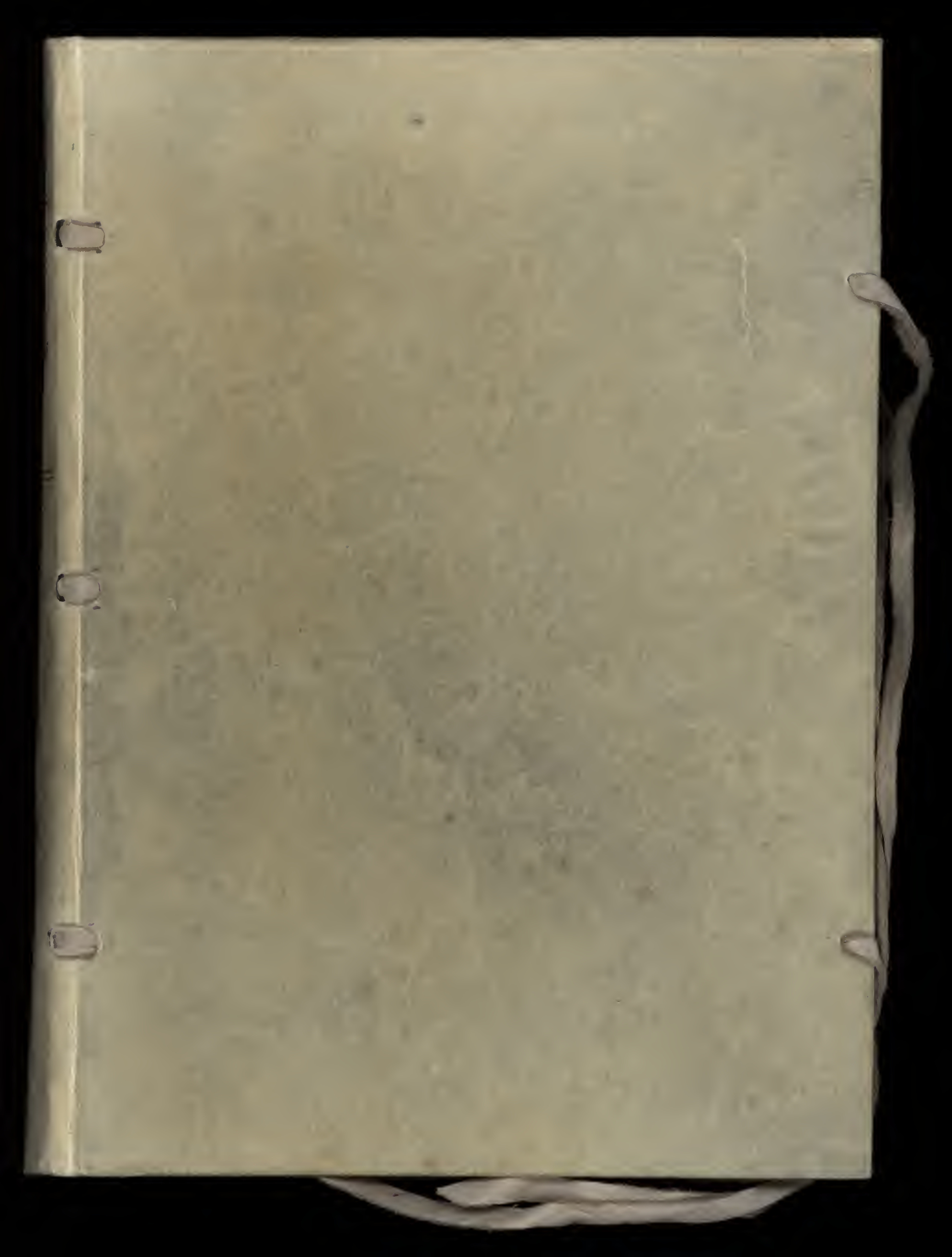


[ROCHEFORT, Charles de]

124

HISTOIRE
NATURELLE ET MORALE
DES
ILES ANTILLES
DE L'AMERIQUE.

Enrichie de plusieurs belles figures des Raretez les plus considerables qui y sont d'écrites.

Avec vn Vocabulaire Caraïbe.



A ROTERDAM,
Chez ARNOULD LEERS,

M. DC. LVIII.

A MESSIRE
IAQVES
AMPROUX
SEIGNEUR DE LORME

Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, & Intendant de ses Finances.



ONSIEUR,

Il y a tant de bouches qui publient vos loüanges & qui exaltent vos vertus, qu'il ne se faut pas étonner si la renommée en a volé jusques au nouveau monde, & si les Peuples les plus Barbares se sou-

mettent volontairement à rendre hommage à tant de qualitez éminentes que l'on voit reluire en vous. C'eſt MONSIEUR, ce qui oblige ces pauvres Americains à venir du bout de l'Vnivers pour vous ofrir leurs reſpects, au nom de toutes les Iles que leurs Ancêtres ont poſſedées autrefois dans l'Ocean de l'Amerique. Ils ſe prometent que l'obſcurité de leur origine, la rudeſſe de leur langage, la Barbarie de leurs mœurs, leur étrange façon de vivre, la cruauté de leurs guerres, leur ancienne pauvreté, ni l'inconſtance de leur fortune, n'empécheront pas que ſelon vôtre generoſité ordinaire, vous ne leur faſsiez l'honneur

de

de les acueillir favorablement. Que si vous leur acordez la grace de leur laisser dérober sans crime, quelques uns de ces precieus momens que vous employez avec tant de gloire, aus afaires les plus serieuses & les plus importantes de l'Etat, pour jetter les yeus sur l'Histoire de leurs Antilles, Ils esperent, MONSIEUR, que vous n'y trouverez pas seulement une agreable diversité, qui delassera vôtre veuë, mais même, (s'il m'est permis de le dire) assez de sujets capables d'exciter vôtre admiration. Ie n'ose en dire davantage, crainte de faire tort à l'impatient desir que nos Caraïbes témoignent de vous la pre-

presenter. Ils vous l'ofrent icy MONSIEUR, avéque toute l'humilité & toute la soumission, dont leur rusticité est capable, étant persuadez que si elle n'est enrichie d'autres ornemens que de ceus de la nature, elle n'en paroitra pas moins fidéle, ni moins acõplie. Recevez-la donc s'il vous plait dans sa naïveté naturelle, comme ils vous en suplient par la bouche de leur Truchement, qui forme mille vœus pour vôtre prosperité, & qui prend la hardiesse de se dire.

MONSIEUR

Votre tres-humble & tres-obeïssant serviteur,

L. D. P.

PREFACE.

Nous avons le malheur dans les Relations que l'on nous donne des païs lointains, que souvent elles sont écrites par des personnes interessées, qui par de certains motifs, & pour de certaines considerations, dèguisent la veritê, & nous representent les choses d'un autre air, & sous une autre couleur, qu'elles ne sont en èfet. Quelques fois aussi nous rencontrons des Ecrivains qui de sang froid & de gayetë de cœur, nous en font acroire, & prènent plaisir à imposer à nôtre credulitê. Les uns & les autres ont l'assurance de mentir, & croyent qu'ils le peuvent faire impunément, parce qu'ils viennent de loin selon que porte le proverbe. Et par fois enfin, nous sommes sujets à recevoir des pieces de cette nature, de la main de gens simples & grossiers, qui n'ont ni ètude ni esprit pour nous donner rien d'exact ni d'assurê: & dans les Ecrits desquels on ne trouve pas où assoir de certitude ni de fondement, parce qu'en plusieurs sujets ils ont pris le blanc pour le noir, & que faute d'avoir, ou bien compris ou bien retenu les choses, ils ne nous les raportent pas dans leur naïve verité: quoy qu'au reste leur intention ne soit pas de nous tromper. Mais au contraire, c'est un grand avantage, quand de tels Ouvrages sont composez par des Auteurs, où l'on peut reconnoitre tout ensemble ces trois conditions, d'être desinteressez, de ne pas faire jeu de la veritè, & d'avoir de la memoire & de l'intelligence pour former leurs Relations.

Ceus qui prendront la peine de jetter les yeus sur l'Histoire que nous leur presentons en ce volume, y doivent esperer cèt avan-

avantage, ſans choquer les lois de la bienſéance ni de l'humilité, nous pourrions bien nous atribuer à nous-mêmes les deus premieres de ces conditions que nous venons d'établir, c'eſt à dire en un mot, la ſincerité, veu que c'eſt une loüange qu'il ſemble que chacun ſe peut donner innocemment, à moins que ſa propre conſcience le démente. Mais pour les qualitez de l'eſprit que nous avons repreſentées comme la troiſième condition, il eſt certain que nous n'en ſaurions prendre l'eloge ſans faire un trait de vanité. Cependant nous oſons bien recommander icy notre Hiſtoire par cette derniere perfection: Car nous n'y avons guères contribué que la forme & l'aſſemblage, ayant travaillé ſur les fideles & les curieus Memoires, qui nous ont été fournis par des témoins oculaires, desintereſſez & dignes de foy, & qui n'ont pas la memoire moins forte & moins heureuſe, ni le jugement moins vif & moins éclairé, que leur ame eſt belle & ſincere.

C'eſt-pourquoy nous avons aporté un ſoin diligent & ſcrupuleus à ne rien ajouter du notre, dans ce qui eſt eſſenciel, que l'ordre & les liaiſons qui ne ſe trouvoient pas en des pièces détachées. Et nous n'avons fait à parler proprement, que préter la main à ces nobles Voyageurs, pour décrire & arranger leurs narrations, ſans en alterer le ſens: & pour enchaſſer & mettre en œuvre fidélement, les precieus materiaus qu'ils nous avoient confiez. Auſſi ſeront ils en toute rencontre les garens autentiques de nos Relations; n'y ayant rien en tout cèt Ouvrage qu'ils n'ayent veu, qu'ils n'ayent examiné, qu'ils n'ayent même corrigé, s'il en a été beſoin, & où, en un mot, ils ne donnent une pléne aprobation: Veu qu'en éfet, ce Livre n'eſt preſque qu'une copie de leurs riches Originaus.

Le premier plan de cét Ouvrage fut dressé à Paris il y a déja plus de sét ans, & jugé digne de la lumiere par des personnes intelligentes qui le virent alors. Et qui nous firent la grace de le lire soigneusement, & de nous honorer de leurs remarques. Et dés lors nous l'eussions mis sous la presse, si des voyages necessaires, & d'autres occupations plus importantes, ne nous en eussent détournez jusques à present. Mais si le public reçoit quelque satisfaction de cette Histoire, il n'aura pas sujet de se plaindre de son retardement: veu que nous la luy donnons & plus enrichie, & plus exacte qu'il ne l'eut euë en ce tens-là. Car outre qu'il nous est venu d'ailleurs & des avis & des Memoires, nous avons beaucoup profité dans notre entretien familier avéque le P. Raimond, sur tout pour l'Histoire Morale des Antilles. En éfet qui nous en auroit pu donner plus de connoissance que luy, qui ayant demeuré tant d'années dans ces Iles, & frequenté si long tens les Caraïbes de la Dominique, est l'homme du monde qui sait le mieus le langage, les mœurs, & les coutumes les plus particulieres de cette Nation: Ce qui fait que l'on auroit juste sujet de luy en demander une Histoire de sa propre main. Mais à ce defaut, comme il est courtois & obligeant, il nous a fait part de ses lumieres & de ses trésors: & c'est à luy seul que nous devons entre autres choses, le Vocabulaire qui se trouve à la fin de ce Volume.

Nous osons nous promettre que le titre d'Histoire Naturelle & Morale, *que nous mettons sur le front de cét Ouvrage, à l'imitation de celuy que l'excellent Iosef Acosta donne à son Histoire, ne semblera ni trop fastueus ni*

trop vaste, a ceus qui daigneront le confronter avec le corps de la pièce. Au moins avons nous taſché de proportionner la grandeur de l'edifice à la magnificence du portail. Ce n'est pas que nous nous vantions icy d'avoir compris dans ce Livre, tout ce que l'on pourroit ècrire ſur le ſujet des Antilles. On trouveroit aſſez de matiére pour en amplifier de beaucoup l'Hiſtoire Naturelle, & même la Morale: Mais quoy qu'il en ſoit, il nous ſemble que nous avons ſatisfait en quelque ſorte, à ce que le frontispice du Livre fait eſperer aus Lecteurs: Et que ſi chaque partie du Nouveau Monde, étoit examinée auſſi particulierement par les Hiſtoriens, l'ancien monde en ſeroit mieus informé qu'il ne l'a été juſqu'à preſent

Nous avons été obligez à toucher en quelques endrois, des ſujets dèja traitez par d'illuſtres Ecrivains, & connus d'une infinitè de perſonnes: non certes en intention, ou de groſſir nótre Volume, ou de nous èlever au deſſus de ces grans Auteurs: mais parce que ſans cela nótre Hiſtoire eut été defectueuſe. Tout de même qu'une Carte de la France ſeroit imparfaite, ſi ſon Auteur y avoit obmis quelques places conſiderables, ſous ombre que d'autres Geografes les auroient marquèes en des Cartes particulieres de chaque Province du Royaume. Et neantmoins nous nous ſommes retranchez en ces matiéres, autant qu'il nous a ètè poſſible: comme en la deſcription du Cocos, *de* l'Ananas, *& de pluſieurs autres choſes.*

A l'exemple de Lery & de Leſcarbot, & d'autres Hiſtoriens, & par le conſeil & les invitations de quelques uns de nos amis, nous avons parſemè cet Ouvrage de paraleles & d'opoſitions empruntèes de divers Païs & de divers Peuples. Si quelcun trouve que c'eſt interrompre le fil de l'Hiſtoire, alon-

alonger le parchemin, & amuser le tapis, nous nous flatons dans la créance qu'il y en aura d'autres à qui ces petis enrichissemens ne seront pas desagreables. Et s'ils ne les considerent pas comme des traits apartenans au dessein essenciel du tableau, ils les pourront regarder avec quelque plaisir, comme des bordures de fleurs, de fruits, & d'oiseaus, pour l'ornement de la piéce.

Pour ne pas fatiguer le Lecteur, en luy faisant faire de trop grandes traites tout d'une halène & pour ne pas lasser ses yeus par une trop longue & trop uniforme tissure de périodes & de discours, nous avons divisé notre Histoire en autant de Chapitres & d'Articles que nous avons estimé le pouvoir faire raisonablement & avec grace. Mais en quelques endrois la contexture & la liaison de la matiere ne nous ayant pas laissé la liberté de faire des pauses, & de couper nótre récit, comme nous l'eussions voulu, cette contrainte nous servira d'une excuse suffisante.

Le discours est l'image de la pensée. Mais le portrait represente la chose même. C'est pourquoy nous ne nous sommes contentez de simples paroles dans cette Histoire. Nous y avons ajouté un grand nombre de figures & de tailles douces, selon les sujets qui nous l'ont permis, pour en imprimer plus puissamment l'idée dans les esprits, par une demonstration sensible & palpable. Et nous n'avons pas creu que les celebres Auteurs qui ont excellemment representé une partie des mêmes choses par le burin de leurs Graveurs, comme entr'autres Charles de L'écluse & de Iean de Laet nous en dussent détourner; veu que par ces aides nous facilitons l'intelligence des matieres, & nous divertissons nos Lecteurs, en même tens que nous embélissons & que nous enrichissons nôtre

 Histoi-

Histoire. Si la main du Graveur, qui a tasché de suivre le crayon du Peintre, n'a pas bien conduit tous ses traits, nonobstant les soins & les adresses de ceus qui en ont formé les desseins, il s'en faudra prendre seulement à sa foiblesse & à son inadvertence, & non pas rejetter la faute sur les Directeurs de l'Ouvrage.



AVERTISSEMENT
AV LECTEVR.

Cette Histoire, ayant èté imprimèe en un païs où nótre langue est ètrangere, ce n'est pas merveille qu'il s'y trouve plusieurs fautes. Et il y a plutôt sujet de s'ètonner qu'il ne s'y en rencontre pas davantage. Il y a plusieurs é aigus où il n'en faut pas, & souvent il n'y en a pas où il en faut, selon la regle d'aujourduy. On trouvera en quelques endroits des Lettres qui ne sont point necessaires suyvant la Prononciation & l'Ortografe qui ont cours, & en d'autres il en faudroit ajouter pour eviter dès incongruitez. Nous aurions fait un Errata de toute ces fautes que nous condamnons les premiers si nous n'eussions craint qu'il eut étonné par sa longueur.

Pour les manquemens de ce Livre, qui peuvent estre venus de nous mémes, sans que le scribe ni l'Imprimeur y ayent rien contribué, nous n'aurons point de honte de les reconnoitre, & nous nous garderons bien de les défendre, quand on nous les aura montrez, sachant assez qu'elle est la foiblesse & de la memoire & du jugement de tous les hommes du monde. Seulement nous suplions ceus qui les auront remarquez, de s'appliquer à eus-mémes ce dire fameus:

Homo sum, humani à me nihil alienum puto.

C'est à dire, de se souvenir qu'ils sont sujets à se meprendre, & à se tromper comme toute autre personne. Qu'au lieu donc de reprendre sevèrement & avec rigueur ce qu'ils n'aprouveront pas dans nôtre Histoire, ils nous en avertissent doucement & en charité: & nous y defererons autant que la raison nous le pourra persuader. Ainsi bien loin de nous en plaindre, nous leur en aurons de l'obligation, & le public en recevra de l'utilité, si ce Livre est mis un jour en lumiere pour une seconde fois.

Nous avoüons déja par avance, qu'une Histoire qui est ornée de plusieurs autres figures moins necessaires pour l'intelligence des matieres qui y sont contenuës, dêvoit aussi estre enrichie des Cartes des Antilles en general, & de celles des Iles les plus celebres qui y sont comprises: mais parce que cette piece avoit déja languy fort long tens sous la presse, & que nous ne luy pouvions procurer ces embelissemens, sans l'exposer à de nouveaus delays, nous avons creu qu'il falloit les reserver pour une autre edition.

Pour

Pour ce qui est de l'elegance & des enrichissemens du langage, comme cela n'est pas de l'essence de l'Histoire, les esprits solides & raisonnables rechercheront plus icy les choses que les mots, & la verité que les ornemens. Nous confessons que pour nous estre arrétez un peu trop scrupuleusement aus propres termes des memoires qui nous sont venus de diverses mains, nous avons employé quelques mots qui ne sont plus de mise, & quelques expressions, qui ne sont pas du bel usage. Nos Lecteurs les suporteront s'il leur plait, puisque si ces fautes font tort à la pureté de la diction, & à l'elegance du stile qui est a present reçeu, elles ne corrompent point le sens, & ne changent point les choses.

Ce n'est pas pour obliger cette Province tres-renommée en laquelle cette Histoire a été imprimée, que nous avons toujours employé le terme d'Hollandois *pour exprimer toute cette Florissante Nation qui releve de la Souveraineté de Messieurs les Etats Generaus des Provinces Vnies : mais seulement pour nous rendre intelligibles à nos François, en nous accommodant au stile communement reçeu parmy eus, qui comprend sous ce mot, tous les Habitans des Provinces Vnies.*

Nous citons souvent avec honneur plusieurs personnes de merite, de toute sorte de conditions & qualitez, qui habitent dans les Colonies, que les Nations étrangeres ont formées aus Antilles. Nous avons estimé que nous en devions user de la sorte pour autorizer par ce moyen nos Relations & leur procurer plus d'éclat & plus de certitude. Nous avons aussi produy ces illustres & irreprochables Têmoins, pour desabuzer plusieurs Européens, qui sont si mal informez de ces Iles, qu'ils se persuadent, qu'elles ne servent, pour la plupart. que de retraite aus banqueroutiers, & aus gens de mauvaise vie. Le contraire étant neantmoins tres-averé, assavoir qu'elles sont habitées par une infinité d'honnestes familles, qui y vivent civilement, & en la crainte de Dieu.

HISTOIRE NATURELLE & MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQUE.

LIVRE PREMIER
Comprenant l'Hiſtoire Naturelle.

CHAPITRE PREMIER.
De la ſituation des Antilles en general : De la Temperature de l'air ; De la nature du païs ; & des Peuples qui y habitent.



ENTRE le Continent de l'Amerique Meridionale, & la partie Orientale de l'Ile de Saint Jean Porto-Rico, il y a pluſieurs Iles, qui ont la figure d'un arc, & qui ſont diſpoſées en telle ſorte, qu'elles ſont une ligne oblique au travers de l'Ocean.

Elles ſont communément appellées les *Antilles de l'Amerique*. Que ſi l'on demande la raiſon de ce nom là, il eſt à croire qu'elles ont été ainſi nommées ; parce qu'elles ſont comme une barriere au devant des grandes Iles, qui ſont appellées les Iles de l'Amerique : Et ainſi il faudroit écrire, & prononcer proprement *Antiles*, ce mot étant composé de

celuy d'Ile, & de la particule Gréque ἀντὶ, qui signifie *à l'opposite*. Neantmoins l'usage a obtenu, que l'on écrive & que l'on prononce *Antilles*. On les nomme aussi les Iles *Caraibes* ou *Cannibales*, du nom des Peuples qui autrefois les possedoient toutes, & quelques uns les appellent aujourduy, *Iles Camerçanes*.

CHRISTOFLE COLOMB, fut le premier qui les decouvrit, sous le regne de Ferdinand & Isabelle, Roys de Castille & de Leon, l'an mille quatre cens quatre-vints douze.

On en conte en tout vint-huit principales, qui sont sous la Zone Torride, à prendre dépuis l'onziéme degré de l'Equateur, jusques au dix-neuviéme, en tirant vers le Nord. Quelques uns, comme Linscot en son Histoire de l'Amerique, prenant le nom d'Antilles en une signification plus generale, le donnent aus quatre grandes Iles, l'Epagnole, ou Saint Domingue, Cube, Jamaique, & Porto-Rico, aussi bien qu'a ces Vint-huit.

L'air de toutes ces Iles est fort temperé, & asses sain, quand on y est accoutumé. La Peste y étoit autrefois inconnuë de même qu'en la Chine, & en quelques autres lieus de l'Orient : Mais il y a quelques années que la plûpart de ces Iles furent affligées de fiévres malignes, que les Medecins tenoient pour contagieuses. Ce mauvais air, y avoit été apporté par des Navires qui venoient de la coste d'Afrique : Mais aujourduy, on n'entend plus parler de semblables maladies.

Les chaleurs, n'y sont pas plus grandes qu'en France aus mois de Juillet & d'Aout : Et par le soin de la Divine Providence, entre les huit, & neuf heures du matin, il se leve un petit vent d'Orient, qui dure souvent jusques sur les quatre heures du soir, & qui raffraichit l'air, & rend la chaleur plus supportable. Josef Acosta dit, qu'aus grandes Iles de l'Amerique, on ne sent ce raffraichissement que vers le midy. Et c'est ainsi que presque sous toute l'enceinte de la Zone Torride, le sage Maitre du monde, a ordonné des vens frais, & reguliers, pour temperer les ardeurs du Soleil.

Il ne fait jamais de froid aus Antilles. Aussi la glace n'y est point connuë, ce seroit un prodige que d'y en voir,

Et

Et jamais en ces bords de verdure embellis
l'Hyver ne se montra, qu'en la neige des lys.

Mais les nuits y sont extrémement fraiches, & si l'on demeure découvert pendant ce tems-là, on est sujet à s'enrumer, & à gagner de grands & dangereus maus d'estomac: Et on a remarqué, que tous ceus qui s'exposent à nud à cette delicieuse fraicheur, s'ils ne sont saisis de maus d'estomac, du moins ils deviennent pâles, jaunâtres, & boufis, & perdent en peu de tems, tout ce qu'ils avoient de couleur vive & vermeille. Il est vray que d'autres attribuent ces effets, à la nourriture de la Cassaue, que l'on mange ordinairement en ces Iles au lieu de pain, & qui peut estre, a quelque qualité contraire à la constitution naturelle des Habitans de nos climats. On éprouve la même temperature durant la nuit, au Perou, & dans les Maldives. Et ceus qui ont fait le voyage de Jerusalem, & de tous les païs chauds, rapportent qu'autant que les chaleurs y sont grandes pendant le jour, autant les nuits y sont froides. Ce qui arrive, à cause des grandes vapeurs que le Soleil éleve sur le jour, & qui venant à se condenser la nuit, & à tomber en rosée, raffraichissent l'air merveilleusement.

L'Equinoxe, dure en ces Iles prés de la moitie de l'année, & le reste du tems, les plus grands jours sont de quatorze heures, & les plus courtes nuits de dix. Et c'est ainsi que la Divine sagesse, a donné aus terres qui sont plus exposeés aus ardens rayons du Soleil, des nuits fort longues & fort humides, pour reparer & remettre en vigueur, ce que cet astre si voisin, y a flétry & desséché durant le jour.

On n'y peut point diviser l'année en quatre égales & diverses parties, comme nous le faisons en l'Europe. Mais les pluyes, qui y sont fort frequentes dépuis le mois d'Auril, jusques à celuy de Novembre, & les grandes sécheresses qui dominent le reste du tems, sont la seule difference qu'on peut remarquer entre les saisons.

Que si on demande, comment on doit appeller ces deus diverses Constitutions & Temperatures de l'air; C'est en cet endroit ou les opinions se trouvent fort partagées. Les uns veulent, que de même que les jours n'y ont presque point

de ces heures qu'on nomme Crepuſcule, qui tiennent le milieu entre le jour & la nuit, qu'auſſi il n'y ait point de Printems ni d'Automne, qui faſſent la liaiſon de l'Eté, & d'une eſpece d'Hyver qu'ils y admettent. Les autres maintiennent au contraire, qu'il n'y a aucune juſte raiſon, qui puiſſe obliger à faire porter le nom d'Hyver à l'une de ces ſaiſons, à cauſe que la terre n'y eſt jamais couverte de glace, ni de neige, qui ſont les triſtes productions de l'Hyver, mais toujours revétuë d'une agreable verdure, & preſque en tout tems couronnée de fleurs & de fruits, quoy qu'en une differente meſure. D'où ils concluënt que le Printems, l'Eté, & l'Automne, y partagent l'année en trois diverſes & égales portions, encore qu'on ne les puiſſe pas diſcerner ſi ayſément, qu'en pluſieurs autres endroits du monde.

Mais le ſentiment des Peuples, qui ont formé des Colonies en ces Iles, ne s'accorde pas avec cette diviſion, parce qu'ils prenent le tems des pluyes pour l'Hyver, & celuy des ſéchereſſes, qui eſt beau, riant & ſerein, pour l'Eté. Il eſt vray qu'Acoſta au Chapitre troizieme du deuzieme Livre de ſon Hiſtoire, querelle les Eſpagnols qui parlent de la ſorte, & qui prenent pour Hyver ces mois pluvieus. Il ſoutient que le tems ſec, & ſerein, eſt le vray Hyver dans toute la Zone Torride, par ce qu'alors le Soleil eſt le plus éloigné de cette Region; & qu'au contraire la ſaiſon des pluyes & des brouïllars y doit eſtre nommée l'Eté, à cauſe de la proximité de cet Aſtre. Mais bien qu'à parler proprement & à la rigueur, il ſe falut icy ranger au ſentiment d'Acoſta, neantmoins puis que non ſeulement les Eſpagnols, mais tant d'autres Nations ſont accoutumées à tenir un autre langage, il nous ſera bien permis d'uſer de leurs termes, en une choſe de ſi petite importance.

Au reſte quelque pluvieuſe que puiſſe eſtre la ſaiſon dans les Antilles, ceus qui y ont demeuré pluſieurs années aſſurent, qu'il ne ſe paſſe preſque aucun jour, que le Soleil ne s'y faſſe voir. Et c'eſt ce que l'on dit auſſi de l'Ile de Rhodes: A cauſe dequoy toute l'antiquité la dediée au Soleil, croyant qu'il en avoit un ſoin particulier.

Le flus & reflus de la Mer, est reglé en ces païs comme aus costes de France: mais il ne monte que trois ou quatre pieds au plus.

La plus grand' partie de ces Iles, est couverte de beaus bois, qui estant verds en toute saison, font une agreable perspective, & representent un Eté perpetuel.

La terre y est en plusieurs lieus aussi belle, aussi riche, & aussi capable de produire qu'en aucun endroit de France. En effet toutes celles de ces Iles qui sont cultivées, donnent en abondance dequoy vivre aus Habitans qui y demeurent: En quoy elles sont bien differentes de ces païs de la nouvelle France, ou les pauvres sauvages ont tant de peine à trouver leur nourriture, que leurs enfans en sortant le matin de la Cabanne, & eus au milieu de la campagne où ils font leur chasse, ont accoutumé de crier à haute voix, *Venez Tatous venez Castors, venez Orignacs*; appellant ainsi au secours de leurs necessité, ces animaus, qui ne se presentent pas à eus si souvent qu'ils en auroient besoin.

Ces mêmes Iles habitées, sont pourvëues de bonnes sources d'eau douce, de fontaines, de lacs, de ruisseaus, de puits ou de cisternes: & quelques unes d'entre elles ont aussi de belles rivieres, qui arrosent la terre fort agreablement. Il y a même en plusieurs lieus des eaus minerales, dont on use avec heureus succés pour la guerison de divers maus. Le soulfre, se tire en plusieurs endroits du sein des montagnes, & les paillettes luisantes & argentées que les torrens & les rivieres charrient au tems de leurs débordemens parmy le sable, & lécume de leurs eaus, sont des Indices certains quil s'y forme du Cristal, & qu'il y a aussi des mines de ces precieus metaus, qui sont tant recherchez de la plu-part des hommes.

Les eaus courantes, qui meritent de porter le nom de riviere, n'y tarissent jamais dans les plus grandes sécheresses, & sont fort fecondes en poissons, qui sont pour la plûpart, differens de ceus qui se voient en Europe: Mais il s'en trouve en telle abondance aus costes de la Mer, que les Habitans ne s'amusent pas souvent à pescher dans les rivieres.

La Vigne vient fort bien en ces Iles, & outre une espece de vigne sauvage qui croist naturellement parmy les bois, &

& qui porte de beaus & gros raiſins, l'on voit en toutes celles qui ſont habitées de belles treilles, & même en quelques endroits des Vignes cultivées comme en France, qui portent deus fois l'année, & quelquéfois plus ſouvent, ſelon la taille & la culture qu'on leur donne, ayant égard à la Lune & à la ſaiſon convenable. Le raiſin en eſt fort bon, mais le vin que l'on en tire n'eſt pas de garde, & ne ſe conſerve que peu de jours ; c'eſt pourquoy on ne s'amuſe pas à en faire.

Quant au Blé, qui vient en la neuve Eſpagne auſſi bien qu'en lieu du monde, il croiſt ſeulement en herbe aus Antilles, & ne peut ſervir qu'à faire de la ſauce verte, à cauſe que le froment veut eſtre hyverné, & que la terre eſtant trop graſſe en ce païs, elle pouſſe trop d'herbe au commencement, & il ne reſte pas aſſes de force à la racine pour paſſer au tuyau, & former un épy. Mais s'y on avoit eſſayé d'y ſemer de l'Orge, du ſeigle, & d'autres grains qui veulent le chaud, il eſt croyable qu'ils y croiſtroient en perfection. Il eſt vray, que quand tous ces grains y pourroient venir en maturité, les Habitans, qui ont preſque ſans peine le Manioc, les Patates, le Mays, & diverſes eſpéces de legumes, ne voudroient pas prendre le ſoin qu'il faut pour les cultiver.

Tous les vivres naturels de ces Iles ſont legers & de facile digeſtion. Dieu l'ayant ainſi permis, à cauſe que le païs étant chaud, on n'y doit pas tant charger ſon eſtomac, que dans les contrées froides. De la vient qu'on conſeille aus nouveaus venus, de manger peu & ſouvent, pour ſe bien porter. Les vivres, n'y font pas auſſi beaucoup de ſang, ce qui eſt cauſe que les Chirurgiens y ſaignent fort peu.

Pour ce qui regarde les Habitans de ces Iles. Elles ſont peuplées de quatre Nations differentes : Dont la premiere qui en eſt Originaire, & qui les poſſede de tems immemorial, eſt celle des Caraibes, ou Cannibales, déquels nous entreprenons de parler au long au deuziéme Livre de cette Hiſtoire. Les autres trois ſont les François, les Anglois, & les Hollandois. Ces Nations étrangeres, ne ſe ſont établies en ce Païs, que dépuis l'An mille ſix cens vint-cinq. Et dépuis ce tems, elles s'y ſont tellement accruës, que la Françoiſe & l'Angloiſe nommément y

ſont

ſont aujourduy un tres-grand peuple : Comme il ſe verra plus particulierément dans la ſuitte de cette Hiſtoire.

CHAPITRE SECOND.

De chacune des Antilles en particulier.

POur obſerver quelque ordre, en la deſcription que nous ferons de chacune des Antilles en particulier, nous les diſtribuerons toutes en trois claſſes, dont la premiere comprendra les Iles qui approchent plus du midy, & qui ſont les plus voiſines de la ligne. La ſeconde celles qui ſétendent plus vers le Nord; & la derniere, celles qu'on nomme ordinairement les Iles de deſſous le vent, qui ſont au couchant de l'Ile de Saint Chriſtofle, la plus renommée de toutes les Antilles.

ARTICLE I.

De l'Ile de Tabago.

LA premiere, & la plus Meridionale de toutes les Iles Antiles, eſt *Tabago* ou *Tabac*, diſtante de la ligne Equinoctiale vers le Nord, d'onze degrez & ſeize ſcrupules. Elle a environ huit lieuës de longueur, & quatre de largeur. Il y a pluſieurs belles & agreables montagnes, d'où prennent leur ſource dixhuit fontaines ou petites rivieres, qui apres avoir arroſé les plaines ſe vont décharger en la mer. On tient que l'air y feroit bon, ſi les arbres étoient abbatus, & que la terre fut bien découverte.

Les grands-bois de haute futaye, qui croiſſent juſques au ſommet des montagnes, témoignent la fertilité de la terre. On trouve en cette ſeule Ile, les cinq eſpéces d'Animaus à quatre pieds, dont on voit pour le plus une ou deus aus autres Iles. 1. une eſpéce de Porcs, qui ont peu de poil, & un évent ſur le dos, 2. des Tatous, 3. des Agoutis, 4. des Opaſſums, 5. des Rats muſqués, que nous décrirons tous chacun en ſon lieu. Outre les Ramiers, les Tourtes, les Perdris, & les

Perro-

Perroquets, qu'on y voit communément, il y a une infinité d'autres Oiseaus, qui ne sont point connus en Europe.

La mer qui environne cette Ile est tres-abondante en toutes sortes de bons poissons. Les Tortuës de mer viennent par troupes cacher leurs œufs dans le sable, qui est sur les rades. Au Couchant & au Nord, il y a des bayes qui ont de bons ancrages pour les navires.

Une Compagnie de Bourgeois de l'Ile d'Oüalcre en Zelande, y avoit fait passer deus cens hommes il y a environ seize ans, pour y établir une colonie, sous les auspices de Messieurs les Estats des Provinces Unies, & avoient nommé l'Ile, *la Nouvelle Oüalcre*. Mais les Indiens Caraibes habitans naturels du païs, redoutant le voisinage de ces étrangers, en massacrerent une partie, ce qui obligea les autres, qui étoient travaillez de maladies, & qui apprehendoient un pareil traittement que leurs Compagnons, à se retirer ailleurs. De sorte, que cette terre a esté long tems destituée d'habitans, qui y fussent fermement arrêtez: & n'estoit frequentée que des Caraibes, qui y descendoient en allant & en retournant de leurs guerres, pour y prendre les raffraichissemens qui leur étoient necessaires, & de quelques François des Iles de la Martinique, & de la Gardeloupe, qui y alloient faire pesche de Lamantin, & tourner la Tortuë en quelque saison de l'année.

Mais à present, les Zelandois s'y sont rétablis; & il y a environ trois ans que Monsieur Lampsen, Ancien Bourguemaistre de la Ville de Flessingue, & Deputé de sa Province en l'Assemblée de Messieurs les Etats Generaus, a pris à cœur de peupler de nouveau cette Ile. Il y a déja fait passer dans ses propres vaisseaus, plusieurs braves hommes, qui travaillent à la défricher, & qui secondent les genereus desseins qu'il a, de relever glorieusement les ruines de la Colonie, que ses Compatriotes y avoient dressée.

Cette Ile, étant la plus voisine du Continent de l'Amerique Meridionale, est tres-propre pour entretenir un commerce avec les Aroüagues, les Calibis, les Caraibes, & plusieurs autres Nations Indiennes, qui y habitent en grand nombre, & pour y faire une assemblée considerable de vail-

fans hommes, qui pourront aifément paffer en cette terre ferme, & y jetter les fondemens d'une puiffante Colonie.

ARTICLE II.

De l'Ile de la Grenade.

CEtte Ile, qui eft fituée fur la hauteur de douze degrez, & feize fcrupules au deçà de la Ligne, commence proprément le demy cercle des Antilles. On luy donne fét lieües de longueur, fur une largeur inégale, elle s'étend Nord & Sud en forme de Croiffant. Les François s'y font placez il y a environ fix ans. Ils eurent à leur arrivée beaucoup à démefler avec les Caraibes, qui leur en contefterent quelques mois par la force des armes, la paifible poffeffion. Mais enfin Monfieur du Parquet, Gouverneur pour le Roy de l'Ile de la Martinique, qui avoit entrepris à fes frais cet établiffement, les obligea à luy laiffer la terre libre par la confideration de leurs propres Interefts, fondez principalement fur le grand avantage qu'ils receuroient du voifinage des François, qui les affifteroient en tous leurs befoins.

La Terre, y eft tres-propre à produire toute forte de vivres du païs, des Cannes de fucre, du Gingembre & d'excellent Tabac. Elle jouyt d'un air bien fain. Elle eft pourveüe de plufieurs fources d'eau douce, & de bons moüillages pour les Navires. Il y a auffi une infinité de beaus Arbres, dont les uns portent des fruits delicieus à manger, & les autres font propres à bâtir des maifons. La pefche eft bonne en toute la cofte, & les Habitans fe peuvent étendre tant pour la pefche, que pour la chaffe, en trois ou quatre petits Ilets, qu'on nommé les *Grenadins* qui font au Nord-Eft de cette terre. Monfieur le Comte Capitaine de la Martinique a efté le premier Gouverneur de cette Ile. Monfieur de la Vaumeniere, luy a fuccedé en cette charge. Il a fous fa conduite plus de trois cens hommes bien aguerris, qui pour la plupart ont déja demeuré en d'autres Iles, & qui s'entendent parfaitement à faire cultiver la terre, & à manier les armes, pour repouffer au befoin les efforts des fauvages,

& de tous ceus qui voudroient troubler le repos dont ils jouyſſent en cette aimable demeure.

Monſieur le Comte de Seryllac, ayant entendu le recit avantageus qu'on faiſoit à Paris & ailleurs, de la bonté & beauté de cette Ile, lá fait achéter dépuis peu de Monſieur du Parquet. Ce qui donne tout ſuiet d'eſperer que dans peu de tems cette Colonie, qui eſt tombée en de ſi bonnes mains, ſera conſiderable pour le nombre de ſes Habitans, & pour la quantité des Marchandiſes qu'elle fournira.

ARTICLE III.

De l'Ile de Bekia.

CEtte Terre, eſt diſtante de la ligne de douze dégrez & vint-cinq ſcrupules. Elle a dix ou douze lieües de circuit, & elle ſeroit aſſes fertile ſi elle étoit cultivée. Il y a un fort bon Havre pour les Navires qui y peuvent eſtre à l'abry de tous vens, mais à cauſe qu'elle eſt dépourveüe d'eau douce, elle eſt peu frequentée, ſi ce n'eſt de quelques Caraibes de ſaint Vincent, qui y vont quelquefois faire peſche, ou cultiver des petis jardins qu'ils y ont ça & là, pour leur divertiſſement.

ARTICLE IV.

De l'Ile de Saint Vincent.

CEtte Ile, eſt la plus peuplée de toutes celles que poſſedent les Caraibes. Elle eſt ſur la hauteur de ſeize degrez au Nord de la ligne. Ceux qui ont veu l'Ile de Ferro, qui eſt l'une des Canaries, diſent que cellecy eſt de même figure. Elle peut avoir huit lieuës de long & ſix de large. La terre eſt relevée de pluſieurs hautes montagnes, au pied deſquelles ſe voyent des plaines, qui ſeroyent fort fertiles ſi elles étoient cultivées. Les Caraibes y ont quantité de beaus Villages ou ils vivent delicieuſement, & dans un profond repos. Et bien qu'ils ſoient toujours dans la méfiance des

des Etrangers, & qu'ils ſe tiennent ſur leurs gardes quand il en arrive à leur rade, ils ne leur refuſent pas neantmoins du pain du païs, qui eſt la Caſſave, de l'eau, des fruits, & d'autres vivres qui croiſſent en leur terre, s'ils en ont beſoin: pourveu qu'en échange, ils leur donnent quelques coignées, ſerpes, ou autres ferremens dont ils font état.

ARTICLE V.

De l'Ile de la Barboude.

L'Ile que nos François appellent la *Barboude*, & les Anglois *Barbade*, eſt ſituée entre le treiziéme & le quatorzieme degré, au Nord de l'Equateur, à l'Orient de Sainte Alouſie & de Saint Vincent. Les Anglois, qui y ont mené dés l'an mil ſix cens vint-ſét la Colonie qui l'habite encore à preſent, luy donnent environ vint-cinq lieuës de tour. Elle eſt d'une figure plus longue que large. Il n'y a qu'un ſeul ruiſſeau en cette Ile, qui merite de porter le nom de Riviere: Mais la terre y étant préſque par tout platte & unie, elle a en pluſieurs endroits des Etangs, & des reſervoirs d'eau douce, qui ſuppléent au defaut des fontaines & des rivieres. La plupart des maiſons, ont auſſi des Ciſternes, & des puits, qui ne tariſſent jamais.

Du commencement qu'on cultiva cette terre, on tenoit qu'elle ne promettoit pas beaucoup: Mais l'experience a verifié le contraire, & elle s'eſt trouvée ſi propre à produire du Tabac, du Gingembre, du Cotton, & particuliérement des Cannes de ſucre, qu'apres l'Ile de Saint Chriſtofle, elle eſt la plus frequentée des Marchands, & la plus peuplée de toutes les Antilles. Des l'an mil ſix cens quarante ſix, on y contoit environ vint mille Habitans, ſans comprendre les Eſclaves négres, que l'on tenoit monter à un nombre beaucoup plus grand.

Il y a pluſieurs places en cette Ile, qui portent à bon droit le nom de Villes: parce-qu'on y voit pluſieurs belles, longues & larges ruës qui ſont bordées d'un grand nombre de beaus edifices, ou les principaus Officiers & Habitans de

cette celebre Colonie font leur demeure : Mais à considerer toute cette Ile en gros, on la prendroit pour une seule grande Ville, à cause que les maisons ne sont pas fort éloignées les unes des autres : Qu'il y en a un grand nombre de bien bâties à la fasson de celles d'Angleterre ; que les boutiques & les magazins y sont fournis de toutes sortes de Marchandises : qu'on y tient des foires & des marchez : Et que toute l'Ile, à limitation des grandes Villes, est divisée en plusieurs Parroisses, qui ont chacune une belle Eglise, ou les Pasteurs qui y sont en grand nombre font le service Divin. Tous les plus considerables Habitans de cette Ile s'y sont fermément établis, & s'y trouvent si bien, qu'il arrive rarément qu'ils la quittent pour aller en un autre.

Cette Ile est renommée par tout, à cause de la grande abondance d'excellent sucre, qu'on en tire depuis plusieurs années. Il est vray, qu'il n'est pas si blanc que celuy qui vient d'ailleurs, mais il est plus estimé des Raffineurs, par ce qu'il a le grain plus beau, & qu'il foissonne davantage, quand on le purifie.

ARTICLE VI.

De l'Ile de Sainte Lucie.

LEs François appellent communément cette Ile *Sainte Alousie*, elle est située sur le treiziéme degré & quarante scrupules au deça de la ligne. Elle n'estoit par cy devant frequentée que par un petit nombre d'Indiens, qui s'y plaisoient à cause de la pesche qui y est abondante. Mais les François de la Martinique, sont venus depuis peu leur tenir compagnie. Il y a deus hautes montagnes en cette Ile, qui sont extremément roides. On les apperçoit de fort loin, & on les nommé ordinairement, les *Pitons de Sainte Alousie* ; Au pied de ces montagnes ; il y a de belles & agreables vallées, qui sont couvertes de grands arbres, & arrosées de fontaines. On tient que l'air y est bon, & que la terre y sera fertile quand elle sera un peu plus découverte qu'elle n'est à present.

Mon-

Monsieur de Rosselan, a établý cette Colonie Françoise, sous les ordres de Monsieur du Parquet, qui l'avoit choisy pour y estre son Lieutenant: & étant decedé en l'exercice de cette charge de laquelle il s'aquittoit dignement, Monsieur le Breton Parisien a esté mis en sa place.

ARTICLE VII.

De l'Ile de la Martinique.

LEs Indiens, appelloient cette Ile *Madanina*; mais les Espagnols luy ont donné le nom qu'elle porte à present. Elle est sur la hauteur de quatorze degrez & trente scrupules au deça de la ligne. C'est une belle & grande terre, qui a environ seize lieuës en longueur, sur une largeur inegale, & quarante cinq de circuit. C'est aujourduy l'une des plus celebres, & des plus peuplées des Iles Antilles.

Les François, & les Indiens occupent cette terre, & y ont vécu long tems ensemble en fort bonne intelligence. Monsieur du Parquet, neveu de feu Monsieur Desnambuc, qui donna le commencement aus Colonies Françoises qui sont répanduës en ces Antilles, comme nous le dirons cy apres, en est Gouverneur pour le Roy, & dépuis quelques années il en a áquis la Seigneurie.

C'est la plus rompuë des Antilles, c'est à dire la plus remplie de montagnes, qui sont fort hautes, & entre-coupées de rochers inaccessibles. Ce qu'il y a de bonne terre, est composé en partie de Mornes, qui sont des eminences presque rondes, ainsi nommées au païs: de côtaus qui sont parfaitement beaus, (on les appelle Côtieres au langage des Iles:) Et de quelques plaines ou valons, qui sont extremément agreables.

Les montagnes, sont tout à fait inhabitables, & servent de repaire aus bestes sauvages, aus serpens, & aus couleuvres, qui y sont en fort grand nombre. Ces montagnes sont couvertes de beaus bois, d'ont les arbres, surpassent de beaucoup & en grosseur, & en hauteur les nôtres de France; &

produisent des fruits, & des graines, d'ont les sangliers & les oiséaus se repaissent.

Pour ce qui est des Mornes & des côtaus, la plupart sont habitables, & d'un bon terroir, mais fort penible à cultiver : Car on en voit qui sont si hauts & si droits, qu'à peine y peut on travailler sans danger, ou du moins, sans estre obligé à se tenir d'une main à quelque souche de Tabac, ou à quelque branche d'arbre, afin de travailler de l'autre.

Le Tabac qui croist dans ces lieus élevez, est toujours meilleur, & plus estimé, que celuy qui croist es vallées, & en des fonds, qui ne sont pas de si prés favorisez de l'aimable presence du Soleil, c'est a dire en des habitations placées en des fonds, ou sur des lieus tout entourez de bois. Car le Tabac qui se cueïlle en ces endroits, est toujours plein de taches jaunâtres, comme s'il étoit brûlé, & n'est ni de bon goût, ni de bonne garde. Ces lieus étoufés sont aussi fort mal-sains, ceus qui y travaillent deviennent de mauvaise couleur, & les nouveaus venus, qui ne sont pas acoûtumez à cet air, y gagnent plûtot qu'ailleurs le mal d'estomac, qui est si commun en ces Iles.

Comme il y a deus sortes de Nations differentes en cette terre, aussi est elle partagée entre l'une & l'autre, c'est à dire entre les Indiens habitans naturels du païs, & les François, qui jetterent les fondemens de cette Colonie au moys de Juillet de l'an mil six cens trente cinq, sous la sage conduite de Monsieur Desnambuc, qui les fit passer de l'Ile de Saint Christofle, les mit en la paisible possession de cette terre, & apres les avoir munis de tout ce qui étoit necessaire pour leur subsistence, & pour leur seureté, leur laissa Monsieur du Pont, pour commander en qualité de son Lieutenant.

La partie de l'Ile, qui est habitée par les Indiens, est toute comprise en un quartier, qui se nomme la *Cabes-terre*, sans autre distinction.

Pour ce qui est du païs occupé par les François, & que l'on nomme la *Basse-terre*; il est divisé en cinq quartiers, qui sont la Case du Pilote, la Case Capot, le Carbet, le Fort Saint Pierre, & le Prescheur. En chacun de ces quartiers il y a une Eglise, ou du moins une Chapelle, un Corps de garde, &

& une place d'Armes, autour de laquelle on a bâty plusieurs beaus & grands Magazins, pour serrer les Marchandises qui viennent de dehors, & celles qui se font dans l'Ile.

Le quartier de la Case du Pilote, est ainsi appellé, à cause d'un Capitaine sauvage qui y demeuroit autréfois, & qui tenoit à gloire de porter ce nom de Pilote, que nos François luy avoient donné. Il étoit grand amy de Monsieur du Parquet, & c'étoit luy qui l'avertissoit continuellement, de tous les desseins, que ceus de sa Nation formoient alors contre nous.

Au quartier de la Case Capot, il y a une Fort belle Savanne, (on appelle ainsi aus Iles les prairies & les lieus de pâturage) laquelle est bornée d'un costé d'une riviere nommée la Riviere Capot, & de l'autre de plusieurs belles habitations.

Le quartier du Carbet, a retenu ce nom, des Caraibes, qui avoient autréfois en cette place l'un de leurs plus grands Villages, & une belle Caze qu'ils appelloient *Le Carbet*, nom qui est encore à present commun à tous les lieus où ils font leurs assemblées. Monsieur le Gouverneur a honoré un fort long tems c'et agreable quartier de sa demeure, laquelle il faisoit en une maison qui est bâtie de briques, guéres loin de la rade, pres de la place d'armes, en un beau vallon, qui est arrosé d'une asses grosse riviere, qui tombe des montagnes. Les Indiens qui n'avoient point encore veü de bâtiment de pareille figure, ni de matiere si solide, le consideroient au commencement avec un profond étonnement, & apres avoir essayé avec la force de leurs épaules s'ils le pourroient ébranler, ils étoient contrains d'avoüer, que si toutes les maisons étoient bâties de la sorte, cette tempeste qu'on nomme *Ouragan*, ne les pourroit endommager.

Cette maison, est entourée de plusieurs beaus jardins, qui sont bordez d'arbres fruitiers, & embellys de toutes les rarétez, & curiositez du païs. Monsieur le Gouverneur a quitté cette demeure depuis environ deus ans, à cause qu'il ne se portoit pas bien en ce quartier où elle est située, & en a fait present aus Jesuistes, comme aussi de plusieurs belles habitations qui en dépendent, & d'un grand nombre d'Esclaves négres qui les cultivent.

Le Fort Saint Pierre, eſt le quartier où demeure preſentement Monſieur le Gouverneur. Il y a une Fort bonne batterie de pluſieurs groſſes pieces de Canon, partie de fonte verte, & partie de fer. Ce Fort commande ſur toute la rade. A un jet de pierre du logement de Monſieur le Gouverneur, eſt la belle Maiſon des Jeſuiſtes, ſituée ſur le bord d'une agreable riviere, que l'on appelle pour cette raiſon, *la Riviere des Ieſuiſtes*. Ce rare edifice eſt bâty ſolidement de pierres de taille & de briques, d'une ſtructure qui contente l'œil. Les avenuës en ſont fort belles; & aus environs on voit de beaus jardins, & des vergers remplis de tout ce que les Iles produiſent de plus delicieus, & de pluſieurs plantes, herbages, fleurs & fruits qu'on y a apportez de France. Il y a même un plan de Vignes, qui porte de bons raiſins, en aſſes grande abondance, pour en faire du vin.

Le quartier du Preſcheur, contient un plat païs fort conſiderable pour ſon étenduë; & pluſieurs hautes montagnes, à la pente déquelles on voit un grand nombre de belles habitations, qui ſont de bon rapport.

Entre la Cabes-terre & la Baſſe-terre, il y a un cul-de-ſac, où il ſe trouve beaucoup de bois propre à monter le Tabac. On y va prendre auſſi des roſeaus qui ſervent à paliſſader les Caſes, & du Mahot franc, dont l'écorce ſert à pluſieurs uſages de la ménagerie.

La plupart des maiſons de cette Ile, ſont de charpente, fort commodes, & d'une montre agreable. Les plus conſiderables ſont bâties ſur ces eminences, que les Habitans appellent Mornes. Cette ſituation avantageuſe contribuë beaucoup à la ſanté de ceus qui y demeurent, car ils y reſpirent un air plus épuré que celuy des vallées: Et elle releve merveilleuſement la beauté de tous ces agreables edifices, leur fourniſſant une perſpective fort divertiſſante.

La meilleure rade de cette Ile, eſt entre le Carbet, & le Fort Saint Pierre. Elle eſt beaucoup plus aſſurée que celle des Iles voiſines, étant à-demy entourée de montagnes aſſes hautes, pour la mettre à couvert des vens, & tenir les vaiſſeaus en ſeureté.

Entre

Entre la Case du Pilote, & ce sein qu'on nomme ordinairement *le Cul-de-sac des Salines*, il y a un rocher une demye lieuë avant en mer, que l'on appelle le *Diamant*, à cause de sa figure, qui sert de rétraite à une infinite d'Oiseaus, & entre autres aus Ramiers, qui y font leurs nids. L'accés en est difficile : mais on ne laisse pas de le visiter quelquefois en passant, pendant le tems que les petis des Ramiers sont bons à manger.

Le Crénage est situé du même costé que ce Diamant ; c'est un lieu en forme de Cul-de-sac, ou de sein, où l'on mene les Navires pour les r'affraichir, & pour les reparer en les tournant sur le costé, jusques à ce que la quille apparoisse à decouvert. La mer y est toujours calme : mais ce lieu n'est pas en bon air, & les matelots y sont ordinairement pris de fievres, qui pourtant ne sont pas fort dangereuses, puis qu'elles quittent le plus souvent en changeant de lieu.

Outre les Torrens, qui au tems des pluyes coulent avec impetuosité parmy toutes les ravines de cette Ile, on y conte jusqu'à neuf ou dix rivieres considerables, qui ne tarissent jamais. Elles prenent leurs sources à la pente, ou au pied des plus hautes montagnes, d'où elles roulent leurs eaus entre les vallons, & apres avoir arrosé la terre, elles se déchargent en la mer. Leur voisinage est souvent incommode & dangereuz, à cause que lors qu'elles se debordent, elles deracinent les arbres, sappent les rochers, & desolent les champs & les jardins, entrainant bien souvent dans les precipices les maisons qui sont en la plaine, & tout ce qui s'oppose a cette extraordinaire rapiditè de leur cours. C'est aussi ce qui a convié la plupart des Habitans de cette Colonie, de choisir leurs demeures au sommet de ces petites montagnes, d'ont leur Ile est richement couronnée : car elles les parent contre ces inondations.

Mais ce qui est de plus considerable en cette terre, est la multitude des Habitans qui la possedent, & la cultivent, qu'on dit estre à present de neûf ou dix mille personnes, sans y comprendre les Indiens, & les Esclaves négres, qui sont presque en aussi grand nombre. La douceur du Gouvernement, & la situation avantageuse de cette Ile, contribuent

beaucoup à l'entretien, & à l'accroiſſement de cette grande affluance de Peuple. Car préſque tous les Pilotes des Navires François & Hollandois qui voyagent en l'Amerique, ajuſtent le cours de leur navigation en telle ſorte, qu'ils la puiſſent reconnoitre, & aborder avant toutes les autres, qui ne ſont pas ſi bien ſur leur route: & ſi-toſt qu'ils ont jette l'ancre à la rade de cette terre, pour y prendre les rafraichiſſemens qui leur ſont neceſſaires, ils y font deſcendre leurs paſſagers, s'ils ne ſont expreſſément obligez de les conduire encore plus loin. Il eſt même arrivé ſouvent, que des familles entieres, qui étoient ſorties de France, en intention de paſſer en d'autres Iles, qui ſont au dé-là de celle-cy, & qui ne luy cedent en rien, ni en bonté d'air, ni en fertilité de terroir, étans fatiguées & ennuyées de la mer, s'y ſont arrêtées, pour ne point s'expoſer de nouveau, à tant de dangers, de dégouts, & d'autres incommoditez, qui accompagnent inſeparablement, ces longs & penibles voyages.

Parmy cette grande multitude de peuple, qui compoſe cette Colonie, il y a pluſieurs perſonnes de merite, & de condition, qui apres avoir ſignalé leur valeur, dans les armées de France, ont choiſy cette aimable retraitte, pour eſtre le lieu de leur repos, apres leurs honorables fatigues. Monſieur de Courcelas, Lieutenant General de Monſieur le Gouverneur, s'y eſt rendu recommandable entre tous; ſa ſage conduite, ſon affabilité, & ſon humeur obligeante, luy ont áquis les affections de tous les Habitans de l'Ile, & les reſpects de tous les étrangers qui y abordent. Monſieur le Comte, & Monſieur de L'Oubiere, y ſont conſiderez entre les principaus Officiers. Monſieur du Coudré, y a exercé un fort long-tems la charge de Juge Civil & Criminel, avec beaucoup d'approbation.

Au commencement de la deſcription de cette Ile, nous avons dit à deſſein, que les François & les Indiens, y ont vêcu long tems enſemble en bonne intelligence: Car nous apprenons des memoires, qui nous ont eſté envoyez dépuis peu, touchant l'Etat de cette Ile, qu'il y-a environ quatre ans, que les Caraibes ſont en guerre ouverte avec les nôtres; que depuis ce tems-là, ces Barbares ont fait pluſieurs ravages en

nos

nos quartiers; & que ni les hautes montagnes, ni la profondeur des precipices, ni l'horreur des vaſtes & affreuſes ſolitudes, qu'on avoit tenuës juſques alors pour un mur impenetrable, qui ſeparoit les terres des deus Nations, ne les ont pû empeſcher de venir fondre ſur nos gens, & de porter juſques au milieu de quelques-unes de leurs habitations, le feu, le maſſacre, la deſolation, & tout ce que l'eſprit de vengeance leur à pû dicter de plus cruel, pour contenter leur rage, & pour aſſouvir la brutalité de leur paſſion.

On parle diverſement des ſujets de cette rupture. Les uns l'attribuent au déplaiſir que quelques Caraibes ont conçeu, de ce que Monſieur du Parquet, a établi contre leur gré, des Colonies Françoiſes aus Iles de la Grenade, & de Sainte Alouſie. Les autres diſent, qu'ils ont eſté incitez à prendre les armes, pour venger la mort de quelques uns de leur Nation, Habitans de l'Ile de Saint Vincent, qu'ils tiennent eſtre periz, apres avoir beû de l'eau de vie empoiſonnée, qui leur avoit eſté apportée de la Martinique.

Incontinent que cette guerre fut declarée, & que les Caraibes eurent fait par ſurpriſe, ſelon leur coûtume, quelques dégats en l'un de nos quartiers: ceus qui ſont envieus de la gloire de nos Colonies, & de leur progrez & affermiſſément en ces Iles, faiſoient courir le bruit, que nos gens ne pourroyent jamais domter ces Barbares; que ceus de cette même Nation qui habitent à la Dominique, & à Saint Vincent, avoient ébranlé tous leurs alliez du Continent, pour nous faire la guerre à forces unies; que pour faciliter ce deſſein, & groſſir leur party, ils avoient même traitté de paix avec les Arovagües leurs anciens ennemis; & qu'ils avoyent engagé ſi avant tous ces Sauvages en leur querelle, qu'ils étoient reſolus de ſe jetter d'un commun effort ſur nous, & de nous accabler de leur multitude.

L'On ne ſait pas au vray, ſi cette ligue dont on nous menaçoit à eſté projettée: mais il eſt conſtant qu'elle n'a point paru, & qu'apres les premieres courſes, que les Caraibes de la Martinique firent ſur nos terres avec quelque avantage, ils ont dépuis ſi mal reuſſy dans leurs entrepriſes, & ils ont eſté ſi ſouvent pourſuivis & repouſſez des nôtres, avec perte

de leurs principaus Chefs, qu'ils ont esté contrains depuis deus ans ou environ d'abandonner leurs Villages, & leurs Jardins à leur discretion, & de se r'enfermer dans l'epaisseur des bois, & parmy des montagnes & des rochers qui sont présque inaccessibles. De sorte que ceus qui connoissent la valeur, l'experience, & le bon ordre de nos François qui habitent cette Ile, sont entierement persuadez, que si ces Barbares, ont encore l'assurance de sortir de leurs tanieres, pour experimenter le sort des armes, & pour secoüer cette profonde consternation en laquelle ils vivent, ils seront contrains par necessité, ou de leur quitter l'entiere possession de cette terre, ou d'accepter toutes les conditions sous lesquelles ils voudront traitter de paix avec eus, & renouveller l'ancienne alliance, qu'ils ont trop legerément rompuë.

CHAPITRE TROISIÉME.

Des Iles Antilles qui s'étendent vers le Nord.

TOutes les Iles dont nous ferons la description en ce Chapitre, étans situées plus au Nord que les precedentes; jovissent par consequent d'une temperature un peu plus douce. Elles sont aussi plus frequentées que celles de Tabago, de la Grenade, & de Sainte Alousie; à cause que les Navires qui se sont rafraichis à la Martinique, & qui descendent à Saint Christofle, les peuvent visiter les unes apres les autres, sans se detourner de leur route.

ARTICLE I.

De l'Ile de la Dominique.

CEtte Ile, est sur la hauteur de quinze degrez & trente scrupules. On l'estime avoir en longueur environ tréze lieuës, & en sa plus grande largeur un peu moins. Elle a en son centre plusieurs hautes montagnes, qui entourent un fonds inaccessible, où l'on voit du haut de certains rochers, une infinite de Reptiles, d'une grosseur & d'une longueur effroyable.

Les Caraibes, qui habitent cette Ile en grand nombre, ont fort long-tems entretenu, ceus qui les alloient visiter, du conte qu'ils faisoient, d'un gros & monstrueus serpent, qui avoit son repaire en ce fonds. Ils disoient qu'il portoit sur sa teste une pierre éclatante comme une Escarboucle, d'un prix inéstimable. Qu'il voiloit pour l'ordinaire ce riche ornement, d'une petite peau mouvante, comme la paupiére qui couvre l'œil: mais que quand il alloit boire, ou qu'il se joüoit au milieu de ce profond abysme, il le montroit à decouvert, & que pour lors les rochers, & tout ce qui étoit à l'entour, recevoit un merveilleus éclat du feu, qui sortoit de cette precieuse couronne.

Le Cacique de cette Ile, étoit autréfois des plus considerez entre les autres de la même Nation. Et quand toutes leurs troupes marchoient en bataille, contre les Aroüagues leurs ennemis du Continent, celuy-cy avoit la conduite de l'avantgarde, & étoit signalé par quelque marque particuliere, qu'il avoit sur son corps.

Quand il passe de Navires François prés de cette Ile, on voit aussi-tôt plusieurs canots, en chacun déquels il y a trois ou quatre Indiens au plus, qui viennent convier les Capitaines de ces Vaisseaus, d'aller moüiller aus bonnes rades qu'ils montrent: Où du moins, ils presentent des fruits de leur terre, qu'ils ont apportez, & apres avoir fait present de quelques uns des plus beaus aus Capitaines, & aus autres Officiers, ils offrent ce qui leur reste, en échange de quelques hameçons, de quelques grains de cristal, ou d'autres menües bagatelles qui leur sont agreables.

ARTICLE II.

De l'Ile de Marigalante.

On la met ordinairément sur la hauteur de quinze degrez & quarante scrupules. C'est une terre assez platte & remplie de bois, qui témoignent qu'elle ne seroit pas infeconde, si elle étoit cultivée. Elle a toujours été frequentée

des Indiens, tant pour la pesche, que pour l'entretien de quelques petis jardinages qu'ils y ont.

Les derniers avis, qui nous sont venus des Antilles, portent, que Monsieur D'Hoüel, Gouverneur de la Gardeloupe, a nouvellement fait peupler cette Ile, & qu'il y a fait bâtir un Fort, pour reprimer quelques Indiens, qui vouloient s'opposer à ce dessein, & qui y avoient tué vint hommes qu'il y avoit envoyez par avance, pour découvrir peu à peu la terre: Et qu'à cause de cet accident, il y en a fait passer environ trois cens, qui se retiroient la nuit en un grand vaisseau qu'ils avoient à la rade, jusques à ce que la fortification fut en defense. Les Caraibes de la Dominique, pour entretenir l'amitie qu'ils ont avec les Habitans de la Gardeloupe, qui sont leurs plus proches voisins, disent qu'ils sont innocens de ce massacre, & en ont fait excuse à Monsieur D'Hoüel, l'imputant à ceus de leur Nation, qui habitent aus autres Iles.

ARTICLE III.

Des Iles des Saintes, & des Oiseaus.

ENtre la Dominique, & la Gardeloupe, il y a trois ou quatre petites Iles, fort proches les unes des autres, qu'on nomme ordinairement *les Saintes*. Elles sont sur la même hauteur que Marigalante, au couchant de laquelle elles sont situées, & jusques à present, elles sont desertes & inhabitées.

l'Ile *aus Oiseaus*, est encore plus occidentale que les *Saintes*. On la range sur la hauteur de quinze degrez, & quarante cinq scrupules. Elle est ainsi nommée à cause de la multitude d'Oiseaus, qui y font leurs nids jusques sur le sable, & au bord de la mer. Ils sont pour la plûpart fort faciles à prendre à la main, par ce que ne voyant pas souvent des hommes, ils n'en ont nulle crainte. Cette terre est fort basse, & à peine la peut-on appercevoir, que l'on n'en soit bien prés.

ARTICLE IV.

De l'Ile de la Desirade.

ELle est ainsi nommée, par ce que Christofle Colomb la découvrit la premiere de toutes les Antilles, en son second voyage de l'Amerique. Et comme la premiere terre de ce Nouveau Monde, fut appellé par luy, *San Salvador*, au lieu qu'elle se nommoit auparavant *Guanahani*, qui est une des Lucayes, sur la hauteur de vint-cinq degrez & quelques scrupules; ainsi, il nomma celle-cy *la Desirée*, à cause de l'accomplissement de son souhait. Elle est éloignée de dix lieuës de la Gardeloupe, en tirant vers le Nord-Est: & de la ligne, de seize degrez, & dix scrupules. Il y a assez de bonne terre en cette Ile, pour y dresser plusieurs belles habitations: c'est pourquoy on espere, qu'elle ne sera pas long-tems sans estre peuplée.

ARTICLE V.

De l'Ile de la Gardeloupe.

CEtte Ile est la plus grande, & l'une des plus belles, de toutes celles que les François possedent aus Antilles. Elle étoit cy devant appellée par les Indiens *Carucueira:* mais les Espagnols luy ont donné le nom qu'elle porte à present. Les uns la mettent precisément au seiziéme degré, & les autres y ajoustent seize scrupules. Elle a environ soixante lieuës de circonference, sur neuf ou dix de largeur aus endroits ou la terre s'étend d'avantage. Elle est divisée en deus parties par un petit bras de mer, qui separe la Grand'terre, d'avec celle qu'on nomme proprement la Gardeloupe. La partie plus Orientale de celle-cy, est appellée, *Cabes-Terre*, & celle qui est au Couchant, *Basse-Terre.*

Ce qu'on nomme la Grand'Terre, a deus Salines, ou l'eau de la mer se forme en sel, comme en plusieurs autres Iles, par la seule force du Soleil, sans aucun autre artifice.

La partie qui eſt habitée, eſt relevée en pluſieur endroits, & particuliérement en ſon centre, de pluſieurs hautes montagnes, dont les unes ſont heriſſées de rochers pelés & affreus, qui ſélevent du ſein de pluſieurs effroyables precipices, qui les entourent; & les autres ſont couvertes de beaus arbres, qui leur compoſent en tout tems une guirlande agreable. Il y a au pied de ces montagnes pluſieurs plaines de grande étenduë, qui ſont rafraichies par un grand nombre de belles rivieres, qui convioient autréfois les flottes qui venoient d'Eſpagne, d'y venir puiſer les eaus, qui leur étoient neceſſaires pour continuer leurs voyages. Quelques unes de ces rivieres, en ſe débordant roulent des bâtons enſoufrez, qui ont paſſé par les mines de ſoulfre, qui ſont dans une montagne des plus renommées de l'Ile, qui vomit continuellement de la fumée, & a laquelle on a donné pour ce ſujet le nom de *Soulfriere*. Il y a auſſi des fontaines d'eau boüillante, que l'experience a fait trouver fort propres à guerir l'hydropiſie, & toutes les maladies qui proviennent de cauſe froide. Il y a deus grands ſeins de mer, entre ces deus terres, d'où les Habitans de l'Ile qui ſe plaiſent à la péſche, peuvent tirer en toute ſaiſon des Tortuës, & pluſieurs autres excellens poiſſons.

Cette terre commença d'eſtre habitée par les François, en l'an mil ſix cens trente cinq. Meſſieurs du Pleſſis, & de L'Olive, y eurent les premiers commandemens avec égale autorité. Mais le premier étant mort le ſeptiéme mois apres ſon arrivée, & Monſieur de l'Olive étant devenu inhabile au gouvernément par la perte qu'il fit de la veuë, les Seigneurs de la Compagnie des Iles de l'Amerique, prirent à cœur de ſoûtenir cette Colonie naiſſante, qui étoit extremément deſolée, & de la pourvoir d'un chef doué de courage, d'experience, & de toutes les qualitez, qui ſont requiſes en un homme de commandement. A cet effet ils jetterent les yeus ſur Monſieur Auber l'un des Capitaines de l'Ile de S. Chriſtofle, qui étoit pour lors à Paris. Le tems à amplement verifié, que ces Meſſieurs ne pouvoient pas faire un meilleur choiz: Car cette Colonie doit ſa conſervation, & tout le bon état auquel elle a été du dépuis, à la prudence, & à la ſage con-

conduitte de ce digne Gouverneur, qui signala son entrée en cette charge par la paix qu'il fit avec les Caraibes, & par plusieurs bons ordres qu'il établit, pour le soulagement des Habitans, & pour rendre l'Ile plus recommendable, comme nous le deduirons au Chapitre deusiéme du second Livre de cette Histoire.

Monsieur d'Hoüel est aujourduy Seigneur & Gouverneur de cette Ile: & depuis qu'il y a été étably, elle a pris encore une toute autre face, qu'elle n'avoit auparavant, car elle s'est accruë en nombre d'Habitans, qui y ont bâty plusieurs belles maisons, & y ont attiré un si grand commerce, qu'elle est a present l'une des plus considerables, & des plus florissantes des Antilles.

On y voit de belles plaines, sur lesquelles on fait passer la charruë pour l'abourer la terre; ce qui ne se pratique point aus autres Iles: Apres quoy le Ris, le Mays, le Manioc dont on fait la Cassaue, les Patates, & même le Gingembre, & les Cannes de sucre, viennent le mieux du monde.

Les Jacobins Reformez, possedent une partie de la meilleure terre de cette Ile, sur laquelle ils ont fait plusieurs belles Habitations, qui sont d'un bon rapport. Elles doivent le bon état auquel elles sont, aus soins incomparables du R. P. Raymond Breton, qui les a conservées à son Ordre, parmy plusieurs difficultez.

La partie de l'Ile qu'on nomme la basse terre, est enrichie d'une petite Ville qui s'acroist tous les jours. Elle a déja plusieurs ruës qui sont bordées d'un grand nombre de beaus edifices de charpente, qui sont pour la plûpart à deus étages, & d'une structure commode, & agreable à la veuë. Elle est aussi embellie de l'Eglise Parroissiale; des Maisons des Jesuistes, & des Carmes, que Monsieur le Gouverneur y a appellez dépuis peu; & de plusieurs amples Magazins, qui sont fournis de toutes les provisions & Marchandises, qui sont necessaires pour la subsistence de cette aimable Colonie.

Monsieur le Gouverneur fait sa demeure en un Chateau, qui n'est pas fort éloigné de la Ville. Il est bâty bien solidément, à quatre faces. Les coins sont munis déperons, & de redoutes, de massonnerie d'une telle épaisseur, qu'elle peut

soûtenir la pesanteur de plusieurs pieces de Canon de fonte verte, qui y sont posées en batterie. Un peu au delà de ce Chateau, il y a une fort haute montagne, qui le pourroit incommoder : Mais Monsieur le Gouverneur, qui n'oublie rien de tout ce qui peut contribuer à l'ornement & à la seureté de son Ile, y a fait monter du Canon ; & afin qu'un ennemy ne se puisse emparer de cette place, il y a fait une espéce de Citadelle, qui est en tout tems pourveuë de vivres, & de munitions de guerre. Il y a aussi fait bâtir des logémens, qui sont capables de tenir à couvert les Soldats qui la gardent, & de servir au besoin de retraite assurée aus Habitans. La Cabes-Terre, a aussi un Fort qui est bien considerable. Il est bâty en un lieu qu'on nommoit autrefois la Case au borgne. Il contient tout ce quartier-là en assurance. On l'appelle *le Fort de Sainte Marie*.

Plusieurs personnes de condition, se sont retirées en cette Ile, & y ont fait dresser un grand nombre de Moulins à sucre. Monsieur de Boisseret, y est Lieutenant General de Monsieur le Gouverneur. Monsieur Hynselin, Monsieur du Blanc, Monsieur de Mé, Monsieur des Prez, & Monsieur Postel, y sont estimez entre les principaus Officiers, & les plus honorables Habitans. Monsieur d'Aucourt, personnage d'un rare savoir, & d'une conversation fort douce, y exerce la charge de Lieutenant Civil & Criminel, avec beaucoup de Loüange.

ARTICLE VI.

De l'Ile D'Antigoa.

CEtte Ile, est sur la hauteur de seize degrez & quarante scrupules, entre la Barbade & la Desirée, sa longueur est de six ou sept lieuës, sur une largeur inegale. Elle est de difficile accés aus navires, à cause des rochers qui l'environnent. L'on tenoit cy-devant, qu'elle étoit inhabitable, par ce qu'on croyoit qu'il n'y avoit poit d'eau douce : mais les Anglois, qui s'y sont placez, y en ont trouvé & y ont encore creusé des puits, & des cisternes, qui suppléeroient à ce défaut.

Cette

Cette Ile est abondante en poissons, en gibier, & en toute sorte de bétail domestique. Elle est habitée par sét ou huit cens hommes, & il y a comme en toutes les autres, qui sont entre les mains de cette Nation, de bons & de savans Pasteurs, qui ont un grand soin des troupeaus qui leur sont commis.

ARTICLE VII.

De l'Ile de Mont-serrat.

LEs Espagnols, ont donné à cette Ile le nom qu'elle porte, à cause de quelque ressemblance qu'il y a, entre une montagne qui y est, & celle de Mont-serrat, qui est prés de Barcelonne, & ce nom luy est demeuré jusques à present. Elle est sur la hauteur de dix sét degrez de latitude septentrionale. Elle a trois lieuës de long, & présque autant de large, de sorte qu'elle paroit d'une figure ronde. La terre y est tres-fertile. Les Anglois la possedent & y sont fort bien logez. On tient qu'il y a environ six cens hommes.

Ce qui est de plus considerable en cette Ile, est une belle Eglise, d'une agreable structure, que Monsieur le Gouverneur & les Habitans y ont fait bâtir: la chaire, les bancs, & tout l'ornement du dedans, sont de menuiserie, de bois du païs, qui est precieus, & de bonne odeur.

ARTICLE VIII.

Des Iles de la Barbade & de Redonde.

L'Ile, que les François nomment *Barbade*, & les Anglois *Barboude*, est sur la hauteur de dix-sét degrez & trente scrupules. C'est une terre basse, longue d'environ cinq lieuës, située au Nord-Est de Mont-serrat. Les Anglois, y ont une Colonie de trois à quatre cens hommes, & y trouvent dequoy subsister commodément. Elle à cecy de fâcheus & de commun avec les Iles d'Antigoa, & de Mont-serrat, que les Caraibes de la Dominique & d'ailleurs, y font souvent de

grands ravages. L'inimitie que ces Barbares ont conceuë contre la Nation Angloise est si grande, qu'il ne s'écoule présque aucune année, qu'ils ne fassent une ou deus descentes à la faveur de la nuit,en quelcune des Iles qu'elle possede: & pour lors, s'ils ne sont promtément découverts & vivément repoussez, ils massacrent tous les hommes qu'ils rencontrent, ils pilent les maisons & les brûlent, & s'ils peuvent se saisir de quelques femmes ou de leurs enfans, ils les font prisonniers de guerre, & les enlevent en leurs terres, avec tout le butin qui leur agrée.

l'Ile qu'on appelle *Redonde* ou *Rotonde*, a cause de sa figure, est sur la hauteur de dix sét degrez & dix scrupules. Elle est petite, & ne paroit de loin que comme une grosse tour: & selon une certaine face, on diroit que ce seroit un grand Navire, qui est sous la voile. On la peut facilément aborder de toutes parts, à cause que la mer qui l'entoure est profonde, & sans rochers ou écueils, qui puissent mettre en danger les Navires.

ARTICLE IX.

De l'Ile de Nieves.

C'Est une petite terre, qui est située sur la hauteur du dixsettiéme degré & dixneuf scrupules vers le Nord. Elle n'a qu'environ six lieuës de tour, & dans son milieu,une seule montagne qui est fort haute, & couverte de grands bois jusques au sommet. Les habitations sont tout à l'entour de la montagne, à commencer dépuis le bord de la mer, jusques à ce qu'on arrive au plus haut, où l'on peut commodément monter. On fait aisément & par eau & par terre, tout le circuit de cette Ile. Il y a plusieurs sources d'eau douce, dont quelques-unes sont assez fortes pour porter leurs eaus jusques à la mer. Il y a même une fontaine, dont les eaus sont chaudes & minerales. On a fait des bains tout proche de la source, qui sont frequentez avec heureus succés, pour la guerison des mêmes maladies, qui demandent l'usage des eaus de Bourbon.

Les

Les Anglois qui s'y sont établis en l'an mil six cens vint-huit, habitent cette Ile au nombre d'environ trois mille hommes, qui y subsistent honorablement par le trafic qu'ils y font de Sucre, de Gingembre, & de Tabac.

Cette Ile, est des mieus policées de toutes les Antilles. La Justice s'y administre avec grande sagesse, par un Conseil, qui est composé des plus notables, & des plus anciens Habitans de la Colonie. Les juremens, les larcins, l'yvrognerie, la paillardise, & toutes sortes de dissolutions & de desordres, y sont punis severément. L'an mil six cens quarante neuf, Monsieur Lake y commandoit. Depuis Dieu l'a appellé à soy. Il étoit homme craignant Dieu, & savant; qui gouvernoit avec grande prudence, & grande douceur.

Il y a trois Eglises, qui sont simplement bâties; mais en recompense elles sont commodément disposées pour y faire le Divin service. Pour la seureté des vaisseaux qui sont à la rade, & pour empescher la descente que pourroit faire un Ennemy, on y a bâty un Fort, où il y a plusieurs grosses pieces de Canon, qui commandent sur la mer. Il tient aussi en assurance les Magazins publics, dans lesquels on décharge toutes les Marchandises qui viennent de dehors, & qui sont necessaires pour la subsistence des Habitans. Et c'est de-là, qu'elles sont puis apres distribuées à tous les particuliers qui en ont besoin, pourveu que ceus qui ont cette commission, les jugent capables de les payer, au jour nommé, & au prix, que Monsieur le Gouverneur & Messieurs du Conseil y ont mis, selon leur prudence, & equité.

Ce qui rend encore cette Ile recommandable, est qu'elle n'est separée que par un petit bras de mer, de celle de *Saint Christofle*, la plus belle & la plus renommée de toutes les Antilles, dont elle est la Capitale. Décrivant donc assez briévement la plupart des autres Iles, il est juste de nous étendre un peu davantage sur cellecy. Et c'est pourquoy nous en ferons un Chapitre à part, comme le sujet le merite bien.

CHAPITRE QUATRIÉME.

De l'Ile de Saint Christofle en particulier.

L'Ile de *Saint Christofle*, fut ainsi appellée par Christofle Colomb, qui la voyant si agreable voulut qu'elle portast son nom. A quoy il fut aussi couvié par la figure d'une des montagnes qui sont en cette Ile, laquelle porte sur sa croupe, comme sur l'une de ses épaules une autre plus petite montagne; de même que l'on peint Saint Christofle, comme un Geant, qui porte nôtre Seigneur sur les siennes, en forme d'un petit enfant. L'Ile est sur la hauteur de dixsét degrez, & vint cinq Scrupules.

C'est le siege des Gouverneurs Generaus des François & des Anglois, qui possedent la plus grand'-part des Antilles: MONSIEUR LE CHEVALIER DE POINCY, Baillif & Grand-Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, Commandeur d'Oysemont & de Coulours, & Chef d'Escadre des Vaisseaus du Roy en Bretagne, Gentil-homme de fort ancienne Maison, qui porte le nom de POINCY, exerce tres-dignement cette charge pour sa Majesté, depuis environ dix-neuf ans. Et l'on trouve en sa personne, toute la prudence, toute la valeur, toute l'experience & en un mot toutes les hautes qualitez, qui sont necessaires pour achever un grand Capitaine. C'est aus soins & à la sagesse de ce brave Seigneur, que l'on doit aujourduy le bon Etat de cette Ile: Car l'ayant trouvée comme un desert, il l'a enrichie de plusieurs beaus edifices: Il la remplie de toutes les choses necessaires à la vie: Il y a attiré une grande multitude de personnes de toute condition qui y vivent doucément & en repos: & il y a formé la plus noble & la plus ample Colonie, que nôtre Nation ait eüe jusqu'à present, hors des limites de la France. Il maintient cette Colonie par de bonnes lois politiques, & militaires. Il rend une fidele justice à tous ceus de son gouvernement, ayant éstably pour cet effet un Conseil de gens de consideration. Il prend un soin charitable des pauvres, des malades & des orfelins: En general il soulage & aide au besoin

tous

tous les habitans de l'Ile, subsistant de ses propres biens, par son bon ordre, & par son œconomie, sans estre à charge à personne. Il traitte splendidement les Etrangers qui le viennent visiter, & fait un accüeil favorable à tous ceus qui abordent en son Ile. Sa maison est conduite avec un ordre qu'on ne sauroit assez priser. Dans la paix même on y voit faire les exercices de la guerre: Et en tout tems elle est une école de civilité, & de toutes sortes de vertus. Il fait observer exactement la discipline militaire pour tenir l'Ile en defense, donner de la terreur à l'ennemy, & préter au besoin secours aus alliez. Il est l'Arbitre de tous les differens qui surviennent entre les Nations voisines, & par sa sage conduite, il demeure toûjours en parfaite intelligence avec les Anglois, & il les porte à l'honorer & à deferer à ses sentimens. Il peut mettre sur pied en un instant plusieurs Compagnies de Cavalerie & environ huit à neuf mille hommes de pied. Enfin il a eu soin détendre le nom François en plusieurs Iles, ou il a étably des Colonies qui sont a present florissantes: Il à aussi envoié en la terre ferme de l'Amerique, en un endroit appelle *Cap de Noid*, des hommes qui entretiennent un commerce avec les Indiens, & qui peuvent donner le fondément à une ample Peuplade, par ce que ce lieu là, ouvre l'entrée d'un grand & bon Païs. Il étoit impossible de passer plus outre, sans arréter quelque tems nos yeux sur un si digne General. Poursuivons maintenant la description de Saint Christofle.

l'Ile a environ vint cinq lieuës de tour. La terre en étant legere, & sablonneuse, est tres-propre à produire toutes sortes de fruits du païs, & plusieurs de ceus qui croissent en Europe. Elle est relevée au milieu, par de tres-hautes montagnes, d'où coulent plusieurs ruisseaus, qui s'enflent quelquefois si promtément, par les pluïes qui tombent sur les montagnes, sans qu'on l'apperçoiue à la pente, ni aus plaines; que l'on est souvent surpris de ces torrens, qui debordent tout à coup.

Toute l'Ile est divisée en quatre Cantons: dont il y en a deus, qui sont tenus par les François, & les autres deus, par les Anglois: mais en telle sorte que l'on ne peut traverser d'un quartier à l'autre, sans passer sur les terres de l'une ou de

l'au-

l'autre Nation. Les Anglois, ont en leur partage plus de petites rivieres que les François : Mais en recompense, ceux-cy ont plus de plat-païs, & de terres propres à estre cultivées. Les Anglois sont aussi en plus grand nombre que les nôtres : mais ils n'ont point de si fortes places de defense, & ils ne sont pas si bien armez. Les François ont quatre Forts, munis de quantité de Canons, qui portent loin en mer, d'ont celui qui est à la pointe de sable, à des fortifications regulieres comme une Citadelle. Le plus considerable apres celui là, est à la rade, ou au mouïllage qu'on appelle de la Basse-terre. Il y a jour & nuit en l'un & en l'autre des Compagnies de Soldats qui font bonne garde. Pour contenir aussi les quartiers en seureté, & prevenir les desordres, qui pourroient survenir entre deus peuples differens, chaque Nation tient aus avenuës de ses quartiers, un corps de garde, qui se renouvelle par chacun jour. Les Anglois, ont aussi de leur costé deus places fortes, l'une qui commande sur la grande rade, & l'autre sur une autre descente, qui est joignant la pointe de sable.

Cette Ile est pourveüe d'une belle Saline, qui est sur le bord de la mer, dans un sein, que les habitans appellent ordinairement Cul-de-sac. Guéres loin de-là, il y a une pointe de terre, qui s'avance si pres de l'Ile de Nieves, que le traict de mer qui separe ces deus places, n'a qu'un petit quart de lieuë, de sorte qu'ils s'est trouvé des hommes, qui l'ont autréfois passé à la nage.

On tient qu'il y une Mine d'argent à Saint Christofle : mais comme les salines, les bois, les rades, & les Mines sont communes aus deus Nations, personne ne se met en peine d'y regarder. Joint qu'il faut une grande puissance, & un prodigieus nombre d'Esclaves pour une telle entreprise. La vraïe Mine d'argent de cette Ile, c'est le Sucre.

On fait aisément par terre, le tour de toute cette Ile : mais on ne peut traverser le milieu, à cause de plusieurs grandes & hautes montagnes, qni enferment en leur sein d'effroyables precipices, & des sources d'eaus chaudes. Et même on y trouve du soulfre, qui a donné le nom de Soulfriere à l'une de ces montagnes. Depuis le pied des montagnes. En prenant la Circonferance au dehors, toute la terre de cette Ile

s'étend

ſétend par une pente douce juſques au bord de la mer, d'une largeur inégale, ſelon que les montagnes pouſſent plus où moins avant leurs racines, du coſté de la mer ; où que la mer s'avance, & reſerre la terre contre les montagnes. Toute l'etenduë de bonne terre qui eſt cultivée, juſques à la pente trop roide des montagnes, eſt diviſée préſque par tout en pluſieurs étages, par le milieu deſquels paſſent de beaus & larges chemins tiréz en droite ligne, autant que les lieus le peuvent permettre. La premiere de ces lignes de communication, commence environ cent pas au deſſus du bord de la mer: l'autre trois ou quatre cens pas plus haut, & ainſi en montant juſques au troiziéme ou quatriéme étage, d'où l'on voit les habitations de déſous, qui forment un aſpect fort agreable.

Chaque étage, qui fait comme une ceinture ou plus grande ou plus petite à l'entour des montagnes ſelon qu'il en eſt ou plus ou moins éloigné, a auſſi ſes ſentiers, qui comme autant de ruës traverſantes, donnent le libre accez à ceus qui ſont où plus haut ou plus bas: Et cela avec une ſy belle ſymmetrie, que lors que l'on fait par mer le tour de l'Ile, il ny à rien de plus agreable que de voir cette divertiſſante verdure de tant d'arbres qui bordent les chemins, & qui ſont aus lizieres, & font les ſeparations de chaque habitation. La veuë ne ſe peut laſſer de conſiderer cette terre. Si elle ſe porte en haut, elle ſe trouve terminée, par ces hautes montagnes, qui ſont couronnées d'une verdure eternelle, & revétuës de bois precieus. Si elle ſe refléchit plus bas, elle apperçoit les Jardins, qui prenant leur naiſſance dés le lieu ou les montagnes ſont acceſſibles, ſétendent de là par une douce & molle deſcente juſques au bord de la mer. Le beau vert naiſſant du Tabac planté au cordeau, le Jaune pâle des Cannes de Sucre qui ſont en maturité, & le vert brun du Gingembre & des Patates, font un païſage ſi diverſifié, & un émail ſi charmant, qu'on ne peut ſans faire un effort ſur ſon inclination, retirer la veuë de deſſus. Ce qui recrée encore d'avantage les yeux, eſt qu'au milieu de chaque habitation ou Jardin, on remarque pluſieurs belles maiſons, de differente ſtructure. Celles nommément qui ſont couvertes de tuile rouge ou plombee, donnent

nent un grand lustre à cette aimable perspective : Et par ce que L'Ile va toujours en montant, l'étage inferieur ne derobe pas la veüe de celui qui est plus avant en la terre ; mais en un instant on voit tous ces beaus compartimens, tous ces chemins qui sont comme autant d'allées de vergers ; toutes ces bordures de differentes sortes d'arbres ; tous ces jardins plantez à la ligne de diverses espéces de fruits ; & tous ces jolis edifices qui ne sont distans le plus souvent que de cent pas, ou environ, les uns des autres : Et en un mot tant d'agreables objets se presentent aus yeux en même tems, que l'on ne sait à quoy s'arréter.

Il est necessaire pour la plus grande commodité des habitans, & la facilité de leurs employs, que leurs maisons soient separées les unes des autres, & placées au milieu de la terre qu'ils cultivent : Mais les François outre leurs demeures qui sont ainsi écartées ont encore bâty en leur quartier de la basse terre une agreable ville, qui s'augmante tous les jours, & d'ont les edifices sont de brique & de charpente. Elle est prés de la rade où les vaisseaus ont coutume de moüiller. Tous les plus honorables Habitans de l'Ile, & les Marchands étrangers y ont leurs Magazins.

On y trouve chez les Marchands François & Hollandois, qui font là leur residence, d'excellent vin, de l'eau de vie, de la biere, toutes sortes détoffes de soye & de laine, qui sont propres pour le païs, & generalement tous les rafraichissemens qui ne croissent point en l'Ile, & qui sont necessaires pour l'entretien des habitans. L'on à de tout à un prix raisonnable, en échange des Marchandises qui croissent en cette terre. C'est en ce même lieu, où demeurent les artisans, qui s'occupent en divers métiers, qui sont utiles pour maintenir le commerce, & la societé civile. On y voit de plus un Auditoire pour rendre la Justice, & une belle Eglise qui peut contenir une fort nombreuse assemblée. Tout cet edifice est de charpante élevée sur une baze de pierre de taille. Au lieu de vitres & de fenestres, il n'y a que des balustres tournez. Le comble du couvert est à trois faistes, pour ne point donner tant de prise au vent, & la couverture est de tuile rouge.

Les Capucins, ont eu quelques années la conduite de cette Eglise, & la charge des ames parmy les François de l'Ile : mais en l'an mil six cent quarante six, ils furent dispensez de cet employ du commun ávis des habitans, qui les congedierent civilement, & reçeurent en leur place des Jesuistes & des Carmes, qui y ont à present, par les soins & la liberalité de Monsieur le General & des Habitans, de belles Maisons, & de bonnes habitations, qui sont cultivées par un grand nombre d'esclaves qui leur appartiennent, & qui leur fournissent dequoy subsister honorablement. Le R. P. Henry du Vivier à esté le premier Superieur de la Mission des Jesuistes. Sa douçeur, & son aimable conversation, luy ont aquis le cœur de tous ceus de nostre Nation qui demeurent en cette Ile.

Monsieur le General, a aussi fait bâtir un bel Hôpital en un lieu fort sain, où les malades qui n'ont pas le moien de se faire guerir en leurs maisons, sont servis, & nourris, & visitez des Medecins & des Chirurgiens jusqu'à leur convalescence. Les Etrangers qui tombent malades dans l'Ile y sont aussi receus. Il a encore mis ordre que les Orfelins soient placez en des maisons honorables, où ils sont instruits & nourris à ses fraiz.

Entre les beaus, grands, & solides edifices que les François & les Anglois ont bâty, en plusieurs endroits de cette Ile, le Chateau de Monsieur le General de POINCY excelle sans contredit, & surpasse de beaucoup tous les autres ; c'est pourquoy nous en ferons une description particuliere.

Il est placé en un lieu frais & sain, sur la pente d'une tres-haute montagne couverte de grands arbres, qui par leur verdure perpetuelle, luy donnent une ravissante perspective. Il est éloigné du bord de la mer, d'une bien petite lieuë de France. L'on trouve au chemin qui y conduit, & qui monte insensiblement, les agreables maisons de quelques-uns des principaus Officiers & Habitans de l'Ile : & dés qu'on à costoyé une petite eminence qui le couvre, en venant de la basse terre, on y est conduit par une droite & large allée, bordée d'Orangers & de Citroniers qui servent de pallissade, & qui recréent merveilleusement l'odorat & la veüe : Mais ce beau Palais presentant à l'œil une face extremément charmante, à péne la peut on jetter ailleurs.

Sa figure est présque quarrée, à trois étages bien proportionez, suivant les régles d'une exquise Architecture, qui y a emploié la pierre de taille, & la brique, avec une belle symmetrie. La face, qui se presente la premiere, & qui regarde l'Orient, a au devant de son entrée un large escalier, à double rang de degrez, avec un beau parapet au dessus; & celle qui a l'aspect au Couchant, est aussi embellie d'un escalier tout pareil au premier, & d'une belle & grosse source d'eau vive, qui étant receüe dans un grand bassin, est de là conduite par des canaus sou-terrains en tous les offices.

Les salles & les chambres sont bien percées; les planchers sont faits à la Françoise, de bois rouge, solide, poly, de bonne odeur, & du crû de l'Ile. Le couvert, est fait en plate forme, d'où l'on a une veüe des plus belles, & des plus accomplies du monde.

Les fenestrages sont disposez en bel ordre: les veües de devant s'étendent le long de l'avenuë, & percent dans de beaus vallons, plantez de Cannes de Sucre, & de Gingembre. Celles du Couchant, sont terminées par la montagne, qui n'en est éloignée qu'autant que la juste proportion le requiert, pour relever par le riche fonds qu'elle presente, la grace & les perfections de ce Palais. Quant aus veuës du Midy & du Nord, elles découvrent une partie considerable de l'Ile, & les courts & les bâtimens, où sont tous les offices necessaires pour l'accomplissement d'une si belle maison.

Dans l'espace qui est entre ce Chateau, & la montagne voisine, on a ménagé un beau jardin, qui est curieusement entretenu. Il est fourny de la plu-part des herbes potageres qui se voient en France, & enrichy d'un parterre rempli de fleurs rares & curieuses, qui sont arrosées d'une claire fontaine, qui prend sa source à la pente de la montagne, & sans beaucoup d'artifice fait un gros ject, qui reiallit au milieu du Jardin.

Ce riche bâtiment est si bien placé, & rafraichy si agreablement des dous vens qui coulent de la montagne, & de celuy d'Orient, qui est le plus ordinaire du païs, qu'aus plus grandes chaleurs de l'été, on y jouyt d'une aimable temperature.

C'est

C'eſt une choſe divertiſſante au poſſible, quand aus jours de rejouiſſance publique, on fait en l'Ile des feus de joye, pour les nouvelles de quelque heureus ſuccés des armes victorieuſes de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne. Car alors les Clairons, & les Hautbois font ouir leur ſon éclatant du haut de la platte-forme de ce Palais, en telle ſorte que les montagnes voiſines, les côtaus & les bois qui les couvrent, retentiſſent à ce bruit penétrant, & forment un aimable éco qui s'entend par toute l'Ile, & bien avant en mer. Alors on voit auſſi pendre du haut de la Terraſſe, & des feneſtres de l'etage le plus élevé, les enſeignes ſemées de fleurs de Lis, & les drapeaus & étendars que Monſieur le General a remportez ſur les ennemis.

A l'un des côtez de cette maiſon, il y a une belle & grande Chapelle, fort proprement ornée, où les Aumoſniers de Monſieur le General font le ſervice. Les Offices & les logements des domeſtiques vont en ſuitte,& ſont compris en deus corps de logis, qui ſont auſſi bâtis de brique. A l'autre côté, mais un peu plus loin, ſur une petite eminence, on voit le quartier des Eſclaves Négres, qui occupent pluſieurs petites maiſons de bois, & de brique. On a donné à ce lieu le nom de la Ville D'Angole.

Cette Maiſon n'eſt pas ſeulement recommandable pour eſtre ſituée en bon air, pour eſtre parfaitement bien bâtie, & pour les claires ſources d'eaus qui la raffraichiſſent, les beaus Jardins qui l'entourent, les droites & ſpacieuſes avenuës qui y conduiſent, les commodites des divers offices qui l'accompagnent, & pour tous les autres riches ornemens qui l'embelliſſent : Mais auſſi pour eſtre fortifiée de redoutes, & munie de groſſes pieces de Canon de fonte verte, & d'un Arſenal où toutes ſortes d'armes, & de proviſions de poudre, de méſche, & de balles, ſe trouvent en abondance.

Ce ne ſeroit pas même aſſes pour la perfection de ce magnifique Hoſtel, qu'il eut tous ces rares avantages de la nature & de l'art, que nous venons de décrire, ſi apres tout cela il étoit ſitué en un lieu deſert, aride, & infructueus, & qu'il faluſt mandier d'ailleurs que de la terre qui l'environne, les moyens neceſſaires pour ſon entretenément. Auſſi n'a-til

point ce defaut, & la beauté s'y trouve jointe avec l'utilité, par un merveilleus assemblage. Car de ses fenestres on voit dans la bassecourt trois machines, ou moulins propres à briser les Cannes de Sucre, qui apportent à leur maistre un profit, & un revenu assuré, & qui va du pair avec celuy des plus nobles & meilleures Seigneuries de France. Quant à la matiere pour entretenir les moulins, assavoir les Cannes de Sucre, elle se recueille des chams qui sont aus environs, & qui les produisent à merveille. Plus de trois cens Négres, qui appartiennent à Monsieur le General, cultivent ces terres, & sont employez au service de ces Moulins, & à la fabrication de diverses autres Marchandises, que cette Ile produit heureusement, comme nous le dirons au second Livre de cette Histoire.

Tout se fait en cette maison, & en ses dépendances, sans confusion, & sans empressément. Ce grand nombre d'Esclaves Négres est si bien policé, conduit & reglé, que chacun se rend à l'exercice & à lemploy qui luy est assigné par le Maitre des ouvrages, sans s'ingerer dans les offices & dans les occupations des autres.

Outre cette sorte de gens qui sont nez à la servitude, Monsieur le General a environ cent Domestiques François de Nation, qui sont gagez pour le service de sa maison, dont la plûpart sont de diverses professions, & de divers métiers necessaires en la societé Civile, sur tous lesquels, l'intendant de la maison a une inspection particuliere.

Monsieur le General, a encore les Gardes de sa personne, qui l'accompagnent lors qu'il est necessaire, sous la conduite d'un Capitaine, plutôt pour representer la Majesté du Roy, de qui il a l'honneur d'estre Lieutenant, que par aucun besoin qu'il en ait, estant aimé, & chery de tous les François, & reveré des Etrangers.

A l'exemple de Monsieur le General, plusieurs Nobles & honorables Familles, qui sont venuës de France, estant attirées par la douceur de son Gouvernement, se sont fermement établies dans cette Ile, & y ont bâty de belles & agreables maisons. Les plus remarquables sont celles de Messieurs de Poincy, de Tréval, & de Benevent, qui sont trois braves

Gentils-hommes, Neveus de Monſieur le General: le premier deſquels, eſt Gouverneur particulier de Saint Chriſtofle, ſous Monſieur ſon Oncle, & les deus autres, ſont Capitaines de leurs quartiers.

Feü Monſieur Giraud, entre ſes autres Maiſons en avoit auſſi fait bâtir une pres de l'Hoſtel de Monſieur le General, & une autre à Cayonne, qui ſont des plus accomplies. Ce perſonnage, qui étoit de grand merite, & qui par ſa ſage conduite, s'étoit acquis l'amitie de tous les Habitans des Iles, portoit la qualité de Sergent de bataille de Saint Chriſtofle, & autres Iles de deſſous le vent, c'eſt à-dire de S. Martin, de Saint Bartelemy & de Sainte Croix, qui ſont au Couchant, au deſſous de S. Chriſtofle.

Entre les maiſons conſiderables parmy nos François, on doit encore mettre celle de Monſieur Auber, qui a eſté Gouverneur de la Gardeloupe. Elle eſt d'une belle ſtructure, de bois ſolide & en bon fonds, & de plus elle a un bois de haute fûtaye, qui n'eſt pas encore abbatu, & de la terre nette pour occuper cinquante Eſclaves, qui travaillent au Sucre, & au Gingembre. Mais ce qui luy donne plus de luſtre, eſt qu'elle eſt placée, au plus haut étage des Habitations du quartier de la montagne Plateau, & relevée ſur une eminence, d'où l'on découvre pluſieurs belles demeures qui ſont au déſous, & autant loin en mer, que la force de l'œil ſe peut étendre. Monſieur de la Roziere à preſent Major de l'Ile, Monſieur de Saint Amant, Monſieur de l'Eſperance, Monſieur de la Roche, qui ſont Capitaines, tous les Officiers en general, & tous les plus anciens Habitans, ſont bien logez.

Les Anglois, ont auſſi fait bâtir en leurs quartiers, pluſieurs grands & beaus edifices, qui relevent merveilleuſément la beauté naturelle de cette Ile. Les plus conſiderables ſont ceus de Feü Monſieur Wäernard, premier Gouverneur General de cette Nation: de Feü Monſieur Riche, qui fut ſon Succeſſeur, de Monſieur Eüret, qui exerce aujourduy cette charge avec grande loüange, & de Monſieur le Colonel Geffreſon, qui ſont tous ſi accomplis, qu'ils doivent à bon droit eſtre nommez, entre les plus belles, & les plus commodes maiſons des Antilles.

On

On conte aussi, jusques à cinq belles Eglises, que les Anglois ont fait bâtir en cette Ile. La premiere, qu'on rencontre en sortant du quartier des François, est à la pointe des Palmistes ; la seconde pres de la grande rade, au dessous de l'Hostel du Monsieur leur Gouverneur ; la troisiéme à la pointe de Sable ; & les deus autres, au quartier de Cayonne. Les trois premieres, sont d'une agreable structure selon le païs, ornées en dedans de belles chaires, & de sieges de menuiserie, & de bois precieus. Les Ecclesiastiques, qui font le service Divin, étoient autréfois envoyez par l'Archevesque de Cantorbery, qui y avoit pour son grand Vicaire Monsieur le Docteur Fiatley, Chapelain du Feü Roy d'Angleterre, & Pasteur de l'Eglise de la pointe des Palmistes, en la même Ile. Mais à present ils reçoivent leur ordination des Compagnies Synodales, qui ont l'autorité Episcopale.

CHAPITRE CINQUIÉME.

Des Iles de dessous le vent.

TOutes les Iles, qui sont au Couchant de celle de Saint Christofle, sont ordinairement appellées, les *Iles de dessous le vent :* par ce que le vent qui souffle presque toujours aus Antilles, est un vent d'Orient, qui participe quelquéfois un peu du Nord, & que ce n'est que bien rarément un vent du Couchant, ou du Midy. On en conte en tout neuf principales desquelles nous traitterons en ce Chapitre, selon l'ordre à peu prez qu'elles tiennent en la Carte.

ARTICLE I.

De l'Ile de Saint Eustache.

CEtte Ile est au Nord-Ouest de Saint Christofle, sur la hauteur de dix-sét degrez, & quarante minutes. Elle est petite, & ne peut avoir en tout, qu'environ cinq lieuës de tour. Ce n'est à proprement parler qu'une montagne, qui s'eleve au milieu de l'Ocean, en forme de pain de Sucre; qui est la même

même figure que represente le mont de Tabor, & le Pic de Tenerife: ſinon que ce dernier, eſt incomparablement plus haut.

Elle releve de la Souveraineté de Meſſieurs les Etats des Provinces Unies, qui en ont concedé la Seigneurie, & la proprieté fonciere, à Monſieur Van Rée, & à ſes Aſſociez Honorables Marchands de Fleſſingues en Zelande, qui y ont étably une Colonie, composée d'environ ſeize cens hommes, qui y ſont proprément accommodez, ſous le dous Gouvernement de la Nation Hollandoiſe.

Cette Ile, eſt la plus forte d'aſſiette de toutes les Antilles: car il n'y a qu'une bonne deſcente, qui peut eſtre facilement defenduë, & où peu d'hommes pourroient arréter une armée entiere. Outre cette fortification naturelle, on y a bâty un bon Fort, qui commande ſur la meilleure rade, & bien avant en mer, par la portée de ſon Canon.

Les Habitans ſont tous commodément logez, & proprément meublez, à l'imitation de leurs compatriotes d'Hollande. Il n'y a plus que le haut de la montagne, qui ſoit couvert de bois: tout le tour eſt défriché. Et l'on ne ſauroit croire qu'à péne, la grande quantité de Tabac, qu'on en a tiré autréfois, & qu'on en tire encore journellement.

Bien-qué le ſommet de la montagne de cette Ile paroiſſe fort pointu, il eſt neantmoins creus, & a en ſon centre un fonds aſſez vaſte, pour entreténir quantité de Sauvagine, qui ſe plait dans cette profonde retraitte. Les Habitans, ſont ſoigneus de nourrir ſur leurs terres, toutes ſortes de volailles, & même des Pourceaus, & des Lapins, qui y foiſſonnent à merveille.

Il n'y a point de Fontaines en cette Ile; mais il y a preſentement fort peu de maiſons, qui n'ayent une bonne Citerne, pour ſuppléer à ce manquement. Il y a auſſi des Magazins, ſi bien fournis de toutes les choſes, qui ſont neceſſaires à la vie, & à l'entretien des Habitans, qu'ils en ont ſouvent aſſez, pour en faire part à leurs voiſins.

Quant aus perſonnes qui compoſent cette Colonie, il y a pluſieurs familles honorables, qui y vivent Chrétiennément & ſans reproche, & qui n'ont jamais été flétries des

crimes, que quelques-uns leur imposent. Ceus qui ont vécu parmy ces gens-là, y ont remarqué beaucoup d'ordre, & beaucoup moins de dereglement qu'en diverses autres Iles.

Il y a aussi une belle Eglise, qui est gouvernée par un Pasteur Hollandois. Monsieur de Graaf, qui est a present Pasteur de l'Eglise de Trévers, en l'Ile d'Oualcre, en a eu autréfois la conduite. Il y preschoit en un même jour, & en une même chaire, en François, & en Flamand; pour edifier les Habitans de l'une & de l'autre langue, qui demeurent en cette Ile. Monsieur de Mey celebre Predicateur de l'Eglise de Mildebourg, qui entre autre écrits, a donné au public un docte & curieus commentaire, sur les lieus les plus difficiles des cinq livres de Moyse, ou il est traitté des choses naturelles, succeda a Monsieur de Graaf, & dépuis qu'il a été rappellé pour servir en son Païs, Messieurs les Directeurs de cette Colonie, ont toujours esté fort soigneus de demander au Synode de leur Province, de bons & de fideles ouvriers pour estré employez, en cette petite portion de la vigne du Seigneur.

ARTICLE II.

De l'Ile de Saint Bartelemy.

L'Ile de *Saint Bartelemy*, est au Nord-Est de Saint Christofle, sur le dixséttiéme degré. Elle a peu de terre propre à estre cultivée, bien qu'elle soit d'un assez grand circuit. Monsieur le Bailly de Poincy, Gouverneur General des François, l'à fait habiter à ses dépens, il y a environ quinze ans. L'on y trouve plusieurs beaus arbres fort estimez, une infinité d'oiseaus de diverses especes, & de la pierre tres-propre à faire de la chauz, qu'on y va querir des autres Iles. Elle est de difficile accez pour les grands Navires; à cause qu'elle est entourée de plusieurs rochers. Ceus qui se plaisent à la Solitude, n'en s'auroient desirer une plus accomplie.

ARTICLE III.

De l'Ile de Saba.

ELle est située au Nord-Ouest de Saint Eustache, sur la hauteur du dixséttiéme degre, & trente-cinq scrupules. On croiroit à la voir de loin, que ce ne seroit qu'une roche: Mais la Colonie de Saint Eustache, qui y a fait passer des hommes pour la cultiver, y a trouvé une agreable vallée, & assez de bonne terre pour employer plusieurs familles, qui vivent contentes, en cette aimable retraitte. Il n'y a point de moüillage à la coste, que pour des chaloupes. La pesche y est abondante. Et les soins que Monsieur le Gouverneur de Saint Eustache, a pris jusqu'à present de cette Peuplade, font que les refraichissemens necessaires n'y manquent point.

ARTICLE IV.

De l'Ile de Saint Martin.

CEtte Ile, est sur la hauteur de dixhuit degrez & seize scrupules. Elle a environ sét lieuës de long, & quatre de large. Il y a de belles Salines, qui avoient obligé l'Espagnol à y bâtir un Fort, où il entretenoit une Garnison, pour s'en conserver la proprieté. Mais il y a environ neuf ans, qu'il démolit le Fort & abandonna l'Ile. Ce qui ayant esté apperceu par Monsieur de Ruyter, qui commandoit l'un des grands Navires, que Monsieur Lampsen, envoye d'ordinaire en Amerique, & qui pour lors costoyoit cette Ile de Saint Martin, il fut à Saint Eustache lever des hommes, qu'il y amena pour l'habiter, & en prendre possession, au nom de Messieurs les Estats des Provinces Unies.

La nouvelle, de la sortie des Espagnols de cette terre, étant venuë au même tems à la connoissance de Monsieur le General des François, il equippa promtement un Navire, & y mit un nombre de braves hommes, pour relever le droit & les pretensions de nôtre Nation, qui avoit possedé cette

F 2 Ile

Ile avant l'usurpation de l'Espagnol. Dépuis les François, & les Hollandois, ont partagé cette terre à l'amiable, & ils y vivent ensemble, en fort bonne intelligence.

Les Salines, sont au quartier des Hollandois : mais les François en ont l'usage libre. Monsieur le General, établit pour son Lieutenant en cette place Monsieur de la Tour. Et a present, c'est Monsieur de Saint Amant qui y commande. Il a sous soy environ trois cens hommes, qui cultivent la terre, & font tous les dévoirs possibles, pour la mettre en reputation.

Les Hollandois, y sont en aussi grand nombre que les François. Monsieur Lampsen, & Monsieur van Rée, sont les principaus Seigneurs, & Directeurs de cette Colonie. Ils ont en leur quartier de belles Habitations, de grands Magazins, & un nombre bien considerable de Négres, qui leur sont serviteurs perpetuels.

Il n'y a point d'eau douce en cette Ile, que celle, qui au tems des pluïes est recueïllie en des cisternes, qui y sont assez communes. Il y a plusieurs Ilets à l'entour de cette terre, qui sont tres-commodes, pour les menus divertissemens des Habitans. Il y a aussi des Etangs d'eau salée, qui s'avancent bien avant entre les terres, où l'on pesche une infinité de bons poissons, particuliérément des Tortuës de mer. On trouve dans les bois des Porceaus sauvages, des Ramiers, des Tourtes, & des Perroquets sans nombre. On y voit plusieurs arbres, qui distilent diverses sortes de gomme : mais le Tabac qui y croist, étant plus estimé que celuy des autres Iles : c'est ce qui rend son commerce plus considerable.

Les François & les Hollandois, ont leurs Eglises particulieres, es quartiers de leur Jurisdiction. Monsieur des Camps, qui est à present Pasteur de l'Eglise Hollandoise, y fut envoyé en cette qualité, au mois de Septembre de l'an mil six cens cinquante cinq, par le Synode des Eglises Wallonnes des Provinces Unies, qui a cette Colonie, sous son Inspection spirituelle.

ARTI-

ARTICLE V.

De l'Ile de l'Anguille.

ELle porte ce nom, à cause de sa figure : car c'est une terre fort longue, & fort étroite, qui s'étend en serpentant prés de l'Ile de Saint Martin, d'où on l'apperçoit à découvert. Il ne s'y trouve aucune montagne, la terre, y est par tout plattes & unie. A l'endroit où elle a plus de largeur, il y a un étang, autour duquel, quelques familles Angloises se sont placées depuis sét ou huit ans, & où elles cultivent du Tabac, qui est fort prisé de ceus qui se connoissent à cette Marchandise. On met cette Ile sur la hauteur de dixhuit degrez & vint scrupules, au deça de la ligne.

ARTICLE VI.

Des Iles de Sombréro, d'Anegade, & des Vierges.

LA premiere de ces trois Iles, est située au milieu des Bancs, qui bordent le Canal par où passent les Navires, qui veulent retourner en Europe. Elle est sur le dixhuitiéme degré, & trente scrupules. Les Espagnols, l'ont nommée *Sombrero*, à cause qu'elle à la figure d'un chapeau. Elle est inhabitée.

Anegade, qui est sous le même dégré que *Sombrero*, est aussi deserte, & de dangereus abord.

Les Vierges grandes & petites, comprenent plusieurs Iles qui sont marquées en la carte sous ce nom. On en conte en tout douze ou treize. Elles s'étendent au Levant de l'Ile de Saint Jean de Porto-Rico ; sur la hateur de dixhuit degrez au Nord de la ligne. Entre ces Iles, il y a de fort bons mouillages, pour mettre en seureté plusieurs flottes. Les Espagnols les visitent souvent pour la pesche, qui y est abondante. Il y a aussi une infinité de beaus Oiseaus de mer & de terre. Il y a si peu de bon terroir, qu'apres l'avoir essayé, & visité en toute son étenduë, on a trouvé, qu'il ne meritoit pas d'avoir des Habitans.

ARTICLE VII.

De l'Ile de Sainte Croix.

LA derniere de toutes les Antilles, qui sont au dessous du Vent, est celle, qui porte le beau nom de *Sainte Croix.* Elle est sur la hauteur de dixhuit dégrez & quelques scrupules. Les Caraibes, qui en furent chassez par les Espagnols, la nommoient *Ay ay.* Elle étoit fort estimée parmy eus : à cause que c'étoit la premiere Ile que cette Nation avoit occupée aus Antilles, en venant du Nord chercher une habitation commode, pour jetter les fondemens de leurs Colonies, comme nous le representerons particulierement au second Livre de cette Histoire, au Chapitre de leur Origine.

La terre de cette Ile, rend avec beaucoup d'usure, tout ce qu'on y seme. On y voit de belles & spacieuses plaines de terre noire & facile à labourer. Il y a aussi plusieurs arbres fort beaus, & precieus, qui sont propres à la teinture, & à la ménuiserie. L'air y est bon ; mais les eaus n'y sont pas beaucoup saines, si on les boit incontinent qu'elles ont esté puisées. Pour leur ôter la mauvaise qualité qu'elles ont, on les laisse reposer quelque tems en des vaisseaus de terre, ce qui les rend bonnes, & qui donne sujet de croire qu'elles ne sont mauvaises qu'à cause de leur limon, comme celles du Nil.

Cette Ile, est maintenant en la possession des François, qui en ont relevé glorieusement le débris. Apres les divers changémens de Maitres, qui y étoient survenus en peu d'années, comme nous le dirons au Chapitre premier du second Livre de cette Histoire. Monsieur le General des François, qui la fait peupler à ses frais, luy a donné un nouveau lustre, qui fait naître l'esperance d'une ample Colonie.

Elle peut avoir neuf ou dix lieuës de long, & presque autant, en sa plus grande largeur. Les montagnes n'y sont point si hautes, ni si pressées les unes contre les autres, que l'on ne puisse monter au dessus, & qu'il n'y reste beaucoup de bonne terre, propre pour employer plusieurs milliers d'hommes.

CHA-

CHAPITRE SIXIÉME.

Des Arbres qui croiſſent en ces Iles, dont on peut manger le fruit.

ENtre les Arbres, qui ſe trouvent en ces Iles, les uns portent de bons fruits qui aident à la nourriture des Habitans, les autres ſont propres à faire des bâtimens, ou bien ils ſervent à la ménuiſerie, ou à la teinture. Il y en a auſſi, qui ſont employez avec heureus ſuccés en la Medecine, & quelques autres qui recréent ſeulement l'odorat par leur ſenteur agreable, & la veüe par la beauté de leur feüillage, qui ne flétrit jamais.

De ceus qui portent des fruits bons à manger, & qui ſe voyent en l'Europe, on n'y rencontre que les *Orangers*, les *Grenadiers*, les *Citroniers*, & les *Limoniers*, dont la groſſeur, & la bonté, ſurpaſſe celle des mêmes eſpéces qui croiſſent ailleurs.

ARTICLE I.

Des Orangers, Grenadiers, & Citroniers.

QUant aus Oranges, il y en a de deux ſortes aus Antilles; elles ſont toutéfois de même figure & on ne les peut diſcerner que par le goût. Les unes ſont douces, & les autres aigres, les unes & les autres extremément delicates; les aigres apportent une grande commodité au ménage, car on s'en ſert au lieu de verjus & de vinaigre, mais les douces excellent en bonté. Il eſt vray que quelques uns nomment les Oranges de la Chine, *Les Reynes des Oranges*, & de vrais muſcats ſous la figure & la couleur d'Oranges. Mais quelque eſtime que l'on faſſe de l'agreable douceur de ces Chinoiſes, il y en a qui preferent le goût excellent & relevé de nos Americaines.

Les

Les *Grenadiers* croissent aussi en perfection en toutes ces Iles, & y portent des fruits beaus à voir & agreables au goût. Ces Arbrisseaus servent en plusieurs endroits de Palisade aus courts, & aus avenuës des maisons, & de bordure aus jardins.

Pour les *Citrons*, il y en a de trois espéces differentes en grosseur, que l'on ne nomme pas pourtant toutes Citrons. La premiere sorte, qui est la plus belle & la plus grosse, est appellée *Lime*. Elle n'est guére bonne qu'à confire, n'ayant présque point de jus, mais étant confite elle est excellente. La seconde espéce est le *Limon*, de la même grosseur que les Citrons qui nous sont apportez d'Espagne : mais il a peu de jus à proportion de sa grosseur. Le *petit Citron* qui fait la troiziéme espéce est le meilleur & le plus estimé. Il n'a qu'une tendre pellicule, & est tout plein de suc extremément aigre, qui donne bon goût aus viandes, & sert à assaisoner plusieurs ragouts. Il est particulier à l'Amerique. Quelques curieus, ont aussi en leurs jardins des Citrons parfaitément dous, tant en leur écorce qu'en leur suc, qui ne cedent ni en grosseur, ni en saveur à ceus qui croissent en Portugal.

Tous les autres Arbres des Antilles, ont la feüille les fleurs, le fruit, & l'écorce d'une figure, d'une saveur, & d'une couleur differente de ceus de nos contrées.

ARTICLE II.

Du Goyavier.

Pour commencer par les Fruitiers, on fait état du *Goyavier*, qui approche de la forme d'un Laurier, horsmis que ses feüilles sont plus molles, d'un vert plus clair & qu'elles sont cottonnées par dessous. L'écorce de cet Arbre est fort deliée & unie. Il pousse plusieurs rejettons de sa racine, qui font à la fin, si on ne les arrache, un bois épais sur toute la bonne terre voisine. Ses branches qui sont asses touffuës, sont chargées deus fois l'an de petites fleurs blanches, qui sont suivies de plusieurs pommes vertes, qui deviennent jaunes & de bonne odeur, lors qu'elles sont meures.



Ce fruit, qui se nomme *Goyave*, est orné au dessus d'un petit bouquet en forme de couronne, & au dedans sa chair est blanche ou rouge, remplie de petis pepins comme est la Grenade. Ce qui fait que les Hollandois l'appellent *Grenade douce*. Il est de la grosseur d'une pomme de Rénette, & il meurit en une nuit.

Sa qualité est de reserrer le ventre estant mangé vert : dont aussi plusieurs s'en servent contre le flus de sang ; Mais étant mangé meur, il a un effet tout contraire.

ARTICLE III.

Du Papayer.

Le Papayer, est un Arbre qui croist sans branches, de la hauteur de quinze à vint pieds, gros a proportion, creus & spongieus au dedans, d'où vient qu'on l'employe à conduire par tout ou l'on veut, les ruisseaus des fontaines. Il y en a de deus sortes, l'une qui se voit communément dans

toutes les Iles. Ses feüilles sont divisées en trois pointes, à peu pres comme la feüille du Figuier, elles sont attachées a de longues queües, qui sont grosses comme le pouce, & creuses au dedans : Elles sortent de la cime de l'Arbre, d'où estant recourbées elles couvrent plusieurs fruits ronds de la grosseur d'une poyre de Coin, qui croissent à l'entour du tronc, auquel ils demeurent attachez.



L'autre espéce de *Papayer*, se trouve particulierement en l'Ile de Sainte Croix. Elle est plus belle & plus chargée de fueilles que l'autre. Mais ce qui la fait estimer d'avantage, c'est son fruit qui est de la grosseur d'un Melon, & de la figure d'une mammelle, d'où vient que les Portugais l'ont nommé *Mamao*.

Ces Arbres, ont cecy de particulier, qu'ils donnent de nouveaus fruits chaque mois de l'année. La fleur de l'une & de l'autre espéce est de bonne odeur, & approchante de celle du Jasmin. Mais on met entre les regales des Iles le fruit de la derniere, à cause que quand il est arrivé à sa perfection, il a une chair ferme, qui se couppe par tranches comme le Melon, &

& qui est d'un goût delicieus. Son Ecorce est d'un Jaune meslé de quelques lignes vertes, & au dedans il est remply d'une infinité de petis grains ronds gluans & molasses, d'un goût picquant, & qui sent l'epice. Ce fruit fortifie l'estomac, & aide à la digestion.

ARTICLE IV.

Du Momin.

LE *Momin*, est un Arbre qui croist de la grosseur d'un Pommier, & porte un gros fruit de même nom que luy. Il est vray que les insulaires l'appellent ordinairement *Corasol*, à cause que la graine de ceus qui se voyent parmy eus, à esté apportée de Corasol, qui est une Ile tenüe dépuis un long tems par les Hollandois, qui y ont un bon fort, & une ample Colonie, qui s'est étenduë en plusieurs autres Iles voisines de celle là. Ce fruit ressemble à un petit Cocombre qui n'est point meur. Il a la peau toujours verte, & émaillée de plusieurs petis compartimens, en forme décailles. Si on le cuëille en sa maturité il est blanc au dedans comme de la Créme, & d'une douceur relevée par une petite aigreur, qui luy donne une pointe fort agreable. Ce fruit, est raffraichissant au possible, & delicieus au goût. Il porte sa semence au milieu, qui est de la grosseur, & de la figure d'une Féve extremément polie, & de la couleur d'une pierre de touche, sur laquelle on auroit tout fraichément éprouvé une piece d'or; car elle paroit émaillée de petites veines d'orées.

ARTICLE V.

Du Iunipa.

LE *Iunipa* ou *Genipa*, qui eſt le même Arbre que les Breſiliens nomment *Ianipaba*, & les Portugais *Ienipapo*, croiſt de la groſſeur d'un Chataignier, ſes rameaus ſe recourbent pres de terre, & font un ombrage agreable. ſes feüilles ſont longues comme celles du Noyer. Il porte des fleurs pareil-



les à celles du Narciſſe, qui ſont de bonne odeur. Son bois eſt ſolide, de couleur de gris de perle. Les Habitans des Iles couppent les troncs de ces Arbres quand ils ſont encore Jeunes, pour faire des afuts de fuſils & de mouſquets, parce que ce bois étant mis facilement en œuvre, peut eſtre poly en perfection. Chaque mois il ſe reveſt de quelques feüilles nouvelles. Il porte des pommes qui étant meures, ſemblent eſtre cuites au four, elles ſont de la groſſeur d'une pomme de Rambour. En tombant de l'Arbre elles font un bruit pareil à celuy

à celuy d'une arme à feu: Ce qui vient, de ce que certains vens ou esprits, qui sont contenus en de petites pellicules qui couvrent la semence, étant excitez par la cheute, se font ouverture avec violence. D'où il y a raison de se persuader, que c'est le même fruit, qu'en la nouvelle Espagne les Indiens appellent d'un nom fort barbare, *Quant la lazin.*

Si on mange de ces pommes de Junipa, sans ôter cette petite peau qui est au dedans, elles reserrent le ventre d'une étrange fasson. Ce fruit est recherché des chasseurs à cause qu'étant aigrelet il étanche la soif, & fortifie le cœur de ceus qui sont fatiguez du chemin. Son suc teint en violet fort brun, encore qu'il soit clair comme eau de roche, & quand on en veut mettre jusques à deus fois sur la même place du corps que l'on veut teindre, la seconde teinture paroit noire. Les Indiens s'en servent pour se fortifier le corps, & le rendre plus souple, avant que d'aller à la guerre. Ils croient aussi, que cette couleur les rend plus terribles à leurs ennemis. La teinture de ce fruit ne se peut effacer avec le savon: mais au bout de neuf ou dix jours elle d'isparoit d'elle même. Au tems que ce fruit tombe, les pourceaus qui en mangent ont la chair & la graisse entierement violette, comme l'experience le témoigne. Il en est de même de la chair des perroquets, & des autres oiseaus lors qu'ils s'en nourrissent. Au reste on peut faire avec ces pommes un bruvage asses agreable, mais qui n'est gueres en usage que parmy les Indiens, & les Chasseurs qui n'ont point de demeure arrétée.

ARTICLE VI.

Du Raisinier.

LE *Raisinier* que les Caraibes nomment *Ouliem*, croist de moyenne hauteur & rampe presque par terre au bord de la mer: Mais dans une bonne terre il devient haut, comme un des plus beaus Arbres des Forets. Il a les feüilles rondes, èpaisses, entre-meslées de rouge & de vert. Sous l'écorce du tronc apres qu'on a enlevé un aubel blanc de l'épaisseur de deus pouces, on trouve un bois violet, solide,



& fort propre à faire d'excellens ouvrages de menuiſerie. Il produit en ſes branches des fruits qu'on prendroit quand ils ſont meurs, pour de gros Raiſins violets : Mais au lieu de pepins, chaque grain a ſous une tendre pellicule, & ſous fort peu de ſubſtance aigrette, raffraichiſſante, & d'aſſez bon goût, un n'oyau dur comme celuy des prunes.

ARTICLE VII.

De l'Acajou.

IL y a trois ſortes d'Arbres qui portent le nom *D'Acajou*; mais il n'y a que celuy que nous décrivons icy qui porte du fruit. C'eſt un Arbre de moyenne hauteur, qui panche ſes branches juſques à terre. Ses feüilles ſont belles & larges, arrondiés par devant, & rayées de pluſieurs veines. Il porte des fleurs qui ſont blanches, lors qu'elles ſépanoviſſent nouvellement, puis apres elles deviennent incarnates, & de couleur de

de pourpre. Elles croiſſent par bouquets & elles exhalent une ſi douce odeur, qu'on n'a point de péne à diſcerner l'Arbre qui les porte. Ces fleurs ne tombent point juſques à ce qu'elles ſoient pouſſées par une eſpece de Chataigne faite en



forme d'oreille, ou de rognon de lievre; Quand cette chataigne a pris ſon accroiſſement, il ſe forme au deſſous une belle pomme longuette, qui eſt couronnée de cette creſte, qui devient en meuriſſant d'une couleur d'Olive, pendant que la pomme ſe reveſt d'une peau delicate & vermeille au poſſible. Elle eſt remplie au dedans de certains filamens ſpongieus qui ſont imbus d'un ſuc tout enſemble dous & aigre, qui deſaltere grandement, & que l'on tient eſtre tres-utile à la poitrine, & aus défaillances de cœur, étant temperé avec un peu de Sucre. Mais s'il tombe ſur quelque linge il y imprime une táche rouſſe, qui demeure juſques à ce que l'Arbre fleuriſſe de nouveau.

Les Indiens font un bruvage excellent de ce fruit, lequel étant gardé quelque jours, a la vertu d'enyvrer auſſi promtément.

tément que feroit le meilleur vin de France. La nois qui eſt au deſſus étant brulée, rend une huile cauſtique, de laquelle on ſe ſert heureuſement pour amollir, & même pour extirper ces durétez qui croiſſent aus pieds, & que l'on nomme Cors. Que s'y on la caſſe, on trouve au dedans un pignon couvert d'une tendre pellicule, laquelle étant ôtée eſt d'un tres-bon goût, & a la vertu déchauffer & de fortifier merveilleuſement l'eſtomac.

Cet Arbre, ne porte du fruit qu'une fois l'an d'où vient que les Breſiliens content leur âge avec les nois qui croiſſent ſur cette pomme, en en reſervant une par chacune année, laquelle ils conſervent avec grand ſoin, dans un petit panier qui n'eſt deſtiné qu'à cet uſage. S'y on fait une inciſion au pied de cet Arbre, il jette une gomme claire & transparente, que pluſieurs ont pris pour celle qui vient d'Arabie. La ſemence de l'Arbre eſt en la nois, qui produit aiſément étant miſe en terre.

ARTICLE VIII.

Des Prunes D'Icaque

L'*Icaque*, eſt une eſpece de petit prunier qui croiſt en forme d'un buiſſon; les branches ſont en tout tems chargées de petites feüilles longuettes, elles ſont deus fois l'an émaillées d'une infinite de belles fleurs blanches, ou violettes, qui ſont ſuivies d'un petit fruit rond, de la groſſeur d'une Prune de damas, & qui étant meur devient blanc ou violet de même qu'étoit ſa fleur. Ce fruit eſt fort dous, & tellement aimé de certains Sauvages qui demeurent prés du Golfe d'Hondures, qu'on les appelles *Icaques*, à cauſe de l'état qu'ils font de ce Prunes, qui leur ſervent de nourriture. Ceus qui ont voyagé parmy ces Peuples, ont remarqué que lors que ces fruits ſont en leur maturité, ils ſont fort ſoigneus de s'en conſerver la proprieté; & que pour empeſcher leurs voiſins, qui n'en ont point en leur

con-



contrée, d'y venir faire aucun dégast, ils tiennent durant tout ce tems-là aus ávenuës de leur terre, des Corps-de-garde, composez de l'elite de leurs meilleurs Soldats, qui les repoussent vivement avec la fléche & la massuë, s'ils ont l'asseurance de se presenter.

ARTICLE IX.

Des Prunes de Monbain.

LE *Monbain*, est un Arbre qui croist fort haut, & qui produit aussi des Prunes longues & jaunes, qui sont d'assez bonne odeur: Mais le noyau étant plus gros que tout ce qu'elles ont de chair, elles ne sont gueres estimées, si ce n'est de quelques uns qui les meslent dans les bruvages du *Oüicou* & du *Maby*, pour leur donner un meilleur goût. Les Pourceaus, qui vivent dans les bois, sont toujours gras, lors que ces fruits sont en maturité, par ce qu'il en tombe une grande quantité sous les Arbres à mesure qu'ils m'eurissent, qui sont

receüillis avidément de ces animaus. Cet Arbre jette une gomme Jaune, qui rend une odeur encore plus penetrante que celle du fruit. Les branches étant mises en la terre, prenent aisément racine, ce qui fait, qu'on l'employe ordinairement à fermer les parcs où l'on nourrit le bétail.

ARTICLE X.

Du Courbary.

LE *Courbary*, croist d'ordinaire plus haut, plus touffu, & plus gros, que le *Monbain.* Il porte un fruit dont la coque est fort dure à casser, & qui a environ quatre doigts de long, deus de large & un dépais. Dans la coque il a deus ou trois noyaus, couverts d'une chair fort pâteuse, qui est jaune comme du Safran. Le goût n'en est pas mauvais: mais on n'en peut faire d'excés, que l'estomac n'en soit extremément chargé & que la gorge n'en soit empeschée. Les Sauvages, en cas de necessité en font une sorte de bruvage, qui n'est pas desagreable étant bien preparé, c'est à dire lors qu'il a bien boüilly avec l'eau. Son bois est solide de couleur tirant sur le rouge. l'Arbre étant vieil rend de la gomme, qui s'endurcit au Soleil, & qui demeure toujours claire, transparente comme l'ambre jaune, & de bonne odeur. Quelques Indiens en forment des boutons de diverse figure, dont ils font des Bracelets, des Colliers & des pendans d'oreille, qui sont beaus, luisans, & de bonne senteur.

ARTICLE XI.

Du Figuier d'Inde.

ON voit en la plûpart de ces Iles, un gros Arbre, que les Européens ont nommé *Figuir d'Inde,* à cause qu'il porte un petit fruit sans noyau, qui a la figure, & le goût approchant des figues de France. D'ailleurs il ne ressemble de rien à nos Figuiers; car outre que la feüille est de differente figure, & beaucoup plus étroite, il croist en des lieus, si demesurément

ſurément gros, qu'il s'en rencontre qu'à peine pluſieurs hommes pourroient embraſſer, parce que le tronc qui le plus ſouvent n'eſt pas uny en ſa circonference, pouſſe à ſes coſtez, dépuis la racine juſques à l'endroit où les branches prenent leur naiſſance, certaines areſtes, ou ſaillies, qui s'avancent juſques à 4 ou 5 pieds aus environs, & qui forment par ce moyen de profondes cannelures, enfoncées comme des niches. Ces ſaillies, qui ſont de la même ſubſtance que le corps de l'Arbre, ſont auſſi envelopées de la même écorce qui le couvre, & elles ſont de l'épaiſſeur de ſét à huit pouces, à proportion de la groſſeur du tronc qu'elles entourent. Le bois de cet Arbre, eſt au dedans blanc & mollaſſe, & l'on couppe ordinairement de ces longues pieces qu'il pouſſe hors de ſon tronc, pour faire des planches, des portes, & des tables, ſans crainte que l'Arbre meure. Car il recouvre en peu de tems ſi proprement de ſon écorce la bréche qui a eſté faite, qu'à peine peut on appercevoir que l'on en ait rien enlevé. Tous ceus qui ont demeuré en l'Ile de la Tortüe, qui eſt ſituée au coſté ſeptentrional de l'Ile Eſpagnole, ont veu au chemin qui conduit des plaines de la montagne, au village que nos François ont nomme Milplantage, un de ces Arbres, qui peut facilement tenir à couvert deus cens hommes ſous L'ombre de ſes branches, qui ſont toujours chargées de pluſieurs feüilles fort toufués.

ARTICLE XII.

Du Cormier.

IL y a en ces Iles une eſpéce de *Cormier* bien different du Cormier que l'on voit en France. Car il eſt d'une hauteur exceſſive fort beau à voir, & orné de belles feüilles, & de pluſieurs branches qui les accompagnent. Il porte un fruit agreable, rond comme une Ceriſe, qui eſt de couleur jaune, tacheté de petites marques rouges, & qui tombe de ſoy même lors qu'il eſt meur. Il a le goût de la Corme, & c'eſt ce qui eſt cauſe, qu'on luy a donné le même nom. Il eſt fort recherché des Oiſeaus.

ARTICLE XIII.

Du Palmiste Epineus.

TOutes ces Iles ont des Palmes, & quelques-unes en ont jusques à quatre sortes toutes differentes. L'une se nomme *Palmiste Epineus*. Cet Arbre porte justement ce nom, car il est tout Herissé, ayant en sa tige, en ses branches, & en ses



feüilles de grandes épines extremement aiguës & si dangereuses, que quand quelcun en est piqué, il court risque d'en estre long tems incommodé, s'y l'on n'y apporte un promt remede. Celles qui entourent le tronc de l'Arbre sont plates, longues comme le doigt, de la figure d'un Cure-dent, polies, & d'une couleur tannée tirant sur le noir. Les Négres avant que de s'en approcher mettent le feu à l'entour du pied de l'Arbre, pour bruler toutes les Epines qui l'arment & luy servent de defense. Son fruit consiste en un gros bouquet qui est composé de plusieurs nois grisâtres, dures, & rondes, qui resser-

refferrent des noyaus qui sont bons à manger. C'est aussi de cette espece de Palmes, que quelques Négres tirent du vin, par le moyen des incisions qu'ils font au dessous de ses branches. Il y a apparence que c'est le même Arbre, que les Bresiliens nomment *Ayri*.

ARTICLE XIV.

Du Palmiste Franc,

LA seconde espece est nommée *Palmiste Franc*. C'est un grand Arbre droit & d'une hauteur demesurée. Les racines de cette espece de Palmier, s'élevent hors de terre tout autour de la tige, de la hauteur de deus ou trois pieds, & de la grosseur d'un baril. Ces racines sont petites a proportion



de la hauteur de l'Arbre qu'elles soutiennent: mais elles sont entrelacées si étroitement, & si confusément les unes dans les autres, qu'elles luy servent d'un solide appuy. Cet Arbre a cecy de particulier, qu'il est ordinairement plus gros par le

haut que par le bas. Quand il est encore jeune, il a l'écorce tendre, de couleur grisâtre, & marquée de pied en pied d'un cercle, qui donne à cognoistre à peu prés, combien, il y a d'années qu'il occupe la terre: Mais quand il a pris sa consistence, il devient par tout si solide & si uny, qu'on n'y peut plus rien remarquer. Son sommet est orné de plusiers belles branches canelées & polies, qui sont accompagnées de part & d'autre, d'une infinité de feüilles vertes, longues, étroites, & deliées, qui leur donnent une merveilleuse grace. Les plus tendres de ces branches, qui ne sont pas encore épanovyes, s'élevent directement au milieu de l'Arbre, pendant que les autres qui sont courbées tout autour, luy composent une riche & agreable couronne.

Cet Arbre se décharge par chacun mois de quelcune de ses branches, & d'une écorce, qui se détache de dessous, laquelle est longue de quatre ou cinq pieds, large de deus ou environ, & de l'épaisseur d'un cuir preparé. Les Habitans des Iles, nomment cette écorce *Tache*, & ils l'employent pour la couverture de leurs Cuisines, & des autres petis offices de leurs Habitations, de même qu'ils se servent des feüilles, tressées, & cordonnées proprément à l'un des costez des branches, pour faire celle de leurs maisons.

Nous avons à dessein, rangé les Palmistes à la fin des Arbres fruitiers qui se trouvent en ces Iles, à cause qu'ils contribuent tous, horsmis le Latanier, à la nourriture des hommes. Car si le Palmiste épineus, lequel nous avons décrit en l'article precedent, fournit du vin, celuy-cy porte au Sommet de son tronc, & comme en son cœur, une moëlle blanche, tres-tendre, & tres-savoureuse qui a le goût de Noisette, étant mangée cruë, & étant boüillie & assaisonnée avec plusieurs feüilles deliées, & blanches au possible, qui l'entourent, & luy servent comme de chemise, elle peut tenir un rang considerable, entre les plus delicieus mets des Antilles. Les François, appellent cette substance moëlleuse, & les feüilles qui l'enveloppent, *Chou de Palmiste*, parce qu'ils en mettent au potage, au lieu de chous ou d'autres Herbes.

Si l'on fend en deus le tronc de cet Arbre, & qu'on enleve comme il se peut faire aisément, une certaine matiere fillasseuse

feufe & mollaffe qui eft au dedans, ce bois qui refte ainfi creufé, & qui eft épais d'un bon pouce, fournit de belles & longues goutieres, qui font de durée. On s'en fert pour couvrir d'une feule piece le faîte des Cazes, & pour conduire les eaus par tout ou l'on veut. Les Tourneurs & les Menuyfiers font auffi avec ce bois, qui eft préfque noir, & qui fe polit aifément, plufieurs beaus & rares ouvrages, qui font naturellement marbrez.

Pline, fait des Arbres fi prodigieufement hauts, qu'une fléche n'en peut atteindre le Sommet quand elle eft tirée; Et l'Auteur de l'Hiftoire generale des Indes, parle d'un Arbre de telle hauteur, qu'on ne s'auroit jetter une pierre à plein bras par deffus. Mais encore que le Palmifte que nous decrivons furpaffe de beaucoup tous les autres arbres des Antilles, nous n'oferions pas dire qu'il foit d'une hauteur fi demefurée, puifque du pied de l'arbre, on remarque facilément une belle panache, qui fortant du plus haut du tronc, eft toujours tournée au foleil levant; Elle fe renouvelle par chacune année, & quand elle eft fortie de fon étuy, elle eft émaillée d'une infinité de petites fleurs jaunes, en forme de boutons dorez, qui venans à tomber font fuivis de plufieurs fruits ronds, & de la groffeur d'un petit œuf de poule. Ils font attachez en un feul bouquet, & afin que ces fleurs & ces fruits, foient confervez contre les injures du tems, ils font couverts par deffus d'une écorce épaiffe, dure & grisâtre par le dehors, & d'un vermeil doré par le dedans, qui aboutit en pointe. Ce precieus parafol, n'eft autre chofe que l'étuy qui referroit les fleurs avant qu'elles fuffent épanouyes, & qui s'étant entre-ouvert par deffous, s'élargit en une figure creufe au milieu, & pointuë aus extremitez, pour mieus couvrir & les fleurs & le fruit.

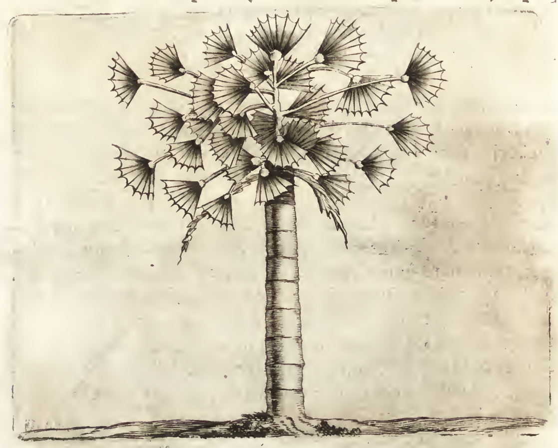
D'autant que cette efpece d'Arbres, n'a point dépines, on le nomme *Palmifte Franc.* Il y en a encore une autre forte, qui ne croift pas fi haut que celle-cy, qui porte une petite graine ronde, que les Négres font foigneus de recueïllir, à caufe qu'elle fert à faire de beaus Chapelets qui font marbrez, & polis à merveille.

ARTI-

ARTICLE XV.

Du Latanier.

LA troiziéme espece de Palme est nommée *Latanier*. Cet arbre éleve sa tige assez haut; mais il ne croist pas beaucoup en grosseur. Au lieu de branches il n'a que des longues feüilles, qui étant épanouyes sont rondes par le haut, & pli-



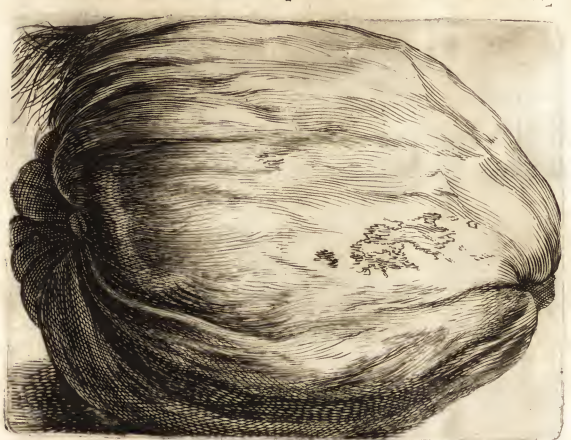
cées par le bas à la façon d'un Eventail. Elles sont attachées à de grandes queuës, qui sortent de certains filamens, qui entourent la teste du tronc, comme une grosse toile rousse & fort claire. Ces feüilles étant liées par petis faisseaus, servent à couvrir les cazes, & la peau qu'on enleve de dessus les queuës, est propre à faire des cribles, des paniers, & plusieurs autres petites curiositez, que les Indiens tiennent entre leurs meubles plus precieus. Ils font aussi du bois de cet arbre, & de celuy du Palmiste Franc, des arcs, des massuës, dont ils se servent en leurs combats au lieu dépées, des Zagayes, qui sont

ſont de petites lances aigues, qu'ils d'ardent avec la main contre leurs ennemis, & ils en muniſſent la pointe de leurs fléches; qui ſont par ce moyen auſſi penetrantes, que s'y elles étoient d'acier.

ARTICLE XVI.

Du Cocos, & du Cacao.

LA quatriéme eſpece de Palme, & la plus excellente de toutes, eſt celle qui porte le nom de *Cocos*, ce fameus fruit dont les Hiſtoriens diſent tant de merveilles. Mais il faut remarquer, que les Cocos qui ſe trouvent aus Indes Occi-



dentales, ne croiſſent pas à beaucoup-pres ſi hauts, que ceus de l'Orient, le tronc pour l'ordinaire n'excedant pas vint, ou vint-cinq pieds en hauteur, étant au reſte d'une groſſeur bien proportionnée. Il eſt beaucoup plus chargé de branches & de feüilles, que le Palmiſte Franc. Les Iles de la *Monaque* & de *Roatam*, qui ſont au Golfe d'Hondures, ſont renommées

pour l'abondance de ces Arbres. L'Ile de Saint Bartelemy entre les Antilles en eſt auſſi ornée, & c'eſt de là, qu'on en a apporté en celle de Saint Chriſtofle.

Le fruit, croiſt ſur le tronc même, au pied des branches. Il a la forme d'une nois : mais ſans faire de comparaiſon pour la groſſeur : car un ſeul peſe quelquéfois environ dix livres. Dépuis que l'Arbre a commencé de porter, on ne le trouve jamais ſans fruit ; car il en pouſſe de nouveaus par chacun mois de l'année. La coque eſt ſi dure & ſi épaiſſe, qu'on la peut polir, & y graver diverſes figures pour enrichir les coupes, les bouteilles, & pluſieurs autres vaiſſeaus, qu'on en fait pour le ſervice ordinaire du ménage : elle eſt entourée d'une groſſe envelope, qui eſt toute de filamens.

Quand on a ouvert cette nois de Cocos, on trouve premierement une chair blanche comme neige qui eſt nourriſſante au poſſible, & qui a le goût de l'Amande. Cette ſubſtance moëlleuſe eſt en ſi grande quantité en chaque fruit, qu'on en peut remplir un plat ; Elle eſt attachée fermement au dedans de la Coque, & en ſon milieu, elle contient un grand verre d'une liqueür claire & agreable, comme du vin muſcat ; de ſorte qu'une perſonne ſe pourroit bien contenter de l'un de ſes fruits pour ſon repas. C'eſt cette eau ſeule, qui ſe convertit en germe, & qui entre ſes autres vertus, a la proprieté d'effacer toutes les rides du viſage, & de luy donner une couleur blanche & vermeille, pourveu qu'on l'en lave auſſi-toſt, que le fruit eſt tombé de l'Arbre.

Qui deſirera d'apprendre toutes les particularitez du Cocos, & les grands uſages qu'il a tant en la Medecine, qu'en la Ménagerie, lira s'il luy plait, la belle & ample deſcription que François Pyrard en a fait, en ſon traitté des Animaus, arbres & fruits des Indes Orientales.

Quelques-uns, à cauſe de la reſſemblance des noms, confondent quelquefois le *Cocos*, avec le *Cacao*, qui croiſt en la Province de Guatimala, pres la neuve Eſpagne, qui eſt auſſi un fruit tres-renommé en toute l'Amerique, pour eſtre le principal ingredient, qui entre en la compoſition de la *Chicolate*, ou *Chocolate*, d'ont on fait un bruvage ſouverain pour fortifier la poitrine, diſſiper toutes les humeurs malignes qui s'y attachent,

chent, chaſſer la gravelle, & tenir le corps frais & diſpos, pourveu qu'on le prene moderément.

Ce *Cacao*, qui ſe trouvoit auſſi aus Antilles, en l'an 1649, dans le Jardin d'un Habitant de l'Ile de Sainte Croix, laquelle étoit alors entre les mains des Anglois, eſt un Arbre preſque ſemblable a l'Oranger, ſinon qu'il ne croiſt pas du tout ſi haut, & qu'il a les feüilles un peu plus étenduës. On le plante ordinairement en des lieus ombrageus, & même ſous d'autres arbres, qui le puiſſent defendre de l'ardeur du Soleil, qui flétriroit ſes feuilles. Son fruit qui eſt de la groſſeur, & d'une figure approchante de celle d'un Gland, ou d'une moyenne Olive, ſe forme dans de groſſes coſſes longuettes, qui ſont rayées, & diviſées par les coſtez.

CHAPITRE SÉTTIÉME.

Des Arbres qui ſont propres à bâtir; ou qui ſervent à la menuyſerie; ou à la Teinture.

NOus avons juſques icy repreſenté pluſieurs beaus Arbres qui portent des fruits qui contribuent à la nourriture, ou au raffraichiſſement des Habitans des Antilles, & en ce Chapitre nous nous propoſons de traitter des principaus, qu'on peut employer utilement tant à batir des maiſons, qu'à les orner, par le moyen des beaus meubles de menuyſerie qu'on en peut faire; Puis apres nous conſidererons tous les autres Arbres de diverſes couleurs, qui ſont propres à la Teinture.

ARTICLE I.

De deus ſortes d'Acajou.

IL y a fort peu d'Iles, ou l'on ne trouve de beaus Arbres qui ſont trespropres à bâtir des maiſons, & à faire divers ouvrages de menuyſerie. On fait particulieremenr état de l'*Acajou*, qui croiſt d'une hauteur & d'une groſſeur ſi exceſſive,

que les Caraïbes tirent ſouvent d'un ſeul tronc, ces grandes Chaloupes, qu'ils appellent *Pyraugües*, qui ſont capables de porter cinquante hommes. Il pouſſe pluſieurs branches, qui ſont fort touſuës, à cauſe de la multitude de feüilles d'ont elles ſont chargées, l'ombrage de cet arbre eſt fort agreable: Et même quelques uns tiennent qu'il contribuë à la ſanté de ceus qui ſe repoſent deſſous.

Il y a deus ſortes d'Acajou qui ne ſont differens qu'en la hauteur de leur tronc, & en la couleur de leur bois. Celuy qui eſt le plus eſtimé, a le bois rouge, leger, de bonne ſenteur, & fort facile à eſtre mis en œuvre. On a remarqué par experience que le ver ne l'endommage point; qu'il ne ſe pourrit point dans l'eau, quand il a éte coupé en bonne Lune; Et que les coffres & les aumoires qui ſont faites de ces bois, donnent une bonne odeur aus habits & qu'ils les contregardent de toutes les vermines qui s'engendrent, ou ſe gliſſent aiſément dans les coffres qui ſont faits d'une autre matiere. Ces proprietez ſont cauſe que quelques-uns ont creü que cet arbre étoit une eſpece de Cedre. On en fait auſſi de l'Eſcente pour couvrir les maiſons. Les Capitaines de Navires, qui trafiquent aus Antilles apportent ſouvent des planches de ce bois qui ſont ſi longues & ſi larges, qu'il n'en faut qu'une pour faire une belle & grande table.

L'autre ſorte d'Acajou eſt de pareille figure quant au dehors, que celuy que nous venons de décrire; mais il ne croiſt pas du tout ſi haut, & quand on a levé l'écorce & l'aubel, on trouve que le bois eſt blanc. Il eſt auſſi fort facile à mettre en œuvre quand il eſt fraichement couppé; mais ſi on le laiſſe a l'air il ſe durcit en telle ſorte, qu'on a bien de la péne a s'en ſervir. Les Habitans des Iles ne l'employent qu'à faute d'autre, à cauſe qu'il eſt ſujet aus vers, & qu'il ſe pourrit en peu de tems. Si on fait des Inciſions au tronc de ces arbres, ils jettent une grande abondance de gomme, qui pourroit avoir quelque bon uſage, ſi on en avoit fait l'eſſay.

ARTI-

ARTICLE II.

De L'Acomas.

CEt Arbre, eſt bien auſſi gros & ſi haut que l'Acajou, & n'eſt pas moins priſé des Architectes, & des Menuyſiers. Ses feüilles ſont polies, & aſſes longues. Il porte un fruit de la groſſeur d'une prune, qui étant venu en ſa maturité eſt de couleur jaune, & beau à voir, mais il eſt trop amer pour eſtre recherché des hommes. Les Ramiers s'en engraiſſent en une ſaiſon de l'année, & pendant ce tems là, leur chair eſt de même goût que le fruit qu'ils ont mangé. Il a l'écorce cendrée & raboteuſe, le bois peſant & ayſé à polir, & ſelon les lieus où il croiſt, ſon cœur eſt rouge, ou jaunâtre, ou tirant ſur le violet. Si on ouvre l'écorce, il en ſort une liqueur laiteuſe, qui ſe durcit en forme de Gomme.

ARTICLE III.

Du Bois de Roſe.

IL faut avoüer que ſi les Habitans des Antilles avoient deſſein de s'y établir fermement, ils y pourroient trouver, non ſeulement les choſes qui ſont neceſſaires à l'entretien de la vie, mais encore les delices & les curioſitez, tant pour ce qui concerne la nourriture, & le vétement, que pour ce qui regarde la ſtructure de leurs maiſons, & leur embelliſſement interieur. Mais les douces penſées du retour au païs de leur naiſſance, que la plu-part conſervent en leurs cœurs, leur font negliger tous les rares avantages que ces Iles leur preſentent, & paſſer legerement, par deſſus la riche abondance des choſes precieuſes qu'elles produiſſent, ſans en tirer aucun profit. Car pour ne rien dire preſentément, de la grande facilité qu'ils ont de faire des etoffes du Cotton qui y croiſt, de nourrir en leurs parcs toutes ſortes de volailes, & de bétail domeſtique, qui y foiſſonne autant qu'en lieu du monde; ils pourroient ſans doute recevoir beaucoup démolumens, de

plusieurs bois precieus, qui seroient de grand usage non seulement pour les loger, & les meubler commodément : mais aussi pour en faire du Commerce avec l'Europe. Les descriptions que nous ferons de quelques uns de ces rares Arbres tant au reste de ce Chapitre qu'au suivant, justifieront cette proposition.

Le Bois de Rose, étant propre non seulement à la charpente, mais aussi à la Menuyserie, doit tenir le premier rang. Cet arbre croist d'une hauteur bien proportionnée à sa grosseur ; Son tronc est ordinairément si droit, que c'est l'un des plus agreables ornémens des forests des Antilles ; Il est couvert de plusieurs belles branches, qui sont accompagnées de feüilles molles, veluës d'un costé, & longues à peu pres comme celles du Noyer. En la saison des pluyes il porte des fleurs blanches, de bonne odeur, qui croissent par bouquets, & qui relevent merveilleusément la grace naturelle de cet arbre. Ces fleurs sont suivies d'une petite graine noirâtre & polie. L'écorce de son tronc est d'un gris blanc. Son bois est au dedans de couleur de feüille morte, & quand le Rabot & le Polissoir ont passé par dessus, on y remarque plusieurs veines de differentes couleurs, qui sont comme des ondes, qui luy donnent un éclat marbré, & un lustre merveilleus. Mais la douce odeur qu'il exhale lors qu'on le met en œuvre, & qu'on le manie, est, ce qui le fait priser d'avantage, & qui luy donne le beau nom qu'il porte: Quelques-uns ont même estimé que cette douce senteur, qui est encore plus agreable que celle de la Rose, luy devoit donner le nom de bois de Cypre, & par effet ils le font passer sous ce titre, en quelques-unes des Antilles. Cet arbre, croist dans toutes les Iles de même fasson, quant à la figure exterieure ; mais son bois est marbré de diverses couleurs, selon la difference des terroirs, où il a pris sa naissance.

ARTI-

ARTICLE IV.

Du Bois D'Inde.

CEt Arbre precieus & de bonne senteur, se trouve en si grande abondance dans l'Ile de Sainte Croix, & en plusieurs autres, qu'il y en a des forests présque toutes entieres. Il va du pair avec le Bois de Rose, mais il croist beaucoup plus gros & plus haut lors qu'il rencontre une bonne terre. Son tronc prend de profondes racines, & s'éleve fort droit. Son écorce est deliée, douce & unie par tout, sa couleur est d'un gris vif & argenté, & en quelques endroits elle tire sur le jaune, ce qui fait remarquer cet Arbre entre tous les autres. Il fleurit une fois l'an, au tems des pluyes, & pour lors, il renouvelle une partie de son feüillage. Son bois est tres-solide, & pesant au possible, d'où vient qu'il souffre d'estre poly, & que quelques sauvages en font leurs massuës. Apres qu'on a levé un aubel vermeil, qui est sous l'écorce: on apperçoit le cœur de l'arbre qui est extremément dur, & d'une couleur violette, laquelle le fait beaucoup estimer des curieus.

La bonne odeur de cet Arbre reside particulierement en ses feüilles. Elles sont de pareille figure que celles du Goyavier, & quand on les manie elles parfument les mains d'une senteur plus douce, que celle du Laurier. Elles donnent à la viande & aus sauces un goût si relevé, qu'on l'attribueroit plutôt à une composition de plusieurs sortes dépiceries qu'à une simple feüille. On s'en sert aussi dans les bains, que les Medecins ordonnent pour fortifier les nerfs foulez, & pour déssicher l'enflure, qui reste aus jambes de ceus, qui ont esté travaillez de fievres malignes.

ARTI-

ARTICLE V.

De plusieurs Bois Rouges qui sont propres à bâtir, & des Bois de fer.

OUtre l'Acajou, dont nous avons parlé au commencement de ce Chapitre, il y a encore en ces Iles plusieurs beaus arbres, qui ont le bois rouge, solide, & pesant, qui resiste aus vers, & à la pourriture. Ils sont tous tres-propres à bâtir des maisons, & a faire de beaus ouvrages de Menuyserie.

Mais on fait particulierement état, du *Bois de fer*, qui porte ce nom, à cause qu'il surpasse en solidité, pesanteur, & dureté, tous ceus que nous avons d'écrits jusques à present. Cet Arbre qui doit estre mis entre les plus hauts, & les mieus proportionez des Antilles, est revétu de beaucoup de branches. Il porte de petites feüilles, qui aboutissent en pointe, & sont divisées prés de la queüe. Il fleurit deus fois l'année, assavoir aus mois de Mars & de Septembre. Ses fleurs, qui sont de couleur de violette, sont suivies d'un petit fruit, de la grosseur d'une Cerize qui devient noir étant meur, & est fort recerché des Oiseaus. L'écorce du tronc est brune. Le Bois est d'un rouge bien vif, lors qu'il est nouvellement coupé; mais il se ternit étant mis à l'air, & perd beaucoup de son lustre. Le cœur de l'Arbre est d'un rouge fort obscur, comme le bois de Bresil, & d'une telle dureté, que l'on doit avoir des coignées bien trenchantes, & qui soyent à l'épreuve pour le pouvoir abbatre: Mais son bois étant beau, solide, facile à polir, & plus incorruptible que le Cedre & le Cyprés, il recompense abondamment par toutes ces bonnes qualitez, la péne qu'il donne, avant qu'on s'en puisse servir.

Il y a encore un autre Arbre qui porte le même nom de *Bois de fer*, mais il n'est pas comparable au precedent. Il ne porte que de petites feüilles, & quand il fleurit il est chargé d'une infinité de Bouquets, qui s'élevent sur toutes ses branches, comme autant de pannaches, qui les parent fort avantageusement. Il est d'une belle hauteur; & il a l'aubel jauné ou blanc,

selon

ſelon les lieus ou il croiſt. Tout le bois de cet arbre, hors-mis le cœur qui eſt fort petit, fort dur, & tirant ſur le noir, eſt ſujet aus vers, ce qui fait qu'on ne le met pas volontiers en œuvre, ſi ce n'eſt à faute d'autre.

ARTICLE VI.

De pluſieurs Arbres dont le Bois eſt propre à la Teinture.

ENtre les Arbre qui croiſſent aus Antilles il y en a pluſieurs qui ſervent à la Teinture. Les plus eſtimez, & les plus connus, ſont, le Bois de Breſil, le Bois Jaune, l'Ebéne verte, & le Roucou.

Le Bois de Breſil, eſt ainſi nommé, à cauſe que le premier qui a eſté veü en Europe, avoit eſté apporté de la Province du Breſil, ou il croiſt en plus grande abondance, qu'en aucun autre endroit de l'Amerique. Cet arbre eſt rare aus Antilles, & on n'en trouve qu'en celles, qui ſont le plus heriſſées de rochers ſecs & arides. Son tronc n'eſt pas droit comme celuy des autres arbres; mais il eſt tortu, raboteus, & plein de nœuds à peu prez comme l'Epine blanche. Lors qu'il eſt chargé de fleurs il exhale une douce ſenteur, qui fortifie le Cerveau. Son bois eſt recherché des Tourneurs; mais ſon principal uſage, eſt en la Teinture.

L'Ile de Sainte Croix, eſt renommée parmy toutes les autres, pour avoir une infinité d'Arbres rares & precieus. On fait particuliérément état d'un qui s'éleve fort haut & dont le bois qui eſt parfaitement jaune, ſert à la Teinture. Lors que les Anglois tenoient cette Ile, ils en envoyoient beaucoup en leur païs. On le nomme *Bois Iaune*, à cauſe de ſa couleur.

L'ébene Verte, eſt ordinairement employée à faire pluſieurs excellens ouvrages de Menuyſerie, par ce qu'elle prend aiſément la couleur, & le luſtre de la vraye Ebéne: mais ſon meilleur uſage eſt en la Teinture, laquelle elle rend d'un beau vert naiſſant. L'arbre qui porte ce bois, eſt fort touffu, à cauſe que ſa racine pouſſe une grande quantité de rejettons,

qui l'empeschent de croistre si haut & si gros qu'il feroit, si sa force étoit ramassée en un seul tronc. Ses feüilles sont polies, & d'un beau vert. Sous l'écorce il a environ deus pouces d'aubel blanc, & le reste du bois jusques au cœur, est d'un vert si obscur, qu'il approche du noir; mais quand on le polit, on découvre certaines veines jaunes, qui le font paroistre marbré.

ARTICLE VII.

Du Roucou.

C'Est le même Arbre que les Brasiliens nomment *Vrucu*: Il ne croist pas plus haut qu'un petit Oranger. Ses feüilles qui sont pointuës par l'un des bouts, ont la figure d'un



cœur.

cœur. Il porte des fleurs blanches meslées d'Incarnat; Elles sont composées de cinq feüilles qui ont la forme d'une Etoile, & la largeur d'une Rose. Elles croissent par bouquets aus extremitez des branches. Ces fleurs sont suivies de petites siliques, qui reserrent plusieurs grains de la grosseur d'un petit pois, qui étans parvenus à maturité sont couverts d'un vermillon le plus vif, & le plus éclatant qu'on s'auroit desirer; Cette riche Teinture, qui est enfermée en cette écosse, est si mollette, & si gluante, qu'elle s'attache aus doigts aussi-tôt qu'on la touche.

Pour avoir cette precieuse couleur, on s'écouë dans un vaisseau de terre les grains sur lesquels elle est attachée, on verse dessus de leau tiede, dans laquelle on les lave jusques à ce qu'ils ayent quitté leur vermillon. Et puis quand on à laissé reposer cette eau, on fait seicher à l'ombre le marc, ou la lie épaisse qui se trouve au fonds du vaisseau, & l'on en forme des Tablettes ou de petites boules, qui sont fort estimées des Peintres, & des Teinturiers, lors qu'elles sont pures, & sans aucun mélange, comme sont celles que nous venons de décrire.

Le bois de cet Arbre, se brise facilement; il est tres-propre pour entretenir le feu, & s'il est entierément éteint & qu'on en frotte quelque tems deus pieces l'une contre l'autre, elles jettent des étincelles comme feroit un fusil, qui allument le Cotton, ou toute autre matiere susceptible de feu, que l'on à mise auprez pour les recevoir. Son écorce sert à faire des cordes qui sont de durée. Sa racine donne un bon goût aus viandes, & quand on en met dans les sauces, elle leur communique la couleur, & l'odeur du Safran.

Les Caraibes ont de ces Arbres en tous leurs Jardins, ils les entretiennent soigneusement & les prisent beaucoup; à cause qu'ils en tirent ce beau vermillon dont ils se rougissent le corps. Ils s'en servent aussi à peindre, & à donner du lustre aus plus belles vaisselles de leur petit ménage.

On pourroit aussi mettre au rang des Arbres qui sont propres à la Teinture, la plûpart de ceus qui distilent des gommes: car ceus qui ont esté curieus d'en faire l'essay, ont re-

marqué, qu'estant meslées dans la Teinture, elles relevent les couleurs les plus sombres & les moins claires, par un certain éclat, & un fort beau lustre, qu'elles leur donnent.

CHAPITRE HUITIÉME.

Des Arbres qui sont utiles à la medecine; Et de quelques autres dont les Habitans des Antilles peuvent tirer de grands avantages.

DIeu ayant ordonné à tous les Peuples les bornes de leur habitation, n'a laissé aucune contrée dépourveuë de moyens necessaires pour y faire subsister commodément les hommes qu'il y a placez; & pour étaler devant leurs yeus les richesses infinies de son adorable Providence, il a donné à la terre la vertu de produire, non seulement les vivres qui sont necessaires pour leur nourriture; mais encore divers antidotes, pour les munir contre les infirmitez, dont ils peuvent étre acueïllis, & plusieurs remedes souverains pour les en delivrer lors qu'ils y sont tombez. Pour ne rien dire des autres endroits du monde, les Antilles possedent sans contredit tous ces rares avantages en un degré fort considerable: Car elles ne fournissent pas simplement à leurs Habitans une agreable varieté de fruits, de racines, d'herbages, de legumes, de gibier, de poissons, & d'autres delices pour couvrir leurs tables; mais elles leur presentent encore un grand nombre d'excellens remedes pour les guerir de leurs maladies. C'est ce que le Lecteur judicieus pourra facilement remarquer en la suitte de cette Histoire Naturelle, & particulierement en ce Chapitre ou nous décrirons les Arbres qui sont d'un grand usage en la Medecine.

ARTICLE I.

Du Caßier ou Canificier.

CEt Arbre croiſt de la groſſeur, & préſque de la même figure qu'un Peſcher, ſes feüilles ſont longuettes & étroites : Elles tombent une fois l'an pendant les ſéchereſſes, & quand la ſaiſon des pluyes retourne, il en pouſſe de nouvelles.



Elles ſont precedées de pluſieurs beaus bouquets de fleurs jaunes, auquelles ſuccedent de longs tuyaus, ou de longues ſiliques, qui viennent de la groſſeur d'un poulce, ou environ, & ſont quelquefois d'un pied & demy, ou de deus pieds de long. Elles contiennent au dedans, comme en autant de petites cellules, cette drogue Medecinale ſi connuë des Apoti-

caires, que l'on appelle *Casse*. Nos François nomment l'Arbre *Cassier*, ou *Canificier*, & les Caraibes *Mali Mali*. Tandis que le fruit grossit & s'allonge, il est toujours vert, mais quand il a pris sa consistance, il devient en meurissant, brun, ou violet, & demeure ainsi suspendu à ses branches.

Quand ce fruit est meur & sec, & que les Arbres qui le portent sont agitez de grands vens, on entend de fort loin le bruit qui est excité par la collision de ces dures & longues siliques les unes contre les autres. Cela donne l'épouvante aus Oiseaus, qui n'en osent approcher; & pour les hommes qui ne savent pas la cause de ce son confus, s'ils ne voyent les Arbres mêmes émeus, & choquans leurs branches & leurs fruits, ils s'imaginent qu'ils ne sont pas loin du bord de la mer, de laquelle ils croyent entendre l'agitation: où bien ils se persuadent que c'est le Chamaillis de plusieurs soldats, qui sont aus mains. C'est la remarque de tous ceus qui ont visité le sein, ou comme on le nomme ordinairément le *Cul-de-sac*, de l'Ile de Saint Domingue, où l'on voit des plaines entieres, & de fort longue étenduë, qui ne sont couvertes d'aucuns autres Arbres. C'est aussi de-là, selon toute apparence, qu'on a apporté la semence de ceus qui croissent aus Antilles. Au reste ces bâtons de Casse, qui viennent de l'Amerique, sont plus pleins & plus pesants, que ceus qu'on apporte du Levant, & la drogue qui est dedans, a tous les mêmes effets.

Les fleurs du Cassier étant confites en sucre, purgent benignement, non seulement le ventre, mais aussi la vessie. Les bâtons du Cassier lors qu'ils sont confits verts, ont aussi la même proprieté. Mais la poulpe étant extraite du fruit meur, fait une operation plus prompte, & beaucoup plus loüable. Plusieurs des Habitans du Païs se trouvent bien d'en user chaque mois, un peu avant le repas: & ils ont remarqué que ce dous Medicament leur conserve merveilleusement leur bonne constitution.

ARTICLE II.

Des Nois de Medecine.

LEs *Nois de Medecine* qui ſont ſi communes en toutes ces Iles, croiſſent ſur un petit Arbre d'ont on fait le plus ſouvent les ſeparations des Jardins & des habitations. S'y l'on n'empeſche ſa juſte croiſſance, il monte à la hauteur d'un figuier ordinaire, duquel il a auſſi la figure, ſon bois eſt fort tendre & moëlleus, il produit pluſieurs branches qui rampent confuſément à l'entour du tronc. Elles ſont chargées de feüilles aſſes longues, vertes & mollaſſes, qui ſont rondes par le bas, & ſe terminent en trois pointes.



Le bois & les feüilles de cet Arbre, diſtilent un ſuc laiteus, qui táche le linge: Même il n'y à pas de plaiſir de s'en appro-

cher en tems de pluie parce que les gouttes d'eau qui tombent de dessus ses feüilles ont un tout pareil effet que le suc. Il porte plusieurs fleurs jaunes composées de cinq feüilles, qui ont la figure d'une étoile quand elles sont épanoüyes les fleurs venant à tomber quelques unes sont suivies de petites nois, qui sont vertes au commencement, puis elles deviennent jaunes, & enfin noires, & un peu ouvertes lors qu'elles sont meures; Chaque Nois, reserre trois ou quatre noyaus en autant de distinctes cellules, qui ont l'écorce noirâtre de la grosseur & de la figure d'une Féve. L'écorce étant levée, on trouve dans chacun un pignon blanc, d'une substance huileuse qui est enveloppé & my-party d'une deliée pellicule. Ces pignons ont un goût assez agreable, qui est approchant de celuy des Noisettes: Mais s'y l'on n'observe quelque regle en les mangeant, ils excitent un étrange devoyément par haut & par bas, particulierement s'y on avalle la petite peau qui les enveloppe, & celle qui les separe par la moytie. Pour temperer leur force, & pour en user avec un heureus succés, on les purge de ces peaus, & on les fait passer legerement sur les charbons, puis étant battus, on en prent quatre ou cinq, qu'on mésle dans un peu de vin, pour leur servir de vehicule & de correctif.

Les rameaus de cet Arbre étant couppés & mis en terre prenent facilement racine. Les Portugais tirent de l'huile des pignons, qui est estimée en la ménagerie, & qui peut aussi avoir son lieu en la Medecine.

ARTICLE III.

Du Bois de Canelle.

L'Arbre qui porte cette espece de Canelle qui est si commune en toutes les Iles, peut tenir place entre ceus qui servent à la Medecine, puisque son écorce aromatique est recherchée de tous ceus qui sont travaillez d'affections froides, & employée pour décharger l'estomac des humeurs gluantes & pituiteuses qui l'oppressent. La bonne odeur, & la verdure perpetuelle de ce bel Arbre, ont persuadé a quelques uns que

que c'étoit une sorte de Laurier ; Mais il croist beaucoup plus haut ; son tronc est aussi plus gros, ses branches sont plus étenduës & ses feüilles qui ne sont pas du tout si longues, sont de beaucoup plus douces, & d'un Vert plus gay. Son écorce qui est cachée sous une peau cendrée est plus épaisse, & d'une couleur plus blanche que la Canelle qui vient du levant ; Elle est aussi d'un goût plus acre & plus mordicant ; Mais étant séchée à l'ombre, elle donne une saveur tresagreable aus viandes.

Les Iles de Tabago, de la Barbade, & de Sainte Croix, sont estimées entre toutes les autres, pour avoir plusieurs bois que l'usage a rendus recommendables en la Medecine. Car on y trouve du Sandale, du Gayac, & même du Sasafras, qui sont assez connus, sans qu'il soit besoin d'en faire des descriptions particulieres.

ARTICLE IV.

Du Cottonnier.

IL y a encore plusieurs autres Arbres assez communs par toutes les Antilles, dont les Habitans peuvent tirer de grandes commoditez. Le Cottonnier, que les Sauvages appellent *Manoulou-Akecha*, doit tenir le premier rang, comme étant le plus utile. Il croist de la hauteur d'un Pescher : Il a l'écorce brune, les feüilles petites, divisées en trois. Il porte une fleur de la grandeur d'une Rose, qui est soutenuë par le bas, sur trois petites feüilles vertes, & piquantes, qui l'enserrent. Cette fleur est composée de cinq feüilles, qui sont d'un jaune doré, elles ont en leur fonds de petites lignes de couleur de pourpre, & un bouton jaune, qui est entouré de petis filamens de même couleur. Les fleurs sont suivies d'un fruit de figure ovale, qui est de la grosseur d'une petite nois avec sa coque. Quand il est parvenu à sa maturité, il est tout noir par dehors, & il s'entrouve en trois endroits, qui font voir la blancheur du Cotton qu'il reserre sous cette rude couverture. On trouve dans chaque fruit, sét petites féves, qui sont la semence de l'Arbre.

Il y a une autre espéce de Cottonnier, qui rampe sur la terre, comme la vigne destituée d'appuis : c'est celle-cy, qui produit le Cotton le plus fin & le plus estimé. On fait de l'un & de l'autre des toiles, & plusieurs petites étoffes, qui sont d'un grand usage en la ménagerie.

ARTICLE V.

Du Savonnier.

IL y a deus sortes d'Arbres dont les Insulaires se servent au lieu de Savon, l'un à cette qualité en son fruit, qui croist par grappes, rond, jaunâtre, & de la grosseur d'une petite prune, qui a aussi un noyau noir & dur qui se peut polir. On le nomme communément *Pomme de Savon.* L'autre a cette vertu en sa racine, qui est blanche & mollasse. L'un & l'autre rendent l'eau blanche & écumeuse, comme feroit le Savon même ; Mais si on usoit du premier trop souvent, il bruleroit le linge. L'on appelle ces Arbres *Savonniers*, à cause de la proprieté qu'ils ont de blanchir.

ARTICLE VI.

Du Paretuvier.

C'Est Arbre ne se plait qu'aus marécages, & aus bords de la mer. Il a la feüille verte, épaisse, & assez longue. Ses branches qui se recourbent contre terre, ne l'ont pas si tost touchée, qu'elles prennent des racines, & poussent un autre Arbre, qui entrelasse ordinairement sa tige & ses branches si prés à prés, & à tant de réplis, avec tout ce qu'il peut joindre, que ces Arbres gagnent & occupent en peu de tems tout ce qu'ils trouvent de bonne terre, qui est par ce moyen renduë si difficile à défricher, que l'on n'en peut attendre aucun profit. C'est sous ces Arbres, que les Sangliers, & autres bestes Sauvages tiennent leur fort. Ils servent aussi en quelques lieux



lieus de rempart aus Habitans des Iles, qui ſont aſſurez que perſonne ne les ſurprendra de ce coſté lá. Ils ſont encore tresutiles, en ce que n'y ayant point de Cheſne en ces Iles, leur écorce eſt propre à tanner les cuirs.

ARTICLE VII.

Du Calebaßier.

IL ne faut pas oublier le *Calebaßier*, qui fournit la plus grande partie des petits meubles du ménage des Indiens, & des Habitans étrangers qui font leur demeure en ces Iles. C'eſt un Arbre, qui croiſt de la hauteur, de la groſſeur, & de la forme d'un gros Pommier. Ses branches ſont ordinairément fort touffuës. Ses feüilles qui ſont longuettes, étroites, &



rondes par le bout, ſont attachées par bouquets aus branches, & en quelques endroits du tronc. Il porte des fleurs & des fruits preſque tous les mois de l'année. Les fleurs ſont d'un gris meſlé de vert, & chargé de petites taches noires, & quelquéfois violettes. Elles ſont ſuivies de certaines pommes, dont à peine en peut-on trouver deus, qui ſoient de pareille groſſeur, & de même figure. Et comme un potier fait paroitre l'adreſſe de ſa main, en faiſant ſur une même roüe, & d'une même maſſe de terre des vaiſſeaus, d'une forme & d'une capacité differente: Ainſi la nature montre icy ſon jnduſtrie merveilleuſe, en tirant d'un ſeul Arbre, des fruits divers en leur forme, & en leur groſſeur, encore qu'ils ſoient tous attachez à un même Arbre, & produits d'une même ſubſtance.

Ces

Ces fruits ont cecy de commun, qu'ils ont tous une écorce dure, ligneuse, d'une épaisseur & d'une solidité requise pour s'en pouvoir servir au lieu de bouteilles, de bassins, de coupes, de plats, décuelles, & de tous les autres petis vaisseaus, qui sont necessaires au ménage. Ils sont remplis d'une certaine poulpe, laquelle étant bien bien meure devient violette, de blanche qu'elle étoit auparavant. On trouve parmy cette substance, certains petis grains plats, & durs qui sont la semence de l'Arbre. Les Chasseurs des Iles, se servent de ce fruit pour étancher leur soif au besoin, & ils disent qu'il a le goût de vin cuit: mais qu'il reserre un peu trop le ventre. Les Indiens polissent l'écorce, & l'émaillent si agreablement avec du Roucou, de l'Indigo, & plusieurs autres belles couleurs, que les plus delicats peuvent manger & boire sans degoût, dans les vaisselles qu'ils en forment. Il y a aussi des Curieus, qui ne les estiment pas indignes, de tenir place entre les raretez de leurs cabinets.

ARTICLE VIII.

Du Mahot.

IL y a deus sortes d'Abres qu'on appelle *Mahot*, assavoir le *Mahot franc*, & le *Mahot d'herbe*. Le premier est le plus recherché, parce qu'il est plus fort. Il ne devient pas fort grand, mais il produit plusieurs branches qui rampent contre terre. L'écorce en est fort epaisse, & fort aisée à lever de dessus l'Arbre. On en fait de longues éguillettes, qui sont plus fortes que les cordes de Teil, d'ont on se sert en plusieurs endroits. On les employe ordinairement à monter les rouleaus du Tabac, & à attacher plusieurs choses qui sont necessaires au ménage. Pour ce qui est du Mahot d'herbe, on s'en sert au défaut du premier; mais il pourrit facilement, & n'egale en rien l'autre pour la force.

Enfin il y a dans ces Iles plusieurs autres Arbres, qui ne se voyent point en l'Europe, dont les uns recréent seulement la veuë, tels que sont, celuy qu'on appelle *Mappou*, & plu-

ſieurs ſortes de *Bois Epineus :* Et les autres contentent l'odorat par leur bonne ſenteur : ou même ont des qualitez venimeuſes, comme *l'Arbre laiteus* : celuy dont la racine étant broyée, & jettée dans les rivieres enyure les Poiſſons : le *Mancenilier*, lequel nous décrirons en ſon lieu, & une infinité d'autres, qui ont tous le bois blanc, mol, & de nul uſage, & qui n'ont encore point de nom parmy nos François.

Avant que de paſſer outre, nous mettrons icy la figure du *Papayer Franc*, dont nous avons fait la deſcription en l'Article troiſiéme du ſixiéme Chapitre, page 50.



Nous insererons auſſi en ce lieu la figure d'une branche de *Cacao*, duquel nous avons parlé en l'Article ſeiziéme du même Chapitre, page 66.



CHAPITRE NEUVIEME.

Des Arbrisseaus du Païs, qui portent des fruits, ou qui poussent des racines, qui sont propres à la nourriture des Habitans, ou qui servent à d'autres usages.

DIeu ayant fait de la terre un seul Element, la separée en diverses Contrées, à chacune desquelles il a donné quelque avantage & quelque commodité, qui ne se trouve point aus autres, afin que dans cette agreable varieté, sa Providence le puisse tant plus distinctément reconnoître. Mais il faut avoüer, qu'en la distribution que cette Divine Sagesse a fait de ses biens, les Antilles ont esté fort richement partagées: Car pour nous arréter seulement à la matiere que nous

nous traittons, non ſeulement les grands Arbres, que nous avons décrits aus Chapitres precedens, contribuent au logément, à la nourriture, au vétemens, à la conſervation de la ſanté, & à pluſieurs autres dous accommodémens des hommes qui y habitent, mais il y croiſt encore pluſieurs Arbriſſeaus qui pouſſent des racines, ou qui portent des fruits qui ſervent aus mêmes uſages, comme il ſe pourra remarquer par la lecture de ce Chapitre.

ARTICLE I.

Du Manyoc.

LEs Habitans des Iles, ſe ſervent au lieu de blé de la racine d'un Arbriſſeau, qui ſe nomme *Manyoc*, & que les



Toupinambous appellent *Manyot*, & d'autres *Mandioque*, de laquel-

laquelle on fait un pain assez delicat, que l'on appelle *Cassave*. Cette racine est si feconde qu'un arpent de terre qui en sera planté, nourrira plus de personnes que n'en pourroient faire six qui seroient ensemencez du meilleur froment. Elle jette un bois tortu de la hauteur de cinq à six pieds, qui est tres-facile à rompre & remply de petis nœuds. Sa feüille est étroite & longuette. Au bout de neuf mois la racine est en sa maturité. On dit même qu'au Bresil il ne luy faut que trois ou quatre mois pour croistre gros se comme la cuisse. Si la terre n'est point trop humide, la racine s'y peut conserver trois ans sans se corrompre : si bien qu'il ne faut point de grenier pour la serrer, car on la tire de la terre à mesure qu'on en a besoin.

Pour faire venir cette racine, il faut prendre de ce bois, & le couper par bâtons de la longueur d'un pié ou environ. Puis faire des fosses dans le jardin avec une houë, & fourrer trois de ces bâtons en triangle dans la terre que l'on à tirée de ces fosses, & dont on a fait un petit monceau relevé. On appelle cela *planter à la fosse*. Mais il y a une autre sorte de planter le Manioc, que l'on nomme planter au Piquet, qui est plus pronte & plus aysée, mais qui ne produit pas de Manioc si beau, ni si estimé. Cela ne consiste qu'à faire un trou en terre avec un piquet & à y planter tout droit le bois de Manioc. Mais il faut prendre garde en le plantant, de ne pas mettre les nœuds en bas, parce que les bâtons ne pousseroient point. Les Indiens n'y font point d'autre fasson : mais pour l'avoir en saison, ils observent le decours de la Lune, & que la terre soit un peu humectée.

Il y a plusieurs sortes de ces Arbrisseaus, qui ne sont differens qu'en la couleur de l'écorce de leur bois, & de leur racine. Ceus qui ont l'écorce, grise, ou blanche, ou verte, font un pain de bon goût, & ils croissent en peu de tems : mais les racines qu'ils produisent ne sont pas de si bonne garde, & elles ne foisonnent point tant que celles du Manyoc rouge ou violet, qui est le plus commun, le plus estimé, & le plus profitable en la ménagerie.

Le suc de cette racine est froid comme la ciguë ; & c'est un poison si puissant, que les pauvres Indiens des grandes Iles,

étant perſécutez à feu & à ſang par les Eſpagnols, & voulant eviter une mort plus cruelle, ſe ſervoient de ce venin pour ſe faire mourir eus mêmes. On voit encore aujourduy en l'Ile de Saint Domingue, un lieu nommé la Caverne des Indiens, où ſe trouvent les oſſemens de plus de quatre cens perſonnes, qui s'y donnerent la mort avec ce poiſon, pour échaper des mains des Eſpagnols. Mais au bout de vintquatre heures que ce ſuc ſi venimeus pour toutes ſortes d'animaus, eſt tiré de ſa racine, il perd ſa qualité maligne & dangereuſe.

ARTICLE II.

Du Ricinus ou Palma Chriſti.

IL y a dans les Antilles une infinité de ces Arbriſſeaus que l'on nomme *Palma Chriſti*, ou *Ricinus*. Et ils croiſſent ſi hauts, & ſi gros en quelques lieus, qu'on les prendroit pour une eſpece differente de ceus que l'on voit en Europe. Les Négres en amaſſent la graine & en expriment l'huile, de laquelle ils ſe ſervent pour frotter leurs cheveus, & ſe garentir de la vermine. Les qualites que luy donnent Galien & Dioscoride, répondent bien à l'uſage qu'en tirent ces Barbares. La feüille de cet Arbriſſeau eſt auſſi ſouveraine, pour la gueriſon de quelques ulceres, parce qu'elle eſt fort attractive.

ARTICLE III.

Des Bananiers, & Figuiers.

IL croiſt en toutes ces Iles deus ſortes d'Arbriſſeaus, ou plutôt de gros Roſeaus ſpongieus au dedans, qui viennent volontiers en terre graſſe, pres des ruiſſeaus, ou dans les vallées, qui ſont à l'abry des vens. On les nomme ordinairement *Bananiers*, ou *Planes* & *Figuiers*, ou *Pommiers de Paradis*. Ces deus eſpeces d'Arbriſſeaus ont cecy de commun entre eus, 1. Qu'ils croiſſent de pareille hauteur, aſſavoir de douze ou de quinze pieds hors de terre; 2. Que leurs tiges qui ſont vertes,



vertes, luisantes, spongieuses & remplyes de beaucoup d'eau, sortent d'un gros oignon en forme d'une poire, qui est muny de plusieurs petites racines blanches, qui le lient avec la terre : 3. Qu'ils poussent proche leur pié des rejettons, qui produisent des fruits au bout de l'an : 4. Que quand on a coupé une des tiges pour avoir le fruit, la plus avancée succede en la place, & ainsi l'Arbrisseau se perpetuë, & se multiplie, tellement qu'il occupe avec le temps, tout autant de bonne terre qu'il en rencontre : 5. Que la substance de l'un & de l'autre est mollasse, qui se resout en eau, laquelle étant claire au possible, a neantmoins la qualité de teindre le linge, & les étoffes blanches en couleur brune. 6. Que leurs fruits sont au sommet de chaque tige, en forme de grosses grappes, ou de gros bouquets : 7. Et que leurs feüilles qui sont grandes d'environ une aulne & un quart, & larges de dixhuit pouces, peuvent

servir de nappes & de serviettes, & étant séches tenir lieu de matelas & de lits, pour coucher mollement.

Ces deus Arbrisseaus sont encore semblables en cecy, que de quelque sens que l'on coupe leur fruit lors qu'il est en maturité, la chair qui est blanche comme nége, represente en son milieu la figure d'un Crucifix : cela paroit particulierement quand on le coupe par roüelles delicates. C'est pourquoy les Espagnols croiroient faire un crime d'y mettre le couteau, & se scandalisent fort de le voir trancher autrement qu'avec les dens.

Mais le *Bananier* a cecy de particulier : 1. Son fruit est long de douze à tréze pouces, un peu recourbé vers l'extremité, gros à peu prés comme le bras ; au lieu que celuy du *Figuier* est de la moitie plus petit, de la longueur de six pouces. 2. Le *Bananier*, ne produit en son bouquet que vintcinq ou trente Bananes pour le plus, qui ne sont point trop serrées les unes aupres des autres ; Mais le *Figuier*, a quelquefois jusques a cent ou six vint figues, qui sont tellement unies & pressées les unes contre les autres, qu'on a de la peine à les en détacher. 3. Les Bananes ont la chair ferme & solide, propre à estre cuite, ou sous la cendre, ou au pot avec la viande, ou confite, & séchée au four, ou au Soleil, pour estre gardée plus facilement. Mais la Figue, ayant une substance mollace, ne peut servir à tous ces usages.

Pour avoir ces fruits, on coupe par le pié les Arbres, qui ne portent qu'une seule fois en leur vie, & on soutien avec une fourche la grosse grappe, de peur qu'elle ne se froisse en tombant. Mais on n'y met pas volontiers la serpe, que quand on apperçoit qu'il y a quelques uns des fruits de chaque bouquet, qui ont la peau jaune ; Car c'est un signe de maturité : & lors étant portez à la maison ceus qui étoient encore verts meurissent successivement, & l'on a chaque jour du fruit nouveau.

La Grappe, qui est nommée *Regime* par nos François, est ordinairement la charge d'un homme : & quelquesfois il la faut mettre sur un levier, & la porter à deus sur les épaules, comme la grappe de raisin, que les Espions rapporterent de la terre de Canaan. Quelques uns, ont trouvé ce fruit si beau

&

& si delicat, qu'ils se sont imaginez que c'ét celuy du Paradis terrestre, dont Dieu avoit defendu à Adam & a Eve de manger. Aussy ils le nomment *Figuier D'Adam*, ou *Pommier de Paradis*. La feüille de ces Roseaus, se trouvant de la grandeur que nous avons dit, étoit du moins bien propre à couvrir la nudité de nos premiers parens. Et pour ce qui regarde la figure du Crucifix, que le fruit represente au dedans lors qu'il est coupé, cela peut fournir une ample matiere de profondes speculations, à ceus qui se plaisent à spiritualiser les secrets de la Nature.

Il y en a qui disent que la figure d'une Croix est aussi marquée dans la semence de l'herbe que l'on nomme Ruë. La petite *Gentiane* ou *Cruciata*, a les feüilles disposées en forme de Croix sur sa tige: & il faut avoüer, que la nature comme en se jouant, s'est pluë à representer de cette sorte diverses figures, dans les plantes & dans les fleurs. Ainsi il y en a qui se rapportent à la forme des chevеus, d'autres à celle des yeus, des oreilles, du nez, du cœur, de la langue, des mains & de quelques autres parties du corps. Et ainsi il y a encore diverses plantes fameuses, qui semblent representer plusieurs autres choses, comme des Aigles, des Abeilles, des serpens, des pattes de chat, des crestes de coq, des oreilles d'Ours, des bois de cerf, des fléches, & semblables; dont par fois même à cause de cette ressemblance, ces plantes-là portent le nom. Nous ne les specifions pas icy parce que tous les Livres en son pleins.

ARTICLE IV.

Du Bois de Coral.

IL y a encore en plusieurs Iles, un petit Arbrisseau, qui porte une graine rouge comme du Coral. Elle croist par bouquets à l'extremité de ses branches, qui en reçoivent un grand lustre. Mais ces petits grains ont une petite marque noire à l'un des bouts, qui les défigure, & leur fait perdre leur prix, selon l'advis de quelques uns. Les autres disent tout au con-

traire, que cette bigarrure de couleurs, ne les rend que plus agreables. On s'en sert à faire des Brasselets.

ARTICLE V.

Du Iasmin & du Bois de Chandelle.

LEs Arbrisseaus, que nos François ont nomme *Iasmin*, & *Bois de Chandelle*, doivent estre mis entre ceus qui sont considerables en ces Iles. Car le premier porte une petite fleur blanche, qui parfume toute la circonference de sa bonne odeur; & c'est ce qui luy a acquis le nom qu'il porte. Et quant à l'autre, il exhalé une si agreable & si douce senteur lors qu'on brule son bois sec, il est aussi si susceptible de feu, & il rend une flamme si claire, à cause d'une certaine gomme aromatique d'ont il est Imbu, que c'est avec raison qu'il est recerché des Habitans pour l'usage & l'entretien de leurs feus, & pour leur tenir lieu de chandelle, & de flambeau pendant la nuit.

CHAPITRE DIXIÉME.

Des Plantes, Herbages, & Racines de la terre des Antilles

APres avoir representé dans les Chapitres precedens, les Arbres & les Arbrisseaus, dont la terre des Antilles est richément couverte: il nous faut maintenant entrer en la consideration, de plusieurs rares Plantes, Herbes, & Racines dont elle est aussi tres-abondamment pourveuë.

ARTI-

ARTICLE I.

De trois ſortes de Pyman.

LA Plante, que nos François appellent *Pyman* ou Poyure de l'Amerique, eſt la même que les naturels du païs nomment *Axi* ou *Carive*. Elle croiſt touffuë, comme un petit buiſſon ſans épines. Sa tige eſt couverte d'une peau cendrée,



elle porte pluſieurs petis rameaus, qui ſont chargez d'une multitude de feüilles longuettes, dentelées, & de couleur de vert naiſſant. Il y en a de trois ſortes qui ne ſont en rien differentes, qu'en la figure de l'écoſſe, ou du fruit qu'elles portent. L'une ne produit qu'un petit boutton rouge, longuet comme un clou de Giroſle, qui a au dedans une ſemence deliée

deliée beaucoup plus chaude que les épices, qui viennent du Levant, & présque caustique, qui communique facilement cette qualité picquante, à tout ce à quoy on l'employe.

L'autre Espéce, a une écosse beaucoup plus grosse, & plus longue, qui devient parfaitement vermeille étant meure, & si l'on s'en sert aus saulces, elle les jaunit comme feroit le Safran.

La Troiziéme a encore une écosse plus grosse, qui est asses épaisse, rouge comme du plus vif Coral, & qui n'est pas également unie. La graine qui n'est point si acre, ni si épicée que celle des autres, est suspenduë au milieu. C'est l'un des plus beaus fruits, que lon s'auroit voir, lors qu'il est meur. On en a apporté de la graine en France & ailleurs, qui est venuë en perfection. Mais le fruit ne vient pas du tout si gros, qu'en l'Amerique. On se sert de cette écosse, & de la graine qui est dedans, au lieu de poyure, parce que ce fruit donne un goût relevé qui approche de celuy de cette épice. Les effets neantmoins n'en sont pas si loüables; Car apres qu'il à un peu piqué la langue, & enflammé le palais par son acrimonie, au lieu de fortifier, & déchauffer la poitrine, il l'affoiblit, & y cause des froideurs; Ou plutost, selon le sentiment des Medecins, il ne l'échausse que trop, & il l'affoiblit par sa vertu caustique, n'y causant de froideur que par accident, entant qu'il dissipe l'humide radical, qui est le siege de la chaleur. Cet pourquoy on remarque dans les Iles, que ceus qui s'en servent ordinairement en leur manger, sont sujets à des maus d'estomac, & à contracter une couleur jaune.

ARTICLE II.

Du Tabac.

LA plante de *Tabac*, ainsi appellé à cause de l'île de *Tabago*, où selon l'opinion de quelques uns, elle a esté premierement découverte par les Espagnols, est aussi nommé *Nicotiane*, du nom de Monsieur *Nicot* Medecin, qui la mit le premier en usage en l'Europe, & qui l'envoya de Portugal en France.

France. On la qualifie encore *Herbe à la Reyne*, parce qu'estant apportée de l'Amerique, elle fut presentée à la Reine d'Espagne comme une plante rare, & de merveilleuse vertu. Les Espagnols luy donnent de plus de nom *d'Herbe Sainte*, pour les excellens effets que l'experience leur en a fait sentir, comme temoigne Garcilasso, au 25 Chapit. du 2 Livre de son commentaire Royal des Yncas du Perou. Enfin on l'apelle *Petun*, bien que Jean de Lery s'en mette fort en colere, soutenant que la plante qu'il a veuë au Bresil, & que les Taupinambous nomment *Petun*, est tout à fait differente de nostre *Tabac*. Les Caraibes le nomment en leur langue naturelle *YOuly*. On ne connoissoit autréfois dans les Iles d'autres Plantes de Tabac, que celles que les Habitans nomment ordinairement *Tabac vert*, & *Tabac à la langue*, à cause de la figure de sa feüille: Mais dépuis qu'on y a apporté de la terre ferme, de la semence de celles qu'on appelle *Tabac de Verine*, & Tabac des Amazones, on les a aussi divisées en ces quatre sortes. Les deus premieres sont de plus grand rapport: Mais les deus autres sont plus estimées, à cause de leur bonne odeur.

Toutes ces sortes de plantes de *Tabac*, croissent aus Iles de la hauteur d'un homme & d'avantage, lors qu'on n'empéche point leur croissance, en coupant se sommet de leurs tiges. Elles portent quantité de feüilles vertes longues, veluës par dessous, & que l'on diroit estre huilées lors qu'on les manie. Celles qui croissent au bas de la plante, sont plus larges & plus longues, comme tirant plus de nourriture de l'humeur de la racine. Elles poussent au sommet de petits rameaus, qui portent une fleur en forme de petite clochette, laquelle est d'un violet clair. Et quand cette fleur est séche, il se forme un petit bouton en la place, dans lequel est conténuë la seménce, qui est de couleur brune & extrémement deliée.

Quelque fois on trouve sous les feüilles, & sous les branches de cette Plante, des nids de ces petis oiseaus que l'on appelle *Colibris*, & que nous décrirons en leur lieu.

ARTICLE III.

Du l'Indigo.

LA matiere d'ont on fait cette Teinture violette qu'on appelle *Indigo*, ſe tire d'une Plante, qui ne ſéleve hors de terre qu'un peu plus de deus pieds & demy. Ellle a la feüille petite, d'un vert naiſſant qui tire ſur le jaune quand



elle eſt meure. Sa fleur eſt rougeâtre. Elle vient de graine, que l'on ſeme par ſillons en droite ligne. Son odeur eſt fort desagreable, au contraire de cette eſpece d'Indigo que l'on trouve en Madagaſcar, qui porte de petites fleurs d'un pourpre méſlé de blanc, qui s'entent bon.

ARTI-

ARTICLE IV.

Du Gingembre.

ENtre toutes les Epiceries du levant, qu'on à essayé de faire croistre en l'Amerique, il ny en a aucune qui ait reussi que le *Gingembre*, qui y vient en abondance, & en sa perfection. C'est la racine d'une Plante, qui ne s'eleve pas



beaucoup hors de terre, qui a les feüilles vertes & longuettes, comme celles des roseaus, & des cannes de sucre. Sa Racine se répand non en profondeur mais en largeur, & est couchée entre deus terres, comme une main qui a plusieurs doigts étendus aus environs. D'où vient aussi qu'on l'appelle *Patte*, entre les habitans des Iles. Cette plante se peut

provigner de ſemence, ou comme il ſe pratique plus ordinairement de certaines petites racines, qui croiſſent comme filets, autour de la vieille tige & des plus groſſes racines, tout ainſi qu'aus Chervis. Elle croiſt facilement en toutes les Antilles & particulierement à S. Chriſtofle. Auſſi depuis que le Tabac eſt devenu à ſi-vil prix, pluſieurs Habitans de cette Ile, ont fait trafic de Gingembre, avec un heureux ſuccés.

ARTICLE V.

Des Patates.

LA *Patate*, que quelques uns appellent *Batate*, eſt une racine qui eſt preſque de la figure des *Trufes* des jardins, que



l'on nomme *Toupinambous ou Artichaus d'Inde*, mais d'un goût beaucoup plus relevé, & d'une qualité beaucoup meilleure pour la ſanté.

Nous

Nous prendrons icy occasion de dire en passant par forme de digression, que ces *Toupinambous* qui sont aujourduy non seulement fort commun en ces quartiers, mais fort vils & fort méprisez, & qui ne sont guéres que la viande des pauvres gens, ont esté autréfois entre les plus rares delices. Car aus superbes festins, qui se firent a Paris par les Princes, à quelques Ambassadeurs en l'an mil six cens seize, on en servit comme d'un mets precieus & exquis. Retournons à nostre *Patate*.

Elle croit en perfection dans une terre legere, moyenement humide, & un peu l'abourée. Elle pousse quantité de feüilles mollasses, d'un vert fort brun, qui ont une figure approchante de celles des Epinars. Elles sortent de plusieurs pampres qui rampent sur terre, & qui remplissent incontinent au long & au large toute la Circonference; Et si la terre est bien preparée, ces pampres forment en peu de tems diverses racines, par le moyen de certains fibres ou filamens blanchâtres, qui se poussent de dessous les nœuds, & qui s'insinuent facilement en la terre. Elle porte une fleur de la couleur à peu-prés qu'est la racine, & en forme de clochette, au defaut de laquelle se forme la graine. Mais ordinairement pour provigner ce fruit, on prend seulement de ces pampres qui séparpillent par tout comme nous avons dit, & on les couche dans une terre labourée, où au bout de deus ou trois mois ils ont produit leur racine: Laquelle a aussi cette vertu qu'étant coupée par roüelles & mise en terre, elle produit sa racine & sa feüille, comme si elle avoit sa semence en chacune de ses moindres parties.

Ces Racines sont de couleur differente, & dans un même champ on en tirera quelquefois de blanches, qui sont les plus communes, de violettes, de rouges, comme les Bettes-raves, de jaunes, & de marbrées. Elles sont toutes d'un goût excellent. Car pourveu qu'elles ne soient point remplies d'eau, & qu'elles soient creües en un terroir moyennement humide & sec, qui participe de l'un & de l'autre, elles ont le goût des Chataignes, & sont d'une meilleure nourriture que la Cassaue, qui desséche le corps; Car elles ne sont pas si arides. Aussi plusieurs Anglois se servent de ces racines au lieu de

pain & de Caſſaue, & les font cuire pour cet effet ſous la cendre, ou ſur les charbons. Car étant ainſi preparées, elles ſont de meilleur goût, & elles perdent cette qualité venteuſe qu'ont la pluspart des racines. Mais pour l'ordinaire, on les fait cuire dans un grand pot de fer, au fond duquel on met tant ſoit peu d'eau: Puis on étouppe ſoigneuſement avec un linge l'orifice & l'environ du couvercle, afin qu'elles cuiſent par cette chaleur étouffée. Et c'eſt là le mets plus ordinaire des ſerviteurs & Eſclaves du Païs, qui les mangent ainſi ſortant du pot, avec une ſauce composée de Pyman, & de ſuc d'Orange, que nos François appellent *Pymantade.*

Il faut avoüer, que ſi cette racine n'étoit pas ſi commune, elle ſeroit beaucoup plus priſée. Les Eſpagnols là mettent entre leurs delices, & ils l'aprétent avec du beurre, du ſucre, de la muſcade, ou de la Canelle. Les autres la reduiſent en boüillie, & y ajoûtant force graiſſe, & du poyure ou du Gingembre, trouvent que c'eſt un excellent manger. Mais la plûpart des Habitans des Iles n'y font pas tant de façon: Quelques uns auſſi cueïllent la tendre extremité des pampres, & apres les avoir fait boüillir, ils les mangent en ſalade, en forme d'Aſperge, ou d'Houblon.

ARTICLE VI.

De l'Ananas.

L'*Ananas*, eſt tenu pour le fruit le plus delicieus, non ſeulement de ces Iles, mais de toute l'Amerique. Il eſt auſſi ſi beau & d'une odeur ſi douce, qu'on diroit que la nàture ait déploié en ſa faveur, tout ce qu'elle reſerroit de plus rare, & de plus precieus en ſes treſors.

Il croiſt ſur une tige haute d'un bon pied, qui eſt revétuë d'environ quinze ou ſeize feüilles, qui ſont de la longueur de celles des Cardes, de la largeur de la paume de la main, & de la figure de celles de l'Aloes. Elles ſont pointuës par le bout, de même que celles du Glayeul, un peu cavées par le milieu, & armées des deus côtés de petites épines, qui ſont fort pointuës.

Le



Le fruit qui croiſt entre ces feüilles, & qui eſt élevé ſur cette tige, eſt quelquefois de la groſſeur d'un Melon. Sa forme eſt a peu prés ſemblable à une pomme de Pin. Son écorce, qui eſt relevée de petits compartimens en forme d'écailles, d'un vert pâle, bordé d'incarnat, couchez ſur un fonds jaune, eſt chargée en dehors de pluſieurs petites fleurs, qui ſelon les divers aſpects du Soleil, ſe revétent d'autant de differentes couleurs qu'on en remarque en l'arc en Ciel. Ces fleurs tombent en partie, à meſure que le fruit meurit. Mais ce qui luy donne plus de luſtre, & ce qui luy a acquis le titre de Roy entre les fruits, c'eſt qu'il eſt couronné d'un gros bouquet, tiſſu de fleurs & de pluſieurs feüilles, ſolides & dentelées, qui ſont d'un rouge vif & luiſant, & qui luy donnent une merveilleuſe grace.

La chair, ou la poulpe qui eſt contenuë ſous l'écorce, eſt un peu fibreuſe; mais elle ſe reſout toute en ſuc dans la bouche. Elle a un goût ſi relevé, & qui luy eſt ſi particulier, que ceus qui l'ont voulu parfaitement décrire, ne pouvans le faire ſous une ſeule comparaiſon, ont emprunté tout ce qui ſe trouve de plus delicat, en l'Auberge, en la fraiſe, au Muſcat, & en la Rénette, & apres avoir dit tout cela, ils ont eſté contrains de confeſſer, qu'elle a encore un certain goût particulier, qui ne ſe peut pas aiſément exprimer.

La vertu, ou le germe, par lequel ce fruit ſe peut perpetuer, ne conſiſte pas en ſa racine, ou en une petite graine rouſſe, qui ſe rencontre ſouvent en ſa poulpe: Mais en cette guirlande dont il eſt couvert. Car ſi-tôt qu'elle eſt miſe en terre, elle prend racine, elle pouſſe des feüilles, & au bout de l'an elle produit un fruit nouveau. On voit ſouvent de ces fruits, qui ſont chargez de trois de ces bouquets, qui ont tous la vertu de conſerver leur eſpece. Mais chaque tige ne porte du fruit qu'une ſeule fois.

Il y en a de trois ou quatre ſortes, que les habitans des Iles ont diſtingués ou par la couleur, ou par la figure, ou par la ſaveur, aſſavoir *l'Ananas blanc*, *le Pointu*, & celuy qu'ils appellent *la Rénette*. Ce dernier eſt plus eſtimé que les deus autres, à cauſe que quand il eſt bien meur. Il poſſede pour le goût toutes ces rares qualites que nous avons dites; Il a

auſſi

aussi une odeur plus agreable que les autres, & il agace moins les déns.

Les Indiens naturels du Païs, & nos François qui demeurent aus Iles, composent de ce fruit un tres-excellent bruvage, qui approche fort de la Malvoisie, quand il est gardé quelque tems. On en fait aussi une confiture liquide, laquelle est l'une des plus belles, & des plus delicates, de toutes celles que l'on apporte des Indes. On coupe aussi l'écorce en deus, & on la confit à sec avec une partie des feüilles les plus deliées, puis apres on là rejoint proprement selon l'art & on l'encroûte d'une glace sucrée, qui conserve parfaitement la figure du fruit & de ses feüilles, & qui fait voir en ces heureuses contrées, nonobstant les chaleurs de la zone torride, une douce image des tristes productions de l'hyver.

On a mangé assés long tems de ce fruit, sans remarquer les rares usages qu'il a dans la Medecine; Mais à present l'experience à fait connoistre que son suc a une vertu admirable pour recréer les esprits, & relever le cœur abbatu, on l'employe aussi heureusement pour fortifier l'estomac, chasser les dégouts, & rétablir l'appetit. Il soulage aussi merveilleusement ceus qui sont affligez de la gravelle, ou de suppression d'Urine, & même il détruit la force du poison. Au defaut de ce fruit, sa racine produit les mêmes effets. L'eau que l'on en tire par l'Alambic, fait une operation plus promte & plus puissante; mais à cause qu'elle est trop corrosive, & qu'elle offense la bouche, le palais & les vaisseaus uretaires, il en faut user en bien petite quantité, & par l'avis d'un savant Medecin, qui s'aura donner un correctif à cette acrimonie.

ARTICLE VII.

Des Cannes de Sucre.

LE Roseau, qui par son Suc delicieus fournit la matiere dont on compose le Sucre, porte les feüilles semblables aus autres roseaus, que l'on voit aus marais & au bord des étangs; mais elles sont un peu plus longues, & un peu plus trenchantes. Car si on ne les empoigne avec adresse, elles cou-

coupent les mains comme un rasoir. On le nomme *Canne de Sucre*, & il croist de la hauteur de cinq à six pieds, & de la grosseur de deus pouces en circonference. Il est divisé par plusieurs nœuds, qui sont ordinairement éloignez de quatre ou cinq pouces les uns des autres. Et d'autant plus que cette distance est grande, d'autant plus aussi les Cannes sont estimées estre plus propres à faire le Sucre.

La tige pousse comme un buisson de longues feüilles vertes & touffuës, du milieu desquelles s'éleve la canne, qui est aussi chargée en son sommet de plusieurs feüilles pointuës, & d'un panache dans lequel se forme la semence. Elle est entierement remplie d'une moëlle blanche & succulante, de laquelle on exprime cette douce liqueur, dont se forme le Sucre.

Elle vient en perfection dans une terre grasse, legere, & moyennément humide. On la plante en des sillons, qu'on fait en égale distance avec la hoüe, ou avec la charrüe, & qui sont profons d'un demy pied. On y couche des Cannes qui sont meures, on les couvre de terre, & peu de tems apres chaque nœud forme une racine, & pousse sa feüille & la tige, qui produit une nouvelle Canne. Si tost qu'elle sort de terre, il faut estre fort soigneuz de sarcler tout aus environs, afin que les méchantes Herbes ne la suffoquent: Mais dez qu'une fois elle a couvert la terre, elle se conserve d'elle même comme un bois taillis, & elle peut durer cinquante ans sans estre renouvellée, pourveu que le fonds soit bon, & que le ver ne la corrompe, car en ce cas le meilleur est d'arracher au plûtost toute la plante, & de la faire toute nouvelle.

Encore que les Cannes soient meures au bout de neuf ou dix mois, elles se conservent bonnes sur le pied deus ans, & quelquefois trois ans entiers, apres quoy elles déperissent. Mais le plus seur & le meilleur est, de les couper tous les ans, prez de terre, & au defaut du dernier nœud.

Lors que ces Cannes sont en leur maturité & que l'on marche sur les chams, on trouve ce dous raffraichissement, & on en suce avec plaisir le jus qui est excellent, ayant le même goût que le sucre. Mais si l'on en prend trop, on se met en danger d'un cours de ventre, & particulierement les nou-

veaus

veaus venuz ; car ceus qui ſont naturaliſez dans le païs n'y ſont pas ſi ſujets.

Il y a encore en quelques unes de ces Iles, de ces belles & precieuſes Cannes, qu'on porte à la main par ornement, & qui ſont naturellement marbrées & émaillées de diverſes figures. Le bord des Etangs, & tous les endroits marécageus ſont auſſi pourveus de gros Roſeaus fort hauts & fort droits, dont les Habitans font ordinairement les parois & les ſeparations de leurs maiſons, & les lattes de leurs couvers. Les Indiens ſe ſervent auſſi du ſommet de ces roſeaus, pour faire la plûpart de leurs fléches.

CHAPITRE UNZIÉME.

De quelques autres rares productions de la terre des Antilles, & de pluſieurs ſortes de Legumes & de Fleurs qui y croiſſent.

NOus avons déja repreſenté au Chapitre precedent, pluſieurs Plantes, Herbages & Racines qui croiſſent aus Antilles, & qui ſont conſiderables en leurs feüilles, en leurs fruits, & en leurs merveilleuſes proprietez. Mais d'autant que cette matiere eſt extremément feconde & agreable, nous ſommes perſuadez que le lecteur curieus aura pour agreable, de voir encore ſous un titre particulier, un grand nombre de rares Productions de cette terre, qui ſont pour la plûpart inconnuës en l'Europe.

ARTICLE I.

Des Raquettes.

CE que nos François appellent *Raquettes*, à cauſe de la figure de ſes feuilles ; Eſt un gros buiſſon épineus, qui rampe ſur la terre, ne pouvant s'élever guére haut, parce que ſa tige, qui n'eſt autre choſe qu'une feüille qui s'eſt groſſie par

ſucceſſion de tems, ne monte qu'environ demy pied hors de terre. Et quoy qu'elle ſoit aſſez groſſe elle ne paroit point, & on ne la peut appercevoir qu'en ſoulevant les feüilles vertes, lourdes groſſieres & épaiſſes d'un pouce, qui l'entourent, & qui ſont attachées les unes aus autres. Elles ſont armées d'aiguillons extrémement perçans & deliez ; Et ſur quelques unes de ces feüilles longues & heriſſées, il croiſt un fruit de la groſſeur d'une Prune Datte, qui a auſſi ſur ſa peau pluſieurs menuës & deliées épines, qui percent vivement les doits de ceus qui le veulent cueïllir. Quand il eſt meur il eſt rouge dedans & dehors comme de vermilon. Les Chaſſeurs des Iles le trouvent fort delicat & fort rafraichiſſant. Mais il a cette proprieté, qu'il teint l'urine en couleur de ſang auſſi toſt apres qu'on en a mangé, de ſorte que ceus qui ne ſavent pas ce ſecret, craignent de s'eſtre rompu une veine. Et il s'en eſt trouvé qui aians apperçeu ce changement, dont ils ignoroient la cauſe, ſe ſont mis au lit, & ont crëu eſtre dangereuſement malades. On dit qu'il y a au Perou une eſpece de Prunes, qui produit le même effet. Et quelques uns aſſurent l'avoir auſſi remarqué, apres avoir mangé de la gelée de groſeilles rouges.

Ceus qui ont décri le *Tunal*, qui eſt ſi priſé à cauſe de la precieuſe teinture décarlatte qu'il nourrit ſur ſes feüilles, le font tout pareil à la plante d'ont nous venons de parler, horsmis qu'ils ne luy donnent point de fruit. Quelques autres l'ont miſe au rang des Chardons qui portent des figues, à cauſe que le fruit en a la figure, & que quand il eſt ouvert au lieu de noyau, il n'a que des petits grains tout pareils à ceus de la figue.

Il y en a encore d'une autre eſpece, dont le fruit eſt blanc, & d'un goût beaucoup plus dous, & plus ſavoureus que le rouge, dont nous venons de parler. Et même il s'en trouve une autre qui eſt ſans doute une eſpece de *Tunal*, ſur laquelle on a veu des vermiſſeaus ſemblables en couleur à un rubis : qui teignent en tres-belle & tres-vive écarlate le linge, ou le drap ſur lequel on les écraſe.

ARTI-

ARTICLE II.

Du Cierge.

LE *Cierge*, qui eſt ainſi nommé par nos François à cauſe de ſa forme, eſt appellé par les Caraibes *Akoulerou*. C'eſt auſſi une eſpece de gros Chardon, qui croiſt comme un gros buiſſon touffu, & heriſſé de toutes parts dépines extremement pointuës & deliées. Il pouſſe en ſon milieu neuf ou dix tiges ſans branches ni feüilles, qui ſont hautes de neuf à dix pieds, droites & canelées comme de gros Cierges. Elles ſont auſſi munies de poignantes épines, comme d'aiguilles fines, & perçantes au poſſible, qui ne permettent pas, qu'on le puiſſe toucher de quelque coſté que ce ſoit. L'écorce & le dedans ſont aſſes molaſſes & ſpongieus. Chaque Cierge porte en une ſaiſon de l'année, entre les rayes canelées de ſa tige, des fleurs jaunes ou violettes, auſquelles ſuccede un fruit en forme de groſſe figue, qui eſt bon à manger, & aſſes delicat, Les oiſeaus en ſont fort frians, mais ils ne les peuvent béqueter qu'en volant, parce que les aiguillons qui le conſervent de toutes parts, ne leur ſouffrent pas de s'arreſter ſur ce buiſſon, ni ſur ſes tiges. Les Indiens en détachent le fruit, avec de petites perches fenduës par le bout.

ARTICLE III.

De pluſieurs ſortes de Lienes.

IL y a pluſieurs eſpéces de bois rampans par terre, & qui s'attachent aus Arbres, & empeſchent ſouvent de courir facilement par les forets. Les Habitans des Iles les nomment *Lienes*. Les unes ſont en forme de gros Cable de Navire. Les autres portent des fleurs de diverſes couleurs. Et même il s'en voit qui ſont chargées de groſſes ſiliques tannées, longues d'un bon pied, larges de quatre ou cinq pouces & dures comme l'écorce du cheſne, dans leſquelles ſont contenus ces fruits curieus qu'on appelle *Chataignes de mer*, qui ont la

figure d'un cœur, & dont on se sert souvent aprés qu'on les a vuidez de leur poulpe, pour conserver du Tabac pulverisé, ou quelque autre poudre de bonne senteur. Ce que les Habitans des Iles appellent *Pommes de Lienes*, est un fruit qui croist sur une sorte de Vime, qui s'attache aus gros Arbres comme le Lierre, Il est de la grosseur d'une bale de jeu de paume, & couvert d'une coque dure, & d'une peau verte, qui contient au dedans une substance, laquelle estant meure a la figure, & le goût des Groseilles.

ARTICLE IV.

Des Herbes toujours vives.

On trouve dans ces Antilles plusieurs espéces d'Herbes toujours vives dont les unes croissent sur le tronc des vieus Arbes, comme le Guy sur le Chesne : les autres croissent en terre & sur des Rochers. Elles ont tant d'humidité naturelle, que bien qu'elles soient arrachées, & suspenduës la racine en haut, au milieu des chambres, où on les conserve par ornement, & pour recréer la veuë, elles ne quittent point leur verdure.

ARTICLE V.

Des Plantes sensibles.

Il y a à Tabago une espece d'Herbe toujours vive, qui d'abondant est sensible. Elle croist haut d'un pied & demy, ou environ la tige est entourée d'une grande multitude de feüilles longues d'un bon pied, larges de trois doits, dentelées à peu prés comme celle de la Fougere, aus extremités de couleur verte entremélée de petites táches brune & rouges. En la saison des fruits il croist du milieu de cette plante une fleur ronde, composée de plusieurs feüilles, qui sont rangées en même ordre que celles du Soucy. Mais elles sont d'un violet clair, & ont asses bonne odeur estant maniées. La nature de cette Plante est telle que si quelcun arrache de ses feüilles, ou s'il les touche seulement, toute la Plante se flétrit,



flétrit, & laiſſe tomber ſes autres feüilles contre terre, comme ſi on l'avoit foulée aus pieds. Et ſelon le nombre des feüilles que l'on en a arrachées, elle demeure plus ou moins de temps à ſe redreſſer.

Il en croiſt une ſemblable à Madagaſcar que les habitans appellent *Haeſt-vel*, c'eſt a dire *Herbe ayant vie*. Mais ce n'eſt pas la même eſpece qui ſe voit icy à Paris au jardin du Roy; car elle a la feüille beaucoup plus petite, & qui n'eſt ni tachetée ni dentelée: Et qui plus eſt elle ne produit point de fleurs. Outre que ſes feüilles eſtant touchées ſe reſſerrent en dedans par quelque ſorte de contraction. Au lieu que celle que nous decrivons, laiſſe tomber les ſiennes à terre en dehors.

On voit encore autre eſpece de Plante vive & ſenſible, en pluſieurs autres Iles. Elle croiſt quelquéfois de la hauteur d'un

d'un Arbrisseau. Elle est revetuë de beaucoup de petites branches qui sont chargées en tout tems d'une infinité de feüilles longuettes & étroites, qui sont émaillées en la saison des pluyes, de certaines menuës fleurs dorées, qui résemblent à de petites étoiles. Mais ce qui fait que cette Plante est estimée l'une des plus rares & des plus merveilleuses du monde, est qu'aussi-tôt qu'on là veut empoigner, elle retire ses feüilles, & les recoquille sous ses petis rameaus, comme s'y elles étoient flétries, puis elle les épanouït de nouveau, quand on retire la main & qu'on s'en éloigne.

Il y en à qui nomment cette Plante *l'Herbe Chaste*; parce qu'elle ne s'auroit souffrir qu'on la touche, sans s'en offencer. Ceus qui ont passé par l'Isthme depuis Nombre de Dios jusques à Panama, racontent qu'il y a des bois entiers d'un Arbre nommé *Sensitif*, auquel si-tost que l'on touche, les branches & les feüilles sélevent avec grand bruit, & font ensemble la figure d'un Globe.

On voyoit a Paris au jardin du Roy il y à quelques années, un Arbrisseau sensitif, estimé de grand prix. Mais quelcun s'estant avisé de donner l'invention de le mettre au fonds d'un pûits, pour le conserver contre le froid, & les rigeurs de l'hyver, il y mourut miserablement, au grand regret des Curieus.

ARTICLE VI.

De plusieurs sortes de Pois.

LA terre y produit par tout des legumes, tels que sont les pois & les feves, de plusieurs sortes: Les Sauvages Antillois les appellent en general *Manconti*.

Pour les Pois, ils sont presque tous de même espece que ceus qui croissent en l'Europe, excepté ceus que l'on cueille sur un petit Arbrisseau, qui est de la hauteur du Genest & a les feüilles petites, vertes, & étroites. Il porte des Pois dans des gousses, ou siliques, qui sont attachés à ses branches. Ils sont verts & plus petis que les ordinaires, d'un goût relevé, & si faciles à cuire, qu'il ne leur faut qu'un boüillon. On les nomme

nomme aus Iles, *Pois d'Angole*, parce que la semence en est venuë de ce païs là, comme il est à croire.

Il y en à d'une autre sorte, que l'on nomme *Pois*, mais qui neantmoins ont la figure de Feves. Ils sont asses petis. Et de cette espece il y en a de blans, de noirs, de rouges, ou tannés, qui sont tous excellens, & qui viennent à maturité en trois mois. On les nomme à Saint Christofle *Pois Anglois*.

ARTICLE VII.

Des Feves, & Faseoles.

ENtre les *Feves & Faseoles*, il en croist aus Antilles de plusieurs espéces qu'on ne voit point en France. Les plus communes sont des blanches, à qui les premiers Habitans ont donné un nom mal honneste à cause de leur figure. Elles produisent leur fruit qui est bon à manger six semaines aprés avoir esté plantées. Les autres sont diversifiées de plusieurs belles & differentes couleurs, comme celles que l'on nomme *Féves de Rome, ou de Lombardie*.

Mais les plus considerables pour leur rareté, sont celles qu'on nomme *Féves de sét ans*, parce qu'une même tige porte sét ans entiers sans se lasser, & s'étend sur les Arbres, sur les rochers & par tout ou elle peut atteindre. Et ce qui est merveilleus, c'est qu'en tout tems il y a du fruit en fleur, du fruit en vert, & du fruit en maturité. De sorte qu'on y peut admirer :

Le printems & l'Automne en un même rameau.

On dit la même chose, d'un certain Arbre d'Egipte nommé *Figuier de Faraon*, où l'on voit toujours du fruit meur, du fruit prest à meurir, & du fruit naissant. Les Orangers ont un semblable avantage.

ARTICLE VIII.

Des Plantes & herbes qui peuvent avoir leur usage en la Medecine ou au ménage.

QUant aus plantes qui peuvent avoir leur usage en la Medecine. Il y en a plusieurs en ces Iles, desquelles les proprietés ne sont pas encore bien connuës, & quelques autres qui se trouvent aussi ailleurs. Telles que sont, la scolopandre, une espece d'Aloes, & plusieurs sortes de Capillaires. Il y en a aussi quelques unes dont on a déja fait l'experience, & qui sont recognuës pour estre douées de grandes vertus, entre lesquelles les plus prisées sont, le *Ionc de senteur*, le *Balisier*, & *l'Herbe aus fléches*.

Le Jonc de senteur, est tout semblable aus autres joncs qui croissent aupres des étangs & des rivieres ; mais il pousse une racine ronde de la grosseur d'une noisette, qui rend une odeur fort douce comme celle de l'Iris, & qui étant séchée à l'ombre, & reduite en poudre, a une merveilleuse vertu pour aider les femmes qui sont en travail d'enfant, si on leur en donne une petite prise.

Le Balisier, croist de differente grosseur & hauteur selon les terroirs où il se trouve, il se plait particuliérement dans des lieus humides. Ses feüilles sont si grandes & si larges, que les Caraibes en couvrent au besoin leurs petites cabanes ; Elles sont aussi employées pour adoucir les inflammations des playes, & pour faire des bains à ceus qui ont des nerfs foulés, ou quelque autre debilité. Sa fleur, qui croist comme une pannache, qui est composée de plusieurs petites coupes jaunes ou rouges, est suivie de boutons, qui sont remplis d'un grand nombre de grains gros comme des pois, qui sont si polis & si durs qu'on en peut faire des Chapelets.

L'Herbe aus fléches, est une espece d'herbe triste, car pendant le jour ses fleurs sont toujours fermées, & durant la nuit elles sont epanoüyes. Ses feüilles qui sont d'un beau vert, sont longues de six ou sét pouces & larges de trois. Sa racine étant

pilée a la vertu déteindre tout le venin des fléches enpoisonnées étant appliquée sur la playe.

La plûpart des Herbes potageres que nous avons en France, croissent aussi en ces Iles. Il est vray qu'il y en a quelques unes, comme sont les Chous & les Oignons, qui ne portent point de graine. On n'en manque pas toutefois pour cela; Car quant aus Chous, lors qu'ils sont en maturité ils produisent plusieurs rejettons, que l'on transplante, & qui en poussent d'autres, qui deviennent aussi gros & aussi beaus que s'ils venoient de graine. Et pour ce qui est des Oignons, les Navires y en apportent quantité, qui produisent beaucoup de vert, dont on se sert ordinairement dans le potage, & dans les pois.

Il y a aussi beaucoup de Melons communs, dont la graine a esté portée de ces quartiers; Mais a cause de la chaleur du païs, ils meurissent là plus facilement, ont la chair plus ferme, & de meilleur goût, & sont d'une plus soveüe odeur. Et ce qui est l'excellence, est que l'on en a, en toutes les saisons de l'année.

ARTICLE IX.

Des Melons d'eau.

IL croist en ces païs là une autre espece de Melons, qui sont communs en Italie; Mais qui sont sans comparaison meilleurs en Egypte, & au levant. Il en croist aussi en quelques endroits de France, mais il ne valent rien. On les nomme *Melons d'eau*, parce qu'ils sont remplis d'une eau sucrée, qui entrelasse leur chair, qui est pour l'ordinaire vermeille, & rouge comme du sang aus environs du cœur, où sont contenus les grains de leur semence, qui sont aussi de même couleur, & quelquesfois noirs. Leur écorce demeure toujours verte & sans odeur, de sorte que c'est à la tige plutost qu'au fruit, qu'il faut discerner leur maturité. Ils croissent souvent plus gros que la teste, d'une forme ronde ou en Ovale. On les mange sans sel, & bien que l'on en



mange en quantité, ils ne nuisent point à l'estomac : Mais en ces païs-là qui sont chauds, ils raffraichissent beaucoup, & provoquent l'appetit.

On y cultive encore *du Mays* qu'on nomme autrement Blé d'Espagne, ou de Turquie, de toutes sortes de *Mil*, des *Concombres*, des *Citroüilles*, des Bettes raves & d'autres *Racines*, qui ont toutes le goût excellent.

ARTICLE X.

Des Lys des Antilles.

ET parce qu'il y en à qui pourroient outre tout cela, demander des fleurs. Il y en croist aussi de tres-belles, & de tres-bonne odeur. Entre autres il s'y voit une espece de

Lys

Lys blanc d'une merveilleuse senteur : Car ils ont une odeur pareille à celle du Jasmin, mais si penetrante, qu'il n'en faut qu'une fleur pour parfumer une chambre. L'Oignon & la feüille sont semblables à celles des Lys de France, mais la fleur a ses feüilles éparpillées & divisées par petis Lambeaus, comme si elles avoient esté découpées par plaisir avec des cizeaus. Il y a encore d'autres *Lys*, qui sont de tout point pareils à nos Lys jaunes, ou orangers.

ARTICLE XI.

De Deus sortes de fleurs de la Passion.

ON voit aus Antilles une Plante tres-renommée pour la beauté de ses feüilles, la douce odeur de ses fleurs, & la bonté de son fruit. Les Espagnols l'appellent *Grenadile*, les Hollandois *Rhang Appel*, & nos François la fleur de la Passion, à cause qu'elle porte cette rare fleur, en laquelle on remarque avec admiration, une partie des instrumens de la passion de nôtre Seigneur, qui y sont representez. Il est vray que quelques curieus qui l'ont considerée attentivement, avoüent, qu'ils y ont bien reconnu quelque ressemblance de la couronne dépines, des fovets, des clous, du marteau, & de la Colomne : mais ils ajoûtent aussi, que la plûpart de ces choses y sont figurées à peu prés en la même façon, que les Vierges, les Lions, & les Ours le sont par les Constellations celestes ; tellement que pour trouver toutes ces enseignes de la passion dans ces fleurs-là, ils disent apres Acosta au 27 Chapitre du Livre quatriéme de son Histoire, qu'il est besoin de quelque pieté qui en fasse croire une partie.

Il y en a de plusieurs sortes, qui ont toutes cecy de commun : que s'y elles ne rencontrent quelque arbre pour l'embrasser, & se soutenir, elles rampent sur la terre comme fait le lierre : que leurs fleurs s'epanovissent apres le lever du Soleil, & se referment avant qu'il se couche ; & qu'elles produisent un fruit delicat & raffraichissant au possible. Mais les feüilles, les fleurs, & les fruits de quelques-unes sont si differens en leur forme exterieure, qu'il ne se faut pas s'étonner



de ce que les Auteurs qui ont traitté de cette Plante, & qui ont crû qu'il n'y en avoit qu'une feule efpece, ne fe font pas accordez dans les defcriptions qu'ils nous en ont données. Les Habitans du Brefil en content jufques à fét fortes: mais aus Antilles, l'on n'en connoît que les deus, dont nous avons icy fait mettre les figures. L'une a les feüilles affez larges, qui font partagées en cinq fleurons, dont celuy du milieu eft rond par le haut, & les quatre autres fe terminent en pointe. Sa fleur étant épanoüye eft plus ample qu'une rofe. Elle eft enferrée prés du pied, dans trois petites feüilles vertes; fon corps eft compofé de plufieurs autres belles feüilles, dont les unes font d'un blëu celefte, qui eft parfemé de petites pointes rouges, qui ont la figure d'une couronne, & les autres font de couleur de pourpre. Toute cette belle fleur eft entourée d'une infinité de menus filamens ondez, qui font comme les rayons de ce petit Soleil entre les fleurs; ils font émaillez de blanc, de rouge, de blëu, d'incarnat, & de plufieurs autres vives couleurs, qui leur donnent une merveilleufe grace. L'autre forte à auffi les feüilles divifées en cinq parties comme la premiere: mais fa fleur qui a la figure d'une petite coupe, bordée par le haut de petits filets blancs & rouges, n'eft point fi étenduë; le dedans eft orné de feüilles blanches, qui fe terminent en pointe. Ces deus efpéces de fleur de la Paffion, pouffent de leur cœur une petite Colomne ronde, qui a fur fon chapiteau un bouton chargé de trois grains, qui ont la forme de clous: cette colomne eft accompagnée de cinq filets blancs, qui fupportent de petites languettes jaunes, femblables a celles qu'on voit dans la couppe des Lys; & c'eft ce qu'on dit reprefenter les cinq playes de nôtre Seigneur.

Ces fleurs, qui font d'une douce odeur venant à tomber, le bouton qui eft fur la colomne fe groffit tellement, qu'il s'en forme un beau fruit jaune, poly, & de la groffeur d'une pomme mediocre. Son écorce eft auffi épaiffe que celle d'une Grenade, & elle eft remplie d'un fuc delicieus au goût, parmy lequel il y a un grand nombre de pepins noirs & durs au poffible. On ordonne ce fruit, comme un fouverain raffraichiffement à ceus qui ont la fievre, & l'experience a fait connoître, qu'il a une finguliere vertu pour reveiller l'appetit,

recreer les esprits vitaus, & reprimer les ardeurs de l'estomac ; Les Habitans du Bresil entretiennent soigneusement cette Plante de laquelle ils se servent comme d'un singulier ornement pour couvrir les berceaus & les cabinets de leurs jardins, car ses feüilles & ses fleurs leur fournissent un agreable ombrage ; & ils composent avec le fruit un syrop cordial qui est fort estimé parmy eus, à cause qu'outre les proprietez que nous avons déja dites, il a encore cette qualité bien remarquable, de ne laisser aucun dégoût à ceus qui ont accoutumé d'en user. L'écorce de ce fruit & ses fleurs étant confites produisent tous les mêmes effets que le suc.

ARTICLE XII.

De l'Herbe de Musc.

IL y a aussi une Herbe que l'on nomme *Herbe de Musc*. Elle porte sa tige asses haut, & elle croist touffuë, comme un petit buisson sans épines. Ses feüilles sont assez longues & rudes, ses fleurs sont jaunes fort belles à voir, en forme de calice ou de clochette, qui se forment apres en un bouton assez gros, qui devient étant meur, d'un blanc satiné en dedans, & de couleur de musc en dehors. La graine qu'en ce bouton reserre, est aussi de cette même couleur brune : Elle sent parfaitement le Musc, quand elle est nouvellement cueillie. Dont aussi elle est nommée *Graine de Musc*, & elle conserve long tems cette odeur, pourveu qu'on la tienne en lieu sec, & dans quelque vaisseau où elle ne sévente pas.

Ainsi plusieurs autres Herbes, plusieurs Arbrisseaus, & même la pluspart de ces vimes ou *Lienes*, qui rampent parmy les buissons, & qui sélevent sur les Arbres qui croissent dans les Antilles, portent des fleurs aussi belles & agreables à la veuë, qu'elles sont douces & soveües à l'odorat. De sorte que bien souvent en allant par la campagne, on passe en des lieus, où lair en est tout parfumé.

CHA-

CHAPITRE DOUZIÉME.

De cinq ſortes de Beſtes à quatre pieds, qu'on a trouvé en ces Iles.

AVant que les Eſpagnols & les Portugais euſſent dreſſé des Colonies en l'Amerique, on n'y voyoit ni Chevaus, ni Bœufs, ni Vaches, ni Moutons, ni Brebis, ni Chévres, ni Pourceaus, ni Chiens. Mais pour faciliter leurs navigations, & raffraichir leurs vaiſſeaus dans le beſoin, ils jetterent de tous ces animaus en divers lieus de ce nouveau Monde; où ils ont tellement multiplié, qu'a preſent ils y ſont plus communs, qu'en aucun endroit de l'Europe.

Outre ce Betail étranger, il a eu de tout tems dans les Antilles quelques Beſtes à quatre pieds, telles que ſont, *l'Opaſſum*, le *Iavaris*, le *Tatau*, *l'Agouty*, & le *Rat muſqué* dont nous ferons les deſcriptions en ce Chapitre.

ARTICLE I.

De L'Opaſſum.

L'*Opaſſum* qui eſt le même animal que les Breſiliens nomment *Carigueya*, eſt de la groſſeur d'un Chat. Il a le muſeau pointu, la machoire d'en bas plus courte que celle de deſſus, comme le pourceau, les oreilles, longues, larges & droites, & la queüe longue pelée par le bout, & recourbée par en bas. Il eſt couvert ſur le dos d'un poil noir entremélé de gris, & ſous le ventre & ſous le col il eſt jaunâtre. Il a des ongles extremement pointus, avec leſquels il grimpe legerement ſur les arbres. Il ſe nourrit d'oiſeaus, & il fait la chaſſe aus poules comme le Renard, mais au defaut de proye, il ſe nourrit de fruits.

Ce qui eſt de particulier en cet Animal, eſt, que par une ſingularité bien remarquable, il a une bourſe de ſa peau même repliée ſous le ventre, dans laquelle il porte ſes petis, leſ-

quels il lasche sur terre quand il veut, en desserrant cette bourse naturelle. Puis quand il veut passer outre, il l'à r'ouvre, & les petis rentrent dedans, & il les porte ainsi par tout. La femelle les allaitte sans les poser à terre ; car ses mammelles sont cachées dans cette bourse, qui est en dedans couverte d'un poil beaucoup plus mollet, que celui qui paroit en dehors. La femelle produit ordinairement six petis. Mais le masle qui a aussi un pareil sac naturel sous le ventre, les porte à son tour, pour soulager la femelle, quoy qu'il ne les puisse pas allaitter. Ces Animaus sont communs dans la Virginie, & dans la Nouvelle Espagne. La Baleine, n'ayant pas receu de la nature la commodité d'un tel sac, a l'industrie à ce que dit Filostrate de cacher ses petis dans sa gueule. Et la Belette aime tant ses petis, que craignant qu'on ne les luy dérobe, elle les prend aussi dans sa gueule, & les remuë de lieu en autre.

ARTICLE II.

Du Iavaris.

IL y a aussi en quelques unes de ces Iles, comme a *Tabago*, une espece de Pourceaus sauvages, qui se voient pareillement au *Bresil*, & en *Nicaragua*. Ils sont présque en tout semblables aus sangliers de nos forests. Mais ils ont peu de lard. Les oreilles courtes, presque point de queüe, & ils portent leur nombril sur le dos. On en voit de tout noirs, & d'autres qui ont quelques táches blanches. Leur grongnément, est aussi beaucoup plus effroyable, que celuy des Pourceaus domestiques. On les nomme *Iavaris*. Cette venaison est d'assez bon goût : Mais elle est difficile à prendre, à cause que ce Sanglier ayant un évent sur le dos, par lequel il respire & rafraichit ses poulmons, il est presque infatigable à la course, & s'il est contraint de s'arréter, & qu'il soit poursuivy des Chiens, il est armé de defenses si pointuës & si trenchantes, qu'il déchire tout ceus qui ont l'assurance de l'approcher.

ARTI-

ARTICLE III.

Du Tatou.

LEs Tatous, qui se trouvent aussi a *Tabago*, sont armés d'une dure écaille, de laquelle ils se couvrent & se parent comme d'une cuirasse. Il ont la teste d'un Cochon, le museau de même avec quoy ils foüillent la terre. Ils ont aussi en chaque patte, cinq ongles fort pointus, dont ils se servent pour renverser promtément la terre, & découvrir les racines, dont ils s'engraissent pendant la nuit. On tient que leur chair est delicate à manger, & qu'ils ont un petit osselet à la queüe qui guerit la surdité. L'on a experimenté qu'il soulage le bourdonnement, & qu'il appaise la douleur d'oreille, le laissant dedans enveloppé dans du cotton. Il y en a qui sont gros comme des Renards, mais ceus qui sont à Tabago sont beaucoup plus petis.

Quand ces Animaus sont poursüivis, & quand ils prenent leur repos, ce qu'ils font ordinairement durant le jour, ils se mettent en forme de boule, & ils ramassent si bien leurs pieds, leurs teste, & leurs oreilles sous leurs écailles dures & solides, qu'il ny a aucune partie de leur corps, qui ne soit à couvert sous cette curasse naturelle, qui est à l'épreuve des armes des chasseurs & des dens des chiens; & s'ils sont prés de quelque precipice, ils se laissent rouler du haut en bas sans creinte de se faire mal. L'Inscot recite qu'aus Indes Orientales, en la Riviere de Goa fut pris un Monstre Marin tout couvert d'écailles dures à l'égal du fer; & qui lors qu'on le touchoit, se retiroit ainsi en une pelotte.

ARTICLE IV.

De l'Agouty.

L'*Agouty*, est de couleur brune tirant sur le noir. Il a le poil rude, clair, & une petite queüe sans poil. Il a deus dens en la machoire den haut, & autant en celle d'en-bas.

Il tient ſon manger en ſes deus pattes de devant, comme l'Eſcurieu. Il jette un cry comme s'il diſoit diſtinctement *Coüyé*. On le pourſuit avec les chiens parce que ſa chair, quoy qu'elle ſente un peu le ſauvagin, eſt eſtimée de pluſieurs, autant que celle du Lapin. Quand il eſt chaſſé il ſe ſauve dans le creus des Arbres, d'où on le fait ſortir avec la fumée, apres qu'il a crié étrangement. S'y on le prend jeune, il s'aprivoiſe aiſément, & lors qu'on le met en colere, le poil de deſſus ſon dos s'heriſſe, & il frappe la terre de ſes pattes de derriere, comme font les lapins. Il eſt auſſi de même groſſeur. Mais ſes oreilles ſont courtes & rondes, & ſes dens ſont trenchantes comme un raſoir.

ARTICLE V.

Des Rats Muſqués.

LEs *Rats Muſqués*, que nos François appellent *Piloris*, font le plus ſouvent leur retraitte dans les troūs de la terre comme les Lapins, auſſi ils ſont preſque de la même groſſeur, mais pour la figure, ils n'ont rien de different de celle des gros Rats qu'on voit ailleurs, ſinon que la pluſpart ont le poil du ventre blanc comme les Glirons, & celuy du reſte du corps noir ou tanné. Ils exhalent une odeur Muſquée qui abbat le cœur, & parfume s'y fort l'endroit de leur retraitte, qu'il eſt fort aiſé de le diſcerner.

La Terre ferme de l'Amerique nourrit pluſieurs beſtes à quatre pieds, qui ne ſe trouvent en aucune de ces Iles.

CHA-



CHAPITRE TREIZIÉME.

Des Reptiles qui se voyent en ces Iles.

APres avoir representé au Chapitre precedent les Bestes à quatre pieds qui se sont trouvées aus Antilles lors que les Colonies étrangeres s'y sont établies: nous devons à present traitter des Reptiles qui y sont aussi en grande abondance: car ces animaus qui sont naturellement ennemys du froid, se multiplient merveilleusement dans ces pays chauds: Joint que les grands bois, & les rochers de ces Iles, contribuent beaucoup à leur production, car ils leur servent de retraitte assurée.

ARTICLE I.

De plusieurs especes de Serpens & de Couleuvres.

IL y a fort peu de Bestes venimeuses dans les Antilles. Il est vray qu'il y a beaucoup de *Serpens* & de *Couleuvres* de differente couleur & figure. Il s'en voit de neuf a dix pieds de long, & de la grosseur du bras & de la cuisse. On y a même une fois tué une de ces Couleuvres, qui avoit dans son ventre une Poule entiere avec la plume, & plus d'une douzaine d'œufs, ayant surpris la poule comme elle couvoit. Il s'en est trouvé une autre, qui avoit englouty un chat. D'où l'on peut aisément juger, de la grosseur de ces Bestes.

Mais quelques prodigieuses qu'elles soient, elles n'ont aucun venin en la plûpart de ce Terres. Et même plusieurs habitans en ayans sur la couverture de leurs maisons, qui est faite le plus souvent des feüilles de Palme, ou de Cannes de Sucre; ils ne les en chassent pas, à cause qu'elles dénichent & devorent tous les Rats. Mais il faut tout dire, elles sont aussi la guerre aus Poulets. On a encore remarqué, que quelques unes ont l'adresse de garder une poule lors qu'elle couve, sans luy faire aucun mal pendant ce tems-là : Mais si tost

que

que les œufs sont éclos, elles mangent les petis poussins, & du moins suffoquent la poule, s'y elles ne sont pas assez puissantes pour l'engloutir.

Il y en a d'autres qui sont parfaitement belles & agreables à voir: car elles sont entierement vertes, horsmis sous le ventre qu'elles sont d'un gris blanc. Elles sont longues d'une aulne & demye & quelquefois de deus: Mais elles sont fort deliées à proportion, n'estant pour le plus, que de la grosseur du poulce. Elles ne vivent que de grenoüilles, qu'elles épient prés des ruisseaus, ou d'oiseaus qu'elles guettent sur les Arbres, & dans leurs nids, lors qu'elles y peuvent atteindre. Ainsi cette espece de Couleuvre est noble par dessus les autres: Car elle ne vit que de pésche & de chasse. Quelques Habitans qui sont acoûtumez à voir toutes ces sortes de Couleuvres, les manient sans crainte, & les portent en leur sein. Ceus qui ont voiagé en Asie & en Afrique, disent qu'ils y ont trouvé quelque chose de semblable. Car ils rapportent qu'en la grande Tartarie, il y a des montagnes où se nourrissent des Serpens d'une grosseur prodigieuse, mais nullement venimeus, & tresbons à manger: Et qu'au Royaume de Syr ils ont veu de ces Bestes se joüer avec des enfans, qui leur donnoient des morceaus de pain. On dit aussi que dans les Provinces des Antes au Royaume du Perou, il y a d'effroyables Couleuvres, longues de vint cinq à trente pieds, qui ne font mal à personne.

Quant aus Iles de la *Martinique*, & de *Sainte Alousie*, il n'en est pas de méme qu'aus autres Antilles; Car il y en a qui ne sont point dangereuses, & d'autres qui le sont beaucoup. Celles qui ne le sont pas, sont plus grosses, & plus longues que les autres. C'est pourquoy ceus qui ne les connoissent pas, en ont plus de peur, que de celles qui sont veritablement à craindre. Neantmoins elles ne font aucun mal: au contraire dez qu'elles aperçoivent une personne, elles s'enfuyent avec diligence. Ce qui est cause qu'on les appelle *Couveresses*. Elles ont aussi des taches noires & blanches sur le dos, qui servent à les faire reconnoitre plus aisément.

Les

Les Couleuvres dangereuſes, ſont de deus ſortes. Les unes ſont griſes ſur le dos & fort veloutées. Les autres ſont toutes jaunes, ou rouſſes & effroyables à voir à cauſe de cette couleur, bien qu'elles ne ſoient pas plus dangereuſes, & peuteſtre encore moins, que les premieres. Les unes & les autres ayment fort les Rats, auſſi bien que celles qui n'ont point de venin; Et lors qu'il y en a beaucoup en une caſe, c'eſt merveille s'il ny a auſſi des Couleuvres. Elles ſont de differente groſſeur & longueur, & l'on tient que les plus courtes, ſont celles qui ſont le plus à craindre. Elles ont la teſte platte & large, la gueule extremement fenduë, & armée de huit dens, & quelquefois de dix; dont les unes ſont crochuës comme un croiſſant, & tellement pointuës, qu'il eſt impoſſible de s'imaginer rien de plus. Et comme elles ſont toutes creuſes, c'eſt par ce petit canal qu'elles font couler ſubtilement leur venin, qui eſt renfermé dans de petites bourſes, aus deus coſtés de leur gueule, à l'endroit preciſement où répondent les racines de leurs dens. Elles ne mâchent jamais les alimens dont elles ſe nourriſſent: mais les avalent tout entiers, apres les avoir preſſez & aplatis, s'ils ſont trop gros. Quelques uns diſent que ſi elles employoient leurs dens à les mâcher, elles s'empoiſonnéroient elles mêmes, & que pour obvier à cela, elles couvrent leurs dens de leurs gencives, lors qu'elles prenent leur nourriture.

Ces Animaus ſont ſi venimeus dans ces deus Iles que quand ils ont piqué, s'y l'on n'a recours promtément, à quelque puiſſant remede, la bleſſure ſe rend incurable, en moins de deus heures. Ils ont cecy de bon, qu'ils ne vous mordent jamais, pourveu que vous ne les touchies pas, ni rien ſur quoy ils ſe repoſent.

ARTICLE II.

De Lezars.

IL y a pluſieurs ſortes de *Lezars* dans ces Iles. Les plus gros & les plus conſiderables, ſont ceus que quelques Indiens ont nommé *Iguanas*, les Breſiliens *Senembi*, & nos Caraïbes

raibes *Ouâyamaca*. Quand ils ont pris leur juste consistence, ils ont environ cinq pieds de longueur, à mesurer dépuis la teste, jusques à l'extremité de la queüe, qui est bien aussi longue que le reste du corps: Et pour leur grosseur elle peut estre d'un pied en circonference. Selon les divers terroirs où ils se nourrissent, ils ont aussi la peau de differente couleur. Et c'est peutestre pour ce sujet que les Portugais les ont nommé *Cameleons*, & se sont persuadez que s'en estoit une espece. En quelques Iles, les femelles sont couvertes d'un beau vert, qui est marqueté de blanc & de noir, & les máles sont gris: En d'autres ils sont noirs, & les femelles son d'un gris clair, rayé de noir & de vert, il y a même des lieus, où les males & les femelles ont toutes les petites écailles de leur peau, si éclatantes, & si chamarrées, qu'on diroit à les voir de loin, qu'ils soient couverts d'une riche toile d'or, ou d'argent. Ils ont sur le dos des épines en forme de créte qu'ils dressent & couchent quand ils veulent, & qui vont toujours en amoindrissant dépuis la teste jusque au bout de la queüe. Ils sont portez sur quatre pieds, qui ont chacun cinq griffes, qui sont munies d'ongles fort pointus. Ils sont fort legers à la course, & ils grimpent des mieus sur les arbres. Mais soit qu'ils aiment de considerer les hommes, ou qu'ils soient d'un naturel stupide, & peu apprehensif, quand ils sont apperçeus du chasseur, ils attendent patiemment le coup de fléche ou de fusil sans branler. Et même ils souffrent qu'on leur mette au col un las coulant qui est attaché au bout de la perche, dont on se sert asses souvent pour les tirer de dessus les Arbres où ils reposoient. Quand ils sont en colere, ils enflent un grand gosier qui leur pend sous le col & qui les rend epouvantables, ils ont aussi la gueule fort fenduë, la langue épaisse, & quelques dents assez pointuës. Ils ne demordent pas aisément ce qu'ils ont une fois serré: mais ils n'ont point de venin.

Les Femelles ont des œufs qui sont de la grosseur de ceus des Ramiers, mais ils ont la coque molle. Elles les posent assez profond dans le sable, qui est au bord de la mer, & les laissent couver au Soleil, d'où est venu que quelques Auteurs, les ont mis entre les animaus amfibies. Les Sauvages ont

aprins aus Europeens le moyen de prendre ces Lezards, & la hardiesse de les manger à leur exemple. Ils sont tres-dificiles à tuer. De sorte qu'à quelques uns l'on à donné jusques à trois coups de fusil, & emporté une partie des entrailles, sans qu'ils fussent abbatus. Cependant en leur mettant un petit bois dans le nez, ou une épingle entre les deus yeus, y aiant là un petit trou, où l'épingle entre aisément, on les fait mourir aussi-tôt. Les Caraibes, sont fort adroits à les prendre avec un laqs coulant qu'ils leur passent subtilement sur le cou, ou bien les aiant attrapés à la course, ils les saisissent d'une main par la queüe laquelle étant fort longue; donne une belle prise: & avant qu'ils se puissent retourner pour les mordre, ils les prenent sur le chinon du col: Et puis ils leur tournent les pattes sur le dos, ils les lient, & les conservent ainsi en vie plus de quinze jours sans leur donner à manger. Leur chair est blanche, & en des endroits couverte de graisse. Ceus qui en usent la trouvent fort delicate, lors nommement qu'on a relevé un certain goût fade qu'elle a naturellement, par de bonnes épices & quelque sauce piquante. On ne conseille pas neantmoins d'en manger souvent, à cause qu'elle deséche trop le corps, & lui fait perdre tout son embon-point. Les œufs sont sans glaire, & n'ont au dedans que du jaune qui rend le potage aussi excellent que nos œufs de poule.

Outre ces gros Lezars, on en voit en ces Iles de quatre autres sortes qui sont de beaucoup plus petis, on les nomme. *Anolis*, *Roquets*, *Maboujats*, & *Gobe-mouches*.

ARTICLE III.

Des Anolis.

LEs *Anolis* sont fort communs en toutes les habitations. Ils sont de la grosseur & de la longueur des Lezars qu'on voit en France: Mais ils ont la teste plus longuette, la peau jaunâtre & sur le dos ils ont des lignes rayées de bleü, de vert & de gris, qui prenent depuis le dessus de la teste, jusques-au bout de la queüe. Il font leur retraitte dans les trous de la terre, & c'est de-là que pendant la nuit ils font un brait beaucoup

coup plus penetrant, & plus inportun que celuy des Cygales. Le jour ils ſont en perpetuelle action, & ils ne font que roder aus environs des Caſes, pour chercher dequoy ſe nourir.

ARTICLE IV.

Des Roquets.

LEs *Roquets* ſont plus petis que les *Anolis.* Ils ont la peau de couleur de feüille morte, qui eſt marquée de petis points jaunes, ou noirâtres. Ils ſont portez ſur quatre pieds, dont ceus de devant ſont aſſes hauts. Ils ont les yeus étincelans & vifs au poſſible. Ils tiennent toujours la teſte élevée en l'air, & ils ſont ſi diſpos qu'ils ſautelent ſans ceſſe comme des oiſeaus, lors qu'ils ne veulent pas ſe ſervir de leurs aiſles. Leur queüe eſt tellement retrouſſée ſur le dos, qu'elle fait comme un cercle & demy. Ils prenent plaiſir à voir les hommes, & s'ils s'arrétent au lieu ou ils ſont, ils leur jettent à chaque fois des œillades. Quand ils ſont un peu pourſuivis ils ouvrent la gueule, & tirent la langue comme de petits ch ns de chaſſe.

ARTICLE V.

Des Maboujas.

LEs *Maboujas* ſont de differente couleur. Ceus qui ſe tienent dans les arbres pourris, & aus lieus marécageus, comme auſſi dans les profondes & étroites vallées où le Soleil né penetre pas, ſont noirs & hideus tout ce qui ſe peut, & c'eſt ſans doute ce qui a donné occaſion de les appeller du même nom, que les Sauvages ont impoſé au Diable. Ils ne ſont gros pour l'ordinaire qu'un peu plus que le pouce, ſur ſix ou ſêt de longueur. Ils ont tous la peau comme huilée.

ARTICLE VI.

Des Gobe-mouches.

CEus que nos François nomment *Gobe-mouches* à cause de leur exercice le plus ordinaire, & les Caraibes *Oulleouma*, sont les plus petis de tous les Reptiles qui sont en ces Iles. Ils ont la figure de ceus que les Latins nomment *Stelliones*. Il y en a qui semblent estre couverts de brocatel de fin or, ou d'argent, d'autres qui sont de vert doré, & de diverses autres ravissantes couleurs. Ils sont si familiers, qu'ils entrent hardiment dans les chambres, où ils ne font aucun mal; mais au contraire les purgent de mouches, & de pareille vermine. Ce qu'ils font avec une telle d'exterité & agilité, que les ruses des chasseurs ne sont pas à priser, en comparaison de celles de cette petite Beste. Car elle se tapit, & se met comme en sentinelle sur quelque planche, sur la table, ou sur quelques autres meubles, qui soyent plus élevés que le pavé, où elle espere que quelque mouche se viendra poser. Et appercevant sa proye elle la suit par tout de l'œil, & ne la quitte point de veuë, faisant de sa teste autant de differentes postures, que la mouche change de places. L'on diroit quelquefois qu'elle se lance à demy corps en l'air. Et se tenant sur ses pieds de devant, halétant apres son gibier, elle entr'ouve sa petite gueule assez fenduë, comme si déja elle le devoroit & l'engloutissoit par esperance. Au reste bien que l'on mene du bruit en la chambre, & que l'on s'approche d'elle, elle est si attentive à sa chasse, qu'elle n'abandonne point son poste; & ayant enfin trouvé son avantage, elle s'elance si droit sur sa proye, qu'il arrive rarément qu'elle lui échappe. C'est un divertissement bien innocent, que de considerer l'attention, que ces petites Bestes apportent, à chercher leur vie.

Au reste elles sont si privées qu'elles montent sur la table quand on mange; & si elles apperçoivent quelque mouche, elles la vont prendre jusques sur les assietes de ceus qui mangent, & même sur les mains & sur les habis. Elles sont d'ailleurs si polies & si nettes qu'elles ne donnent point d'aversion

ni de dégoût pour avoir paſſé ſur quelque viande. Pendant la nuit elles tiennent leur partie en cette muſique que font les Anolis, & les autres petis Lezars. Et pour ſe perpetuer, elles font de petis œufs gros comme des pois, qu'elles couvrent d'un peu de terre, les laiſſant couver au Soleil. Si toſt qu'on les tuë, ce qui eſt fort aiſé à cauſe de l'attention qu'elles apportent à leur chaſſe, elles perdent incontinent tout leur luſtre: L'or & Lazur, & tout l'éclat de leur peau ſe ternit, & devient pâle & livide.

Si quelqu'un de ces petis Reptiles que nous venons de décrire, devoit eſtre tenu pour une eſpece de Cameleon, ſe devroit eſtre ce dernier; à cauſe qu'il prend volontiers la couleur, de tout ce ſurquoy il fait ſa reſidence plus ordinaire. Car ceus qu'on voit à l'entour des jeunes Palmes, ſont entierement verts comme les feüilles de cet arbre. Ceus qui courent ſur les orangers ſont jaunes comme leur fruit; Et même il s'en eſt trouvé, qui pour avoir eſté familiers dans une chambre, où il y avoit un tour de lit de taffetas changeant, produiſirent une infinité de petis, qui avoient tout le corps émaillé de diverſes couleurs, toutes ſemblables à l'ornement du lieu où ils avoient accés. On pourroit peuteſtre attribuer cet effet à la force de leur petite imagination: mais nous laiſſons cette ſpeculation aus curieus.

ARTICLE VII.

Des Brochets de terre.

IL y a encore en pluſieurs de ces Iles des *Brochets de terre*, qui ont l'entiere figure, la peau, & la hure de nos Brochets de Riviere. Mais au lieu de nageoires, ils ont quatre pieds, qui ſont ſi foibles qu'ils ſe traînent ſur la terre en rampant, & en ſerpentant comme les Couleuvres, ou pour demeurer en nôtre comparaiſon, comme des Brochets qui ſont hors de leau. Les plus grands ne peuvent avoir que quinze pouces de long, ſur une groſſeur proportionée. Leur peau eſt couverte de petites écailles, qui ſont extremément luiſantes,

& de couleur de gris argenté. Quelques curieus, en ont de petis en leurs Cabinets qu'on leur a fait passer pour des Salemandres.

Pendant la nuit, ils font un bruit effroyable de déssous les rochers, & du fonds des cavernes où ils se tiennent. Le son qu'ils rendent est beaucoup plus fort, & plus desagreable que celuy des Grenoüilles & des Crapaus, & il se change & se diversifie, suivant la varieté des lieus où ils sont cachez. Ils ne se montrent présque point qu'à l'entrée de la nuit, & quand on en rencontre de jour, leur mouvément, qui est tel que nous avons dit, donne de la frayeur.

ARTICLE VIII.

Des Scorpions & d'une autre espece de dangereus Reptiles.

IL y a aussi des *Scorpions*, qui ont la même forme, que ceus qu'on voit en France: mais ils n'ont pas un venin si dangereus, ils sont jaunes, gris, ou bruns, selon les differens terroirs où ils se trouvent.

En foüillant dans les lieus marécageus pour y faire des Puits, ou des reservoirs d'eau, on trouve souvent une sorte de Lezars hideus au possible. Ils sont de la longueur de six pouces ou environ. La peau de leur dos est noire, & parsemée de petites écailles grises, qui semblent estre huilées, tant elles sont luisantes. Ils ont le déssous du ventre écaillé comme le dos: mais la peau qui le couvre est d'un jaune pále. Leur teste est petite & pointuë. Leur gueule est assez fenduë: elle est armée de plusieurs dens, qui sont extremément tranchantes. Ils ont deus petis yeus, mais ils ne peuvent supporter la lumiere du jour, car aussi tôt qu'on les a tirez de la terre ils tachent incontinent de faire un trou avec leurs pattes qui ont chacune cinq ongles durs & crochus, avec quoy ils se font ouverture de même que les Taupes, pour penetrer par tout ou ils veulent. Ils font un grand ravage dans les jardins, rongeant les racines des Arbres & des Plantes. Leur morsure est aussi autant venimeuse que celle du plus dangereus Serpent.

CHA-

Gros Lezart nommé Iguanes

Anolis

Rocquet

Gobe mouches

Brochet de terre



CHAPITRE QUATORZIÉME.

Des Insectes qui sont communs aus Antilles.

NOn seulement les cieus, & les autres plus vastes & plus relevez corps de la nature, racontent la gloire du Dieu fort: mais même les plus petites & les plus ravalées de ses productions, donnent aussi à connoitre l'ouvrage de ses mains, & fournissent à tous ceus qui les considerent avec attention, une riche & abondante matiere pour exalter sa puissance, & sa Majesté Souveraine. C'est pourquoy nous croyons que ceus qui se plaisent de mediter les secrets de la nature, & de contempler les merveilles de Dieu, qui a tiré de ses inépuisables tresors, tant de riches ornemens, de proprietez occultes, & de rares beautez, pour en revétir les moindres de ses creatures: auront pour agreable que nous donnions ce Chapitre à la consideration de quelques Insectes qui se voyent communément aus Antilles, & qui ont tous quelques qualitez particulieres, comme d'autant de rayons de gloire, qui soutiennent & relevent avec éclat, leur foiblesses & leur bassesse naturelle.

ARTICLE I.

Des Soldats, & des Limaçons.

ENtre les Insectes qui sont en abondance en ces païs chauds, il y a une espece d'Escargots, ou de Limaçons, que les François appellent *Soldats*, parce qu'ils n'ont point de coquilles qui leur soyent propres & particulieres, & qu'ils ne les forment pas de leur propre bave, comme le Limaçon commun: mais que si tost qu'ils sont produits de quelque matiere corrumpuë, ou autrement, ils ont cet instinct, pour mettre la foiblesse de leur petit corps à couvert des injures de l'air, & de l'atteinte des autres Bestes, de chercher une maison étrangere, & de s'emparer de tel coquillage qu'ils trouvent

vent leur eſtre propre, dans lequel ils s'ajuſtent & accommodent, comme les Soldats qui n'ont point de demeure arrétée : mais qui font toujours leur maiſon de celle d'autruy, ſelon la rencontre & la neceſſité.

On les voit plus ordinairement en des coques de Burgaus, qui ſont de gros Limaçons de mer, qu'ils rencontrent à la coſte, à laquelle ils ſont pouſſez, quand le poiſſon qui en étoit le premier hoſte eſt mort. Mais on trouve auſſi de ces petis Soldats, en toutes ſortes d'autres coquillages, même en des coques de nois de Liénes, & quelques uns qui s'étoient fourrez dans des pieds de groſſes Crabes mortes. Ils ont encore cette induſtrie, qu'a meſure qu'ils groſſiſſent, ils changent de coquille, ſelon la proportion de leur corps, & en prennent une plus ample, dans laquelle ils entrent quittant la premiere. De ſorte qu'on en voit de differentes faſſons & figures, ſelon la diverſité des coquillages qu'ils empruntent. Il y à apparence que c'eſt de ces *Soldats* que Pline parle ſous le nom d'une eſpece de petite Ecreviſſe, à qui il attribue le même. Ils ont tout le corps fort tendre, horsmis la teſte & les pattes. Ils ont pour pied & pour défenſe un gros mordant, ſemblable au pied d'un gros Cancre, duquel ils ferment l'entrée de leur coquille, & parent tout leur corps. Il eſt dentelé au dedans, & il ſerre ſi fort ce qu'il peut attraper, qu'il ne démord point, ſans emporter la piece. Cét Inſecte va plus viſte que le Limaçon commun, & ne ſalit point de ſa bave l'endroit où il paſſe.

Quand on prend ce *Soldat* il s'en faſche, & fait du bruit. Pour luy faire rendre la maiſon qu'il a priſe, on en approche le feu : & auſſi tôt il ſort de la place. Si on lá luy preſente pour y rentrer, il s'y remet par le derriere. Quand il s'en rencontre pluſieurs, qui veulent quitter en même tems leur vieille maiſon, & s'emparer d'une nouvelle, qui leur agrée à tous : c'eſt alors qu'ils entrent en une grande conteſtation, & qu'apres s'eſtre opinâtrez au combat, & avoir joüé de leurs mordans, les plus foibles ſont enfin contrains de ceder au victorieus, qui ſe ſaiſit auſſi tôt de la coquille, de laquelle il joüit en paix, comme d'une precieuſe conqueſte.

Quelques uns des habitans en mangent, comme on fait en

quelques endroits les Escargots: Mais ils sont plus propres à la Medecine, qu'à la nourriture. Car étans ôtez de leur coquille, & mis au Soleil, ils rendent une huyle qui est fort profitable à la guerison des goutes froides, & qui s'employe aussi heureusement pour amollir les duretez, & les callus du corps.

Il y a encore deus sortes de petis *Limaçons* qui sont fort beaus. Les uns sont plats comme les bonnets de Basques, & de couleur brune. Les autres sont pointus, & tournez en forme de vis de pressoir, ils sont aussi rayez de petites bandes rouges, jaunes & violettes, qui les font estimer des Curieus.

ARTICLE II.

Des Mouches Lumineuses.

ON voit en ces Iles plusieurs especes de grosses *Mouches* de differentes figures & couleurs. Mais il faut donner le premier lieu, à celles que les François appellent *Mouches Lumineuses*, que quelques Sauvages nomment *Cucuyos*, & les Caraibes *Coyouyou*, d'un nom approchant. Cette Mouche n'est point recommendable pour sa beauté, ou pour sa figure, qui n'a rien d'extraordinaire: mais seulement pour sa qualité lumineuse. Elle est de couleur brune, & de la grosseur d'un Hanneton. Elle a deus ailes fortes & dures, sous lesquelles sont deus ailerons fort deliez, qui ne paroissent que quand elle vole. Et c'est aussi pour lors que l'on remarque, qu'elle a sous ces ailerons une clarté pareille à celle d'une chandelle, qui illumine toute la circonference. Outre qu'elle a aussi ses deus yeus si Lumineus, qu'il n'y a point de tenebres par tout où elle vole pendant la nuit, qui est aussi le vray tems qu'elle se montre en son lustre.

Elle ne fait nul bruit en volant, & ne vit que de fleurs, qu'elle va cueillir sur les arbres. Si on la serre entre les doits, elle est si polie & si glissante, qu'avec les petis efforts qu'elle fait pour se mettre en liberté, elle échappe insensiblement, & se fait ouverture. Si on la tient captive, elle reserre toute la

la lumiere qu'elle a sous ses ailerons, & n'éclaire que de ses yeus, & encore bien foiblement au prix du jour qu'elle donne étant en liberté. Elle n'a aucun aiguillon, ni aucun mordant pour sa défense. Les Indiens, sont bien aises d'en avoir en leurs maisons, pour les éclairer au lieu de lampes. Et d'elles mêmes elles entrent la nuit dans les chambres, qui ne sont pas bien closes.

Il y a de certains *Vers luisans* en ces Iles, qui volent comme des Mouches. Toute l'Italie & tous les autres païs du Levant en sont aussi remplis. Le fameus Auteur de Moyse sauvé en fait mention dans la preface de son ouvrage. Et sur la fin du Poëme, cet illustre Poëte en parle ainsi, dans la description qu'il nous donne d'une nuit:

Les heures tenebreuses
Ornoient le firmament de lumieres nombreuses
On decouvroit la Lune & de feus animez
Et les champs & les airs étoyent déja semez
Ces miracles volans, ces Astres de la terre
Qui de leurs rayons d'or font aus ombres la guerre,
Ces tresors où reluit la divine splendeur
Faisoient déja briller leurs flammes sans ardeur:
Et déja quelques uns en guise d'escarboucles
Du beau poil de Marie avoient paré les Boucles.

Mais quelques Lumineus que puissent étre ces petis Astres de l'Orient, toujours ne sont ils que comme une petite étincelle, au prix du grand feu que jettent ces flambeaus volans de l'Amerique. Car non seulement on peut, à la faveur de leur clarté, voir son chemin pendant la nuit: mais à l'aide de cette lumiere, on écrit facilement, & on lit sans peine le plus menu caractere. Un Historien Espagnol recite, que les Indiens de l'Ile de Saint Domingue, se servoient de ces petites Mouches attachées à leurs mains & à leurs pieds, comme de chandelles, pour aller la nuit à la chasse. On dit aussi, que quelques autres Indiens expriment la liqueür Lumineuse, que ces Mouches ont en leurs yeus & sous les aîles, & qu'ils s'en frottent le visage & la poitrine en leurs réjouissances

nocturnes : Ce qui les fait paroitre au milieu des tenebres, comme s'ils étoient couverts de flamme, & comme des spectres affreus, aus yeus de ceus qui les regardent.

On prend aisément ces *Mouches* durant la nuit. Et pour cet effet, il faut seulement remüer en l'air un tison allumé. Car incontinent que celles qui sortent du bois à l'entrée de la nuit, apperçoivent ce feu, croyant que ce soit de leurs compagnes, elles volent droit au lieu où leur paroit cette lumiere, & on les abbat avec le chapeau, ou bien se venant jetter d'elles mêmes contre le tison, elles tombent étourdies a terre.

Ce sera sans doute icy une chose divertissante de rapporter ce que Monsieur du Montel Gentil-homme François, personnage aussi sincere & aussi digne de Foy qu'il est Docte & Curieus, & à la genereuse liberalité duquel nous devons beaucoup de belles & rares remarques qui enrichissent cette Histoire, a nouvellement écrit sur ce sujet à l'un de ses amis. ,, Voicy donc ce qu'il en dit. Etant en l'Ile Hispaniola ou Saint ,, Domingue, je me suis souvent arrêté à l'entrée de la nuit ,, au devant des petites cabanes que nous y avions dressées ,, pour y passer quelques jours, en attendant que nôtre Na- ,, vire fut reparé : Je me suis dis-je souvent arrêté, à consi- ,, derer l'air éclairé en plusieurs endrois de ces petites étoiles ,, errantes. Mais sur tout c'étoit une chose des plus belles ,, à voir, lors qu'elles s'approchoient des grands arbres, qui ,, portent une espece de Figues, & qui étoyent joignant nos ,, huttes. Car elles faisoient mille tours, tantost aus environs, ,, tantost parmy les branches de ces arbres toufus, qui ca- ,, choient pour un tems la lumiere de ces petis astres, & les ,, faisoient tomber en éclypse : & au même tems nous ren- ,, doient cette lumiere, & des rayons entrecoupez au travers ,, des feüilles. La clarté venoit à nos yeus tantost oblique- ,, ment, & tantost en droite ligne, & perpendiculairement. ,, Puis ces Mouches éclattantes se d'eveloppant de l'obscuri- ,, té de ces arbres, & s'approchãt de nous, nous les voyions sur ,, les Orangers voisins, qu'ils mettoient tout en feu, nous ren- ,, dant la veüe de leurs beaus fruits dorez que la nuit nous ,, avoit ravie, émaillant leurs fleurs, & donnant un coloris si ,, vif

„ vif à leurs feüilles, que leur vert naturellement agreable, „ redoubloit encore & rehauſſoit notablement ſon luſtre par „ cette riche enluminure. Je ſouhaitois alors l'induſtrie des „ Peintres pour pouvoir repreſenter une nuit éclairée de tant „ de feus, & un paiſage ſi plaiſant & ſi lumineus. Ne trou- „ vez pas mauvais, que je m'arreſte ſi long tems à l'Hiſtoire „ d'une Mouche, puiſque du Bartas luy a autréfois donné „ placé entre les Oiſeaus, au cinquiéme jour de ſa premiere „ ſémaine, & en a parlé magnifiquement en ces termes.

„ *Dêja l'ardent Cucuyes es Eſpagnes nouvelles*
„ *Porte deus feus au front, & deus feus ſous les ailes*
„ *L'aiguille du brodeur au rais de ces flambeaus*
„ *Souvent d'un lit royal chamarre les rideaus:*
„ *Aus rais de ces brandons, durant la nuit plus noire*
„ *L'ingenieus tourneur polit en rond l'yvoire;*
„ *A ces rais l'uſurier reconte ſon treſor*
„ *A ces rais l'ecrivain conduit ſa plume d'or.*

„ S'y l'on avoit un vaſe de fin criſtal, & que l'on mit cinq ou „ ſix de ces belles Mouches dedans, il n'y a point de doute „ que la clarté qu'elles rendroient, pourroit produire tous „ les admirables effets, qui ſont icy d'écrits par cét excellent „ Poëte, & fourniroit un flambeau vivant & incomparable. „ Mais au reſte dés que ces Mouches ſont mortes elles ne re- „ luiſent plus. Toute leur lumiere s'éteint avec leur vie. C'eſt là l'agreable recit de noſtre digne Gentil-homme.

ARTICLE III.

Des Falanges.

POur venir aus autres eſpéces de groſſes *Mouches* qui ſe voient aus Antilles, & que quelques uns nomment *Falanges:* outre les *Cucuyos*, il y en à qui ſont de beaucoup plus groſſes, & d'une étrange figure. Il s'en trouve, qui ont deus trompes pareilles, à celle de l'Elefant: L'une recourbée en haut, & l'autre en bas. Quelques autres ont trois cornes,

une naissant du dos, & les deus autres de la teste. Le reste du corps aussi bien que les cornes, est noir & luysant comme du jayet. Il y en a qui ont une grande corne longue de quatre pouces, de la fasson d'un bec de Beccasse, lissée par dessus, & couverte d'un poil folet par dessous, laquelle leur sort du dos, & s'avance tout droit sur la teste, au haut de laquelle il y a encore une autre corne semblable à celle du Cerf volant, qui est noire comme ébéne, & claire comme du verre. Tout le corps est de couleur de feüille morte, poly & damassé. Elles ont la teste & le museau comme un Singe, deus gros yeus jaunes & solides, une gueule fendüe, & des dens semblables à une petite scie. Ecoutons encore icy ce que rapporte à ce sujet nostre fidele & curieus voyageur.

„ J'ay veu dit il une espece de ces grosses Mouches, belle „ en perfection. Elle étoit longue de trois pouces ou environ. Elle avoit la teste azurée, & de la fasson de celle d'une „ Sauterelle, sinon que les deus yeus étoient verts comme „ une émeraude, & bordez d'un petit filet blanc. Le dessus „ des ailes, étoit d'un violet luisant, damassé de divers compartimens de couleur incarnate, rehaussée d'un petit fil „ d'argent naturel. Au reste ces compartimens étoient „ d'une Symmétrie si bien observée, qu'il sembloit que „ le compas & le pinceau y eussent employé toutes les régles de la perspective, & les adoucissemens de la peinture. „ Le dessous du corps étoit de même couleur que la teste, „ horsmis qu'il y avoit six pieds noirs repliez proprement „ contre le ventre. Si on epanoüissoit les ailes, qui étoient „ dures & solides, on appercevoit deus âilerons, qui étoient „ plus deliez que de la toile de soye, & rouges comme écarlate. Je la vis en l'Ile de Sainte Croix, entre les mains d'un „ Anglois & j'en couchai à l'heure même la description sur „ mes tablettes. Je croiois au commencement qu'elle étoit „ artificielle, à cause de cet incarnadin si vif, & de ce filet d'argent; mais l'ayant maniée, je reconnus que la nature „ étant sans doute en ses plus gayes humeurs, s'étoit divertie à parer si richement, cette petite Reine entre les „ Insectes.

ARTICLE IV.

Des Millepieds.

CEt Infecte eft ainfi nommé, à caufe de la multitude prefque innombrable de fes pieds, qui heriffent tout le deffous de fon corps, & qui luy fervent pour ramper fur la terre avec une viteffe incroiable, lors notamment qu'il fe fent pourfuivy. Il a de longueur fix pouces, ou environ. Le deffus de fon corps eft tout couvert d'écailles tannées, qui font fort dures, & emboittées les unes dans les autres, comme les tuiles d'un toit: mais ce qui eft de dangereus en cet animal, eft, qu'il a des mordans en fa tefte & en fa queüe dont il pince fi vivément, & gliffe un fi mauvais venin en la partie qu'il a bleffée; que l'efpace de vint-quatre heures, & quelquéfois plus long tems, on y reffent une douleur fort aiguë.

ARTICLE V.

Des Araignées.

ON voit en plufieurs des Antilles, de groffes *Araignées*, que quelques uns ont mifes au rang des Falanges, à caufe de leur figure monftrueufe, & de leur groffeur fi extraordinaire, que quand leurs pattes font étenduës, elles ont plus de circonference, que la paume de la main n'a de largeur. Tout leur corps eft compofé de deus parties, dont l'une eft platte, & l'autre d'une figure ronde, qui aboutit en pointe, comme un œuf de pigeon. Elles ont toutes un trou fur le dos, qui eft comme leur nombril. Leur gueule ne peut pas facilément eftre difcernée à caufe qu'elle eft présque toute couverte fous un poil d'un gris blanc, qui eft quelquefois entreméle de rouge. Elle eft armée de part & d'autre de deus crochets fort pointus, qui font d'une matiere folide, & d'un noir fi poly & fi luifant, que les Curieus les enchaffent en or, pour s'en fervir au lieu de Curédens qui font fort eftimez

de

de ceus, qui connoissent la vertu qu'ils ont, de preserver de douleur, & de toute corruption, les parties qui en sont frottées.

Quand ces Araignées sont devenuës vieilles, elles sont couvertes par tout d'un duvet noirâtre, qui est aussi dous, & aussi pressé, que du velours. Leur corps est supporté par dix pieds, qui sont velus par les côtez, & herissez en dessous de petites pointes, qui leur servent pour s'accrocher plus aisément par tout où elles veulent grimper. Tous ces pieds sortent de la partie de devant: Ils ont chacun quatre jointures, & par le bout, ils sont munis d'une corne noire & dure, qui est divisée en deus comme une petite fourche.

Elles quittent tous les ans leur vieille peau comme les serpens, & les deus crochets qui leur servent de dens & de defense; ceus qui rencontrent ces precieuses dépoüilles, y peuvent remarquer la figure entiere de leur corps, telle que nous l'avons fait dépeindre à la fin de ce Chapitre. Leurs yeus sont si petis, & si enfoncez, qu'ils ne paroissent que comme deus petis points. Elles se nourrissent de mouches, & de semblables vermines, & on a remarqué qu'en quelques endroits, elles filent des toiles qui sont si fortes, que les petis oiseaus qui s'y embarrassent ont bien de la péne de s'en développer. On dit le même des Araignées qui se trouvent communément dans les Iles Bermudez qui sont habitées par les Anglois; il est aussi fort probable, qu'elles sont d'une même espece.

ARTICLE VI.

Du Tigre volant.

ON a donné à cet Insecte, le nom de *Tigre volant*, à cause qu'il est marqueté par tout son corps de taches de diverses couleurs, de même que le Tigre. Il est de la grosseur d'un Cerf volant. Sa teste est pointuë, & embellie de deus gros yeux, qui sont aussi verts, & aussi brillans qu'une Emeraude. Sa gueule est armée de deus crocs durs, & pointus au possible, avec lesquels il tient sa proye pendant qu'il en tire le

CHAPITRE QUINZIÉME.

Des Oiseaus les plus considerables des Antilles.

TOutes les œuvres de Dieu sont magnifiques, il les a toutes faites avec sagesse, la terre est pleine de ses biens : mais il faut avoüer, qu'entre toutes les Creatures, qui n'ont rien au dessus de la vie sensitive ; les Oiseaus publient plus hautement qu'aucunes autres, les inépuisables richesses de sa bonté & de sa providence : Et qu'ils nous convient, par la douce harmonie de leur chant, par l'activité de leur vol, par les vives couleurs & par toute la pompe de leur plumage, de loüer & glorifier cette Majesté Souveraine, qui les si avantageusement parez, & embellis de tant de rares perfections. C'est aussi pour nous animer à ces sacrez dévoirs, qu'aprés avoir traitté des Arbres, des Plantes, des Herbages, des Bestes à quatre pieds, des Reptiles & des Insectes, dont la terre des Antilles est couverte, nous décrirons en ce Chapitre tous les plus rares Oiseaus, qui peuplent l'air de ces aimables Contrées, & qui enrichissent la verdure eternelle, de tant d'Arbres precieus, dont elles sont couronnés.

ARTICLE I.

Des Fregates.

DEs qu'on approche de ces Iles, plusieurs Oiseaus qui frequentent la mer, viennent à la rencontre des Navires, comme s'ils étoient envoiez pour les reconnoitre. Si tost que les nouveaus passagers les apperçoivent, ils se persuadent qu'ils verront incontinent la terre : Mais il ne se faut pas flatter de cette esperance, jusques à ce qu'on les voie venir par troupes. Car il y en à une espece qui s'écarte souvent en pleine Mer, de plus de deus cens lieües loin de terre.

Nos François les nomment *Fregates*, à cause de la fermeté & de la legereté de leur vol. Ces Oiseaus ont bien autant de

chair qu'un Canart ; mais ils ont les ailes beaucoup plus grandes, aussi ils fendent l'air avec une telle vitesse & rapidité, qu'en peu de temps on les a perdu de veuë. Ils ont le plumage different : car les uns sont entierement noirs : & les autres sont tout gris à la reserve du ventre, & des ailes qui sont mélées de quelques plumes blanches. Ils sont fort bons pescheurs : Et quand ils apperçoivent un poisson à fleur d'eau, ils ne manquent pas comme en se joüant, de l'enlever, & d'en faire curée. Ils ont sur tout une adresse merveilleuse à se saisir des poissons volans ; car si tost qu'ils apperçoivent que cette delicate proye fait herisser les eaus, & qu'elle s'en va estre contrainte de prendre l'essor, pour eviter les cruelles poursuites de ses ennemis de mer. Ils se placent si bien du costé où ils doivent faire leur saillie, que dez qu'ils sortent de l'eau, ils les reçoivent en leur bec, ou en leurs serres : Ainsi ces innocens & infortunes poissons, pour eviter les dens d'un ennemy tombent souvent entre les griffes d'un autre, qui ne leur fait pas une meilleure composition.

Les rochers qui sont en mer, & les petites Iles inhabitées servent de retraitte à ces Oiseaus. C'est aussi en ces lieus deserts, où ils font leurs nids. Leur chair n'est point tant prisée : mais on recüeille fort soigneusement leur graisse, à cause qu'on a experimenté, qu'elle est tres-propre pour la guérison de la Paralysie, & de toutes sortes de gouttes froides.

ARTICLE II.

Des Fauves.

LES Oiseaus, que nos François appellent *Fauves*, à cause de la couleur de leur dos, sont blancs sous le ventre. Ils sont de la grosseur d'une poule d'eau ; mais ils sont ordinairement si maigres, qu'il ny a que leurs plumes qui les fasse valoir. Ils ont les pieds comme les Cannes, & le bec pointu comme les beccasses. Ils vivent de petis Poissons de même que les *Fregates*, mais ils sont les plus stupides de tous les Oiseaus de mer & de terre, qui sont aus Antilles ; car soit qu'ils

qu'ils ſe laſſent facilement de voler, ou qu'ils prenent les Navires pour des rochers flottans ; auſſi tôt qu'ils en apperçoivent quelcun, ſur tout ſi la nuit approche, ils viennent incontinent ſe poſer deſſus : Et ils ſont ſi étourdis qu'ils ſe laiſſent prendre ſans peine.

ARTICLE III.

Des Aigrettes & de pluſieurs autres Oiſeaus de Mer & de Riviere.

ON voit auſſi prés de ces Iles, & quelquefois bien loin en Mer, des Oiſeaus parfaitement blancs, qui ont le bec & les pieds rouges comme du Coral ; Ils ſont un peu plus gros que les Corneilles. On tient que c'eſt une eſpéce *d'Aigrette*, à cauſe qu'ils ont une queüe qui eſt compoſée de deus plumes longues & precieuſes, qui les fait diſcerner entre tous les autres Oiſeaus qui frequentent la Mer.

Entre les Oiſeaus de Rivieres & d'étangs : Il y a des *Pluviers*, des *Plongeons*, des *Poules d'eau*, des *Cannars*, des *Oyes Sauvages* ; une eſpece de petites *Cannes*, qui ſont blanches comme la neige par tout le corps, & ont le bec & les pieds tout noirs, & des *Aigrettes* d'une blancheur du tout admirable, de la groſſeur d'un Pigeon, & qui ont le bec ſemblable à celuy de la Becaſſe, & vivent de poiſſon aimant les ſables & les rochers. Elles ſont particulierement recherchées, à cauſe de ce precieus bouquet de plumes fines & deliées comme de la ſoye, dont elles ſont parées, & qui leur donne une grace toute particuliere. Mais parce que tous ces Oiſeaus de Mer & de Riviere, ſont communs ailleurs, il n'eſt pas beſoin de les décrire.

ARTICLE IV.

Du Grand Goſier.

IL y a encore un gros Oiſeau en toutes ces Iles, qui ne vit que de poiſſon. Il eſt de la groſſeur d'une groſſe Canne, &

d'un plumage cendré & hideus à voir. Il a le bec long & plat, la teste grosse, les yeus petis & enfoncez, & un col assez court, sous lequel pend un Gosier si demesurement ample & vaste, qu'il peut contenir un grand seau d'eau. C'est pourquoy nos gens l'appellent *Grand Gosier*. Ces Oiseaus se trouvent ordinairement sur les arbres, qui sont au bord de la mer, ou ils se tiennent en embuscade pour épier leur proye. Car si tost qu'ils voient quelque poisson à fleur d'eau & à leur avantage, ils se lancent dessus & l'enlevent. Ils sont si goulus, qu'ils avallent d'assez gros poissons tout d'un coup, & puis ils retournent à leur sentinelle. Ils sont aussi si attentifs à leur pésche, que ne detournant point la veüe de dessus la mer, d'où ils attendent leur proye; on les peut facilement tirer de la terre sans qu'ils se donnent garde du coup. Ils sont songearts & melancoliques, comme il convient à leur employ. Leurs yeus sont si vifs & si perçans qu'ils découvrent les Poissons bien loin en Mer, & plus d'une brasse de profondeur: mais ils attendent que le poisson soit présque à fleur d'eau, pour se ruer dessus, leur chair n'est point bonne à manger.

ARTICLE V.

Des Poules d'eau.

LEs Iles qu'on nomme les Vierges, sont recommendables entre toutes les Antilles pour avoir une infinité de beaus, & de rares Oiseaus de mer & de terre. Car outre tous ceus dont nous venons de parler qui y sont en abondance. On y voit une espece de petites Poules d'eau qui ont un plumage ravissant. Elles ne sont pas plus grosses qu'un pigeon: mais elles ont le bec plus long de beaucoup, de couleur jaune, & les cuisses plus hautes, qui de même que les pieds, sont d'un rouge fort vif. Les plumes du dos & des ailes, & de la queüe, sont d'un Incarnat luisant, entre-mélé de vert & de noir, qui sert comme de fons pour relever ces éclatantes couleurs. Le dessous des ailes & du ventre, est d'un jaune doré. Leur col & leur poitrine, sont enrichis d'une agreable mélange de tout autant de vives couleurs, qu'il y en à en tout leur

leur corps : & leur teste qui est menuë, & en laquelle sont enchassez deus petis yeus brillans, est couronnée d'une huppe tissuë de plusieurs petites plumes qui sont aussi émaillées de diverses belles couleurs.

ARTICLE VI.

Des Flammans.

LEs étangs & les lieus marécageus qui ne sont pas souvent frequentez nourrissent de beaus & grands Oiseaus, qui ont le corps de la grosseur des Oyes sauvages, & de la figure de ceus que les Hollandois nomment *Lepelaer*, à cause de la forme de leur bec, qui est recourbé en fasson d'une cüeilliere. Car ils ont le bec tout pareil, le col fort long, & les jambes & les cuisses si hautes, que le reste de leur corps est elevé de terre d'environ trois pieds. Mais ils different en couleur, d'autant qu'ils ont le plumage blanc quand ils sont jeunes; puis apres à mesure qu'ils croissent, il devient de couleur de Rose, & enfin quand ils sont âgez il est tout incarnat. Il y a apparence que c'est à cause de cette couleur, que nos François les ont nommés *Flammans*. Il se trouve de ces mêmes Oiseaus prés de Montpélier, qui ont seulement le dessous des ailes & du corps incarnat, & le dessus noir. Il s'en voit aussi aus Iles, qui ont les ailes mélées de quelques plumes blanches & noires.

On ne les rencontre rarement qu'en troupe, & ils ont loüye & l'odorat si subtils; qu'ils éventent de loin les chasseurs, & les armes à feu. Pour eviter aussi toutes surprises, ils se posent volontiers en des lieus découverts, & au milieu des marécages, d'où ils peuvent appercevoir de loin leurs ennemis, & il y en a toujours un de la bande, qui fait le guet, pendant que les autres foüillent en l'eau, pour chercher leur nourriture: Et aussi tost qu'il entend le moindre bruit, ou qu'il apperçoit un homme, il prend lessor, & il jette un cri, qui sert de signal aus autres pour le suivre. Quand les chasseurs, qui frequentent l'Ile de S. Domingue, veulent abattre de ces Oiseaus, qui y sont fort communs, ils se mettent au

deſſous du vent, afin que l'odeur de la poudre ne leur ſoit ſi facilément portée, puis ils ſe couvrent d'un cuir de Bœuf, & marchent ſur leurs mains, pour contrefaire cette beſte, juſques à ce qu'ils ſoient arrivez en un lieu d'où ils puiſſent commodement tirer leur coup: & par cette ruſe, ces Oiſeaus qui ſont acoutumez de voir des Bœufs ſauvages, qui deſcendent des montagnes, pour venir aus abreuvoirs, ſont faits la proie des chaſſeurs. Ils ſont gras & ont la chair aſſez delicate. On conſerve leur peau, qui eſt couverte d'un mol duvet, pour eſtre employée aus mêmes uſages, que celles du Cygne & du vautour.

ARTICLE VII.

De l'Hirondelle de l'Amerique.

IL y a quelques années qu'il fut aporté de ces Iles, à un curieus de la Rochelle, un Oiſeau de la groſſeur d'une Hiron-



delle, & tout ſemblable, excepté que les deus grandes plu-

mes

mes de la queuë étoient un peu plus courtes, & que son bec étoit crochu comme celuy d'un Perroquet, & ses pieds comme ceus d'une Canne. Le tout parfaitement noir, si ce n'est le dessous du ventre, qu'il avoit blanc comme celuy des Hirondelles; enfin il leur ressembloit si fort, horsmis cette petite difference, que nous ne le s'aurions mieus nommer qu'*Hirondelle d'Amerique*. Nous luy avons à dessein donné place apres les Oiseaus de Mer & de Riviere, à cause que la forme de ses pieds donne assez à connoistre qu'il vit dans les eaüs. Et parce qu'il est si rare qu'aucun Auteur n'en a jamais parlé que nous sachions, nous en donnons icy la figure fidelement tirée sur l'original. Renvoyans celles des autres Oiseaus plus remarquables que nous avons déja décrits, ou que nous allons décrire, à la fin de ce Chapitre.

ARTICLE VIII.

De plusieurs Oiseaus de terre.

OUtre tous ces Oiseaus de Mer, de Rivieres, & d'étangs; on trouve en ces Iles une tresgrande abondance de *Perdris*, de *Tourtes*, de *Corneilles*, & de *Ramiers*, qui menent un étrange bruit dans les bois. On y voit trois sortes de Poules, les unes sont *Poules communes*, semblables à celles de ces quartiers; les autres sont de celles que nous nommons *Poules d'Inde*: Et celles de la troisiéme sorte, sont une espece de *Faisans*, que les François à l'imitation des Espagnols appellent *Poules Pintades*, par ce qu'elles sont comme peintes de couleurs blanches, & de petis points qui sont comme autant d'yeus, sur un fonds obscur.

Il y a aussi plusieurs *Merles*, *Grives*, *Ortolans* & *Gros becs*, présque tout semblables aus nôtres de même nom.

Quant aus autres Oiseaus, qui sont particuliers aus forests des Antilles, il y en à de tant de sortes, & qui sont si richement, & si pompeusement couverts: qu'il faut avoüer que s'ils cedent à ceus de l'Europe pour le chant, Ils les surpassent de beaucoup en beauté de plumage. Les descriptions que

nous allons faire de quelques uns des plus considerables confirmeront suffisamment la verité de cette proposition.

Nous commencerons par les Perroquets, qui selon leu differente grosseur sont distinguez en trois especes. Les plu grands sont nommes *Arras*, *Canides* ou *Canivés*, les moin dres *Perroquets communs*, & les plus petis *Perriques*.

ARTICLE IX.

Des Arras.

LEs *Arras* sont des Oiseaus beaus par excellence, de l grosseur d'un Faisan: mais quant à la figure du corps, il sont semblables aus Perroquets. Ils ont tous la teste assés gros se, les yeus vifs & assures, le bec crochu, & une longue queuë qui est composée de belles plumes, qui sont de diverses cou leurs, selon la difference des Iles où ils ont pris leur naissance On en voit qui ont la teste, le dessus du col, & le dos de ble celeste tabizé, le ventre & le dessous du col & des ailes d jaune pâle, & la queuë entierement rouge. Il y en a d'autres qui ont présque tout le corps de couleur de feu, horsmi qu'ils ont en leurs ailes, quelques plumes, qui sont jaunes azurées & rouges. Il s'en trouve encore qui ont tout le plu mage meslé de rouge, de blanc, de bleü, de vert & de noir c'est à dire de cinq belles & vives couleurs qui font un tres agreable émail. Ils volent ordinairement par troupes. O jugeroit à leur posture qu'ils sont fort hardis & resolus: ca ils ne s'étonnent point du bruit des armes à feü, & si les pre mier coup ne les a blessez, ils attendent sans bouger du lie où ils font une deuziéme charge: mais il y en a plusieurs qu attribuent cette assurance à leur stupidite naturelle, plutô qu'a leur courage. On les apprivoise assez aisément: on leu apprend aussi à prononcer quelques paroles, mais ils ont l langue trop épaisse, pour se pouvoir faire entendre aussi bie que les *Canides*, & les plus petis *Perroquets*. Ils sont si enne mis du froid, qu'on à bien de la peine à leur faire passer l mer.

ARTI

ARTICLE X.

Des Canides.

ON estime beaucoup les *Canides* qui sont de même grosseur que les precedens, mais d'un plumage encore plus ravissant. Témoin celuy que Monsieur du Montel qui a fait plusieurs voyages en l'Amerique, & qui a soigneusément visité toutes les Iles, a veu en celle de Coraçao, & dont il nous
„ donne cette exacte relation. Il meritoit, dit il, de tenir
„ rang entre les plus beaus Oiseaus du monde. Je le conside-
„ ray de si prez, & le maniay si souvent étant en ce lieu là, que
„ j'en ay encore les idées toutes fraiches. Il avoit tout le
„ plumage sous le ventre, sous les aîles & sous le col de cou-
„ leur d'aurore tabizée: Le dessus du dos, & de la moitié
„ des aîles d'un bleü celeste, & vif au possible. La queüe &
„ les grandes plumes des aîles étoient entremélées d'un in-
„ carnadin éclatant à merveilles, diversifié d'un bleü comme
„ le dessus du dos, d'un vert naissant, & d'un noir luisant, qui
„ rehaussoit & faisoit paroître avec plus déclat, l'or & l'azur
„ de l'autre plumage. Mais ce qui étoit le plus beau, étoit sa
„ teste, couverte d'un petit duvet de couleur de Rose, mar-
„ queté de vert, de jaune, & de bleü mourant qui s'étendoit
„ en ondes jusques au dos. Ses paupieres étoient blanches,
„ & la prunelle de ses yeux jaune & rouge, comme un rubis
„ dans un chaton d'or. Il avoit sur la teste, comme une toque
„ de plumes d'un rouge vermeil, étincelant comme un char-
„ bon allumé, qui estoit bordée de plusieurs autres plumes
„ plus petites, de couleur de gris de perle.

„ Que s'il étoit merveilleus pour cette riche parure, il n'é-
„ toit pas moins à priser pour sa douçeur; Car bien qu'il eût
„ le bec crochu, & que les ongles, ou serres de ses pieds, d'ont
„ il se servoit comme de mains, tenant son manger, & le por-
„ tant au bec, fussent si perçantes & si fortes, qu'il eut pü em-
„ porter la piece, de tout ce qu'il empoignoit: neantmoins
„ il étoit si privé qu'il jovoit avec les petis enfans sans les bles-
„ ser: Et quand on le prénoit il resserroit si bien ses ongles,

„ que l'on n'en ſentoit aucunement les pointes. Il l'échoi
„ comme un petit chien avec ſa langue courte & épaiſſe ceu
„ qui l'amadoüoient, & luy donnoient quelque friandiſe, joig-
„ noit ſa teſte à leur joués pour les baiſer & careſſer, & té-
„ moignant par mille ſoupleſſes ſa reconnoiſſance, il ſe laiſ-
„ ſoit mettre en telle poſture qu'on vouloit, & prenoit plaiſi
„ à ſe divertir de la ſorte, & à faire paſſer le tems à ſes amis
„ Mais autant qu'il étoit dous & traittable, à ceus qui luy fai-
„ ſoient du bien; autant étoit il mauvais & irreconciliable
„ à ceus qui l'avoient offenſé, & il les s'avoit fort bien diſcer-
„ ner entre les autres, pour leur donner quelques atteinte
„ de ſon bec & de ſes ongles, s'il les trouvoit à ſon avantage.
„ Au reſte il parloit Hollandois, Eſpagnol, & Indien: E
„ en ce dernier langage il chantoit des airs comme un Indie
„ même. Il contrefaiſoit auſſi toutes ſortes de volailles, &
„ d'autres animaus domeſtiques. Il nommoit ſes amis pa
„ nom & par ſurnom, accouroit à eus, & voloit ſur eus ſi toſ
„ qu'il les apperçevoit notamment quand il avoit faim. Qu
„ s'ils avoient eſté abſens, & qu'il ne les eut veus de long
„ tems, il faiſoit paroître la joie qu'il avoit de leur retour, pa
„ des cris déjouiſſance. Quand il avoit bien folâtré & joué
„ & que l'on étoit ennuyé de ſes careſſes, il ſe retiroit au faît
„ du couvert de la caze de ſon nourriſſier, qui étoit un Cava-
„ lier de la même Ile: Et de la il parloit, chantoit, & faiſoi
„ mille ſingeries, ſe mirant en ſon plumage qu'il agençoit &
„ paroit, nettoyoit & poliſſoit avec ſon bec. On n'avoi
„ point de peine à le nourrir. Car non ſeulement le pai
„ dont on uſe en cette Ile, mais tous les fruits & toutes le
„ racines qui y croiſſent luy étoient agreables. Et quand o
„ luy en avoit donné plus qu'il n'en avoit beſoin, il cachoi
„ ſoigneuſement le reſte ſous les feüilles de la couverture d
„ la caze, & y avoit recours dans la neceſſité: Enfin je n'ay
„ jamais veu d'oiſeau plus beau ni plus aimable. Il étoit digne
„ d'étre preſenté au Roy, ſi on euſt pû le paſſer en France
C'eſt la ce qu'en rapporte ce noble & veritable Témoin, qu
ajoûte qu'il avoit été apporté des Antilles à Monſieur Ro-
denborck, qui étoit alors Gouverneur du Fort, & de la Co-
lonie Hollandoiſe, qui eſt en l'Ile de Coraçao.

ARTI-

ARTICLE XI.

Des Perroquets.

ON voit quasi par toutes les Antilles des *Perroquets* que les Indiens habitans du païs appellent en leur langue *Kouléhuec*, & qui vont par trouppes comme les Etourneaus. Les chasseurs les mettent au rang du gibier, & ne croient pas perdre leur poudre ni leur peine de les mettre bas. Car ils sont aussi bons & aussi gras, que le meilleur poulet : sur tout quand ils sont jeunes, & pendant le tems des graines, & des fruits de plusieurs Arbres dont ils se nourrissent. Ils sont de differente grosseur & de different plumage, selon la difference des Iles. De sorte que les anciens habitans s'avent reconnoître le lieu ou ils sont nez, à leur taille & à leur plume.

Il y en à d'une admirable sorte en l'une des Iles qu'on appelle *Vierges*. Ils ne sont pas plus gros que l'Oiseau que les Latins nomment *Hupupa*, & ils ont presque la même figure. Mais ils sont d'un plumage chamarré d'une si grande varieté de couleurs qu'ils recréent merveilleusement la veuë. Ils apprenent parfaitement bien à parler, & contrefont tout ce qu'ils entendent.

ARTICLE XII.

Des Perriques.

LEs plus petis Perroquets ne sont pas plus gros qu'un Merle, il s'en trouve même qui n'ont pas plus de corps qu'un passereau. On les nomme *Perriques*. Elles sont couvertes d'un plumage, qui est entierement vert, horsmis que sous le ventre & aus bords des ailes & de la queüe, il tire sur le jaune. Elles apprenent aussi à parler & à siffler. Mais elles retiennent toujours quelque peu du Sauvagin. Ce qui fait qu'elles pincent bien fort, quand elles ne sont pas en bonne humeur. Et si elles peuvent avoir la liberté, elles gagnent les bois, où elles meurent de faim. Car ayant esté nourries de

de jeunesse en la cage, où elles trouvoient leur nourriture preparée, elles ne savent pas choisir les Arbres sur léquels il y a des graines qui leur sont propres.

ARTICLE XIII.

Du Tremblo.

IL y à en quelques Iles, particulierement à la Gardeloupe, un petit Oiseau que l'on nomme *Tremblo*, parce qu'il tremble sans cesse principalement des ailes qu'il entr'ouve. Il est de la grosseur d'une caille, son plumage est d'un gris un peu plus obscur que celuy de l'Alouëtte.

ARTICLE XIV.

Du Passereau de l'Amerique.

LEs Iles de Tabago & de la Barboude, comme étant les plus Meridionales des Antilles, ont beaucoup de rares Oiseaus, qui ne se voient pas en celles, qui sont plus au nord. Il s'y en rencontre entre autres un, qui n'est pas plus gros qu'un Passereau, & qui a un plumage ravissant : Car il a la teste, le col, & le dos, d'un rouge si vif & si éclatant, que lors qu'on le tient serré en la main & qu'on ne fait paroistre que le col, ou le dos, on le prendroit même de fort prez, pour un charbon allumé. Il a le dessous des ailes & du ventre d'un blëu celeste, & les plumes des ailes & de la queüe d'un rouge obscur, marqueté de petis points blancs, disposez en égale distance, qui ont la figure de la prunelle de son œil. Il a aussi le bec, & le ramage, d'un Passereau; et pour ce sujet on le nommé à bon droit, *Passereau de l'Amerique.*

ARTICLE XV.

De l'Aigle D'Orinoque.

IL paſſe auſſi ſouvent de la terre ferme en ces mêmes Iles, une ſorte de gros Oiſeau, qui doit tenir le premier rang entre les Oiſeaus de Proye, qui ſont aus Antilles. Les premiers habitans de Tabago le nommerent, *Aigle D'orinoque*, à cauſe qu'il eſt de la groſſeur & de la figure d'une Aigle, & qu'on tient que c'et Oiſeau qui n'eſt que paſſager en cette Ile, ſe voit communement en cette partie de l'Amerique Meridionale qui eſt arroſée de la grande Riviere d'Orinoque. Tout ſon plumage eſt d'un gris clair, marqueté de taches noires, horsmis que les extremités des ſes aîles & de ſa queüe, ſont bordées de jaune. Il a les yeus vifs & perçants. Les aîles fort longues, le vol roide & promt, veu la peſanteur de ſon corps. Il ſe repaiſt d'autres Oiſeaus, ſur léquels il fond avec furie, & apres les avoir atterrez, il les dechire en pieces, & les avale. Il a neantmoins tant de generoſité, qu'il n'attaque jamais ceus qui ſont foibles & ſans defenſe. Mais ſeulement les Arras, les Perroquets, & tous ceus qui ſont armez comme lui, de becs forts & crochus, & de griffes pointuës. On a même remarqué, qu'il ne ſe ruë point ſur ſon gibier tandis qu'il eſt à terre, ou qu'il eſt poſé ſur quelque branche: mais qu'il attend qu'il ait pris l'eſſor, pour le combattre en lair, avec un pareil avantage.

ARTICLE XVI.

Du Mansfeny.

LE *Mansfeny*, eſt auſſi une eſpece de petite Aigle qui vit auſſi de Proye, mais il n'a pas tant de cœur, que celle dont nous venons de parler, car il ne fait la guerre qu'aus Ramiers, aus Tourtes, aus poulets, & aus autres petis Oiſeaus qui ne lui peuvent reſiſter.

Il y a encore en ces Iles une infinité d'autres Oiſeaus de toutes ſortes d'éſpeces , & dont la plûpart n'ont point de noms.

ARTICLE XVII.

Du Colibry.

POur couronner dignément l'Hiſtoire des Oiſeaus de nos Antilles, nous finirons par l'admirable *Colibry*, admirable pour ſa beauté, pour ſa petiteſſe, pour ſa bonne odeur, & pour ſa faſſon de vivre. Car étant le plus petit de tous les Oiſeaus qui ſe voïent il verifie glorieuſement le dire de Pline , que *Natura nuſquam magis quam in minimis tota eſt*. Il ſe trouve de ces Oiſeaus, dont le corps eſt ſi petit, qu'ils ne ſont guéres plus gros qu'un Hanneton. Il y en a qui ont le plumage ſi beau , que le col les aîles & le dos repreſentent la diverſité de l'arc-en-ciel, que les Anciens ont appellé *Iris* fille de l'admiration. L'on en voit encore qui ont ſous le col un rouge ſi vif, que de loin on croiroit que ce ſeroit une eſcarboucle. Le ventre & le deſſous des aîles eſt d'un jaune doré ; les cuiſſes d'un vert d'Emeraude ; les pieds & le bec noirs comme ébene polie ; & les deus petis yeus ſont deus diamans enchaſſez en une ovale de couleur d'acier bruny. La teſte eſt d'un vert naiſſant qui lui donne tant d'éclat qu'elle paroit comme d'orée. Le maſle eſt enrichy d'une petite Hupe en forme d'aigrette , qui eſt compoſée de toutes les differentes couleurs, qui emaillent ce petit corps , le miracle entre les Oiſeaus , & l'une des plus rares productions de la nature. Il abbaiſſe & leve quand il lui plait cette petite creſte de plumes, dont l'Auteur de la nature la ſi richement couronné. Tout ſon plumage eſt auſſi plus beau , & plus éclatant, que celuy de la femelle.

Que ſi cet Oiſeau eſt merveilleus en ſa taille , & en ſon plumage ; il n'eſt pas moins digne d'admiration en l'activité de ſon vol, qui eſt ſi vîte & ſi precipité, qu'à proportion les plus gros Oiſeaus ne fendent point l'air avec tant de force, & ne ſont pas un bruit ſi reſonnant, que celuy qu'excite cet aimable

ble petit Colibry par le battement de ſes aîles: Car on diroit que ce ſoit un petit tourbillon émeu en l'air, & qui ſiffle aus oreilles. Et parce qu'il ſe plait à voler prés de ceus qui paſſent, il ſurprend quelquéfois ſi inopinément, que bien ſouvent il donne une ſubite, & innocente frayeur, à ceus qui l'entendent plûtoſt qu'ils ne le voient.

Il ne vit que de roſée, laquelle il ſucce ſur les fleurs des Arbres avec ſa langue, qui eſt beaucoup plus longue que le bec, & qui eſt creuſe comme un petit chalumeau, de la groſſeur d'une menuë aiguille. On ne le voit que fort rarement ſur terre, ni même perché ſur les arbres: mais ſuſpendu en l'air aupres de l'arbre, où il prend ſa nourriture. Il ſe ſoutient ainſi par un dous battement d'ailes, & en même tems il tire la roſée, qui ſe conſerve le plus long-tems au fond des fleurs à demy épanoüies. C'eſt en cette poſture qu'il y a du plaiſir à le conſiderer. Car épanoviſſant ſa petite hupe, on diroit qu'il aye ſur la teſte une couronne de rubis & de toutes ſortes de pierres precieuſes. Et le Soleil rehauſſant toutes les riches enluminures de ſon plumage, il jette un éclat ſi brillant qu'on le pourroit prendre pour une roſe de pierrerie animée & volante en l'air. Aus lieus où il y à pluſieurs Cottonniers on voit ordinairement quantité de Colibris.

Bien que ſon plumage perde beaucoup de ſa grace quand il eſt mort, ſi eſt ce qu'il eſt encore ſi beau, que l'on a veu des Dames en porter par curioſité pour pendans d'oreilles. Ce que pluſieurs ont trouvé leur eſtre mieus ſeant, que tous les autres.

Ce merveilleus Oiſeau n'a pas ſeulement la couleur extraordinairement agreable: mais il y en a d'une ſorte, qui apres avoir recreé la veuë, rejouit encore & contente l'odorat par ſa ſovëue odeur, qui eſt auſſi douce, que celle de l'ambre & du muſc les plus fins.

Il bâtit le plus ſouvent ſon nid ſous une petite branche de quelque Oranger ou Cottonnier, & comme il eſt proportioné à la petiteſſe de ſon corps, il le cache ſi bien parmy les feüilles, & le met ſi induſtrieuſement à l'abry des injures de l'air, qu'il eſt préſque imperceptible. Il eſt ſi bon architecte, que pour n'eſtre point expoſé aus vens du levant & du Nord,

qui soufflent d'ordinaire en ces païs-là, il place son nid au midy. Il le compose au dehors de petis filets d'une Plante que l'on nomme *Pite*, & dont nos Indiens font leurs cordes. Ces petis filamens sont deliez comme des cheveus, mais beaucoup plus forts. Il les lie & les entortille avec son bec si serrément à l'entour de la petite branche fourchuë qu'il à choisie pour y perpetuer son espece, que ce nid étant ainsi parmy les feüilles, & suspendu sous la branche, se trouve comme nous avons dit & hors de la veuë, & hors de tout peril. L'ayant rendu solide & remparé au dehors par ces filamens, & par quelques brins décorces & de menuës herbes, entrelacez les uns dans les autres avec un merveilleus artifice, il le pare au dedans du plus fin cotton, & d'un duvet de petites plumes plus molles que la soye la plus deliée. La femelle ne fait communément que deus œufs, qui sont en ovale, & de la grosseur d'un pois, ou si vous voulés d'une perle de conte.

Nôtre brave voiageur ne se taira pas sur cette matiere. Elle est trop digne de ses observations curieuses. Voicy donc ce qu'il en écrit entr'autres choses à son amy en ses relations ,, familieres. On trouve par fois des nids de Colibry sous ,, les branches de quelques unes de ces plantes de tabac, qu'on ,, laisse croître aussi haut qu'elles peuvent, pour en avoir la ,, graine. Je me souviens qu'un de nos Negres m'en montra ,, un, qui étoit ainsi fort proprément attaché sous une de ces ,, branches. Même comme j'étois à Saint Christofle, à la ,, pointe des Palmistes, un Anglois m'en fit voir un, qui te- ,, noit à l'un des roseaus, qui soutenoit la couverture de sa ,, case à Tabac, comme on parle aus Iles. J'ay veu aussi un ,, de ces nids avec les œufs, qui étoit encore attaché à la ,, branche, qui avoit esté couppée pour l'ornement du cabi- ,, net d'un curieus, lequel avoit de plus encore le masle & la ,, femelle secs, & conservez en leur entier. Et c'est là où je ,, consideray attentivement & le nid & l'oiseau. Et aprés ,, avoir admiré l'œuvre de Dieu en cette petite creature, je ,, dis étant tout ravy à la veuë de ce nid qui étoit de la gros- ,, seur d'une nois,


Que

„ *Que la matiere ou la figure*
„ *Se fasse icy considerer*
„ *Rien ne se doit accomparer*
„ *A cette exquise Architecture*
„ *Vne solide dureté*
„ *S'y mesle avec la beauté*
„ *Par un singulier artifice*
„ *Car un bec est tout l'instrument*
„ *Qui donne à ce rare edifice*
„ *Son plus precieus ornement.*

Au reste, il se voit de ces Oiseaus presque en toutes les Antilles, mais selon la diversité des Iles ils different & de grosseur & de plumage. Les plus beaus & les plus petis de tous se trouvent en l'Ile *d'Aruba* qui releve de la Colonie Hollandoise, qui est à *Coraçao.*

On pourroit peutestre desirer icy que nous parlassions du chant de cet Oiseau, & qu'aprés avoir ravy la veuë, & satisfait merveilleusement l'odorat, il contentast encore l'ovïe par l'harmonie de son chant. Quelques uns disent qu'en effet il y en a d'une espece qui chante en quelque saison de l'année. Mais il y a grande apparence, que ce qu'on appelle le chant du Colibry, n'est autre chose qu'un petit cry semblable à celuy de la Cygale, qui est toujours d'un même ton. Mais quand il ne chanteroit pas, il possede sans cela, assez d'autres rares avantages de la nature, pour tenir rang entre les plus beaus, & les plus excellens Oiseaus.

Ceus qui ont demeuré au Bresil, nous rapportent constanment, qu'il y a un petit Oiseau nommé *Gonambuch*, d'un blanc luisant, qui n'a pas le corps plus gros qu'un Frelon, & qui ne doit rien au Rossignol pour le regard du chant clair & net. Peutestre que c'est une espéce de *Colibry*, comme quelques uns le posent. Mais toujours n'est il pas comparable, ni en beauté de plumage, ni en odeur, & autres ravissantes qualitez à celuy que nous venons de décrire.

Ceus lá ont mieus rencontré, qui ont dit que ce chef d'œuvre de nature, est une espéce de ces petis Oiseaus que quelques Indiens appellent *Guaraciaba*, ou *Guacariga*, c'est à dire *Rayon du Soleil*, & *Guaracigaba*, c'est à dire *Cheveu du Soleil*. Les Espagnols les nomment *Tomineios*, par ce que quand on en met un avec son nid dans un trébuchet à peser l'or, il ne pese ordinairement que deus de ces petis poids, que les mêmes Espagnols appellent *Tominos*, c'est à dire vint-quatre grains.

Quelques uns ont mis en avant, qu'une partie de ces admirables *Colibris*, sont premierement des Mouches, qui puis apres se transforment en Oiseaus. D'autres ont écrit que les Antillois appelloient ces Oiseaus des Rénez, parce qu'ils dorment la moitie de l'année comme les L'oirs, & qu'ils se reveillent au Printems, renaissant comme de nouveau, avec cette agreable saison. Même il y en à qui disent, que lors que les fleurs viennent à tomber ils poussent leur petit bec dans le tronc des arbres, & y demeurent fichez immobiles & comme morts durant six mois, jusques à ce que la terre vienne à estre couverte, d'un nouveau tapis de fleurs. Mais nous n'avons garde de mesler tous ces contes, à la veritable Histoire de nôtre *Colibry*, & nous ne les faisons que toucher du doigt en passant.

Nous fermerons ce Chapitre, par une chose bien digne d'étre remarquée, & qui ne se voit point ailleurs, si ce n'est peutestre en la Guinée comme l'Inscot le rapporte. C'est le merveilleus instinct, que Dieu a donné à tous les petis Oiseaus de l'Amerique, pour conserver leur espece. En ce qu'y ayant parmy les bois une sorte de grandes couleuvres vertes & menuës, qui rampent sur les Arbres, & qui pourroient s'entortillant de branche en branche, aller manger les œufs des Oiseaus, d'ont elles sont fort avides: Pour empescher ces l'arronesses d'atteindre à leurs nids, tous les petis Oiseaus qui n'ont pas le bec assez fort pour se defendre contre leurs ennemis, font leurs nids au bout fourchu de certains petis filamens, qui comme le lierre croissent à terre, sélevent à la faveur des Arbres, & s'étant poussez jusqu'à

qu'à leur ſommet, ne pouvant aller plus outre, retombent en bas, quelquesfois deus ou trois braſſes au deſſous des branches. C'eſt donc au bout de ces ligamens nommés *Lienes* par nos François, que les Oiſeaus attachent fortement leurs nids avec une telle induſtrie, que lors qu'on les rencontre dans les bois, comme il y en a grand nombre, on ne peut aſſez admirer, ni la matiere, ni l'ouvrage de ces petis edifices branlans. Pour ce qui eſt des Perroquets, & des autres Oiſeaus qui ſont plus forts, ils ſont leur nids dans les creus des arbres, ou ſur les branches, comme ceus de par deçà: Car ils peuvent rechaſſer avec le bec & les ongles, les Couleuvres qui leur font la guerre.

On trouvera en la page ſuivante, les figures des Oiſeaus les plus rares & les plus conſiderables que nous venons de décrire: mais il faut confeſſer que le burin, ni même les pinceaus les plus delicas, ne leur s'auroient donner la grace, les traits, ni toutes les vives couleurs, dont ils ſont naturellement parez.




Le flammant.
L'Aigle Dorinoque
Colibry
Grand Gosier
Poule Pintade.
Poule d'eau

CHAPITRE SEIZIÉME.

Des Poissons de la Mer, & des Rivieres des Antilles.

NOus ne pretendons pas de traitter l'Histoire des Poissons des Antilles, avec toute l'exactitude que cette ample & feconde matiere le pourroit desirer : mais puis qu'apres avoir consideré jusques icy, toutes les plus precieuses richesses dont Dieu a fort avantageusement pourveu les terres de ces heureuses contrées, l'ordre requiert que nous parlions à present des productions de la Mer qui les entoure, & des Rivieres qui les arrosent : nous nous proposons seulement de décrire briévement dans ce Chapitre les plus excellens Poissons, qui s'y trouvent en abondance, & qui servent à la nourriture de l'homme, afin que cette consideration nous porte à reconnoître que sa tres-sage Providence a déployé ses merveilles sur les profondes eaus, avec autant déclat & de liberalité que sur le sec, & par consequent qu'il est juste que les Cieus & la terre le loüent, la Mer & tout ce qui se remuë en icelle.

ARTICLE I.

Des Poissons volans.

IL y en a qui tiennent pour un conte fait a plaisir, ce que l'on dit des *Poissons volans*, bien que les relations de plusieurs fameus voiageurs en fassent foy. Mais quelque opinion qu'en puissent avoir ceus qui ne veulent rien croire que ce qu'ils ont veu, c'est une verite tresconstante, qu'en navigeant, dés qu'on a passé les Canaries, jusques à ce que l'on approche des Iles de l'Amerique, on voit sortir souvent de la Mer de grosses trouppes de Poissons qui volent la hauteur d'une pique, & pres de cent pas loin, mais pas davantage, par ce que leurs ailes se séchent au Soleil. Ils sont présque semblables aus Harans, mais ils ont la teste plus ronde, & ils sont plus larges sur le dos. Ils ont les ailes comme une Chauve-sou-

ve-souris, qui commencent un peu au dessous de la teste, & s'étendent présque jusques à la queüe. Il arrive souvent qu'ils donnent en volant contre les voiles des Navires, & qu'ils tombent même en plein jour sur le tillac. Ceus qui en ont fait cuire, & qui en ont mangé les trouvent fort delicas.



Ce qui les oblige à quitter la mer, qui eſt leur élement le plus ordinaire, eſt qu'ils ſont pourſuivis de pluſieurs grands Poiſſons qui en font curée. Et pour eſquiver leur rencontre, ils prennent une fauſſe route, faiſant un bond en l'air, & changeant leur n'ageoires en ailes pour eviter le danger, mais ils trouvent des ennemis en l'air auſſi bien que dans les eaus. Car il y a de certains Oiſeaus marins qui ne vivent que de proye, leſquels leur font auſſi une cruelle guerre, & les prennent en volant; comme nous l'avons déja dit au Chapitre precedent.

Il ne ſera peuteſtre pas desagreable à ceus qui liront l'Hiſtoire de ces Poiſſons ailés du nouveau monde, de nous y voir ajoûter pour enrichiſſement les paroles de ce grand Poëte qui dans ſon Idyle Heroique nous témoigne qu'avec plaiſir il a

veu mille fois ſous les cercles brulans
Tomber comme des Cieux de vrais poiſſons volans:
Qui courus dans les flots par des monſtres avides,
Et mettant leur refuge en leurs ailes timides
Au ſein du pin vogueur pleuvoient de tous cotez
Et joncohient le tillac de leurs corps argentez.

ARTICLE II.

Des Perroquets de Mer.

IL y a auſſi en ces quartiers là des Poiſſons qui ont l'écaille comme la Carpe, mais de couleur verte comme la plume d'un Perroquet: d'ou vient auſſi que nos François les nomment *Perroquets de Mer*. Ils ont les yeus beaus & fort étincelans, les prunelles claires comme du Criſtal, qui ſont entourées d'un cercle argenté, qui eſt enfermé dans un autre qui eſt d'un vert d'émeraude comme les écailles de leur dos, car celles de deſſous le ventre ſont d'un vert jaunâtre. Ils n'ont point de dents, mais ils ont les machoires d'enhaut & d'enbas d'un os ſolide qui eſt extremément fort, de même couleur que leur écailles, & diviſé par petis compartimens beaus à voir. Ils vivent de Poiſſons à Coquille, & cet avec ces du-

res machoires, qu'ils brifent comme entre deus meules, les Huitres les Moules, & les autres coquillages afin de fe repaître de leur chair. Ils font excellens à manger, & fi gros, qu'il s en voit qui pefent plus de vint livres.

ARTICLE III.

De la Dorade.

LA *Dorade* que quelques uns nomment *Brame de Mer*, y eft encore commune. Elle a ce nom de Dorade, parce que dans l'eau fa tefte paroit d'un vert doré & tout le refte de fon corps jaune comme or, & azuré comme le ciel ferain. Elle fe plait à fuivre les Navires, mais elle nage d'une telle viteffe, qu'il faut eftre bien adroit pour la pouvoir atteindre avec la gaffe ou foine, qui font des inftrumens avec lefquels les Matelots ont de coutume de prendre les gros Poiffons: auffi il s'en voit peu qui ait une plus grande difpofition naturelle à fendre les flots que celuy-ci; car il à le devant de la tefte fait en pointe. Le dos heriffé dépine qui fétendent jufques à la queüe qui eft fourchuë, deus nageoires au defaut de la tefte, & autant fous le ventre, les écailles petites, & tout le corps d'une figure plus large que groffe; Ce qui luy donne un merveilleus empire dans les eaus. Il s'en trouve qui ont environ cinq pieds de longueur. Plufieurs eftiment que leur chair qui eft un peu féche, eft auffi agreable au goût que celle de la Truitte où du Saulmon; pourveu que fon aridité foit corrigée par quelque bonne fauce. Lors que les Portugais voient que ces Dorades fuivent leur Navire, ils fe mettent fur le beau pré avec une ligne à la main, au bout de laquelle il y a feulement un morceau de linge blanc au haut de l'hameçon, fans autre apas.

ARTI-

ARTICLE IV.

De la Bonite.

IL y a un autre Poiſſon qui ſuit ordinairement les Navires. On le nomme *Bonite*. Il eſt gros & fort charnu, & de la longueur de deus pieds ou environ. Sa peau paroit d'un vert fort obſcur, & blanche ſous le ventre. Il n'a point d'écailles ſi ce n'eſt aus deus coſtés ou il en a deus rangs de fort petites, qui ſont couchées ſur une ligne jaunâtre qui ſétend de part & d'autre, à commencer depuis la teſte juſques à la queüe qui eſt fourchuë. Il ſe prend avec de gros hameçons, que l'on jette aus environs du Navire. Tout en avançant chemin, & ſans caller les voiles on fait cette peſche. Ce Poiſſon eſt goulu comme la Moruë, & ſe prend avec toute ſorte d'amorces, même avec les tripailles des Poiſſons qui ont eſté eventrez. On le rencontre plus ſouvent en pleine mer qu'es coſtes. Il eſt bon étant mangé frais; mais il eſt encore plus delicat lors qu'il a demeuré un peu dans le ſel, & dans le poivre avant que de le faire cuire. Pluſieurs tiennent que ce Poiſſon eſt le même, que celuy que nous appellons *Thon*, & qui eſt commun en toutes les coſtes de la Mer Mediterranée.

ARTICLE V.

De l'Eguile de Mer.

L'*Eguille* eſt un Poiſſon ſans écailles qui croiſt de la longueur de quatre pieds ou environ. Il a la teſte en pointe, longue d'un bon pied, les yeus gros & luiſans qui ſont bordez de rouge. La peau de ſon dos eſt rayée de lignes de bleü & de vert, & celle de deſſous ſon ventre, eſt d'un blanc meſlé de rouge. Il a huit Nageoires qui tirent ſur le jaune, & une queüe fort pointuë qui a peuteſtre donné l'occaſion de luy donner le nom qu'il porte, de même que la figure

de ſa teſte a convié les Hollandois de l'appeller *Tabac-Pype*, c'eſt a dire *Pipe a Tabac*.

ARTICLE VI.

De pluſieurs autres Poiſſons de la Mer & des Rivieres.

LEs Cotes de ces Iles ont auſſi des *Carangues* des *Mulets* qui entrent quelquefois en l'eau douce, & ſe peſchent dans les Rivieres, *des Poiſſons de roche* qui ſont rouges, & de diverſes autres couleurs, & ſe prennent aupres des Rochers; *Des Negres ou diables de Mer*, qui ſont de gros Poiſſons qui ont l'écaille noire, mais qui ont la chair blanche & bonne au poſſible, & une infinité d'autres Poiſſons, qui ſont pour la pluspart differens de ceus qui ſe voient en Europe, & qui n'ont encore point de noms parmy nous.

Pour ce qui eſt des Rivieres; elles fourniſſent une grande abondance de bons Poiſſons aus Habitans des Antilles, & s'il eſt permis de comparer les petites choſes aus grandes, elles ne cedent point à proportion de leur etenduë en fécondite, à la Mer. Il eſt vray qu'elles ne produiſent point de Brochets, de Carpes, ni de ſemblables Poiſſons qui ſont communs en ces quartier cy: mais il y en a grande quantité d'autres, qui ne ſont connus que des Indiens, & dont quelques uns approchent de la figure des nôtres.

CHA-


Perroquet de mer
Poisson de Roche
Bonite
Dorade
Autre poisson de roche

CHAPITRE DIXSEPTIÉME.

Des Monstres Marins qui se trouvent en ces quartiers.

CEus qui ont décry l'Histoire des Poissons ont mis au rang des Baleines tous ceus qui sont d'une grosseur extraordinaire, de même qu'ils ont compris sous le Titre des Monstres, tous ceus là qui ont une figure hideuse ou qui vivans de proye font des ravages dans les eaus, comme les Lions, les Ours, les Tigres, & les autres bestes farouches en font sur la terre. Nous devons parler dans ce Chapitre des uns & des autres c'est à dire de tous ceus qui sont d'une grosseur prodigieuse, ou qui sont effroyables pour leur forme hideuse à voir, & redoutables à cause de leurs défences. Et ainsi nous descendrons pour un peu de tems dans les abysmes de cette grande & spacieuse Mer, où comme dit le Saint Roy qui a composé les Sacrez Cantiques d'Israël, il y a des Reptiles sans nombre de petites bestes avec des grandes, & apres y avoir contemplé les œuvres du Seigneur, nous en remonterons incontinent, pour celebrer sa benignité & ses merveilles envers les fils des hommes.

ARTICLE I.

De l'Espadon.

ENtre les Monstres Marins on remarque particulierement celuy que nos François nomment *Espadon*, à cause qu'il a au bout de sa machoire d'enhaut une defense de la largeur d'un grand Coutelas, qui a des dens dures & pointuës des deus costés. Il y a de ces Poissons qui ont ces defenses longues de cinq pieds, larges de six pouces par le bas, & munies de vintset dens blanches & solides en chaque rang, & le corps gros à proportion. Ils ont tous la teste plate & hideuse, de la figure d'un cœur, ils ont prés des yeus deus soupiraus par où ils rejettent l'eau qu'ils ont avallée. Ils n'ont point d'écail-

d'écailles, mais ils ſont couverts d'une peau griſe ſur le dos, & blanche ſous le ventre, qui eſt raboteuſe comme une lime. Ils ont ſét nageoires, deus à chaque coſté, deus autres ſur le dos, & puis celle qui leur ſert de queüe. Quelques uns les appellent *Poiſſons à Scie*, ou *Empereurs*, à cauſe qu'ils font la guerre à la Baleine, & bien ſouvent la bleſſent à mort.

ARTICLE II.

Des Marſoüins.

Les *Marſoüins* ſont des *Pourceaus de Mer*, qui vont en grande troupe, & ſe jouent ſur la Mer, faiſant des bonds, & ſuivant tous une même route. Ils s'approchent volontiers aſſez prés des Navires ; Et ceus qui ſont adroits à les harponner en accrochent ſouvent. La chair en eſt aſſez noirâtre. Les plus gros n'ont qu'un pouce ou deus de lard. Ils ont le muſeau pointu, la queüe fort large, la peau griſâtre, & un trou ſur la teſte par où ils reſpirent & jettent l'eau. Ils ronflent préſque comme les Porceaus de terre. Ils ont le ſang chaud, & les Inteſtins ſemblables à ceus du Pourceau, & ſont preſque de même goût: mais leur chair eſt de difficile digeſtion.

Il y a une autre eſpece de *Marſoüins*, qui ont le groin rond & mouſſu comme une boule. Et a cauſe de la reſſemblance de leur teſte avec le Froc des Moines. Quelques uns les appellent. *Teſtes de Moine*, & *Moines de Mer*.

ARTICLE III.

Du Requiem.

Le *Requiem*, eſt une eſpece de *Chien* ou de *Loup de Mer*, le plus goullu de tous les Poiſſons, & le plus avide de chair humaine. Il eſt extremément à craindre quand on ſe baigne. Il ne vit que de proye, & il ſuit ſouvent les Navires pour ſe repaitre des immondices que l'on jette en Mer. Ces monſtres paroiſſent de couleur jaune dans l'eau. Il y en a qui ſont

ſont d'une grandeur & d'une groſſeur deméſurée, & qui ſont capables de couper tout net un homme en deus. Leur peau eſt rude, & l'on en fait des limes douces, propres à polir le bois. Ils ont la teſte plate, & n'ont pas l'ouverture de leur gueule tout au devant de leur muſeau, mais deſſous. Ce qui fait que pour prendre leurproye, il faut qu'ils ſe rétournent le ventre preſque en haut. Ils ont les dents trenchantes fort aiguës & fort larges, qui ſont dentelées tout autour, comme les dents d'une ſcie. Il yen a tels, qui en ont trois & quatre rangs en chaque machoire. Ces dents ſont cachées dans les gencives; mais ils ne les font que trop paroitre quand ils veulent.

Ces cruels *Dogues Marins* ſont le plus ſouvent eſcortez de deus ou trois petis Poiſſons, & quelquéfois d'avantage qui le precedent avec une telle viteſſe & un mouvement ſi meſuré, qu'ils s'avancent & s'arreſtent plus ou moins, ſelon qu'ils apperçoivent que les Requiéms s'avancent ou s'arreſtent. Quelques uns les nomment *Rambos*, & *Pelgrimes*. Mais nos Matelots les appellent les *Pilotes du Requiem*, par ce qu'il ſemble que ces petis Poiſſons le conduiſent. Ils n'ont qu'un bon pied ou environ de longueur, & ils ſont gros à proportion. Mais au reſte ils ont l'écaille parſemée de tant de belles & vives couleurs, que l'on diroit qu'ils ſoient entourez de chaines de perles, de corail, d'émeraude, & d'autres pierreries. On ne s'auroit ſe laſſer de les conſiderer en l'eau.

C'eſt ainſi que la Baleine ne marche jamais qu'elle n'aît au devant elle un petit Poiſſon ſemblable au Goujon de Mer, qui s'appelle pour cela la Guide. La Baleine le ſuit, ſe laiſſant mener & tourner auſſi facilement que le timon fait tourner le Navire, & en recompenſe auſſi, au lieu que toute autre choſe, qui entre dans l'horrible Câos de la gueule de ce Monſtre, eſt incontinent perdu & englouty, ce petit Poiſſon s'y retire en toute ſeureté, & y dort. Et pendant ſon ſommeil la Baleine ne bouge, mais auſſitoſt qu'il ſort elle ſe met à le ſuivre ſans ceſſe. Et ſi de fortune elle s'ecarte de luy, elle va errant ça & la, ſe froiſſant ſouvent contre les rochers, comme un vaiſſeau qui n'a point de gouvernail. Ce que Plutarque témoigne qu'il a veu en l'Ile d'Anticyre. Il y a une pareille ſocieté entre le petit Oiſeau qu'on nommé le Roytelet

&

& le Crocodyle. Et cette Coquille qu'on appelle la Nacre, vit ainsi aussi avec le Pinnothere, qui est un petit animal de la sorte d'un Cancre. C'est ce que recite Michel de Montagne au second Livre de ses Essais, Chapitre 12.

Au reste la chair du Requiem n'est point bonne, & l'on n'en mange qu'en necessité. On tient toutéfois que quand ils sont jeunes il ne sont pas mauvais. Les curieus recüeillent soigneusement la Cervelle qui se trouve dans la teste des vieus, & apres l'avoir fait sécher ils la conservent, & ils disent qu'elle est tres-utile à ceus qui sont travaillez de la pierre, ou de la gravelle.

Quelques Nations appellent ce Monstre *Tiburon* & *Tuberon*. Mais les François & les Portugais luy donnent ordinairement ce nom de *Requiem*, c'est à dire *Repos*, peutestre par ce qu'il à accoutumé de paroître lors que le tems est serain & tranquille, comme font aussi les Tortuës: ou plûtot par ce qu'il envoye promtément au repos ceus qu'il peut attraper; qui est l'opinion la plus commune entre nos gens qui l'appellent de ce nom. Son foye étant boüilly rend une grande quantité d'huyle qui est tres-propre pour entretenir les lampes, & sa peau est utile aus Menuysiers pour polir leur ouvrage.

ARTICLE IV.

De la Remore.

Outre ces *Pilotes* dont nous avons parlé: les *Requiems*, sont bien souvent accompagnez d'une autre sorte de petis Poissons que les Hollandois appellent *Suyger*, par ce qu'ils s'attachent sous se ventre des Requiems comme s'ils les vouloient succer. Nos François tiennent que c'est une espece de *Remore*, & ils leur ont donné ce nom, à cause qu'ils se collent contre les Navires comme s'ils vouloient arréter leur cours. Ils croissent environ de deus pieds de long, & d'une grosseur proportionée. Ils n'ont point d'écailles, mais ils sont couverts par tout d'une peau cendrée qui est gluante comme celles des Anguilles. Ils ont la Machoire

de dessus un peu plus courte que celle de dessous, au lieu de dens, ils ont de petites eminences qui sont assez fortes pour briser ce qu'ils veulent avaller. Leurs yeus sont fort petis de couleur jaune. Ils ont des Nageoires & des Empennures comme les autres Poissons de Mer, mais ce qu'ils ont de particulier, est qu'ils ont la teste relevée d'une certaine piece faite en ovale, qui leur sert de couronne. Elle est platte, & rayée par dessus de plusieurs lignes qui la rendent herissée; C'est aussi par cet endroit que ces Poissons s'attachent si fermement aus Navires & aus Requiems, qu'il faut souvent les tuer avant que de les pouvoir separer. On en mange, mais c'est au defaut d'autres Poissons qui sont plus delicas.

ARTICLE V.

Du Lamantin.

ENtre les Monstres Marins qui sont bons à manger, & que l'on reserve en provision, comme on fait en Europe le Saumon & la Moruë, on fait sur tout état aus Iles du *Lamantin* selon nos François, ou *Namantin* & *Manaty* selon les Espagnols. C'est un Monstre qui croist avec l'âge d'une grandeur si étrange, qu'on en a veu qui avoient environ dix-huit pieds de long, & sét de grosseur au milieu du corps. Sa teste a quelque ressemblance à celle d'une Vache, d'où vient que quelques uns l'appellent *Vache de Mer*. Il a de petis yeus, & la peau épaisse de couleur brune, ridée en quelques endroits & parsemée de quelques petis poils. Estant seiche elle s'endurcit de telle sorte, qu'elle peut servir de rondache impenetrable aus fléches des Indiens, Aussi quelques Sauvages s'en servent pour parer les traits de leurs ennemis lors qu'ils vont au combat. Il n'a point de Nageoires, mais en leur place il a sous le ventre deus petis pieds, qui ont chacun quatre doits fort foibles pour pouvoir supporter le fais d'un corps si lourd & si pesant: Et il n'est pourveu d'aucune autre defense. Ce Poisson vit d'herbe qui croist auprés des Roches, & sur les basses qui ne sont couvertes que d'une brasse ou environ, d'eau de Mer. Les femelles mettent leur fruit hors,

hors, à la fasson des Vaches, & ont deus tétines avec léquelles elles allaitent leurs petis. Elles en font deus à chaque portée, qui ne les abandonnent point, jusques à ce qu'ils n'ayent plus besoin de lait, & qu'ils puissent brouter l'herbe comme leurs meres.

Entre tous les Poissons, il n'y en a aucun qui ait tant de bonne chair que le *Lamantin*. Car il n'en faut souvent que deus ou trois pour faire la charge d'un grand Canot, & cette chair est semblable à celle d'un animal terrestre, courte, vermeille, appetissante, & entre-meslée de graisse, qui étant fonduë ne se rancit jamais. Lors qu'elle a esté deus ou trois jours dans le sel, elle est meilleure pour la santé que quand on la mange toute fraiche. On trouve plus souvent ces Poissons à l'embouchure des Rivieres d'eau douce, qu'en pleine Mer. Les curieus fond grand état de certaines pierres qu'on trouve en leur teste, à cause qu'elles ont la vertu estant reduites en poudre de purger les reins de gravelle, & de briser même la pierre qui y seroit formée. Mais à cause que ce remede est violent, on ne conseille à personne d'en user sans l'avis d'un sage & bien experimenté Medecin.

ARTICLE VI.

Des Baleines & autres Monstres de Mer.

CEus qui voyagent en ces Iles, apperçoivent quelquefois sur leur route des *Baleines* qui jettent l'eau par leur évent de la hauteur d'une pique, & qui ne montrent pour l'ordinaire qu'un peu du dos, qui paroit comme une Roche hors de l'eau.

Les Navires sont aussi par fois escortez assez long tems par des Monstres qui sont de la longueur, & de la grosseur d'une Chalouppe, & qui semblent prendre plaisir à ce montrer. Les Matelots les nomment *Morhous* ou *Souffleurs*, par ce que de tems en tems ces prodigieus Poissons mettent une partie de leur teste hors de l'eau, pour reprendre haleine. Et alors ils soufflent & font écarter l'eau de devant leurs museaus pointus. Quelques uns disent, que c'est une espece de gros Marsoüins.

ARTICLE VII.

Des Diables de Mer.

AUs costes de ces Iles, il tombe quelquefois sous la Varre des Pescheurs un Monstre que l'on met entre les especes de *Diables de Mer*, à cause de sa figure hideuse. Il est long d'environ quatre pieds, & gros à proportion. Il porte une bosse sur le dos, couverte d'aiguillons pareils à ceus d'un Hérisson. Sa peau est dure, inegale, & raboteuse comme celle du Chien de Mer, & de couleur noire. Il a la teste platte, & relevée par dessus de plusieurs petites bosses entre lesquelles on voit deus petis yeus fort noirs. Sa gueule qui est demesurément fenduë, est armée de plusieurs dens extrémément perçantes, dont il y en à deus qui sont crochuës & annelées, comme celles d'un sanglier. Il a quatre nageoires & une queüe asses large qui est fourchuë par le bout. Mais ce qui luy à fait donner le nom de *Diable de Mer*, est qu'au dessus des yeus il a deus petites cornes noires asses pointuës, qui se recoquillent sur son dos comme celles des Beliers. Outre que ce Monstre est laid au possible, sa chair qui est mollasse & filaseuse est un vray poison, car elle cause des vomissemens étranges, & des defaillances qui seroient suivies de la mort, s'y elles n'étoient prontement arrétées par une prise de bon Teriac ou de quelque autre contrepoison. Ce dangereus animal n'est recherché que des curieus, qui sont bien aises d'en avoir la d'épouïlle dans leurs cabinets. Ainsi ce *Diable* qui n'a porté jamais d'utilité aus hommes pendant sa vie, repaist au moins leurs yeus aprés sa mort.

Il y a encore une autre sorte de *Diables de Mer*, qui ne sont pas moins hideus que les precedents, encore qu'il soient d'une autre figure. Les plus grands de cette espece n'ont qu'un pied ou environ dépuis la teste jusques à la queüe. Ils ont présque autant de largeur, mais quād ils veulent ils s'enflent d'une telle sorte qu'ils paroissent ronds comme une boule. Leur gueule qui est assés fenduë est armée de plusieurs petites dens extremément pointuës, & au lieu de langue ils n'ont qu'un petit

os,

os, qui est dur au possible. Leurs yeus sont fort étincelans, & si petis & enfoncez en la teste qu'on a peine de discerner la prunelle. Ils ont entre les yeus une petite corne qui rebrousse en arriere, & au devant d'icelle un filet un peu plus grand, qui est terminé par un petit bouton. Outre leur queüe qui est comme le bout d'une rame, ils ont deus empennures, l'une qui est sur le dos, laquelle ils portent droite & relevée, & l'autre sous le ventre. Ils ont aussi deus nageoires qui respondent de chaque costé du milieu du ventre, & qui sont terminées en forme de petites pattes qui ont chacune huit doits qui sont munis d'ongles assez piquans. Leur peau est rude & herissée par tout, comme celle du Requiem, horsmis sous le ventre. Elle est d'un rouge obscur, & marquetée de taches noires qui font comme des ondes. Leur chair n'est point bonne à manger. On les peut écorcher aisément, & apres avoir remply la peau de cotton, ou de feüilles séches, on luy donne place entre les raretez des cabinets; Mais elle perd beaucoup de son lustre lors que le Poisson est mort.

ARTICLE VIII.

De la Becune.

ENtre les Monstres goulus & avides de chair humaine, qui se trouvent aux costes de ces Iles, *la Becune* est l'un des plus redoutables. C'est un Poisson qui est de la figure d'un Brochet, qui croist de sét à huit pieds en longueur, & d'une grosseur proportionée. Il vit de proye, & il se lance de furie comme un chien carnassier sur les hommes qu'il apperçoit en l'eau. Outre qu'il emporte la piece de tout ce qu'il peut attraper, ses dents ont tant de venin, que leur moindre morsure devient mortelle, si on n'a recours au même instant à quelque puissant remede, pour rabattre & divertir la force de ce poison.

ARTICLE IX.

De la Beccaſſe de Mer.

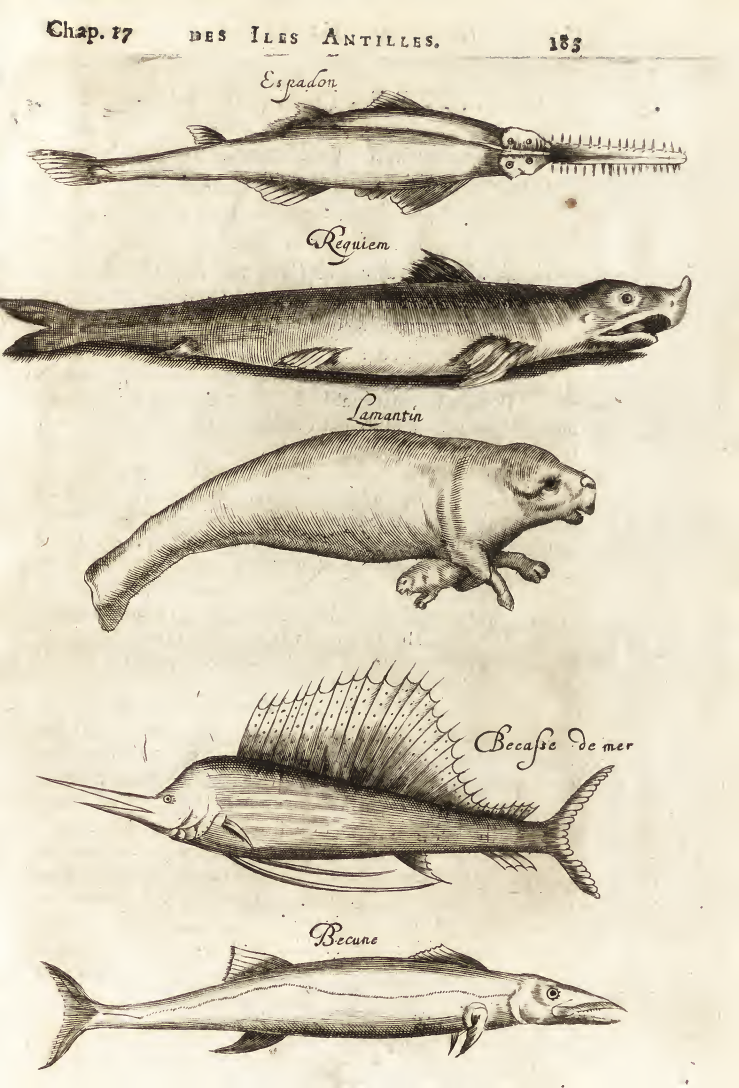
IL y a encore une autre ſorte de *Becunes* que nos François ont nommée *Beccaſſe de mer*, à cauſe de la figure de ſon bec, qui eſt preſque pareil à celuy d'une Beccaſſe, excepté que la partie d'enhaut eſt plus longue de beaucoup que celle d'en-bas, & que ce Poiſsõ remuë l'une & l'autre machoire avec une egale facilité. On en voit de ſi gros & de ſi longs, qu'on peut meſurer 4 bons pieds entre queuë & teſte, & 12 pouces en la largeur de chaque coſté qui répond aus oüies. Sa teſte a préſque la forme de celle d'un Pourceau, mais elle eſt éclairée de deus gros yeux qui ſont extremément luyſans. Il a la queuë diviſee en deus, & des nageoires aus coſtes & au deſſous du ventre, & une empennure haute & relevée par degrez comme une créſte, qui commence au ſommet de la teſte, & ſétend tout le long du dos juſques prés de la queuë. Outre le bec long & ſolide qui le fait remarquer entre tous les Poiſſons, il a encore deus eſpeces de cornes dures, noires, & longues d'un pied & demy qui pendent au deſſous de ſon goſier, & qui luy ſont particulieres, il les peut cacher aiſément dans une enfonçure qui eſt ſous ſon ventre, & qui leur ſert de gaine. Il n'a point décailles : mais il eſt couvert d'une peau rude, qui eſt noirâtre ſur le dos, griſe aus coſtez, & blanche ſous le ventre. On en peut manger ſans peril, encore que ſa chair ne ſoit pas ſi delicate que celle de pluſieurs autres Poiſſons.

ARTICLE X.

De l'Heriſſon de Mer.

L'*Heriſſon de Mer* qui ſe trouve auſſi en ces côtes, porte à bon droit ce nom là. Il eſt rond comme une boule, & tout revétu dépines fort piquantes, qui le rendent redoutable. D'autres le nomment *Poiſſon armé*. Quand les peſcherus en prennent, ils les ſont ſécher pour les envoyer aus curieus, qui les pendent par raréte en leurs cabinets.

CHA-


Espadon
Requiem
Lamantin
Becasse de mer
Becune

CHAPITRE DIXHUITIÉME.

Description particuliere d'une Licorne de Mer, qui s'échoua à la rade de l'Ile de la Tortuë en l'an 1644. Avec un recit curieus par forme de comparaison & de digression agreable, touchant plusieurs belles & rares cornes qu'on a apportées depuis peu du détroit de Davis ; & la qualité de la terre, & les meurs des Peuples qui y habitent.

NOus ne pouvons mieus finir ce que nous avions à dire des Monstres marins, que par la description d'un Poisson si remarquable & si merveilleus, qu'il merite bien d'avoir un Chapitre particulier. C'est la *Licorne de mer*, qui se rencontre quelquefois en ces quartiers. Il s'en échoüa en l'an 1644 une prodigieuse au rivage de l'Ile de la Tortuë, voisine de l'Ile Hispaniola, ou Saint Domingue. Monsieur du Montel en ayant une connoissance exacte comme Témoin oculaire, nous en donne cette curieuse description. Cette „ *Licorne*, dit il, poursuivoit une Carangue, ou un autre „ Poisson mediocre, avec une telle impetuosité, que ne s'ap- „ percevant pas qu'elle avoit besoin de plus grande eau qu'el- „ le pour nager, elle se trouva la moitie du corps à sec, sur „ un grand banc de sable, d'où elle ne put regagner la grande „ eau, & ou les habitans de l'Ile l'assommerent. Elle avoit „ environ dixhuit pieds de long, étant de la grosseur d'une „ Barrique au fort du corps. Elle avoit six grandes nageoi- „ res, de la fasson du bout des rames de galere, dont deus „ étoient placées au defaut des ouyës, & les quatre autres à „ côté du ventre en égale distance : elles étoient d'un rouge „ vermeil. Tout le dessus de son corps étoit couvert de „ grandes écailles de la largeur d'une piece de cinquante huit „ sols, léquelles étoient d'un bleu qui paroissoit comme par- „ semé de paillettes d'argent. Aupres du col ses écailles „ étoient plus serrées, & de couleur brune, ce qui luy faisoit „ comme un collier. Les écailles sous le ventre étoient jau- „ nes ;

„ nes: la queuë fourchuë: la teste un peu plus grosse que
„ celle d'un Cheval, & presque de la même figure; Elle étoit
„ couverte d'une peau dure & brune: & comme la Licorne
„ a une corne au front, cette *Licorne* de mer en avoit aussi
„ une parfaitement belle au devant de la teste, longue de neuf
„ pieds & demy. Elle étoit entierement droite, & depuis le
„ front où elle prenoit sa naissance, elle alloit toujours en di-
„ minuant jusques à l'autre bout, qui étoit si pointu, qu'étant
„ poussée avec force, elle pouvoit perçer les matieres les
„ plus solides. Le gros bout qui tenoit avec la teste avoit
„ seize pouces de circonference, & dés-là jusques aus deus
„ tiers de la longueur de cette merveilleuse corne, il étoit en
„ forme d'une vis de pressoir, ou pour mieus dire, fassonné
„ en ondes, comme une colomne torse, horsmis que les en-
„ fonçures alloient toujours en amoindrissant, jusques à ce
„ qu'elles fussent remplies & terminées par un agreable adou-
„ cissement, qui finissoit deus pouces au dessus du quatriéme
„ pied. Toute cette partie basse étoit encroutée d'un cuir
„ cendré, qui étoit couvert par tout d'un petit poil mollet,
„ & court comme du velours de couleur de feüilles morte;
„ mais au dessous elle étoit blanche comme yvoire. Quant
„ à l'autre partie qui paroissoit toute nuë, elle étoit naturel-
„ lement polie, d'un noir luisant, marqueté de quelques me-
„ nus filets blancs & jaunes, & d'une solidité telle, qu'à peine
„ une bonne lime en pouvoit elle faire sortir quelque mênuë
„ poudre. Elle n'avoit point d'oreilles elevées, mais deus
„ grandes ouïes comme les autres Poissons. Ses yeus étoient
„ de la grosseur d'un œuf de poule. La prunelle qui étoit
„ d'un bleü celeste emaillé de jaune, étoit entourée d'un cer-
„ cle vermeil, qui étoit suivy d'un autre fort clair, & luysant
„ comme cristal. Sa bouche étoit assez fenduë & garnie de
„ plusieurs dens, dont celles de devãt étoient pointuës & tren-
„ chantes au possible, & celles de derriere tant de l'une que
„ de l'autre machoire larges & relevées par petites bosses.
„ Elles avoit une langue d'une longueur & épaisseur propor-
„ tionée, qui étoit couverte d'une peau rude & vermeille.
„ Au reste ce Poisson prodigieus avoit encore sur sa teste une
„ espéce de couronne rehaussée par dessus le reste du cuir,

,, de deus pouces ou environ, & faite en ovale, de laquelle
,, les extremités aboutissoient en pointe: Plus de trois cens
,, personnes de cette Ile là, mangerent de sa chair en abon-
,, dance, & la trouverent extremement delicate. Elle étoit
,, entrelardée d'une graisse blanche, & étant cuite elle se
,, levoit par écailles comme la moruë fraiche : mais elle avoit
,, un goût beaucoup plus savoureus.

,, Ceus qui avoient veu ce rare Poisson en vie, & qui luy
,, avoient rompu l'échine à grans coups de leviers, disoient
,, qu'il avoit fait de prodigieus efforts, pour les percer avec sa
,, corne, laquelle il manioit & tournoit de toutes parts avec
,, une d'exterité & une vitesse incomparable, & que s'il eut
,, eu asses d'eau pour se soutenir & pour nager tant soit peu, il
,, les eut tous enfilez. Quand on l'eut eventré on reconnut
,, aisément qu'il se nourrissoit de proye, car on trouva en ses
,, boyaus beaucoup décailles de Poissons.

,, Les rares depouïlles de ce merveilleus animal, & sur tout
,, sa teste, & la riche corne qui y étoit attachée, ont demeuré
,, pres de deus ans suspenduës au corps de garde de l'Ile, jus-
,, ques à ce que Monsieur le Vasseur qui en étoit Gouver-
,, neur, voulant gratifier Monsieur des Trancarts, Gentil-
,, homme de Saintonge, qui l'étoit venu voir, luy fit present
,, de cette corne. Mais quelque peu aprés m'étant embar-
,, qué dans un vaisseau de Flessingue avec le Gentil-homme,
,, qui avoit cette precieuse rareté en une longue caisse, nôtre
,, vaisseau se brisa prés de l'Ile de la Fayale, qui est l'une des
,, Açores. De sorte que nous fismes perte de toutes nos har-
,, des & de toutes nos Marchandises. Et ce Gentil-homme
,, regretta sur tour sa caisse. Jusques icy sont les paroles de
nôtre aimable Voyageur.

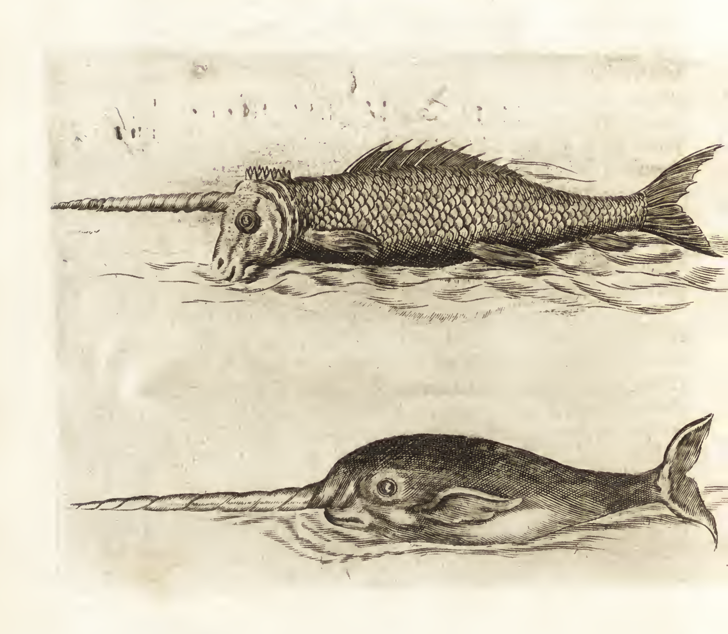
On trouve en la mer du Nord une autre espece de *Licornes*, qui sont souvent poussées par les glaces aus costes d'Islande. Elles sont d'une longueur & d'une grosseur si prodigieuse, que la plûpart des Auteurs qui en ont escri, les mettent au rang des Baleines. Elles ne sont point couvertes décailles comme celle dont nous venons de donner la description; mais d'une peau noire & dure comme le Lamantin. Elles n'ont que deus nageoires aus costez, & une grande & large enpen-

enpennure sur le dos, laquelle étant plus étroite au milieu fait comme une double creste, qui s'éleve en une forme tres-propre pour fendre commodément les eaus. Elles ont trois trous en forme de soupiraus à la naissance de leur dos, par où elles vomissent en haut toute l'eau superfluë qu'elles ont avallée, de même que les Baleines. Leur teste se termine en pointe, & au costé gauche de la machoire d'enhaut elle est munie d'une corne blanche par tout, comme la dent d'un jeune Elefant, qui s'avance quelquefois de la longueur de quinze à seize pieds hors de la teste. Cette corne est torse en quelques endrois, & rayée par tout de petites lignes de couleur de gris de Perle, léquelles ne sont pas seulement en la superficie: mais qui penetrent au dedans de la masse, qui est creuse jusques au tiers, & par tout aussi solide qu'un os le plus dur.

Quelques uns veulent que cette prominence soit plûtost une dent qu'une Corne, à cause qu'elle ne sort pas du front comme celle dont nous venons de parler, ni du dessus de la teste, comme celles des Taureaux & des Beliers; mais de la machoire d'enhaut dans laquelle le bout est enchassé, comme sont les dens en leurs propres cassettes. Ceus qui sont de ce sentiment ajoûtent qu'il ne se faut pas étonner si ces Poissons n'ont qu'une de ces longues dens, veu que la matiere laquelle en pouvoit produire d'autres, s'est entierément epuisée pour former cellecy, qui est d'une longueur & d'une grosseur si prodigieuse, qu'elle suffiroit bien pour en faire une centaine.

Or soit que cette pesante & merveilleuse défense d'ont ces monstrueus Poissons sont armez, soit appellée dent ou Corne: il est constant qu'ils s'en servent pour combattre contre les Baleines, & pour briser les glaces du Nord dans léquelles ils se trouvent bien souvent enveloppez ; d'où vient qu'on en à veu quelquéfois qui pour avoir fait de violens efforts, pour se démesler du milieu de ces montagnes glacées, avoyent non seulement emoussé la pointe de cette lance naturelle; mais même l'avoyent brisée & fracassée en deus. Nous avons fait mettre en une même planche les figures de la Licorne laquelle s'échoüa en l'Ile de la Tortuë, &

d'une de celles du Nord, afin que l'on puiſſe plus facilement diſcerner la grande difference qui eſt entre ces deus eſpeces.



Au même tems que nous tirions de noſtre cabinet cette Hiſtoire pour la donner au public, un Navire de Fliſſingue commandé par Nicolas Tunes, dans lequel Monſieur le Bourguemaiſtre Lampſen, qui eſt maintenant Deputé de ſa Province en l'aſſemblée de Meſſieurs les Etats Generaus, Monſieur Biens, Monſieur Sandra & d'autres Marchands de la même Ville

Ville étoient intereſſez, étant heureuſement retourné du d'étroit de Davis en a rapporté entre autres rarétez pluſieurs excellentes dépoüilles de ces Licornes de la mer du Nord, dont nous venons de parler. Et d'autant que la relation qu'on nous a envoyée touchant ce voiage, peut donner de grandes lumieres à la matiere que nous traittons, nous croyons que le Lecteur curieus trouvera bon, que nous le ſervions de cette nouveauté par forme de digreſſion, qui ſera accompagnée de la même fidelité, avec laquelle elle nous a eſté communiquée.

Le Capitaine de qui nous tenons ce recit étant party de Zelande ſur la fin du Printems de l'an 1656. en intention de découvrir quelque nouveau commerce es terres du Nord, arriva ſur la fin du mois de Juin dans le *Détroit de Davis*, d'où étant entré dans une riviere qui commence au ſoixante quatriéme degré & dix minutes de la ligne en tirant vers le Nord, il fit voile juſques au ſeptante deuzieme ſous lequel la terre que nous allons décrire eſt ſituée.

Dez que les Habitans du Païs qui étoient à la peſche eurent apperçeu le Navire, ils le vinrent recognoitre avec leurs petis eſquifs, qui ne ſont faits que pour porter une ſeule perſonne, les premiers qui s'étoient mis en ce dévoir en attirerent tant d'autres aprez eux qu'ils compoſerent en peu de tems un eſcorte de ſoixante & dix de ces petis vaiſſeaus, qui n'abandonnerent point ce Navire étranger juſques à ce qu'il eut moüille à la meilleure rade, où ils luy témoignerent par leurs acclamatiõs & par tous les ſignes de bienveüillance qu'õ peut attendre d'une Nation ſi peu civilizée, la joye extraordinaire qu'ils avoyent de ſon heureuſe arrivée. Ces petis vaiſſeaus ſont ſi admirables, ſoit qu'ils ſoyent conſiderez en leur matiere, ſoit qu'on ait égard à la merveilleuſe induſtrie dont ils ſont faſſonnez, ou à la d'exterite incomparable avec laquelle ils ſont conduits, qu'ils meritent bien, de tenir le premier rang dans les deſcriptions que cette agreable digreſſion nous fournira.

Ils ſont compoſez de petis bois deliez, déquels la plupart ſont fendus en deus comme des cercles. Ces bois ſont attachez les uns avec les autres avec de fortes cordes de boyaus

de Poissons qui les tiennent en arrest, & leur donnent la figure qu'ils doivent avoir, pour estre propres aus usages ausquels ils sont destinez. Ils sont couverts en dehors de peau de Chiens de mer, qui sont si proprément cousuës par ensemble, & si soigneusement enduites de resine à l'endroit des coutures, que l'eau ne les peut aucunement penetrer.

Ces petis Bateaus sont ordinairement de la longueur de quinze à seize pieds, & ils peuvent avoir par le milieu où ils ont plus de grosseur environ 5 pieds de circonference. C'est aussi de cet endroit qu'ils vont en appetissant, de sorte que les extremitez aboutissent en pointes, qui sont munies d'os blanc, ou de dépouïlles des Licornes dont nous venons de parler. Le dessus est tout plat & couvert de cuir de même que le reste, & le déssous a la forme du ventre d'un gros Poisson : de sorte qu'ils sont tres-propres à couler sur les eaus. Ils n'ont qu'une seule ouverture, qui est directement au milieu de tout l'edifice. Elle est relevée tout à l'entour d'un bord de coste de Baleine, & elle est faite à proportion, & de la grosseur du corps d'un homme. Quand les Sauvages qui ont inventé cette sorte de petis vaisseaus s'en veulent servir, soit pour aller à la pesche, ou pour se divertir sur la mer, ils fourrent par cette ouverture leurs jambes & leurs cuisses, & s'étans mis sur leur seant, ils lient si serrément la casaque qui les couvre, avec le bord de cette ouverture, qu'ils semblent estre entez sur cet esquif, & ne faire qu'un corps avec luy.

Voila pour ce qui concerne la figure & la matiere de ces petis vaisseaus. Considerons à present l'équipage des hommes qui les gouvernent. Quand ils ont dessein d'aller sur mer, ils se couvrent par dessus leurs autres habits d'une Casaque, laquelle n'est destinée à aucun autre usage. Cét habït de mer est composé de plusieurs peaus, denuées de leur poil, qui sont si bien preparées & unies par ensemble, qu'on le croiroit estre fait d'une seule piece. Il les couvre dépuis le sommet de la teste, jusques au dessous du nombril. Il est enduit par tout d'une gomme noirâtre, laquelle ne se dissout point dans l'eau, & qui l'empesche de percer. Le Capuchon qui couvre la teste, serre si bien sous le col, & sur le front, qu'il

qu'il ne leur laisse rien que la face à decouvert. Les manches sont liées au poignet, & le bas de cette casaque est aussi attaché au bord de l'ouverture du vaisseau avec tant de soin, & avec une telle industrie, que le corps qui est ainsi couvert, se trouve toujours à sec au milieu des flots, qui ne peuvent moüiller avec tous leurs efforts, que le visage & les mains.

Encore qu'ils n'ayent ni voiles, ni mast, ni gouvernail, ni compas, ni ancre, ni aucune des pieces de tout ce grand attirail qui est requis pour rendre nos Navires capables d'aller sur mer. Ils entreprenent neantmoins de longs voiages avec ces petis vaisseaus sur léquels ils semblent estre cousus. Ils se connoissent parfaitement bien aus étoiles, & ils n'ont besoin d'autre guide pendant la nuit. Les rames dont ils se servent ont une largeur à chaque bout en forme de palette, & afin qu'elles puissent coupper plus aisément les flots, & qu'elles soyent de plus grande durée, ils les enrichissent d'un os blanc, qui couvre les extremitez du bois, ils en garnissent aussi les bords des pallettes, & ils y attachent cet ornement avec des chevilles de corne qui leur servent au lieu de clous. Le milieu de ces rames est embelly d'os, ou de corne precieuse de même que les bouts, & c'est par là qu'ils les tiennent afin qu'elles ne leurs coulent des mains. Au reste ils manient ces doubles rames avec tant de dexterité & de vitesse que leurs petis vaisseaus dévancent aisément les Navires qui ont deployé tous leurs voiles, & qui ont le vent & la marée favorables. Ils sont si assurez dans ces petis esquifs, & ils ont une si grande adresse à les conduire, qu'ils leur font faire mille caracoles pour donner du divertissement à ceus qui les regardent. Ils s'escriment aussi quelquéfois contre les ondes avec tant de force & d'agilite qu'ils les font écumer comme si elles étoient agitéez d'une rude tempeste, & pour lors on les prendroit plûtot pour des Monstres marins qui s'entrechoquent, que pour des hommes: Et même pour montrer qu'ils ne redoutent point les dangers, & qu'ils sont en bonne intelligence avec cet element qui les nourrit & les caresse, ils font le moulinet, se plongeans & roulans en la mer par trois fois consecutives, de sorte qu'ils peuvent passer pour de vrais Amfibies.

Quand

Quand ils ont dessein de faire quelques voiages plus longs que les ordinaires, où quand ils apprehendent d'estre jettez bien avant en pleine mer par quelque tempeste, ils portent dans le vuide de leur vaisseau une vessie pleine d'eau douce pour étancher leur soif, & du Poisson seché au Soleil ou à la gelée pour se nourrir à faute de viandes fraiches. Mais il arrive rarément qu'ils soyent reduits à recourir à ces provisions: Car ils ont certaines fleches en forme de petites lances, qui sont attachés sur leurs Bateaus, & lesquelles ils s'avent d'arder si vivement sur les Poissons qu'ils rencontrent, qu'il n'arrive présque jamais qu'ils soyent sans ces rafraichissemens. Ils n'ont point besoin de feu pour cuire leurs viandes, par ce que sur la mer & sur la terre, ils sont accoutumez de les manger toutes cruës, ils portent aussi certaines dens de gros Poissons, ou des broches d'os fort pointuës, qui leur tiennent lieu de couteaus, car ils s'en servent pour eventrer & trancher les Poissons qu'ils ont pris. Au reste il n'y peut point avoir de debats dans ces vasseaus, puis qu'un seul homme en est le Maitre, le Matelot, le Pourvoyeur, & le Pilote, qui le peut arréter quand bon luy semble, ou l'abandonner au gré du vent & de la marée, lors qu'il veut prendre le repos qui luy est necessaire pour reparer ses forces. En ce cas il accroche sa rame à des courroyes de cuir de Cerf qui sont preparéez à cet usage, & qui sont attachées par bandes au dessus de ce Batteau: ou bien il la lie à une boucle, laquelle pend au devant de sa casaque.

Les femmes n'ont point l'usage de ces petis Esquifs, mais afin qu'elles puissent quelquéfois se divertir sur la mer, leur marys qui ont beaucoup de douceur & d'amitie pour elles, les conduisent en d'autres vaisseaus, qui sont de la grandeur de nos Chaloupes, & capables de porter cinquante personnes. Ils sont faits de perches liées par ensemble, & ils sont couverts de peaus de Chiens de mer, comme ceus que nous venons de décrire. Ils peuvent estre conduits à force de rames quand le tems est calme: mais lors que le vent peut servir, ils attachent au mast des voiles de cuir.

Or afin que la description de ces rares vaisseaus, & de ces hommes de mer, soit mieux éclaircie & comme animée: nous

nous en avons icy fait mettre une figure, laquelle a été tirée au naturel sur l'original.



Pour parler maintenant de la terre en laquelle naissent ces hommes, qui sont si entendus en la Navigation : les dégrez sous léquels nous avons déja dit qu'elle est située témoignent assez, qu'elle est d'une tres-froide constitution. Il est vray que durant le mois de Juin & de Juillet qui composent l'été de cette contrée, & qui sont éclairez d'un jour perpetuel, de même que ceus de Decembre & de Janvier n'y sont qu'une seule nuit, l'air y est chaud agreable & serein : mais le reste de l'année les jours qui s'allongent & s'accourcissent alternativement, sont accompagnez de broüillards épais, de néges, ou de pluyes glacées, qui sont extrémement froides & importunes.

Toute la Terre qui est prez de la mer est séche, & herissée de plusieurs rochers pélez, qui sont affreus au possible, elle est aussi inondée en beaucoup d'endroits au tems que les néges se fondent, de plusieurs effroyables torrens qui roulent leurs eaus troubles dans le vaste sein de la mer. Mais lors

qu'on a traversé une petite lieuë de mauvais chemin, on rencontre de belles campagnes, qui sont tapissées durant l'Eté d'une agreable verdure. On y voit aussi des montagnes qui sont couvertes de petis arbes, qui recreent merveilleusement la veuë, & qui nourrissent une grande multitude d'oiseaus & de Sauvagine. Et on passe par des vallées, qui sont arrosées de plusieurs claires & agreables rivieres d'eau douce, qui ont assez de force pour se rendre jusques à la mer.

Le Capitaine qui commandoit ce Navire de Flissingue, qui a fait depuis peu le voiage duquel nous avons tiré cette Relation, étant descendu à terre avec une partie de ses gens, & l'ayant soigneusement visitée, il y rencontra entre autres choses dignes de remarque, une veine d'une certaine terre brune, parsemée de paillettes luisantes & argentées, de laquelle il fit remplir une barrique pour en faire l'épreuve: mais apres avoir été mise au creuset, on a trouvé qu'elle n'étoit propre qu'à encroûter des Boettes, & quelques autres menus ouvrages de bois, ausquels elle donne un fort beau lustre. Cet Indice laisse neantmoins quelque esperance, qu'on pourroit trouver des Mines d'argent parmy cette terre, si on avoit encore penetré plus avant.

Encore que ce Païs soit bien froit, on y voit plusieurs beaus & grands Oiseaus d'un plumage blanc & noir, & de diverses autres couleurs, que les Habitans écorchent, pour en manger la chair, & pour se couvrir de leurs dépoüilles. On y trouve aussi des Cerfs, des Helans, des Ours, des Renards, des Lievres, des Lapins, & une infinité d'autres Bestes à quatre pieds, qui ont presque toutes le poil blanc ou grisâtre, fort épais, long, doux, & tres-propre à faire de bons chapeaus, ou de belles & tres-riches fourrures.

Quant aus Peuples qui habitent cette terre, Nos Voyageurs y en ont veu de deus sortes, qui vivent ensemble en bonne correspondance & parfaite amitie. Les uns sont d'une fort haute stature, bien faits de corps, de couleur assez blanche, & fort habiles à la course. Les autres sont de beaucoup plus petis, d'un teint olivâtre, & assés bien proportionnez en leurs membres, horsmis qu'ils ont les jambes courtes & grosses. Les premiers se plaisent à la chasse, à laquelle ils sont

portez

portez par leur agilité & leur belle diſpoſition naturelle, pendant que ceus-cy s'occupent à la peſche. Ils ont tous les dens extremément blanches & ſerrées, les cheveus noirs, les yeus vifs, & les traits du viſage ſi bien faits qu'on n'y peut remarquer aucune notable difformité. Ils ſont auſſi tous ſi vigoureus, & d'une ſi forte conſtitution, qu'on en voit pluſieurs qui ayans paſſé la centiéme année de leur âge, ſont encore fort alaigres & fort robuſtes.

En leur converſation ordinaire ils paroiſſent d'une humeur gaye, hardie & courageuſe. Ils aiment les étrangers qui les vont viſiter, à cauſe qu'ils leurs portent des aiguilles, des hameçons, des couteaus, des ſerpes, des coignées, & tous les autres ferremens qui leur ſont propres, & dont ils font une ſi grande eſtime qu'ils les achetent au prix de leurs propres habits, & de tout ce qu'ils ont de plus precieus : mais ils ſont ſi grands ennemis de toute nouveauté en ce qui concerne leurs vétemens & leur nourritue, qu'il ſeroit bien difficile de leur faire recevoir aucun changement ni en l'un ni en l'autre. Encore qu'ils ſoyent l'une des plus pauvres, & des plus Barbares nations que le Soleil éclaire, ils ſe croyent tres-heureus, & les mieus partagez du monde : Et ils ont ſi bonne opinion de leur maniere de vivre, que les civilitez de tous les autres Peuples, paſſent aupres d'eux pour des actions mal-ſeantes, Sauvages, & ridicules au poſſible.

Cette haute eſtime laquelle ils ont conceuë de leur condition, ne contribuë pas peu à cette ſatisfaction, & à ce contentement d'eſprit qu'on lit ſur leur viſage ; Joint qu'ils ne s'entretiennent pas dans la vanité de pluſieurs deſſeins, qui pourroient troubler leur tranquillité : Ils ne ſcavent ce que c'eſt de tous ces ſoucis rongeans, & de ces chagrins inportuns, dont le deſir dereglé des richeſſes tourmente la plûpart des autres hommes. La commodité des beaus & ſomptueus bâtimens, la gloire du ſiecle, les delices des feſtins, la connoiſſance des belles choſes, & tout ce que nous eſtimons la douceur & le repos de la vie, n'ayant point encore penetré juſques à eus, ils ne ſont auſſi travaillez d'aucune penſée de les poſſeder, qui pourroit interrompre le dous repos dont ils joüiſſent : mais tous leurs deſſeins ſont terminez à ac-

querir ſans beaucoup d'empreſſement, les choſes qui ſont preciſément neceſſaires pour leur vétement, & pour leur nourriture.

Leurs exercices les plus ordinaires ſont la peſche & la chaſſe : & encore qu'ils n'ayent point d'armes à feu, ni de filets, l'ingenieuſe neceſſité leur a ſuggeré des autres induſtries toutes particulieres pour y pouvoir reuſſir. Ils mangent toutes les viandes dont ils ſe nourriſſent ſans les faire cuire, & ſans autre ſauce que celle que leur franc appetit leur fournit. Ils ſe rient de ceus qui font cuire le poiſſon ou la venaiſon, car ils tiennent que le feu conſomme leur ſaveur naturelle, & tout ce qui les rend plus agreables à leur goût.

Encore qu'ils n'ayent point beſoin de feu pour cuire leur viandes, ils en loüent neantmoins grandement l'uſage, & leurs cavernes n'en ſont jamais dépourveuës durant l'hyver ; tant pour éclairer & adoucir par ſa lumiere, la noirceur & l'effroy de cette longue nuit, qui regne en leur contrée ; que pour temperer par ſon aimable chaleur la froidure qui les tient aſſiegez de toutes parts. Mais quand ils prennent leur repos, ou qu'ils ſont contrains de ſortir de leurs grottes, ils ſe muniſſent d'une certaine fourrure, laquelle par un excellent trait de la Divine Providence, a la vertu de les garantir contre toutes les injures du froid, quand ils ſeroyent couchez au milieu des néges.

Les habits des hommes conſiſtent en une Chemiſe, un haut de chauſſe, une Caſaque & des bottines. La Chemiſe ne bat que juſques au deſſous des reins. Elle a un Capuchon qui couvre la teſte & le col. Elle eſt faite de veſſies de gros Poiſſons, qui ſont couppées par bandes d'une égale largeur, & fort proprément couſuës par enſemble. Elle n'a point d'ouverture à la poitrine comme les nôtres ; mais afin qu'elle ne ſe déchire en la vétant, les bouts des manches la téticre, & le déſſous ſont bordez d'un cuir noir fort delié : ſelon la figure laquelle nous avons fait mettre en ce lieu.

Leurs



Leurs autres Habits, & même leurs bottines, font auffi de pieces r'apportées comme leurs chemifes· mais ils font d'une matiere beaucoup plus forte affavoir de peaus de Cerf, ou de Chien de mer parfaitement bien preparées, & garnies de leur poil. Celuy du Sauvage duquel nous avons fait mettre icy le portrait tiré au naif fur l'original, étoit de peau de deus couleurs, les bandes étoyent couppées d'une même largeur, & difpofées en un fi bel ordre, qu'une bande blanche étoit coufuë entre deus brunes, par une agreable affemblage. Le poil qui paroiffoit en dehors étoit auffi poly, & auffi dous que du velours, & il étoit fi bien couché, & les diverfes pieces fe rapportoient fi parfaitement les unes aus autres, qu'on eut jugé au dehors que tout l'habit avoit efté taillé d'une

 feule

ſeule peau. Pour ce qui concerne maintenant la forme de la caſaque & de tout l'ornement exterieur du Sauvage qui en étoit paré : le Graveur les a repreſentez ſi naifuément en cette taille douce, que ce ſeroit un travail inutile d'en vouloir faire une plus ample deſcription.



Ces Sauvages qui habitent ce détroit, ne ſortent jamais en campagne ſans avoir ſur l'épaule un carquois remply de fléches, & l'arc ou la lance en la main. Quant aus fléches ils en ont de pluſieurs ſortes. Les unes ſont propres pour tuer les Lievres, les Renards, les Oiſeaus, & toute ſorte de menu Gibier: & les autres ne ſont deſtinées que pour abbatre les Cerfs, les Helans, les Ours, & les autres groſſes beſtes. Celles-là n'ont qu'environ deus ou trois pieds de longueur, & au lieu de fer, elles ont la pointe munye d'un os delié, trenchant & fort aigu, qui a l'un des côtez heriſſé de trois ou quatre crochets, qui font qu'on ne les peut arracher du lieu qu'elles ont percé ſans élargir la playe. Et celles-cy qui ont du moins quatre ou cinq pieds de longueur, ſont armées par le bout d'un os pointu, qui a auſſi des crochets, qui ſont faits comme les dens d'une Scie. Ils lancent ces dernieres avec la main; mais pour leur donner plus de force, & faire qu'elles attaignent de plus loin. Ils attachent à leur bras droit un bois long d'un pied & demy, qui a d'un côté une aſſez profonde couliſſe, dans laquelle ils font paſſer le gros bout de cette Javeline, laquelle étant dardée reçoit par ce moyen une plus forte impreſſion, & fait un effet beaucoup plus violent.

Ils portent auſſi quelquéfois à la main une eſpece de lance, qui eſt d'un bois fort & peſant, lequel eſt garny par le petit bout d'un os rond, dont la pointe a eſté aiguiſée ſur une pierre, ou bien ils les muniſſent de ces cornes, ou dens de Poiſſons que nous avons décrites. Ces lances ont ſét ou huit pieds d'hauteur, & elles ſont enrichies par le gros bout, de deus ailerons de bois, ou de coſtes de Baleine, qui leur donnent un peu plus de grace qu'elles n'auroyent ſans cet ornement.

Outre pluſieurs ſortes d'hameçons dont ils ſe ſervent pour prendre les menus Poiſſons qui frequentent leurs coſtes, ils ont encore diverſes eſpeces de Javelots, léquels ils ſçavent lancer avec une d'exterité non pareille ſur les gros & monſtrueus Poiſſons qu'ils vont chercher en pleine mer. Et afin que ceus qu'ils ont bleſſez avec cette ſorte de d'ards, ne ſe puiſſent couler au fonds de l'eau & fruſtrer leur attente, ils lient au gros bout une courroye de cuir de Cerf, longue de vint-cinq ou trente braſſes, & ils attachent au bout de cette

cour-

courroye, ou de cette ligne de cuir, une vessie enflée, laquelle retournant toujours au déssus de l'eau leur marque l'endroit où est le Poisson, lequel ils attirent à eus, ou bien ils le conduisent aisément à terre, apres qu'il s'est bien débatu & qu'il a epuisé ses forces.

Les jeunes femmes portent un habit qui n'est pas de beaucoup different de celuy des hommes : mais les vieilles se couvrent le plus souvent des depoüilles de certains gros Oiseaus, qui ont le plumage blanc & noir, & qui sont fort communs en cette terre. Elles ont l'adresse de les écorcher si proprement, que la plume demeure attachée à la peau. Ces habits ne leur battent que jusqu'au gras de la jambe. Elles sont ceintes d'une courroye de cuir, à laquelle au lieu de clefs, elles attachent plusieurs osselets qui sont pointus comme des poinçons, & de même longueur que des aiguilles de teste. Elles ne portent ni bracelets, ni colliers, ni pendans d'oreilles : mais pour tout ornement elles se font une taillade en chaque jouë, & elles remplissent la cicatrice d'une certaine couleur noire, qui selon leur opinion, les fait paroitre beaucoup plus agreables.

Pendant que les hommes se divertissent à la chasse, ou à la pesche, elles s'occupent à coudre des habits, & à faire des tentes, des paniers, & tous les petis meubles, qui sont necessaires au ménage. Elles prennent aussi un grand soin des petis Enfans, & si elles sont obligées de changer de demeure, ou de suivre leurs Maris en quelque voyage, elles les portent ou les conduisent par tout où elles vont, & pour les desennuyer par le chemin, & les appaisir lors qu'ils crient, elles ont de petis Tambours, qui sont couverts de vessies de Poissons, sur léquels elles s'avent faire de si bons accords, que ceus des Tambours de Basque ne sont pas plus dous, ni plus agreables. Elles les sonnent aussi pour donner l'épouvante, & faire prendre la fuite aus Ours, & aus autres Bestes farrouches qui viennent souvent roder prés des cavernes où ces Sauvages se retirent avec leurs familles durant l'hyver : ou à l'entour des tentes sous léquelles ils logent pendant l'été. Nous avons fait mettre en ce lieu le portrait d'une de ces femmes vetuë de plumes, duquel on pourra inferer la grace que les autres peuvent avoir.

Encore



Encore que ces pauvres Barbares n'ayent pas beaucoup de police, ils ont neantmoins entre-eux des Roytelets & des Capitaines qui les gouvernent, & qui president en toutes leurs assemblées. Ils élevent à ces dignitez ceus qui sont les mieus faits de corps, les meilleurs chasseurs, & les plus vaillans. Ils sont couverts de plus belles peaus, & de plus precieuses fourrures que leurs sujets, & pour marque de leur grandeur,

ils portent une enseigne en forme de roze de broderie, laquelle est cousuë au devant de leur casaque, & lors qu'ils marchent ils sont toujours escortez de plusieurs jeunes hommes, qui sont armez d'arcs & de fléches, & qui executent fidelement tous leurs commandemens.

Ils n'ont point l'industrie de bâtir des maisons; mais durant l'été ils demeurent à la campagne sous des tentes de cuir, léquelles ils portent avec eus, pour les dresser en tous les endroits où ils trouvent bon de camper: & pendant l'hyver ils habitent dans des cavernes, qui sont faites naturellement dans les montagnes, ou qu'ils y ont creusées par artifice.

Ils ne sément, ni ne recueillent aucuns grains de la terre, pour l'entretien de leur vie. Ils n'ont point aussi d'arbres, ou de plantes qui leur portent des fruits qui soyent bons à manger, horsmis quelque peu de fraises, & d'une espece de Framboises: mais ils ne subsistent, comme nous l'avons déja insinué, que de leur chasse & de leur pesche. L'eau toute pure est leur boisson ordinaire, & pour leur plus delicieuse regale, ils boivent le sang des chiens de mer, & celuy des Cerfs, & des autres animaus de terre qu'ils ont abbatus, ou qu'ils ont fait tomber dans les pieges, qu'ils leur sçavent dresser avec un merveilleus artifice.

L'Hyver étant si long & si rigoureus en cette contrée où ils habitent, il est impossible qu'ils ne souffrent beaucoup de dizette durant cette triste constitution de l'année, notamment pendant cette affreuse nuit qui les enveloppe deus mois entiers; mais outre qu'au besoin ils supportent aisément la faim, ils ont tant de prevoyance, qu'ils font sécher en esté le surplus de leur pesche & de leur chasse, & le mettent en reserve, avec toute la graisse, & le suif, qu'ils ont pû ramasser, pour la provision de cette fâcheuse & ennuyeuse saison. On dit même qu'ils sont si adroits à faire la chasse à la faveur de la Lune, que durant les plus épaisses tenebres qui les couvrent, ils sont rarément dépourveus de viandes fraiches.

Ils n'ont pas la curiosité de voir d'autre païs que celuy de leur naissance; & s'il arrive que quelque rude tempeste, ou quelque autre rencontre, les ait poussez en quelque terre étrangere, ils soûpirent perpetuellement apres leur chere patrie,

patrie, & ils ne ſe donnent point de repos, juſques à ce qu'on les y aye rétablis: que ſi l'on refuſe, ou qu'on diffère trop à leur accorder cette grace, ils eſſayent de s'y rendre au peril de leur vie à la faveur de leurs petis vaiſſeaus, dans léquels ils s'expoſent à tous les perils de la Mer, ſans autre guide que celle des Etoiles, dont ils ont aſſez de connoiſſance, pour regler leur navigation ſur leur cours.

Le langage dont ils ſe ſervent, n'a rien de commun avec celuy de tous les autres peuples de la terre. Nous en avons un petit Vocabulaire: mais de peur de groſſir un peu trop cette digreſſion, nous le reſerverons parmy nos memoires, juſques à ce qu'un ſecond voyage qu'on projette pour ce d'étroit, nous en ait donné de plus claires lumieres.

On n'a pas encore pû bien remarquer, qu'elle ſorte de religion eſt en uſage parmy ces pauvres Barbares: mais par ce qu'ils regardent ſouvent le Soleil, & qu'ils le montrent avec admiration en élevant leurs mains en haut, on a inferé de-là, qu'ils le tenoient pour leur Dieu.

Le Navire qui nous a fourny cette Relation retourna de ce d'Etroit de Davis chargé de pluſieurs bonnes Marchandiſes, déquelles nous mettrons icy la Liſte, pour montrer que le froid qui regne en cette contrée n'eſt pas ſi rigoureus, qu'il y ait gelé toute ſorte de commerce.

1. Neuf cens peaus de Chiens de mer, longues pour la plûpart de ſet à huit pieds, marquetées, & ondées de noir, de rous, de jaune, de tanné, & de pluſieurs autres couleurs, qui relevoyent leur prix, par deſſus celles qu'on voit communément en Hollande.

2. Pluſieurs riches peaus de Cerfs, d'Helans, d'Ours, de Renards, de Lievres, & de Lapins, dont la plus grand' part étoit parfaitement blanche.

3. Un grand nombre de precieuſes fourrures de diverſes Beſtes à quatre pieds, qui ſont toutes particulieres à cette region, & qui n'ont encore point de nom parmy nous.

4. Pluſieurs Pacquets de coſtes de Baleine, d'une longueur extraordinaire.

5. Des Habits complets des Habitans du païs, dont les uns étoient de peaus, & les autres de dépoüilles d'oi-

ſeaus, & de la figure que nous les avons repreſentez.

6. Pluſieurs de leurs Chemiſes faites de veſſies de Poiſſons, fort proprement couſuës, de leurs bonets, gants, & bottines, de leurs carquois, fléches, arcs, & autres armes dont ils ſe ſervent, comme auſſi pluſieurs de leurs tentes, de leur ſacs, de leurs paniers & autres petis meubles dont ils uſent en lenr ménage.

7. Un grand nombre de ces petis vaiſſeaus de mer, qui ſont faits pour porter un ſeul homme. Un grand Batteau long de quarante cinq pieds qui pouvoit porter commodement cinquante perſonnes.

8. Mais ce qui étoit de plus rare & de plus precieus, c'étoit une quantité bien conſiderable de ces dens, ou cornes de ces Poiſſons qu'on appelle *Licornes de mer*, qui ſont eſtimées les plus grandes, les plus belles, & le mieux proportionnées, de toutes celles qu'on à veu juſques à preſent.

On en a envoyé quelques unes à Paris, & en d'autres endroits de l'Europe, qui y ont eſté bien receuës: mais il y a grande apparence qu'elles ſeront encore plus priſées, quand on aura la connoiſſance des admirables vertus qu'elles ont en la Medecine. Car bien-que leur beauté, & leur rareté, leur doivent faire tenir le premier rang entre les plus precieuſes richeſſes des plus curieus cabinets: pluſieurs celebres Medecins & Apoticaires de Dannemark, & d'Allemaigne, qui en ont fait les eſſays en diverſes rencontres, témoignent conſtamment qu'elles chaſſent le venin, & qu'elles ont toutes les mêmes proprietez qu'on attribuë communement à la Corne de la Licorne de terre. En voila aſſés, & peuteſtre que trop au goût de quelques-uns, pour une ſimple digreſſion.

CHA-

CHAPITRE DIXNEUVIÉME.

Des Poiſſons couverts de croutes dures, au lieu de peau & décailles : de pluſieurs rares Coquillages: & de quelques autres belles productions de la Mer, qui ſe trouvent aus coſtés des Antilles.

A Moins que d'avoir quelque participation de cette celeſte Sapience qui fut autréfois addreſſée à Salomon, pour parler non ſeulement des Arbes dépuis le Cedre qui eſt au Liban, juſques à l'Hiſſope qui ſort de la paroi: mais encore des Beſtes, des Oiſeaus, des Reptiles, & des Poiſſons: Il eſt impoſſible de ſonder les profons ſecrets des eaus, pour y conter toutes les excellentes creatures qui ſe joüent dans leur ſein, & remarquer toutes les vertus & les proprietez occultes, dont elles ſont ennoblies. Car cet Element eſt doüé d'une ſi merveilleuſe fecondité qu'il ne produit pas ſeulement en toute abondance des Poiſſons de differentes eſpeces, qui ſervent à la nourriture de l'homme, & qui ſont pour la plûpart d'une groſſeur demeſurée & d'une figure monſtrueuſe, comme nous venons de le monſtrer dans les Chapitres precedens: mais encore une ſi grande multitude de precieus Coquillages & d'autres Rarétez, qu'il faut confeſſer que la Divine Sageſſe qui eſt diverſe en toutes ſortes, a tiré toutes ces riches beautez de ſes inepuiſables treſors, pour faire paroître la gloire de ſa puiſſance au milieu des flots de la Mer; & pour nous convier doucement à l'admiration de ſes bontez, & de ſon adorable Providence, laquelle s'abaiſſe juſque dans la profondeur des abiſmes pour les peupler d'un nombre de bonnes creatures, qui ne ſe voyent point ailleurs, & d'une infinité d'autres qui portent les caracteres, & les images des corps les plus conſiderables qui ornent les cieus, ou qui volent parmy les airs, ou qui embeliſſent la terre : d'où vient qu'on y trouve, comme nous le verrons en ce Chapitre, des Etoiles, des Cornets, des Trompettes, des Porcelaines,

des Arbres, des Pommes, des Chataignes, & toutes les plus raviſſantes curioſitez qui ſont priſées parmy les hommes. Or pour commencer par les Poiſſons qui ſont couverts de croutes dures & ſolides au lieu décailles, ou de peau. Il y en a pluſieurs eſpeces en la Mer, & aus Rivieres des Antilles. On fait particulierement état, des *Homars*, des *Araignées*, & des *Cancres*.

ARTICLE I.

Des Homars.

LEs *Homars* ſont une eſpece d'Ecreviſſes de même figure que celles de nos Rivieres. Mais elles ſont ſi groſſes qu'il n'en faut qu'une pour remplir un grand plat. Elles ont la chair blanche & ſavoureuſe, mais un peu dure à digerer. Les Inſulaires les prennent pendant la nuit ſur le ſable, ou ſur les baſſes de la Mer, & à l'aide d'un flambeau ou de la clarté de la Lune, ils les enfilent avec une petite fourche de fer.

ARTICLE II.

De l'Araignée de Mer.

L'*Araignée de Mer* eſt tenuë par quelques uns pour une eſpece de *Cancres*. Elle eſt couverte de deus fort dures écailles, deſquelles celle de deſſus eſt relevée, & celle de deſſous eſt plus unie, & dentelée de pointes rudes. Elle a pluſieurs jambes, & une queuë forte, & longue quelquefois d'environ un pied. Quelques Sauvages les recherchent ſoigneuſement pour en armer leurs fléches. Quand ce Poiſſon eſt seché au Soleil, ſon écaille devient luiſante & comme diafane, encore qu'elle ſoit naturellement de couleur cendrée.

ARTICLE III.

Des Cancres.

LEs *Cancres* ordinaires des Antilles ſont de la même forme que ceus qu'on peſche es coſtés de France. Il y en a de differente groſſeur, mais ceus qui ſont les plus rares ſont ceus qui vivent de proye. Ils ſont aſſez communs en la plûpart des Iles, ſur tout aus Vierges. Ils ſe tienent ſous les troncs des arbres du rivage de la mer : & à l'exemple de ces Grenoüilles qu'on appelle *Peſcheuſes*, ils épient de leur fort les Huitres & les Moules, pour en faire curée, & ils s'y prenent par cette ruſe merveilleuſe. C'eſt qu'ils ont reconnu que leurs mordans & leurs défenſes, n'ont pas aſſez de force pour rompre les coquillages qui couvrent ces Poiſſons delicats. De ſorte qu'ayans auſſi remarqué qu'ils ouvrent plufieurs fois le jour leurs écailles pour prendre le frais, ils en épient ſoigneuſément le tems, & s'étans garnis d'un petit caillou rond qu'ils ont choiſi dans le gravier, ils le tienent preſt en l'une de leurs tenailles & s'aprochans de l'Huitre, ou de la Moule, le laiſſent tomber avec tant d'adreſſe dans ſa coquille entr'ouverte, que ne ſe pouvant plus refermer, le Poiſſon demeure la proye de ces fins chaſſeurs.

Quant aus *Coquilles* que l'on trouve en ces Iles, dans les ances où la mer les pouſſe, elles ſont en grand nombre, & de pluſieurs ſortes. Voicy les plus recherchées & les plus conſiderables.

ARTICLE IV.

Du Burgau.

LE *Burgau* qui à la figure d'un Limaçon, étant denué de la premiere croûte qui le reveſt en dehors, preſente une Coquille argentée, & entrelacée de taches d'un noir luiſant, d'un vert gay, & d'une griſaille ſi parfaite & ſi luſtrée, qu'aucun émailleur n'en s'auroit aprocher avec tout ſon artifice. Si toſt

que

que le Poisson qui a l'honneur de loger sous ce precieus couvert, en a quitté la possession, on voit d'abord une entrée magnifique, encroutée de perles : & en suitte plusieurs riches appartemens, si clairs, si polis, & émaillez par tout d'un argent si vif, qu'il ne se peut rien voir de plus beau, en matiere de Coquillage.

ARTICLE V.

Du Casque.

LE *Casque* qui est de differente grosseur, à proportion des testes de tant de Poissons qui en sont revétus, est ainsi nommé à cause de sa figure. Il est doublé par dedans & sur les bords, qui sont épais, plats, & dentelez, d'un satin incarnat, extremément luisant. Et par le dehors il est fassonné d'une agreable rustique relevée de plusieurs petites bosses, qui sont entrelacées de mille compartimens, sur léquels on voit ondoyer un pannache de diverses rares couleurs.

ARTICLE VI.

Du Lambis.

LE *Lambis*, a peutestre reçeu ce nom, à cause que le Poisson qui le fait mouvoir a la figure d'une grosse langue, qui léche cette humeur gluante, qui s'atache sur les rochers que la mer baigne de ses flots. C'est un des plus gros Coquillages qui se voient. Il est retroussé par l'un de ses bords, comme pour faire mieus paroitre la belle couleur pourprine qui l'enrichit au dedans. Mais il faut avoüer que sa masse étant assez grossiére & herissée par dessus de plusieurs bosses rudes & pointuës, luy fermeroit la porte des cabinets, si l'artifice en luy enlevant sa premiére robe, ne découvroit la bigarrure & la politesse de lécaille marquetée, qu'il porte sous cét habit de campagne. Le Poisson qui loge sous les cavernes de cette petite roche mouvante, est si gros, qu'il en faut peu pour remplir un plat. Il peut être admis sur les tables des

des delicats, pourveu qu'il ſoit bien cuit, & encore mieus poyuré pour corriger ſon indigeſtion. Et pour profiter de ſa dépoüille, étant calcinée & meſlée avec du ſable de riviere, on en compoſe un ciment, qui reſiſte à la pluie & à toutes les injures du tems. Ce lambis auſſi s'entonnant comme un Cor de chaſſe, & s'entendant de fort loin, quelques Habitans des Iles s'en ſervent pour apeller leurs gens aus repas.

ARTICLE VII.

Des Porcelaines.

LEs *Porcelaines* doivent être rangées entre les plus rares productions de l'Ocean : ſoit que l'on conſidere cette agreable politeſſe, dont elles ſont liſſées & au dehors & au dedans; ſoit que l'on faſſe réflexion ſur tant de differentes & de vives couleurs dont elles ſont revetuës. Elles replient leur bord dentelé, & le roulent en dedans, & bien qu'elles ſoient plus ou moins luſtrées, elles ſont toutes d'une même figure ovale, entrebaillantes au milieu, & recoquillées par le bec. Mais il s'en trouve qui ſont fort differentes en groſſeur & en couleur.

Les plus ordinaires ſont d'un jaune doré, marqueté de petites taches blanches ou rouges, & l'on diroit de loin que ce ſont des marques de perles, ou de grains de coral. On en voit auſſi de bleuâtres, détoilées, de griſatres, de cryſtalines, & de couleur d'Agate, qui ont toutes un œil fort attrayant.

Mais celles qui ſont les plus eſtimées des curieus, ſont de coraline incarnate au dehors, & argentées au dedans : ou bien elles ſont parées d'un beau bleü celeſte au dedans, & d'un riche porfire au dehors, rayéez de petis filets d'orez. On priſe auſſi avec raiſon celles qui ſont par deſſus d'un vert luiſant comme émeraude, & emperlées dans l'interieur, au bord & en leurs canelures. C'eſt au même rang que l'on met celles qui ſont ſur le dos d'un noir luiſant comme j'ayet, & quant au reſte émaillées d'un bleu mourant, entrelacé de petites veines de pourpre.

Enfin il y en à qui ſont chamarrées de tant de vives couleurs, qu'il ſemble que larc-en-ciel ait imprimé ſur ces petites creatures un racourcy de ſes plus raviſſantes beautez : Il y en auſſi une infinite d'autres qui ſont diverſifiées de tant de chifres & de groteſques, qu'il eſt à croire que la nature étoit en ſa plus gaye humeur, quand elle s'eſt miſe à produire ces merveilles.

Mais le mal eſt, que la mer qui les poſſede comme ſes plus precieus joyaus, ne s'en deſſaiſit pas volontiers, & ſemble ne les donner qu'à contre cœur. Car à moins que les vens ne la miſſent en colére, & qu'en ſecoüant ſes entrailles ils ne foüillaſſent juſques au fonds de ſes tréſors, & ne luy arrachaſſent par force, elle joüiroit toute ſeule de ces richeſſes & de ces beautez, ſans nous en faire jamais de part.

Les curieus pour en rehauſſer le luſtre, les placent ſelon leur rang, & leur prix, dans de differentes caſſétes doublées de velours vert, ou de quelque autre riche étoffe. Et a limitation des Fleuriſtes, qui qualifient leurs Tulipes & leur Oeillets, des noms des Ceſars & des plus illuſtres Héros; ils leur font porter les titres des Empereurs & des Princes.

ARTILCE VIII.

Des Cornets de Mer.

ON voit encore aus Antilles, de deus ſortes de ces gros Coquillages que l'on appelle *Cornets de Mer*, qui ſont tournez par le bout en forme de vis. Les uns ſont blancs comme de l'yvoire, & ne cedent en rien à ſon luſtre. Les autres ſont enrichis par dedans d'un gris de perle extremément luiſant, & par dehors de pluſieurs belles & vives couleurs; qui ſe terminent quelquefois en écailles ou ſe repandent en forme d'ondes, qui ſe pouſſent & qui flottent les unes ſur les autres, depuis le bord de la large ouverture de deſſus, juſques à la pointe entortillée où elles meurent. Si l'on perce ces Cornets par le petit bout, on en fait une eſpéce d'inſtrument de muſique, qui rend un ſon aigu & penetrant, & qui étant pouſſé par les diverſes s'invoſités de ce Coquillage, ſe fait

fait entendre de loin, comme feroit celuy d'un clairon. Mais il y à du ſecret à compaſſer le ſoufle qu'il faut pour les faire jouër.

La mer, auſſi bien que les Architectes ſe plait à produire des ouvrages de diverſe ordonnance. Quelquefois elle en fait à la ruſtique, qui ſont tout nuds & ont fort peu d'ornemens; Et quelquefois elle en fait de compoſez par un mélange des ordres, qui viennent au ſecours les uns des autres, avec tant de mignardiſe & de delicateſſe, qu'il n'y a rien de plus agreable à l'œil. Cela ſe remarque en une infinité de Coquilles qui ſont diverſifiées de cent mille groteſques. On y peut remarquer des laqs entrenoüez, des eſpéces de fruitages, des ſaillies hors d'œuvre, des culs de lampe, des pointes de diamant, des goutes pendantes, des éguilles, des clochers, des pyramides, des colomnes, des fuſées, des chapiteaus, des moulures & une infinité d'autres fantaiſies, & d'autres moreſques, qui donnent ſujet d'entretien & d'admiration aus curieus. Comme en effet l'on ne s'auroit jamais aſſés admirer par ces échantillons, la merveilleuſe diverſité de tant de riches ouvrages, que les eaus reſervent dans leurs profons cabinets.

ARTICLE IX.

De la Nacre de perle.

LES Coquilles ne donnent pas ſeulement un divertiſſement agreable, qui porte les hommes, par la conſideration de ces petis, mais admirables ouvrages de la nature, à benir celuy qui en eſt l'Auteur. Mais apres avoir contenté les yeus elles fourniſſent auſſi dequoy ſatisfaire le goût, & dequoy accroiſtre les tréſors. Car les *Huitres* & les *Moules* ſervent aus délices des tables: & *l'Ecaille Nacrée* ou la *Nacre de perle*, eſt groſſe de la Perle qui enrichit les couronnes des Rois. Il eſt vray que ces Perles ne ſe trouvent qu'en ſemence aus Antilles, & que c'eſt l'Ile de la Marguerite & la coſte Meridionale de l'Amerique, qui ont le bonheur de les recueillir entierement formées. Mais ſi les Antilles ne voyent point ce

precieus germe se durcir en grosses Perles, ces riches Coquilles ne les laissent pas pourtant sans quelque avantage. Car elles leur offrent pour nourriture le corps qu'elles enferment, & les deus parties de leur écaille argentée fournissent chacune une cuëillier, qui peut paroitre avec éclat sur la table.

Il est malaisé de dire, si la rosée qui tombe aus Antilles, n'est pas asses feconde pour faire que les Méres Perles y produisent leurs fruits en perfection: Ou si apres avoir reçeu cette semence des cieus, elles auortent, & n'on pas assés de force naturelle pour la retenir. Mais sans rechercher de qu'elle part vient le défaut, il est assuré qu'elles ont une aussi forte inclination à se delivrer de l'oprobre de la sterilité, que celles qu'on pésche aus costes de la Marguerite. Car si on se veut donner la curiosité d'épier leurs secrettes amours, de dessus les rochers au pied déquels elles se plaisent, on apercevra qu'au lever de l'Aurore, elles s'elancent plusieurs fois sur la surface de l'eau, comme pour faire hommage au Soleil levant: Puis tout à coup on verra qu'elles ouvrent leur sein, & qu'elles s'épanovissent sur ce lit mollet, pour attendre les premiers rayons de ce bel astre. Que si elles sont assés heureuses pour recevoir quelques goutes de la rosée qu'il fait distiller des cieus à son lever, elles referment promtément leurs écailles nacrées, de peur que quelque goute d'eau salée, ne vienne à corrompre ce germe celeste. Et puis elles se replongent alégrement au fonds de leur couche.

Un Auteur nommé Fragosus, estime que les Perles s'engendrent dans la chair de l'Huitre, comme la pierre dans quelques animaus, d'une humeur crasse & visqueuse qui reste de l'aliment. Quelques Doctes Medecins qui sont aussi dans le même sentiment appuyent cette opinion, sur ce que Josef à Costa Ecrivain fort croiable pose pour constant, assavoir, que les Esclaves qui peschent les Perles plongent par fois jusques à douze brasses dans la mer, pour chercher les Huitres, qui d'ordinaire sont attachées aus rochers: qu'ils les arrachent de-là, & reviennent sur l'eau en étant chargez: d'où ils concluent que du moins on ne peut pas dire, que ces Huitres-là, qui sont attachées aus rochers, hument la rosée, & que par là se fasse la generation des Perles.

Mais

Mais ſans entrer en conteſtation avec ces Meſſieurs, & ſans rejeter abſolument leur opinion, laquelle a ſes fondemens : On peut dire que le recit tres-veritable d'Acoſta touchant la peſche des Perles, ne fait du tout rien contre le ſentiment communement reçeu de leur generation : Car il ſe peut faire que les meres Perles qui ont conçeu de la roſée, ſe s'entant chargées de ce precieus fruit, n'ayent plus d'inclination de ſe faire voir ſur la ſurface des eaus ; & qu'étant contentes du treſor qu'elles poſſedent, elles s'attachent pour lors fixement aus rochers, d'où puis aprés elles ſont arrachées avec violence.

ARTICLE X.

De pluſieurs autres ſortes de Coquillages.

CEus qui au milieu des Villes les plus frequentées, veulent contrefaire des deſerts, des rochers, & des ſolitudes : ou qui dans les plaines de leurs jardins veulent élever des montagnes dans leſquelles ils creuſent des grottes, qu'ils encroutent de toutes les plus curieuſes dépoüilles de la mer, & de la terre, trouveroyent en la plûpart de ces Iles dequoy contenter leur inclination. Mais il ſeroit il à craindre, que l'abondance & la diverſité métant en peine leur choiz, ne leur en causât du mépris. Car pour parler de quelques-unes on y voit une multitude innombrable de *Trompes de mer*, *d'Eſcargots*, & de petis *Vignols*, argentins, étoilez, ſanguins, verdâtres, rayez d'incarnat, mouchetez de mille ſortes de couleurs, qui les font éclater parmy le ſable, comme autant de pierres precieuſes. Le Soleil rehauſſe merveilleuſement leur luſtre. Et lors qu'apres quelque rude tempeſte, la mer a enrichy la ſurface de ces rivages de tous ces petis brillans, l'œil en demeure tellement ébloüy, que l'on eſt obligé d'avoüer, que la nature fait reluire avec majeſté ſa puiſſance, & montre ce qu'elle ſait faire, en revétant de tant de riches ornemens, & de tant de belles lumieres ces menuës creatures.

Nos Insulaires ramassent quelquefois par divertissement ces petis joüets de la mer, & en ayant percé le bout, ils les enfilent, pour en faire des bracelets & des cordons. Mais la plûpart des Indiens de l'Amerique Septentrionale les ont en une bien plus haute estime. Car ils s'en servent pour leur trafic & pour leur menu commerce, comme nous faisons de l'or & de l'argent monnoyé parmy nous : & ceux là, qui en ont le plus grand nombre, sont estimez les plus riches d'entre eux. Les Coquilles qui servent à cette usage sont de mediocre grosseur, d'une solidité & d'un lustre extraordinaire. Et pour estre de mise en certains endroits, elles doivent avoir été marquées par des Officiers destinez à cela, qui y donnent le prix & le cours, en y gravant de certains petis caracteres.

ARTICLE XI.

D'un Coquillage couvert de Notes de Musique.

IL y a un Coquillage fort considerable que Monsieur du Montel croit que l'on peut trouver en quelcune des Antilles, bien qu'il n'en ait veu qu'a Coraço. Il est d'une figure un peu differente des Porcelaines, c'est à dire un peu plus ramassé. On le nommé *Musical*, par ce qu'il porte sur le dos des lignes noirâtres pleines de notes, qui ont une espece de clé pour les mettre en chant, de sorte que l'on diroit qu'il ne manque que la lettre à cette tablature naturelle. Ce curieus Gentil-homme raporte, qu'il en a veu qui avoient cinq lignes, une clé & des notes, qui formoient un acord parfait. Quelcun y avoit ajouté la lettre que la nature avoit oubliée, & la faisoit chanter en forme de trio, dont l'air étoit fort agreable.

Les beaus esprits pourroient faire la dessus mille belles considerations. Ils diroient entr'autres choses, que si selon l'opinion de Pythagore, les cieus ont leur harmonie, dont les dous accords ne peuvent étre entendus à cause du bruit que l'on fait sur la terre, que si les airs retentissent de la mélodie

ARTICLE XIII.

Des Pommes de mer.

ON rencontre en l'Ile de Saint Martin des *Pommes de mer*, herissées d'aiguillons perçans, qui sortent d'une peau brune: mais quand le Poisson qui les roule est mort, elles quittent toutes ces épines & toutes ces défences, qui leur sont desormais inutiles: & laissant aussi cette croûte cendrée qui les envelopoit, elles font montre de la blancheur de leurs coques, qui sont entre lacées de tant de compartimens & de petites sinuositez, que l'aiguille du plus adroit brodeur se trouveroit bien empéschée si elle les vouloit imiter. Il semble que ces *Pommes*, pourroient mieus étre apellées de petis *Herissons de mer*, ou des *Chataignes de mer*: Car étant en vie elles sont & de la figure, & de la couleur d'un petit Herisson, qui se forme en boule & qui s'arme de tous ses traits, pour se rendre imprenable à son ennemy. Ou bien elles sont semblables à ces grosses & rudes envelopes armées dépines, qui couvrent la Chataigne, quand elle est sur l'Arbre.

ARTICLE XIV.

Des Etoiles de Mer.

A Considerer de prés toutes les raretez qui se trouvent en la mer, on diroit que le Ciel ne veüille rien posséder de beau, qu'il n'en imprime une ressemblance en la mer, comme en son miroir. C'est pourquoy l'on y voit des *Etoiles* qui ont cinq pointes, ou cinq rayons; tirant sur le jaune. Tout ce beau composé n'a qu'un bon pied de Diamétre: Son épaisseur est d'un pouce: sa peau est assez dure, & relevée par de petites bosses, qui luy donnent meilleure grace. Si ces *Etoiles de mer* cedent en grandeur & en lumiére à celles des Cieus, elles les surpassent en ce qu'elles sont animées, & en ce que leur mouvement n'est point forcé, & qu'elles ne sont point fixes ni attachées en une place. Car le Poisson à qui ce

riche domicile étoilé eſt écheu en partage, ſe proméne comme il veut dans l'azur des eaus pendant le calme; Mais auſſitôt qu'il prévoit quelque orage, de crainte d'étre pouſſé ſur la terre, qui n'eſt pas digne de poſſeder les Aſtres; il jette deus petites ancres de ſon corps, avec léquelles il s'accroche ſi fermement contre les rochers, que toutes les agitations des ondes irritées ne l'en peuvent détacher. Sa vie eſt entretenuë par le moyen de la nourriture qu'il prend, par une petite ouverture, qui luy ſert de bouche, & qui eſt juſtement au centre de ſon corps. Les curieus tirent ces *Etoiles* de leur Ciel humide, & apres les avoir ſechées au Soleil, ils en parent leurs Cabinets.

ARTICLE XV.

Des Arbres de mer.

LEs bancs des Rochers qui ſont couverts d'eau, ne peuvent ſoufrir la ſterilité, & nonobſtant la ſalure qui les baigne inceſſamment, ils ſéforcent de produire parmy l'herbe qui les reveſt, des Arbres qui ſont incontinent glacez d'un Salpêtre, qui les rend blancs au poſſible. Quelques uns les prenent pour une eſpece de Coral. On en arrache de toutes figuresde, & ſi bien faſſonnés, que l'œil ne ſe peut laſſer d'en conſiderer les groteſque.

ARTICLE XVI.

Des Pannaches de mer.

IL y a auſſi des *Pannaches*, qui ſont par maniére de dire comme les bordures de ce grand Jardin liquide, qui n'a jamais beſoin d'étre arroſé. Elles ſont tiſſuës fort delicatement, en forme d'un riche point-coupé. Et ſelon la qualité des Rochers ou elles ont leur racine, elles ſont auſſi de differentes couleurs. Il ſeroit ſeulement à deſirer qu'elles euſſent un peu plus de ſolidité pour ſouffrir le voyage des Iles, en ces quartiers.

CHA-

qu'il vient des Crocodiles, parce que leur chair est parfumée. Quelques autres se persuadent que ce sont des pieces d'Iles, & des fragmens de rochers cachez en la mer, & emportez par la violence des flots, parce qu'il se recueille quelquéfois des pieces de cet Ambre qui pésent jusques à cent livres, & de la longueur de soixante paumes, & qu'au rapport de Linscot, en l'an mil cinq cens cinquante cinq, il en fut trouvé un morceau vers le Cap Comorin, du poids de trente quintaus. Il y en a qui estiment que c'est une espéce d'écume de mer, qui s'amasse & s'epaissit avec le tems par l'agitation des eaus de la mer: & qui se durcit par la chaleur du Soleil.

Mais c'est plus vrai-semblablement une sorte de Bitume, qui s'engendre au fond de la mer: Et lors qu'elle vient à estre agitée extraordinairement par quelque furieuse tempeste, elle détache ce Bitume de son sein, & le porte sur ses rivages. Car en effet c'est ordinairement apres une grande tempeste, que l'on en trouve sur les bords. Filostrate en la vie d'Apollinius dit, que les Panteres qui sont à l'entour du mont Caucase, aiment fort la bonne odeur de ce lieu là. Mais il est certain qu'entre autres bestes, les Oiseaus se montrent extremément amoureus de cét Ambre, & qu'ils le s'entent de fort loin. C'est pourquoy dés que l'orage est cessé, il le faut chercher & l'enlever en diligence, autrement on le trouveroit tout mangé. Et ce n'est pas sa bonne odeur, mais sa mauvaise qui attire ces Oiseaus. Car ce parfum si precieus & si admirable, lors qu'il est encore frais, & mol, & qu'il ne fait que sortir de la mer, sent tres-mauvais, & les animaus y courent en même fasson, qu'ils vont aus charognes: Car son odeur est à peu prés comme de lard corrompu, & il est à croire que c'est pour cette raison que l'on a été si long-tems à le connoitre, & à s'en servir. Les Anciens jugeoient de sa vertu, par sa mauvaise odeur, plûtôt capable de faire mal au cœur que de le réjouir; ainsi ils le rejettoient comme inutile, ou même nuisible. Joint qu'il ne se trouve pas si frequemment, ni en si grande quantité vers la coste de Gréce, ni dans l'Europe: & que les navigations aus Indes étoient rares autréfois.

Les Renards ne s'en montrent pas moins passionez. Aus Païs où il se recueille en quantité ces animaus font le guet à la coste, & aussitost qu'ils en decouvrent, ils s'en saisissent & l'avalent. Mais apres l'avoir gardé quelque tems dans leur ventre, ils le rendent sans qu'il soit aucunement digeré. Seulement il y perd une partie de sa qualité & de sa bonne odeur. C'est pourquoy cette sorte d'Ambre, qu'on appelle *Renardé* est moins prisée que l'autre, & ne s'employe gueres qu'aus parfums.

Il ne sera pas mal à propos de donner en passant le moyen de discerner le vray Ambre-gris d'avec le faus, veu que tous ceus qui en ont écrit, comme Garcias, Monard, Scaliger, Ferdinand Lopés, Clusius, & autres n'en parlent que fort succinctement, & ne nous en disent pas les marques essencielles.

Il faut savoir premierement, que l'Ambre se distingue en general, en celuy de la mer du levant, & en celuy de la mer du Ponant. Celuy qui se prend à la coste du Levant, & particulierement à la coste de la Barbarie, ou il se trouve en grande quantité & en grosses piéces, est generalement noir, & ne séche jamais si bien, qu'il se puisse reduire en poudre, comme celuy du Ponant, quelque addition qu'on y fasse pour le pulvériser. Il se fond aussi plus facilement au feu, il est de moins douce odeur, & de beaucoup moindre prix. On apporte peu de cét Ambre en ces quartiers, parce qu'il n'y est pas estimé, & qu'il n'est guére bon pour la Medecine, ni pour les parfums.

L'Ambre du Ponant, dont le meilleur est celuy de nos costes, est ordinairément d'un gris cendré : comme si l'on avoit mésle de la cendre parmy de la cire : de fasson neantmoins que la cendre y parut distinctement, & ne se confondit pas avec la cire. Le dessus ayant frayé sur le rivage, & ayant plus senty l'air, est ordinairement de couleur tannée, ou du moins plus blanc que le dedans, dur & solide en fasson de croûte, & par fois meslé de sable, & de coquillages. Ce qui arrive lors qu'étant mol comme du Bitume ou de la poix, les ordures s'y attachent facilement; Et cela diminuë son prix, mais ne le rend pas moins bon.

Pour

Pour ſavoir ſi cet Ambre qui eſt de la meilleure eſpéce eſt bon, on regardera premierement la figure, qui doit tirer pour l'ordinaire, à la rondeur, par ce que toutes les choſes moyennement molles étant roulées par la mer, & pouſſées ſur le rivage, s'arrondiſſent. Il doit eſtre encore en quelque faſſon poly, & de couleur brune, entre gris de more & tanné. Que s'il eſt bien ſec, il faut qu'il ſoit fort leger pour ſa groſſeur. Car par lá, vous jugeres ſi ce n'eſt point une mixtion de Colofone, de Bitume, de Cire, de Poix, & de Réſine, toutes ces choſes peſant beaucoup plus. Vous connoitrez auſſi par là, ſi parmy le bon Ambre, on n'a point meſlé de ſable, ou ſi ce n'eſt point de l'Ambre noir du levant.

Si l'on ne veut pas rompre la piéce il faut prendre une aiguille, & la faire chauffer, & en perçer cette piéce d'Ambre. Vous remarqueres par ce moyen ſi elle entre aiſément, qu'il n'y a point de pierres encloſes. Et en ſentant la liqueur qui ſortira par la chaleur de l'aiguille qui fondra l'Ambre, vous trouverés une odeur qui approche de celle de la cire gommée & qui ſe termine enfin en une odeur aſſés douce.

Mais le plus aſſuré moyen, eſt apres avoir fait le prix de la piece d'Ambre à condition qu'il ſoit bon, de la rompre. Ainſi vous reconnoîtres s'il n'y a point de caillous. Il faut comme nous avons déja dit, que l'Ambre ſe trouve de couleur cendrée, à petis grains, comme ſont ceus de nos Truffles. Lors qu'il eſt recent, il eſt plus brun que lors qu'il eſt fort ſec. Mais pourveu qu'il ne s'eloigne guére de cette couleur, & qu'il ne ſoit ni trop noir, ni trop blanc, il n'importe; ſur tout il faut qu'il paroiſſe de couleur meſlée. Il faudra auſſi prendre un peu de l'interieur de la piece, ou de l'endroit que l'on ſoubçonne le moins bon, & le mettre ſur un couteau que vous aures fait chauffer; y étant mis, il faut qu'il fonde auſſi-tôt comme de la cire, & ſi le couteau eſt fort chaud, qu'il s'exhale tout ſans rien laiſſer.

Vous prendrés garde en le faiſant ainſi fondre, s'il a à peu prés l'odeur que nous avons déja dite, & qui ne ſe peut guére reconnoitre qu'on ne l'ait expérimentée auparavant, par ce qu'elle luy eſt particuliere. Et par là vous reconnoîtrés encore s'il n'y a point de poudre meſlée parmy l'Ambre. Lors

qu'il

qu'il se fond vous pourrés aussi, si vous voulés en faire l'essay, en prendre un peu & le mettre sur la main : & en l'étendant vous verrés s'il n'y a rien de meslé. Il doit adherer si fortement à la main, qu'il ne soit pas aisé de l'en ôter. Quand il fond il devient d'une seule couleur, bien qu'auparavant il semble meslé, & il tire alors sur la Colofone. Il ne se doit dissoudre ni dans l'eau, ni dans l'huile. Ce n'est pas qu'il n'y aye un moien de le dissoudre dans l'une & dans l'autre, par l'addition d'une certaine chose, que ceus qui la s'avent tienent secrette. Il ne faut pas aussi qu'il se mette en poudre, si ce n'est qu'étant bien sec on le racle, & on le meslé avec quelque poudre bien subtile : encore prend il en partie au mortier, qu'il faut racler de tems en tems. Le noir ne se met jamais bien en poudre, ni de cette fasson, ni d'aucune autre.

La difference du noir d'avec le gris est premierement sa couleur, qui tire plus sur la poix noire, & qui n'est pas meslée de grains gris-blancs, mais par tout égale. Le noir est aussi plus mol & plus pesant, & il sent plus le Bitume.

Il y a une troisiéme espece d'Ambre, qui est blanc, lequel comme dit Ferdinand Lopés, est le plus rare, mais non pas le meilleur, comme il estime : au contraire c'est le moindre de tous : & comme l'on n'en fait nul cas, on en transporte fort peu. Mais pour mieus dire, c'est de l'Ambre, ou gris ou noir, lequel ayant été mangé & digeré par les Oiseaus, qui ont l'estomac fort chaud, devient ainsi blanc, comme sont présque tous les excremens des Oiseaus. Celuy que les Poissons ont devoré, ce qui arrive souvent, n'est guére alteré ni en sa couleur, ni en sa substance. Ce qui vient de ce que les Poissons ont l'estomac moins chaud que les Oiseaus, & que peut-estre sentant cet Ambre plus chaud que leurs alimens ordinaires, & s'en trouvant travaillez, ils le vomissent promptement. Mais celuy que l'on appellé Renardé, est présque tout corrompu, & de peu de valeur, à cause de la chaleur de l'estomac des Renars qui l'ont devoré.

Cét Ambre blanc ressemble à du Suif Mariné, se fond aisément, & sent le suif, aussi quelques uns croyent, que ce n'est que du Suif Mariné.

Nous

Nous ne nous arresterons pas à representer les Sofistications qui se font en l'Ambre ; par ce quelles sont infinies, & qu'il suffit d'avoir donné les marques du bon. Nous ne dirons rien aussi des admirables usages qu'il a en la Medecine, ni de toutes ses bonnes qualitez, & sur tout de la douce odeur qu'il donne aus liqueurs aus confitures, & à tout ce en quoy on l'employe : puisque les Livres nouveaus en sont pleins & que l'experience les témoigne.

CHAPITRE VINT-ET-UNIÉME.

De quelques animaus Amfibies, qui sont communs en ces Iles.

Pour ne faire qu'une volée des Oiseaus de nos Antilles, & ne les pas separer les uns d'avec les autres, nous avons déja parlé dans le sétiéme Chapitre de cette Histoire des Oiseaus que l'on nomme de Riviere, & qui vivent également & sur la terre & sur l'eau. Il ne nous reste donc plus icy, qu'à décrire quelques autres Amfibies, qui sont communs en ces Iles.

ARTICLE I.

Du Crocodile.

Nous commencerons par le *Crocodile* que les Insulaires nomment *Cayeman*. C'est un monstre tresdangereus, qui croist par fois d'une grosseur & d'une longueur énorme. On en apporte si souvent des dépoüilles en France, qu'il n'est pas necessaire de nous étendre beaucoup sur sa déscription.

Cét Animal se tient en la Mer & aus Rivieres des Iles inhabitées, & même sur la terre parmy les Roseaus. Il est hideus au possible. On tient qu'il est de longue vie, & que son corps croist en toutes ses dimensions, jusques à sa mort. Ce qui fait qu'ō ne se doit pas étonner, si on en a veu, qui avoient

dixhuit pieds de long, & qui étoient gros comme une Barrique. Il eſt ſoutenu ſur quatre pieds qui ſont armez d'ongles crochus. Sa peau qui eſt relevée par écailles eſt ſi dure ſur le dos, qu'un coup de mouſquet chargé de bales ramées ne fait que l'effleurer legerement; mais ſi on le bleſſe ſous le ventre, ou aus yeus, il eſt incontinent arreté. Sa machoire inferieure eſt immobile. Il a la gueüle ſi deméſurement fendüe, & heriſſée de tant de dens ſi pointuës & ſi tranchantes, qu'en un coup il peut couper un homme en deus.

Il court aſſés vitte ſur la terre; mais la peſanteur de ſon corps fait que ſes pattes impriment dans le ſable des traces auſſi profondes que feroit un cheval de carroſſe. Et comme il n'a point de vertebres à l'éſpine du dos non plus que les Hyenes : il va tout droit, ſans pouvoir tourner ſon grand corps, que tout d'une piece. De ſorte que ſi l'on en eſt pourſuivy, il ne faut que prendre de fauſſes routes, & courir en Biaiſant & en Serpentant, pour l'éviter.

Ceux qui ſe nourriſſent en l'eau douce, ſentent tellement le Muſc quand ils ſont en vie, que l'air en eſt tout parfumé à plus de cent pas aus environs: Et même l'eau ou ils ſont, en eſt odoriferante. Cette remarque de la bonne odeur du Crocodile, nous montre en paſſant l'erreur de Pline, qui s'étoit imaginé que la ſeule Panthere entre tous les animaus étoit odoriferante, comme il le dit en quelque endroit: bien qu'ailleurs il écrive que les entrailles du *Crocodile* ſentent tres-bon, & que cela vient des fleurs odoriferantes qu'il prend pour ſa nourriture. Au reſte cette odeur muſquée du *Crocodile de l'Amerique*, eſt particulierement renfermée en certaines glandules qui ſont aus Emonctoires, qu'il a ſous les cuiſſes, & qui eſtant arrachées conſervent encore long-tems cette odeur. Il eſt à croire que Dieu leur a donné cette ſenteur, afin que l'homme & les autres animaus auſquels ce monſtre carnacier fait une cruelle guerre, puiſſent à l'odeur diſcerner le lieu où il ſe cache, & s'en donner garde.

Ceus qui vivent en la mer ne ſentent point le Muſc, mais les uns & les autres ſont extremement à craindre quand on ſe Baigne, ou qu'on eſt contraint de paſſer quelque riviere à la nage. Cét horrible Monſtre a une ruſe pour faire curée des

Bœufs

Bœufs & des Vaches. C'eſt qu'il ſe met aus aguets aus endroits des étangs, ou des Rivieres d'eau douce, où ces animaus ont coutume d aller boire. Et quand il en apperçoit quelcun à ſon avantage, il ferme les yeus à demy, & ſe laiſſe comme emporter au fil de l'eau, reſſemblant ainſi à une groſſe piece de bois pourry qui flotte. Par ce moyen s'étant approché peu a peu de la pauvre beſte qui boit, & qui ne ſe donne pas garde de luy, la prenant en trahiſon, il s'élance tout à coup, & la ſaiſiſſant prontément par les Babines, il la tire d'une telle furie au fons de l'eau, qu'il ne la quitte point qu'elle ne ſoit noyée, & puis il en fait ſon repas. Il n'attrape pas ſeulement les beſtes, mais auſſi les hommes par cette ruſe. Témoin ce que recite Vincent le Blanc du ſerviteur d'un Conſul d'Alexandrie, qui voulant prendre une de ces beſtes cruelles, qu'il eſtimoit eſtre une piece de bois, fut emporté par elle au fonds de l'eau, ſans qu'il ait jamais paru dépuis.

On voit ſur tout abondance de ces Monſtrueus *Crocodiles*, aus Iles qui pour ce ſujet ont eſte nommées les Iles *du Cayeman*, & qui ne ſont frequentées qu'au tems que l'on va tourner la Tortuë. Car à cauſe qu'apres que l'on a pris la meilleure chair de la Tortuë, on laiſſe le reſte à l'abandon, ces *Crocodiles* viennent à troupe pendant la nuit ſe repaitre des inteſtins & des Carcaſſes qu'on a laiſſez ſur le ſable. De ſorte que ceus qui ſont en garde pour tourner la Tortuë, ſont obligez de porter de gros Leviers de bois, pour ſe parer contre ces *Cayemans*, qu'ils aſſomment le plus ſouvent, apres qu'ils leur ont rompu le dos avec ces Leviers.

Ces Animaus ont une graiſſe blanche, d'ont autréfois les Medecins ſe ſervoient pour reſoudre les fluxions, qui procedoient d'humeur froide; parce qu'elle eſt chaude, & qu'elle eſt compoſée de parties ſubtiles. Et par la même raiſon on en frottoit les malades dans l'accés de la fiévre, pour leur provoquer la ſueur. Pline recite mille autres proprietez qui ſe rencontrent au Crocodile, pour la gueriſon des maladies. Quelques uns recerchent ſoigneuſement certaines petites pierres en forme d'oſſelets qu'il a en ſa teſte, & les aiant reduites en poudre, ils en uſent pour chaſſer la gravelle des reins. On dit auſſi que les dens plus pointuës de cet Animal

qui sont à costé de cháque machoire font passer la douleur des dens, & les empeschent de pourrir; pourveu qu'on ait soin de les frotter tous les jours avec ces dens Canines. Ainsi la teste des Dragons, & des Crapaus renferment des Pierres d'une merveilleuse vertu contre plusieurs maus. Et ainsi ces cruels Requiems que nous avons décrits cy dessus, fournissent un remede contre la pierre & la gravelle. Le sage Auteur de la nature aiant voulu, que nous receussions quelque utilité, des choses mêmes les plus contraires.

Les Chinois savent prendre & apprivoiser ces *Crocodiles* à ce que disent les Historiens. Et quand ils les ont nourris quelque tems chez eus, & bien engraissez, ils les tuent & les mangent. Mais les Européens qui en ont goûté, disent que cette chair bien que blanche & delicate, n'est pas agreable, parce qu'elle est fade, & doucâtre & par trop musquée.

ARTICLE II.

Des Tortuës Franches.

ON prend en ces Iles plusieurs sortes de *Tortuës* de terre, de mer, & d'eau douce, qui sont de differentes figures. Les Caraibes les nomment toutes *Catallou*, mais quand ils parlent de celles de terre ils ajoûtent le mot de *Nonum*, qui signifie la terre en leur langage; ou celuy de *Tona*, c'est à dire de riviere, ou d'eau.

Les Tortuës de mer, se divisent ordinairement par les Insulaires en *Tortuë Franche*, en celle qu'ils nomment *Caouanne*, & en *Caret*. Elles sont présque toutes d'une même figure; Mais il n'y a que la chair de la premiere espece qui soit bonne à manger si ce n'est en necessité, & à faute d'autre chose: de même qu'il n'y a que lécaille de la derniere qui soit de prix.

Les *Tortuës Franches* & les *Caouannes* sont le plus souvent d'une grosseur si demesurée que la seule écaille de dessus a environ quatre pieds & demy de longueur, & quatre de large. Dequoy il ne se faut pas étonner, veu qu'en l'Ile Maurice on en rencontre qui peuvent marcher portant quatre hommes: Qu'Elian recite que les habitans de l'Ile Taprobane en cou-

couvroient leurs maisons : Et qu'au rapport de Diodore de Sicile certains peuples des Indes Orientales, s'en servent comme de petis Bateaus, sur léquels ils passent un d'étroit de mer, qui les separé de la terre ferme.

Ces Animaus Amfibies, ne viennent gueres à terre que pour poser leurs œufs : Ils choisissent pour cet effet un sable fort dous, & fort delié qui soit sur le bord de la mer, en un endroit peu frequenté, & ou ils puissent avoir un facile accés.

Les Insulaires, qui vont en certain tems de l'année aus Iles du Cayeman, pour faire provision de la chair des Tortuës qui y terrissent en nombre innombrable, disent, qu'elles y abordent de plus de cent lieuës loin pour y poser leurs œufs, à cause de la facilité du rivage qui est bas, & par tout couvert d'un sable molet. Le terrissage des Tortuës commence à la fin du mois d'Avril, & il dure jusques à celuy de Septembre, & c'est alors que l'on en peut prendre en abondance, ce qui se fait en cette sorte.

A l'entrée de la nuit on met des hommes à terre, qui se tenant sans faire de bruit sur la rade, guettent les Tortuës lors qu'elles sortent de la mer pour venir poser leurs œufs dans le sable. Et quand ils apperçoivent qu'elles sont un peu éloignées du bord de la mer, & qu'avec leurs pattes elles font au sable un trou profond d'un pied & demy, & quelquefois d'avantage pour y poser leurs œufs; pendant qu'elles sont occupées à se vuider dans ce trou, ces hommes qui les épient les surprenant, les tournent sur le dos : & estant en cette posture elles ne peuvent plus se retourner, & demeurent ainsi jusques au lendemain, qu'on les va querir dans les chaloupes pour les apporter au Navire. Lors qu'elles sont ainsi renversées sur le dos, on les voit pleurer, & on leur entend jetter des soupirs. Tout le monde sait que le Cerf pleure lors qu'il est reduit aus abois. Et c'est une chose présque incroiable des cris & des gemissemens que poussent les Crocodiles du fleuve du Nil, & des l'armes qu'ils répandent se voians pris.

Les Matelots des Navires qui vont en ces Iles du Cayeman, pour faire leur charge de Tortuës, en peuvent facilement

tourner cháque soir en moins de trois heures quarante ou cinquante, dont la moindre pese cent cinquante livres, & les ordinaires deus cens livres, & il y en a telle qui a deus grands seaus d'œufs dans le ventre. Ces œufs sont ronds de la grosseur d'une bâle de jeu de paume : Ils ont de la glaire & un moyeuf comme les œufs de poule, mais la coque n'en est pas ferme, mais mollasse comme si c'étoit du parchemin moüillé. On en fait des fricassées, & des amelettes qui sont assés bonnes ; mais elles sont plus séches & plus arides que celles qu'on fait avec des œufs de poule. Une seule *Tortuë* a tant de chair, qu'elle est capable de nourrir soixante hommes par jour. Quand on les veut manger on leur cerne lécaille du ventre, que les Insulaires appellent le *plastron de dessous*, qui est uni a celuy de dessus par de certains cartilages, qui sont aisés à couper. Tout le jour les Matelots sont occupés à mettre en pieces & à saler les *Tortuës* qu'ils ont prises la nuit. La pluspart des Navires qui vont en ces Iles du Cayeman apres avoir fait leur charge, c'est à dire apres six semaines ou deus mois de demeure, s'en retournent aus Antilles, où ils vendent cette *Tortuë* salée, pour la nourriture du commun peuple & des Esclaves.

Mais les *Tortuës* qui peuvent échapper la prise, aprés avoir pondu leurs œufs à deus ou trois reprises, s'en retournent au lieu d'où elles estoient venuës. Les œufs qu'elles ont couverts de terre sur le rivage de la mer, étans éclos au bout de six semaines par l'ardeur du Soleil, & non par leur regard comme Pline & quelques anciens se sont imaginez autrefois : aussi tôt que les petites Tortuës ont brisé la Coque qui les tenoit envelopées, elles percent le sable, & sortent de ce tombeau qui leur a donné naissance, pour se rendre droit à la mer aupres de leurs meres, par un instinct qu'elles ont reçeu de la nature.

La chair de cette espéce de Tortuë est aussi delicate que le meilleur veau, pourveu qu'elle soit fraiche, & qu'elle soit seulement gardée du jour au lendemain. Elle est entremeslée de graisse qui est d'un jaune verdâtre estant cuite. Elle est de facile digestion, & fort saine ; d'où vient que quand il y a des malades, s'ils ne peuvent se guerir aus autres Iles, on les fait

fait paſſer aus Iles des du Cayeman dans les Navires qui en vont faire la proviſion. Et le plus ſouvent ayans eſté rafraichis & purgez par cette viande, ils retournent en bonne ſanté. La graiſſe de cette ſorte de *Tortuë*, rend une huile qui eſt jaune & propre à frire ce que l'on veut lors qu'elle eſt fraiche. Etant vielle elle ſert aus lampes.

ARTICLE III.

Des Tortuës qu'on appellé Caoüannes.

LA Tortuë qu'on nommé *Caoüanne*, eſt de même figure que la precedente, horsmis qu'elle a la teſte un peu plus groſſe; Elle ſe met en defenſe lors qu'on la veut approcher pour la tourner: mais ſa chair étant noire fillaſeuſe & de mauvais goût, elle n'eſt point eſtimée qu'à faute d'autre: l'huile qu'on en tire n'eſt auſſi propre, que pour entretenir les lampes.

ARTICLE IV.

Des Tortuës qu'on appellé Carets.

QUant à la troiziéme eſpéce de *Tortuë de mer*, nos François la nomment *Caret*. Elle differe des deus autres en groſſeur, étant de beaucoup plus petite, & en ce qu'elle ne poſe pas ſes œufs dans le ſable; mais dans le gravier qui eſt meſlé de petis caillous. La chair n'en eſt point agreable, mais les œufs ſont plus delicats, que ceus des autres eſpéces, Elle ſeroit autant negligée que la *Caoüanne*, n'étoit que ſon écaille precieuſe là fait ſoigneuſement rechercher. Elle eſt composée de quinze feüilles tant grandes que petites, dont dix ſont plates; quatre un peu recourbées; & celle qui couvre le col eſt faite en triangle cavé comme un petit bouclier. La dépoüille d'un Caret ordinaire peſe trois ou quatre livres: mais on en rencontre quelquefois, qui ont lécaille ſi epaiſſe, & les feüilles ſi longues, & ſi larges, qu'elles peſent toutes enſemble, environ ſix ou ſét livres.

C'eſt

C'eſt de cette écaille de *Caret*, qu'on fait à preſent tant de beaus peignes, tant de belles coupes, de riches boëttes, de caſſettes, de petis Buffets, & tant d'autres excellens ouvrages, qui ſont eſtimez de grand prix. On en enrichit auſſi les meubles des chambres, les bordures des miroirs, & des tableaus, & pour leur plus noble uſage on en couvre les petis livres de devotion, qu'on veut porter en la poche. Pour avoir cette precieuſe écaille, il faut mettre un peu de feu déſſous le plaſtron de deſſus, ſur lequel les feüilles ſont attachées: car ſi tôt qu'elles ſentent le chaud on les enleve ſans peine, avec la pointe du couteau.

Quelques uns aſſurent que cette eſpece de Tortuë eſt tellement vigoureuſe, que ſon écaille lui étant ôtée, il en renaiſt bien tôt une autre, s'y on la remet incontinent en la mer. L'abondance du Caret, ſe trouve en la Peninſule de Jucatan, & en pluſieurs petites Iles qui ſont dans le golfe d'Hondures. Ce qui fait voir que le bon Pirard étoit mal informé, lors qu'au Chapitre deuziéme, de ſon traitté des animaus & des fruits des Indes Orientales, il a dit que cette ſorte de Tortuë ne ſe voyoit qu'aus Maldives & aus Filippines.

On tient que l'huile de Caret, a la proprieté de guerir toutes ſortes de gouttes, qui proviennent de cauſes froides. On s'en ſert auſſi avec heureus ſuccés pour fortifier les nerfs, & pour, appaiſer les douleurs des reins, & toutes les fluxions froides.

ARTICLE V.

De la faſſon qu'on peſche les Tortuës, & tous les autres gros Poiſſons des Antilles.

LEs Tortuës de mer, ne ſe prennent pas ſeulement ſur le ſable, en la maniere que nous avons décrite cy deſſus: mais auſſi par le moyen d'un inſtrument que l'on nommé *Varre*. C'eſt une perche de la longueur d'une demye pique, au bout de laquelle on fiche un clou pointu par les deus bouts, qui eſt carré par le milieu, & de la groſſeur du petit doigt.

doigt. On l'enfonce jusques à moytie dans le bout de la varre, où il entre sans force. Quelques-uns font des entaillures du costé qu'il sort, afin qu'il tienne plus fort lors qu'on lâ lancé dans lécaille de la Tortuë.

Voicy comme les pescheurs font pour darder cette Varre. La nuit lors qu'il fait clair de Lune & que la mer est tranquille, le maitre pescheur qu'ils appellent Varreur s'étant mis en un petit esquif, qu'ils nomment *Canot*, avec deus autres hommes, l'un qui est à l'aviron, pour le remuer d'un & d'autre costé avec tant de vitesse & de d'exterité, qu'il avance autant & avec beaucoup moins de bruit, que s'il étoit poussé à force de rames. Et l'autre est au milieu du canot, où il tient la Ligne, qui est attachée au clou, en état de pouvoir aisément & promptement filer, lors que le Varreur aura frappé la Tortuë.

En cet equippage, ils vont sans faire aucun bruit, où ils esperent d'en trouver: & quand le Varreur qui se tient tout droit sur le devant du Canot en apperçoit quelcune à la lueur de la mer laquelle elle fait écumer en sortant par intervalles; il montre du bout de sa Varre, laquelle doit servir de compas à celuy qui gouverne le petit vaisseau, l'endroit où il faut qu'il le conduise, & s'étant approché tout doucement de la Tortuë, il luy lance avec roideur cette varre sur le dos. Le clou penetre l'écaille, & perce bien avant dans la chair, & le bois revient sur l'eau. Aussi tôt qu'elle se sent blessée elle se coule à fonds auec le clou, qui demeure engagé en son écaille. Et d'autant plus qu'elle se remuë & s'agite, plus elle s'enferre. Enfin aprés s'étre bien débatuë ses forces luy manquant, à cause du sang qu'elle a perdu, elle se laisse prendre aisément, & on la tire sans péne à bord du Canot, ou à terre.

On prend en cette même sorte le Lamantin, & plusieurs autres gros Poissons: mais au lieu d'un clou on met au bout de la varre un harpon, ou un javelot de fer, qui est fait en forme de celuy d'une lance bien perçante. A costé de ce fer il y a un trou auquel est passée une corde laquelle est aussi entortillée à l'entour de la perche, en telle sorte que quand le Varreur l'a l'ancée de toute sa force sur le Poisson, la corde

coule facilement pour luy donner la liberté de se demener dans l'eau : & apres qu'il a epuisé toutes ses forces, & qu'il est reduit à l'extremité, s'y on ne le peut embarquer dans le Canot, on le tire facilement sur le bord de la mer, où l'on le divise par quartiers.

ARTICLE VI.

Des Tortuës de Terre, & d'Eeau douce.

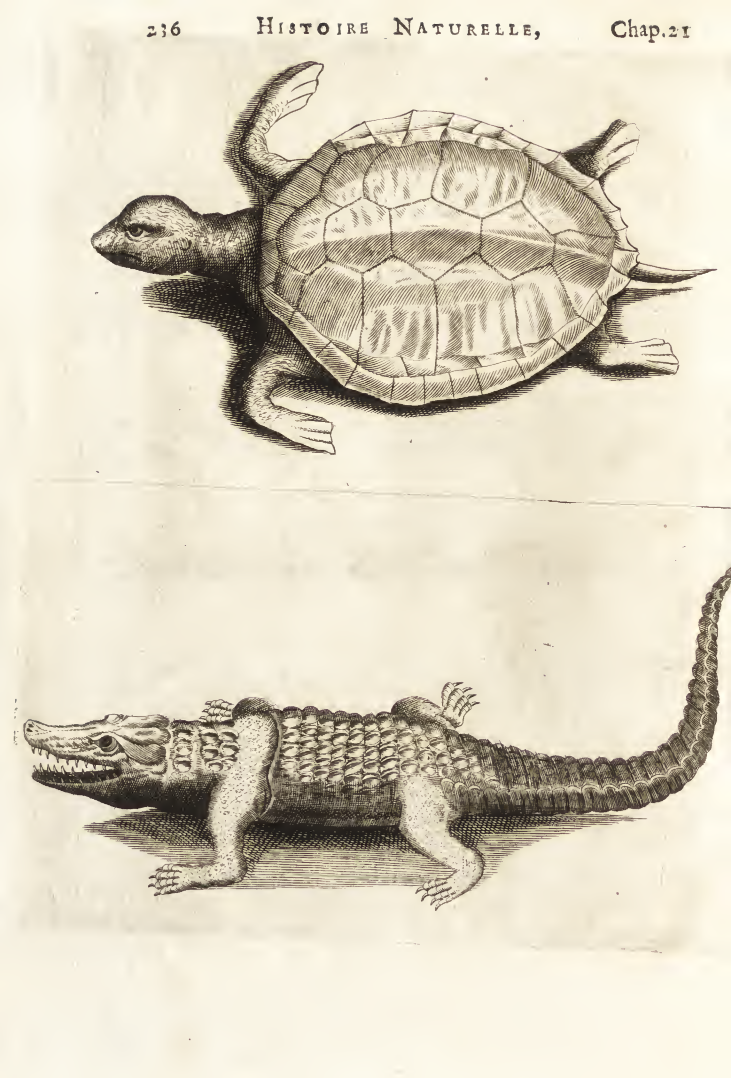
LEs Tortuës de Terre se trouvent en quelques Iles prés des Rivieres d'eau douce, qui sont les moins sujettes aus débordemens, ou dans les étangs & dans les marécages qui sont bien éloignés de la mer. Elles sont couvertes de tous côtez d'une dure & solide croute, qui ne se leve point par écailles, comme celles des Tortuës de mer, & qui est si épaisse par tout, qu'elle sert d'un fort si assuré à l'animal qui y fait sa demeure, que quand les rouës d'un chariot passeroyent par dessus, elle ne seroit pas brisée. Mais ce qui est de plus merveilleus est, qu'il ne peut jamais estre à l'étroit dans cette maison mouvante : car elle s'élargit à mesure que le corps de son hoste prend de nouveaus accroissemens. Le couvert de dessus est en quelques unes de la longueur d'un pied & demy. Il est d'une figure ovale, creusé comme un bouclier, & enrichy par dessus de plusieurs rayes, qui sont arrangées en differens parquets, qui paroissent un peu relevez, & qui forment plusieurs petis compartimens d'une parfaite symmetrie. Tous ces entrelacemens sont couchez sur un fond noir, qui est émaillé en plusieurs endroits de blanc & de jaune.

Cette espece de Tortuë, a la teste fort hideuse, car elle est semblable à celle d'un serpent. Elle n'a point de dens : mais seulement des m'achoires, qui sont d'un os assez fort, pour briser ce qu'elle veut avaller. Elle est supportée de quatre pieds, qui sont bien foibles pour soutenir la pesanteur de son corps, aussi elle ne se confie pas en leur legereté pour se sauver, & gagner quelque retraitte lors qu'elle est poursuivye: mais si elle n'est sur le bord des Rivieres ou des étangs dans léquels elle se puisse precipiter ; elle ne recherche aucun autre

autre abry, ni aucun autre avantage que le toict de sa propre maison, sous lequel de même que l'Herisson, & l'Armadille, elle retire promptément & seurément sa teste, ses pieds & sa queuë, aussi tôt qu'elle craint le moindre danger.

La Femelle pose des œufs de la grosseur de ceux d'un pigeon: mais un plus longuets. Elle les cache dans le sable, & les confie au Soleil, pour les couver & les faire éclore. Bien que quelques-uns tiennent que la chair de ces Tortuës de terre soit de difficile digestion, ceus qui en ont goûté la rangent entre les viandes les plus exquises, & les plus delicates de toute l'Amerique: Et les Medecins du païs conseillent à ceus, qui sont menacez d'Hidropisie, d'en user souvent pour leur guerison. Ils ont aussi reconnu par l'experience qu'ils en ont faite, que leur sang étant séché & reduit en poudre, attire le venin des viperes, & des Scorpions, en l'appliquant sur la playe. Il est aussi constant que la cendre de leur écaille meslée avec le blanc d'un œuf guerit les crevasses qui survienent aux mammelles des femmes qui allaitent; & que s'y on s'en poudre la teste, elle empesche les cheveus de tomber.





CHAPITRE VINT-DEUSIÉME.

Contenant les descriptions particulieres de plusieurs sortes de Crabes qui se trouvent communément sur la terre des Antilles.

IL se trouve par toutes ces Iles, des *Crabes* ou *Cancres*, qui sont une espéce d'Ecrevisses Amfibies & fort bonnes à manger, au lieu que celles du Bresil sont desagreables, parce qu'elles sentent la racine de Genévre. Aussi les Indiens Insulaires estiment beaucoup les leurs, & en font leur mets le plus ordinaire. Elles sont toutes d'une figure ovale, ayant la queüe retroussée sous le ventre. Leur corps, qui est tout couvert d'une coque assez dure est supporté sur plusieurs pieds, qui sont tous Herissez de petites pointes, qui servent à les faire grimper plus aisément, où elles ont envie d'atteindre. Les deus de devant sont fort gros : l'un notamment est plus gros que l'autre. Nos François appellent ces deus partes de devant des *Mordans*, parce qu'avec icelles elles pincent & serrent vivément ce qu'elles attrapent. La partie de devant qui est un peu plus large & plus relevée que l'autre, pousse en dehors deus yeux, qui sont solides, transparens & de differente couleur. Leur gueüle est armée de deus petites dens blanches, qui sont disposées de chaque costé en forme de tenailles trenchantes, dont elles couppent les feüilles les fruits, & les racines des arbres, qui leur servent de nourriture.

ARTICLE I.

Des Crabes qu'on nommé Tourlourou.

IL y en a de trois sortes qui different en grosseur & en couleur. Les plus petites sont celles que l'on appellé communément *Tourlourous*. Elles ont la coque rouge marquée d'une tache noire; elles sont assez agreables au goût: mais à

cause qu'il y a beaucoup à éplucher, & peu à prendre, & qu'on tient aussi qu'elles provoquent la dissenterie, elles ne sont recherchées que dans la necessité.

ARTICLE II.

Des Crabes blanches.

LEs autres sont toutes blanches, & se tiennent aus pieds des arbres au bord de la mer, en des trous qu'elles font en terre, & où elles se retirent comme les Lapins en leurs clapiers. Elles sont les plus grosses de toutes, & il s'en voit telles, qui ont en l'une de leurs pattes la grosseur d'un œuf de chair aussi delicate que celle des Ecrevisses de riviere. Elles se montrent rarément de jour : mais pendant la nuit elles sortent en bandes de leurs tannieres, pour aller manger sous les arbes; & c'est aussi en ce tems là qu'on les va prendre à la lanterne, ou aus flambeaus. Elles se plaisent particulierement sous les Paretuviers, & sous les autres arbres qui sont au bord de la mer, & dans les endroits les plus marécageus. Quand on foüille dans la terre, ou dans le sable pour les chercher en leurs retraittes, on les trouve toujours à moitie corps dans l'eau, de même que la plûpart des autres animaus Amfibies.

ARTICLE III.

Des Crabes peintes.

MAis celles de la troisiéme espece, laquelle tient le milieu entre les deus autres dont nous venons de parler sont les plus belles, les plus merveilleuses & les plus prisées de toutes. Elles ont bien la même figure que les precedentes; mais selon les diverses Iles, & les differens terrois où elles se nourrissent, elles sont peintes de tant de couleurs, qui sont toutes si belles & si vives, qu'il n'y a rien de plus divertissant, que de les voir en plein jour roder sous les arbres, où elles cerchent leur nourriture. Les unes ont tout le

le corps de couleur violette pãnaché de blanc : Les autres ſont d'un beau jaune qui eſt chamarré de pluſieurs petites Lignes griſâtres & pourprines, qui commencent à la gueüle, & qui s'éparpillent ſur le dos. Il y en à même quelques unes qui ſur un fond tanné, ſont rayées de rouge, de jaune, & de vert, qui leur donne un coloris le plus riche & le mieus meſlé qu'on ſe pourroit figurer. On diroit à les voir de loin que toutes ces agreables couleurs dont elles ſont naturellement émaillées, ne ſoient pas encores ſéches, tant elles ſont luiſantes ; ou qu'on les ait tout fraichément chargées de vernis, pour leur donner plus de luſtre.

Ces *Crabes peintes*, ne ſont pas comme les blanches, qui n'oſent pas ſe montrer de jour. Car on les rencontre ſur tout le matin & le ſoir, & aprés les pluyes ſous les Arbres, où elles ſégaient par troupes. Elles ſe laiſſent auſſi approcher d'aſſez prés ; mais incontinent qu'on fait mine de les vouloir arréter avec une baguette, car il ſeroit trop perilleus d'y emploier les mains ; elles ſont leur retraitte ſans tourner le dos à ceus qui les pourſuivent, & en ſe reculant de coſté elles montrent leurs dens, & preſentant leurs defenſes ouvertes, qui ſont ces deus ténailles ou mordans, qu'elles ont en leurs pieds, elles s'en parent tout le corps, & elles les font choquer de tems en tems l'une contre l'autre, pour donner de la terreur à leurs ennemis ; & en cette poſture elle gaignent leur fort, qui eſt ordinairement ſous la racine, ou dans le creus de quelque arbre pourri, ou dans les fentes des rochers.

Ces Crabes ont cet inſtinct naturel, d'aller tous les ans environ le mois de May, en la ſaiſon des pluyes au bord de la mer ſe l'aver, & ſécouër leurs œufs pour perpetuer leur eſpéce. Ce qu'elles font en cette ſorte. Elles deſcendent des montagnes en ſi grande troupe, que les chemins & les bois en ſont tout couverts : Et elles ont cette addreſſe merveilleuſe, de prendre leur route vers la partie de l'Ile, où il y à des ances de ſable, & des décentes, d'où elles peuvent commodement aborder la mer.

Les Habitans en ſont alors fort incommodez, parce qu'elles rempliſſent leurs jardins, & qu'avec leurs mordans elles couppent les pois, & les jeunes plantes de Tabac. On diroit

à voir

à voir l'ordre qu'elles gardent en cette descente, que ce seroit une armée qui marche en bataille. Elles ne rompent jamais leurs rangs. Et quoy qu'elles rencontrent en chemin, maisons, montagnes, rochers, ou autres obstacles elles s'éforcent de monter dessus, afin d'aller toujours constamment en ligne droite. Elles font alte deus fois le jour, pendant la plus grande chaleur, tant pour repaître que pour se reposer un peu ; Mais elles font plus de chemin de nuit que de jour, jusques à ce qu'enfin elles soient arrivées au bord de la mer.

Lors qu'elles font ce voyage, elles sont grasses & bonnes à manger ; les mâles étans pleins de chair, & les femelles remplies d'œufs. Aussi en ce tems-là, on en à provision à sa porte. Et quelquéfois elles entrent même dans les maisons, quand les palissades ne sont pas bien jointes, & qu'elles trouvent ouverture. Le bruit qu'elles font durant la nuit, est plus grand que celuy des rats, & empesche de dormir. Quand elles sont au bord de la mer, aprés s'estre un peu reposées, & avoir consideré la mer comme la nourrice de leurs petis, elles s'approchent de si prés, qu'elles puissent estre baignées, à trois ou quatre reprises des petites ondes qui flottent sur le sable ; puis s'étant retirées es bois, ou es plaines voisines pour se delasser, les femelles retournent une seconde fois à la mer, & s'étant un peu lavées, elles ouvrent leur queüe, laquelle est ordinairement serrée sous le ventre, & elles secoüent dans l'eau les petis œufs qui y étoient attachez. Puis s'étant encore l'avées, elles se retirent avec le même ordre qu'elles étoient venuës.

Les plus fortes regagnent incontinent les montagnes, chacune au quartier d'où elle étoit partie, & par le même chemin où elle avoit passé. Mais elles sont alors, c'est à dire, à leur retour, pour la plûpart si foibles, & si maigres ; qu'elles sont contraintes de s'arréter es premieres campagnes qu'elles recontrent, pour se refaire, & reprendre leur premiere vigueür, avant que de grimper au sommet des montagnes.

Quant aus œufs qu'elles ont ainsi confiez à la mer, apres avoir esté repoussez sur le sable mollet, & échaufez quelque temps par les rayons du Soleil, ils viennent enfin à s'eclorre,

&

& à produire de petites *Crabes*, qu'on voit par millions de la largeur d'un Liard gagner les buiſſons voiſins, juſques à ce qu'étant fortes, elles puiſſent ſe rendre aus montagnes auprés de leurs meres.

Ce qui eſt de plus conſiderable en ces Crabes, eſt qu'une fois l'an, aſſavoir apres qu'elles ſont retournées du voiage de la mer, elles ſe cachent toutes en terre, durant quelques ſix ſémaines : de ſorte qu'il n'en paroit aucune. Pendant ce tems-là elles changent de peau, ou d'écaille, & ſe renouvellent entierement. Elles pouſſent alors de la terre ſi proprement à l'entrée de leurs tannieres, que l'on n'en apperçoit pas l'ouverture. Ce qu'elles font pour ne point prendre d'air. Car quand elles poſent ainſi leur vieille robe, tout leur corps eſt comme à nud, n'étant couvert que d'une pellicule tendre, & delicate, laquelle ſepaiſſit & ſe durcit peu à peu en croute; ſuivant là ſolidité de celle qu'elles ont quittées.

Monſieur du Montel rapporte, qu'il a fait creuſer à deſſein en des lieus, où il y avoit apparence qu'il y en eut de cachées. Et en ayant rencontré en effet, qu'il trouva qu'elles étoyent comme enveloppées dans des feüilles d'arbres, qui ſans doute leur ſervoient de nourriture & de nid durant cette retraitte: mais elles étoient ſi languiſſantes & ſi incapables de ſupporter l'air vif, qu'elles ſembloient à demy mortes, quoy que d'ailleurs elles fuſſent graſſes, & tres delicates à manger. Les Habitans des Iles les nomment pour lors *Crabes Bourſieres*, & les eſtiment beaucoup. Tout auprés d'elles, il voyoit leur vieille dépoüille, c'eſt à dire, leur côque qui paroiſſoit auſſi entiere, que ſi l'animal eut encore été dedans. Et ce qui eſt merveilleus, c'eſt qu'à péine, quoy qu'il y employaſt de fort bons yeus, pouvoit il reconnoître d'ouverture, ou de fente, par où le corps de la beſte fuſt ſorty, & ſe fut dégagé de cette priſon. Neantmoins apres y avoir pris garde bien exactement, il remarquoit en ces dépoüilles, une petite ſeparation du coſté de là queuë, par où les Crabes s'étoient d'éveloppées.

La maniere plus ordinaire de les appréter, eſt toute la même que celle des Ecreviſſes en France: Mais ceus qui ſont les plus delicats, & qui veulent emploier le tems qui eſt

requis pour les rendre de meilleur goût, prennent la péne apres les avoir fait boüillir, déplucher tout ce qu'il y à de bon dans les pattes, & de tirer une certaine ſubſtance huileuſe, qui eſt dans le corps, laquelle on nomme *Taumaly*, & de fricaſſer tout cela avec les œufs des femelles, y mêlant un bien peu de poyure du païs,& du ſuc d'oranges. Il faut avoüer que ce ragoût eſt l'un des plus excellens, que l'on ſerve aus Antilles.

Aus Terres où il y à pluſieurs Arbres de Mancenilles, les Crabes qui repairent deſſous,ou qui uſent de ce fruit,ont une qualité venimeuſe. De ſorte que ceus qui en mangent,en ſont dangereuſement malades. Mais aus autres endroits elles ſont fort ſaines, & tiennent lieu de delices, comme les Ecreviſſes en Europe. Ceus qui ſont ſoinneus de conſerver leur ſanté, les ouvrent auparavant que d'en manger, & ſi le dedans du corps eſt noir, ils tiennent qu'elles ſont dangereuſes, & n'ont garde d'en uſer.

CHAPITRE VINT-TROISIÉME.

Des Tonnerres; des Tremblemens de terre: & des Tempeſtes qui arrivent ſouvent en ces Iles.

COmme il n'y à guéres de viſage ſi beau & ſi agreable, où l'on ne puiſſe remarquer quelque defaut, & qui ne ſoit ſujet à quelque tache, & à quelque verruë: Ainſi les Antilles poſſedant d'ailleurs toutes les beautez & tous les avantages que nous avons repreſentez, & qui les rendent ſi recommandables; ont auſſi leurs imperfections, & quelques manquemens, qui terniſſent cet éclat, & qui diminuent ces agrémens & ce prix. Voicy quelques unes des principales incommodités qui s'y rencontrent, & les remedes qu'on y peut apporter.

ARTI-

ARTICLE I.

Des Tonnerres.

ET premierement, au lieu que dans toute la coste du Perou l'on n'entend jamais tonner ; icy les Tonnerres sont frequens, & en quelques endroits ils sont si épouvantables, que le cœur le plus assuré tremble d'effroy, quand cette puissante & magnifique voix du Ciel se fait entendre, avec un son si terrible.

ARTICLE II.

Des Tremblemens de terre.

LEs Tremblemens de terre y produisent aussi quelquéfois de tristes effets, & émeuvent les fondemens de la terre, d'une secousse si violente ; qu'on est contraint de chanceler, aus lieus où l'on se croiroit le plus assuré. Mais par bonheur cela arrive rarément, & en quelques endroits l'agitation n'est pas si grande.

ARTICLE III.

D'une Tempeste que les Insulaires appellent Ouragan.

CE qui est le plus à craindre, est une conspiration generale de tous les Vens, qui fait le tour du Compas en l'espace de vint-quatre heures, & quelquefois en moins de tems. Elle arrive d'ordinaire es mois de Juillet, d'Aoust, ou de Septembre. Hors de-là on ne la craint pas. Autréfois on ne l'éprouvoit que de sét en sét ans, & quelquéfois plus rarement : Mais dépuis quelques années elle est venuë de deus en deus ans : Et en une seule année on en à souffert deus : Même peu aprés que Monsieur Auber eust esté envoyé pour commander à la Gardeloupe, il y eut trois de ces orages en l'espace d'un an.

Cette Tempeste que les Insulaires appellent *Ouragan*, est si étrange qu'elle brise & déracine les Arbres, dépoüille de toute verdure ceus qu'elle n'enleve point, desole les forêts entieres, détache les rochers du haut des montagnes, & les precipite dans les vallées, renverse les cabanes, entraine jusques à la mer les plantes qu'elle arrache de la terre, fait un dégast universel de tout ce qu'elle trouve à la Campagne : & en un mot laisse une famine en tout le païs, qui gemit long-tems en suite de ce désastre, & qui à bien de la péne à réparer ces ruines.

Cet *Ouragan*, ne fait pas seulement ses ravages sur la terre; mais il émeut encore une telle tempeste sur la mer, qu'elle semble se mêler & se confondre avec l'Air & les Cieux. Ce Tourbillon impetueus brise & fracasse les Navires qui se trouvent dans les costes, jettant les uns sur le rivage, & faisant plonger les autres dans la mer. De sorte que ceus qui échappent de ce naufrage, ont grand sujet de loüer Dieu.

Ceus qui prenent garde aus signes qui sont les avant coureurs de cette Tempeste ont remarqué, qu'un peu auparavant qu'elle arrive, la mer devient en un instant tellement calme, & unie, qu'il ne paroit pas la moindre ride en sa superficie : que les Oiseaus par un instinct naturel descendent par troupes des montagnes, où ils font leur retraitte plus ordinaire, pour se retirer dans les plaines & dans les vallées, où ils se rangent contre terre pour estre à labri des injures de ce mauvais tems qu'ils prevoient devoir bien tôt suivre : & que la pluye qui tombe un peu devant, est amere & salée, comme l'eau de la mer.

Il y a peu d'années qu'il parut un exemple memorable de cette tempeste, en plusieurs Navires qui estoient à la rade de Saint Christofle, chargez de Tabac, & prests à faire voile. Car ils furent tous fracassez & submergez, & la marchandize fut entierement perduë. Dont il s'ensuivit un étrange effet. C'est que la pluspart du poisson de la coste fut empoisonné de ce tabac. On voioit la mer toute couverte de ces pauvres animaus, qui renversez & languissans flottoient au gré de l'eau, & venoient mourir sur le rivage.

Et

Et afin que quelcun ne s'imagine pas que ces desaſtres ſoyent tout à fait particuliers au nouveau Monde, nous ajouterons icy, qu'il s'eſt veu en ces contrées de France de ſi épouvantables Tempeſtes, que l'on ne les peut eſtimer autre choſe que des *Ouragans*.

L'An mil cinq cens quatre-vins dix-neuf, il ſe leva prés de Bordeaus un vent ſi violent & ſi impetueus, qu'il rompit & déracina la pluspart des grands arbres qui eſtoient forts pour reſiſter, principalement les Noyers dont les branches ſont ordinairement fort étenduës, & en transporta quelques uns à plus de cinq cens pas du lieu où ils étoient. Mais les arbres les plus foibles, & qui plioient, furent laiſſés. Une partie du palais de Poitiers en fut fort endommagée en ſa couverture. Le Clocher de Cangres prés de Saumur, en fut abbatu. Divers autres Clochers, & pluſieurs maiſons de la campagne en ſouffrirent beaucoup de mal. Quelques perſonnes ſe trouvant à cheval au milieu des champs, furent emportéez à plus de ſoixante pas loin. Ce vent courut dépuis le voiſinage de Bordeaus, juſques au Vendomois & au Perche : tenant de large environ ſix ou ſét lieuës, & on ne voyoit en tout cet eſpace, que fracas d'arbres arrachez & renverſez.

Et pour donner un exemple d'une eſpéce *d'Ouragan* qui ſe ſoit particulierement montré ſur la mer, nous attacherons icy l'extrait, qui nous a eſté communiqué d'une lettre écrite de la Rochelle, par un honorable Marchand du lieu, à l'un de ſes amys & correſpondans à Roüen, en datte du trentiéme Janvier mil ſix cens quarante cinq. Voicy donc ce qu'elle porte.

„ Dépuis deus jours nous ſommes dans un affliction ſen„ſible, au ſujet de l'extraordinaire tourmēte qui a commencé „ la nuit de Samedy dernier vinthuitiéme de ce mois, & qui „ continuë encore. Nous voyons de deſſus noſtre muraille „ trente ou trentecinq Navires échoüez & briſez à la coſte, „ la plûpart Anglois, avec nombre de Marchandiſes perduës. „ Un de ces Navires, de deus cens Tonneaus, à eſté porté „ juſqués auprés d'un moulin à vent, qui eſt douze pieds plus „ haut que la hauteur ordinaire de la mer. Car l'Orage n'a

,, pas esté seulement en l'air: Mais cette Tempeste a telle-
,, ment émeu & enflé la mer, qu'elle à passé bien-haut au
,, dessus de ses bornes ordinaires: si bien que le dommage &
,, le dégast qu'elle a fait sur la terre, est sans comparaison plus
,, grand que celuy du naufrage des vaisseaus. Tout le sel qui
,, estoit sur les marais bas, a esté emporté, tous les bleds des
,, terres basses, & des marais deséichez, ont esté inondez.
,, Et dans l'Ile de Ré la mer à passé d un costé a l'autre à tra-
,, vers, & y a gasté nombre de vignes & noyé force bétail.
,, De memoire d'homme on n'avoit veu monter la mer si
,, haut, & elle est entrée en des endroits, pres d'un lieuë avant
,, dans la terre. Si bien que ceus qui ont esté à Saint Chri-
,, stofle disent que *l'Ouragan* qui y est assés ordinaire, n'est pas
,, plus épouvantable, qu'à été celuy-cy, qu'ils ont appellé du
,, même nom. Le vent étoit Nord-Ouëst. On estime le dom-
,, mage, tant à la mer qu'à la terre plus de cinq cens mil escus.
,, On tient qu'il s'est perdu environ deus mille cens de sel,
,, qui sont la charge de deus cens Navires de trois cens ton-
,, neaus la piece. Il s'est aussi perdu des Navires Hollandois
,, devant Ré, à Bordeaus, & à Bayonne, qui estoient riche-
,, ment chargez. D'où il apparoit qu'il fait souvent en Europe des Tempestes qui sont bien aussi violentes, que celles qui sont tant apprehendées aus Antilles.

Quelques uns pour se mettre à couvert de cette Bourrasque, abandonnent leurs maisons, crainte d'estre envelopez sous leurs ruines, & se sauvent es cavernes & es fentes des rochers, ou bien se tapissent contre terre au milieu des chams, où ils essuyent tout cet Orage. Les autres táchent de gagner promptement quelque maison du voisinage, qui soit assez solidement bâtie pour resister à toutes les secousses de cette Tempeste. Car par bonheur il y a maintenant aus Antilles plusieurs edifices qui peuvent soutenir cette épreuve. Il y en a même qui se retirent dans de petites cabanes que les Esclaves Négres ont bâties sur le modele de celles des Caraibes, car on a reconnu par experience, que ces petites huttes de figure ronde, qui n'ont point d'autre ouverture que la porte, & dont les cheurons touchent la terre, sont ordinairement épargnées; pendant que les maisons les

plus

plus élevées, sont transportées d'une place en une autre, si elles ne sont entierement renversées, par l'impetueuse agitation des vens, qui excitent cette tempeste.

Mais il faut avoüer, que toutes ces precautions exterieures, ne sont pas capables de delivrer plainement les esprits des hommes, des frayeurs mortelles qui les environnent, lors que Dieu tonne du Ciel, qu'il fait retentir sa voix terrible, qu'il lance les éclairs & les charbons allumez, que la terre en tremble, que les montagnes croulent, & que les fondemens du monde sont decouverts: car

A ceus que ses bontés ne peuvent émouvoir
Cette effroiable voix ne fait elle pas voir
Vne Image de sa puissance?
Certes, qui n'y connoist sa haute Majesté,
Qui l'entend sans frayeur, n'a pas de la constance
Mais il a de l'impieté.

il faut donc que ceus qui desirent d'estre sans apprehension au milieu de ces desordres, & de ces émotions de la mer & de l'air, ayent recours à des retraittes plus assûrées, & que pour cet effet ils entrent dans le sanctuaire de Dieu, & qu'ils se logent á l'ombre du toutpuissant. Et qu'ils prennent le Seigneur pour leur retraite & pour leur forteresse: Il faut qu'ils embrassent ce grand & precieus salut qu'il a deploié en son fils bien-aimé, qui nous a delivré de toutes nos frayeurs par le sang de sa Croix, qui a fait nostre paix, & qui seul peut appaiser les craintes & les orages de nos consciences & donner un vrai repos à nos ames, d'autant que

Celuy, qui du treshaut implore l'assistance
Et dont l'espoir plein de constance
N'attend son secours que de luy,
Quelque peril qui le menace
Se peut promettre sans audace
D'avoir en sa faveur un immobile appuy.

Il faut qu'ils considerent pendant cette tempeste, que c'est Dieu qui tire les vens de ses tresors, & qu'ils ne soufflent que

par

par son ordre: Que ces effroiables Tourbillons, ces Tonnerres grondans, ces noires obscuritez qui voilent la face de la terre, & toutes ces puissantes agitations qui la secouënt: ne sont que des grossieres idées, de ce jour épouvantable du Seigneur, auquel les Cieux passeront rapidement & estant mis en feu seront dissouts, & les elemens étans embrasez se fondront, & la terre & les œuvres qui sont en elle seront brulées.

Ils doivent particulierement recourir à Dieu de tout leur cœur, & le prier qu'en contemplation des merites infinis de son Saint Fils Jesus il luy plaise d'estre appaisé envers ses serviteurs, & qu'il daigne avoir pitie de sa terre. Ils se doivent souvenir que son courroux ne dure qu'un moment: mais que sa bienvueillance dure toute une vie. Que le pleur loge chés nous au soir, & qu'au matin il y a voix déjouissance. Enfin ils doivent estre fermement persuadez, que celuy qui a conté leurs cheveus, a aussi conté leurs jours; Qu'il ne les abandonnera point au besoin, mais qu'il les commettra à la charge de ses Anges de lumiere, pour les contregarder parmy ces affreuses tenebres, afin que nulle playe n'approche de leur tabernacle.

Mais pour avoir au besoin toutes ces douces pensées, & pour estre muny au jour de la calamité d'une si sainte confiance. Il faut qu'en bien faisant ils recommandent par chacun jour leur ames au souverain Createur de toutes choses; Qu'ils s'étudient de cheminer en Sainteté & Justice devant luy, durant toute leur vie; Qu'ils lavent leurs mains en innocence, & qu'ils purifient leurs cœurs par la Foy en ses precieuses promesses; étans assurez qu'il tient les vens, & toutes les autres creatures en bride par sa puissance, qu'il n'y en à aucune qui se puisse mouvoir sans sa permission, qu'il fait servir à sa gloire les Feus, les Tonnerres, les Tempestes, & les Tremblemens de terre, & qu'il les dirige au bien & au salut de ses enfans.

CHAPITRE VINT-QUATRIÉME.

De quelques autres incommodités du païs, & des remedes qu'on y peut apporter.

OUtre les Tremblemens de terre, les Tonnerres, & les Ouragans, qui sécoüent & desolent souvent la terre des Antilles, comme nous venons de le representer: il y a encore quelques autres incommoditez, qui sont bien inportunes, encore qu'elles ne soyent point tant à craindre que les precedentes. Nous leur avons reservé ce dernier Chapitre du premier Livre de cette Histoire, où, pour témoigner la grande passion que nous avons d'estre asséz heureus pour contribuer quelque chose au soulagément, & à l'entiere satisfaction des aymables Colonies de ce nouveau monde: nous proposerons les remedes, que l'experience des anciens Habitans, & le jugement de plusieurs celebres Medecins, ont trouvé estre les plus propres & les plus efficacieus, pour les munir contre leurs dangereus effets.

ARTICLE I.

Des Moustiques, & des Maringoins.

NOus donnerons le premier lieu à certains petis Moucherons appellez *Moustiques*, que l'on sent plutôt qu'on ne les voit, tant ils sont petis; Mais dans la foibléſſe de leur corps, ils ont un aiguillon si piquant, & venimeus que leur piquure cause une demangéaison tellement importune, qu'en sécorchant quelquefois la peau à force de se gratter, la blessure dégenere en un ulcere d'angereus, si l'on n'y apporte du remede.

Il s'en trouve d'une autre espece, qui sont plus gros & qui font un bruit pareil à celuy que font les Moucherons, qui en France se trouvent proche les étangs, & les lieus marécageus. On les nommé *Maringoins*. Ils produisent le même

effet que les *Mousquites*, étant armez d'un petit trait, qui perce les habits, & même les lits branlans dans léquels on repose. Mais ils ont cecy de particulier, qu'ils ne lancent jamais leur petit éguillon, qu'ils n'ayent auparavant declaré la guerre, & sonné la charge avec leur petite trompette, qui donne souvent plus de peur, que leur piquure ne fait de mal.

Pour s'exémpter de ces deus sortes de petites Bestes, on a de coûtume de placer la Maison, en un lieu un peu haut élevé; de luy donner air de tous costez, & de coupper tous les arbres qui empeschent le vent d'Orient, qui souffle présque ordinairement en ces Iles, & qui chasse au loin ces malins & importuns ennemis. Ceus aussi qui ont des logis bien fermez, & des lits bien clos, n'en sont point tant incommodez.

Mais si l'on en est travaillé, on n'a qu'à faire fumer du Tabac en la chambre, ou de faire un feu, qui rende beaucoup de fumée; car par ces moiens on met en fuite ces petis perturbateurs du repos des hommes. Que s'ils ont piqué, & qu'on desire de faire passer bien-tôt la demangéaison, & attirer tout le venin, qu'ils ont glissé: il faut seulement moüiller l'endroit de vinaigre, ou de jus de petit Citron.

ARTICLE II.

Des Guéspes, & des Scorpions.

LES *Guéspes, & les Scorpions*, sont communs en la plûpart des Antilles. Ces vermines sont de même figure, & aussi dangereuses, que celles des mêmes espéces que l'on voit en beaucoup d'endroits de l'Europe. Les piqures des Guéspes sont soulagées par le jus de la feüille de la Ruë, & entierement gueries par une fomentation du souverain remede contre toutes sortes de venins, qui est dispensé sous le nom celebre *D'oruietan*. Et celles des *Scorpions* trouvent leur remede en la beste même, qu'il faut écraser dessus, & à son defaut il faut recourir à l'huile qu'on appellé de *Scorpion*, qui doit estre commune par tout où il se trouve de ces insectes.

ARTI-

ARTICLE III.

Des Arbres de Mancenille.

EN la plûpart de ces Iles, croissent certains Arbres nommés *Mancenilliers*, beaus à voir, qui portent des feüilles semblables à celles des Pommiers sauvages, & un fruit que l'on appellé *Mancenille*, tout pareil à une Pomme d'Apis, car il est pannaché de rouge, beau à merveille, & d'une odeur si agreable, que l'on feroit incontinent invité à en goûter, si l'on n'étoit averty de sa qualité dangereuse. Car bien qu'il soit dous à la bouche, il est si funeste, que si l'on en mangeoit, il envoyeroit dormir non pour vint-quatre heures, comme une certaine semence du Perou, & une Herbe de l'orient de laquelle Linscot parle amplement ; mais pour n'en réveiller jamais. Tellement que c'est bien pis que ces Amandes d'un fruit de la Mexique, qui sentent le musc, mais qui aprés estre mangées, laissent un goût de pourriture. Et bien pis encore que ces belles pommes de Sodome, qui étant ouvertes, ne presentent que de la suye, & de la poussiere. Car s'y vous avez le déplaisir d'y estre trompé, du moins ce n'est pas au danger de vostre vie. Mais ces Pommes venimeuses, se peuvent comparer à la noix Indienne, qui Croist en Java. Elle ressemble à une noix de Galle, & d'abord qu'on la mange, elle a un goût d'Avelaine ; mais puis apres elle donne des angoisses mortelles, & c'est un poison tres-dangereus. Il se trouve aussi dans l'Afrique un Arbre nommé *Coscoma*, qui est chargé de Pommes mortelles. L'Arbre des Maldives nommé *Ambou*, porte un fruit, qui n'est pas moins trompeur, & moins pernicieus. Et le Terroir de Tripoly en Syrie, produit certains gros Abricots, qui sont fort beaus à l'œil, & fort savoureus au goût ; Mais les qualitez en sont souvent mortelles, ou du moins elles causent de longues & fácheuses maladies, à ceus qui en mangent.

Il croist des *Mancenilles* sur le bord de la mer & des rivieres, & si le fruit tombe en l'eau, les poissons qui en man-

gent, ne manquent jamais d'en mourir ; & encore qu'il demeure long tems dans l'eau, il n'y pourrit point ; mais il se couvre d'un salepêtre qui luy donne une croûte solide comme s'il étoit petrefié. Dans les Iles où cet Arbre croist en abondance, les Couleuvres y sont venimeuses ; Par ce que quelques uns croient, qu'elles sucent quelquéfois de son fruit. Les Crabes mêmes qui font leur repaire sous ces Arbres, en contractent une qualité dangereuse, comme nous l'avons dit en son lieu : & plusieurs ont été malades pour en avoir mangé. Dou vient, qu'au tems que ces fruits estans fort meurs tombent à terre, on conseille à tous ceus qui sont soigneus de leur santé, de s'abstenir de manger des Crabes.

Ni les Couleuvres, ni les Crabes ne vivent pas absolument de Pommes de Mancenilles. Mais quand elles font leur repaire sous cet Arbre elles en tirent l'infection, & plus encore quand elles sucent le venin de son fruit. Il se peut faire neantmoins que ce qui est mortel à quelques animaus, ne le soit pas à tous : Et méme que ces Insectes, qui mangent souvent de ce poison, le changent en leur nourriture par la coutume & la continuation : Comme l'on dit de Mitridate. Ainsi ils peuvent infecter ceus qui en mangent, n'en recevant quant à eus aucun dommage.

Sous l'écorce du tronc, & des branches de ces Arbres, est contenuë une certaine eau gluante, & blanche comme du lait, extremément maligne & dangereuse. Comme il y a plusieurs Mancenilliers sur les chemins, si sans y prendre garde vous froissez en passant quelcune de ces branches, ce lait ou plûtost ce venin en sort & reiaillit sur vous : s'il tombe sur vostre chemise, il y fait une vilaine tache, qui paroit comme une brûlure. Si c'est sur la chair nuë, & qu'on ne lave prontément l'endroit qui a esté touché, il s'y forme aussi tôt des enleuvres & des ampoules. Mais ce qui est le plus à craindre, c'est pour les yeux : Car si par malheur une goutte de cette eau caustique & venimeuse tombe dessus, il s'y fera une horrible inflammation, & vous en perdrez la veüe neuf jours durant ; au bout déquels vous recevrés du soulagement.

La

La rosée, ou la pluye, apres avoir demeuré quelque tems sur les feüilles des *Mancenilliers*, produisent le même effet, & si elles tombent sur la peau, elles lécorchent comme feroit de l'eau forte. Ce qui ne vaut guerés mieus que les gouttes de pluye de dessous la ligne, qui sont tellement contagieuses, à ce qu'assurent ceus qui les ont senties, que s'y elles tombent sur les mains, sur le visage, ou sur quelque autre endroit du corps qui soit à découvert; il s'y éleve aussi tôt des vessies & des ampoules avec douleur, & même si l'on ne change promptement d'habits, on voit bien tost son corps tout couvert de pustules, sans parler des vers qui s'engendrent dans les habits.

L'ombre de cet Arbre nuit aus hommes, & si l'on repose dessous, tout le corps enfle d'une étrange fasson. Pline & Plutarque font mention d'un Arbre d'Arcadie aussi dangereus que celuy-cy: Et ceus qui ont voyagé aus Indes Orientales, rapportent qu'il s'y trouve une Herbe nommée *Sapony*, qui donne la mort à ceux qui couchent dessus. Mais ce qui augmente les mauvaises qualités du *Mancenillier* est, que même la viande cuite au feu de son bois, contracte quelque chose de malin, qui brule la bouche & le gosier.

Les Sauvages Antillois, connoissans fort bien la nature de ces *Mancenilles*, font entrer & le lait de l'arbre, & la rosée qui en tombe, & le suc du fruit en la composition du venin, dont ils ont accoutumé dempoisonner leurs fléches.

Pour guerir en peu de tems l'enflure & les Pustules qui se forment au corps apres avoir dormy par mégarde à l'ombre de ces Arbres, ou apres qu'on a été arrosé de la pluye, ou de la rosée qui tombe de dessus leurs branches, & même de ce l'ait qui est sous leurs écorces, il faut recourir promtement à une espece d'Escargots, dont nous avons parlé cy dessus sous le nom de *Soldats*, & il en faut tirer une certaine eau claire qui est contenuë dans leur coquille, & l'appliquer sur la partie offensée; ce remede rábat incontinent le venin de cette brulante liqueur, & met la personne hors de danger. L'huile, qui est tirée sans feu de ce même escargot, a aussi le même effet, que s'il est arrivé à quelcun de manger du fruit de ces Arbres venimeus, il faudra qu'il use des mêmes remedes

que nous prescrirons cy aprés, pour chasser le venin des Serpens, & tous les autres poisons.

ARTICLE IV.

Des Pous de bois.

IL y a aussi une espece de fourmis, ou de vermisseaus, qui ont une petite tache noire sur la teste, & le reste du corps tout blanc. Ils s'engendrent de bois pourry, & c'est pour ce sujet que nos François les nomment *Pous de bois*. Ils ont le corps plus molasse que nos Fourmis ordinaires, & neantmoins leur dent est si acerée, qu'ils rongent le bois, & s'insinuent dans les coffres qui sont placez prés de terre: & en moins de deus jours par ce qu'ils se suivent à la piste, si l'on n'est soigneus de les tuer, il y en entre si grande quantité, qu'ils percent mangent & détruisent, le linge, les habits, les papiers, & tout ce qui est dedans: Ils mangent même & rongent tellement les maitrésses fourches, qui soutiennent les cabanes communes, qu'ils les font enfin tomber à terre, si l'on n'y apporte du remede.

On empesche ces bestes là de s'engendrer, si on ne laisse point de bois à terre en batissant la maison. Car ils s'engendrent de bois corrompu & pourry: si on brûle le bout de tous les bois qu'on plante en terre: si incontinent que l'on en remarque quelques uns, on jette de l'eau chaude dans les trous, qu'ils peuvent avoir faits: si on suspend les coffres en l'air avec des cordes, comme on est obligé de faire en divers endroits de l'Inde Orientale, afin qu'ils ne touchent point la terre, & si on a soin de nettoyer souvent les chambres, & de ne rien laisser contre terre. On a encore remarqué que pour leur coupper chemin, il ne faut que frotter le lieu par ou ils passent, de l'huile de cette espece de Palma-Christi, dont les Négres se frottent la teste pour se garentir de la vermine. L'huile de Lamantin à aussi le même effet, & si l'on en verse sur leur citadelle, qui est une fourmilliere composée de leur bave, laquelle ils attachent autour des fourches qui soutiennent les cases, ils l'abandonnent incontinent.

ARTI-

ARTICLE V.

Des Ravets.

LEs *Ravets* ſont encore dangereus. Il y en à de deus ſortes. Les plus gros ſont environ comme des Hannetons, & de même couleur: les autres ſont plus petis de la moitié. Les uns & les autres rodent principalement pendant la nuit, & ſe gliſſent dans les coffres, s'ils ne ſont bien ferméz, s'aliſſent tout ce qu'ils trouvent, & font aſſés de dégaſt; mais non pas tant, ni ſi promtement que les *Pous de bois*; On les appelle *Ravets*, par ce qu'ils rongent comme les Rats tout ce qu'ils peuvent attraper. C'eſt ſans doute la même eſpéce que Jean de Lery nomme *Aravers*, ſelon le langage des Breſiliens. Cette vermine en veut particulierement aus livres & à leur couverture. Les pous de bois n'en font pas moins, lors qu'ils y peuvent mettre la dent. Mais ils ont cela de bon, qu'ils reſpectent les lettres, & qu'ils ſe contentent de ronger la marge des livres, & d'y faire des cizelures profondes. Car ſoit que l'ancre ne ſoit pas à leur goût, ou pour quelque autre cauſe, ils ne mangent l'impreſſion qu'en une extreme famine, & à faute de toute autre choſe. Nous pourrions faire voir des livres qui portent leur livrée & les marques de leurs dens. Mais ils ſont frians de linge, par deſſus toute autre choſe: Et quand ils peuvent entrer en un coffre, ils preparent en une nuit plus d'ouvrage, que les plus habiles couturieres n'en pourroient r'entraire en un mois.

Quant aus *Ravets* encore qu'ils ne ſoient pas ſi habiles en beſongne, ils népargnent rien, ſinon les étoffes de ſoye & de cotton. Celuy notanment qui n'eſt pas mis en œuvre, n'eſt pas ſelon leur appetit. Et ſi l'on tient les coffres ſuſpendus en l'air, & qu'on en entoure les cordes, qui les ſoutiennent, auſſi tôt qu'ils ſont parvenus à ce cotton qui embaraſſe leurs petis pieds, ils táchent de s'en démeſler, & ils prennent incontinent un autre route. Ceus qui ont des maiſons de brique, ou de pierre, ne craignent point les *Pous de bois*: mais avec tous leurs ſoins ils ont bien de la peine de s'exempter des courſes &

& du dégaſt des Ravets. On a neantmoins reconnu par experience, qu'ils ſont ennemis des bonnes odeurs, & qu'ils ne ſe fourrent pas volontiers dans les coffres qui ſont faits de Cedre, & de ces excellens bois de ſenteur, qui ſont communs en toutes les Iles. Au Caire on met les pieds des Cabinets dans des vaiſſeaus pleins d'eau, pour empeſcher les fourmis d'y monter. Ce ſecret qui eſt bien aiſé, produiroit ſans doute le même effet aus Antilles, pour ſe munir contre les *Pous de bois* & les Ravets dont nous venons de parler, & même contre les fourmis, qui y ſont auſſi extremément inportuns.

ARTICLE VI.

Des Chiques.

CE qu'il y a de plus à craindre en toutes ces Iles, ſont de certains petis cirons, qui s'engendrent dans la poudre, dans les cendres du foyer, & en d'autres immondices. On les nommé ordinairement *Chiques.* Ils ſe fourrent le plus ſouvent aus pieds, & ſous les ongles des orteils, mais s'y on les laiſſe paſſer outre, & qu'on ne les tire de bonne heure, ils gaignent toutes les autres parties du corps. Au commencement ils ne cauſent qu'une petite demangeaiſon: Mais lors qu'ils ont percé la peau, ils excitent une inflammation à la partie, qui eſt infectée, & de petis qu'ils y étoient entrez, ils déviennent en peu de tems de la groſſeur d'un pois, & produiſent une multitude de Lentes, capables d'en engendrer d'autres. Et en ſuite il ſe fait ſouvent des ulceres aus lieus, d'où on les à tirez.

Les Sauvages à ce que racontent ceus qui ont converſé parmy eus, ont une certaine gomme, de laquelle ayant frotté leurs pieds, particulierement ſous les ongles, ils ne peuvent eſtre incommodez de cette vermine. Mais on conſeille à ceus qui n'ont pas la connoiſſance de ce ſecret, de ſe faire regarder aux pieds, par ceus qui s'entendent à decouvrir, & à tirer ces dangereuſes petites beſtes, incontinent que l'on ſent la moindre demangéaiſon; à quoy les Indiens ſont fort

adroits, & fort heureus. Il faut que ceus qui tirent ces *Chiques*, prennent bien garde à ne pas crever la poche, où ils sont enclos; autrement il ne manque jamais de demeurer quelques uns de leurs petis œufs, dont il s'engendre infailliblement d'autres *Chiques*. On croit aussi que le Roucou dõt les Caraibes se servent pour se rendre plus beaus, plus soupples, & plus agiles à la course, à la vertu de chasser toutes ces vermines.

C'est aussi un bon remede, d'arroser souvent la chambre d'eau salée; De n'aller point nuds pieds; de porter des bas de Chamois: & de se tenir nettement. Car il n'y a d'ordinaire que ceus qui se negligent, & qui se tiennent salément, qui en soyent sensiblement attaquez. Ces facheus Cirons, sont les mémes que les Bresiliens appellent *Tons*, & quelques autres Indiens *Nigas*.

Ceus qui ont des Ulcéres qui leur sont causéz par les *Chiques*, lors qu'ils n'ont pas esté tirez ni assés à tems, ni assés adroitément, sont nommez *Malingres* au stile du païs. Ces ulceres viennent aussi souventefois aprés quelque petite écorchure, qui semble d'abord n'estre que fort peu de chose. Mais aprés on est tout étonné, que cela devient grand comme le creus de la main; & alors vous avez beau y donner ordre: Car il faut que l'ulcere prenne son cours. Il y en a même qui pour estre plus petis, ne laissent pas d'estre tres-dificiles à guerir. Ces ulceres sont de deus sortes. L'une est ronde, & l'autre inégale. L'ulcere rond est beaucoup plus difficile à guérir que l'autre, par ce qu'il a des bords de chair morte qui viennent tout à l'entour, & qui empirent le mal. Car tant que cette chair morte & baveuse y est, l ulcere ne peut guérir. C'est pourquoy lors qu'on pense la playe, il faut toujours couper jusqu'au vif cette chair morte, ce qui fait de cruelles douleurs.

Entre les remedes pour la guerison de ces ulceres, on use de vert de gris, de l'eau forte, de l'essence de vitriol, & d'Alum brulé, qui mangent la chair morte de la playe. On se sert aussi pour le même effet, du jus du petit Citron qui est extraordinairément aigre. Et lors que la playe est sale, il la rend belle & nette. Il est vray qu'a cause de la grande douleur que l'on sent, lors que l'on en frote la playe on a plutôt

Kk recours

recours à d'autres remedes: mais aussi l'on ne guerit par si tôt. On fait encore un onguent avec du Miel commun, un peu de fort vinaigre, & de poudre de vert de gris, qui est souverain pour guerir en peu de tems les ulceres. Et pour les prevenir, on conseille de ne point negliger la moindre blessure, ou égratinure, qui survient en quelque partie du corps que ce soit, particulierement aus pieds, ou aus jambes, mais d'y appliquer quelque emplâtre, qui attire le feu, qui pourroit estre en la playe, & au defaut de tout autre remede, d'y mettre du moins des feüilles de Tabac. Et de se servir de jus de citron, & de vinaigre, pour faire passer la démangeaison, qui demeure apres que les Moustiques, ou les Maringoins ont piqué, plutôt que d'y emploier les ongles.

ARTICLE VII.

Remedes contre la morsure des Serpens venimeus, & contre tous les autres poisons tant de la terre, que de la mer des Antilles.

NOus avons dit au Chapitre sixiéme de cette Histoire qu'il y avoit des Serpens, & des Couleuvres aus Iles de la Martinique & de Sainte Alousie, qui ont un dangereus venin. Mais nous avons à dessein reservé pour ce lieu les remedes qu'on peut heureusement emploier, pour en rabatre la force. Nous poserons donc premierement qu'ils doivent estre mis en usage & par dedans & par dehors. Par dedans pour soulager & fortifier le cœur, & dissiper la qualité venimeuse qui le pourroit g'agner, on se sert avec heureus succés de Thériaque, de Mitridat, de Confection d'Alkermes, de Baume d'Egypte, & du Perou, de Rhuë, de Scordeum, de Scorçonnaire, de Viperine, d'Angelique, de Contrahierva. Mais sur tout il faut avaler avec un peu d'eau de bourrache, ou de buglose, ou de quelque autre liqueur ; le poids d'un escu de poudre du foye & du cœur des Viperes. En general il faut user de toutes les choses qui fortifient le cœur, & qui rejoüissent & réveillent les Esprits. Par dehors on peut appliquer tous les remedes qui ont la vertu & la faculté d'attirer

tirer & diſſiper toute ſorte de venin. Comme ſont la Ventouſe appliquée ſur la playe ſcarifiée, les Cornets, & tous les medicamens chauds & attractifs, tels que ſont le Galbanum, l'Ammoniac, la fomentation de vin cuit, avec la racine de Serpentaria, ou la feüille d'Armoiſe, les Aux & les Oignons, la fiente de Pigeon, le ſang de la Tortuë de terre, ſéché & mis en poudre, & ſemblables.

Il n'eſt rien de plus aſſuré que de lier au deſſus de la morſure le plus prontement que faire ſe peut la partie offencée : & de l'inciſer auſſi tôt & même d'en emporter la piece ; où du moins apres l'avoir ſcarifiée, d'y appliquer le plûtoſt que l'on peut, le derriere plumé d'une Poule, ou d'un Pigeon pour en attirer le venin, & cette Poule, ou ce Pigeon eſtant mort, il en faut reprendre un autre, tant qu'il n'y ait plus de venin à attirer.

Il ſeroit auſſi à deſirer, que tous les Habitans des Antilles euſſent l'uſage de cet excellent Antidote, qui a été éprouvé en tant de lieus de ce Royaume, qui eſt connu ſous le nom fameus *d'Orviétan*, & qui ſe debite à Paris au bout du Pont-neuf, au coin de la ruë d'Auphine à lenſeigne du Soleil. Car cet admirable ſecret, a entre pluſieurs autres rares qualitez, la vertu de chaſſer le venin de toutes ſortes de Serpens, & de rabattre la force des plus puiſſans poiſons. Voici la faſſon dont ceus qui ont eſté mordus de Serpens venimeus, s'en doivent ſervir.

Il en faut prendre la groſſeur d'une féve, diſſous dans du vin. Et aprés il faut faire des ſcarifications ſur la morſure, & tirer le ſang par le moyen de la ventouſe. Puis y appliquer un peu d'Orviétan, & prendre garde que le patient demeure éveillé au moins l'eſpace de douze heures. Ce puiſſant remede ſe peut conſerver en ſa bonté pluſieurs années, pourveu qu'on ne le tienne pas en un lieu chaud, où il ſe puiſſe deſſécher. Et s'il devient ſec, il le faut remettre en ſa conſiſtance avec du miel roſat. On en trouve auſſi qui eſt en poudre.

Quant au regime de vivre qu'il faut tenir durant l'uſage de ce remede ; Il faut éviter tous les alimens qui échaufent & brulent le ſang, ou qui engendrent l'humeur mélancolique.

Et il ſe faut abſtenir entierement de la purgation & de la ſaignée, de peur d'attirer le venin de dehors au dedans: ſi ce n'eſt que le mal eût gagné les parties nobles: Auquel cas il faudroit purger aſſés copieuſément, & uſer de bains, & de choſes capables d'ouvrir les pores, & de provoquer la ſueur.

Que ſi on eſtoit reduit à telle extremité qu'on ne pût recouvrer aucun des Antidotes que nous venons de décrire: En voicy encore un, qui eſt fort commun & tresfacile à practiquer. Il faut que celuy qui a eſté mordu d'un animal venimeus, mange promtément une écorce de Citron tout frais; car elle a la vertu de munir le cœur contre le venin. S'il eſt poſſible il faut lier la partie offenſée le plus ſerré que l'on peut, au deſſus de la morſure. Il la faut en ſuitte ſcarifier, & y appliquer ſouvent de la ſalive d'un homme, qui ſoit à jeûn, & ſi on peut avoir la beſte, qui a fait le mal il luy faut couper la teſte, & la broyer, juſques à ce qu'elle ſoit reduite en forme d'onguent, qu'il faut appliquer tout chaud ſur la playe. C'eſt le remede ordinaire dont ſe ſervent les Habitans naturels du Breſil, pour ſe garantir de la violence du venin de ce dangereus & monſtrueus Serpent, qu'ils appellent en leur langue *Boicininiga*, & que les Eſpagnols nomment *Caſcavel*.

Les derniers memoires qui nous ont eſté envoiez de la Martinique, portent que quelques Honorables Familles qui ſont venuës dépuis peu du Breſil avec leurs ſerviteurs Négres, pour demeurer en cette Ile, ont donné aus Habitans la connoiſſance de pluſieurs herbes & racines, qui croiſſent aus Antilles auſſi bien qu'au Breſil, & qui ont une vertu ſouveraine pour éteindre la force du venin de toute ſorte de Serpens, & des fléches envenimées.

On ſe peut ſervir des mêmes remedes que nous avons décrits cy deſſus, pour ſe premunir contre le venin de la Becune, & de tous les autres poiſſons dangereus, qui ſe trouvent en la mer. Ils peuvent auſſi eſtre employez avec heureus ſuccés, pour empeſcher les pernicieus effets du Suc de Manioc, de l'arbe de Mancenille, & de la piqure des Guéſpes, des Scorpions, & de tous les autres Inſectes venimeus.

ARTI-

ARTICLE VIII.

De l'Ecume de mer.

CEus qui peſchent ou qui ſe baignent en la mer ſont quelquéfois accuëillis d'une certaine écume qui flotte au gré du vent, comme une petite veſſie de couleur de pourpre, de differente figure, & agreable à voir: Mais à quelque partie du corps qu'elle s'attache, elle y cauſe en un inſtant une tres-ſenſible douleur, qui eſt brulante, & piquante au poſſible. Le remede le plus prompt qu'on peut apporter pour appaiſer cette cuiſante douleur, eſt d'oindre la partie offencée avec de l'huile de noix d'Acaïou, mélée avec un peu de bonne eau de vie: car une chaleur en fait paſſer une autre.

ARTICLE IX.

Des Rats qui ſont communs en ces Iles.

DEpuis qu'il frequente aus Antilles un ſi grand nombre de Navires, & qu'il arrive aſſez ſouvent que pluſieurs s'ècchouënt à la rade de ces Iles, où ils pourriſſent de vieilleſſe: *les Rats* qui étoient autréfois inconnus aus Caraibes, ont gagné la terre, & ils s'y ſont tellement multipliez, qu'en quelques endroits ils font grand dommage aus Patates, aus Pois, aus Féves, & particuliérément au Maïs ou gros Blé, qu'on nommé Blé de Turquie. Et n'étoit que les Couleuvres les detruiſent, & les vont chercher bien avant dans les trous de la terre & des rochers où ils ſe fourrent, & même dans les couverts des maiſons qui ſont compoſez de feüilles de Palmes, ou de Canne de ſucre, on auroit ſans doute de la peine à conſerver des vivres. Il eſt vray, qu'à preſent il y a des Chats en ces Iles, qui ne les épargnent pas. On a même dreſſé des chiens à leur faire la guerre, & c'eſt un plaiſir de voir comme ils ſont ſubtils à les éventer, & adroits à leur donner la chaſſe, & à les tuer.

Cette incommodité n'eſt pas particuliere aus Antilles. Et c'eſt bien pis au Perou, car Garcilaſſo en ſon Commentaire Royal nous témoigne, que ces vilains animaus y étans en nombre préſque infiny, y font par fois de grands dégats, ravageant les lieus par où ils paſſent, deſolant les champs, & rongeant les fruits juſques aus bourgeons, & à la racine des Arbres.

Les Habitans des Iles ſe ſervent encore d'une invention qu'ils nomment *Balan*, pour empeſcher que les Rats ne mangent leur caſſaue, & leurs autres proviſions. Ce Balan, eſt une eſpece de claye ronde, ou quarrée compoſée de pluſieurs bâtons, ſur léquels il ont coutume d'arranger la caſſaue, aprés qu'elle a eſté ſéchée au Soleil. Elle eſt attachée au haut de la caſe avec une liene; où une corde, qui tient le Balan ſuſpendu en l'air. Et afin que les Rats ne ſe puiſſent pas couler le long de la corde & deſcendre ſur le Balan, ils font paſſer la corde par une calebaſſe bien polie, qui demeure ſuſpenduë au milieu, de ſorte que les Rats étans parvenus juſques à cet endroit-là, ne trouvans point de priſe pour arreſter leurs pieds, & apprehendans le mouvemenr de la Calebaſſe, ils n'ont pas laſſurance de paſſer outre. Sans ce petit ſecret, les Habitans auroient de la peine à conſerver leurs vivres.

Voila comme le ſage Auteur de la Nature, a voulu par un admirable contrepoids, qui balancetoutes les perfections de l'univers, que les Païs qui ont quelques avantages par deſſus les autres, ſoient à l'oppoſite ſujects à des incommodités qui ne ſe rencontrent point ailleurs: Et comme ſa Divine Providence qui pourvoit puiſſanment aus beſoins de ſes creatures, a mis l'Antidote aupres du venin, le remede joignant le mal, & a même ouvert devant l'homme, les inepuiſable treſors de la grace, & de la nature, pour le premunir contre les injures de l'air, les outrages des ſaiſons, la violence des poiſons, & de tout ce que la terre à produit de plus dangereus, dépuis qu'elle a eſté envenimée par le premier peché.

Fin du premier Livre de l'Hiſtoire des Antilles.

HISTOIRE
NATURELLE
ET
MORALE
DES
ILES ANTILLES
DE
L'AMERIQUE.

LIVRE SECOND.

COMPRENANT

L'HISTOIRE MORALE.

HISTOIRE NATURELLE ET MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQUE.

LIVRE SECOND.

Comprenant l'Histoire Morale.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Etablissement des Habitans Etrangers dans les Iles de Saint Christofle, de Nieves, de la Gardeloupe, de la Martinique, & autres Iles Antilles.

APrés avoir achevé tout ce qui pouvoit estre de l'Histoire Naturelle des Antilles, il faut venir à l'Histoire que nous appellons Morale, & traiter doresenavant en toute la suite de ce Livre, des Habitans de ces Iles, dont nous avons déja fait quelque mention, selon qu'il est venu à propos, en la description que nous avons donnée au Livre precedent, de chacune de ces Iles en particulier. Nous parlerons premie-

rement des Etrangers, ou des Européens, autant qu'il sera necessaire à nôtre dessein. Et puis nous descendrons à une ample & particuliere consideration des Indiens Habitans naturels du Païs, dont le sujet peu connu, demande une deduction de plus longue haleine, & une recherche plus exacte & plus curieuse.

Les Espagnols, se fondans sur la Donation du Pape Alexandre sizième, & sur quelques autres raisons apparentes, pretendent que le droit de naviger en l'Amerique, & d'y établir des Colonies, soit au Continent soit aus Iles, leur appartient privativement à tous autres. Mais outre que la vanité de cette arrogante presomption, se découvre assez d'elle même, & que ce seroit interrompre le fil de nôtre Histoire, que de nous arréter icy à une telle controverse, le Docte & curieus Bergeron a si exactément traitté cette question, & si clairement montré l'absurdité de cette chimere, en son *Traitté des Navigations*, que ce seroit péne perduë de s'y étendre davantage, & d'y vouloir apporter de nouveaus éclaircissemens. Aussi tous les Rois & Princes Chrétiens, ont toujours contesté au Roy d'Espagne, ce pretendu droit qu'il s'attribuë. Et ils ne l'ont pas seulement combattu par paroles & par écrits: mais encore par les effets, ayant envoyé de tems en tems des flottes en l'Amerique, pour y faire des Peuplades, & se mettre en possession de plusieurs terres de ce nouveau Monde; où particulierement se sont signalez les François, les Anglois, & les Hollandois.

Mais les plus renommées de toutes les Colonies que ces trois Nations possedent en Amerique, & celles qui sont les plus frequentées des Marchands, comme étant les plus avantageuses pour le commerce, ce sont celles des Antilles. Les François & les Anglois, comme on le peut remarquer au premier Livre de cette Histoire, y sont les plus avancez; & ont en partage les plus grandes, les plus riches, & les plus peuplées de toutes ces Iles.

Il est aussi constant, que ces Nations en leur établissement n'ont pas suivy les cruelles & Barbares Maximes des Espagnols, & n'ont pas impitoyablement exterminé comme eus, les Peuples originaires du païs. Car si elles les ont trouvez dans

dans les terres qu'elles possedent, elles les y ont conservez pour la plûpart, & ont contracté alliance avec eus. Il est bien vray que les Caraibes ont depuis un long tems de grands differens avec les Anglois : mais l'origine de leurs querelles vient de quelques sujets de mécontentement, qu'ils ont receus de quelques particuliers de cette Nation, qui en corps a desapprouvé leur procedé : & en toute rencontres a témoigné qu'elle desiroit, qu'ils fussent traittez avec la même humanité, moderation, & douceur Chrétienne, d'ont les amples & florissantes Colonies de la Virginie & de la Neuve Angleterre, qui relevent de sa Jurisdiction, ont usé jusques à present à l'endroit des Habitans naturels de l'Amerique Septentrionale, où elles sont établies : avec léquels elles entretiennent une si sainte, & si parfaite correspondance, qu'elle leur a facilité les moyens de les instruire avec un heureus succez es mysteres de la Religion Chrétienne, & de fonder un grand nombre de belles Eglises, au milieu de ces pauvres Peuples.

Sur tout, il est tres-averé, que lors que les François se sont établis à la Martinique, à la Gardeloupe, & à la Grenade, ils l'ont fait par l'agréement des Caciques, & des principaus d'entre les Caraibes, qui ont désavoué ceus dés leurs, qui ont voulu aller au contraire ; & qui ont employé leurs forces & leurs bons avis pour reprimer leurs desseins, & faire entrer les nôtres en la paisible possession de ce qu'ils leur avoyent auparavant accordé. Ce qui justifie, que nous ne sommes pas coupables des mêmes violences que les Espagnols, & que nôtre procedé en l'établissement de nos Colonies aus Iles, n'a pas esté semblable au leur. Que s'y on nous objecte que nous les avons chassez de Saint Christofle, & de la Gardeloupe, & qu'encore à present nous avons guerre avec ceus de la Martinique. Nous répondons, que lors que nous avons peuplé ces Iles, nous n'avions autre but, que l'edificatiō & l'instruction de ces pauvres Barbares, & que si contre nôtre premiere intention, nous avons été obligez d'user de séverité à l'endroit de quelques uns, & de les traitter comme ennemis, ils ont attiré ce malheur sur eus, en violant les premiers les sacrées loix de l'aliance qu'ils avoyent contractée

avec nous, & en prenant des conseils sanguinaires, qui eussent étouffé nos Colonies dans leur berceau, s'ils n'eussent esté découverts.

Les Colonies Françoises & Angloises ont eu leur commencement en même tems, c'est à dire en l'an mil six cens vint-cinq. Monsieur DESNAMBUC, Gentil-homme François, de l'Ancienne Maison de Vauderop, & Capitaine entretenu par sa Majesté en la mer du Ponant, & Monsieur WAERNAER, Gentil-homme Anglois (lequel nos François nommoyent Monsieur Ouarnard, pour faciliter la pronontiation du double W, que nôtre langue ignore) ont en un même jour pris possession de l'Ile de Saint Christofle, au nom des Rois de France, & de la Grand' Bretagne leurs Maîtres, pour avoir un lieu de retraite assurée, & une bonne rade pour les Navires de l'une & de l'autre Nation, qui frequentoient en l'Amerique. Cette Ile ayant tous les rares avantages que nous avons amplement déduits au Chapitre qui en contient la description, étoit fort visitée des Espagnols, qui y prenoient souvent leurs rafraichissemens, en allant & en retournant de leurs longs voyages. Ils y laissoient aussi quelquéfois leurs malades, qui étoient traittez par les Indiens Caraibes, avec léquels ils avoient fait la paix à cette condition.

Ces Messieurs donc considerant, que s'ils possedoient cette terre, ils incommoderoient l'Espagnol leur ennemy commun en l'Amerique, & qu'ils auroient une bonne & seure demeure, pour jetter les fondemens des Colonies, qu'ils se proposoient de dresser en ces Iles, ils s'en rendirent maitres, & y laisserent des hommes pour la garder. Mais avant que d'en partir, craignant que les Indiens ne fomentassent quelque secrette intelligence avec les Espagnols, ou qu'en leur absence ils n'executassent la resolution, que certains Sorciers, qui sont en haute estime parmy ce Peuple, leur avoient fait prendre dépuis peu, de mettre à mort tous les Etrangers, qui étoient en leur terre; ils se défirent en une nuit de tous les plus factieus de cette Nation; & peu aprés ils contraignirent tous les autres qui s'étoient cantonnez & mis en defense, à se retirer ailleurs, & à leur laisser la place libre.

Aprés quoy Monſieur Deſnambuc s'en retourna en France, & Monſieur Ouarnard en Angleterre, ou leur conqueſte, & tout leur procedé furent agréez des Rois ; & la permiſſion leur ayant été donnée d'y faire paſſer des hommes, ils y retournerent en bonne compagnie, en qualité de Gouverneurs, & de Lieutenans pour les Rois de France, & de la Grand' Bretagne, leurs Maitres.

Mais avant que Monſieur Deſnambuc vint cultiver & pourſuivre ſa conqueſte, il creut que pour avoir un puiſſant appuy en France, qui prit Intereſt en la conſervation de cette Ile, ſous la Souveraineté du Roy, & pour aſſurer & avancer ainſi ſes deſſeins, il feroit bien de dreſſer une Compagnie de perſonnes d'autorité, qui euſſent la direction & la Seigneurie de cette Ile, & des autres qu'il pourroit conquerir & ſoûmettre à l'obeiſſance du Roy : à condition que cette Compagnie eut ſoin, & prit à cœur d'y faire paſſer des hommes pour conſerver la terre, & la cultiver : d'y envoyer des Ecleſiaſtiques, & de pourvoir à leur entretenement : d'y faire bâtir des Forts pour la ſeureté des Habitans, & de les munir de Canons, de poudre, de boulets, de mouſquets, de meſche & de balles : en un mot d'y entretenir un bon arſenal, pour avoir toujours en main déquoy faire teſte à l'ennemy.

Cette Compagnie, ou Societé, fut établie au moys d'Octobre de l'an mil ſix cens vint-ſix, tant pour l'Ile de Saint Chriſtofle, que pour les adjacentes, & fut approuvée par le Roy : & depuis elle fut confirmée & favoriſée de nouvelles conceſſions, & de tres-beaus Privileges obtenus de ſa Majeſté le huitiéme de Mars mil ſix cens quarante deus pour toutes les Iles de l'Amerique, ſituées depuis le dixiéme, juſques au trentiéme degré au deça de l'Equateur.

Monſieur Deſambuc, ayant ainſi mis ordre à ſes affaires en France, retourna à Saint Chriſtofle avec trois cens hommes, que les Seigneurs de la Compagnie nouvellement erigée avoient levez, pour jetter les fondemens de cette Colonie : il amena auſſi pluſieurs braves Volontaires, qui tenoient à gloire de ſuivre un ſi celebre Avanturier, & de prendre part dans ſes honorables fatigues, ſous l'eſperance de recueillir auſſi en ſon tems le fruit de ſes conqueſtes. Ils arriverent tous

à Saint Christofle au commencement du Printems de l'année mil six cens vin-sét : & bien qu'ils eussent beaucoup souffert durant leur voyage,& qu'ils fussent malades pour la plûpart ou affoiblis, ils ne se laisserent point abbatre à ces rudes épreuves : mais se souvenans que les belles entreprises sont toujours accompagnées de grandes difficultez, & que les roses ne se cueillent que parmy les épines, ils commencerent dés-lors à mettre la main à l'œuvre, & ayans appris dans peu de jours de ceus qu'ils avoient trouvé dans l'Ile, tout l'ordre qu'il faut tenir pour défricher les bois, dresser les habitations, cultiver la terre, planter les vivres & le Tabac, & pour faire tous les dévoirs qui sont requis dans les nouveaus établissemens, ils seconderent les genereus desseins de leur Capitaine, qui les animoit puissanment par ses paroles, & par son bon exemple.

Les partages de l'Ile entre les deus Nations avoient été projettez avant ce voyage : mais ils furent conclus & arrétez solennellement le treiziéme du mois de May en la même année. Car afin qu'un chacun put travailler avec assurance sur son propre fonds, & que les nôtres n'eussent rien à démesler avec les Anglois : Monsieur Ouarnard étant aussi retourné d'Angleterre, quelque tems avant Monsieur Desnambuc, où il s'étoit aussi appuyé d'une Compagnie qui prenoit la protection de ses entreprises : ils diviserent entre eus toute la terre de l'Ile, & y poserent les limites telles qu'elles se voient encore aujourduy, à condition toutéfois que la chasse & la pesche seroient par tout libres aus Habitans des deus Nations, & que les Salines, les bois de prix, qui sont propres à la teinture, ou à la menuyserie, les rades, & les mines demeureroient aussi communes. Ils convinrent encore de certains articles, qui furent agréez & arrétez de part & d'autre, pour entretenir une bonne correspondance, prevenir toutes jalousies, & éviter tous les sujets de disputes & de contestations, qui peuvent aisément naistre entre des Peuples de differentes humeurs. Ils firent aussi ensemble une ligue defensive, pour s'entre-secourir au besoin, & se prester main forte pour repousser l'ennemy commun, & quiconque voudroit troubler la paix & le repos, dont ils esperoient de

joüir

joüir par ensemble, en cette aimable terre, qui leur étoit echeuë en partage.

Aprés ces choses, les deus Gouverneurs travaillerent à l'envy à l'affermissement & à l'ornement de leur Colonie. Mais il faut avoüer que les Anglois eurent de trégrands avantages par dessus les François, pour faciliter & conduire à chef leurs desseins. Car outre que cette Nation-là qui est née au sein de la Mer, supporte plus facilement que nous les fatigues des voyages de long cours, & qu'elle s'entend mieux à faire de nouvelles Peuplades: La Compagnie qui fut établie à Londres pour la direction de celle de Saint Christofle pourveut si genereusement à ce qu'elle fut assistée de sa naissance, d'hommes, & de vivres, qui étoient necessaires pour leur subsistence, jusques à ce que la terre leur en eut produit, & elle eut tant de soins, que de tems en tems elle fut rafraichie de nouveau secours, & de toutes les choses dont elle pouvoit avoir besoin dans ces commencemens, qu'elle prosperoit & s'avançoit à veuë d'œil, pendant que la nôtre qui étoit dépourveuë de toutes ces assistances, ne faisoit que languir & même se fut facilement écoulée, si l'affection qu'elle avoit pour son chef, & la haute estime qu'elle avoit conceuë de sa valeur, ne l'eussent entretenuë à sa devotion, & liée tres-étroitement à son service.

Pendant donc que nôtre Colonie souffroit toutes ces foiblesses, & qu'elle ne subsistoit que par son courage; celle des Anglois profitant de ses forces, en poussa une nouvelle dans l'ile de Niéves, qui n'est separé de Saint Christofle, que par un petit bras de mer, comme nous l'avons dit en son lieu. Mais si ce petit nombre auquel nos gens étoient reduits, ne leur permettoit pas de faire de pareils progrez, Monsieur Desnambuc s'étudioit en recompense de les affermir, & de les policer par plusieurs beaus Reglemens, dont nous coucherons icy quelques uns des principaus articles, afin que la memoire en soit precieusement conservée, pour l'instruction de la posterité.

En premier lieu, parce que par la paix & la concorde, les plus petites choses s'accroissent, & que la division fait écouler, et evanoüir les plus grandes: Il vouloit que tous les Habi-

Habitans de l'Ile, qui reconnôissoient son autorité, conservassent entre-eus une tres-parfaite union, laquelle il leur recommandoit en toutes occurrences, comme la colomne de leur petit Estat, & le sacré Canal d'où toutes sortes de benedictions du Ciel & de la Terre, decouleroient abondanment sur eus. Et d'autant qu'il est impossible, que dans la conversation mutuelle il ne survienne beaucoup de choses, qui seroient capables d'alterer souvent cette aimable correspondance, s'il n'y étoit promptément pourveu, il desiroit que semblables differens fussent au plûtost terminez avec douceur, & même avant le coucher du Soleil, s'il étoit possible.

Il leur ordonnoit d'estre Loyaus, ronds, & sinceres dans toutes leurs affaires; d'estre courtois & secourables envers leurs voisins, & de tenir aussi religieusement la parole qu'ils avoient donnée, que s'y elle eut esté redigée par écrit, & receuë par devant des Notaires.

Afin que le travail trop assidu de leurs habitations, ne leur fit oublier le métier de la guerre, ou que leur courage ne se ramollit dans le profond repos, & qu'au besoin ils sçeussent manier les armes & s'en servir avec d'exterité, il vouloit qu'ils en fissent souvent les exercices, qu'ils s'y fassonnassent selon les regles de la discipline militaire, & bien qu'ils fissent tous profession de cultiver la terre, qu'ils eussent la grace & l'air genereus des Soldats, & qu'ils en portassent en tous tems les marques & les livrées, ne sortant jamais de leur quartiers sans armes à feu, ou du moins sans avoir l'épée.

Que s'il les formoit en cette sorte, afin qu'aus occasions ils fissent paroître leur valeur, & leur courage à l'endroit des ennemis; Il les obligeoit d'ailleurs, d'estre dous et humains les uns envers les autres; Et il ne pouvoit souffrir que les plus forts foulassent les plus foibles. C'est pourquoy il fit cette belle ordonnance, laquelle est encore en vigueur dans toutes ces Iles: assavoir, que les maitres ne pourroient engager leurs serviteurs que pour trois ans, durant léquels ils seroyent tenus de les traitter avec toute moderation et douceur, et de n'exiger d'eux qu'un service raisonnable, et proportioné à leurs forces.

Ses ſoins s'étendoient notamment à l'endroit des nouveaus venus, & afin que dés leur arrivée ils euſſent dequoy ſe mettre à couvert des injures de l'air, & que leur travail ne fut point retardé à faute de logemens, il deſiroit, qu'auſſi toſt que la place qu'ils avoient deſtinée pour faire leur bâtiment étoit découverté, tout le Voiſinage les aidaſt à l'élever. Cette loüable Inſtitution fut ſi bien receuë, & ſi ſoigneuſement prattiquée, qu'il n'y avoit aucun des Habitans qui n'en reconnut l'equité, & qui ne tint à bonheur dans ces occaſions d'y contribuer volontairément ſes pénes & ſes ſoins. Les uns alloient couper les bois qui étoient neceſſaires, les autres couroyent aus roſeaus, & aus feüilles de palmes, pour faire les paliſſades & le couvert, les meilleurs Architectes plantoyent les fourches, élevoyent les chevrons, & attachoient la couverture, & ils étoient tous dans un ſi aimable empreſſement, que le petit edifice ſe trouvoit logeable dans peu de jours, ſans que le proprietaire eut beſoin de ſe mettre en aucun fraiz, qu'a pourvoir tant ſeulement, à ce que la boiſſon ordinaire du païs, ne manquaſt point durant ce travail, à ces charitables ouvriers.

Enfin il avoit en horreur les pareſſeus, qui vivent de la ſueur & du travail d'autruy, comme les Bourdons du miel des Abeilles; mais pour ramener en nos jours une petite image du ſiecle d'or qui eſt tant priſé des Anciens, il incitoit tous les Habitans à eſtre liberaus, communicatifs des biens que Dieu leur avoit departy, & à témoigner leur charité & leur Hoſpitalité envers tous ceus qui les venoient viſiter, afin qu'à l'ávenir on ne fut pas obligé d'établir parmy eus des Hoſteleries, des Cabarets et de ſemblables lieus de débauches, qui ſerviroient de retraite aus oiſeus et aus diſſolus, et qui attireroient la deſolation et l'entiere ruine de la Colonie.

Cependant que Monſieur Deſnambuc régloit ſi ſagement ſa petit Républiqne, et qu'il l'entretenoit de l'eſperance d'un prompt ſecours; les Seigneurs de la Compagnie, imitans le naturel de pluſieurs de nôtre Nation, qui voudroient moiſſonner incontinent apres les ſémailles, étoyent de leur part dans une continuelle attente de quelques Navires chargez

de tout ce qu'il y a de plus riche, & de plus precieus dans l'Amerique, pour remplacer avec usure ce qu'ils avoient deboursé, pour faire le premier embarquement; & jusques à ce que ce retour fut arrivé, ils ne pensoient à rien moins qu'à se mettre en de nouveaus fraiz. Monsieur le Gouverneur, ayant remarqué que toutes les Lettres qu'il avoit envoyées à ces Messieurs sur ce sujet, n'avoyent point obtenu de reponces favorables, se resolut avant que la Colonie fut reduite à une plus grande extremité, de les allér trouver en personne, & d'entrependre un second voyage pour solliciter ce secours, duquel dépendoit la seureté de leurs premieres avances, & la subsistence des François en cette Ile. Ce bon dessein, que le zele qu'il avoit pour la gloire de nôtre Nation luy avoit inspiré, reussit selon son cœur; Car étant arrivé à Paris il sçeut si bien representer l'importance & la necessité de ce secours à Messieurs de la Compagnie, qu'ils luy accorderent trois cens hommes, & des vaisseaus munis de toutes les provisions necessaires, pour les rendre à Saint Christofle.

Ce renfort tant-attendu de nôtre Colonie, luy arriva heureusement au commencement du mois d'Aoust, de l'an mil six cent vint-neuf, & elle le reçeut avec tant de joye & de satisfaction qu'elle s'imaginoit d'estre parvenuë au comble de ses souhaits, & que dez lors elle pouvoit surmonter aisément, tout ce qui voudroit traverser l'execution de ses projets. Mais comme les prosperitez de cette vie sont de courte durée, à péne s'étoit elle égayée deus mois en la possession de ce bonheur, qu'une puissante Flotte d'Espagne vint fondre sur elle. Dom Federic de Tolede qui la commandoit, avoit ordre expres avant que de descendre à la Havanne, à Cartagene, & aus autres plus celebres ports du sein de l'Amerique, de s'arréter à Saint Christofle & d'en chasser les François & les Anglois, qui s'y étoient établis dépuis peu d'années.

Cette armée navale, qui étoit composée de vint-quatre grands Navires de charge, & de quinze Fregates, se saisit pour premier acte d'hostilité de quelques Navires Anglois qui étoyent à l'ancre prés de l'Ile de Nieves, puis elle vint moüiller à la rade de Saint Christofle, à la portée du Canon

de

de la Baſſe-Terre, où Monſieur de Roſſey commandoit. Les forts des deus Colonies n'étoyent pas encore en état pour ſoûtenir un ſiege, ils étoyent dépourveus de vivres, toutes les munitions de poudre & de bales qui ſe trouvoyent dans l'Ile, ne pouvoient pas faire de grands effets, & quand les deus Nations euſſent uny toutes leurs forces, elles n'euſſent pas pu reſiſter à une ſi redoutable armée: mais leur courage ſuppleoit à tous ces défauts; car afin que l'ennemy n'eut pas ſujet de ſe glorifier d'eſtre venu à bout de ſes deſſeins ſans quelque oppoſition; Monſieur Deſnambuc détacha du quartier de la Cabes-terre où il commençoit de ſe fortifier, tous ſes meilleurs ſoldats, pour aller au ſécours de celuy qui étoit menacé, & les Anglois, y firent paſſer quatre de leur meilleures Compagnies.

Auſſi tôt que ces troupes furent arrivées au rendez-vous, elles s'employerent d'un commun accord avec les Habitans du quartier, à ſe retrancher le long de la coſte, pour repouſſer vigoureuſement l'ennemy & luy conteſter la deſcente, & ſans doute elles luy euſſent bien donné de la péne, ſi elle euſſent eſté bien commandées, & que cette premiere ardeur n'eut eſté ralentie par la frayeur qui ſaiſit tellement le cœur de Monſieur de Roſſey, qu'il l'eut laiſſé mettre pied à terre & venir aus approches ſans aucune reſiſtance, ſi un jeune Gentil-homme Neveü de Monſieur Deſnambuc, frere aiſné de Monſieur du Parquet, qui eſt a preſent Seigneur & Gouverneur de la Martinique, n'eut obtenu la liberté de paſſer les retranchemens & de donner ſur la premiere Compagnie des ennemis qui parut ſur le ſable. Il fut ſoutenu de quelques Volontaires, qui voulurent avoir part à ſa gloire, mais il les devança tous de beaucoup en courage & en reſolution; car il attaqua avec tant de vigueur celuy qui conduiſoit la troupe, qu'il le tuá & pluſieurs autres des plus vaillans de ſa Compagnie, qui eurent l'aſſurance de vouloir éprouver ſa valeur; mais étant abandonné de ceus qui l'avoient ſuivy en ceſte meſlée, il fut tellement inveſty de la multitude qui venoit fondre ſur luy, qu'enfin il fut abbatu & emporté dans l'un des navires des ennemys, où aprés tous les dévoirs qu'on fit pour le guerir de ſes bleſſures, il mourut au grand régret de l'un &

de l'autre party, qui avoit été témoin de sa generosité, & qui ne pouvoit se lasser de luy donner tous les plus beaus éloges, que sa vertu avoit merités.

Durant ce choc, qui devoit estre soutenu un peuplus vigoureusement des nôtres, le General de la Flotte fit détacher en un même tems de tous les Navires de grandes Chaloupes remplies de Soldats bien armez qui descendirent en fort bon ordre, & couvrirent la rade. C'est ce qui redoubla l'épouvantement de Monsieur de Rossey, qui de peur d'estre opprimé de cette multitude, fut d'avis de ceder à la force, & de faire une honorable retraite, avant que les nôtres fussent investis & envelopes de tous costez. Cette resolution prise tumultuairement fût fort mal receuë de tous ceus qui étoyent jalous de la gloire de nostre Nation, & qui eussent desiré que l'ennemy, eut acheté un peu plus cherément le degast de leur Colonie: mais les suffrages que l'épouvantement suggeroit en cette fatale conjoncture ayans prevalu, il fut arrêté qu'à l'instant même on prendroit le chemin de la Cabes-terre, & que là on aviseroit plus amplement, à tout ce qui seroit jugé necessaire, pour le salut commun.

L'Espagnol, voyant que nos gens abandonnoyent leur Fort, & leur retranchemens sans avoir fait beaucoup de resistance, crut que cette retraite n'étoit qu'une feinte, qui étoit menagée à dessein, de l'attirer dans quelque embuscade, qu'on luy avoit dressée dans les bois. Ce soubçon, qui étoit appuyé sur quelques apparences, le retint de poursuivre sa victoire, & l'arréta au quartier de la Basse-terre, jusques à ce qu'il eut apris au vray l'état de toute l'Ile, & qu'il eut pourveu à tout ce qu'il trouveroit estre le plus expedient, pour executer promptement & fidellement, tous les points de sa commission.

Pendant que l'ennemy prenoit ainsi ses mesures, pour conduire à chef ses desseins sans se mettre en danger: Monsieur Desnambuc surpris d'un si subit changement & d'un succés si inesperé, tâchoit de r'assurer les siens, & de les encourager à porter constamment cette disgrace: leur remontrant qu'elle n'étoit pas irremediable: que l'ennemy ne s'opiniatreroit pas à demeurer dans l'Ile jusques à ce qu'il en eut entierement

ment chaſſé les Habitans : qu'il avoit des affaires de plus grand poids, qui l'appelloyent ailleurs : qu'il ne s'engageroit pas facilement dans les forets, qu'il luy faudroit traverſer de neceſſité pour venir à ſon Quartier : qu'ils pouvoyent s'y mettre en bonne defenſe, pour ſoutenir ſes efforts, & luy faire marquer de ſon ſang cette invaſion, s'il entreprenoit de paſſer outre ; & qu'en ce cas il y avoit même en chemin des endroits ſi forts de nature, que peu d'hommes le pourroyent arrêter, & le contraindre de retourner ſur ſes briſées.

Ces avis étoient tres-judicieus : mais la terreur avoit tellement préoccupé les eſprits, & la conſternation étoit ſi generale, qu'ils ne furent point peſez ſelon leur merite. L'affaire étant donc miſe en deliberation, la concluſion fût, qu'on abandonneroit l'Ile, & que la Colonie ſe transporteroit en quelque autre, qui ne donneroit point tant d'ombrages à l'Eſpagnol, & qui ſeroit plus écartée de la route ordinaire de ſa Flotte. Monſieur Deſnambuc qui prevoyoit que quelque couleur qu'on pût donner à cette reſolution, elle ſeroit notée de quelque lâcheté, qui flétriroit l'opinion qu'on avoit juſtement conceuë de la valeur des François, & étouferoit en un inſtant ces grandes eſperances qu'on avoit euës de leur Colonie, ne pût point eſtre perſuadé d'y donner ſon approbation. Neantmoins, encore qu'il fut d'un ſentiment tout contraire, pour ne point abandonner dans cette triſte rencontre, ceus qu'il avoit amenez de ſi loin, & avec qui il avoit paſſé tant de mers, & eſſuyé tant de perils, il s'accommoda à leur humeur & ſembarqua avec eus dans quelques navires qui ſe trouverent à la rade ; & ainſi pour éviter un plus grand deſordre, en ſe ſurmontant ſoy même, il témoigna qu'il oublioit genereuſement, le peu d'eſtime qu'ils faiſoyent de ſes rémontrances.

Les Quartiers des Anglois étoient auſſi dans un grand deſordre, ils avoyent apris que l'ennemy étoit maitre de toute la Baſſe-terre : qu'il ruinoit la Fortreſſe des François apres en avoir enlevé le Canon : qu'il avoit déja brulé toute les caſes, & fait le dégaſt des habitations du quartier. Ils croioyent à châque moment qu'il venoit fondre ſur eus avec toutes ſes forces, & dans cette apprehenſion les uns eſſaioyent de ſe

Sauver par mer, ou de se retirer sur les montagnes, pendant que les autres qui étoyent un peu plus courageus furent d'avis d'envoyer des Deputez à Dom Federic, pour le prier de vouloir entendre à quelque accommodément : mais pour toute reponse ils receurent un commandement exprés de sortir promtement de l'Ile, où qu'autrément ils seroyent traittez avec toute la rigueur, dont les armes permettent d'user à l'endroit de ceus, qui s'emparent contre tout droit, du bien qui ne leur apartient pas.

Pour faciliter ce départ que Dom Federic leur ordonnoit, on leur rendit selon ses ordres les Navires, que sa Flotte avoit pris devant l'Ile de Nieves, & il voulut qu'ils s'y embarquassent sans aucun delay, & qu'en sa presence ils fissent voile vers l'Angletere. Et parce que ces vaisseaus ne pouvoient pas contenir une si grande multitude, il permit à tous ceus qui n'y purent pas avoir place, de demeure dans l'Ile, jusques à ce qu'il se presentât une occasiõ favorable pour suyvre leurs compagnons. Aprés cette expedition, Dom Federic fit lever l'ancre à ses Navires pour continuer leur voyage : mais incontinent que les Anglois qui étoyent restez eurent perdu de veuë cette flotte, ils commencerent à se rallier, & à former une constante resolution de relever courageusement les ruines de leur Colonie.

Pendant que ces choses se passoyent à Saint Christofle, les François qui en étoyent sortis au commencement de cette déroute, avoyent tant enduré sur mer, à cause du manquement de vivres & des vens contraires, qu'ils avoyent été contrains de ralâcher aux Iles de Saint Martin & de Montserrat, aprés avoir visité en passant celle d'Antigoa. Ils eussent bien souhaitté de se pouvoir établir en quelcune de ces terres : mais elles ne leur sembloyent que des affreus déserts, en comparaison de celle qu'ils avoyent quittée. Sa douce idée repassoit incessamment devant leurs yeus, ils l'à regrettoient à châque moment, & l'aimable souvenir de cet agreable sejour, ou la Providence Divine les r'appelloit, par des voyes qui leur étoient, inconnuës, leur fit naistre le desir de s'informer de l'état auquel l'Espagnol l'avoit laissé, puis-qu'ils en étoyent si voisins. Pour contenter cette loüable curiosité, ils

ils y firent paſſer l'un de leur Navires, qui leur rapporta à ſon retour, que la Flotte ennemie s'étoit entierement retirée & que les Anglois qui y étoient reſtez, travailloyent courageuſement à rebatir leurs caſes, à planter des vivres & à reparer leurs deſolations.

Cette agreable nouvelle reſuſcita en un inſtant toutes les eſperances de nos François, & releva glorieuſement le courage des plus abbatus : de ſorte qu'il ne fallut pas employer beaucoup d'artifice pour les animer au retour, & pour leur perſuader de ſe rendre en toute diligence en cette delicieuſe terre, qui poſſedoit déja leurs cœurs & toutes leurs plus tendres affections.

Auſſi-toſt qu'ils y furent arrivez, chacun reprit ſon poſte & retourna ſur ſa place, en bonne intention de s'y affermir, & d'en relever promtément le debris: Mais la famine qui les talonnoit, eut ſans doute interrompu le cours de tous ces beaus deſſeins, & ils fuſſent ſuccombez ſous le faiz des peſans travaus qu'il leur falloit entreprendre en un même tems, pour rebâtir leurs maiſons, & planter des vivres, ſi dans ces extremitez ſi preſſantes, Dieu ne leur eut ſuſcité le ſecours de quelques Navires des Provinces Unies qui les vinrent viſiter à la bonne heure, & ayant reconnu leur triſte état, les aſſiſterent genereuſement de vivres, d'habits, & de toutes les choſes qui leur étoient neceſſaires dans ce grand abandonnément où ils ſe trouvoient reduits: & même pour leur faire la faveur toute entiere, ils ſe contenterent de leur ſimple parole pour aſſurance de toutes ces avances.

Nos gens, s'étans tirez doucement à l'ayde de ce ſecours, hors du mauvais pas où ils ſe voioyent accrochez dez l'entrée de leur rétabliſſement, travaillerent en ſuite avéc tant d'ardeur en leurs habitations, que Dieu beniſſant l'œuvre de leurs mains, la terre leur produiſit des vivres, & du Tabac en ſi grande abondance, qu'ils contenterent avec honneur leurs charitables Creanciers, & en peu de tems ils ſe trouverent beaucoup mieus accommodez qu'ils n'étoient avant leur déroute. Mais il leur falloit encore des hommes pour appuyer leurs entrepriſes, & entretenir le commerce qui commençoit à s'établir parmy eus. Pour remedier à ce beſoin, Mon-

ſieur

sieur Desnambuc qui voyoit sa constance couronnée d'un si heureus succés, ne trouva point de plus seur, ni de plus dous expedient, que de permettre aus principaus Habitans de la Colonie d'aller en France, pour en lever, & les y amener à leurs propres fraiz. Ce sage conseil ayant esté suivy, l'Ile se peupla en peu d'années de plusieurs braves hommes, qui la mirent en reputation.

La Colonie Angloise répara aussi en peu de tems toutes les bréches que le ravage de l'Espagnol luy avoit faites. Et la Compagnie de Londres qui s'étoit chargée de sa direction ne se lassant point de luy envoyer des hommes & des raffraichissemens, les deus quartiers qu'elle occupoit dans l'Ile de Saint Christofle se trouverent si étroits pour contenir une si grande multitude, qu'outre l'Ile de Nieves qu'elle avoit peuplée avant la déroute, elle eut assés de force pour pousser en moins de 4 ans des nouvelle Peuplades dans Celles de la Barboude, de Montserrat, d'Antigoa, & de la Barbade, qui s'y sont merveilleusement accruës, & se sont renduës fameuses par le trafic des riches Marchandises qu'elles fournissent, & par le nombre de leurs habitans, comme il se peut voir par les descriptions particulieres que nous avons données de ces Iles, au commencement du premier Livre de cette Histoire.

Pour ce qui est des Colonies Hollandoises aus Antilles, elles ne content leur établissement qu'aprez celles des François & des Anglois. Et ce n'est pas l'Etat qui a fourny aus frais, mais des Compagnies particulieres de Marchands, qui ont desiré, pour faciliter le commerce qu'ils ont en toutes les Iles que les François & les Anglois occupent, d'avoir des places de retraitte assurée pour raffraichir leur Navires. La plus ancienne de ces Colonies, qui relevent de la Souveraineté de Messieurs les Etats Generaus des Provinces Unies, est celle de Saint Eustache. Elle fut établie environ le même tems, que Monsieur Ouarnard forma celle de Montserrat, c'est à dire en l'an 1632. Elle est considerable pour estre en une place tres-forte de nature; pour le nombre & la qualité de ses Habitans: pour l'abondance du bon Tabac qu'elle a produit jusques à present: & pour plusieurs autres rares avantages dont nous avons déja parlé au Chapitre cinquiéme du Livre precedent.

Mon-

Monsieur Desnambuc n'avoit pas moins de Passion ni de generosité que les autres Nations pour étendre sa Colonie : mais n'ayant pas esté secouru comme il eût esté requis dans ces commencemens, & ses desseins ayans esté souventéfois traversez de plusieurs facheuses rencontres, il eut ce déplaisir, de voir plusieurs belles Iles occupées par d'autres, avant qu'il fut en état d'y prendre part & de pousser sa conqueste hors des limites de Saint Christofle. Il avoit dépuis un long tems jetté les yeus sur l'Ile de la Gardeloupe comme étant l'une des plus belles & des plus grandes de toutes les Antilles, mais au même instant qu'il se disposoit pour y envoyer des hommes, il fut prevenu par Monsieur de l'Olive, l'un des principaus habitans de sa Colonie, qui pendant un voyage qu'il avoit fait en France pour ses affaires particulieres, s'associa avec Monsieur du Plessis, & quelques Marchands de Dieppe pour y établir une Colonie, sous la commission des Seigneurs de la Compagnie des Iles de l'Amerique.

Ces deus Gentils-hommes étans établis Gouverneurs de la Gardeloupe avec égale autorité, y arriverent le vint-huitiéme de Juin mil six cens trente cinq, avec une Compagnie de cinq cens hommes, qui furent accüeillis dez leur arrivée de la famine, & de diverses maladies, qui en enleverent plusieurs. On tient que le premier de ces maus leur survint, pour s'estre placez d'abord en des endroits où la terre étoit la plus ingrate & la plus mal-propre au labourage qui fût en toute l'Ile, & pour avoir entrepris trop legerement la guerre contre les Caraibes Originaires du lieu, qui leur eussent pû fournir en toute abondance la plûpart des vivres, qui étoient necessaires pour leur subsistence dans ces commencemens, jusques à ce que la terre leur en eût produit. Les maladies suivirent les mauvaises nourritures, que la faim les contraignoit de prendre à faute de choses meilleures : à quoy on peut aussi ajouster, que la terre n'étant pas encore defrichée, l'air y étoit facilement corrompu.

Monsieur du Plessis, voyant les malheurs qui de jour en jour fondoient sur cette nouvelle Colonie, & ayant tout sujet d'en apprehender encore de plus grands à l'avenir, en conceut un tel déplaisir, qu'il mourut dans le séttiéme mois

 aprés

aprés son arrivée. Il fut regretté de tous les François, & même des Indiens, qui avoyent toûjours témoigné beaucoup de deference à ses sentimens, & d'amour & de respect pour sa personne. Il étoit doüé d'une grande prudence, & d'une humeur si affable & si obligeante, qu'il attiroit les cœurs de tous ceus qui traittoient avec luy.

Aprés le decés de Monsieur du Plessis, Monsieur de l'Olive s'empara de tout le Gouvernement, & comme il étoit autant remuant, que son Collegue avoit esté dous & moderé, il defera tant aus conseils violens de quelques broüillons qui l'obsedoient continuellement, qu'il fit bien tôt aprés entreprendre cette guerre funeste contre les Caraibes, qui pensa ruiner cette Colonie naissante. Il est vray, qu'il les pressa d'abord si vivement, qu'il les obligea de luy quitter l'entiere possession de la Gardeloupe. Mais d'autant que pour venir à bout de ce dessein qu'il avoit formé déz sō arrivée, il se soüilla de plusieurs cruautez, que les Barbares n'eussent pas voulu exercer à l'endroit de leurs plus grands ennemis, il flétrit tellement sa gloire & sa reputation, qu'il n'y avoit que des gens de sang, & des désespérez, qui approuvassent sa conduite.

Les Caraibes, que Monsieur de l'Olive avoit chassez de cette Ile, se retirerent en celle de la Dominique. Ceus de la même Nation qui la possedent les receurent fort volontiers, & pour leur témoigner qu'ils étoient sensiblement touchez de leur disgrace, ils leur presenterent de se joindre avec eus, pour venger par les armes l'injure qui leur avoit esté faite, cette offre étoit trop avātageuse, pour estre refusée. Leurs forces étant donc ainsi unies ils firent plusieurs descentes à la Gardeloupe, & ils s'opiniâtrerent tellement à harceler les nôtres par les frequentes incursions qu'ils faisoient sur eus, qu'ils étoient contrains d'abandonner la culture du Tabac, & même des vivres qui étoient necessaires pour leur subsistence, afin d'estre toujours sous les armes, pour repousser les efforts, prevenir les ruses, & éventer les desseins de ces ennemis, qu'ils avoient attiré sur eus par leur inprudence,

Cette

Cette cruelle guerre qui dura environ quatre années, reduisit cette Colonie en un si deplorable état, qu'elle étoit decriée par tout, & à cause qu'elle avoit si souvent les Caraibes sur les bras, on la croyoit à la veille de sa ruine, mais comme elle étoit reduite à ces extremitez, Monsieur de l'Olive perdit la veuë, & Messieurs de la Compagnie y envoyerent Monsieur Auber pour Gouverneur, qui remedia à tous ces desordres, appaisa tous les troubles, & y apporta cette bonne paix, qui y attira puis aprés le commerce, & l'abondance de toutes choses, comme nous le dirons au Chapitre troiziéme de cette Histoire Morale.

Incontinent que Monsieur Desnambuc eut sçeu, que la Gardeloupe étoit habitée, il resolut de ne pas differer davantage à se placer dans quelcune des meilleures Iles, qui étoient encore à son choix, & de peur d'estre encore une fois supplanté se voyant assisté d'assez bon nombre de vaillans hommes, & pourveu de toutes les munitions de guerre, & de bouche, qui sont necessaires en ces entreprises, il alla luy même prendre possession de l'Ile de la Martinique, en laquelle il mit pour son Lieutenant Monsieur du Pont, & pour premier Capitaine Monsieur de la Vallée. Puis mourant à Saint Christofle, il donna par son testament tous les biens, & tous les droits, qu'il avoit à la Martinique, laquelle il avoit fait peupler à ses fraiz, à Monsieur du Parquet son Neveu, qui en est encore à present Seigneur & Gouverneur, comme nous l'avons déja dit.

Ce Gentil-homme étoit vaillant, digne de commander, accostable, familier à tous, & doüé d'une grande adresse à se faire aimer & obeir tout ensemble. Les Anglois mêmes le respectoient & le craignoient également. On recite de luy, que ces Anglois ayans outrepassé tant soit peu les limites, qui par un commun accord avoyent este posées entre les deus Nations, il alla avec bien peu de ses gens au quartier des Anglois, & parla au Gouverneur, qui l'attendoit avec une grosse Compagnie de Soldats : Mais il se comporta avec tant de courage & de resolution, mit en avant de si bonnes raisons, & fit de si puissantes menaces de venir à bout par la force, de ce qu'il ne pourroit obtenir par la douceur, que le

Gouverneur Anglois luy accorda ce qu'il demandoit. Cette rencontre, prouve combien il étoit jalous de conserver les droits de sa Nation. Depuis ces deus Gouverneus furent toujours bons amys.

CHAPITRE DEUXIÉME.

De l'Establissement des François dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix.

APrés le decés de Monsieur Desnambuc, duquel la memoire est en benediction dans les Iles, Monsieur du Halde, qui étoit son Lieutenant au Gouvernement, fut fait Gouverneur en chef par Messieurs de la Compagnie des Antilles. Mais comme peu de tems aprés il se fût retiré en France, Monsieur le Cardinal de Richelieu premier Ministre d'Etat, duquel la prevoyance s'étendoit aus lieus les plus éloignez, jugea que c'étoit une chose digne de ses soins de prendre à cœur la conservation, & laccroissement de cette Colonie en l'Amerique, & que de là, la gloire du nom François, & les armes victorieuses de nôtre invincible Monarque, pourroient s'étendre par tout ce nouveau Monde, comme elles éclatoient magnifiquement en celuy-cy. Il desira pour cet effet que les Iles fussent pourveuës d'un Gouverneur, qui pût seconder & executer ses genereus desseins. Et aprés avoir cherché par tout un Seigneur capable de cet employ, & doüé de la conduite, de la sagesse, de la generosité, & de l'experience necessaire à une si grande charge: En un mot qui eut tous les avantages de l'une & de l'autre Noblesse, pour representer dignement la Majesté du nom François en un païs si éloigné, son Eminence n'en trouva point qui eût toutes ces rares qualitez, en un plus haut degré que MONSIEUR LE CHEVALIER DE LONVILLIERS POINCY, BAILLY ET GRAND CROIX DE LORDRE DE S. JEAN DE JERUSALEM. Com-

Commandeur d'Oysemont, & de Coulours & chef d'Escadre des Vaisseaus de sa Majesté en Bretagne, Gentil-homme de fort ancienne Maison, qui porte le nom de Poincy, & dont l'aisné fait sa demeure en l'une de ses terres, proche la Ville de Meaus.

Monsieur le Cardinal, presenta cet excellent Gentil-homme au Roy Loüis treiziéme de glorieuse memoire, qui loüant & approuvant ce bon choix, l'investit de la charge de Gouverneur, & Lieutenant General pour sa Majesté aus Iles de l'Amerique. Dequoy lettres luy furent expediées au mois de Septembre, de l'an mil six cens trente huit. Cette qualité, n'avoit pas esté donné à ceus qui l'avoient precedé.

L'an mil six cens trente neuf, Monsieur le Bailly de Poincy étant party avec tout son train de la rade de Dieppe vers la my-Janvier, arriva un mois aprés aus Antilles, & fut reçeu premierement à la Martinique, par les Habitans en armes. Puis il alla à la Gardeloupe, & à Saint Christofle, recevant par tout le serment de fidelité. Sur tout sa reception fut tres-belle en l'Ile de Saint Christofle. Il fut salué à son arrivée du Canon de nôtre Fort, & de celuy de tous les Navires. Tous les Habitans François étant sous les armes, le receurent en qualité de General, avec un applaudissement universel, comme déja auparavant ils avoient fait des feus de joye, & rendu graces à Dieu, sur les premieres nouvelles qu'ils avoient euës, de sa nomination à cette charge, & il fut conduit à l'Eglise accompagné de ses Gentils-hommes, & de ses gardes pour y chanter le *Te Deum*.

Si tôt qu'il fut entré en possession, l'Ile prit une nouvelle face, & l'on vit en peu de tems un notable changement de bien en mieus. Ainsi il ne répondit pas seulement aus grandes attentes que sa Majesté, & Monsieur le Cardinal avoient conceuës de son Gouvernement: mais il les surpassa de beaucoup. D'abord il fit bâtir des Eglises en divers quartiers de l'Ile. Il prit soin que les Prestres fussent bien logez & entretenuz, afin qu'ils pussent vacquer à leurs charges sans divertissement. Sa Justice parut au bel ordre qu'il établit pour la rendre bonne, brieve, & gratuite, par un Conseil composé des plus sages & des plus entendus d'entre les Officiers de

l'Ile. Sa Vigilance corrigea tous les desordres, qui se glissent facilement parmy des personnes recueïllies de divers endroits, & composées de differentes humeurs. Sa Prudence, qui n'est jamais surprise, & qui est toujours accompagnée d'une clarté, & d'une sage prevoyance en l'occurrence soudaine des affaires les plus épineuses, le fit admirer également & de ceus qu'il gouvernoit, & de ses Voisins. La Grandeur de son esprit, qui luy fit surmonter toutes les difficultez qu'il trouva en l'accomplissement de ses desseins, le rendit redoutable aus broüillons. Son Affabilité, son facile accés, & le bon accüeil qu'il faisoit aus étrangers, attira le commerce & l'abondance dans son Ile. Sa Bonté & sa Liberalité luy aquit à juste titre les cœurs & les affections des François. Enfin, sa Generosité éprouvée en plusieurs rencontres, tant en France aus emplois tres-honorables qu'il a eus dans les armées de sa Majesté, qu'en l'Amerique depuis qu'il y commande, en la conservation, ou amplification, & en la conqueste de tant de places considerables, donna dés lors de la terreur à l'Espagnol, qui jusques à present n'a osé traverser ses belles & glorieuses entreprises.

Monsieur le General, ayant établi dans l'Ile de S. Christofle, tout le bon ordre qui étoit necessaire pour entretenir les Habitans en une bonne concorde, pour y attirer toutes sortes de biens & y faire fleurir le trafic: & l'ayant renduë la plus belle & la plus illustre de toutes les Antilles, comme nous l'avons representé au Chapitre 4 du premier Livre de cette Histoire, il étendit puis apres la Colonie Françoise dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix, déquelles nous avons fait la description en son lieu, mais il nous reste encore quelques circonstances bien considerables, touchant la conqueste de l'Ile de Sainte Croix, lésquelles nous ajoûterons en cet endroit.

Cette Ile, a eu plusieurs maitres en bien peu de tems, & durant plusieurs années les Anglois & les Hollandois ont contesté ensemble à qui elle seroit. Enfin ils l'avoient partagée entre eus: Mais en l'an mil six cens quarante neuf, les Anglois ayans remarqué que les Hollandois étoient en petit nombre, les obligerent à leur laisser toute la place. Toutefois

ils

ils ne jouyrent pas long tems de leur usurpation. Car bien tôt aprés, les Espagnols de l'Ile de Porto Rico y firent une descente, brulerent les maisons, tuerent ceus qu'ils trouverent sous les armes, & firent transporter les autres, avec leurs femmes, & leur bagage, en l'Ile de la Barboude.

Aprés qu'ils eurent ainsi depeuplé cette Ile, comme ils étoient sur le point de remonter dans leurs vaisseaus, pour s'en retourner en leur terre, voicy arriver un navire des Iles de Saint Eustache & de Saint Martin, qui étoit chargé d'hommes, léquels ayant apris la deroute des Anglois, dans la creance que l'Espagnol s'étoit déja retiré, venoient relever les droits, & les pretentions que la Nation Hollandoise avoit sur cette Ile : mais la partie étant inegale, veu que les Espagnols étoient dix contre un, ils furent contrains de composer. Le dessein des Espagnols qui leur avoient promis bon quartier, & qui les tenoient prisonniers, étoit de les mener à Porto-Rico à leur Gouverneur, qui selon l'humeur Espagnole, ne leur eut peut estre pas fait un trop bon party.

Lors donc qu'ils meditoient leur retour avec ces prisonniers, qui étoient venus d'eux mêmes se jetter entre leurs mains : deus navires François chargez de Soldats, de vivres, & de toutes sortes de munitions de guerre aborderent en l'Ile, étant envoyez de la part de Monsieur de Poincy leur General, pour chasser l'Espagnol de cette terre, & la conquester pour le Roy. Ce secours vint bien à propos pour la delivrance des Hollandois : Car les Espagnols ayant veu nos gens, qui descendoient alaigrement & en bon ordre, & qui d'abord formerent sur terre un gros de vaillans hommes bien armez, & en disposition de combattre, ils lâcherent incontinent leurs prisonniers, & aprés quelque pourparler, les François leur firent commandement de vuider à l'instant de l'Ile, & de r'entrer dans leurs vaisseaus, à faute dequoy ils les chargeroient comme ennemis, tels qu'ils étoient, & ne leur donneroient aucun quartier. A quoy ils aimerent mieus obeir, que d'experimenter la valeur des nôtres, & le sort des armes, quoy qu'ils fussent en plus grand nombre.

Monsieur le General reconnoissant selon son exquise prudence, l'importance de cette Ile, qui peut faciliter d'autres

con-

conqueſtes, encore plus glorieuſes, jugea qu'il falloit accompagner de ſi heureus commencemens, d'un grand ſoin pour la conſerver, & la munir d'un nombre conſiderable de vaillans hommes, & ſur tout d'un chef genereus & experimenté, pour y commander en ſon nom. Pour cet effet il y envoya Monſieur Auger Major de l'Ile de Saint Chriſtofle, qui avoit exercé cette charge avec grande approbation par pluſieurs années, & il le revétit de la qualité de Gouverneur de cette Ile. Il mourut en l'exercice de cette charge, au grand regret de tous les habitans, aprés avoir mis l'Ile en bon ordre; redreſſé ſes ruines; & donné les commencemens à un fort, qu'il avoit luy même deſſiné, pour la ſeureté des vaiſſeaus, qui viendroient cy aprés à la rade; & pour faire perdre aus Eſpagnols, toute envie d'y deſcendre à l'avenir, pour y faire des ravages. La conqueſte de cette Ile fut faite, en la faſſon que nous venons de dire en l'an 1650.

Si cette Colonie, doit ſes commencemens à la generoſité de Monſieur le General, qui ne laiſſe écouler aucune occaſion capable d'amplifier la gloire & le nom de la Nation Françoiſe, elle luy eſt auſſi redevable de ſa conſervation, & de ſon accroiſſement. Car il a eu ſoin d'y faire paſſer des hommes, & d'y envoyer des vivres, juſques à ce que la terre en eut produit, & tous les raffraichiſſemens neceſſaires en de nouveaus établiſſemens, & notamment les munitions de guerre qu'il faut en une place, qui eſt ſi voiſine de l'ennemy, & qu'il a enlevée devant ſes yeus, & ſous ſa main. Pour faciliter ce deſſein, il a eu long tems en mer un de ſes navires commandé par le Capitaine Mancel, duquel la vertu, la fidelité, le courage, & l'adreſſe, ont eſté éprouvées en pluſieurs rencontres ſignalées. Il faiſoit le voyage ordinaire de Saint Chriſtofle à Sainte Croix, pour y porter tout ce qui pouvoit faire beſoin, à cette nouvelle Colonie.

Les Hollandois, avoient edifié ſur une agreable eminence de cette Ile, une belle Egliſe bâtie en forme de Croix. Si les Eſpagnols reſpectant ce ſigne ſacré, qui étoit ſur le clocher, n'ont pas ruiné cet edifice: nos François doivent cette maiſon d'oraiſon à la pieté & au zele d'une Compagnie de Marchands de la ville de Fleſſingue qui fit premierement habiter cette Ile, ſous la commiſſion de Meſſieurs les Etats. Le

Le Roy à present régnant, étant informé de toute la gloire que Monſieur de Poincy a aquis, & qu'il aquiert journellement à nôtre Nation, & combien ſa preſence eſt neceſſaire en l'Amerique, a confirmé de nouveau ce Genereus Chevalier en la charge de ſon Gouverneur & Lieutenant General en ces quartiers là, & la Reyne pendant ſa Regence, a hautement loüé ſes dignes actions, & ſa fidelité au ſervice du Roy.

En l'an 1651 Monſieur le General, traitta ſous le bon plaiſir du Roy: avec la Compagnie dont nous avons parlé, & l'ayant rembourſée de tous les frais qu'elle avoit faits pour l'établiſſement de cette Colonie, a aquis de ces Meſſieurs qui compoſent cette Compagnie, la Seigneurie & proprieté fonciere des Iles de Saint Chriſtofle, de Saint Bartelemy, de Saint Martin, de Sainte Croix, & des adjacentes, & cela au nom & au profit de ſon ordre de Malte, qui par ce moyen eſt accreü de l'une des plus belles, des plus riches, & des plus honorables Seigneuries dont il joüiſſe ſous la Souveraineté de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne. Et depuis le Roy a fait don abſolu de toutes ces Iles, à l'Ordre de Malte, à la ſeule reſerve de la Souveraineté, & de l'hommage d'une Couronne d'or de redevance, à chaque mutation de Roy, de la valeur de mil eſcus, comme il paroit par les lettres patentes de ſa Majeſté, du mois de Mars 1653.

Monſieur du Parquet Gouverneur de la Martinique, à auſſi aquis de la même Compagnie la Seigneurie des Iles de la Martinique, de la Grenade, & de Sainte Alouſie. Monſieur d'Hoüel Gouverneur de la Gardeloupe a fait la même choſe pour les Iles de la Gardeloupe de Marigalante, de la Deſirade, & des Saintes. Ces deus dernieres ne ſont pas encore peuplées. Mais il a demandé par avance la Seigneurie de ces terres, afin que d'autres ne s'en puiſſent civilement emparer. Car il faut ſavoir, que la Compagnie des Iles de l'Amerique, laquelle eſt maintenant abolie, avoit obtenu du Roy, toutes les Antilles habitées, & à habiter par ſucceſſion de tems. De ſorte que ces Meſſieurs, qui ont traitté avec cette Compagnie ont fait mettre dans leur octroy, des Iles qu'ils n'ont pas encore habitées, mais qui ſont en leur voi-

Oo ſinage,

finage, & à leur bienseance : & incontinent qu'ils auront assez d'hommes en leurs autres Iles, ils en feront passer en celles là, si ce n'est que les Anglois, ou les Hollandois s'en emparassent auparavant. Car c'est une régle generale, qu'une Terre qui est sans habitans est au premier occupant. Et l'Octroy du Roy, ou de la Compagnie, ne sert, que pour parer ces Messieurs contre quelcun de nôtre Nation, qui pourroit courir sur leurs desseins.

Ainsi toutes ces Iles que les François tiennent aujourduy en l'Amerique, relevent entierement du Roy pour la Souveraineté & de Messieurs de Poincy, du Parquet, & d Hoüel, pour la Seigneurie, sans plus reconnoitre la Compagnie, qui a cedé en leur faveur tous ses droits, & toutes ses pretentions.

Quant à la suite des Gouverneurs Anglois de l'Ile de Saint Christofle. Monsieur Ouarnard étant mort apres avoir glorieusement étably sa Nation dans les Antilles, & avoir peuplé en particulier l'Ile de Saint Christofle, de douze à treize mille Anglois : Monsieur Riche qui étoit premier Capitaine de l'Ile fut étably en cette charge, & celuy-cy pareillement étant decedé, Monsieur Euret fut pourveu du Gouvernement, qui l'administre encore aujourduy, avec la capacité & l'approbation singuliere, que nous avons déja representée, en parlant de l'Ile de Saint Christofle.

Au reste lors que les Nations étrangeres arriverent en ces Iles, elles se logerent au commencement à peu prés comme les Habitans naturels du païs, sous de petis couverts, & dans de simples huttes, & cabannes, faites du bois même qu'ils coupoient sur le lieu, en défrichant la terre. On voit encore dans les Colonies naissantes, plusieurs de ces foibles edifices, qui ne sont soutenus que par quatre ou six fourches, plantées en terre, & qui pour murailles ne sont entourez & pallisadez que de roseaus, & pour toit, n'ont que des feüilles de palmes, de cannes de sucre, ou de quelqu'autre herbe. Mais en toutes les autres Iles, où ces Nations sont mieus établies, on voit à present plusieurs beaus edifices de charpente, de pierre & de brique, qui sont faits en la même forme que ceus de leur païs ; excepté, que pour l'ordinaire ils n'ont qu'un

étage,

étage, ou deus au plus, afin qu'ils puiſſent plus facilement eſiſter aus vens, qui ſoufflent quelquefois avec beaucoup d'impetuoſité en ces quartiers là. Nous avons aſſez parlé de ces edifices, dans l'occaſion qui s'en eſt preſentée, lors que nous avons décrit chacune des Antilles en particulier.

Mais nous ajouterons ſeulement icy, que ſur tout, les Anglois qui habitent ces Iles, ſont pour la plûpart commodement logez, & proprement ajuſtez en leur ménage, par ce qu'ils s'arrétent dans les Colonies, & les embelliſſent comme ſi c'étoit le lieu de leur naiſſance. Ils ſont auſſy préſque tous mariez, ce qui fait qu'ils travaillent mieus à s'accommoder, que ceus qui menent une vie de garçon, comme font plusieurs entre les François.

Nous avions deſſein pour la clôture de ce Chapitre de coucher icy tout le procedé que tint Monſieur Auber, pour faire la paix avec les Caraibes: lors qu'il vint prendre poſſeſſion du Gouvernement de la Gardeloupe : mais à cauſe que le diſcours en eſt un peu long, & qu'il peut donner de grandes lumieres, pour connoitre le naturel de ces Indiens dont nous avons à traitter en ce deuziéme Livre, nous avons creu qu'il n'en falloit rien retrancher, & qu'il meritoit bien de remplir un Chapitre tout particulier.

CHAPITRE TROISIÉME.

De l'afermiſſement de la Colonie Françoiſe de la Gardeloupe, par la paix, qui fut faite avec les Caraibes de la Dominique, en l'an 1640.

LEs premiers d'entre les François qui occuperent l'Ile de la Gardeloupe, y aborderent en l'an 1635, par les Ordres d'une Compagnie de Marchands de la ville de Dieppe, qui ſous l'autorité de la Compagnie Generale des Iles de l'Amerique établie à Paris, y envoyerent les Sieurs du Pleſſis & de L'Olive, pour y commander en leur nom. Mais le premier étant mort peu de mois aprés ſon établiſſement, &

l'autre par la perte de sa veuë, & par ses maladies continuelles étant rendu inhabile à gouverner une Colonie naissante, comme nous l'avons déja representé dans les Chapitres precedens. Monsieur de Poincy pourveut dignement à tout ce qui étoit necessaire pour l'entretien des nôtres en cette Ile, laquelle auroit esté abandonnée sans les grands soins qu'il prit d'y envoyer des troupes auxiliaires sous la conduite de Monsieur de la Vernade, & de Monsieur de Sabouilly, pour s'opposer aus desseins des Caraibes, qui leur en contestoient puissanment la possession; de sorte que si cette Colonie ne doit pas son premier établissement à Monsieur le General de Poincy, elle luy est redevable au moins de sa conservation, & de sa subsistence. Il approuva aussi & confirma au nom du Roy, la nomination que la Compagnie des Iles avoit fait de Monsieur Auber, pour estre Gouverneur de cette Ile.

Ce nouveau Gouverneur, pré. a serment de fidelité entre les mains de Monsieur le General le 20 d'Octobre 1640. Mais avant que de descendre à Saint Christofle, le navire qui l'avoit passé de France en Amerique, ayant moüille prés de la Dominique, plusieurs Sauvages qui avoient reconnu de loin le navire, & jugé par les signes de bien-vueillance qu'on leur donnoit, qu'ils n'avoient point d'ennemis dans ce vaisseau, prirent l'assurance d'y entrer. Par bonheur, ceus qui l'étoient venu reconnoître, étoient les premiers Capitaines de l'Ile. Monsieur Auber se resolut de profiter de cette occasion, jugeant qu'elle étoit tres-favorable pour r'entrer en alliance avec ce peuple, qui avoit été éfarouché, & présque entierément aliené des François par les violences & les Rigueurs de Monsieur de l'Olive, l'un de ses predécesseurs en la charge, & par la mauvaise conduite de ceus qui commandoient le secours que Monsieur le General avoit envoyé à nos gens qui étoient en cette Ile. Et parce qu'il s'avoit que ceus de cette Nation se laissent facilement gagner par caresses & par petis presens, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement de son dessein.

Il leur fit donc savoir qu'il venoit de France, & qu'il étoit envoié pour commander en l'Ile de la Gardeloupe: Qu'il avoit apris avec regret, les diférens qu'ils avoient eus avec les Fran-

François dépuis quelques années: Qu'il venoit avec intention de les terminer à l'amiable; Et qu'il vouloit estre leur bon Compére, & leur bon voisin, & vivre avec eus comme avoit fait feu Monsieur du Plessis leur bon amy. Il faisoit entreméler cet entretien de force verres d'eau de vie, qu'il leur faisoit presenter.

Ces Sauvages voyant une reception si franche, & si cordiale; aprés avoir parlé entre eus en leur langage de guerre, qui n'est entendu que des Anciens chefs de leurs entreprises, se resolurent d'accepter l'ofre qui leur étoit faite, & de renoüer l'ancienne amitie, en renonçant à tout ce qui pourroit entretenir cette guerre sanglante, qui avoit tant incommodé les deus partis. Mais avant que de rien promettre ils demanderent à Monsieur Auber, si Monsieur de l'Olive, Monsieur Saboüily, & tous ceus qui avoient suivy leurs violences sortiroient de l'Ile. Et luy leur ayant répondu, qu'il les y obligeroit, ils dirent que cela étoit necessaire, & qu'autrement ils seroient toujours fâchez contre les François, par ce que disoient ils, *l'Olive & Sabouly point bons pour Caraibes*. Ce sont leurs mots. La dessus, Monsieur Auber les ayant assurez que cela demeureroit arresté, & que pour luy il leur seroit bon, s'ils vouloient aussi estre bons: ce qu'ils promirent, il leur fit faire grand' chére, & les r'envoya avec des présens, & bien satisfaits.

De la rade de la Dominique, Monsieur Auber alla à la Gardeloupe, pour y poser son Equipage; & de là à Saint Christofle, pour y rendre ses devoirs à Monsieur le General, qui fut joyeus du bon chois que la Compagnie des Iles avoit fait de sa personne, & le confirma en sa charge au nom du Roy, apres qu'il eut prété le serment de fidelité.

Il partit bien tôt aprés de Saint Christofle pour se rendre en son Gouvernement: où étant arrivé il fut reçeu avec joye par tous les habitans qui l'avoient en une haute estime pour son experience, en tout ce qui pouvoit servir à l'avancement des Colonies naissantes, & par ce qu'ils étoient persuadez qu'il étoit remply d'une prudence singuliere pour remedier aus desordres passez, d'une generosité capable de resister aus difficultés presentes, & d'entreprendre ce qui seroit necessaire

pour le bien & le repos de l'Ile, & d'une douçeur & afabilité qui l'avoient rendu recommandable à tous ceus de Sainct Christofle, léquels aussi l'avoient reconnu pour un de leurs meilleurs Capitaines. Sa commission fut leuë & publiée à la teste des Compagnies de l'Ile par deus Dimanches consecutifs qui furent le 25 de Novembre & le second de Decembre de l'an 1640.

La guerre, qui s'étoit allumée entre les Sauvages & ceus de nostre Nation, par le mauvais conseil de quelques esprits remuans, & par la facilité du Gouverneur precedent qui leur avoit prété l'oreille ; Et les divisions, les defiances, & les partialités, que ces broüillons avoient suscitées entre les principaus de l'Ile, l'avoient renduë la plus désolée de toutes les Colonies de l'Amerique. La disété des vivres en avoit reduit plusieurs à des extremites si grandes, que la vie leur étoit ennuyeuse, & la mort souhaitable. L'aprehension en laquelle ils étoient continuellement détre surpris par les Sauvages, les obligeoit à se tenir incessamment sous les armes, & à laisser leurs jardins & leurs habitations en friche : Et le rude insuportable traitément qu'ils recevoient de quelques officiers qui abusoient de leur autorité, les avoit tous reduits à la veille d'une ruine inevitable.

Mais dépuis que Monsieur Auber eût esté reconnu pour leur Gouverneur, par l'acclamation unanime de tous les habitans, & qu'il leur eût donné les nouvelles de la paix, qu'il avoit concluë avec les Sauvages leur voisins, laquelle il esperoit de voir bien tôt ratifiée, par toutes les assurances qu'on pouroit atendre d'une Nation si peu civilisée qu'est celle des Caraibes : les perturbateurs du répos public s'écarterent, & les gens de bien se virent en seureté, sous la sage conduite de ce digne Gouverneur, qui n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à remétre l'Ile en bon ordre. De sorte, que cette Ile prit en un instant une nouvelle face : La justice commença à y refleurir, la bonne union & le travail des habitans y rapella l'abondance le commerce, & la paix, qui s'en étoient retirez : Et la piëté du chef, convia tous les menbres de cette Colonie à bien vivre à son exemple.

Quoy qu'il eût traité de paix avec les Sauvages, il fut neantmoins d'avis, crainte de surprise, que les habitans se tinssent toujours sur leurs gardes. A cét éfet il ordonna des sentinelles en tous les lieus ou les Caraibes pourroient le plus facilément aborder sans estre découverts : Il changea les corps-de-garde, & les plaça en des lieus plus avantageus ; Et il reprima par son autorité ceus qui vouloient ruiner les premiers fondemens qu'il avoit jettez d'une ferme paix, & d'une étroite alliance avec ces ennemis reconciliez, les obligeant par ses défenses expresses de cesser tous actes d'hostilité, afin de ne pas troubler par leurs animositez particulieres, cette confederation si necessaire, pour le bien general de tous les habitans.

Les Iles subsistant par le commerce, Monsieur Auber reconnut, qu'il n'y avoit rien qui les décretitât plus que les mauvaises Marchandises que l'on y fait ; Et par ce que le Tabac étoit la seule qui avoit cours en ce tems-là à la Gardeloupe ; ayant apris que plusieurs en débitoient, qui n'étoit pas de mise, ce qui auroit décrié l'Ile envers les Etrangers, qui n'y auroient plus envoié leurs navires, il établit des personnes intelligentes en Tabac, qui le visitoient soigneusement, & qui jettoient dans la mer celuy qui se trouvoit ou pourry, ou défectueus en quelcune des qualités qu'il doit avoir pour estre parfait.

Ce bon ordre, & dans la milice, & dans la police, rendit cette Ile Florissante en peu de tems : Et sa renommée y atira plusieurs Marchands, & convia un grand nombre d'honnêtes familles, à y venir prendre leur demeure, & à s'y établir.

Pour revenir maintenant à nos Sauvages, qui avoient visité Monsieur Auber en son navire, & qui avoient traité de paix avec luy sous les conditions que nous avons dites, ils ne furent pas plutôt retournez en leur terre, où ils étoient attendus avec impatience, sur ce qu'ils avoient demeuré un peu long tems au navire, qui étoit en leur rade, qu'ils publierent par toute l'Ile l'amiable acüeil qu'ils avoiẽt reçeu: Ils ne pouvoient assés priser le bon traitément que le Gouverneur nouvellement venu de France leur avoit fait. Les beaus presens qu'il leur avoit donnez confirmoient autentiquement sa

bonté

bonté & sa liberalité. Et ils ajoutoient que leurs ennemys l'Olive & Sabouly devant sortir de la Gardeloupe, ils avoient fait la paix avec ce brave Compére, qui les avoit si bien receus, qu'il étoit digne de leur alliance. Que pour ne luy donner aucun sujet de défiance, il faloit desormais s'abstenir des courses, qu'ils avoient coutume de faire en la terre de la Gardeloupe, dépuis qù'ils étoient en guerre. Et que lors qu'ils s'auroient que ce nouveau Gouverneur seroit fermément étably, ils iroient le visiter avec des presens, & confirmer solennellement cette paix, qui leur seroit si profitable à l'avenir. Les Caraibes, qui avoient perdu plusieurs de leurs hommes dans les combats qu'ils avoient eus contre les François, & qui se lassoient d'avoir à faire à des ennemis si adroits & si courageus, furent bien aises de l'heureuse rencontre qu'avoient fait quelques uns de leurs principaus Capitaines. De sorte qu'ils approuverent ce qu'ils avoient arrêté avec Monsieur Auber, & aquiescerent à tout ce qui leur étoit proposé, pour entretenir & pour afermir d'oresenavant cette paix.

Prés de cinq mois s'écoulerent, pendant lesquels les Sauvages tinrent ponctuellement la promesse qu'ils avoient faite à Monsieur Auber, de ne plus inquiéter les François. Aprés quoy s'étant persuadez que ce tems-là luy devoit avoir sufy pour s'accommoder à la Gardeloupe, y mettre les ordres necessaires, & informer les habitans de l'aliance qu'ils avoient contractée ensemble à la rade de la Dominique, ils se resolurent de luy envoyer une deputation solemnelle, pour confirmer la paix, & luy souhaitter toute prosperité en son Gouvernement. Il y avoit de l'empressement parmy ces Sauvages, à qui auroit l'honneur d'une Commission de si grande importance, & de laquelle ils ne doutoient aucunement qu'ils ne receussent des avantages singuliers. Ils se résolurent donc, pour contenter les plus apparens d'entr'eus, qui étoient competiteurs en cette ambassade, d'en établir chefs deus de leurs plus anciens, & de leurs plus renommez Capitaines: & de donner à chacun une escorte considerable, composée de l'élité de leurs plus braves Officiers & soldats. Et afin qu'il n'y eut point de jalousie entre les Capitaines, ils trouverent bon

bon de les faire partir en deus differentes Piraugues, chacun avec sa suite, & dans cét ordre que l'un devanceroit l'autre d'un jour.

Le premier de ces Ambassadeurs se nommoit le Capitaine *Amichon*, fort consideré parmy eus, qui fut accompagné de trente des plus lestes & des plus adroits de la Dominique. Monsieur Auber dit, qu'il n'a point veu dépuis de Sauvages plus beaus, ni de plus agiles. Ces Sauvages donc se confiant en la parole qu'il leur avoit donnée à leur rade, aborderent à la Gardeloupe: Et aussi tôt qu'ils eurent apris de celuy qui commandoit au corps de garde, que Monsieur Auber étoit en l'Ile, & qu'il y étoit en bonne santé, ils descendirent hardiment à terre & demanderent à le voir, ayant laissé cependant quelques uns des moins considerables de leur troupe, pour garder la Piraugue. Pendant qu'on aloit donner avis à Monsieur le Gouverneur de l'arrivée de ces deputez de la Dominique, le Capitaine Amichon qui devoit porter la parole, luy envoya deus des plus gaillars de sa suite, chargez des plus beaus fruits de leur terre, qu'ils avoient aportez pour luy en faire present.

Monsieur Auber fut fort joyeus de leur arrivée. Et ayant incontinent commandé à ceus de sa maison, & à tout le quartier de ne leur donner aucune occasion d'aprehender quelque mauvais traitément, il prit la peine d'aller luy même au devant d'eus, avec un visage qui témoignoit assés qu'ils étoient les bien venus. Il ne faut pas se mettre icy beaucoup en peine, pour coucher la harangue & les complimens que le Capitaine Amichon luy fit en cette premiere rencontre. Il avoit été l'un de ceus qui avoient veu Monsieur Auber en son navire à son arrivée de France, & il n'eut point de peine à le reconnoitre. D'abord il luy fit entendre, qu'il venoit pour confirmer ce qu'ils avoient resolu ensemble à la rade de la Dominique, touchant une bonne paix: & que tous les Caraibes de sa terre le souhaitoient aussi. Monsieur Auber avec cette affabilité & cette grace particuliere qu'il a pour gagner les cœurs de ceus qui traitent avec luy, leur donna sur le champ assés clairement à entendre, & par son interpréte, & par sa contenance, qu'il garderoit toujours de sa part une

union inviolable, pourveu qu'ils n'y contrevinssent pas les premiers. Aprés, il les fit entrer en sa maison : Et par ce qu'il savoit que la bonne chére étoit le meilleur seau qu'il pût aposer à ce traité de paix, il leur fit aussi tôt presenter de l'eau de vie, & servir de tout ce qui se trouvoit de plus apétissant dans l'Ile. En suite il courona le festin par ses presens de toutes les curiositez qui sont le plus estimées parmy cette Nation. Et afin que tous les Deputez eussent part à la bonne chére & aus liberalitez des Monsieur le Gouverneur, ceus qui avoient été traitez furent prendre la place de ceus qui étoient demeurez à la garde de la Piraugue, qui eurent aussi à leur tour, tout sujet de se louër du bon traitement qui leur fut fait, & des presens qui leur furent distribuez de même qu'aus premiers. Le Capitaine Amichon n'oublia pas, selon la coutume dont ils usent envers leurs amis, de prendre le nom de Monsieur Auber, & de luy donner le sien.

Aprés qu'ils eurent tous été comblez des biens & des civilitez de Monsieur le Gouverneur, ils retournerent fort joyeus en leur Piraugue, & firent voile du côté de leur Ile. Ils trouverent à un certain rendez-vous dont ils étoient convenus avant que de partir de la Dominique, l'autre Piraugue, qui étoit chargée du second Chef de la députation, nomme le Capitaine *Baron*, avec sa suite. Et comme ce second Capitaine eût apris du premier tout l'agreable acüeil & toute la bonne chére que Monsieur Auber avoit faite à luy & à ses gens, il se rendit le lendemain à la Gardeloupe. Ce Baron avoit été l'un des meilleurs amis de Monsieur du Plessis, qui étoit mort Gouverneur de la Gardeloupe, en égale autorité avec Monsieur de l'Olive son Collegue, lequel aprés la mort de Monsieur du Plessis avoit fait imprudemment la guerre aus Sauvages.

Ce Capitaine donc, qui avoit visité diverses fois feu Monsieur du Plessis, & qui conservoit un souvenir particulier de l'amitié qu'il luy avoit portée, étant persuadé de la generosité des François, mit d'abord pied à terre avec sa Compagnie, & fut conduit au logis de Monsieur Auber, qui leur fit toute la même réception qu'il avoit faite aus premiers. Et même quand il eut apris que ce Capitaine étoit le Compere de feu

Monſieur du Pleſſis, c'eſt à dire l'un de ſes confidens & de ſes meilleurs amis, il le traita avec plus de témoignages d'afection que les autres, & lia une amitié particuliere avec luy, recevant ſon nom & luy donnant le ſien. Ainſi ces nouveaus hôtes ſe retirerent encore plus ſatisfaits que les premiers, & promirent de continuer leurs viſites à l'avenir. Mais les uns & les autres firent raport en tous leurs Carbets de la civilité & du bon acüeil du nouveau Gouverneur.

Le Capitaine Baron, qui s'étoit ſi bien trouvé de ſa premiere viſite, ne tarda guére ſans avoir envie d'en faire une ſeconde. Et ce fut en celle-cy que Monſieur Auber luy fit voir un des fils de feu Monſieur du Pleſſis, auquel ce Capitaine fit mille careſſes, en memoire de ſon Pere, qu'il appelloit ſon bon Compere, & l'amy de ſa Nation. En éfet ce Gentil-homme avoit aquis l'afection des ces Barbares, qui reſpectoient ſes merites, & les belles qualitez qu'il avoit pour commander.

Aprés cette viſite, & pluſieurs autres que les Caraïbes faiſoient preſque tous les jours, Monſieur Auber voulut eſtre aſſuré d'eus par ôtages, qu'ils tiendroient ferme l'alliance. Il s'adreſſa pour cét éfet au Capitaine Baron, avec lequel il avoit contracté une amitié plus étroite qu'avec les autres, & qui l'appelloit ſon Compere, comme ayant ſuccedé à l'alliance qui avoit autrefois été entre Monſieur du Pleſſis & luy: Monſieur Auber demanda donc un jour à ce Capitaine, s'il ne trouvoit pas raiſonnable que pour s'aſſurer de ceus de ſa Nation, il leur demandat quelques uns de leurs enfans en ôtage. Cét homme qui avoit le raiſonnement beaucoup meilleur, & le jugement beaucoup plus vif que l'ordinaire des Sauvages, répondit auſſi-tôt, qu'il faloit faire la condition égale: & que s'ils donnoient de leurs enfans aus François, il étoit juſte auſſi que les François leur en donnaſſent des leurs. Il preſenta ſur l'heure à Monſieur Auber quelques uns de ſes enfans qui l'avoient accompagné: Et Monſieur Auber prenant l'occaſion, & acceptant l'offre, choiſit entr'eus tous un jeune garçon qui avoit un air plus agreable, une façon plus atrayante, en un mot je ne ſay quoy de plus aimable que ſes autres Fréres. Le Pere accorda ſon fils, & le fils

donna son consentement à demeurer avec Monsieur Auber, sans aucune répugnance. Ce qui est bien considerable parmy des Sauvages. Il s'apelloit *Iamalaboüy*. Dés ce jour-là Monsieur Auber le traita comme son fils, & ne le nommoit point autrement. Aussi le jeune garçon, de son côté, l'appelloit son Pere. Il ne paroissoit point contraint dans ses habits, lors qu'il fut habillé: & il n'eut pas beaucoup de peine à s'acoutumer à nôtre fasson de vivre. Le Capitaine Baron demandoit de sa part, en échange de son fils, un des fils de Mademoisele Auber, qui avoit été mariée en premieres Noces à feu Monsieur du Plessis, & qui l'étoit en secondes à Monsieur Auber. Mais Monsieur Auber ayant representé à ce Capitaine, que le Jeune du Plessis étoit d'une nature trop delicate pour pouvoir suporter la fasson de vivre des Caraibes, il le fit consentir à accepter en ôtage, au lieu de luy, l'un de ses serviteurs qui s'ofroit volontairement à le suivre. Ce jeune homme qui étoit d'une forte complexion, demeura quelques mois avec ces Sauvages, qui le tratoient avec beaucoup de douceur. Mais soit que le changement d'air, ou le changement de nourriture, eût alteré sa bonne disposition, il tomba malade quelque tems aprés. Ce que le Capitaine Baron ayant aperceu, & craignant que s'il mouroit entre leurs mains, il n'en reçeut du reproche, il le ramena à Monsieur Auber avec grand soin, sans luy demander une autre personne en sa place, disant que pour ôtage il ne vouloit que la parole de son Compere. Il est vray qu'il solicita son fils à retourner: mais il ne put l'y induire, le garçon disant, qu'il se trouvoit beaucoup mieus avec Monsieur Auber qu'avec son Pere.

Le Capitaine Baron, ayant laissé à la Gardeloupe un si precieus gage, prenoit souvent occasion de visiter Monsieur Auber, & par même moyen de voir son fils: Et se sentant infiniment redevable à Monsieur Auber de tant de biens qu'il recevoit de luy, & singulierement de l'afection si tendre qu'il portoit a son fils, lequel il avoit en ôtage, il chercha les occasions de luy en témoigner quelques reconnoissance. Il s'avisa donc de luy déclarer que durant les guerres que ceus de sa Nation avoient euës contre les François comman-

dez

dez par Monſieur de l'Olive, il avoit fait ſon priſonnier de guerre un jeune homme François, à qui il avoit donné la vie, par ce qu'il avoit été autrefois au ſervice de Monſieur du Pleſſis ſon Compere: Et qu'il y avoit prés de trois ans qu'il le tenoit dans une honnête liberté, bien qu'ayant été pris les armes en main, & dans la chaleur du combat, il eut pû le faire mourir. Mais qu'il n'avoit pas voulu uſer de rigueur, en conſideration de l'ancienne amitié qu'il avoit euë autrefois avec Monſieur du Pleſſis, à la ſuite duquel il ſe ſouvenoit d'avoir veu ce François. Monſieur Auber ayant compaſſion de ce pauvre jeune homme, pria le Capitaine Baron de le luy vouloir ramener. Ce qu'il luy accorda volontiers : & peu de jours aprés il ſatisfit à ſa promeſſe; & celuy qui avoit été delivré par ce moyen, a demeuré dépuis à la Gardeloupe, fort long-tems.

Ce genereus Capitaine, ne ſe contentant pas d'avoir ainſi obligé Monſieur Auber, & relâché à ſa conſideration ſon priſonnier, luy donna avis qu'un autre Capitaine de la Dominique avoit encore un François en ſa maiſon, auſſi priſonnier de guerre, & s'offrit de s'employer auprés de ce Capitaine, pour le faire mettre en liberté. Ce qu'il executa avec une fidelité & une affection nompareille, ramenant peu de jours aprés cét autre priſonnier, qui ſe nommoit *Iean Iardin*. Ce jeune homme ayant beaucoup d'eſprit avoit gagné les bonnes graces, non ſeulement du Capitaine dont il étoit le priſonnier, mais de tous les Caraibes qui luy portoient autant d'afection que s'il eût été de leur Nation même. Et il avoit la mémoire ſi heureuſe, qu'il avoit apris leur langue en perfection.

Monſieur Auber ne pouvant ſoufrir que le Capitaine Baron l'emportât ſur luy en bons offices, & en témoignages d'afection, outre les preſens qu'il luy faiſoit tous les jours, & l'amitié ſincere qu'il luy montroit en particulier, voulut auſſi obliger toute ſa Nation. Ce fut lors que ce Capitaine devoit aller en guerre contre les Arouagues qui habitent en l'Ile de la Trinité, & que pour ce deſſein il eut fait un armement extraordinaire. Car ce brave Sauvage étant venu dire adieu à Monſieur Auber avant que de partir pour cette expedition,

Monsieur Auber luy donna pour mettre dans ses troupes un de ses serviteurs domestiques, qui étoit son giboyeur nommé *Des Serissiers*, qui souhaitoit depuis long-tems de se trouver aus combats de ces Sauvages : Et il le pourveut de bonnes armes à feu, & de toute la munition necessaire pour s'en bien servir. Le Capitaine Baron fut ravy de cette faveur, & l'ayant acceptée avec joye la fit sonner bien haùt parmy ceus de sa Nation. Ce volontaire suivit de grand cœur ce Capitaine: & s'étant embarqué il fut au combat contre les Aroüagues de l'Ile de la Trinité, avec une puissante armée de Sauvages de toutes les Iles Antilles; En cette rencontre il fit tout ce qu'on pouvoit atendre d'un vaillant Soldat : & comme il étoit tres-bon fuselier, il tua & blessa tant d'Aroüagues, qui n'étoient pas acoutumez à s'entir l'éfet des armes à feu, qu'enfin ils l'ácherent le pied, & s'étant retirez dans les montagnes, laisserent le champ de bataille aus Caraibes victorieus. Dépuis Serissiers passoit parmy ceus de cette Nation pour un grand Capitaine, & ils ne pouvoient assés admirer la bonté de Monsieur Auber, qui s'étoit volontairement privé du service qu'il pouvoit atendre de ce jeune homme pour le préter à leurs troupes. Nous avons d'original toutes ces particularitez, & Monsieur Auber luy même en est garent.

Pendant tout le tems que Monsieur Auber à gouverné l'Ile de la Gardeloupe, la paix qu'il avoit faite avec les Caraibes a été inviolablement entretenuë de part & d'autre au grand profit des deus Nations. Car les Sauvages par cet accord avoient moyen de traiter avec les François, de coignées, de serpes, de couteaus, & de plusieurs autres outils & marchandises qui leur étoient necessaires : Et les François recevoient d'eus en échange, des Porceaus, des Lézars, des Tortuës de Mer, & une infinité d'autres poissons, & d'autres rafraichissemens, qui leur aportoient un singulier avantage. De sorte que les Caraibes étoient comme les Pourvoyeurs des François, qui travailloient cependant en leurs habitations avec assiduité & seureté.

CHAPITRE QUATRIÉME.

Du Trafic & des Occupations des Habitans Etrangers du Païs : & premierement de la culture & de la preparation du Tabac.

EN toutes les Antilles l'argent n'a point de cours pour le trafic ordinaire, mais il se fait par échanges de Marchandises qui croissent au païs, contre celles qui vienent de l'Europe; soit qu'elles consistent en habits & en linge, soit en armes ou en vivres, & en autres commodités necessaires pour passer la vie avec douceur. Et c'est ce qui se pratiquoit chez tous les peuples avant l'usage de la monnoye, & qui se voit encore aujourd'huy en plusieurs Nations Sauvages, & mesmes dans la Colchide, où chacun porte au marché ce qu'il a de trop, pour avoir de ce qu'il n'a pas.

Les Magazins qui se voyent en ces Iles, sont ordinairement fournis de toute sorte de Marchandises qui sont amenées de France, d'Angleterre, de Hollande, & de Zelande, aussi abondamment qu'en lieu du monde. Le prix de chaque Marchandise n'est point laissé à la liberté des marchans qui tiennent les Magazins, mais il est mis à chaque sorte par Messieurs les Gouverneurs, de l'avis de leur Conseil. Les marchandises que les habitans presentent en échange en toutes ces Iles, se reduisent à cinq especes principales, savoir au Tabac, au Sucre, au Gingembre, à l'Indigo, & au Cotton.

Au commencement tous les habitans étrangers des Antilles s'adonnoient à la seule culture du Tabac, qui les faisoit subsister honorablement. Mais depuis que la grande abondance qu'on en a fait en a ravallé le prix, ils ont planté en plusieurs endroits des Cannes de Sucre, du Gingembre, & de l'Indigo: Et Dieu a tellement beny leurs desseins, que c'est une merveille de voir avec quel succés, toute ces marchandises croissent en la plû-part de ces Iles. Et par ce que plusieurs qui les voient en l'Europe ne savent pas la façon

que

que l'on apporte à les preparer, il ſera à propos pour contenter leur curioſité de parler icy de chacune : & nous y joindrons un mot du maniment du Cotton.

Il eſt vray que ces matieres ont eſté déja traittées par divers Auteurs. Mais outre que noſtre Hiſtoire ſeroit incomplette & defectueuſe ſi nous les paſſions ſous ſilence, nous pouvons dire icy premierement avec ſincerité que tout le diſcours que nous en allons faire n'eſt pas une copie, ou une imitation de quelque autre, mais un veritable original, tiré au naturel avec tout le ſoin, & toute la fidelité poſſible. De ſorte que ſi nous diſons les mêmes choſes que d'autres ont dites avant nous, l'on ne doit pas eſtre marry de voir icy la confirmation d'une verité qui vient de ſi loin, & dont on ne ſauroit avoir trop d'aſſurance. Et ſi ce ſont des choſes contraires, elles pourront ſervir à faire voir la fauſſeté de celles qui leur ſont oppoſées : ou du moins elles prouveront qu'en tous lieus on ne ſuit pas ſi exactement une même métode en la preparation de ces marchandiſes, qu'il ne s'y remarque ſouvent quelque petit changement. De plus nous eſperons auſſi que quelques uns trouveront peuteſtre dans les deſcriptions ſuivantes, quelque exactitude & quelque clarté qui ne leur déplaira pas, & que même ils y rencontreront quelque choſe de nouveau, qui n'a pas encore eſté remarqué ni produit par les Auteurs. Apres tout nous ſupplions ceus qui croiront ne rien trouver dans ce Chapitre, ni dans le ſuivant qu'ils ne ſachent, & qui puiſſe ou les inſtruire, ou les divertir, de paſſer outre ſans blâmer nôtre diligence, & nôtre peine, & de permettre que nous écrivions cecy pour d'autres, qui pourront en recevoir de l'inſtruction, ou du divertiſſement.

Pour avoir de beau & bon Tabac, on prepare premierement en ſaiſon propre des couches en divers endroits des jardins qui ſoient à l'abry des vens. On jette deſſus la graine qui a été recueïllie des tiges de l'année precedente ; que l'on a laiſſé croiſtre & meurir pour ſervir à cét uſage. On meſle de la cendre avec la graine quand on la ſeme, afin qu'elle ne tombe pas trop épais en de certains lieus. Quand elle commence à lever, on la couvre ſoigneuſement de feüilles

les de Palmiste épineus, ou de branches d'Oranger ou de Citronier, pour la garantir des ardeurs du Soleil, du froid de la nuit, & du degast que les volailles domestiques & les Oiseaus y pourroient faire.

Pendant que la plante croist & devient en état d'étre transplantée, on prepare la place necessaire pour la recevoir. Si l'habitation est nouvellement établie, il faut avoir long tems auparavant abattu le bois, & brûlé les branches sur la terre & sur les souches pour les faire mourir. Que s'il y en reste encore, il faut tirer aus lizieres tout ce qui n'a pas été brûlé afin que la place soit libre. Il est vray qu'il n'est pas besoin de labourer la terre ni de la renverser & remuer profondement, mais il en faut seulement arracher toutes les méchantes herbes, & la nétoyer si soigneusement qu'il n'y reste ni bois, ni écorce, ni feüille, ni le moindre brin d'herbe. Pour cét effet on se sert de Houëes larges & tranchantes, qui pélent & écorchent la surface de la terre, & au besoin extirpent la racine des herbes que l'on craint de voir pulluler de nouveau.

Aprés qu'on a preparé la terre en cette sorte, on la partage & divise en plusieurs sillons, éloignez de deus ou trois pieds l'un de l'autre en égale distance. On se sert pour cela des grands cordeaus, qui sont marquez de deus en deus pieds, ou environ, avec une petite piece de drap de couleur qui y est cousuë. Et puis on fiche de petis bois pointus en tous les lieus de la terre où ces marques répondent : Afin que quand le tems de transplanter le jeune Tabac arrive, qui est celuy auquel Dieu envoye une bonne pluye, on n'ait rien à faire qu'à planter, sans s'amuser à former les compartimens du jardin.

La plante de Tabac est en état d'étre levée de dessus sa couche, quand elle a quatre ou cinq feüilles assez fortes & épaisses, de la largeur de la paume de la main. Car alors s'il arrive que la terre soit arrosée d'une agreable pluye, tous ceus qui sont soigneus d'avoir de beau Tabac en la premiere saison, ne craignent point de se moüiller, pourveu qu'ils en mettent beaucoup en terre. On voit tous les bons ménagers en un agreable empressement dans leurs jardins. Les uns s'occupent à choisir & à tirer la plante de dessus les couches,

& à l'arranger en des paniers: Les autres la portent à ceus qui la plantent en tous les lieus qui ont été auparavant marquez au cordeau, comme nous avons dit.

Ceus qui ont la charge de planter, font un trou avec un bois pointu, à chaque endroit marqué, où ils mettent la racine du Tabac: puis ils ramassent & pressent tout autour la terre, en telle sorte neantmoins que l'œil de la plante ne soit point couvert. Ils font ainsi le long de chaque rangée. Puis ils en recommencent une autre. Aprés qu'ils ont finy cét exercice, la premiere fois que les voisins se rencontrent, leur entretien le plus ordinaire est de s'informer les uns des autres combien ils ont mis de milliers de plantes en terre; & sur cela chacun fonde l'esperance de sa future recolte.

La plante étant mise en terre; ce qui se fait ordinairement à diverses reprises, à cause que la pluye ne vient pas assez abondamment pour le faire tout à coup, ou bien parce que la terre n'est pas préparée à même tems, ou qu'on n'a pas assez de plantes, on ne la laisse pas à l'abandon. Ce n'est encore que le commencement du travail & des soins qu'il y faut apporter. Car il faut être soigneus de la visiter souvent: & aussi tost qu'on a remarqué qu'elle a pris racine, il faut prendre garde que les vers, les chenilles, & autres méchans insectes qui fourmillent en ces païs-là, ne la rongent & ne l'empeschent de croistre.

Il faut en suite, du moins de mois en mois, arracher les mauvaises herbes qui la pourroient étouffer, sarcler diligemment toute la terre, & porter les herbes qu'on a enlevées, à la liziere ou bien loin du jardin: car si on les laissoit en la place d'où elle ont été tirées, la moindre pluye leur feroit prendre de nouvelles racines, & elles se releveroient bientost. L'herbe la plus importune, & que l'on a le plus de peine à bannir des jardins, c'est le pourpier qui ne croist en France que par les soins des Jardiniers. On continuë cét exercice, jusques à ce que la plante du Tabac ait couvert toute la terre voisine, & que son ombre empesche toutes les autres herbes nuisibles de se pouvoir élever.

Cela fait, on n'a pas encore de repos, parce qu'à mesure que la plante se hausse & s'élargit, il faut luy retrancher les

feüilles

feüilles superflues, arracher celles qui sont séches, pourries, ou viciées, & la rejettonner, comme on parle, c'est à dire émonder les petis rejettons qui l'empécheroient de venir en perfection, en tirant le suc des plus grandes feüilles. Enfin, quand la Tige est creuë d'une hauteur convenable, il faut l'arréter en coupant le sommet de chaque plante, hormis de celles qu'on veut conserver pour en avoir la graine. Aprés toutes ces façons, la plante demeure quelques semaines à meurir: pendant quoy elle donne quelque tréve au soin assidu qu'on en a pris jusques alors.

Mais si l'on ne travaille autour d'elle, il luy faut preparer la place propre pour la mettre à couvert quand elle sera meure. On doit prendre garde que la grange où elle doit être mediocrement séchée, soit bien couverte, & fermée de tous costez; qu'elle soit fournie de plusieurs perches propres pour la pouvoir suspendre; qu'on ait bonne provision de certaines écorces deliées que l'on tire d'un arbre appellé *Mahot*, pour attacher chaque plante sur les perches; & que la place pour tordre le Tabac quand il sera sec, soit en bon ordre.

Pendant que l'on fait tous ces préparatifs, si les feüilles du Tabac quittent un peu de leur premiere verdure, qu'elles commencent à se recourber vers la terre plus qu'à l'ordinaire, & que l'odeur en devienne un peu plus forte, c'est signe que la plante est en maturité. Et alors il faut en un beau jour, aprés que la rosée est tombée de dessus, la couper à un pouce prés de terre, & la laisser sur la place jusques au soir, la retournant une fois ou deus, afin que le Soleil desséche une partie de son humidité. Sur le soir on la porte a pleines brassées sous le couvert. On l'attache par le bas de la tige aus perches, en telle sorte que les feüilles panchent contre bas. Il ne faut pas aussi qu'elles soient par trop pressées les unes contre les autres, de crainte qu'elles ne se pourrissent, ou qu'elles ne puissent sécher faute d'air.

Cette premiere coupe du Tabac étant achevée, on visite souvent les plantes qui séchent, tandis que les autres que l'on a encore laissées sur le pied meurissent. Et lors qu'on apperçoit qu'elles sont en état d'être torses, (nos gens des Iles disent *torquées*) c'est a dire qu'elles ne sont ni trop séches, car

elles ne pourroient souffrir le maniment de le roüe : ni aussi trop humides, car elles pourriroient en peu de tems, on les détache des perches, on les arrange à un bout de la grange & on dépoüille chaque tige de toutes ses feüilles en cette sorte.

On met premierement à part les plus longues & les plus larges feüilles, & on arrache la grosse coste, qui est au milieu de chacune : les habitans appellent cela *éjamber*. Les petites feüilles sont mises aussi de costé, pour être employées au dedans de la corde du Tabac ; & les grandes leur servent de couvertures & de robes. Ces feüilles ainsi disposées, sont arrangées sur des planches ou des tables, à costé de celuy qui les doit tordre, & faire la corde telle qu'on la voit sur les rouleaus que l'on envoye par deça.

Il y a de l'industrie à tordre le Tabac : & ceus qui le savent faire avec diligence & dexterité, sont fort estimez, & gagnent beaucoup plus que ceus qui travaillent à la terre. Il faut qu'ils ayent la main & le bras extrémement souples & adroits, pour faire tourner le rouët avec la vitesse & la proportion necessaire, pour rendre la filure de même grosseur par tout.

C'est aussi une adresse particuliere en fait de Tabac, de savoir bien disposer, arranger, & monter, comme parlent les maitres, un rouleau sur les bastons, qui doivent tous être d'une certaine grosseur & longueur, pour éviter la tromperie.

Quand le Tabac est ainsi monté, on le porte au Magazin, & on le couvre de feüilles de Bananier ou d'autres, de peur qu'il ne s'évente, & afin qu'il prenne une belle couleur. Celuy qui a la coupe grasse, noirastre, & luisante, & l'odeur agreable & forte, & qui brûle facilement étant mis à la pipe, est estimé le meilleur.

Nous avons dit que la plante de Tabac se couppoit entre deus terres, & ne s'arrachoit pas : Ce qui se fait à dessein, afin que la racine puisse repousser. Et en effet elle produit une seconde plante, mais qui ne devient pas si forte ni si belle que la premiere. Le Tabac que l'on en fait n'est pas aussi si précieus, ni de si bonne garde. On le nommé, *Tabac de rejetton*, ou de la seconde coupe, ou levée. Quelques uns tirent d'une

même

même souche jusques au troisiéme rejetton. Et c'est ce qui décredite le Tabac qui vient de quelques Iles.

Puisque nous nous sommes tant étendus sur la manufacture du Tabac, il ne faut pas oublier ce qui se pratique par quelques Curieus, pour le rendre même plus excellent que celuy qu'on nommé de Verine, de bonne garde, & d'une odeur qui fortifie le cerveau. Aprés qu'on a mis à part les plantes de la premiere couppe, & pendant qu'elles séchent à la perche, on amasse toutes les feüilles de rebut, les petits rejettons, comme aussi les filamens qu'on tire du milieu des feüilles qui ont été déja émondées, qu'on appelle communement, *jambes de Tabac*. Et aprés les avoir pilées en un mortier, on met tout cela dans un sac, que l'on porte sous la presse pour en exprimer le suc, lequel on fait puis aprés boüillir sur un feu médiocre, jusques à ce qu'il soit reduit en consistance de syrop. Puis aprés il faut mêler en cette decoction un peu de Copal, qui est une gomme aromatique, qui a la vertu de fortifier le cerveau, laquelle coule d'un arbre de même nom, qui est commun en la terre ferme de l'Amerique, & aus Iles du Golfe d'Hondures.

Aprés qu'on a versé cette drogue en la composition, il la faut bien remuër, afin que sa bonne odeur, & ses autres qualitez, se communiquent & se répandent par tout. Puis il la faut retirer du feu, & quand elle est refroidie, la mettre dans un vaisseau prés du Tordeur de Tabac: & il faut qu'à chaque poignée de feüilles qu'il met en œuvre, il moüille sa main dans cette liqueur, & qu'il l'essuye sur les feüilles. Cét artifice a un effet admirable pour rendre le Tabac, & de bonne garde, & d'une vertu qui luy donne un pris extraordinaire.

Le Tabac ainsi composé doit être tordu gros du moins comme le pouce, & mis en suitte en petis rouleaus de la pesanteur de dix livres au plus, puis envoyé en des Tonneaus ou en des Paniers faits à dessein pour le mieus conserver. Quelques habitans des Iles ayans essayé ce secret, ont fait passer leur Marchandise pour vray Tabac de Verinne, & l'ont debitée au même prix.

Ceus qui s'imaginent que le Tabac croist sans peine, & que l'on en trouve, par maniere de dire, les rouleaus attachez aus arbres de l'Amerique, d'ou il ne faut que les secouër pour les ramasser en suite lors qu'ils sont tombez: Ou qui du moins se persuadent qu'il ne faut pas beaucoup de fasson ni de peine pour les mettre en leur perfection, seront desabusez, s'ils jettent les yeus sur cette relation de la culture & de la préparation du Tabac. Et nous pouvons ajouter, que s'ils avoient veu eus-mêmes les pauvres serviteurs & les Esclaves qui travaillent à ce pénible ouvrage, exposez la plus grande partie du jour aus ardeurs du Soleil, & occupez plus de la moitié de la nuit à le mettre en l'état auquel on l'envoye en l'Europe, sans doute ils estimeroient davantage & tiendroient pour precieuse cette herbe, qui est détrempée par la sueur de tant de miserables creatures.

Il n'est pas besoin d'ajouter icy, ce que les Medecins écrivent des merveilleus effets du Tabac, veu que cela est proprement de leur fait, & qu'il se trouve assez amplement dans leurs livres. Nous dirons seulement qu'il faut bien que ses vertus soient grandes, puis qu'il a son cours par tout le Monde, & que presque toutes les Nations de la Terre, tant les civilisées que les Barbares, luy ont fait une reception favorable, & en ont conseillé l'usage. Qui si quelques Princes l'ont interdit en leurs Etats, de crainte que l'argent de leurs sujets, qui leur est rare & precieus, ne s'en aille en fumée, & ne s'écoule de leurs mains, pour une chose qui n'est pas necessaire à l'entretien de la vie, il n'y a toutefois personne qui ne luy doive permettre au moins, de tenir place entre les Drogues & les remedes de la Medecine.

Les delicats & les curieus, parmy les Peuples qui habitent des contrées chaudes, le temperent avec de la Sauge, du Romarin, & des senteurs qui luy donnent une odeur fort agreable: Et aprés l'avoir reduit en poudre, ils l'attirent par les narines. Les Nations qui habitent des païs froids, n'en interdisent pas l'usage aus personnes de condition: & c'est même une perfection & une galanterie entre les Dames de ces païs-là, de savoir tenir de bonne grace une pipe, le tuyau de laquelle est de coral ou d'ambre, & la teste d'argent ou d'or:

&

& de rendre la fumée de cette herbe ſans faire aucune grimace, & la pouſſer hors de la bouche à diverſes repriſes, qui font paroiſtre autant de petites vapeurs, dont la couleur brune, rehauſſe la blancheur de leur tient. La compoſition que nous avons décrite pour rendre le Tabac de bonne odeur, ſera bien receuë, ſans doute, parmy ces perſonnes qui trouvent tant d'agrément & de delicateſſe en cette fumée.

Au reſte, on ne s'auroit dire la quantité de Tabac qui ſe tire tous les ans de la ſeule Ile de Saint Chriſtofle: & c'eſt une choſe merveilleuſe que de voir le nombre de Navires de France d'Angleterre, de Hollande, & particulierement de Zelande, qui y viennent en traitte, ſans qu'aucun s'en retourne à vuide. Auſſi le commerce que cette derniere Province a toujours entretenu en cette Ile & aus Iles voiſines, a fait de riches & puiſſantes maiſons à Middelbourg & à Fleſſingues. Et encore à preſent le principal trafic de ces deus villes, qui ſont les plus conſiderables de la Zelande, ſe fait en ces Iles, qui leur ſont ce que les Mines du Perou ſont à l'Eſpagne.

CHAPITRE CINQUIÉME.

De la maniere de faire le Sucre, & de preparer le Gingembre, l'Indigo & le Cotton.

APrés que la grande abondance de Tabac que l'on faiſoit à Saint Chriſtofle, & aus autres Iles, en eut tellement ravalé le pris qu'on n'y trouvoit plus ſon conte. Dieu mit au cœur de Monſieur de Poincy General des François, de tenter d'autres moyens, pour faciliter la ſubſiſtance des Habitans, & pour entretenir le commerce. Et ſa Prudence luy ayant ſuggeré, d'employer ſes ſerviteurs & ſes eſclaves à la culture des Cannes de Sucre, & du Gingembre, & de l'Indigo, ce deſſein a eſté ſuivy d'une telle benediction, que c'eſt une merveille que de voir quels en ont eſté les heureus ſuccés.

Si la plante de la Canne de Sucre à esté connuë à l'Antiquité, du moins l'invention d'en faire le Sucre est nouvelle. Les Anciens l'ont ignorée, aussi bien que le Sené, la Casse, l'Ambre-gris, le Musc, la Civette, & le Benjoin. Ils ne se servoient de ce precieus roseau qu'en bruvage & en Medecine. Et nous pouvons opposer toutes ces choses, avec beaucoup d'avantage, aussy bien que nos Horloges, nôtre Boussole, & nôtre art de naviger, nos Lunettes d'approche, nôtre Imprimerie, nôtre Artillerie, & plusieurs autres belles inventions de ces derniers siecles, à leur teinture du vray Pourpre, à leur verre malleable, aus subtiles Machines de leur Archimede, & à quelques autres semblables.

Ayant donné au livre precedent la description de la Canne de Sucre, il ne nous reste qu'à representer la maniere, dont on s'en sert pour faire le Sucre.

En décrivant la magnifique maison de Monsieur le General de Poincy, nous avons dit que sa basse cour est enrichie de trois Machines ou Moulins propres à briser les Cannes de Sucre. La Fabrique de ces Moulins est de bois plus solide, plus elegante, plus industrieuse, mieus ordonnée, & plus commode, que celle des Moulins qu'on voit à Madere & au Bresil. Il n'est pas à craindre icy, comme en ces lieus-là, que le feu gagne les chaudieres boüillantes, & allume un deplorable embrasement, qui cause souvent la mort de ceus qui travaillent aus environs. Car on voit boüillir ces Chaudieres sans appercevoir le feu, qui s'allume, s'attise, & s'entretient par le dehors, dans les fourneaus, qui sont si bien cimentez, que ni la flamme, ni la fumée n'empesche aucunement ceus qui sont occupez à ce travail, d'y vaquer sans crainte d'aucun peril, & sans en recevoir d'incommodité.

Outre ces trois Moulins que Monsieur le General à devant son Logis de la grande montagne, il en a fait faire trois à Cayonne, qui est un des quartiers tenus par nostre Nation en la même Ile: l'un déquels, au lieu que tous les autres sont tournez par des bœufs, ou par des chevaus, est conduit par la cheute d'un gros ruisseau d'eau vive, qui étant ramassée dans un grand reservoir, & de-là tombant sur une grande

de rouë à ſeaus fait mouvoir toute la Machine.

A l'exemple de Monſieur le General, les principaus Officiers & Habitans de l'Ile de S. Chriſtofle, ont auſſi fait edifier des Moulins à Sucre. De ſorte qu'en cette ſeule Ile on conte aujourd'huy beaucoup plus grand nombre de ces Machines, que les Portugais n'en ont bâty juſques à preſent à Madere. Les principaus aprés ceus de Monſieur le General, ſe voyent aus habitations de Meſſieurs de Lonvilliers, de Treval, & de Bénévent. Et apres ceus là Monſieur Giraud en a trois en divers quartiers de l'Ile, ou il a de belles & de grandes habitations. Monſieur de la Roſiere, Monſieur Auber, Meſſieurs l'Eſperance, de Beaupré, de la Fontaine-Paris, & de la Roche, qui ſont tous Capitaines dans la même Ile, en ont pareillement fait baſtir, comme auſſy Meſſieurs Bonhomme, de Bonne Mere, de la Montagne, Belleteſte, & Guillou, qui ſont des principaus & des plus conſiderables Habitans. Les Anglois en ont auſſi pluſieurs en leurs quartiers, qui ſont parfaitement bien faits.

Quand ces Cannes de Sucre ſont meures, on les couppe entre deus terres, au deſſus du premier nœud qui eſt ſans Suc, & aprés leur avoir ôté le ſommet, & les avoir purgées de certaines petites feüilles, longues & extremement deliées, qui les environnent, on en fait des faiſſeaus que l'on porte au Moulin, pour y être preſſez & écraſez, entre deus rouleaus garnis de bandes d'acier, qui ſe meuvent l'un ſur l'autre, à meſure que la Machine eſt ébranlée, par l'impreſſion qu'elle reçoit d'une grande rouë, qui la fait tourner.

Le Suc qui en découle eſt reçeu dans un grand baſſin ou reſervoir, d'où il ſe répand par de longs canaus dans les vaiſſeaus, qui ſont deſtinez pour le faire boüillir. Dans les grandes Sucreries il y a du moins ſix chaudieres, dont il y en a trois fort grandes, qui ſont de cuivre rouge, & de la largeur & profondeur de celles des Teinturiers, & qui ſervent à purifier le Suc qu'on doit faire boüillir à petit feu, en y meſlant de tems en tems d'une certaine leſſive extremement forte, qui luy fait pouſſer en haut toutes les immondices, qu'ō enlevé avec une grande écumoire de cuivre. Aprés que ce Suc eſt bien purifié dans ces trois chaudieres par où il paſſe alternativément,

on le coule par un drap, & en ſuitte on le verſe dans trois autres chaudieres de metal qui ſont fort epaiſſes, aſſez amples & profondes d'un bon pied & demy; c'eſt dans ces chaudieres ou ce Suc reçoit ſa derniere cuiſon, car on luy donne alors un feu plus vif, on le remuë inceſſamment, & quand il éleve ſes boüillons un peu trop haut, & qu'on craint qu'il ne répande hors de ces chaudieres, on rabaiſſe ſa ferveur en jettant dedans un peu d'huile d'olive, ou de beurre, & à meſure qu'il s'epaiſſit on le verſe en la derniere de ces chaudieres, d'où quand il commence à ſe figer il eſt mis dans des formes de bois ou de terre, puis il eſt porté en des galleries, où on le blanchit avec une eſpece de terre graſſe detrempée avec de l'eau, qu'on étend deſſus, puis on ouvre le petit trou, qui eſt au déſous de chaque forme, afin que tout ce qui reſte d'immodices dans le ſucre coule dans un canal, qui le porte dans un vaiſſeau, qui eſt preparé à cet uſage.

La premiere écume qu'on enleve des grandes chaudieres ne peut ſervir qu'au bétail, mais l'autre eſt propre pour faire le bruvage des ſerviteurs & des Eſclaves. Le Suc qui eſt tiré de la Canne ne peut durer qu'un jour, & ſi dans ce tems-là il n'eſt cuit, il s'aigrit & ſe change en vinaigre. Il faut auſſi apporter un grand ſoin, à laver ſouvent le reſervoir qui conſerve le ſuc qui eſt exprimé, & les canaus par ou il paſſe, car s'ils avoiẽt contracté de l'aigreur, le ſuc ne ſe pourroit reduire en ſucre. On gateroit auſſi tout l'ouvrage, ſi dans les trois grandes chaudieres qui doivent eſtre arroſées de leſſive, on y jettoit du beurre ou de l'huile d'olive, ou ſi dans les trois petites ou le ſuc ſe forme en ſyrop & en grain & par la force du feu & par lagitation continuelle qui s'en fait avec une pallette, on verſoit tant ſoit peu de leſſive. Sur tout il faut bien prendre garde de ne point laiſſer tomber de ſuc de Citron dans les chaudieres: car cela empeſcheroit abſolument le ſucre de ſe former.

Pluſieurs habitans qui n'ont pas le moyen d'avoir tant de chaudieres, & de ces grandes machines pour briſer leurs Cannes, ont des petis Moulins qui ſont faits comme des preſſoirs, qui ſont conduits par deus ou trois hommes, ou par un ſeul cheval, & avec une ou deus chaudieres ils purifient le ſuc qu'ils

qu'ils ont exprimé, le reduisent en consistance de syrop & en font de bon sucre sans autre artifice.

Le plus grand secret pour faire de bon Sucre consiste à le savoir blanchir; Ceus qui ont la conduite des Sucreries de Monsieur le General le savent en perfection, mais ils ne le communiquent pas volontiers. De ce que dessus on recueïlle quel est l'avantage & le profit singulier qui revient aus habitans de cette Ile, par le moyen de cette douce & precieuse marchandise: Et quel contentement reçoivent nos François de voir croître en leur terre, en si grande abondance & avec si grande facilité, ce qu'ils n'avoient auparavant que par les mains des étrangers, & à grand prix d'argent.

Cette abondance de Sucre, leur a donné envie de confire une infinité d'excellens fruits qui croissent en cette Ile: tels que sont les Oranges, les Limons, les Citrons, & autres: mais ils reussissent sur tout au Gingembre, dont nous parlerons incontinent, & en l'admirable confiture qu'ils font du fruit de l'Ananas, & des fleurs d'Orange, & de Citron.

Quant à la preparation du Gingembre, lors que la racine est meure, on la tire de terre. Puis on la fait sécher en des lieus secs & aërez: la remuant souvent de peur qu'elle ne se corrompe. Les uns se contentent de l'exposer au Soleil pour la sécher: mais les autres jettent encore par dessus de la chaux vive, reduite en poudre, pour attirer plus facilement l'humidité. Cette racine, qui tient un rang considerable parmy les épiceries, se transporte par tout le monde: mais elle est particulierement recherchée aus païs froids.

Nos François la tirent par fois de terre avant qu'elle soit meure, & la confissent entiere avec tant d'artifice, qu'elle devient rouge & transparente comme un verre. Le Gingembre confit que l'on envoye du Bresil, & du Levant, est ordinairement sec, plein de filamens, & trop piquant pour estre mangé avec plaisir. Mais celuy qu'on prepare à Saint Christofle, n'a point du tout de fibres, & il est si bien confit, qu'il n'y demeure rien qui resiste sous la dent, quand on en veut user.

Il a une proprieté singuliere pour fortifier la poitrine quand elle est affoiblie, par un amas d'humeurs froides,

éclaircir la voix, adoucir l'haléne, rendre bonne couleur au visage, cuire les cruditez de l'estomac, ayder à la digestion, rappeller l'apétit, & consumer les eaus & la pituite, qui rendent le corps languissans. Et même on tient qu'il conserve, & qu'il fortifie merveilleusement la memoire, en dissipant les humeurs froides, ou la pituite du cerveau. On reduit aussi cette racine en paste, de laquelle on compose une conserve, ou une Opiate qui a les mêmes effets.

Venons à l'Indigo. La plante étant coupée, est mise en petis faisseaus, qu'on laisse pourrir dans des cuves de pierre ou de bois, pleines d'eau claire, sur laquelle on verse de l'huile, qui selon sa nature surnage & occupe toute la superficie. On charge de pierre les faisseaus afin qu'ils demeurent sous l'eau, & au bout de trois ou quatre jours que l'eau a boüilly, par la seule vertu de la plante, sans qu'on l'ait approchée du feu, la feüille étant pourrie, & dissoute par cette chaleur naturelle qui est en la tige; on remuë avec de gros & forts batons toute la matiere qui est dans les cuves, pour luy faire rendre toute sa substance, & apres qu'elle est reposée, on tire de la cuve le bois de la tige qui ne s'est pas pourry. Puis on remuë encore par plusieurs fois ce qui reste dans la cuve; & aprés qu'on la laissé rassoir, on tire par un robinet l'eau claire qui surnage: Et la lie, ou le marc qui demeure au fonds de la cuve, est mis sur des formes, où on le laisse sécher au Soleil. Ce marc est la Teinture qui est tant estimée, & qui porte le nom *d'Indigo*.

Quelques uns expriment en des pressoirs les faisseaus de la plante pourrie, pour luy faire rendre tout son suc: Mais par ce que ce sont les feüilles de l'herbe qui composent cette marchandise, ceus qui la veulent rendre de plus grand prix, se contentent d'avoir le marc qui demeure aprés la corruption de ces feüilles, & qui se trouve apres l'agitation au fonds de la cuve. Le lieu où l'on prepare cette riche couleur de pourpre violette s'appelle, *Indigoterie*.

Les François des Antilles ont demeuré un fort long tems avant que de faire trafic de cette marchandise, à cause que la plante dont on la compose étant de soy-même de forte odeur, exhale une puanteur insuportable quand elle est pour-

pourrie: Mais dépuis que le Tabac à esté a un prix fort bas, & qu'en quelques endroits la terre ne s'est plus trouvée propre pour en produire de beau comme cy devant, ils se sont adonnez à la culture de l'Indigo, dont ils tirent à present un grand profit.

Enfin pour ce qui est du Cotton, nos François ne s'occupent pas beaucoup à l'amasser, encore qu'ils ayent plusieurs arbres qui le produisent aus lizieres de leurs habitations. Ce qui toutéfois est fort peu de chose, au pris de ce que l'on dit d'un certain quartier d'une Province de la Chine. Car Trigaut au Chapitre dixhuitiéme du Livre cinquiéme de son Histoire rapporte qu'il y croist tant de Cotton, que pour le mettre en œuvre, il s'y conte jusques à deus cens mille tisserans.

Les Anglois de la Barboude font grand trafic de cette marchandise, comme aussi ceus qui demeuroient cy devant en l'Ile de Sainte Croix. Il n'y a pas grand artifice à mettre le Cotton en état: car il ne faut que tirer du bouton entr'ouvert cette matiere, qui se pousse au dehors présque d'elle même. Et par ce qu'elle est meslée des grains de la semence de l'arbre, qui sont en forme de petites féves, liées avec le Cotton, au milieu duquel ils ont pris naissance, on a de petites machines, qui sont composées avec tel artifice, qu'au mouvement d'une rouë qui les fait jouër, le Cotton tout net tombe d'un côté, & la graine de l'autre. Aprés quoy on entasse le Cotton en des sacs avec violence, afin qu'il occupe moins de place.

Ce sont là les principales occupations, qui entretiennent le commerce des Iles, & dont les Habitans font leur trafic ordinaire.

CHAPITRE SIXIÉME.

Des Emplois les plus honorables des Habitans Etrangers des Antilles : de leurs Esclaves, & de leur Gouvernement.

LEs Colonies étrangeres qui habitent les Antilles, ne sont pas seulement composées de gens errans & de basse condition, comme quelques uns s'imaginent, mais aussi de plusieurs personnes Nobles, & de plusieurs familles honorables. De sorte que les occupations que nous venons de décrire, ne sont que pour les moins considerables Habitans, & pour ceus qui ont besoin de gagner leur vie par le travail de leurs mains. Mais les autres, qui ont des hommes à gages, qui conduisent leurs serviteurs & leurs esclaves en tous ces ouvrages, ménent, quant à leurs personnes, une vie fort douce & fort agreable. Leurs emplois & leurs divertissemens, aprés les visites qu'ils font profession de rendre, & de recevoir avec grande civilité, sont la chasse, la pesche, & autres honnestes exercices. Et à l'exemple de Monsieur le General, qui est incomparable à recevoir avec courtoisie, & à traitter magnifiquement ceus qui le visitent, soit des François, soit des Etrangers: tous ceus de nôtre Nation de son Ile, qui sont de la condition que nous venons de representer, tiennent à faveur qu'on les frequente, & qu'on accepte les témoignages de leur civilité, qu'ils rendent avec tant de franchise, & d'un cœur si ouvert que l'on s'en trouve doublement obligé. Ils sont splendides dans les festins qu'ils font à leurs amis, où, avec le bœuf, le mouton, & le pourceau; les volailles, le gibier de toutes sortes: le poisson, la patisserie, & les confitures excellentes, ne sont non plus épargnées qu'aus meilleures tables de France. Tous les Officiers excellent notamment en ces courtoisies. Et à leur imitation, les moindres Habitans tiendroient avoir commis une incivilité, s'ils avoiēt congedié quelcun hors de chez eus, sans luy avoir presenté à boire, & à manger.

Le Vin, la Biere, & l'Eau de vie manquent rarement dans les Iles ; & au défaut de toutes ces choses, on y fait premierement une espéce de bruvage delicieus avec cette douce liqueur qu'on exprime des Cannes de Sucre, laquelle étant gardée quelques jours, a autant de force que du vin d'Espagne ; on en tire aussi de l'excellente eau de vie, qui est fort aprochante de celle qu'on aporte de France ; Mais ceus qui en prenent avec excés, en sont dangereusement malades. De plus ils font plusieurs autres sortes de boissons avec du suc d'Oranges, des Figues, des Bananes, & des Ananas, qui sont toutes fort delicieuses, & qui peuvent tenir lieu de vin. Ils composent aussi de la Biere, avec de la Cassaue, & des Racines de Patates, qui est aussi agreable, nourrissante & rafraichissante, que celle qu'on leur amene d'Hollande.

Quant aus emplois honorables & necessaires tout ensemble pour la conservation des Habitans des Iles, ils font tous profession de manier les armes, & les chefs de famille ne marchent gueres sans épée. Chaque quartier est rangé sous certains Chefs & Capitaines qui y commandent. Ils sont tous bien armez, & souvent on leur fait faire la reveuë, & les exercices de guerre, même dans la paix la plus profonde, si bien qu'en tout tems ils sont prets, au premier coup de tambour, pour se rendre au lieu designé par leurs Capitaines. En l'Ile de Saint Christofle, outre douze Compagnies de gens de pied, il y a aussi des Compagnies de Cavalerie, comme nous en avons fait mention cy dessus.

Et par ce que toutes les personnes de condition honorable, qui sont en assez grand nombre en ces Iles, ont des serviteurs & des Esclaves qui travaillent à tous les ouvrages que nous avons specifiez, & qu'en France on ne sé sert point d'Esclaves, n'y ayant en toute l'Europe que les Espagnols & les Portugais qui en aillent acheter au païs de leur naissance, Angole ou Cap Vert, & Guinee : il sera bon que nous en disions icy quelque chose. Mais premierement nous parlerons des serviteurs à loüage, & qui ne sont que pour un tems.

Les François, que l'on mené de France en Amerique pour servir, font ordinairement des actes obligatoires à leurs Maitres,

tres, par devant des Notaires: Par lesquels actes ils s'obligent de les servir trois ans, moyenant un nombre de Livres de Tabac qui leur sont acordées pendant ce tems-là. A cause de ces trois ans de service où ils sont engagez, on les appellé communément des *Trente-six mois*, au langage des Iles. Il y en a qui s'imaginēt que pour ne s'estre pas obligez par écrit à leurs Maitres dés la France, ils en sont moins engagez lors qu'ils sont rendus dans les Iles. Mais ils se trompent fort en celà. Car lors qu'ils se produisent devant un Gouverneur, pour se plaindre de ce qu'on les a embarquez par force, ou pour représenter qu'ils ne se sont pas obligez par écrit, on les condamne à servir trois ans celuy qui a paye leur passages, ou tel autre qu'il plaira à leur Maitre. Si le Maitre n'a promis pour salaire à son serviteur que l'ordinaire des Iles, il n'est obligé à luy donner pendant tous ces trois ans, que trois cens livres de Tabac; Ce qui n'est pas grand' chose pour s'entretenir de linge & d'habits. Car ce Maitre ne luy fournit chose quelconque pour son entretien, que la simple nourriture. Mais celuy qui dés la France promet de donner plus trois cens livres de Tabac à celuy qui entre à son service, est obligé à les luy fournir exactement, luy en eust-il promis mille. Cét pourquoy il est avantageus à ces pauvres engagez, de ne s'en pas aller aus Iles, sans bien faire leur marche avant que de s'embarquer.

Quant aus Esclaves ou Serviteurs perpetuels dont on se sert dans les Antilles, ils sont originaires d'Afrique; & on les améne du Cap-Vert, du Royaume d'Angole, & d'autres ports de mer qui sont en la côte de cette partie du Monde. C'est-là qu'on les achete de même que l'on feroit des bestes de service.

Les uns sont contrains de se vendre & de se reduire à une servitude perpetuelle, eus & leurs enfans, pour éviter la faim. Car aus années de la sterilité, laquelle arrive assez souvent quand les sauterelles, qui comme des nuées innondent le païs, ont brouté tout le fruit de la terre, la necessité les presse tellement qu'il n'y a sorte de rigueur ou ils ne se soumettent volōtiers, pourveu qu'ils ayent dequoy s'empescher de mourir. En ces occasions lamentables, le Pere vend ses enfans

enfans pour du pain, & les enfans quittent Pere & Mere ſans regret.

Les autres ſont vendus ayant été faits priſonniers de guerre par quelque Roytelet, car c'eſt la coutume des Princes de ces quartiers-là de faire ſouvent des courſes dans les Etats de leurs voiſins, pour prendre des priſonniers, qu'ils vendent aus Portugais & aus autres Nations qui vont faire avec eus cét étrange & barbare trafic. On leur donne en échange du fer qu'ils priſent à l'egal de l'or, du vin, de l'eau de vie, ou quelques menuës hardes. Ils captivent auſſi bien les femmes que les hommes, & les vendent peſle-meſle, à plus haut ou à moindre pris, ſelon qu'ils ſont jeunes ou vieus, robuſtes ou foibles, bien ou mal proportionnez de leur corps. Ceus qui les aménent aus Iles, les revendent derechef quinze ou ſeize cens livres de tabac, chaque teſte.

Si ces pauvres Eſclaves tombent entre les mains d'un bon Maitre, qui ne les traitte pas avec trop grande rigueur, ils préferent leur ſervitude à leur premiere liberté: & s'ils ſont mariez, ils multiplient à merveilles dans les païs chauds.

Ils ſont tous noirs, & ceus qui ont le tient d'un noir plus luiſant ſont eſtimez les plus beaus. La pluspart ont le nez un peu plat, & de groſſes levres: ce qui paſſe auſſi pour beauté entre eus. On tient même qu'en leur païs les ſages femmes leur applatiſſent ainſi le nez tout exprés à leur naiſſance. Ils ont tous les cheveus ſi friſez, qu'à peine ſe peuvent ils ſervir de peignes: mais ils uſent de l'huile de cét arbriſſeau que l'on nomme *Palma Chriſti*, pour empeſcher la vermine. Ils ſont forts & robuſtes au poſſible, mais ſi timides & ſi peu adroits à manier les armes, qu'on les domte facilement.

Leur naturel eſt ſuſceptible de toutes impreſſions; & les premieres qui leur ſont données parmy les Chreſtiens, aprés qu'ils ont renoncé à leurs ſuperſtitions & à leurs idolatries, ils les gardent conſtamment. En quoy ils ſont differens des Indiens de l'Amerique qui ſont changeans comme des Cameleons. Entre les François habitans des Antilles, il y a de ces Négres qui jeûnent exactement le Careſme, & tous les autres jours de jeûne qui leur ſont ordonnez, nonobſtant leurs travaus ordinaires & continuels.

Ils sont ordinairement orgueilleus & superbes : Et au lieu que les Indiens veulent être traittez avec douceur, & qu'ils se laissent mourir de tristesse, si on les rudoye tant soit peu ; ceus-cy au contraire doivent être rangez à leur devoir par les menaces & par les coups. Car si on se familiarise un peu trop avec eus, incontinent ils en abusent. Mais si on les châtie avec moderation quand ils ont failly, ils en deviennent meilleurs, plus souples, & plus obeissans, & se louënt de leurs maitres. Si aussi on use de rigueur excessive en leur endroit, ils prennent la fuite, & se sauvent dans les montagnes, où ils ménent, comme de pauvres bestes, une vie malheureuse & sauvage, & on les appelle alors Négres *Marons*, c'est à dire *Sauvages :* Ou bien ils s'étranglent par desespoir. Il faut donc garder en leur conduite un milieu entre l'extreme severité & la trop grande indulgence, si on les veut conserver en leur devoir, & en tirer un bon service.

Ils s'aiment passionément entre eus, & bien qu'ils soyent nez en païs differens, & quelquefois ennemis les uns des autres, ils s'entresupportent & s'entr'aident au besoin, comme s'ils étoyent tous freres. Et quand leurs maitres leur donnent la liberté de se recréer ils se visitent reciproquement, & passent les nuits entieres en jeus, en danses, & en autres passetems & réjouissances, & même en petis festins, chacun d'eus épargnant ce qu'il peut, pour contribuër au repas commun.

Ils se plaisent à la musique & aus instrumens qui peuvent rendre quelque son agreable & faire une espéce d'harmonie, laquelle ils accompagnent de leurs vois. Autréfois ils avoient à Saint Christofle un certain rendez-vous au milieu des bois, où ils s'assembloient tous les Dimanches, & tous les autres jours de feste, aprés le service de l'Eglise, pour donner quelque relasche à leurs corps. Ils passoyent-là quelquéfois le reste du jour, & la nuit suivante, en danses, & en entretiens agreables sans prejudice de l'ouvrage ordinaire de leurs maitres. Même on remarquoit qu'aprés qu'ils s'étoyent divertis de cette sorte, ils travailloient de beaucoup meilleur courage, sans témoigner aucune l'assitude, & mieus que s'ils eussent reposé en leurs cabanes tout le long de la nuit. Mais par ce que pour entretenir ces réjouissances publiques, ils déroboient

boient ſouvent les volailles & les fruits des voiſins, & quelquefois de leurs maitres, l'exquiſe ſageſſe de Monſieur le General, qui n'eſtime pas les moindres choſes, indignes de ſes ſoins, leur a interdit ces aſſemblées nocturnes : & à preſent s'ils ſe veulent divertir, ils le font ſeulement en leur voiſinage, avec la permiſſion de leurs maitres ; qui leur accordent volontiers cette honneſte liberté.

Au reſte celuy qui a une douzaine de ces Eſclaves, peut être eſtimé riche. Car outre que ces gens-là cultivent & entretiennent tous les vivres neceſſaires pour la ſubſiſtance de leurs maitres, & pour la leur, étant bien conduits ils font beaucoup de marchandiſe de Tabac, de Sucre, de Gingembre, & d'Indigo, qui apportent un grand profit. Et leur ſervice étant perpetuel, leur nombre s'accroiſt de tems en tems par les enfans qui leur naiſſent ; leſquels pour tout heritage ſuccedent à la ſervitude & à la ſujettion de leurs parens.

Tous les Habitans étrangers qui ont leur demeure en ces Iles, ſe gouvernent ſelon les Lois & les coutumes de leus païs.

Parmy les François de Saint Chriſtofle, la Juſtice s'adminiſtre par un Conſeil compoſé des principaus Officiers de la Milice de l'Ile, auquel Monſieur le General Préſide. Et bien qu'il y ait des maiſons propres & deſtinées à cette action, comme cette Chambre du Conſeil que nous avons décrite en ſon lieu, neantmoins ce Conſeil s'aſſemble par fois, ſelon que le tems & les affaires le peuvent requerir, & que Monſieur le General le trouve le plus à propos pour ſa commodité, ſous une eſpéce de grand Figuier, qui eſt de la groſſeur du plus gros Orme, proche le Corps-de-garde de la Baſſe-terre, & tout joignant la Rade.

C'eſt en ce Conſeil que ſans uſer de tant de formalitez que l'on a inventées pour rendre les Procés immortels, tous les differens qui peuvent ſurvenir entre les Habitans, ſont vuidez à l'amiable, & terminez le plus ſouvent à la premiere ſeance, ſans qu'il coûte rien aus parties, ſinon ce que celle qui eſt trouvée avoir tort, doit payer, ſuivant la coutume, au profit des pauvres, & de l'entretien de l'Egliſe, & pour la ſatisfaction de la partie qui eſtoit intereſſée.

Ce Conſeil condamne auſſi à mort en dernier reſſort.

Les Gouverneurs des autres Iles rendent auſſi la Juſtice, chacun en ſon Gouvernement. De ſorte qu'il ne faut pas ſe perſuader qu'on vive en ces païs-là ſans ordre & ſans régle, comme pluſieurs ſe l'imaginent. Et c'eſt une merveille de ce qu'y ayant là des perſonnes ramaſſées de tant de divers païs, & qui ſont d'humeurs ſi differentes, le deſordre ne s'y ſoit pas gliſſé, & qu'on les puiſſe contenir dans le devoir & la ſujetion des Lois.

Voila pour ce qui regarde les Habitans Etrangers des Antilles.

CHAPITRE SETTIÉME.

De L'origine des Caraibes, Habitans Naturels du Païs.

L'Ordre que nous nous ſommes propoſé demande que nous parlions deſormais des Indiens Habitans Naturels des Antilles. Et il n'eſt pas beſoin d'agiter icy cette grande & difficile queſtion, comment la race des hommes s'eſt répanduë en l'Amerique, & d'ou elle eſt venuë en ce Nouveau Monde. De grands perſonnages ont traitté cette matiere avec tant de ſuffiſance, d'exactitude, & de ſolidité, que ce ſeroit une choſe ennuyeuſe & ſuperfluë d'en entretenir preſentement les Lecteurs. Joint que l'Hiſtoire de l'Origine de nos Sauvages Antillois ne requiert pas que nous en prenions le commencement ſi haut, ni ſi loin.

Les Anciens & naturels Habitans des Antilles ſont ceus que l'on a nommez *Cannibales*, *Antropofages*, ou Mangeurs d'hommes: & que la plûpart des Auteurs qui en ont écrit appellent *Caribes*: Mais leur nom primitif & originaire, & qui a plus de gravité, eſt celuy de *Caraïbes*, comme ils le prononcent eus-mêmes, auſſi bien que ceus de leur Nation, qui ſe trouvent en la terre ferme de l'Amerique, ſoit au continent Septentrional, ſoit au Meridional. Et par ce que c'eſt

aussi l'appellation la plus commune en la bouche de nos François Habitans de ces Iles, & qu'elle est suivie par les derniers Ecrivains, nous l'employerons plutôt que l'autre, en la suitte de cette Histoire.

Quelques uns estiment que ce nom de *Caraibes* n'est pas naturel aus Sauvages Antillois; mais qu'il leur a été imposé par les Espagnols, comme a plusieurs Sauvages du Continent Meridional qui le portent : de même que celuy de *Galibis*, ou de *Calibites* à leurs alliez Habitans du même Continent. Ceus qui sont de cette opinion, disent que les Espagnols ont bien pû donner à ces Peuples ce nom de Caraïbes, veu qu'ils ont parcouru tous les quartiers de l'Amerique Meridionale, & qu'ayant fait les premieres Cartes, ils ont marqué ces Nations-là sous ce nom, qui leur est demeuré dépuis. Pour preuve de cela, ils aléguent, que les Caraïbes ne se nomment jamais ainsi entr'eus, sinon lors qu'ils sont yvres, & qu'ayant la teste pleine de vin, ils sautent & se réjouïssent, disant en leur Baragoin, *Moy bonne Caraibe.* Que hors de là ils se servent seulement de ce mot lors qu'ils sont parmy les Etrangers, & que dans leur négoce, & leur communication avec eus ils se veulent donner à connoitre à eus, sachant bien que ce nom leur est connu. Mais quentr'eus ils s'appellent toujours, aussi bien que font ceus de leur Nation de la Terre ferme, & les Calibites, *Calinago*, qui est le nom des Hommes; & *Calliponan*, qui est celuy des femmes. Et qu'ils se nomment encore *Oubao-bonon*, c'est à dire, *Habitans des Iles*, ou Insulaires : de même qu'ils appellent ceus du Continent, *Balouëbonon*, c'est à dire, *Habitans de terre ferme.*

Avec tout cela neantmoins, il n'y a guere d'aparence que le nom de Caraibe soit venu des Espagnols, & que nos Insulaires ne l'ayent porté que dépuis qu'ils ont été connus d'eus; Premierement, parce qu'avant que les Espagnols ni les Portugais eussent penetré au Bresil, il s'y trouvoit de certains hommes plus subtils & plus ingenieus que les autres, que les Bresiliens nommoient Caraibes, ainsi que Jean de Lery l'a remarqué dans son Histoire. Secondement il est constant qu'il y a des Sauvages qui portent le nom de *Caraibes*, en des quartiers du Continent de l'Amerique Meridionale, ou les Espagnols

n'ont jamais eu de commerce. Car non ſeulement ceus de la Nation de nos Inſulaires qui habitent le long de ces coſtes de l'Amerique Meridionale, & qui ſont voiſins des Collonies Hollandoiſes de Cayenne & de Berbice ; mais ceus encore qui demeurent bien avant dans ce Continent Meridional, au deſſus du ſault des plus celebres rivieres, s'apellent eus mêmes *Caribes*. De plus nous verrons dans la ſuitte de ce Chapitre, qu'il y a au Continent Septentrional une Nation puiſſante, compoſée en grande partie de certaines Familles qui ſe glorifient encore à preſent d'eſtre Caraibes, & d'en avoir reçeu le nom long-tems avant que l'Amerique ait été découverte. Aprés, quand même les Eſpagnols auroient voulu impoſer ce nom à toutes ces Nations, comment pourroit on prouver qu'elles l'euſſent voulu accepter de la main de gens inconnus & ennemis ? Or il eſt certain que non ſeulement tous ces peuples, s'apellent eus-mêmes Caraibes, mais que de plus ils ſe glorifient & tirent avantage de ce nom, comme Monſieur du Montel l'a ouy de leur bouche pluſieurs fois : ſe plairoient ils à faire trofée d'un nom qu'ils auroient reçeu de leurs ennemis ? Que ſi, comme nous le verrons tantoſt les anceſtres de nos Sauvages Inſulaires ont reçeu des Apalachites le nom de *Caraibes*, au lieu de celuy de *Coſachites* qu'ils portoient auparavant, ils le prirent de perſonnes amies & confederées, & même comme un éloge d'honneur ? Enfin ce n'eſt pas ſeulement dans l'yvreſſe, & dans la débauche que nos Indiens Antillois ſe nomment *Caraibes*, mais auſſi lors qu'ils ſont ſobres & de ſang froid. Que s'ils ſe nomment entr'eus *Calinago*, ils peuvent bien avoir pluſieurs noms diferens, ſans que pour cela il s'enſuive que les Européens leur en ajent donné quelcun de ceus là. Pour ce qui eſt du nom *d'Oubao-bonon*, ſa ſignification montre aſſez qu'il ne leur eſt pas particulier, & qu'il ſe peut apliquer à tous les Inſulaires generalement : Et s'ils ſe ſervent plutôt du nom de *Caraibes* que d'un autre nom, en parlant aus Etrangers, c'eſt parce qu'ils ſavent en effet que ce nom leur eſt plus connu : Mais cela n'emporte pas qu'ils l'ayent reçeu des Eſpagnols, il ſeroit ſans doute plus probable de dire que les Eſpagnols, l'ayant apris d'eus, l'auroient en ſuite communiqué

qué aus autres Européens. Mais au fond il n'importe guére ce que l'on en croye: Et chacun en peut avoir quel ſentiment il luy plaira. Nous ne faiſons que propoſer ce qui nous ſemble plus vray-ſemblable.

Quant à l'Origine des Caraibes Inſulaires, ceus qui en ont parlé juſques icy ont eu ſi peu de lumiere pour ſe conduire dans cette obſcure antiquité, qu'à vray dire ils n'y ont marché qu'à tâtons. Quelques uns s'imaginent qu'ils ſont venus des Juifs, ſe fondant entre autres choſes ſur ce que les parentes des Caraibes leur ſont naturellement aquiſes pour femmes, & qu'une partie d'eus ne mangent point de Pourceau, ni de Tortuë. Mais c'eſt prendre la choſe infiniment loin, & ſur de trop foibles conjectures. Il y en a qui les font deriver du havre de Caribana, & qui pretendent qu'ils en ſont iſſus. Mais cette opinion n'eſt fondée que ſur la ſeule rencontre des mots de *Caribana* & de Caribes, ſans aucun autre fondement.

D'autres diſent par une ſimple conjecture que ces Sauvages ſont Originaires des grandes Iles, & qu'il ny a pas bien long-tems qu'ils habitent les Antilles, n'étant que des refugiez, des reſtes, & des parcelles de debris: en un mot des réchappez des horribles maſſacres que firent les Eſpanols lors qu'ils s'emparerent de Saint Domingue, Cube, Jamaique, & Porto-Rico. Mais la verité de l'Hiſtoire nous témoigne, que dés le commencement de la decouverte de l'Amerique, les Antilles étoient occupées & peuplées par les Caraibes. Et que d'abord ils furent ſurpris & mal-traittez par les Eſpagnols. Mais que puis aprés les Eſpagnols étant vivement repouſſez, & reſſentans beaucoup d'incommoditez de cette guerre, firent une eſpece d'acord avec quelques uns d'entr'eus: comme nous le verrons plus particulierement au Chapitre de leur Guerres. Ajouſtez à cela que les Indiens de Coraço, qui ſont ſans contredit de ces veritables réchapez, & qui ont encore parmy eus des perſonnes vivantes, qui demeuroient au port dit à preſent de l'Ile à vache en l'Ile Hiſpaniola, quand les premiers Eſpagnols y aborderent, n'ont aucun mot de la langue Caraibe en la leur, ni aucune faſſon de faire d'où l'on puiſſe recueillir qu'ils ayent jamais

eu

eu de communication avec les Caraibes. Outre que ceus des grandes Iles qui pouvoient prendre la fuite pour eviter la tyrannie des Espagnols, avoient bien meilleur conte de se retirer aus terres qui étoient au dessous d'eus, & où les vens reguliers les portoient, que de remonter contre le vent, & ainsi retarder leur fuite, s'exposer à mille perils de la mer, & allonger leur voyage de vint fois autant. Car c'est merveille quand des vaisseaus tels que sont les leurs, peuvent gagner contre le vent une lieuë en un jour. Et il arrive le plus souvent à de bien grands vaisseaus qui veulent remonter, qu'ils reculent plus en trois heures qu'ils n'avoient avancé en six jours. Nous savons de bons Pilotes qui ont mis trois mois à remonter du Cul-de-Sac, de Saint Domingue à Saint Christofle, au lieu que pour descendre de Saint Christofle à Saint Domingue il ne faut d'ordinaire que quatre ou cinq jours au plus.

Quant au sentiment que les Caraibes eus mêmes ont de leur propre origine, ignorans des monumens de l'antiquité, autant que peu curieus de l'avenir, ils croyent la plupart estre venus des Calibites ou Galibis, leurs alliez & grans amis, Habitans de l'Amerique Meridionale, & voisins des Arouâgues, ou Alouâgues, en cette contrée ou en cette Province qui se nommé communément *Guyana*, ou *Coste Sauvage*. Et ceus qui adherent à cette opinion, se fondent sur la conformité de langage, de Religion, & de mœurs, qui se trouve entre les Caraibes Insulaires & les Calibites : Bien qu'au reste cette ressemblance puisse venir en partie de l'alliance & de l'amitie particuliere qu'ils ont entr'eus, en partie du voisinage des Caraibes du Continent Meridional & de ces Calibites, & en partie d'autres causes que nous representerons cy-aprés.

Mais ces pauvres Sauvages Insulaires, ne s'accordent pas entr'eus, dans le recit particulier qu'ils font de leur extraction, & de la cause qui les a portez dans les Iles, & ils ne peuvent dire le tems. Voicy ce que ceus de Saint Vincent & quelques autres en ont recité à Monsieur du Montel, & qu'il nous a fait voir dans ses Memoires curieus. Tous les Caraibes étoient autrefois assujetis aus Arouâgues & obeissoient

ſoient à leur Prince. Mais une partie d'entr'eus ne pouvant plus ſuporter ce joug-là, ſe rebellerent. Et afin de pouvoir vivre en repos, éloignez de leurs ennemis, ils ſe retirerent aus Antilles, qui étoient alors inhabitées, & aborderent premierement en l'Ile de *Tabago*, qui eſt l'une des plus proches du Continent. Dépuis les autres *Calibites* ſecouërent auſſi la domination des Aroüagues, mais ſe trouvant aſſez forts, ou n'ayans pas la même inclination que les précedens, ils demeurerent en leur païs: Et ils s'y ſont toujours conſervez juſqu'à preſent qu'ils y vivent encore libres, mais ennemis des Aroüagues, ayant un Capitaine General de leur propre Nation, qui leur commande. Ils ſont auſſi demeurez juſqu'à cette heure confederez & ſinguliers amys des Caraibes.

C'eſt ſur ce recit là même que l'on fonde, & par ce détail que l'on explique le nom de *Caraibes*, comme s'il ſignifioit *Rebelles*, ſoit qu'il ait eſté impoſé à nos Antillois par les Aroüagues, ſoit que ces Peuples l'ayent pris eus mêmes pour leur ſervir d'une eſpece de trofée, tirant gloire de leur noble ſoulevement, & de leur genereuſe Rebellion, qui les a mis en paix & en liberté. Mais il ne faut autre choſe pour montrer que *Caraibe* ne veut pas dire *Rebelle*, comme le poſe entr'autres un certain Journal d'un Hollandois, ſinon qu'il y a pluſieurs Colonies en divers endroits de la terre ferme de l'Amerique, ſoit au Septentrion, ſoit au Midy, que perſonne ne pretend, & ne peut pretendre, avoir jamais eſté ſous la puiſſance des Aroüagues, & qui cependant portent ce nom de *Caraibes*. Que s'il y en a d'entr'eus qui ſe ſoyent rebellez contre d'autres Souverains, s'étans dépuis reconciliez avec eus, & vivant encore aujourduy au milieu d'eus, ſous ce nom de Caraibes, ainſi que nous le verrons plus particulierement tantoſt, il ny a nulle apparence qu'il exprime des *Rebelles*, puiſque ce leur ſeroit une flétriſſure, & une marque d'infamie.

Mais ceus qui ont converſé long-tems avec les Sauvages de la Dominique, raportent que ceus de cette Ile eſtiment que leurs Anceſtres ſont ſortis de la Terre ferme, d'entre les Calibites, pour faire la guerre à une Nation d'Aroüagues qui habitoit les Iles, laquelle ils détruiſirent entierement, à la

reserve de leurs femmes qu'ils prirent pour eus, ayant par ce moyen repeuplé les Iles. Ce qui fait, qu'encore aujourduy les femmes des Caraibes Insulaires ont un langage different de celuy des hommes en plusieurs choses, & conforme en quelque choses à celuy des Aroüagues du Continent. Celuy qui étoit le Chef de cette entreprise donnoit les Iles conquises à ses confidens. Et celuy qui avoit eu en son partage la Dominique, se disoit *Ouboutou-timani*, c'est à dire Roy, & se faisoit porter sur les épaules de ceus que les Insulaires nomment *Labouyou*, c'est à dire serviteurs.

Il y a si peu de certitude & tant d'inconstance en toutes ces narrations, & en d'autres semblables que ces pauvres ignorans peuvent faire sur ce sujet, que selon l'avis des plus sages il n'y a guére d'aparence d'y assoir aucun fondement. En effet ces Sauvages eus mêmes n'en parlent qu'a l'avanture, & comme des gens qui reciteroient des songes : tant ils ont été peu soigneus de la tradition de leur origine : Et ils se contredisent & se refutent les uns les autres par la diference de leurs recits. Nous verrons neantmoins à la fin de ce Chapitre, ce qui peut sembler probablement leur avoir donné ocasion à la plupart de croire qu'ils sont venus des Calibites.

Dans tous ces divers sentimens, que nous avons raportez ou des Escrits ou des discours de plusieurs, il y a cecy de loüable, que ceus qui les mettent en avant, suivent les connoissances qu'ils ont, & qu'ils font leurs efforts pour éclaircir & pour déveloper des veritez anciennes & inconnuës. Mais comme la Relation que nous allons donner de l'Origine des Caraibes Insulaires, est la plus ample la plus particuliere, la plus curieuse, & la mieus circonstantiée qui ait paru jusqu'à present, aussi la tenons nous pour la plus veritable, & la plus certaine, laissant toutéfois à la liberté du Lecteur judicieus, de suivre tel sentiment qu'il jugera le plus raisonable. Au reste comme nous devons rendre à chacun la loüange qui luy apartient, le public sera redevable de ces particularitez & de ces lumieres, à l'obligeante communication que nous en a donnée Monsieur Bristok, Gentil-homme Anglois, l'un des plus curieus hommes du Monde, & qui entre ses autres riches con-

connoiſſances, parle en perfection la langue des Virginiens & des Floridiens; Ayant veu dans ſes beaus voyages toutes les Iles, & une grande partie de l'Amerique Septentrionale. C'eſt par ce moyen qu'il a appris exactement ſur le lieu même dont nous allons faire mention, & par des perſonnes intelligentes, & qui luy ont parlé avec certitude, l'Hiſtoire ſuivante de l'Origine de nos Sauvages, dont il garentira toujours la verité, lors qu'il en ſera beſoin.

Les *Caraibes* ſont Originaires de l'Amerique Septentrionale, de la Terre que l'on appelle maintenant la Floride. Ils ſont venus habiter les Iles, aprés eſtre ſortis du milieu des Apalachites, entre léquels ils ont demeuré long-tems. Et ils y ont laiſſé de leurs gens qui portent encore aujourduy le nom de *Caraibes*. Mais leur premiere origine eſt des *Coſachites*, qui changerent ſeulement de nom, & furent appellez *Caraibes* en la terre des Apalachites, comme nous l'allons voir incontinent.

Les Apalachites ſont une Nation puiſſante & genereuſe, qui ſubſiſte encore à preſent en la même contrée de la Floride. Ils habitent un beau & grand païs nommé *Apalache*, dont ils ont reçeu leur nom: & qui commence ſur la hauteur de trente-trois degrez & vint-cinq ſcrupules, du Nord de la Ligne Equinoctiale, & s'étend juſqu'au trente-ſeptiéme. Ce Peuple communique à la mer du grand Golfe de la Mexique ou de la Neuve Eſpagne, par le moyen d'une Riviere qui prenant ſa ſource des Montagnes Apalates, au pied déquelles ils habitent, aprés avoir arroſé pluſieurs belles campagnes, ſe vient en fin rendre en la Mer, pres des Iles de Tacobago. Les Eſgagnols ont nommée cette Riviere, *Rio del Spiritu Santo*. Mais les Apalachites luy conſervent ſon ancien nom *d'Hitanachi*, qui ſignifie en leur langue, *Belle & agreable*. Du coſté du Levant ils ſont ſeparez de toutes les autres Nations, par de hautes & longues montagnes, qui ſont couvertes de nége en leur ſommet la plus grande partie de l'année, & qui les ſepare de la Virginie. Des autres coſtez ils confinent avec pluſieurs petis Peuples, qui leur ſont tous amis & confederez.

Ces Apalachites se glorifient d'avoir poussé des Colonies bien avant dans la Mexique. Et ils montrent encore à present un grand chemin par terre, par lequel ils disent que leurs troupes passerent pour s'y rendre. Les Habitans du païs les nommerent à leur arrivée *Tlatuici*, qui signifie *Montagnars*: car ils estoient plus robustes & plus genereus qu'eus. Ils se placerent en un quartier pareil à celuy de leur naissance, situé au pied des montagnes, en une terre fertile; Où ils bâtirent une Ville de même forme & figure que celle dont ils estoient sortis, laquelle ils occupent encore aujourduy. Ils s'y sont tellement unis par mariages, & par d'autres liens de paix, qu'ils ne font plus qu'un Peuple avec eus. Et on ne les pourroit discerner s'ils n'avoient retenu plusieurs mots de leur langue originaire, qui est la seule difference que l'on y remarque.

Aprés que les Apalachites eurent fait cette peuplade, les Cofachites qui demeuroient plus au Nord de l'Amerique, en un païs marécageus & présque sterile, & qui avoient vécu jusques la en bonne intelligence avec eus, sachant qu'ils étoient alors dénuez de leurs meilleurs & plus vaillans hommes, prirent l'occasion qui leur étoit favorable, pour entreprendre sur ces Apalachites leurs voisins, & les chasser de leurs demeures, ou du moins partager avec eux la terre où ils habitoient, aprés qu'ils s'en seroient rendus maitres. Ce dessein ayant été ménagé fort adroitement entre les Chefs des Cofachites, ils le publierent puis aprés par tous leurs villages, & le firent approuver à tous les Chefs de familles, qui au lieu de cultiver & d'ensemencer la terre de Maïs, au commencement du Printems, comme ils avoient accoustumé de faire chaque année, préparerent leurs arcs, leurs fléches, & leurs massuës: & aprés avoir mis le feu en leurs villages, & s'être munis du peu de provisions qu'ils avoient de reste de l'hyver passé, ils se mirent en campagne avec leurs femmes & leurs enfans, & tout le petit bagage qu'ils avoient, dans la resolution de mourir ou de vaincre, puis qu'ils ne pouvoient plus rebrousser chemin, & retourner en un lieu qu'ils avoient détruit & dépouillé de toutes sortes de commoditez.

En

En cét équipage ils arriverent bien tost sur les frontieres de leurs voisins. Les Apalachites, qui ne pensoient à rien moins qu'à avoir un ennemy sur les bras, étoient alors occupez à planter leur Maïs, & les racines qui servent à leur nourriture ordinaire. Ceus qui demeurent auprés du grand Lac qui est au pied des mantagnes qu'ils nomment en leur langue *Theomi*, ayant apperceu ceste puissante armée qui venoit fondre sur eux, se retirerent incontinent aus montagnes voisines, & laisserent leurs villages, & leur bestail, à la discretion de l'ennemy; Puis ils furent de là au travers des bois, porter la nouvelle de cette irruption aus villes qui sont dans les vallées, entre les premieres montagnes, où residoit le *Paracoussis*, que est le Roy du païs, avec toutes les forces les plus considerables de son Etat. Sur cette nouvelle si surprenante, ce Prince, pendant qu'il se preparoit à aller à la rencontre de l'ennemy, fit gagner, par ceus qui se trouverent le plu-tost prets pour cette expedition, les avenuës des montagnes, & mit des embuscades en divers endroits des grandes forêts, qui sont entre le grand Lac & les montagnes, & par lesquelles il faut passer pour entrer en une belle & spacieuse vallée, qui a plus de soixante lieuës de long, & environ dix de large; où sont les demeures des principaus du païs, & les villes les plus considerables de l'Etat.

Pendant que les Cosachites s'amusoient au pillage des maisons qu'ils avoient trouvées prés du grand Lac, les Apalachites eurent moyen de se preparer à les recevoir. Mais eus, au lieu de prendre les routes & les chemins ordinaires qui conduisoient au plat païs, qui est entre les montagnes comme nous avons dit, aprés avoir laissé les femmes & les enfans prés du grand Lac, avec quelques trouppes qu'ils détacherent de leur armée pour les garder, étant guidez par quelques Apalachites qu'ils avoient surpris peschant au grand Lac, furent au travers des bois, des montagnes, & des précipices, où les Chamois n'auroient pû marcher qu'à grand' peine, se rendre tout au cœur & au centre du païs, en une Province appellée *des Amanites*. Ils surprirent sans resistance les premieres places, qu'ils trouverent gardées seulement par les femmes, par les enfans, & par quelques vieillards qui n'a-

n'avoient pû ſuivre le Roy, lequel avec ſon peuple étoit allé attendre l'Ennemy aus deſcentes ordinaires qui conduiſent au païs.

Les Coſachites, voyant que leur deſſein avoit ſi bien reuſſy, & qu'il y avoit grande apparence qu'en peu de tems ils ſe rendroient maitres de tout le païs, puis que leur commencement avoit été ſi heureus, pouſſerent incontinent leurs conqueſtes plus outre ; & ayant des villes de retraitte où ils avoiēt laiſſé de bons hommes en garniſon, ils furent au devant du Roy d'Apalache, en intention de le combattre, ou du moins de l'obliger à leur laiſſer la paiſible joüiſſance d'une partie du païs. L'Apalachite fut extrémement ſurpris quand il apprit que l'ennemy qu'il attendoit aus frontieres & aus avenuës acouſtumées du païs s'étoit déja emparé d'une Province qui étoit au centre de ſes Etats, & qu'il avoit laiſſé garniſon dans les villes & les places les plus conſiderables. Neantmoins, comme il étoit magnanime & courageus, il voulut eſſayer ſi le ſort des armes luy ſeroit auſſi favorable qu'il croyoit ſa cauſe bonne & juſte. Il deſcendit donc avec les ſiens des montagnes où il s'étoit campé : & aprés avoir animé ſes gens au combat, il attaqua bruſquement l'avant-garde des Coſachites, qui étoit venu reconnoître ſa contenance. Lors que de part & d'autre ils eurent conſumé toutes leurs fléches, ils vinrent aus mains ; & ayant pris leurs maſſuës, il ſe fit un grand carnage des deus armées, juſques à ce que la nuit les ayant ſeparez, les Coſachites remarquerent qu'ils avoient perdu beaucoup des leurs en cette rencontre, & trouverent qu'ils avoient à combattre un peuple plus vaillant qu'ils ne s'étoient imaginé : & par conſequent qu'ils feroient mieus de traitter avec luy à l'amiable, que de hazarder encor une fois leurs troupes en un païs étranger.

Ils reſolurent donc d'envoyer dés le matin des Ambaſſadeurs au Roy des Apalachites, pour luy preſenter des conditions de paix, & pour en cas de refus (diſſimulant la perte qu'ils avoient faite au dernier combat) luy declarer la guerre, & le ſommer de ſe tenir preſt à l'inſtant pour recevoir leur attaque, qui ſeroit bien plus rude que celle qu'il avoit experimentée le jour precedent, que leurs forces étoient alors

alors toutes unies. Le Paracoussis d'Apalache ayant oui ces Ambassadeurs, demanda la journée pour s'adviser sur leur proposition de paix. Et en suite, leur ayant aussi demandé les articles & conventions sous lesquelles ils vouloient traitter avec luy, en cas qu'il inclinast à une paix, ils luy dirent qu'ils avoient quitté leur terre en intention de se placer, ou par amitié, ou par force, en ce bon & gras païs qu'il possedoit: Et que s'il agréoit les premier de ces moyens, ils demandoient de faire un même Peuple avec les Apalachites, d'habiter en leur terre, & de la cultiver; & ainsi de remplir les places vuides de ceus d'entr'eus qui s'étoient débandez de puis peu, pour aller au loin planter une nouvelle Colonie.

L'Apalachite assembla son Conseil sur ces propositions; & en ayant fait l'ouverture, il representa que l'armée des Cosachites leur empeschoit le secours qu'ils pourroient avoir des autres Provinces qui n'avoient pas été prestes pour venir avec eus à cette guerre. Que par même moyen le passage des vivres leur étoit entiérement fermé. Que l'ennemy étoit maitre de la Campagne; & que sans coup ferir il étoit entré en l'une des meilleures Provinces de tout l'Etat, où il s'étoit saisy des places de la plus grande importance. Et que bien qu'en la journée precedente il eut remarqué la fidelité & la generosité incomparable des siens à attaquer & à combattre leurs ennemys, sur lesquels ils avoient remporté de tres notables avantages, toutefois cét heureus succés avoit été acheté par la perte de ses plus vaillans Capitaines & de ses meilleurs Soldats; Par consequent qu'il falloit aviser à conserver le reste du Royaume, en épargnant ce qu'il y avoit encore d'hommes d'élite. Et puisque les ennemis proposoient d'abord des conditions de paix, ce seroit sagement fait d'y entendre, si cela se pouvoit faire sans préjudice de leur gloire, & de la grande renommée qu'ils s'étoient aquise jusques alors. Qu'au reste la terre qui étoit deserte en plusieurs endroits, par la transmigration d'une partie de leurs habitans, étoit assez grande & assez fertile pour les nourrir tous.

Tous les Chefs des Apalachites ayant ouï la propoſition de leur Roy, & jugeant que ce n'étoit pas la timidité qui l'obligeoit à pancher du coſté d'un accommodement avec les Coſachites, veu que le jour précedent il s'étoit trouvé au plus fort de la meſlée : mais que c'eſtoit le ſeul deſir qu'il avoit de ne les pas expoſer témérairement, & de cõſerver ſon peuple lequel étoit déja en proye à l'ennemy qui occupoit une des plus floriſſantes Provinces. Ayant auſſi eu advis par quelques coureurs qui s'étoient rendus en l'armée du Roy par des voyes détournées, & qui venoient des Villes où les Coſachites avoient leurs garniſons, qu'ils traittoient avec grande douceur & grand reſpect les femmes & les vieillards qu'ils y avoient trouvez ; ils ſous crivirent unanimement au ſentimens du Prince, & répondirent qu'il faloit entendre à un bon accord, & faire en ſorte que les conditions en fuſſent les plus avantageuſes que la conjoncture préſente de leurs affaires le pouvoit permettre. Et aprés avoir confirmé cette reſolution par leur *Ha ha*, qui eſt la marque de l'applaudiſſement & de la ratification qu'ils ont coutume de donner à leurs déliberations, ils la ſignifierent aus Ambaſſadeurs des Coſachites, qui l'attendoient avec impatience.

Cette nouvelle eſtant apportée au camp des Coſachites, ils la receurent avecque joye, comme eſtant conforme à la fin qu'ils s'eſtoient propoſée, en entreprenant la guerre, & en quittant leur païs. Ils deputerent donc ſur le champ des principaus d'entr'eus, pour convenir avec les Apalachites des moyens de cette paix, & pour en paſſer tous les articles. Ces Deputez eſtant arrivez au lieu où le Prince d'Apalache les attendoit avec les plus conſiderables de ſa Cour, aſſis ſur un ſiege plus relevé que les autres, & couvert de riche fourrure, ils furent receus courtoiſement. Et ayant pris ſeance, le Roy leur fit preſenter à boire d'un certain bruvage nommé *Caſſine*, dans une coupe dont il goûta le premier. Tous ceus du Conſeil en burent en ſuite : Et puis on entra de part & d'autre en traitté d'accord, à ces conditions.

Que les Coſachites habiteroient peſle-meſle dans les villes & les bourgs des Apalachites. Qu'ils ſeroient en toutes

choſes

chofes eftimez & tenus comme les Naturels du païs. Qu'ils jouyroient entierement des mefmes franchifes. Qu'ils feroient fujets au Roy comme les autres. Qu'ils embrafferoient la Religion & les coutumes du païs. Ou que s'ils aimoient mieus, les Apalachites leur quitteroient la belle & grande Province *d'Amana*, pour la poffeder en propre & en particulier, fuivant les limites qui y feroient pofées, à condition toutefois qu'ils reconnoitroient le Roy d'Apalache pour Souverain, & qu'à l'avenir ils luy en feroient tous les ans les hommages raifonnables.

Cét accord fut ainfi arrefté reciproquement, & fuivy d'acclamations mutuelles. Et peu de tems aprés que les Deputez des Cofachites eurent rendu conte de leur negotiation à leur Chef & à fon Confeil, & qu'ils eurent prefenté le chois qui leur eftoit donné ou de mefler leurs demeures avec les Apalachites, ou de poffeder eus feuls & en propre la Province où ils eftoient entrez, ils accepterent d'un commun confentement la proprieté de cette Province d'Amana, de laquelle le Roy d'Apalache les mit luy même en paifible poffeffion. Les femmes, les enfans & les vieillards, qui y étoient demeurez pendant que les hommes capables d'aller à la guerre, avoient fuivy leur Prince, furent transportez dans les autres Provinces, où le Roy leur affigna une demeure arreftée, pour eus & pour tous les vaillans hommes de cette même Province, qui s'eftoient expofez pour repouffer l'ennemy, & pour côferver l'Etat. Aprés quoy les deus partis poferent les armes: Et les Cofachites furent querir leurs femmes, leurs enfans, leur bétail, leur bagage, & les Soldats qu'ils avoient laiffez prés du grand Lac de Theomi: Et fe réjouïrent tous enfemble dans les Villes de leur demeure pour le beau Païs qu'ils avoient conquis, ainfi qu'ils l'avoient auparavant projetté.

Les Apalachites nommerent depuis ce tems-là CARAIBES, ces nouveaus hoftes qui leur étoient arrivez inopinement & contre leur attente, pour reparer la bréche qui avoit efté faite par la peuplade de leurs gens en une autre Contrée de l'Amerique. Ce mot de *Caraibes* fignifie en leur langue, des *Gens ajoutez*, ou *furvenus fubitement & à l'improvifte*, *des Etrangers*, ou *des Hommes forts & vaillans*; Comme pour dire qu'un Peuple genereus, qu'ils n'attendoient pas,

leur estoit survenu, & leur avoit esté ajouté. Et ce nom demeura à ces nouveaus venus, au lieu de celuy de *Cofachites*, qui n'a esté conservé que par quelques foibles & chétives familles, qui estoient plus au Nord de la Floride, & qui aprés la sortie des vrais Cofachites, s'emparerent de leurs Terres, & voulurent aussi passer sous le nom de ceus qui les avoient précedez en la possession de ce païs. Pendant que d'autre costé ces vrais Cofachites furent reconnus sous le nom de *Caraibes*, en la Province d'Amana. Et c'est aussi sous ce nom que doresenavant nous parlerons d'eus & des Colonies qu'ils ont faites depuis ce tems-là.

Ces deus Nations s'étant ainsi unies pour terminer leurs differens, & finir une cruelle guerre qui les eust pu ruiner toutes deus, vécurent en suite plusieurs années en bonne correspondance l'une avec l'autre. Mais aprés que les Caraibes se furent accrus en grand nombre en cette terre qu'ils avoient aquise par leurs armes, ils ne voulurent point embrasser la Religion des Apalachites qui adoroient le Soleil, comme nous dirons cy aprés, ni se trouver à leur Ceremonies, au Temple qu'ils avoient en la Province de Bémarin, où étoit la Cour; ni enfin rendre au Roy les hommages qui luy estoient deus pour la Province qu'ils avoient occupée, suivant leur promesse & leur Traitté.

Ce manquement de parole de la part des Caraibes, & cét acte de felonnie fut le sujet de plusieurs guerres sanglantes, qui survinrent puis aprés entre ces deus Nations. Les Caraibes étoient investis de tous costez de leurs adversaires qui les resserroient de telle sorte qu'ils ne pouvoient aucunement s'élargir. Et les Apalachites avoient au cœur de leur Etat un cruel & irreconciliable Ennemy qui les tenoit perpetuellement en alarme, & les obligeoit à estre toujours sous les armes. Pendant quoy les uns & les autres, tantost vaincus & tantost victorieus, selon que le sort de la guerre est journalier & casuel, menoient une triste vie: Et souvent pour n'avoir pû cultiver la terre, ou pour avoir fait le degast dans les champs les uns des autres, un peu avant la recolte, ils estoient reduits à une extréme famine, qui faisoit mourir plus de gens entre eus que l'épée.

Ils

Ils passerent plus d'un siecle en ces contestations & en cette guerre. Pendant laquelle les Caraibes qui avoient pour Chef & pour Roy de leur Nation un de leurs plus vaillans Capitaines qu'ils nommoiēt *Ragazim*, accrurent leur Etat d'une autre Province qui leur estoit voisine du costé du Midy, & qui s'appelle *Matique*, laquelle perçant les montagnes par une ouverture, qui reçoit un torrent descendant des mêmes montagnes, s'étend puis aprés au Couchant, jusqu'à la Riviere qui prenant sa source au grand Lac, aprés avoir formé plusieurs Iles, & arrosé plusieurs Provinces, se va rendre en fin dans l'Ocean. C'est cette celebre Riviere que nos François ont appellée *de May*, & que les Apalachites nomment *Basainim* qui signifie en leur langue, *Riviere delicieuse*, ou *abondante en poissons*. Les Caraibes ayant ainsi étendu leurs limites, & écarté leurs ennemis, firent pour quelques années une espece de tréve avec les Apalachites, qui estant fatiguez de tant de guerres, & mattez par la perte d'une Province considerable, entendirent volontiers de leur part à cette cessation d'armes, & de tous actes d'hostilité.

Mais ces Apalachites qui séchoient de regret de voir leur Etat écorné d'une celebre Province, profitant de l'occasiō favorable de cette tréve tinrent plusieurs fois des cōseils secrets comment ils pourroient emporter de plus grands avantages sur les Caraibes, qu'ils n'avoient fait jusques alors. Et aprés avoir reconnu par leurs tristes experiences, qu'ils n'avoient pas beaucoup avancé leurs affaires en attaquant leurs ennemis à decouvert & à main armée, ils se resolurent de les supplanter par finesse, & à cet effet de chercher tous les moyens de les diviser entre eus, & de les engager insensiblement en une guerre civile & intestine. Ce conseil estant reçeu & approuvé generalement de tous : leurs Prestres, qui sont parmy eus en grande estime, & qui ont vois en leurs Assemblées les plus importantes, leur en fournirent bien tost les expediens, & leur en suggererent les moyens qui furent tels.

Ils avoient remarqué que ces gens qui les estoient, venu surprendre en leur propre Terre, estoient sans Religion, & sans connoissance d'aucune Divinité, à laquelle ils rendissent quelque service public, & qu'ils craignoient seulement un

Esprit malin, qu'ils nommoient *Mabouya*, à cause qu'il les tourmentoit quelquefois : mais que cependant ils ne luy faisoient nul hommage. Et c'est pourquoy dés les premieres années de leur arrivée, pendant lesquelles ils avoient vécu en bonne intelligence avec eus, ils les avoient voulu induire à reconnoître à leur exēple le Soleil pour le Souverain Gouverneur du Monde, & à l'adorer comme Dieu. Ces exhortations & ces enseignemens avoient fait de fortes impressions dans les esprits des principaus d'entre les Caraibes. De sorte qu'ayant reçeu les premiers principes de cette Religion, pendant les années que leur mutuëlle correspondance eut lieu, beaucoup quittoient la Province d'Amana, en laquelle ils demeuroient, pour aller en celle de Bémarin, la Capitale des Apalachites, d'où ils montoient en la môntagne, *d'Olaimi*, sur laquelle les Apalachites font leurs offrandes solennelles. Et à leur imitation ils avoient participé à ces Ceremonies & à ce Service. Ces Prestres que les Apalachites nomment *Iaoüas*, qui veut dire, *Hommes de Dieu*, savoient que les semences de Religion ne s'étouffent pas si facilement dans les cœurs des Hommes, & qu'encore que les longues guerres qu'ils avoient eües avec les Caraibes, en eussent empesché l'exercice, il leur seroit aisé de les r'animer en eus, & par maniere de dire, de rallumer les étincelles de cette connoissance, qui estoient cachées sous la cendre.

La tréve & cessation de tous actes d'hostilité, qui avoit esté arrestée entre les deus Nations en presentoit une occasion favorable. C'est-pourquoy les Prestres du Soleil s'aviserent avec l'agrément du Roy, de faire publier parmy les Caraibes, qu'au commencement du mois de Mars, qu'ils nomment *Naarim* en leur langue, ils feroient un service solennel à l'honneur du Soleil en la haute montagne & que ce service seroit suiuy de jeus, de festins, & de presens, que le Roy donneroit liberalement aus assistans. Cette Ceremonie n'estoit pas nouvelle parmy les Apalachites; les Caraibes ne pouvoient soupçonner aucune fraude, ni avoir aucune crainte de surprise. Car ils avoient cette coutume fort ancienne parmy eus, de faire des prieres extraordinaires au Soleil au commencement de ce mois de Naarim, qui est précisement le

tems

tems qu'ils ont semé leur Maïs. Ils font ce Service pour demander au Soleil qu'il veuille faire germer, croistre, & meurir, ce qu'ils ont confié à ses soins. Et ils pratiquent la même chose à la fin de May; auquel tems ils ont fait la premiere moisson, pour luy rendre graces des fruits qu'ils croyent avoir receus de sa main. D'ailleurs, les Caraibes savoient que durant ces festes les Apalachites pendoient au croc les arcs & les fléches; que ce seroit un grand crime parmy eus de porter des armes en leur Temple, & d'y émouvoir la moindre dispute; & qu'en ces jours-là les plus grands ennemis se reconcilioient & déposoient toute leur inimitié. Ils ne doutoient aussi nullement que la foy publique, & la promesse solennellement faite, ne fust inviolablement gardée.

Dans cette assurance, ils se disposent à passer en Bémarin au tems assigné: & pour contribuer de leur part à la réjouïssance publique, ils se parent le plus avantageusement qu'il leur est possible. Et bien que dés lors ils eussent coutume de s'habiller fort à la legere & de montrer leur corps presque à nud, toutefois pour s'accomoder aus façons de faire de leurs voisins qu'ils alloiēt visiter, ils mettent en œuvre toutes les fourrures, les peaus peintes, & les étoffes qu'ils avoient, pour se faire des habits. Ils n'oublient point aussi de peindre d'un rouge éclatant leur visage, leurs mains, & toutes les nuditez qui pouvoient paroitre: Et ils se couronnent de leurs plus riches guirlandes tissuës de plumes differentes des plus beaus oiseaus du pais. Les femmes voulant de leur costé prendre part à cette solennité, font tout ce qu'elles peuvent pour se rendre agreables. Les chaînes de Coquillage de diverses couleurs, les pendans d'oreilles, & les hauts bonnets enrichis de pierres luisantes & precieuses, que les torrens charrient avec eus des plus hautes montagnes, leur donnoient un lustre extraordinaire. En cét équipage les Caraibes, partie par curiosité, partie par vanité de se faire voir, & quelques-uns par un mouvement de Religion, entreprenent ce pelerinage: Et pour ne point donner d'ombrage à ceus qui les avoient si amiablement conviez ils quittent arcs, fléches, & massuës, au dernier village de leur jurisdiction, & entrent en la Province de Bémarin avec une simple baguette, en chantant & en sautant, com-

me ils sont tous d'une humeur extrémement gaye, & enjoüée.

D'autre part les Apalachites les atendoient en bonne devotion: & suivant l'ordre qu'ils en avoient reçeu de leur Roy, qui se nommoit *Teltlabin*, la race duquel commande encore à present parmy ce peuple, ils receurent courtoisement tous ceus qui vinrent au Sacrifice. Dés l'entrée même des Caraibes en leur Province, ils leur firent un accueil aussi cordial que s'ils eussent esté leurs freres, & qu'il n'y eust jamais eu de different entre eus: ils les regalerent & festinerent tout le long du chemin, & les escorterent jusques à la Ville Royale qu'ils appellent encore maintenant *Melilot*; c'est à dire *la Ville du Conseil*, parce que c'est la demeure du Roy & de sa Cour. Les Chefs des Caraibes furent traittez splendidement au Palais Royal, & ceus du commun chés les Habitans de la ville, qui n'épargnerent rien de ce qui pouvoit contribuër à la satisfaction & à la réjouïssance de leurs hostes.

Le jour dedié au Sacrifice du Soleil, le Roy des Apalachites avec sa Cour, qui estoit notablement accreuë par l'arrivée des Caraibes, & d'un grand nombre d'habitans des autres Provinces, qui estoient venus à la feste, monta de grand matin sur le sommet de la montagne d'Olaïmi, qui n'est éloignée que d'une petite lieuë de la ville. Ce Prince, selon la coutume du païs, estoit porté dans une chaire sur les épaules de quatre grands hommes escortez de quatre autres de même hauteur, pour prendre la place quand les premiers seroient las. Il estoit précede de plusieurs joüeurs de flute & d'autres instrumens du musique. En cette pompe il arriva au lieu destiné à ces assemblees: Et quand la Ceremonie fut achevée, il fit une plus grande largesse d'habillemens & de fourrures qu'il n'avoit accoustumé de faire en de pareilles rencontres. Sur tout, il estendit sa liberalité à l'endroit des principaus d'entre les Caraïbes: & à son imitation les plus aisez de son peuple distribuërent aussi des presens à tous ceus de cette Nation, qui avoient honoré de leur presence leur Sacrifice Solennel. De sorte qu'il n'y eut aucun des Caraibes qui ne retournast content & paré de quelque livrée. Aprés qu'ils furent

furent descendus de la montagne, on les accueillit encore, & on les traitta, avec toute sorte de témoignages de bonne volonté, en toutes les Maisons des Apalachites, au milieu desquels ils avoient à repasser pour retourner en leur quartier. En fin, pour les inciter à une seconde visite, on leur protesta de la part du Roy & de ses Officiers qu'ils seroient toujours reçeus avec une égale affection, s'ils desiroient de se trouver quatre fois l'an avec eus, aus mêmes Ceremonies.

Les Caraïbes estant de retour en leur Province, ne pouvoient assez louër la bonne reception qu'on leur avoit faite. Ceus qui avoient gardé le logis, estant ravis de voir les riches presens que leur concitoyens avoient rapporté de leur voyage, prenoient dés-lors la resolution de faire le même pelerinage à la premiere feste. Et le jour qui y estoit destiné estant écheu, il y avoit un si grand empressement parmy eus à y aller, que si leur Cacique n'y eust mis ordre la Province eust esté dépourveuë d'habitans. Les Apalachites continuërent aussi leur accueil & leurs liberalitez : & il y avoit une émulation entre eus, à qui rendroit plus de devoirs aus Caraïbes. Leurs Prestres, qui savoient à quoy devoit enfin aboutir toute cette ruse, ne leur recommandoient rien tant que la continuation de ces bons offices, qu'ils disoient estre fort agreables au Soleil.

Trois années s'écoulerent en ces visites : au bout desquelles les Apalachites qui s'estoient épuisez en liberalitez à l'endroit de leurs voisins, voyant qu'ils avoient puissanment gagné leurs affections, & que la plus part estoient tellement zelez au Service de Soleil, que rien ne seroit capable de leur faire perdre à l'avenir les profonds sentimens qu'ils avoient conçeus de sa Divinité, se resolurent, estant incitez à cela par leurs Prestres, à l'avis desquels le Roy & tout le Peuple déferoient beaucoup, de prendre l'occasion de la tréve qui estoit expirée, pour declarer de nouveau la guerre aus Caraibes, & leur interdire l'accés de leurs ceremonies, s'ils ne vouloient faire comme eus une profession ouverte de tenir le Soleil pour Dieu, & s'aquitter de la promesse qu'ils leur avoient autrefois faite de reconnoître le Roy d'Apalache pour

pour leur Souverain, & de luy faire hommage de la Province d'Amana en laquelle ils habitoient, comme la tenant de luy.

Les Caraïbes furent divisez sur cette proposition. Car tous ceus qui étoient portez pour l'adoration du Soleil, furent d'avis de contenter les Apalachites, disant que quand ils n'y seroient pas obligez par leur parole, ils y seroient tenus pour ne se point priver du libre exercice de la Religion du Soleil, en assistant aus sacrifices qu'ils ne pourroient à present abandonner qu'à grand regret. Le Cacique, & la plupart des plus considerables entre les Caraïbes, disoient, au contraire, qu'ils ne vouloient point flétrir leur reputation, & la gloire de toutes les victoires precedentes, par une paix honteuse, qui sous pretexte de Religion les rendroit sujets des Apalachites. Qu'ils étoient nez libres, & qu'en cette qualité ils étoient sortis du païs de leur naissance, & s'estoient poussez en une meilleure terre par la valeur de leurs armes. Qu'il falloit défendre pour toujours cette precieuse liberté, & la cimenter de leur propre sang, s'il en étoit besoin. Qu'ils étoient les mêmes qui avoient autrefois contraint les Apalachites à leur quitter en proprieté la plus considerable de leurs Provinces, qui étoit le centre & comme l'œil de leur Etat. Qu'ils n'avoient rien diminué de cette generosité: Et que tant s'en faut que cette valeur fust éteinte, qu'au cõtraire ils avoient accru depuis peu leur jurisdiction, d'une belle & grande étenduë de païs, qui les mettoit au large, & leur donnoit jour au delà des montagnes qui les resserroient auparavant. Qu'ayant ainsi écarté tout ce qui pouvoit s'opposer à leurs desseins, ce leur seroit une lâcheté insupportable de quitter, sur un simple prétexte de Religion, & pour la seule curiosité de se trouver à quelques sacrifices, la possession de ce qu'ils avoient aquis avec tant de peine & tant de sang: Enfin, que s'ils desiroient d'adorer le Soleil, il luisoit aussi favorablement en leurs Provinces, qu'en celles des Apalachites. Qu'il les regardoit tout les jours d'un œil aussi gracieus qu'aucun autre endroit du monde. Et que s'il s'agissoit de luy consacrer une montagne & une grotte, on en pourroit trouver parmy celles qui separoient leur Etat d'avec le grand

grand Lac, d'aussi hautes & d'aussi propres à ces mysteres qu'étoit celle d'Olaïmi.

Ceus qui defendoient le Service du Soleil, & qui soutenoient qu'il ne faloit pas s'engager en une nouvelle guerre, en refusant des conditions qui leur étoient aussi avantageuses qu'aus Apalachites, repliquoient, que puis qu'ils avoient gouté depuis quelques années la douceur de la paix, & qu'ils avoiēt experimenté en tant de rencōtres la bonté, la candeur, & la generosité de leurs voisins, il n'y avoit point d'apparence de se jetter en de nouveaus troubles qu'il étoit si facile d'eviter, & même sans perte de la reputation qu'ils s'étoient aquise. Que la reconnoissance que les Apalachites demandoient pour la Province qu'ils occupoient, pourroit être d'une telle nature & de si petite consequence, que leur honneur n'en seroit en rien diminué ni leur autorité blessée. Que pour ce qui touchoit le Service & les sacrifices du Soleil, ils n'avoient point de Prestres qui fussent instruits en cette science, & qui en seussent les Ceremonies. Qu'il seroit à craindre que s'ils vouloient entreprendre d'imiter les *Iaoüas* des Apalachites, ils n'attirassent par les fautes qu'ils y feroient, l'indignation de la Divinité qu'ils voudroient servir, au lieu de gagner sa faveur. Que même ils avoient appris qu'il ne se trouvoit nulle montagne en tout le païs, d'ont ils avoient connoissance qui fust regardée du Soleil d'un aspect si agreable & si dous que celle d'Olaïmi: ni qui eust comme elle un Temple cavé dans le roc d'une façon si merveilleuse, que tout l'artifice des hommes ne pourroit jamais atteindre à cette perfection; & qu'aussi c'étoit un ouvrage des rayons de la Divinité qui y étoit adorée. Que quand on trouveroit une montagne & une caverne qui approchast de celle-là, ce qu'ils croyoient neantmoins être impossible, les oiseaus messagers du Soleil n'y feroient pas leur demeure. Et que la fontaine consacrée à son honneur, laquelle produisoit des effets admirables & des guerisons inouïes, ne s'y rencontreroit pas. Et par consequent qu'ils s'exposeroient à la risée des Apalachites, qui auroient toujours sujet de se glorifier d'une infinité de prérogatives de leur Temple & de leur Service ancien, par dessus ce nouveau qu'ils pretendoient d'établir.

Ce party concluoit de tout celà, qu'il falloit faire une bonne paix, & assister à l'avenir aus mêmes Ceremonies qu'ils avoient frequentées pendant la tréve.

Mais ceus qui s'estoient arrestez à des sentimens contraires, ne peurent aucunement être fléchis par toutes ces considerations, ni divertis de la resolution qu'ils avoient prise de ne reconnoître jamais les Apalachites pour Souverains, & de ne pas perdre leur liberté sous l'ombre d'une Religion & d'une adoration que leurs peres avoient ignorée. De sorte qu'en fin cette contrarieté d'avis donna le commencement à deus factions qui se formerent parmy les Caraïbes, comme les Prestres des Apalachites l'avoient préveu. Et parce qu'ils étoient divisez en leur Conseil, ils ne peurent rendre une response assurée & uniforme sur les propositions de guerre ou de paix qui leur étoient faites. Mais chaque party se fortifiant de jour en jour, celuy qui concluoit en faveur de l'alliance avec les Apalachites & de l'adoration du Soleil, s'accreut tellement qu'il se vid en état d'obliger l'autre à se soumettre à son opinion ou bien à abandonner la Province.

Ce seroit un recit trop ennuyeus de vouloir icy décrire tous les maus que cette guerre civile apporta aus Caraïbes, qui se déchiroient les uns les autres, jusqu'à ce qu'enfin, aprés plusieurs combats, les Apalachites s'étant joints avec le party qui leur étoit favorable, ils contraignirent l'autre à prendre la fuite & à vuider des Provinces d'Amana & de Matique, pour aller chercher au loin quelque demeure assurée.

Les Caraïbes victorieus ayant ainsi chassé par le secours des Apalachites ceus qui troubloient leur paix & leur repos, munirent puissamment leurs frontieres, & poserent aus avenuës les plus vaillans & les plus genereus de leurs corps pour oster à jamais aus exilez toute esperance & toute pretention de retour. Puis ils contracterent une tresferme alliance avec les Apalachites, se soumettant à leurs Lois, embrassant leur Religion, & ne faisant plus qu'un Peuple avec eus. Ce qui dure encore à present: Mais non pas toutefois en telle sorte que ces Caraïbes ne retiennent leur ancien nom, comme nous l'avons déja remarqué au commencement

ment de ce Chapitre, & beaucoup de mots qui leur sont communs avec les Habitans des Antilles : tels que sont entre une infinité d'autres les termes de *Cakonnes* pour dire les menuës curiositez qu'on reserve par rareté, de *Bouttou*, pour signifier une massuë de bois pesant. de *Taumaly*, pour exprimer un ragoust: de *Banaré*, pour dire un Amy familier. *d'Etoutou*, pour denoter un Ennemy. Ils nomment aussi un arc *Allouba*, des fléches *Allouani*: un Etang *Taonaba*: lesprit Malin *Mabouya*, & l'ame de lhomme *Akamboué*, qui sont les propres termes desquelles les Caraïbes Insulaires se servent encore à present, pour signifier les mêmes choses.

Quant aus Caraïbes déchassez de leur terre, par ceus de leur propre Nation & jettez hors des limites de leur ancienne demeure & de toutes leurs conquétes, aprés avoir rôdé prés de la riviere qui prend sa source au grand Lac, & avoir essayé en vain de s'accommoder avec les Peuples qui habitent l'un & l'autre bord, ils se resolurent de se faire passage au travers de leur terre, ou par amitié ou par force, & de pousser du moins, les restes de leur condition malheureuse en quelque païs desert, où ils pussent se perpetuër, & relever en toute seureté les ruines de leur Etat. Dans cette resolution ils pénetrerent jusques au bord de la mer, où ayant rencontré des Peuples qui prirent compassion de leur misere, ils hyvernerent auprés d'eus, & passerent en grande disette cette triste saison de l'année. Et comme ils faisoyent des regrets continuëls, pour la perte qu'ils avoient faite d'un païs si dous & si fertile que le leur, & qu'ils voyoient qu'ils ne se pourroient jamais habituër avec joye, en celuy où leur malheur les avoit releguez, voicy arriver à la coste, au commencement du printems deus petis vaisseaus qui venoient des Iles Lucayes, & qui avoient esté poussez par les vens à la rade, où nos Caraïbes avoient passé leur hyver. Il y avoit en ces deus vaisseaus, qu'ils nomment *Canos* où *Piraugues*, environ treize ou quatorze habitans de *Cigateo*, qui est l'une des Iles Lucayes, lesquels ayant mis pied à terre raconterent aus Habitans naturels de cette coste, comment ils avoient este jettez par la tempeste entre leurs bras. Et ils dirent entre autres choses des merveilles des Iles où ils demeuroient, ajoutant,

qu'il y en avoit encore plusieurs au dessus d'eus, en tirant vers l'Equateur, qui etoient desertes & inhabitées, & que l'on estimoit meilleures que celles-là même dont ils leur faisoient un si grand recit. Que quant à eus ils ne demandoient aus habitans du païs qu'un peu d'eau & de vivres, pour pouvoir repasser dans leur Terre, dont ils tenoient n'être éloignez que de quatre ou cinq journées pour le plus.

Les Caraibes, qui étoient en peine de chercher quelque nouvelle demeure, & qui s'ennuyoient beaucoup de n'avoir point de lieu seur & arresté qui les mist à couvert de tant de maus qu'ils souffroient en une vie errante & vagabonde, ayant ouï dire tant de bien de ces Iles que l'on assuroit étre voisines des Lucayes; se resolurent de profiter de l'occasion de ces guides, qui leur avoient été suscitez par un bonheur extraordinaire, de les suivre lors qu'ils s'en retourneroient, & aprés qu'ils seroient arrivez en leur terres, de se placer dans les autres Iles desertes dont ils leur avoient ouï faire un recit si avantageus.

Ils estimoient que l'exécution de cette entreprise mettroit fin à toutes leurs miseres. Mais ils y rencontroient un grand obstacle, qui d'abord leur sembloit insurmontable, assavoir le manquement de vaisseaus pour passer la mer, & les porter où ils desiroient aller. Ils se proposoient bien pour remedier à ce defaut de mettre à bas des arbres, & de creuser le tronc avec du feu, comme faisoient les autres Nations, & celle-là même au milieu de laquelle ils vivoient. Mais cét expedient demandoit un long-tems pour en venir à bout: pendant quoy ceus qu'ils esperoient avoir pour conducteurs, mediteroient sans doute leur retraite. Et par consequent ils jugerent que le plus court seroit de chercher des vaisseaus tout prests. Pour cét effet ils se disposerent à enlever à la faveur de la nuit tous ceus que les Nations des rades voisines, & du long des rivieres, qui se venoient rendre à la mer, avoient de préparez en leurs ports, & en état de voguer. Le jour donc étant arrivé du partement des *Lucaïquois*, qui leur devoient servir de guides, nos Caraibes, qui s'étoient munis auparavant des provisions necessaires, s'assemblerent, le plus secrettement qu'il leur fut possible, le long des rivieres & des

des havres, & s'étant emparez de tous les *Canos* ou vaisseaus qu'ils rencontrerent, se joingnirent aus Lucaïquois, avec lesquels, sans avoir pris congé de leurs hostes, ils firent voile vers les Iles Lucayes.

Le vent ayant été favorable à ces fugitifs, ils arriverent en peu de jours à Cigateo, où ils furent reçeus fort humainement par les habitans, qui aprés leur avoir fourny les refraichissemens necessaires, les conduisirent jusques aus dernieres de leurs Iles, & de-là leur donnerent encore une escorte pour les mener à la premiere des Iles desertes dont ils leur avoient parlé, laquelle ils nommerent *Ayay* & qu'à present on appelle *Sainte Croix*. Ils cottoyerent en faisant ce chemin l'Ile de *Boriquen*, dite aujourd'huy *Porto-Ricco*, qui étoit habitée par une Nation puissante. Ce fut donc en cette Ile d'*Ayay* que nos Caraibes jetterent les premiers fondemens de leur Colonie, & où jouïssant d'un dous repos, qui leur fit bien-tôt oublier toutes leurs traverses passées, ils se multiplierent tellement que dans peu d'années ils furent contrains de s'étendre en toutes les autres Iles Antilles. Et quelques siecles aprés, ayant occupé toutes les Iles habitables, ils se poussserent jusqu'au Continent de l'Amerique Meridionale, où ils ont encore aujourduy plusieurs grandes & nombreuses Colonies, dans lesquelles ils se sont tellement affermis, que bien que les *Yaos, Sappayos, Paragotis, Arouâcas*, ou *Arouâgues*, qui sont en leur voisinage de l'Ile de la Trinité & des Provinces de l'Orenoque, les ayent souvent voulu chasser de leurs demeures, & qu'ils leur ayent livré de sanglantes guerres, ils y subsistent en un état florissant, & entretiennent une si bonne correspondance & une si parfaite amitié avec nos Caraibes Insulaires, que ceus-cy vont une fois ou deus l'année à leur secours, se liguant tous ensemble avec les Calibites leurs amis & confederez, pour faire la guerre aus Arouâgues leurs ennemis communs, & aus autres Nations qui leur sont contraires.

Au reste, nous voulons bien croire, que la plupart des Caraibes Insulaires se disent descendus des Calibites leurs Confederez. Car ces Caraibes étant moins puissans que les Calibites, lors qu'ils arriverent en la Terre ferme parmy

 eus,

eus, & s'étant dépuis alliez avec eus par mariages & par interets communs, ils n'ont fait qu'un peuple, qui s'est mutuellement communiqué le langage & les coutumes particulieres. Ce qui fait qu'une grande partie des Caraibes, oublieus de leur Origine, se font acroire qu'ils sont descendus des Calibites. Et il est à presumer, que dépuis un tems immemorial, que leurs predecesseurs sont passez du Nord dans les Iles, ils n'ont eu aucune connoissance de leur terre natale, qui les ayant comme vomis hors de sa bouche, & jettez hors de son sein, les traittant comme des rebelles, ne fut pas regrettée de ces pauvres fugitifs jusques au point d'en conserver precieusement la memoire. Au contraire il est croyable, que pour bannir de leur esprit le souvenir des maus qu'ils y avoient souferts, ils en effaçoient les tristes idées autant qu'il leur étoit possible, & qu'ils étoient bien aises de se glorifier d'une autre Origine. Il pourroit bien estre aussi que lors que les Caraibes entrerent dans les Iles, en venant du Septentrion, elles n'étoient pas tellement desertes, qu'il ny eut çà & là quelques familles, qui pouvoient y estre passées de l'Ile Hispaniola ou de Porto-Rico, lesquelles ils defirent à la reserve des femmes, qui pouvoient servir à l'acroissement de leur Colonie. Veu nommemẽt, qu'il y a toute aparence de croire, que ces Caraibes étant exilez du milieu des Apalachites, & contrains par le sort des armes de quitter la place au victorieus, plusieurs de leurs femmes étoient demeurées parmy ces Apalachites, & les autres de leur Nation, qui s'étoient unis avec eus. Et de là pourroit estre venuë la difference du langage des hommes & des femmes Caraibes.

Mais pour representer plus particulierement ces Colonies de Caraibes au Continẽt Meridional de l'Amerique, premierement les Memoires de ceus qui sont entrez dans la celebre riviere de l'Orenoque, distante de la Ligne, vers le Nord, de huit degrez & cinquante scrupules, disent, que fort loin au dedans du païs, il y habite des Caraibes, qui peuvent aisément y être passez de l'Ile de Tabago, celle de toutes les Antilles qui est la plus proche de ce Continent.

Les Relations des Hollandois nous apprennent qu'avançant plus outre vers l'Equateur, on trouve à sept degrez de cette

cette Ligne; la grande & fameuse riviere d'Essequebe, au bord de laquelle sont premierement les Arouâgues, & en suite les Caraibes, qui ont guerre continuelle avec eus, & qui se tiennent aus dessus des sauts de cette Riviere qui tombe avec impetuosité des montagnes. Et de là ces Caraibes s'étendent jusques à la source de la même Riviere, & sont en grand nombre, tenant une vaste étenduë de païs.

Les mêmes Voyageurs nous recitent qu'à six degrez de la Ligne on trouve la riviere de *Sarname* ou *Suriname*, dans laquelle entre une autre riviere appellée *Ikouteca*, le long de laquelle il y a aussi plusieurs villages de Caraibes.

Il y a de plus un grand Peuple de cette Nation, lequel habite un païs qui pénetre bien avant en la terre ferme & qui aboutit à la côte sous le cinquéme & le sixiéme degré au Nord de l'Equateur, s'étendant le long d'une belle & grande riviere qu'on nommé *Maroüyne*, distante seülement de dixhuit lieuës de celle de Sarname, laquelle depuis sa source traverse plus de deus cens lieuës de païs; où sont plusieurs villages de Caraibes, qui élisent comme les Insulaires les plus vaillans d'entre eus pour leurs Caciques, & qui sont d'une stature un peu plus haute que ces Antillois, ne differant gueres d'eus, sinon que quelques uns couvrent d'un drapeau leurs parties naturelles, plutôt par parure que par pudeur, ou par honte. Ceus donc qui ont voyagé en ces Contrées, disent que depuis l'embouchure de cette riviere de Maroüyne, laquelle est à cinq degrez & quarante cinq scrupules de la Ligne vers le Nord, jusques à sa source, il y a vint journées de chemin : & que dans toute cette étenduë, les Caraibes ont leurs villages pareils à ceus des Insulaires.

Nous recueillons encore des Voyages des Hollandois que les habitans de ce Continent, parmy lesquels serpente la riviere de Cayenne, sont Caraibes de Nation.

Enfin, ces Caraibes ont pû passer au travers des terres de ces Contrés, jusqu'au Bresil. Car ceus qui y ont voyagé assurent, que parmy les Provinces qui sont le long des côtes de la Mer du Sud, il s'y trouve des gens qui portent le nom de Caraibes : & qu'étant d'un naturel plus hardy & plus entreprenant, plus rusé & plus subtil, que les autres Indiens du

Bresil,

Bresil, ils sont en telle estime parmy eus, qu'ils les tiennent pour être douëz d'un savoir plus relevé que les autres. D'où vient qu'ils déferent beaucoup à leurs avis, & les prient de présider à toutes leurs festes & réjouïssances, lesquelles ils ne celebrent gueres qu'il n'y ait quelcun de ces Caraibes, qui pour cét effet vont rôdant çà & la par les villages où ils sont receus de tous avec joye, festins, & caresses, comme l'a remarqué Jean de Lery.

Que s'il étoit besoin de confirmer que ces Caraibes, répandus en tant de lieus de la terre ferme de l'Amerique Meridionale, sont de la même Nation que les Insulaires, on pourroit icy mettre en avant ce qui nous est constamment rapporté par les deus Colonies Hollandoises qui sont en ces costes, assavoir celle de Cayenne & celle de Berbice, l'une & l'autre voisines des Caraibes du Continent, pour faire voir le rapport & la ressemblance qu'il y a en plusieurs choses, de leur naturel, de leurs mœurs, & de leurs coutumes, à celles des Indiens Antillois que nous décrirons cy aprés. Mais il est tems de finir ce Chapitre, qui sans cela même semblera peut être trop long. Il a été impossible de le diviser, à cause de l'uniformité & de l'enchainure de la matiere: Et la nature du sujet que nous traittions ne nous à pas permis d'en abreger le discours.

Nous serons même obligez d'ajoûter encore un mot sur la question que la curiosité de quelcun le pourroit obliger de faire, combien de tems il y a que les Caraibes sont passez de la Floride dans les Iles. Et c'est dequoy l'on ne peut avoir de connoissance assurée. Car ces Nations n'ont pour la plus-part, d'autres annales que leur memoire. Mais parce que ces gens-là vivent pour l'ordinaire environ deus cens ans, on ne doit pas trouver étrange si les choses qui se sont passées parmy eus se perpetuënt jusques à trois ou quatre generations. Et pour confirmation de cecy, on voit plusieurs hommes & plusieurs femmes entre ce peuple qui racontent la venuë des Espagnols en l'Amerique comme si elle étoit d'hyer. De sorte que le souvenir de la sortie des Caraibes hors de la Floride, & des guerres qu'ils y ont euës, étant encore frais à present parmy les Apalachites, ceus qui les

ont

ont ouï discourir conjecturent qu'il y peut avoir cinq à six cens ans, ou environ, que ces choses là sont avenuës. Que si l'on demande pourquoy s'étant accrus si puissamment dans les Iles, ils ne se sont pas mis en devoir de repasser en la Floride pour se venger des Apalachites, & de ceus de leur Nation qui les en avoient chassez; on peut répondre, premierement. Que la difficulté de la navigation, qui est fort aisée des Antilles en la Floride: mais fort perilleuse de la Floride aux Antilles, les vens étant ordinairement contraires, leur en a peut estre fait perdre l'envie. Secondement, Que les Iles ayant un air plus chaud, & une terre aussi bonne, & apparemment plus propre à leur naturel que celle de la Floride, ils ont creu que ceus qui les en avoient chassez leur avoient, sans y penser, procuré le plus grand bien qu'ils pouvoient desirer; & leur avoient fait trouver, contre leur dessein, un repos assuré dans leur exil.

CHAPITRE HUITIÉME.

Digression, de la nature du Païs des Apalachites, de leurs Mœurs, & de leur Religion ancienne & nouvelle.

PUisque nous avons tant parlé des Apalachites & que plus de la moitie des anciens Caraibes, dépuis l'expulsion de ceus d'entr'eus qui ne voulurent pas adorer le Soleil, jusqu'à present n'ont fait qu'un peuple & qu'une Republique avec ces Apalachites, il ne sera pas mal à propos, sur tout veu que le sujet en est rare & peu connu, de dire quelque chose de la Nature de leur païs, & des singularitez qui s'y trouvent: des Mœurs des Habitans: de la Religion qu'ils ont euë autrefois, & de celle qu'ils professent aujourduy: comme nous l'avons appris des Anglois qui ont frequenté avec ce Peuple, & qui ont même jetté dépuis peu les fondemens d'une Colonie, au milieu de la plus belle, & de la plus renommée de leurs Provinces.

L'Etat des Apalachites contient ſix Provinces, trois déquelles ſont en cette belle & ſpacieuſe vallée qui eſt entourée des montagnes *d'Apalates*, au pied déquelles ces Peuples habitent. La plus conſiderable de ces Provinces & qui regarde l'Orient, en laquelle eſt la Cour du Roy, ſe nommé *Bémarin.* Celle qui eſt au centre des trois s'apelle *Amani,* ou *Amana.* Et la troſiéme de celles qui ſont en cette vallée, porte le nom de *Matique.* Il eſt vray que cette derniere qui commence en la vallée s'étend encore entre les montagnes, & bien avant au delà, juſqu'au midy du grand Lac, qu'ils appellent *Theomi.* Les autres Provinces ſont *Schama,* & *Meraco,* qui ſont dans les montagnes d'Apalates: & *Achalaques*, qui eſt partie dans les montagnes, & partie en la plaine & aus marais, qui ſont ſur le bord du grand Lac Theomi du coſté du Nord.

Le païs qui appartient au Roy d'Apalache étant ainſi diviſé en ſix Provinces, il a des montagnes de grande étenduë, & d'une hauteur prodigieuſe, qui ſont pour la plupart habitées d'un Peuple, qui ne vit que de Sauvagine & de chaſſe, qui eſt abondante parmy ces ſolitudes: des vallées, qui ſont Peuplées d'une Nation moins rude qui cultive la terre, & ſe nourrit de fruits qu'elle produit: Et enfin des Marais & un grand Lac, qui ſont habitez d'une grande multitude de gens qui vivent de la peſche, & de ce que le peu de bonne terre qu'ils ont, leur peut fournir.

Les trois Provinces qui ſont en la vallée, laquelle comme nous avons déja dit au Chapitre precedent, eſt de ſoixante lieuës de long, & de dix de large, ont par tout une terre plate, relevée en quelques endroits de petites eminences, ſur léquelles les Villes & les Villages ſont ordinairement bâtis. Pluſieurs petites rivieres, qui deſcendent des montagnes, & qui ſont abondantes en poiſſons, l'arroſent en divers endroits. La terre qui n'eſt pas défrichée, eſt revétuë de beaus arbres, d'une hauteur démeſurée. L'on y voit des Cedres, des Cyprés, des Pins, des Chénes, des Panames, que nos François appellent *Saxafras*, & une infinité d'autres, qui n'ont point de noms propres parmy nous.

Quant à ce qui eſt des Arbres Fruitiers, outre les Chataigniers

niers & les Noyers qui y croissent naturellement: Les Anglois qui ont passé en cette terre comme nous le dirons plus amplement sur la fin de ce Chapitre y ont planté en plusieurs endroits des pepins d'Oranges, de Citrons dous & aigres, de Limons, de diverses especes de Pommes, & de Poires: des noyaus de toutes sortes de Prunes, de Cerises, & d'Abricots, qui y ont poussé, & tellement multiplié, qu'on y voit à present plus de fruits de l'Europe, qu'en aucun autre endroit de l'Amerique.

Les Arbrisseaus, qui portent des feüilles, ou des fleurs de bonne odeur, tels que sont le Laurier, le Jasmin, le Rosier, le Romarin, & tous les autres qui servent d'un singulier ornement aus jardins, y croissent en perfection; de même que les Oeillets, les Tulipes, les Violiers, les Lys, & toutes les autres fleurs, qui emaillent les Parterres, & qui viennent d'Oignon ou de Graine.

Les Herbes potageres, toutes sortes de Pois, de Féves, & de Racines, y viennent à merveille: Les Citroüilles les Cocombres, & les Melons y sont fort communs pendant l'été, & ils sont d'aussi bon goût qu'en aucun lieu des Antilles.

Les Fraises & les Framboises croissent dans les bois sans aucune culture; on y trouve même des Noysettes, des Groseilles, & une infinité d'autres petis fruits, qui contribuent beaucoup aus delices, & au rafraichissement des Habitans du païs,

Le Froment, l'Orge, le Segle, & l'Auoyne qu'on y a semé à diverses reprises, & en divers terrois, n'ont poussé que de l'Herbe: mais en recompense il y croist par tout une si grande abondance de petit Mil, de Lentilles, de Pois Chiches, & de Maîs, qu'on seme & qu'on moissonne deus fois l'année, que les Habitans de la plaine en fournissent assez, pour l'entretien de ceus qui demeürent aus montagnes, léquels leur apportent en échange, des riches peaus de Martes, de Renards blancs de Chamois; de Cerfs, & de diverses autres bestes sauvages. Les terres qui sont ensemencées de Maïs sont entourées d'hayes vives, & bordées d'arbres fruitiers, qui sont la plûpart couverts de vigne Sauvage, laquelle croist au pied.

Quant aus Oiseaus de ce païs, il y a des Coqs-d'Inde, des Poules-pintades, des Perdris, des Perroquets, des Ramiers, des Tourtes, des Oyseaus de proye, des Aigles, des Oyes, des Cannes, des Aigrettes, des Passereaus blancs, des *Tonatzuli*, qui chantent aussi bien que le Rossignol, & ont un plumage merveilleus, & une infinité d'autres Oiseaus de Rivieres, & de Forets, qui sont tous differens de ceus qu'on voit ordinairement aus autres parties du monde.

Les Apalachites n'ont aucune connoissance des Poissons de Mer, à cause qu'ils sont trop éloignez de la coste, mais ils en peschent une grande quantité dans les Rivieres, & dans les Lacs, qui sont extremement nourrissans, d'un goût relevé, & presque de même grosseur, & d'une figure approchante de celle de nos Brochets, de nos Carpes, de nos perches & de nos Barbeaus. Ils prenent aussi des Castors & des Bieures au bord des grandes Rivieres des Lacs & des Etangs : Ils en mangent la chair, & ils employent la peau pour faire des bonets d'hyver, & de precieuses fourrures.

Il ny a aucune beste venimeuse ni aucun animal farouche dans le plat païs : parce que les Habitans des montagnes, qui sont parfaitement bons chasseurs, les repoussent bien avant dans les Forets, & leur font une guerre continuelle. De sorte que les troupeaus de Brebis, de Vaches, de Chevres, & de Pourceaus, paissent parmy les prez, & à la pente des montagnes, sans qu'il y ait personne qui les garde. Mais dans les bois, & les deserts le plus éloignez du commerce des hommes, il y a plusieurs monstrueus & dangereus Reptiles, comme aussi des Ours, des Tigres, des Lions des Loups, & quelques autres especes de bestes cruelles qui vivent de proye, & qui sont particulieres à ces contrées.

Les hommes y sont pour la plupart de grande stature, de couleur olivâtre, & bien proportionez de leur corps, ils ont tous les cheveus noirs & longs. Les hommes & les femmes sont curieus de s'entretenir la chevelure nette, & proprement tressée. Les femmes, font aboutir leurs cheveus sur le sommet de la teste en forme de Guirlande : & les hommes les tiennent d'ordinaire liez & entortillez derriere l'oreille : Mais aus jours de rejouïssance ils les laissent flotter sur les épau-

épaules, ce qui leur donne une meilleure grace. Les Habitans des Provinces qui ſont dans les montagnes, coupent tous les cheveus qui ſont du coſte gauche de leur teſte, pour pouvoir plus facilement tirer de l'arc, & ils treſſent ceus de l'autre coſté en telle ſorte, qu'ils font comme une creſte, qui ſe releve ſur l'oreille droite. Ils n'ont auſſi pour la plupart aucun uſage de bonets, ni de chauſſures; mais ils ſe couvrent le reſte du corps de dépoüilles d'Ours, ou de Tigres, fort proprément couſuës & coupées en forme de caſaques, qui leur battent ſur les genous, & dont les manches ne paſſent pas le coude.

Ceus des autres Provinces qui ſont ſituées dans les vallées & dans les plaines, alloient autréfois nuds dépuis le nombril en haut, pendant l'Eſté, & en Hyver ils portoient des robes & des manteaus de riches fourrures: mais aujourduy, tant les hommes que les femmes ont en toute ſaiſon le corps tout couvert. Durant les chaleurs ils ont des habits fort legers, qui ſont faits de Cotton, de laine, ou d'une certaine herbe qui eſt auſſi forte que du lin. Les femmes ſavent filer toutes ces matieres, & en compoſer pluſieurs ſortes de petites étofes, qui ſont de durée & agreables à la veuë. Mais pendant l'hyver, qui eſt ſouvent aſſez rude, ils ſont tous habillez de diverſes peaus, qu'ils ſavent appreſter fort proprement. Ils laiſſent à quelques unes le poil, qui leur ſert de fourrure. Ils ſavent auſſi tanner les cuirs de Bœufs & de Cerfs, & ils en font des ſouliers & des bottines.

Les hommes portent des bonets de peau de l'Outre parfaitement noire & luiſante, qui ſont pointus en devant, & enrichis par derriere de quelques belles plumes d'oiſeaus qui flottent ſur leurs epaules, & qui leur donnent une merveilleuſe grace: Mais les femmes n'ont pour tout ornement de teſte, que leurs cheveus treſſez & entortillez fort propremēt. Elles percent leurs oreilles & elles y attachent des pendans de Criſtal, ou d'une pierre qui eſt polie, & d'un beau verd ſemblable à celuy de l'Emeraude; elles en font auſſi de groſſes chaines dont elles ſe chargent le col, quand elles veulent paroître en leur plus grande pompe. Elles font un grand état du Coral, de la Raſſade, du Criſtal, & de l'Ambre jaune,

que les étrangers leur apportent, & il ny a que les femmes des principaus Officiers qui en ayent des braſſelets & des colliers. Encore qu'il y ait quelque peu d'Eſpagnols & quelques familles Angloiſes qui demeurent au milieu d'eus, ils n'ont encore rien changé de leurs anciennes faſſons de vivre, ni de la forme de leurs habillemens.

Les hommes du commun, ne portent qu'une Caſaque ſans manche ſur une petit habit de Chamois, qui leur ſert de chemiſe. La Caſaque, qui bat juſqu'au gras de la jambe eſt liée ſur les reins avec une ceinture de cuir, qui eſt ornée d'un petit ouvrage en forme de broderie. Mais les Officiers & les Chefs de famille portent encore par deſſus tout cela une eſpece de manteau, qui ne leur couvre que le dos & les bras, encore que par derriere il tombe preſque juſques à terre. Ce manteau eſt accroché avec de fortes éguilettes de cuir, qui le tiennent lié ſous le col & ſur les épaules. L'habit des femmes eſt de même figure que celuy des hommes, hormis que leur robe s'étend juſqu'à la chevile du pied, & le manteau a deus ouvertures aus coſtez, par où elles paſſent les bras.

Pour ſe garentir de la vermine, ils ſe lavent ſouvent avec le ſuc d'une certaine racine, qui eſt d'une ſenteur auſſi douce que l'Iris de Florence, & qui a encore la vertu de rendre les nerfs plus ſouples, de polir & de fortifier tout le corps, & de luy communiquer une odeur extremement agreable.

Les Villes des trois Provinces, qui ſont dans la grande plaine qui eſt au pied des montagnes, ſont entourées par le dehors d'un large & profond foſſé, qui eſt bordé par le dedans au lieu de murailles, de gros pieuz pointus par le bout, fichez profondement en terre: ou de hayes vives tiſſuës & entrelaſſees d'épines fort piquantes. Elles ont ordinairement de cinq à ſix pieds d'épais. Les portes ſont petites & étroites, & ſe ferment avec des pieces de bois, que l'on coule de deſſus un rempart de terre, qui eſt de part & d'autre, & qui commande ſur les avenuës. Il ny a ordinairement que deus portes en chaque Ville. Pour y entrer il faut paſſer un pont ſi étroit qu'a peine deus hommes y peuvent ils marcher de front, Le pont eſt bâty ſur des Pilotis, qui ſoutiennent

nent des planches léquelles ils levent la nuit, quand ils ont apprehenſion du moindre trouble.

Il y a rarement plus d'une ville en chaque Province: Il y en a telles qui ſont compoſées de plus de huit cens maiſons. La Capitale de l'Etat, qu'ils appellent *Melilot*, en a plus de deus mille. Elles ſont toutes baties de pieces de bois plantées en terre & jointes les unes contre les autres. Les couvertures ſont pour la plupart de feüilles de roſeaus, d'herbe, ou de jonc. Celles des Capitaines, ſont encroutées par le deſſus d'un certain Maſtic, qui reſiſte à la pluye & conſerve le couvert en ſon entier par pluſieurs années. Le pavé de toutes les maiſons eſt de méme matiere, à laquelle ils ajoutent un certain ſable doré qu'ils tirent des montagnes voiſines, & qui donne un éclat, comme s'il étoit ſemé de paillettes d'or.

Les Chambres du commun, ſont tapiſſées de natte tiſſuë de feüilles de Palmes & de jonc, qu'ils ſavent teindre en pluſieurs couleurs. Celles des Grans ſont entourées de fourrures precieuſes, ou de peaus de Cerf peintes de diverſes figures, ou de tapiſſeries de plumes d'oiſeaus, fort induſtrieuſement arrangées en forme de broderie. Ils ont des lits élevez d'un pied & demy de terre, qui ſont couverts de peaus paſſées & douces comme du chamois: ſur léquelles ils ſavent peindre des fleurs, des fruitages, & mille groteſques, qu'ils rehauſſent avec tant de vive couleurs, qu'on les prendroit de loin pour des tapis d'haute-liſſe. Les plus riches ont en hyver pour couverture de leur lits, des peaus de Martes, de Caſtors, ou de Renards blancs, qui ſont ſy bien preparées & parfumées avec un tel artifice qu'elles n'accueïllent jamais aucune ordure. Les Officiers, & tous les plus conſiderables Habitans, couchent ſur des Mattelas remplis d'un duvet, qui croiſt ſur une petite plante, & qui eſt auſſi dous que de la ſoye: Mais le commun prend ſon repos ſur des feüilles de Fougere, qui ont la proprieté de délaſſer leur corps, & de reparer leurs forces épuiſées par la chaſſe, le travail des jardins, & par tous les autres penibles exercices de leurs faſſon de vivre.

La Vaiſſelle dont ils uſent en leur ménage eſt de bois, ou de terre emaillée de diverſes couleurs, & peinte fort agrea-

agreablement. Ils aiguisent sur des pierres des dens de divers animaus sauvages, pour en armer leurs fléches & leurs lances. Avant qu'ils eussent la communication des Etrangers ils ne connoissoient pas le fer: mais ils se servoyent de pierres extremément dures & pointuës au lieu de coignées, & de certains os polis & trenchans au possible, en la place de coûteaus.

Ils demeurent tous bien unis ensemble sous la conduite d'un Roy, qui fait sa demeure à Melilot, la Capitale du Royaume. En chaque ville il y a un Gouverneur, & d'autres Officiers inferieurs, qui sont nommez par luy, & changez à sa volonté, comme il le trouve à propos. Les villages ont aussi des Capitaines, & des Chefs de famille, déquels ils relevent. Les biens immeubles sont communs parmy ce Peuple, & excepté leurs maisons & les petis jardins qui les accompagnent, ils n'ont rien en propre. Ils cultivent leurs champs en commun, & en partagent le fruit entr'eus. Au tems des semailles les Gouverneurs & leurs Officiers president au travail: Et en ce tems-là, tous ceus qui sont en aage de cultiver la terre, vont de grand matin se rendre à l'ouvrage, & y demeurent jusques au soir, qu'ils retournent en leurs villes, & en leurs villages pour prendre leur repos. Pendant qu'ils travaillent, les Chefs ont soin de les rafraichir avec quelque bon bruvage, & quelques meilleures viandes que celles dont ils usent ordinairement. Ils mettent tout le provenu de la moisson en des greniers publics, qui sont au milieu de chaque ville ou village; Et au plein de la Lune, & à tous les renouveaus, ceus qui sont commis pour en faire la distribution, en donnent à chaque famille, selon le nombre des personnes dont elle est composée, autant qu'il en faut pour sa nourriture.

Ils sont sobres & haissent les delices, & tout ce qui peut effeminer les esprits. Et bien que la vigne croisse naturellement en leur terre, ils ne font point de vin que pour le Divin service. L'eau pure est leur boisson la plus ordinaire; Mais dans leurs festins ils usent d'une espece de Biere fort agreable qui est faite avec du Mays. Ils ont aussi l'adresse de composer de l'Hydromel parfaitement bon, lequel ils conservent

en de grand vaiſſeaus de terre. L'abondance de miel qu'ils trouvent dans les rochers, & dans le creus des vieus arbres, leur preſente le moyen de faire ce delicieus bruvage, qui peut aiſément paſſer pour du vin d'Eſpagne, lors notamment qu'il a eſté long tems gardé.

Ceus d'une même famille entretiennent une ſi parfaite union par enſemble, qu'on voit parmy eus des maiſons où un vieillard a ſes enfans, & les enfans de ſes enfans, juſques à la troiſiéme, & quelquéfois à la quatriéme generation, qui vivent ſous un même toit, au nombre de cent perſonnes, & quelquéfois d'avantage. La plupart des autres peuples de l'Amerique Septentrionale qui habitent le long de la coſte de la Mer ſont ſi pareſſeus qu'ils ſont ſouvent accüillis pendant l'hyver, de grande dizette, pour n'avoir pas enſemencé la terre en la bonne ſaiſon, ou pour avoir conſumé en feſtins & en débauches les fruits de la derniere moiſſon. Mais les Apalachites ont en horreur loiſiveté : & ils s'adonnent tellement au labourage, que le provenu de leur terre répondant à leurs ſoins, & étant diſpenſé avec prudence & moderation, ſuffit à les entretenir en toute abondance, & même pour ſubvenir à la neceſſité des Habitans des montagnes. Tant hommes que femmes s'occupent continuellement, aprés le tems des ſemailles & des moiſſons, à filer du Cotton, de la Laine, ou de l'Herbe qui eſt molle & forte, pour faire des toiles & pluſieurs petites étofes dont ils ſe couvrent : Ou bien ils font de la poterie, ou ils arrangent des plumes pour faire des tapiſſeries : ou ils font des corbeilles, des paniers, & autres menus ouvrages avec une induſtrie merveilleuſe.

Ils ſont d'un naturel fort aimable. Et parce qu'étant loin de la mer ils n'ont encore receu aucun deplaiſir des étrangers, ils ne ſavent qu'elles careſſes leur faire lors qu'ils les vont viſiter, & ne ſe laſſent point de leur témoigner toute ſorte d'amitie. Ils ſont dociles & ſuſceptibles de toutes ſortes de bonnes diſciplines. Mais ils ont cecy de mauvais qu'ils ſont fort arrétez à leurs ſentimens, prompts à ſe courroucer, & fort adonnez à la vengeance, quand ils croyent d'avoir eſté offencez. Ils ajoûtent auſſi facilement foy à leurs ſonges, & ils ont de vieus réveurs parmy eus, qui font une ouverte

profeſſion de les interpreter, & de predire en ſuite les choſes avenir.

Ils joüiſſent dépuis un long tems d'une profonde paix: Mais ils ſe tiennent toujours ſur leurs gardes, & ils ont toujours des ſentinelles aus avenuës de leurs villes, pour prevenir les incurſions de certains Peuples Sauvages & cruels au poſſible, qui n'ont aucune demeure arrétée, & qui courent cés Provinces avec une viteſſe incroyable, faiſant de grands ravages par tous les lieus, où ils ne trouvent point de reſiſtance.

Les Armes des Apalachites ſont L'arc, la maſſuë, la fronde, & une eſpece de grand Javelot qu'ils lancent avec la main au defaut de leurs fléches. Et parce que ceus qui habitent dans les bois & dans les montagnes ne vivent que de chaſſe, l'exercice continuel les rend ſi adroits à tirer de L'arc, que le Roy qui en a toujours une Compagnie à ſa ſuite n'a point de plus grand divertiſſement que de les voir tirer au blanc pour enporter le prix, qu'il donne à celuy qui en moins de coups a atteint le lieu marqué, ou abbatu une couronne poſée au plus haut d'un Arbre.

Ils aiment paſſionément la muſique, & tous les inſtrumens qui rendent quelque Harmonie, & à peine y en a-til aucun qui ne ſache jouër de la flute & d'une eſpece de haut-bois, qui étant de differente groſſeur font un aſſes bon accord & rendent un ſon fort melodieus. Ils ſont auſſi éperdument àdonnez à la danſe, ſautillant & faiſant mille poſtures, par léquelles ils croyent qu'ils ſe déchargent de toutes leurs mauvaiſes humeurs, & qu'ils aquierent une grande ſoupleſſe de corps, & une merveilleuſe agilité à la courſe. Ils celebroyent autrefois des danſes ſolemnelles à la fin de chaque moiſſon, & apres qu'ils avoient fait leurs offrandes au Soleil ſur la montagne d'Olaimi: mais maintenant ils n'ont point de tems precis & reglé pour ces divertiſſemens.

Ils ont la voix naturellement bonne, douce; flexible & agreable. Ce qui eſt cauſe que pluſieurs d'entr'eus s'étudient à contrefaire le chant & le gazovillement des Oiſeaus; En quoy ils reuſiſſent, pour la plupart ſi heureuſement, que comme autant d'autres Orfées ils attirent des bois auprés d'eus

d'eus ces Oiſeaus qui croyent entendre leurs ſemblables. Ils adouciſſent auſſi par le chant le petit travail auquel ils s'adonnent, plus toutéfois par divertiſſement, & pour eviter l'oiſivete, que pour le profit qu'ils en tirent.

Leur langage eſt fort dous, & fort riche en comparaiſons. Celuy dont ſe ſervent les Capitaines & toutes les perſonnes de condition, eſt plus orné & plus fleury, que celuy du vulgaire. Leurs expreſſions ſont preciſes, & leurs periodes aſſez courtes. Ils aprenent dés leur jeuneſſe pluſieurs chanſons que les Jaoüas ont compoſées à l'honneur & à la loüange du Soleil. Ils ſavent auſſi pluſieurs petites pieces de poëſie, dans léſquelles ils ont compris les exploits les plus memorables de leurs Roys pour en perpetuer la memoire parmy eus, & la transmettre plus doucement à leur poſterité.

Toutes les Provinces qui reconnoiſſent le Roy d'Apalache pour leur Souverain, entendent le langage qui eſt commun en ſa Cour: mais elles ont chacune quelque dialecte particuliere, qui fait que le langage des uns eſt en quelque choſe different de celuy des autres. Les Provinces d'Amana & de Matique où ſe trouvent encore pluſieurs familles de Caraibes, ont retenu juſqu'à preſent beaucoup de mots de l'ancien Idiome de ces Peuples, qui juſtifient ce que nous avons poſé pour conſtant, aſſavoir qu'ayant un même nom, & beaucoup de termes qui leur ſont communs avec les Habitans des Antilles, ils ont auſſi eu un même origine, comme nous l'avons repreſenté au Chapitre precedent.

Autréfois ils adoroient le Soleil, & avoient leurs Preſtres qu'ils nommoient *Iaoüas*, qui étoient fort ſuperſticieus à luy faire rendre tout le ſervice qu'ils avoient inventé à ſon honneur. Ils croyoient que les rayons du Soleil donnoient la vie à toutes choſes, qu'ils deſſéchoient la terre, & qu'une fois le Soleil ayant demeuré vint-quatre heures en éclipſe, la terre avoit été inondée, & que le grand Lac qu'ils appellent *Theomi*, avoit pouſſé ſes eaus juſques ſur le ſommet des plus hautes montagnes qui les entourent. Mais que le Soleil retournant de ſon éclipſe, avoit fait par ſa preſence retourner les eaus dans leurs abiſmes; que la ſeule montagne qui eſt dediée à ſon honneur, & dans laquelle étoit ſon Temple fut

preservée de ce deluge ; & que leurs Predecesseurs, & toutes les bestes qui sont à present dans les bois & sur la terre, s'y étant retirées, furent conservées pour repeupler toute la terre. De sorte qu'ils se tiennent les plus anciens peuples du monde. Et ils disent que depuis ce tems-là ils ont reconnu le Soleil comme leur Dieu.

Ils tenoient que le Soleil s'étoit bâty luy même le Temple qui est en la Montagne d'Olaïmi, éloignée de son pied d'une petite lieuë de la ville de Melilot : Et que les *Tonatzuli*, qui sont certains petis oiseaus de la grosseur d'une Caille, & qui ont le ventre & les ailes d'un jaune doré, le dos d'un bleu celeste, & la teste d'un plumage, en partie rouge, & en partie blanc, sont les Messagers & les enfans du Soleil, qui chantent toujours ses loüanges.

Le service qu'ils rendoient au Soleil, étoit de le saluër à son lever, & de chanter des Hymnes à son honneur. Ils faisoient aussi la même chose le soir, le suppliant de retourner bien-tost & de ramener le jour. Et outre ce service journalier que chacun faisoit à la porte de son logis, ils en avoient un public & solennel, qui consistoit en sacrifices & en offrandes que les Jaoüas rendoient quatre fois l'an au Soleil ; assavoir aprés les deus semailles, & aprés les deus moissons, sur la montagne d'Olaïmi, avec une grande pompe & un concours general de tous les Habitans des six Provinces.

Cette montagne d'Olaïmi, comme nous l'avons dit cy devant, est située en la Province de Bémarin, à une lieüe de la ville Royale de Melilot. Mais avant que l'on soit arrivé au dessus de cette montagne, on fait environ une autre lieuë de chemin en montant & en tournoyant. C'est bien l'une des plus belles & des plus merveilleuses montagnes qui soient au monde. Elle est d'une figure parfaitement ronde, & d'une pente extremément roide. Mais pour en faciliter l'accés on a taillé tout aus environs un chemin assez large, qui est orné en plusieurs endroits de reposoirs gagnez dans le roc en forme de grandes niches. Tout le circuit, depuis le pied jusqu'à deus cens pas du sommet, est couronné de beaus arbres de Saxafras, de Cedres, de Cyprés, & de plusieurs autres, qui rendent des résines & des gommes aromatiques, d'une tres-

agrea-

agreable odeur. Le ſommet s'etend en une large plaine parfaitement unie, qui a environ une bonne lieuë de tour. Elle eſt couverte d'un beau tapis vert tiſſu d'une herbe courte & menue, qui eſt entremeſlée d'une eſpece de Thin, de Marjolaine, & d'autres herbes de bonne ſenteur. Et c'étoit au deſſus de cette montagne, & ſur cette agreable verdure que le peuple ſe tenoit pendant que les Preſtres du Soleil faiſoient le ſervice.

Le lieu qui leur ſervoit de Temple eſt une grande & ſpacieuſe grotte ou caverne, qui s'eſt trouvée taillée naturellement dans le roc à l'Orient de cette montagne. Elle a ſon ouverture vaſte & large, comme l'entrée d'un Temple magnifique. Si tôt que le Soleil ſe leve, il darde ſes rayons dans cette embouchure, qui a au devant d'elle une belle & ample platte forme qu'on diroit avoir été eſcarpée avec artifice dans le Roc. Et c'eſt-là où les Jaoüas, Sacrificateurs du Soleil, attendoient ſon lever pour commencer leur Ceremonies ordinaires les jours de Feſte. Le dedans de cette caverne eſt en ovale, long d'environ deus cens pieds, & large à proportion. La voute, qui eſt naturellement taillée dans le roc, ſe hauſſe peu à peu en cercle, depuis le bas juſques à cent pieds ou environ de hauteur. Il y a tout au milieu un grand ſoupirail, ou une lanterne qui luy donne le jour, qui vient de deſſus la montagne, qui eſt percée en cet endroit-là. Cette lanterne eſt entourée de groſſes pierres liées & maſſonnées enſemble afin d'éviter les cheutes. La voute de dedans eſt parfaitement blanche, & encroûtée d'un certain ſalpêtre qu'on prendroit pour du coral blanc formé en pluſieurs figures differentes, qui la divertiſſent. Tout l'entour a le même luſtre. Le pavé eſt auſſi extremément uni & poly comme un marbre tout d'une piece. Enfin, le plus grand ornement de ce Temple eſt une parfaite blancheur. On y voit un grand baſſin qui eſt tout au fond, vis à vis de l'entrée, lequel eſt remply d'une eau tres-claire qui diſtile perpetuëllement du rocher & qui eſt ramaſſée en ce lieu. Tout au milieu de ce Temple, directement ſous l'ouverture qui luy donne le jour, il y a un grand Autel d'une ſeule pierre, qui eſt d'une figure ronde, élevé de trois pieds de terre, & ſoutenu ſur un gros pied, qui

semble avoir esté taillé sur le lieu, avec la table de l'Autel, d'une seule roche, qui faisoit autrefois une eminence sur le pavé de cette merveilleuse caverne.

Le Sacrifice que les Jaoüas faisoient au Soleil, ne consistoit point en l'effusion du sang humain, ou de celuy de quelques bestes. Car ils croyoient que le Soleil donnant la vie à toutes choses, n'auroit pas agreable un service qui priveroit de la vie les creatures à qui il l'avoit donnée. Mais ce Sacrifice consistoit seulement en chansons qu'ils avoient composées en son honneur, en parfums de drogues aromatiques qu'ils faisoient brûler sur son autel, & en offrandes d'habits que les riches luy presentoient par les mains des Prêtres, pour être puis aprés distribuez aus pauvres d'entre le peuple.

Toute cette Ceremonie qui se faisoit quatre fois l'an, duroit depuis le lever du Soleil jusques à midy que l'assemblée étoit congediée. Dés la veille de chaque feste les Prêtres montoient sur la Montagne pour se preparer à cette action Solennelle: Et le peuple qui y accouroit de toutes les Provinces, s'y rendoit du moins avant le lever du Soleil. Le chemin qui conduisoit au dessus de la montagne étoit éclairé de grands feus qu'on y entretenoit pendant cette nuit là, pour guider seurement ceus qui y alloient adorer. Tout le peuple demeuroit au dessus de la montagne & personne que les Sacrificateurs n'osoit s'approcher de la grotte qui servoit de Temple. Ceus qui apportoient des robbes pour être distribuées aus pauvres, les presentoient aus Sacrificateurs qui étoient à l'entrée, & qui les suspendoient à des perches qui étoient aus deus costez du portail, où elles demeuroient jusques à la fin du service qu'elles étoient départies aus pauvres, de mesme que les autres presens que les riches offroient, & qui étoient pareillement gardez jusques à cette heure-là. Ceus qui apportoient des parfums pour brûler, les mettoient aussi entre les mains des Prêtres.

Dés que le Soleil commençoit à paroître, les Sacrificateurs, qui étoient au devant du Temple, commençoient leurs chants & leurs loüanges, en l'adorant à plusieurs reprises, les genous en terre. Puis ils alloient les uns aprés les autres, jetter l'ençens & le parfum qu'ils avoient entre les mains

mains dans le brasier qu'ils avoient auparavant allumé sur l'autel, & sur une grosse pierre, qui étoit au devant de l'entrée de la grotte. Aprés cette ceremonie, le premier des Sacrificateurs versoit du miel dans une pierre creusée en forme de benistier, qui étoit aussi au devant de ce Temple. Et dans un autre qui étoit de même figure & de même matiere, il mettoit des grains de Maïs concassez & dépoüillez de leur écorce, comme aussi d'autres petis grains que les oiseaus consacrez au Soleil, & qu'ils appellent *Tonatzuli*, mangent volontiers. Ces oiseaus, qui sont en grand nombre parmy les bois qui entourent cette montagne, étoient si affriandez à trouver ces douceurs qui leur étoient preparées en cette place, qu'ils ne manquoient pas d'y accourir en trouppe incontinent que la compagnie s'étoit retirée.

Pendant que les Sacrificateurs continuoient à brûler le parfum, & a chanter les louanges du Soleil, le peuple, qui étoit sur la montagne, aprés s'être incliné plusieurs fois au lever du Soleil, s'entretenoit en jeus, en danses & en cantiques, qu'ils chantoient en son honneur. Et aprés ils mangeoient sur l'herbe la provision que chacun avoit apportée à ce dessein.

Ils continuoient ainsi jusques à midy. Mais quand cette heure approchoit, les Sacrificateurs quittant la porte du Temple entroient au dedans, & entourant l'autel qui étoit au milieu, ils recommençoient leurs chants. Puis aussi tôt que le Soleil commençoit à dorer de ses rayons le bord de l'ouverture sous laquelle l'autel étoit dressé, ils jettoient de l'encens & d'autres parfums sur le brasier qu'ils avoient allumé dés la veille & soigneusement entretenu sur cét autel. Aprés avoir achevé leurs chants, & consumé tous leurs parfums, ils se retiroient tous à l'entrée du Temple, devant la porte, horsmis six qui demeuroient prés de l'autel. Et pendant que ceus qui étoient à l'entrée haussoient leurs voix plus qu'à l'ordinaire, ceus-cy qui étoient demeurez à l'autel láchoient en même tems, chacun d'eus six *Tonatzuli*, qui sont les oiseaus dediez au Soleil, dont nous avons parlè, lesquels ils avoient apportez & conservez dans des cages pour cét effet. Ces oiseaus ayant fait le tour du Temple, & trouvant

vant l'entrée occupée par les Sacrificateurs qui étoient à la porte avec des rameaus, & qui les effrayoient par leurs vois, prenoient leur vol par l'ouverture du milieu du Temple, & aprés avoir tournoyé par dessus l'assemblée qui étoit sur la montagne, & qui les accompagnoit de grans cris d'éjouissance, comme ceus qui faisoient la cloture de la ceremonie, & qui étoient estimez les enfans, & les messagers du Soleil, ils gagnoient incontinent les bois avec allegresse.

Si tost que ces oiseaus avoient donné le congé, le Peuple descendoit en bon ordre de la montagne, & passant prés du Temple, les Prêtres qui étoient toujours en leur office les y faisoient entrer. Et aprés qu'ils avoient lavé leurs mains & leurs visages dans la fontaine ils les en faisoient sortir par la même entrée, qui étoit divisée en deus par une petite separation, qu'ils y mettoient pour empescher la confusion & le desordre : Puis à la sortie ils prenoient une autre route, par laquelle ils alloient gagner le grand chemin, qui conduisoit à la montagne, & qui étoit le même par où ils étoient montez. Ainsi chacun se rendoit chez soy.

Les pauvres, dont les Sacrificateurs avoient la liste demeuroient les deniers de tous, & recevoient de leurs mains les robes, & tous les autres dons que les riches avoient presentez au Soleil, pour leur estre distribuez. Apres quoy chacun quittoit la montagne & la Ceremonie prenoit fin.

Aujourduy, que la plus grande & la plus considerable partie du peuple qui habite dans les Provinces de Bémarin & de Matique, & particulierement le Roy & la ville de Melilot ont embrassé le Christianisme, cette montagne & son Temple ne sont plus frequentez que par curiosité. Et le Roy ne permet pas à ses sujets des autres Provinces, qui ne sont pas encore Batizés d'y monter pour y faire leurs Sacrifices & toutes leurs anciennes superstitions.

Ils croioyent l'immortalité de l'ame, mais ils avoient meslé tant de fables parmy cette verité, qu'elle en étoit presque toute étoufée. Ils embaumoient les corps de leurs parens, avec plusieurs sorte de gommes & de drogues aromatiques, qui avoient la vertu de les garantir de corruption : Et aprez qu'ils les avoient conservez quelquéfois plus d'une année en

en leurs maiſons, ils les enterroient en leurs jardins ou dans les Foreſts voiſines avec beaucoup de l'amentations & de Ceremonies. Ils montrent encore aujourduy au pied de la belle montagne d'Olaimy les ſepulchres de pluſieurs de leurs Rois, qui ſont taillez dans le roc. On voit au devant de chacun un beau Cedre, qu'ils ont planté, pour remarquer la place, & pour en conſerver ſoigneuſement la memoire.

Pour témoigner leur deuïl & faire paroître le grand regret qu'ils avoient de la mort de leurs parens, ils coupoient une partie de leurs cheveus: mais quand leur Roy étoit decedé, ils ſe raſoient entierement tout le poil de la teſte, & ne le laiſſoient point recroiſtre, juſques à ce qu'ils l'euſſent pleuré par l'eſpace de quinze lunes entieres.

La connoiſſance que les Apalachites ont de Dieu leur a eſté donnée par divers degrez: car pour prendre la choſe en ſa ſource. Il y a prés d'un ſiecle que les premieres ſemences du Chriſtianiſme furent jettées en cette partie de la Floride, par une Colonie Françoiſe, compoſée de pluſieurs perſonnes de condition, qui y fut conduite & établie par le Capitaine Ribauld ſous les auſpices du Roy Charles Neufviéme. Il y bâtit d'abord une Fortereſſe laquelle il nomma *Caroline*, à l'honneur de ſa Majeſté Tres-Chrétienne. Il impoſa auſſi aus Caps, aus Ports, & aus Rivieres de cette Terre, les noms qu'elles portent encore à preſent. De ſorte que le long de cette coſte on trouve le Port Royal, le Cap François, les Rivieres de Seine, de Loire, de Charante, de Garonne, des Daufins, de May, de Somme, & pluſieurs autres places, qui ont des noms qui ſont entierement François, & qui juſtifient amplement que cette Nation-là y a autréfois commandé.

Mais ce qui eſt le plus digne de remarque, & qui fait d'avantage à nôtre propos, eſt que par ce premier embarquement qui fut fait pour la Floride, il y paſſa deus ſavans & religieus perſonages, qui dés leur arrivée en cette belle Terre prirent à cœur de gagner par toutes ſortes de bons offices les affections des Habitans du Païs où ils s'étoient placez, & d'apprendre leur langue, afin de leur pouvoir donner quelque connoiſſance de Dieu, & des myſteres ſacrez de ſon Euangile. Les memoires que le Capitaine Ribauld a laiſſez

sur ce sujet, raportent que le Roy *Saturiovi*, qui gouvernoit le quartier où les François s'étoient établis, & qui avoit pour Vassaus plusieurs Roitelets qui étoient ses voisins, reçeut fort humainement ces Predicateurs, & qu'il recommanda à tous ses sujets de les avoir en une singuliere estime. De sorte que l'affection que ces pauvres Peuples leur portoient, & la fidelité, & le zele qu'ils employoient pour avancer leur conversion donnoient dés lors de tres-grandes esperances que l'œuvre du Seigneur prospereroit entre leurs mains, & que cette petite portion de sa vigne étant soigneusement cultivée, produiroit avec le tems plusieurs bons & precieus fruits à la loüange de sa grace.

Ces Heureus commencemens, & ces agreables premices de l'Euangile de nôtre Seigneur Jesus, furent en suitte soutenuës & accruës par les soins de Monsieur l'Admiral de Coligny, qui donna Commission à Monsieur de Laudoniere, d'y conduire un renfort bien considerable de Soldats, & de toutes sortes d'Artisans, qui y arriverent en l'an mil cinq cens soixante quatre: mais à peine ces nouveaus venus avoient pris l'air de la Terre, que l'Espagnol qui s'imagine que toute l'Amerique luy appartient, & qui a toujours esté jalous de la Nation Françoise print l'occasion des desordres qui étoient pour lors en cet état-là, pour traverser les genereus desseins des Directeurs de cette Colonie naissante, & l'étoufer dans son berceau. Pour cet effet il y envoya *Pierre Melandez* avec six grands Navires remplis d'hommes & de munitions de guerre qui vinrent fondre sur elle le dixneufviéme de Septembre en l'an mil cinq cens soixante cinq.

Monsieur de Laudoniere, & le Capitaine Ribauld, qui avoit encore amené tout fraichement un petit secours à cette Colonie, reconnoissans que se seroit une temerité de vouloit resister à de si puissantes forces, resolurent, par l'avis de la plupart des Officiers, de capituler & de rendre la place au plus fort, sous des conditions les plus honorables que les assiegez ont coutume de demander. Pierre Melandez leur accorda, la plupart des articles qu'ils avoient proposez, mais aussi-tost qu'il fut entré dans la Forteresse, & qu'il se fut rendu maistre du corps de garde, il faussa la foy qu'il avoit donnée,

née, & en violant le droit des gens, il fit cruellement maſſacrer non ſeulement les Soldats, mais même les femmes & les petis enfans qu'il trouva dans cette place, & qui ne purent pas prendre la fuite.

Le Capitaine Ribauld fut envelopé dans ce maſſacre. Monſieur de Laudoniere échapa heureuſement en ſe ſauvant au travers des Marais, dans les vaiſſeaus nouvellement venus de France, qui par bonheur étoient à la rade. Quelques autres Habitans qui avoient dés l'arrivée de l'Eſpagnol preveu le peril qui les talonnoit ſe retirerent de bonne heure dans les bois, & à la faveur de la nuit ils gagnerent le village de Saturiova leur bon amy, qui haiſſant l'Eſpagnol les tint ſous ſa protection, & leur fournit des vivres pour ſubſiſter honneſtement juſques à l'an mil cinq cens ſoixante ſét, que le Capitaine de Gourgues étant deſcendu en la Floride avec trois bons navires remplis de pluſieurs braves hommes, & de toutes ſortes de munitions de guerre, punit ſeverément la cruauté des Eſpagnols, & eſtant aſſiſté de Saturiova, & de tous ſes voiſins & alliez il vengea l'injure publique des François faiſant paſſer par le fil de l'épée tous les Eſpagnols qu'il trouva non ſeulement dans la Fortereſſe de Caroline laquelle ils avoient bien munie & reparée dépuis leur uſurpation, mais encore dans deus autres Forts, qu'ils avoient auſſi bâtis le long de cette coſte, léquels il brula & demolit, comme on le peut voir au Chapitre douziéme du Livre quatrieme de la deſcription des Indes Occidentales compoſée par Jean de Laet.

Les memoires que le Capitaine de Gourgues fit imprimer touchant ſon expedition en la Floride nous apprenent, qu'un François nommé *Pierre du Bré*, qui s'étoit retiré chez le Roy Saturiova pour eviter la cruauté des Eſpagnols, luy raconta, qu'il ne réchapa de ce maſſacre que dix hommes du nombre déquels il étoit: Qu'ils trouverent tous une retraite aſſurée dans les Etats de ce Prince, qui ne demeuroit pas loin de leur deſolée Colonie: Que trois de ces refugiez y moururent quelques mois aprés cette deroute: Que de ſét qui reſtoient, il y en eut ſix, qui furent tellement charmez du recit fort avantageus que les ſujets de Saturiova leur faiſoient par cha-

cun jour des Trefors du Roy *Mayra*, de la Puiffance d'un autre qui fe nommoit *Ollata*, qui commandoit à quarante Princes, & de la generofité & fage conduite du Roy *d'Apalache*, qui gouvernoit plufieurs belles & grandes Provinces, qui étoient fituées au pied des montagnes, & qui s'étendoient bien avant dans plufieurs agreables vallées qu'elles renfermoient; qu'ils prierent Saturiova, qui les avoit recueïllis fi cordialement de leur vouloir donner des guides, qui les puffent conduire jufques aus Frontieres du Royaume de ce dernier, de qui ils avoient ouï dire tant de merveilles, & notamment qu'il aimoit les étrangers, & que fes fujets étoient les mieus policez de toute l'Amerique Septentrionale: Que Saturiova voulant ajoûter cette nouvelle faveur à toutes celles dont il avoit déja ufé envèrs eus, leur donna une bonne efcorte compofée des plus vaillans de fes fujets, pour les mener en toute feureté auprez de tous fes alliez, & même jufques au domaine du Roy d'Aapalache, s'ils defiroient de le vifiter.

La Relation du fuccez de ce voyage, que ces François entreprirent pour contenter leur curiofité, & pour employer utilement le tems que leur difgrace leur fourniffoit, porte, qu'aprés qu'il eurent vifité *Athore* Fils de Saturiova, & la plupart de fes alliez, qui avoient leurs villages le long d'une belle & agreable Riviere, laquelle ils appellent *Seloy* en leur langue, pour eviter la rencontre des fujets de *Timagoa*, qui étoit en guerre avec Saturiova, il leur falut paffer des Rivieres fur des branches d'arbres liées enfemble, grimper des mõtagnes, traverfer des Marais & des Forets tres-épaiffes, où ils rencontrerent plufieurs beftes cruelles: Qu'avant que d'arriver fur les Terres du Roy d'Apalache ils furent fouvent attaquez par des troupes de Sauvages, qui rodent parmy ces vaftes folitudes; Que deus de leurs Guides furent tuez en ces rencontres, & prefque tous les autres dangereufement bleffez: Que les fujets du Roy Timagoa ayant épié leur marche les avoient fuivis par plufieurs journées, & que ne les ayant pu atteindre, ils leur avoient dreffé des embuches pour tâcher de les y faire tomber au retour: Qu'aprés avoir effuyé une infinité de perils, & enduré fouvent beaucoup de faim & de foif, ils étoyent enfin parvenus

venus à la Province de *Matique*, qui eſt de la Souveraineté du Roy d'Apalache : Que le Gouverneur de la Ville *d'Akoveka*, qui eſt la Capitale de cette contrée-là, les fit conduire vers le Roy qui pour lors étoit venu viſiter la Province *d'Amana*; Que ce Prince leur fit un ſi favorable accueïl, & leur témoigna tant d'amitié, qu'ils prirent reſolution de renvoyer leurs guides en leur païs, & de s'affermir au milieu des Apalachites, puis qu'ils les trouvoient tels qu'on les leur avoit décrits.

Le ſouvenir des dangers qu'ils avoient encouru avant que de pouvoir ſe rendre à Matique : La vive apprehenſion qu'ils avoient des difficultez qui leur étoient inevitables au retour : le peu d'eſperance qu'il y avoit que les François priſſent envie de faire un nouvel embarquement pour relever les ruines de leur Colonie : La beaüté & la fertilite du Païs où la Providence Divine les avoit amenez, & la douceur des mœurs des Habitans, jointe à pluſieurs autres conſiderations de leurs propres intereſts, les convioit puiſſanment à former ce deſſein : Mais les Guides que Saturiova leur avoit donnez y faiſoient de ſi grandes oppoſitions, & remontroient avec tant de chaleur, qu'ils noſeroient pas ſe preſenter ſans eus devant leur Seigneur, qui les avoit confiez à leurs ſoins, que pour compoſer ce different, & pour les mettre à couvert du reproche qu'ils apprehendoient, lors qu'lis ſeroient retournez en leur terre, ils obtinrent que du moins deus de ces voyageurs ſen retourneroient avec eus auprez de Saturiova, pour eſtre temoins de tous les ſoins & de toute la fidelité qu'ils avoient apportée pour executer la commiſſion qu'il leur avoit donnée.

Cette même Relation ajoûte, que ces quatre François qui s'arréterent volontairement au milieu des Apalachites étans bien inſtruits en la voye de Dieu, leur laiſſerent quelque connoiſſance de ſa Majeſté Souveraine. Et les Anglois qui ont dépuis quelques années penetré dans ces Provinces, écrivent que les Habitans de la Province de Bémarin ont encore la memoire fraiche de ces Etrangers, & que c'eſt d'eus qu'ils ont appris pluſieurs termes de la langue Françoiſe, tels que ſont. Dieu, le Ciel, la Terre, Amy, le Soleil, la Lune, le

Paradis, l'Enfer, Ouy, Non. Et plusieurs autres mots qui sont communs parmy ces peuples & qui sont employez par eus, pour exprimer la même chose, qu'ils signifient parmy nous.

Apres la mort de ces François qui furent regrettez de tous les Apalachites horsmis des Sacrificateurs du Soleil qui leur portoient une hayne irreconciliable, à cause qu'ils détournoient le peuple de son idolatrie, & le portoient à la connoissance du vray Dieu, qui a crée le Soleil qu'ils adoroient comme Dieu: Les Provinces qui sont dans les vallées des montagnes d'Apalates, & qui n'avoient encore esté eclairées que d'un bien foible rayon de la lumiere celeste, fussent facilement retombées dans les plus epaisses tenebres de leur ancienne superstition, si Dieu par un trait singulier de sa Providence, ne leur eut envoyé quelques familles Angloises qui à leur arrivée ralumerent ce petit feu qui étoit caché sous la cendre.

Ces Familles étoient sorties de la Virginie en l'an 1621, en intention de se retirer en la neuve Angleterre, pour se mettre à couvert des frequentes incursions & des massacres que les Sauvages y faisoient, mais les vens étans contraires à leur dessein elles furent poussées à la coste de la Floride, d'où elles passerent en la Province de Matique & de là en celles d'Amana & de Bémarin, & c'est en cette derniere qu'elles se sont accruës & fortifiées, & où elles ont attiré un nombre assez considerable d'Eclesiastiques & de personnes de qualité, qui y ont jetté les premiers fondemens d'une petite Colonie. La plupart de ceus qui se sont retirez dans ces lieus si éloignez de tout commerce du monde, formerent ce genereus dessein au milieu de ces grandes revolutions qui survinrent en Angleterre il y a quelques annés au changement du gouvernement, & le but principal qu'ils se proposerent pour lors, fut de se servir d'une retraite si favorable, pour s'employer serieusement & sans distraction à leur propre salut, & pour étendre les Limites du Christianisme parmy ces pauvres peuples sy Dieu leur en donnoit les moyens.

Nous apprenons aussi par les derniers memoires qui nous ont esté envoyez de l'Amerique, que Dieu benissant les loüa-

loüables intentions de ces premiers Habitans de cette petite Colonie, ils ont depuis douze ou treize ans batizé la plûpart des Officiers & des plus considerables chefs de famille des Provinces de Bémarin & d'Amana; Qu'ils ont à present au milieu d'eus un Evesque & plusieurs Prêtres savans & zelés, qui travaillent avec joye & fidelité en cette ample moisson du Seigneur, & que pour avancer cette œuvre excellente ils ont erigé des Colleges en tous les lieus ou il y a des Eglises Formées afin que les enfans des Apalachites y puissent estre instruits en la connoissance des mysteres du Christianisme, & elevez en la vraye piete.

Ces mêmes memoires ajoutent, qu'encore que le Roy d'Apalache ait reçeu le Batéme, & qu'il témoigne d'avoir beaucoup d'affection pour les étrangers qui luy ont procuré ce bonheur; il est neantmoins depuis peu entré en quelque ombrage contre eus; & que dans l'apprehension que quelques-uns de son Conseil luy ont fait concevoir que s'il souffroit qu'ils s'acreussent davantage, ils pourroient s'emparer avec le tems du Gouvernement de tout l'Etat. Il les a premierement dispersez en diverses villes, afin qu'ils ne soient pas capables de faire aucun corps considerable, ou fomenter quelques factions; & en suitte il a ordonné que tous ceus qui sont à present dans le sein de ses Etats y pourront demeurer paisiblement, & y joüir de mêmes privileges que les originaires du Païs, pourveu qu'ils n'entretiennent aucune intelligence au dehors, au prejudice de la tranquilité publique: mais que l'entrée en sera desormais entierement fermée à tous les autres étrangers qui auroient dessein de s'y venir établir.

Ceus qui sávent la nature de ce païs, disent, que le Roy d'Apalache n'a aucune juste raison de craindre, que les Anglois ou quelques autres étrangers ayent envie de se rendre maitres de ses terres; car outre qu'il faudroit une bien puissante armée pour executer une telle entreprise, & que les Anglois qui s'y sont établis de son consentement, ne sont au milieu de ce grand Peuple, que comme un grain de sable au bord de la mer; Ce païs étant si reculé du reste du monde, & étant depourveu d'or, d'argent de Pierres precieuses, &

pres-

presque de toutes les riches Marchandises, qui attirent & entretiennent le commerce, il est constant qu'il ne sera jamais beaucoup recherché ni envié des Nations de l'Europe, qui ne poussent des Colonies que là où il y a esperance de faire quelque grand profit par le moyen du trafic. Joint que quand ces Provinces possederoient autant de tresors & de raretés comme elles en sont destituées : étant fort éloignées des ports de Mer & n'ayant aucunes Rivieres navigables, qui s'y viennent rendre, au moyen déquelles on pourroient avec le tems les communiquer ailleurs, il n'y a aucune apparence, qu'on pût trouver beaucoup de personnes en Angleterre ou ailleurs, qui voulussent se resoudre à passer tant de mers, pour aller finir leurs jours en un païs, qui est privé de tous ces avantages, & qui ne peut estre rafraichy de tant de douceurs, qui sont apportées de l'Europe, & qui font subsister avec honneur toutes les autres Colonies de l'Amerique : Et pour le dire en un mot, qui ne peut donner à ses Habitans que le vétement & la nourriture.

Un peu aprés que les Anglois eurent pris connoissance de ce païs, comme nous venons de le representer, les Espagnols qui tiennent les Clefs d'une partie de la Floride au moyen des Forteresses qu'ils ont edifiées auprés des ports les plus celebres, & au bord des Rivieres les plus considerables de cette terre, y introduisirent une Compagnie de Religieus de l'Ordre des Minimes que le Pape Urbain Huitiéme, avoit envoyez en l'Amerique Septentrionale, en qualité de Missionaires Apostoliques, & favorisez de tres-amples Privileges pour les animer à travailler fidelement en cette œuvre. Ils arriverent en ces Provinces en l'an mil six cens quarante trois, & dépuis ce tems-là, ils ont parcouru la plu-part des Villages, qui sont aus environs du grand Lac, & au pied des montagnes qui regardent le païs des *Cosachites*. On dit aussi qu'ils ont batizé avec une grande pompe, le Paracoussis de la Province d'Achalaque, & un grand nombre de ses sujets.

Quand ces Religieus sont de retour de leurs Missions, ils demeurent dans une agreable solitude, qui est à la pente d'une haute montagne, qui n'est distante que d'un petit quart de lieuë du grand Lac, & présque autant du plus grand Village de

de la Province d'Achalaque. Pour arriver à leur demeure, il faut traverser plusieurs beaus jardins, au milieu déquels il y a un beau chemin couvert d'arbres, qui mene jusques au pied de la montagne. Et bien qu'ils se soient placez en un lieu eminent, ils ont neantmoins plusieurs sources d'eau vive, qui coulent des montagnes, & qui remplissent de grands reservoirs, où ils conservent du poisson pour leur usage. Le Seigneur du païs les visite souvent, & les estime beaucoup. Il en retient ordinairement quelcun prés de sa personne, pour faire le service en sa Chapelle.

En l'an mil six cens cinquante trois, que Monsieur Bristok, ce curieus Gentil-homme Anglois, de qui nous tenons ces memoires sur le sujet des Apalachites, arriva dans cette Province d'Achalaque, ces Religieus le receurent fort courtoisement, & luy rendirent tous les bons offices possibles. C'est d'eus qu'il apprit pendant le sejour qu'il fit en cette terre, toutes les particularitez que nous allons décrire & qu'il nous à liberalement communiquées.

Ils luy firent voir une fleur admirable, qui se trouve en grande abondance parmy les montagnes de ces quartiers-là. Cette fleur à la figure d'une clochette, qui est composée de tout autant de couleurs, que l'on en remarque en L'arc-en-ciel, les feüilles de dessous, qui étant éponovyes ont beaucoup plus de largeur que nos plus grandes roses, sont chargées de plusieurs autres feüilles, qui vont toujours en diminuant jusques au fonds de la coupe. Elles poussent de leur sein un petit bouton, en forme d'un cœur, qui a un goût fort delicieus. La plante fait un buisson touffu, à peu prés comme la sauge. Les feüilles & la fleur, ont une odeur semblable à celle de la violette. Et c'est une espece de plante sensitive, car elle ne peut estre touchée ni en sa feüille, ni en sa fleur, sans se flétrir sur le champ.

Ces Religieus conduisirent aussi le Gentil-hõme Anglois, en un village d'Indiens qui demeurent dans les montagnes, où il y a une grotte merveilleuse, en laquelle les eaus ont façonné toutes les raretez les plus belles que l'on sauroit desirer pour son divertissement. Ils luy firent remarquer particulierement un certain endroit de cette grotte, où les eaus

tombant ſur la pierre rude , & diſtilant goutte aprés goutte, de differente groſſeur : font une muſique ſi accomplie, qu'il ny a gueres d'harmonie qui luy ſoit preferable.

On trouve parmy les montagnes qui ſont à l'Orient de la Province d'Achalaque, du Criſtal de roche, & quelques pierres rouges & éclatantes qui ont un feu aſſez brillant, pour paſſer pour de vrays rubis. Il y peut avoir des mines de cuivre : mais elles ne ſont pas découvertes, ce qui confirme cette opinion, eſt, qu'on y rencontre du ſable doré, qui eſt charrié par les torrens, & qui a un merveilleus éclat. Monſieur Briſtok en ayant donné à des orſévres pour en faire lépreuve, il s'eſt préſque entierement conſumé au feu, & le peu qui eſt demeuré dans le creuſet, ne peut paſſer que pour du tres-fin cuivre.

Ces Religieus firent encore voir à ce Gentil-homme, en traverſant les bois, pluſieurs Arbres qui rendent des gommes d'excellente ſenteur, & tant d'autres raretez qu'il y en auroit pour remplir un juſte volume. Sur tout ils luy montrerent l'arbre, dont tout les Floridiens font cet excellent bruvage qu'ils nomment *Caſſine*, & dont on peut voir la deſcription en l'Hiſtoire de Jean de Laët. Elle ſe rapporte entierément au recit de Monſieur Briſtok.

Avant que les Habitans d'Achalaque fuſſent Chreſtiens ils avoient pluſieurs femmes ; mais à preſent ils ont leurs mariages reglez, & ſe ſont reſtreins à une ſeule. Ils enterroient leurs Seigneurs, de même que les Apalachites, en des Cavernes qui ſont aus pieds des montagnes. Puis ils en fermoiënt l'entrée avec de groſſes pierres, enduites de chaus & de ciment. Ils pendoient au devant de la caverne les plus precieus vaiſſeaus dont ces Princes ſe ſervoient à table. Et tous les Capitaines attachoient tout aus environs leurs fleches, leurs arcs, & leurs maſſuës, & menoient un deüil de pluſieurs jours auprés du ſepulcre. Ils adoroient le Soleil, & tenoient l'immortalité de l'ame de même que leurs voiſins : ils croyoient auſſi que ceus qui avoient bien vécu, & qui avoient bien ſervy le Soleil, & donné pluſieurs preſens aus pauvres en ſon honneur, étoient bien-heureus, & qu'aprés leur mort ils étoient changez en étoiles. Mais qu'au contraire,

traire, ceus qui avoient mené une mechante vie, étoient portez entre les precipices des hautes montagnes qui les entourent, où ils souffroient toute sorte d'indigence & de misere, au milieu des Lions, des Tygres, & des autres animaus carnaciers qui y font leur repaire.

Au reste ils sont tous de longue vie, & on en voit plusieurs parmy eus, tant hommes que femmes qui ont prés de deus cens ans.

C'est la digression curieuse dont Monsieur Bristok nous a donné le sujet & la matiere, & qui sans doute ne sera pas desagreable à ceus qui prendront la peine de lire cette Histoire : En attendant que ce brave Anglois nous donne la Relation entiere de l'Etat des Apalachites, & de quelques autres Peuples voisins, comme il nous le fait esperer.



CHAPITRE NEUVIÉME.

Du Corps des Caraïbes, & de leurs Ornemens.

IL faut maintenant reprendre le grand chemin dont nous nous étions écartez, & retourner de la Floride aus Antilles, pour y considerer aussi exactement qu'il nous sera possible dans toute la suite de cette Histoire, le Corps & l'Esprit, les Moeurs, la Religion, les Coûtumes, & les autres particularitez des Sauvages Caraïbes ou Cannibales, dont nous avons déja deduit amplement l'origine.

Et parce que ceus d'entre ce peuple, qui demeurent dans les mêmes Iles où les François & les autres Nations Européennes ont des Colonies, ou qui les frequentent souvent, s'accommodent en plusieurs choses à leurs fassons de faire, & que pour leur estre plus agreables ils quittent beaucoup de leurs vieilles coutumes, ceus qui veulent savoir les anciennes mœurs des Caraïbes, ne les doivent pas apprendre des Caraïbes qui demeurent à la Martinique, ou qui frequentent le plus nos Européens : mais de ceus de Saint Vincent, léquels entre tous les autres ont eu jusqu'à present le moins de communication avec les Etrangers. Aussi est ce d'eus, qu'est particulierement tiré tout ce que nous dirons cy aprés des Caraïbes : mais avant que d'entrer en cette matiere, nous ferons quelques remarques generales, pour prévenir l'étonnement que le Lecteur pourroit avoir de la difference de plusieurs de nos Relations à celles des autres, ou de bouche ou par écrit.

I. Il est presque impossible que des Relations de terres & de coutumes si éloignées de nous s'accordent en toutes choses, veu que même nous voyons que celles des païs voisins n'ont pas toujours un parfait rapport entr'elles.

II. Depuis que les Caraïbes ont frequenté avec les Nations étrangeres, ils ont beaucoup relasché de leurs anciennes pratiques, & ont quitté plusieurs fassons de faire qui leur étoient auparavant inviolables. De sorte qu'il se trouve aujour-

jourduy en eus un notable changement de ce qu'ils étoient autréfois. Ce qui eſt arrivé, & en partie de ce que nos Européens les ont déniaiſez, & en partie auſſi, car il le faut avouër à nôtre honte, de ce qu'ils les ont corrompus. Et ſur ce ſujet Monſieur du Montel nous rapporte en ſes memoires, que deus bons vieillards Caraïbes, avec léquels il a converſe familierement, luy diſoient ſouvent en leur entretien.

„ Nos gens ſont devenus preſque comme vous, dépuis „ qu'ils vous ont veus: Et nous avons de la peine à nous „ reconnoître nous-mêmes, tant nous ſommes differens de „ ce que nous étions autréfois. Auſſi nôtre Nation eſtime „ qu'à cauſe de ce changement les Ouragans ſont plus fre- „ quens qu'ils n'étoient par cy-devant: & que Maboya, „ (c'eſt à dire, *eſt l'eſprit malin*) nous a mis ſous la puiſſance „ des François, des Anglois, des Eſpagnols, qui nous ont „ chaſſez de la plupart de nos meilleures terres.

III. Ils peuvent avoir des faſſons de faire differentes ſelon la diverſité des Iles, bien qu'ils ſoient un même Peuple: comme nous le voyons dans la diverſité des coutumes d'un même Royaume, ſelon les quartiers, & les Provinces. De ſorte que par exemple ceus qui ont le plus converſé à la Dominique r'apporteront des opinions, des coutumes, & des céremonies des Caraïbes, qui ſeront recitées diverſement par des perſonnes qui les auront frequentez ailleurs. Et neantmoins les uns & les autres feront une relation fidele.

IV. Comme dans le Continent de l'Amerique les Caraïbes qui habitent bien avant dans la Terre, & qui voyent rarément les étrangers, retiennent beaucoup plus leurs anciennes mœurs, & leur ancienne faſſon de vivre, que ceus qui habitans prés des Colonies Hollandoiſes de Cayenne & de Berbice, ont un commerce ordinaire avec les Chrétiens; Auſſi entre nos Caraïbes Inſulaires, ceus qui ont moins de communication avec les Européens, tels que ſont ceus de Saint Vincent, ſont plus exacts obſervateurs de leurs vieilles habitudes, que ne le ſont par exemple ou ceus de la Martinique, ou céus de la Dominique, qui nous hantent davantage.

V. C'eſt pourquoy ſi ceus qui ne les ont veus qu'en ces derniers lieus, ou qui ont appris de leurs nouvelles par des perſonnes qui ne les avoiẽt pratiquez qu'en ces lieus là, trouvent dans la ſuite de nôtre Hiſtoire diverſes choſes qui ne s'accordent pas bien avec celles dont ils ont la connoiſſance, ils ne s'en étonneront pas s'il leur plait, veu que la plupart de nos memoires ont eſté faits ſur les Caraïbes de S. Vincent.

VI. Enfin les Lecteurs ſeront avertis que nous allons décrire pour la plupart les anciennes mœurs, & les anciennes coutumes de ces Caraïbes, afin que perſonne ne trouve étrange ſi dans ce qu'ils pratiquent aujourduy il y a quelque choſe qui ne s'y rapporte pas. Ces avertiſſemens étant donnez, rien ne nous empeſche de commencer ce que nous avons entrepris, pour ſatisfaire au titre de ce Chapitre.

La plupart des Peuples que nous appellons Sauvages & Barbares, ont quelque choſe de hideus, & difforme, ou de defectueus, ſoit en leur viſage ſoit au reſte de leur corps: comme les Hiſtoriens nous le rapportent des Maldivois, des Habitans du Détroit de Magellan & de pluſieurs autres qu'il n'eſt pas beſoin de nommer.

Mais les Caraïbes ſont gens bien-faits, & proportionez de leur corps, aſſez agreables, la mine riante, de moyenne taille, larges d'épaules & de hanches, & preſque tous en aſſez bon point, & plus robuſtes que les François. Ils ont le viſage rond & ample, & pour la plupart les jouës marquées de deus petites foſſettes dans le milieu. Leur bouche eſt mediocrement fenduë, & leurs dents ſont parfaitement blanches & ſerrées. Il eſt vray qu'ils ont le teint naturellement olivâtre, & que cette couleur s'étend même ſur le blanc de leurs yeus, léquels ils ont noirs, un peu petis, auſſi bien que les Chinois & les Tartares, mais fort penetrans. Ils ont auſſi le front & le nez aplatis, mais par artifice, & non pas naturellement. Car leurs meres les leur preſſent à leur naiſſance, & continuellement pendant tout le tems qu'elles les allaitent, ſimaginant qu'il y a en cela de la beauté & de la perfection, car ſans cela ils auroient le nez bien formé, & le front élevé comme nous. Ils ont les pieds larges & éparez, parce qu'ils vont nus-pieds: mais au reſte ſi endurcis, qu'ils ſont à toute épreu-

épreuve, & dans les bois & ſur les rochers.

Entre ceus du païs on ne voit ni borgne, ni aveugle, ni boiteus, ni boſſu, ni chauve, ou qui ait de nature aucune difformité, comme l'on témoigne auſſi des Breſiliens, des Floridiens, & de la plupart des Peuples de l'Amerique. Au lieu que ceus qui ſe ſont promenez dans le grand Caire, rapportent que parmy les ruës on voit force borgnes, & force aveugles, ces infirmitez étant ſi frequentes, & ſi populaires en ce païs-là, que de dix hommes, il y en a toujoürs cinq ou ſix qui en ſont atteints. Mais s'il y en a quelques uns entre les Caraïbes qui ſoient difformes, où perclus de quelque menbre, cela leur eſt ſurvenu dans les rencontres, & dans les combats qu'ils ont eus avec leurs ennemis, & ces difformitez ou ces flétriſſures étant autant de preuves de leur valeur, ſont eſtimées parmy eus de bonne grace, & glorieuſes: bien loin de les mettre en danger d'eſtre aſſommez ou jettez en une fondriere par leurs compatriotes, comme ces pauvres enfans qui parmy le Peuple de Guyana, & chez les Lacedemoniens du tems, de Lycurgue, venoient du ventre de leurs meres imparfaits & difformes. Il ſe voit même de belles filles & de belles femmes entre les Sauvageſſes Caraïbes. Témoin Mademoiſelle de Roſſelan, femme de Monſieur le Gouverneur de Sainte Alouſie.

De Lery Chap. 8.

Voyage de Bréves.

Tous les Caraibes ont les cheveus noirs, comme les Chinois, qui pour cela ſont par fois nommez, *le Peuple aus cheveus noirs*. Ces cheveus des Caraïbes ne ſont pas friſez comme ceus des Mores, mais tout droits & fort longs comme ceus des Maldivois. Et leurs femmes donnent toutes à cette couleur noire, le premier rang de la beauté pour la chevelure. On dit auſſi que les Indiennes du Perou ont tant de paſſion pour les cheveus noirs, que pour donner à leur chevelure cette couleur, quand elle y manque; elles ſe donnent des peines & des tourmens incroyables. Au contraire, en Eſpagne pluſieurs Dames pour ſe teindre les cheveus de couleur d'or, les parfument de ſoufre, les trampent dans de l'eau forte, & les expoſent au Soleil en plein midy, durant les plus violentes chaleurs de la Canicule. Et en Italie cette couleur de cheveus eſt auſſi fort affectée; témoin ce que dit un Poëte au ſujet des Courtiſannes Romaines.

Trigaut en ſon Hiſt. de la Chine, liv. 1. c. 8.

Garcilaſſo liv. 8. chap. 13.

O que ces Guenuches coiffées
Avec leur poil fauve par art, &c.

Les Caraïbes sont fort soigneus de se peigner, & estiment cela fort honneste. Ils huilent leurs cheveus, & ont une invention pour les faire croitre. Les femmes peignent ordinairement leurs maris & leurs enfans. Hommes & femmes tressent leurs cheveus par derriere, & les font aboutir en une petite corne qu'ils se mettent au milieu de la teste. Aus deus costez ils les laissent en moustaches, selon la liberté naturelle. Les femmes divisent leurs cheveus en sorte qu'ils leur tombent des deus costez de la teste; Et les hommes separent les leurs en l'autre sens, c'est à dire qu'ils les tirent sur le devant & sur le derriere de la teste. Ce qui les oblige à en couper de dessus le front, parce qu'autrement ils leur tomberoient sur les yeus. Ce qu'ils faisoient autrefois avec de certaines herbes tranchantes, avant-que d'avoir l'usage de nos cizeaus. Outre ce qu'ils ont accoutumé d'en couper lors qu'ils sont en deüil. Au lieu qu'en Madagascar les hommes ne coupent rien du tout leurs cheveus. Mais les femmes se rasent entierement. Ce qui est tout à fait contraire à la coutume des Peuples parmy léquels vivoit l'Apostre Saint Paul.

On n'apperçoit point du tout de barbe aus Caraïbes, s'il leur en vient ils l'arrachent, comme font les Bresiliens, les Cumanois, & certains Peuples sujets de l'empire des Tartares, qui portent toujours un fer à la main, dont ils s'arrachent tous les poils de barbe qui leur croissent de nouveau. Au reste l'on ne voit guere les Caraïbes en cette peine, & l'on croit qu'ils ont un secret pour empécher le poil de revenir quand une fois il est arraché; Invention qui eust esté fort commode aus anciens Romains. Car on tient qu'ils n'ont presque point donné à leur barbe la permission de croitre, que dépuis le tems de l'Empereur Adrien, qui le premier laissa croitre la sienne. Jusques là, il étoit si honorable parmy eus de ne porter point de barbe, que les esclaves n'eussent osé faire raser la leur: Et même cela étoit defendu à toute personne accusée de crime comme pour mettre sur eus une marque d'infamie, jusqu'a ce qu'ils eussent esté absous, ainsi que le rapporte Aule-Gelle. Tout au contraire de ce qui se

Carpin chez Bergeron.

Liv. 3. chap. 4.

pratique ſous la domination du Grand Seigneur, qui fait raſer la barbe par ignominie. Ce qui arriva l'an 1652 au Conſul François d'Alexandrie, accuſé d'avoir mal-verſé en ſa charge, & de qui la barbe étoit naturellement ſi bien friſée, & d'une couleur blonde ſi belle, que quelques Turcs luy en voulurent donner une ſomme d'argent bien conſiderable, pour la garder par rareté. Mais il aima mieus l'apporter en France.

Les Caraïbes s'etonnent de voir nos Européens nourrir leur barbe, & trouvent que c'eſt une grande difformité d'en avoir, comme c'eſt en eus une belle perfection de n'en avoir point. Mais ils ne ſont pas les ſeuls des Sauvages, qui ſoient fantaſques en matiere de bienſeance & de beauté. Toutes les Nations Barbares, & même quelques civiliſées, ont ſur cela des gouts & des ſentimens particuliers. Par exemple, on met pour beauté entre les Maldivois, d'avoir tout le corps velu, ce qui ſeroit parmy nous la beauté d'un Ours, & non pas celle d'un homme. Entre les Mexicains d'avoir le front petit & plein de poil. Entre les Japonnois de n'avoir gueres de cheveus: ce qui les oblige à les arracher ſoigneuſement, & à n'en laiſſer qu'un toupet au ſommet de la teſte. Entre les femmes Tartares, d'eſtre fort camuſes. Mais pour relever les attraits de leur nez, elles le frottent d'un onguent fort noir. Entre les Guinois d'avoir de grans ongles & le nez plat. C'eſt pourquoy ils l'aplatiſſent & l'enfoncent avec le pouce à leurs enfans, dés qu'ils viennent au monde, comme font auſſi les Breſiliens. Entre ceus de la Province de Cuſco au Perou, & quelques Indiens Orientaus, comme entre les Calecutiens & les Malabares, d'avoir les oreilles extremement grandes, & pendantes juſques ſur les épaules. Auſſi quelques uns d'entr'eus ſe les font venir telles par artifice. Entre les Ethiopiens, d'avoir de groſſes lévres, & le teint noir & poly comme jayet. Entre les Négres de Moſambique, d'avoir les dens extremement pointuës: & ils uſent de la lime pour les rendre telles. Entre les Maldivois de les avoir rouges, & pour cet effet ils mâchent continuellement du Petel. Entre les Japonois, & les Cumanois de les avoir noires; auſſi les noirciſſent ils exprés. Entre ces derniers en-

Tout cecy eſt rapporté par divers Hiſtoriens qu'il ſeroit trop long de citer.

core, d'avoir le visage long les jouës maigres, & les jambes grosses par excés : Et c'est pour cela qu'ils pressent la teste de leurs enfans entre deus coussins à leur naissance, & qu'aussi-bien que les Habitans de la Riviere d'Essequebe ils se tiennent les jambes étroitement liées par le haut, & à la cheville du pied, afin de les faire enfler. Entre quelques Peruviens d'avoir le visage incisé & déchiqueté, comme à coups de lancettes, & d'avoir la teste platte & contrefaite, large de front, & fort étroite depuis le front, jusqu'au chignon du cou. Et c'est pour se la rendre de cette belle forme qu'ils tenoient la teste de leurs enfans pressée entre deus petis ais, dés le moment de leur naissance jusqu'à l'aage de quatre ou cinq ans. Enfin entre quelques Orientaus, & quelques Africains, c'est une grande perfection aus femmes d'avoir des mammelles à renverser par dessus l'épaule. Et entre les Chinoises, la principale beauté est d'avoir le pied excessivement petit & gresle. Et c'est pour cet effet que dés leur enfance on le leur serre si étroitement, qu'elles en sont tout estropiées, & qu'à peine se peuvent elles soutenir. Il seroit bien mal-aisé de décrire une beauté, sur les opinions differentes de tous ces Peuples. Retournons aus Caraïbes.

Ils vont nûs entierement, hommes & femmes, comme plusieurs autres Nations. Et si quelcun d'eus vouloit cacher ses parties naturelles, il seroit moqué de tous les autres. Quelque frequentation que les Chrétiens ayent euë avec eus, il leur a esté jusques à present impossible de leur persuader de se couvrir. Que si quelquéfois en venant voir les Chrétiens, ou traitter avec eus, ils se couvrent pour leur complaire, prenant une chemise, des calleçons, un chapeau, & les habits qu'ils leur ont donnez, aussi tost qu'ils sont de retour chez eus, ils se depoüillent, & mettent tous ces habits-là dans leurs Cabinets en parade. Pour échange de cette complaissance des Caraïbes, quelques uns de nos François, étant allez au milieu d'eus, n'ont fait point de difficulté de se dépoüiller entierément à leur exemple. Cette nudite regne au long & au large sous la zone Torride comme chacun sait.

Vincent le Blanc 3. par. chap. 16.

Quand on reproche aus Bresiliens leur nudité, ils disent que nous venons nus au monde, & que c'est folie de cacher

le corps qui nous a esté donné par la nature. Ceus du Royaume de Bennin en Afrique, sont loüables, de se couvrir au moins lors qu'ils se marient, ou même plutost, si leur Roy le veut permettre. Les femmes des Iles Lucayes dévoyent aussi participer à cette loüange, car elles avoyent accoutumé de se couvrir lors qu'elles étoient en état d'être mariées, & solemnisoient cette action avec beaucoup de réjouissance. Mais aujourd'huy cette coutume n'a plus de lieu : car cette pauvre Nation a été entierément détruité par les Espagnols, ou enlevée pour travailler aus mines, & il n'y a plus en toutes les Iles qui portent ce nom aucuns habitans naturels, mais seulement quelque peu d'Anglois, que l'on y a transportez, de l'Ile de la Vermoude. Venons aus ornemens de nos Sauvages. *Relation des Hollandois.*

Ils changent leur couleur naturelle par une couleur rouge qu'ils appliquent sur le corps. Car demeurant auprés des Rivieres & des Fontaines, la premiere chose qu'ils font tous les matins c'est de s'aller laver tout le corps. Et c'est ce que pratiquoient les anciens Allemans comme Tacite le témoigne. Aussi-tost que les Caraibes sont lavez ils retournent à la maison, & se séchent auprés d'un petit feu. Etant séchez, leur femme, ou quelcun de leur domestiques, prend une Calebasse remplie d'une certaine peinture rouge qu'ils appellent *Roucou*, du nom de l'arbre qui la produit, & lequel nous avons representé en son lieu. On leur frotte tout le corps, & même aussi le visage de cette couleur, qui est démeslée avec de l'huile. Pour appliquer cette peinture ils se servent d'une éponge au lieu de pinceau, & ils nomment cette action-là, se *Roucoüer*. Et pour paroitre plus galans, ils se font souvent des cercles noirs à l'entour des yeus, avec du jus de pommes de Junipa. *En son Livre des mœurs des anciens Allemans.*

Cette peinture rouge, leur sert d'ornement & de couverture tout ensemble. Car outre la beauté qu'ils y trouvent, ils disent que cela les rend plus souples & plus agiles, comme de vray les anciens Atletes se frottoient d'huile pour le même effet. De plus ils disent qu'en se Roucoüant ainsi, ils se garentissent du froid de la nuit & des pluyes, des piquûres des Mousquites & des Maringoins, & de l'ardeur du Soleil,

qui autrement leur causeroit des éleuvres & des ulceres à la peau. Cette onction endurcit leur peau, mais aussi elle la rend luisante, douce, & polie, comme le savent tous ceus qui les ont veus & touchez.

La lecture des Historiens en fait foy.

La plupart des Sauvages se peignent & s'ajustent ainsi le corps bizarrement, mais non pas de même couleur, ni de même façon. Car il y en a qui se rougissent le corps, aussi bien que les Antillois Caraïbes, comme ceus du Cap de Lopes Gonsalues: Mais les autres y employent d'autres couleurs, comme le noir, le blanc, la couleur de chataigne, le Zinzolin, le bleu, le jaune, & semblables. Quelques uns n'en mettent qu'une: D'autres se peignent de plusieurs ensemble, & y representent diverses figures. Quelques autres sans s'appliquer de couleur se frottent avec de l'huile de palmes. Il y en a qui se font huiler de baume, & saupoudrer tout le corps d'une menuë poudre d'or. Et d'autres enfin s'oignent le corps d'une colle glüante, & soufflent sur cela du duvet de divers oiseaus: ou bien ils se couvrent d'une paste gommée, & odoriferante, & y collent des plus belles fleurs qui croissent en leur païs. Il y a à choisir dans toutes ces modes, & ce seroit un plaisir que de voir tous ces pantalons danser ensemble. On y pourroit joindre pour rendre la troupe plus complette, ces Pelerins Turcs, qui portent ordinairement de longues robes, faites d'un million de pieces de toutes couleurs.

Voyage de Breves.

Pline Liv. 22. chap. 1. Herod. en la vie de Severe.

Au reste, la mode de se peindre le corps est bien ancienne: Et entre autres monumens de cette antiquité, Pline & Herodien nous recitent que certains Peuples de la Grand Bretaigne, nayant l'usage d'aucun vétement, se peignoient le corps de diverses couleurs, & y representoient même des figures d'animaus: d'où ils furent nommez *Pictes* ou *Peints*. Mais entre tous les Sauvages qui se peignent aujourd'huy le corps, les Caraïbes ont l'avantage de se parer d'une couleur que les Anciens ont fort honorée sur toutes les autres. Car on dit que les Gots usoient de Cinnabre pour se rougir le visage. Et les premiers Romains au rapport de Pline se peignoient le corps de *Minium* le jour de leur Triomfe. Il nous apprend que Camille en usa de la sorte. Et il ajoûte, que les jours de Feste on enluminoit ainsi le visage de la statuë de leur

Livre 33. chap. 7.

leur Jupiter: Et qu'autrefois les Ethiopiens faiſoient ſi grand état de cette couleur vermeille, que leurs principaus Seigneurs ſe l'appliquoient ſur tout le corps, & que leurs Dieus mêmes la portoient en leurs ſimulacres.

Nos Caraïbes, ſe contentent pour l'ordinaire de cette peinture rouge, qui leur ſert de chemiſe, d'habit, de manteau & de Juſtaucorps. Mais en leurs jours ſolemnels & de réjouiſſance, ils ajoutent à leur rouge diverſes autres couleurs, dont ils ſe bigarrent le viſage & tout le corps.

Mais ce n'eſt pas de peinture ſeulement qu'ils uſent pour ſe parer. Ils ornent le ſommet de leur teſte d'un petit chapeau tiſſu de plumes d'oiſeaus de differentes couleurs, ou d'un bouquet de plumes d'aigrette, ou de quelque autre oiſeau. Ils portent auſſi quelquefois une couronne de plumes, qui leur couvre toute la teſte. Ainſi voit on parmy eus force teſtes couronnées, bien qu'on n'y voye point de Rois. Encore les prendroit-on plutoſt pour des Rois à leur couronnes de plumes, que l'on ne reconnoitroit pour Prince, le Seigneur du Golfe d'Antongil, qui n'a pour ſon ſceptre & pour marque de ſa dignité Royale, qu'une grande ſerpe de Jardinier qu'il porte toujours avec luy.

Les femmes Maldivoiſes ſe font à chaque oreille un douzaine de trous, où elles atachent de petis clous dorez, & quelquefois des perles & des pierres precieuſes. Les Dames de Madagaſcar & du Breſil ſe font un grand trou à paſſer le pouce, au tendron de l'oreille, où elles fourrent des pendans de bois & d'os. Et les Peruviens ſous le regne des Rois Yncas avoient acoutumé de ſe faire aus oreilles un trou d'une grandeur incroyable, où ils attachoient des lacets longs d'un quart d'aune, qui ſoutenoient des pendans d'or d'une largeur demeſurée. Mais nos Caraïbes, ne veulent qu'un petit trou à l'Européenne, au mol de l'oreille, ou ils mettent des arreſtes de certeins poiſſons fort polies, des pieces d'écaille de Caret, & dépuis que les Chrétiens ſont venus vers eus, des boucles d'or, d'argent, ou de leton, où ils attachent de beaus pendans d'oreilles. Ils ſont ravis d'en avoir de ceus que leur apportent nos gens, & ſavent fort bien diſtinguer, & cherir ſur tous les autres, ceus qui ſont de prix, ils font particulierement état

de ceus qui sont de Cristal, d'Ambre, de Coral, ou de quelque autre riche matiere, pourveu que la boucle, & tout l'enrichissement soit d'or. Quelquefois on leur en a voulu donner qui n'étoyent que de cuivre doré, & leur faire accroire qu'ils étoient d'or: mais ils les ont rejettez en disant, qu'on les vouloit tromper, & que ce n'étoit que de l'or de chaudiere. Et pour en faire l'épreuve ils ont accoutumé de mettre la piece en leur bouche. Bien au contraire de ceus de Madagascar, qui lors que les Hollandois qui y navigerent en l'an mil cinq cens quatre-vints quinze, leur offrirent une cuillier d'argent, la mirent entre leurs dens & sentant qu'elle étoit dure, la refuserent demandant une cuillier d'étain. Et l'on peut assez juger quel état ils faisoient de l'étain, puis qu'ils presenterent une fille, en échange d'une cuillier de ce metal.
Livre 3. Herodote nous recite qu'autrefois parmy les Ethiopiens le cuivre étoit plus estimé que l'or, dont l'usage étoit vil à un tel point, que l'on y lioit les criminels avec des chaines d'or.

Les Caraïbes se percent aussi quelquefois les leures pour y faire passer une espece de petit poinçon, qui est fait d'un os, ou d'une arreste de poisson. Ils ouvrent même l'entredeus de leurs narines, pour y attacher une bague, un grain de cristal, ou quelque semblable gentilesse. Le col, & les bras de nos Caraïbes ont aussi leurs ornements; Car ils y mettent des Colliers & des Bracelets, d'ambre, de rassade, de coral, ou de quelque autre matiere qui ait du lustre. Les hommes, portent les bracelets au gros du bras proche l'épaule: Mais les femmes en entourent leurs poignets, de même que celles de ces contrées. Ils parent encore leurs jambes de chaines de rassade, au lieu de jarretieres. Ceus d'entr'eus qui n'ont point de communication avec les Européens portent ordinairement pendus à leur col des sifflets d'os de leurs ennemis, & de grandes chaines qui sont composées de dens d'Agouty, de Tigres, de Chats Sauvages, ou de petis Coquillages percez & liez par ensemble, avec une cordelette de fin cotton, teinte en rouge ou en violet. Et quand ils se veulent mettre sur leur bonne mine, ils ajoutent à tout cela des Bonets, des Bracelets qu'ils lient sous les essailles, des écharpes, & des cein-

ceintures de plumes, fort induſtrieuſement tiſſuës par un agreable aſſemblage, léquelles ils laiſſent flotter ſur leurs épaules, ou pendre depuis le nombril, juſques au milieu de leurs cuiſſes.

Mais les plus conſiderables de tous leurs ornemens, ſont, de certaines grandes medailles de fin cuivre extremément poly, ſans aucune grauvre, qui ont la figure d'un croiſſant, & ſont enchaſſées en quelque bois ſolide & precieus. Ils les nomment *Caracolis* en leur langue; Elles ſont de differente grandeur, car ils en ont de ſi petites qu'ils les attachent à leurs oreilles en forme de pendans, & d'autres qui ſont environ de la largeur de la paume de la main, léquelles ils portent penduës au col, d'ou elles battent ſur leur poitrine. Ils ont ces Caracolis en grande eſtime, tant par ce que leur matiere qui ne contracte jamais de roüillure, eſt éclatante comme l'or: qu'à cauſe que c'eſt le butin le plus rare & le plus priſé qu'ils remportent des courſes qu'ils font tous les ans dans les terres des Arouägues leurs ennemis: Et que c'eſt la livrée, ou le collier qui diſtingue les Capitaines & leur enfans, d'entre les hommes du commun. Ceus-là auſſi qui ont de ces joyaus en font un tel cas, qu'en mourant ils ne laiſſent autre heritage à leurs enfans, ou à leurs plus intimes amis: Et il y en a tel parmy eus qui garde encore un Caracolis de ſon Grand Pere, dont il ne ſe pare qu'aus plus grandes rejouiſſances.

Les femmes ſe peignent tout le corps & s'ajuſtent preſque comme les hommes, horsmis quelques petites differences que nous avons déja remarquées, & qu'elles ne mettent point de couronnes deſſus leurs teſtes. Elles ont auſſi cecy de particulier, qu'elles portent des demye bottines, qui ne leur deſcendent que juſques à la cheville du pied. Cette eſpèce de chauſſure eſt fort proprement travaillée, & terminée par le haut & par le bas d'une petite rotonde tiſſuë de jonc & de cotton, qui leur ſerre le gras de la jambe, & le fait paroitre plus remply.

CHA-

CHAPITRE DIXIÉME.

Remarques sur la langue des Caraïbes.

NOus avons dessein de donner à la fin de cette Histoire pour la satisfaction des curieus un assez ample Vocabulaire du langage des Caraïbes. C'est pourquoy nous nous contenterons de faire en ce Chapitre les Remarques principales, qui en pourront faire connoître la grace, la douceur & les proprietez.

1. Les Caraïbes ont un Langage ancien & naturel, & qui leur est tout particulier, comme chaque Nation a le sien.

2. Mais outre cela ils en ont formé un autre qui est batard & meslé de plusieurs mots étrangers, par le commerce qu'ils ont eu avec les Européens. Sur tout ils ont emprunté beaucoup de mots des Espagnols, par ce que ce sont les premiers Chrétiens qu'ils ayent abordez.

3. Ils se servent toujours entr'eus de leur Langage ancien & naturel.

4. Mais lors qu'ils conversent ou qu'ils négocient avecque les Chrétiens, ils employent leur Langage corrompu.

5. Outre cela ils ont un fort plaisant baragoin, lors qu'ils veulẽt entreprendre de parler en quelque Langue étrangere. Comme lors qu'ils disent, *Compére Gouverneur*; employant ce mot de *Compére* generalement envers tous ceus qui sont leurs amis ou leurs alliez. Ainsi ils diroient tout franchement, s'il s'en presentoit occasion, *Compére Roy*. C'est aussi un de leurs complimens de dire à nos François, avec un visage riant, *Ah si toy bon pour Caraïbe, moy bon pour France :* Et lors qu'ils veulent se loüer de nos gens, & témoigner qu'ils en sont fort satisfaits, *Mouche bon France pour Caraïbe.* Ainsi disent ils encore *Maboya mouche fache contre Caraïbe*, lors qu'il tonne ou qu'il fait un Ouragan : Et, *Moy mouche Lunes*, pour signifier qu'ils sont fort âgez. Ils ont aussi fort souvent ces paroles en la bouche, lors qu'ils reconnoissent que nos gens veulent abuser de leur simplicité, *Compére, toy trompe Caraïbe.*

Et

Et on les entend dire ſouvent lors qu'ils ſont en belle humeur, *Moy bonne Caraïbe*.

6. Au reſte, bien que les Caraïbes de toutes les Iles s'entendẽt tous univerſellement entr'eus, ce n'eſt pas à dire pourtant qu'il ne ſe trouve en quelque une quelque dialecte different de celuy d'une autre.

7. Le P. n'eſt guére en uſage en leur Langue: Mais hors de cela on n'y remarque aucun défaut de lettres, comme en la Langue du Japon, du Breſil, & de Canada, qui ſe trouve dans la diſette d'F. L. R. Ou en celle du Pérou, qui manque de B. D. F. G. I. Jota, & X. au rapport des Hiſtoriens.

8. Leur Langage eſt extrémement dous, & ſe prononce preſque tout des lévres, quelque peu des dents, & preſque point du goſier. Car bien que les mots que nous en dõnerons cy-aprés, ſemblent rudes ſur le papier, neantmoins lors qu'ils les prononcent, ils y font des éliſions de certaines lettres, & y donnent un certain air qui rend leur diſcours fort agreable. Ce qui oblige Monſieur Du Montel à leur rendre „ ce témoignage, je prenois dit-il, grand plaiſir à les écouter, „ lors que j'étois parmy eus, & je ne pouvois aſſez admirer „ la grace, la fluidité, & la douceur de leur prononciation, „ qu'ils accompagnent d'ordinaire d'un petit ſoûris, qui a „ beaucoup d'agrément.

9. Ils ont la prononciation plus douce que les Caraïbes du Continent: Mais d'ailleurs ils ne different qu'en dialecte.

10. D'un ſeul mot, ſelon qu'il eſt diverſement prononcé, ils ſignifient pluſieurs choſes differentes. Par exemple, le mot d'*An han* ſignifie 1. *Ouy*, 2. *Ie ne ſay pas*, 3. *Tien* ou *Pren*; ſelon la prononciation qu'on luy donne.

11. Pour nous, nous ne pouvons prononcer cette Langue avecque toute la grace, & toute la douceur qui luy eſt naturelle; à moins que de l'avoir appriſe dés le bas âge.

12. Ils s'écoutent patiemment les uns les autres & ne s'interrompent point dans leurs diſcours: Mais ils ont accoutumé de pouſſer un petit ton de vois au bout de trois ou quatre périodes de celuy qui parle, pour témoigner la ſatisfaction qu'ils ont de l'oüir.

13. Quelque avantage que nous ayons ſur eus, ou pour les facultez naturelles de l'eſprit, ou pour la douceur de la prononciation, qui nous devroit augmenter la facilité de prononcer leur Langue, neantmoins ils aprénent plus facilement la nôtre que nous n'aprenons la leur, comme il ſe reconnoit par l'experience.

14. Nos François ont remarqué qu'ils ont grande averſion pour la Langue Angloiſe, juſqu'à ne pouvoir ſouffrir qu'on la parle devant eus, par ce qu'ils leur ſont ennemis. Que s'il ſe voit dans leur langage corrompu pluſieurs mots tirez de l'Eſpagnol, qui eſt auſſi leur ennemy, c'eſt qu'ils les ont pris durant le tems qu'ils avoient communication avec cette Nation-là, & quelle ne les avoit pas encore maltraitez.

15. Ils ſont fort ſoigneus de ne point communiquer leur langue, de crainte que les ſecrets de leurs guerres ne ſoient découverts. Ceus même d'entr'eus qui ſe ſont faits Chrétiens ne veulent pas revéler le fonds de cette Langue, dans la creance qu'ils ont que cela pourroit préjudicier à leur Nation.

16. Voicy quelques unes des propriétez les plus particulieres à leur Langue. Et premierement, les hommes ont beaucoup d'expreſſions qui leur ſont propres, que les femmes entendent bien, mais qu'elles ne prononcent jamais: Et les femmes ont auſſi leurs mots & les fraſes, dont les hommes n'uſent point, à moins que de ſe faire moquer. De là vient qu'en une bonne partie de leur entretien, on diroit que les femmes ont un autre langage que les hommes; comme on le pourra reconnoitre en notre Vocabulaire, par la difference des faſſons de parler dont les hommes & les femmes ſe ſervent pour exprimer une même choſe. Les Sauvages de la Dominique diſent que cela procede de ce que lors que les Caraïbes vinrent habiter les Iles, elles étoient occupées par une Nation d'Arouâgues, qu'ils détruiſirent entierement, à la reſerve des femmes qu'ils épouſerent pour peupler le païs. De ſorte que ces femmes-là ayant conſervé leur Langue, l'enſeignerent à leurs filles, & les acoutumerent à parler comme elles. Ce qui s'étant pratiqué juſques à preſent

par

par les Meres envers les filles, ce Langage est ainsi demeuré different de celuy des hommes en plusieurs choses. Mais les garçons, bien qu'ils entendent le parler de leurs Meres & de leurs sœurs, suivent neantmoins leurs Peres & leurs freres, & se fassonnent à leur Langage, dés l'âge de cinq ou six ans. Pour confirmer ce que nous avons recité sur l'origine de cette difference de Langage, on allegue qu'il y a quelque conformité entre la langue des Arouägues de la Terre Ferme, & celle des femmes Caraïbes. Mais il est à remarquer que les Caraïbes du Continent, hommes & femmes, parlent un même langage, nayant point corrumpu leur langue naturelle par des mariages avec des femmes étrangeres.

17. Les vieillars ont plusieurs termes qui leur sont affectez, & plusieurs fassons de parler particulieres, qui n'ont point d'usage en la bouche des jeunes gens.

18. Les Caraïbes ont aussi un certain langage dont ils se servent seulement entr'eus lors qu'ils prenent des resolutions de guerre. C'est un baragoin fort difficile. Les femmes & les filles n'ont aucune connoissance de ce langage mysterieus, ni même les jeunes hommes, jusques à ce qu'ils ayent donné des preuves de leur generosité, & du zéle qu'ils ont pour la querelle commune de leur Nation contre leurs ennemis. C'est afin que leurs desseins ne soient pas découvers avant le tems.

19. Pour faire leurs cas, leurs personnes, leurs mœufs, & leurs genres, ils n'ont point de particules separées comme nous: mais ils allongent leurs mots de quelques syllabes ou de quelques lettres, au commencement ou à la fin, & ils en changent quelques unes. Ainsi disent ils à l'imperatif, *Bayoubaka*, marche: mais à l'indicatif, *Nayoubakayem*, je marche. Et de même *Babinaka*, danse *Nabinakayem*, je danse. Ce qui a du rapport avec la fasson dont se forment les Verbes Ebreus.

20. Les noms indéfinis & absolus sont peu en usage parmy eus; sur tout les noms des parties du corps: mais ils sont presque toujours restreints à une premiere, à une seconde, ou à une troisiéme personne.

21. La premiere personne se marque ordinairement par

une N. au commencement du mot : *Nichic*, ma teste. La seconde par un B. *Bichic*, ta teste. Et la troisiéme par une L. *Lichic*, sa teste.

22. Le genre neutre & absolu est exprimé par un T. *Tichic*, la teste : Mais cela est peu en usage.

23. Ils ont des noms differens pour parler aus personnes mêmes, & d'autres pour parler d'elles. Ainsi disent ils *Baba*, mon Pere, en parlant à luy : Et *Youmaan*, en parlant de luy. *Bibi* ma Mere, en parlant à elle, & *Ichanum*, en parlant d'elle. Ce qui avec la difference du langage des hommes & des femmes, des jeunes & des vieus, de l'entretien ordinaire & des conseils de guerre, doit sans doute multiplier beaucoup les mots de leur langue.

24. Leurs noms propres ont souvent de la signification, & sont pris de diverses rencontres, comme nous le verrons plus particulierement au Chapitre de la Naissance & de l'éducation de leurs enfans.

25. Ils ne nomment jamais le nom d'une personne en sa presence : Ou bien par respect ils ne le nomment qu'à demy.

26. Ils ne disent jamais le nom entier ni d'un homme, ni d'une femme : mais bien celuy des enfans : Ainsi ils diront, le Pere ou la Mere d'un tel : Ou bien ils diront le nom à moitie, comme par exemple, *Mala*, au lieu de dire *Mala Kaäli* : & *Hiba* pour *Hibalomon*.

27. Les Oncles & les Tantes, tout autant qu'il y a dans la ligne collaterale, sont nommez *Peres* & *Meres* par leurs Neveus. Ainsi l'Oncle est il appellé *Baba*, c'est à dire *Pere*. Mais quand ils veulent signifier expressement le vray & propro *Pere*, ils ajoutent par fois un autre mot, en disant *Baba tinnaca*.

28. Suivant cela, tous les Cousins s'appellent aussi *Freres*, & toutes les Cousines *Sœurs*.

29. Mais de Cousin à Cousine, le Cousin appelle sa Cousine, *Youëilleri*, c'est à dire proprement, *ma femelle*, ou *mon accordée*, parce que naturellement entr'eus leurs Cousines leur sont aquises pour femmes.

30. Ils nomment les mois des *Lunes* ; & les années des *Poussinieres*.

31. Ce ſont icy enſuite, quelques traits de la naïveté & de l'élegance de leur langage. Nous ne ferons pour la plupart que marquer ce que leurs mots ſignifient, ſans exprimer les mots mêmes, pour ne les pas mettre deus fois ſans neceſſité, parce que nous les donnerons cy-deſſous en nôtre Vocabulaire.

32. Pour ſignifier qu'une choſe eſt *perduë*, ou qu'elle eſt *rompuë*, ils diſent ordinairement qu'elle eſt *morte*.

33. Ils nomment un Capucin *Pere Aïoupa* : Et le mot d'*Aïoupa* ſignifie en leur langue un *Couvert* ou un *Appenty*. De ſorte que c'eſt comme s'ils diſoient que c'eſt un homme où il y a de quoy ſe mettre à couvert à cauſe de ſon grand Capuce. Ils le nomment auſſi par raillerie une Guenon ou une Barbuë, à cauſe de ſa longue Barbe.

34. Un Chrétien, *un homme de Mer* ; à cauſe que les Chrétiens ſont venus vers eus en des navires,

35. Un Lieutenant, *La trace d'un Capitaine*, ou *Ce qui paroit aprés luy*.

36. Mon Gendre, *Celuy qui me fait de petis enfans*.

37. Mon Cadet, *Ma moitie*.

38. Ma Femme, *Mon cœur*.

39. Un Garçon, *Vn petit maſle*.

40. Un Fille, *Vne petite femelle*.

41. Les Eſpagnols & les Anglois, *Ennemis contrefaits Etóutou noubi*, parce qu'ils ſont vétus, en les oppoſant à leurs Ennemis qui ſont nuds, & qu'ils nomment ſimplement *Etóutou*, c'eſt à dire *Ennemis*.

42. Un Fol, *Celuy qui ne voit goutte*, ou *qui n'a point de lumiere*.

43. La paupiere, *la couverture de l'œil*.

44. Les cils, *le poil de l'œil*.

45. La prunelle, *le noyau de l'œil*.

46. La lévre, *le bord de la bouche*.

47. Le menton, *le ſoutien des dens*.

48. Le col, *le ſoutien de la teſte*.

49. Le bras & une aile s'expriment par un même mot.

50. Le pouls *l'ame de la main*. Les Allemans font à peu

prés une composition semblable, lors qu'ils appellent un Gand, *le soulier de la main.*

51. Les doits, *les petis* ou *les enfans de la main.*

52. Le pouce, *le Pere des doits*, ou *ce qui leur est opposé.* C'est justement l'ἀντίχειρ des Grecs.

53. Jointure, *chose ajoutée*, ils nomment encore ainsi une piece mise sur un habit.

54. La vessie, *le vaisseau de l'urine.*

55. Le jarret, *ce qui tire la jambe.*

56. La plante du pied, *le dedans du pied.*

57. Les orteils, *les petis*, ou *les enfans du pied.*

58. Dix, *tous les doits de la main.*

59. Vint, *tous les doits des mains, & tous les orteils des pieds.*

60. Un pistolet, *petite arquebuse.*

61. Un chandelier, *ce qui tient quelque chose.*

62. Des épines, *le poil de l'arbre*, ou *les yeus de l'arbre.*

63. L'arc-en-ciel, *la plume* ou *le pannache de Dieu.*

64. Le bruit du tonnerre, *Trtrguetenni.*

65. Cette langue a aussi dans son abondance & dans sa naïveté quelques défauts qui luy sont particuliers; dont toutefois il y en a quelques uns qui luy doivent moins tourner à blâme qu'à loüange.

66. Les Caraïbes ont en leur langue naturelle peu de noms d'injure & de moquerie; Et ce qu'ils disent ordinairement de plus offensif en leurs railleries, est, *Tu n'es pas bon*, ou *Tu es adroit comme une Tortuë.*

67. Ils ne savent pas non plus les noms de plusieurs vices: Mais les Chrétiens ne leur en aprenent que trop. Ainsi l'on admire au langage de Canada, qu'il n'y a point de mot qui réponde à celuy de *peché*: Mais il faut tout dire; Il n'y en a point aussi qui exprime la *vertu.*

68. Ils n'ont point de noms pour exprimer *l'hyver*, *la glace*, *la gresle*, ni *la neige*, car ils ne savent ce que c'est.

69. Ils ne peuvent exprimer ce qui ne tombe point sous les sens: excepté qu'ils nomment quelques esprits & bons & mauvais: Mais hors de là ils n'ont point de mot pour signifier les autres choses spirituelles, comme *l'entendement*, *la memoi-*

memoire & la volonté. Quant à *l'ame*, ils l'expriment par le mot de *cœur.*

70. Ils n'ont point aussi les noms des *Vertus*, des *Sciences*, des *Arts*, des *Metiers*, ni de plusieurs de nos *armes* & de nos *outils*, si ce n'est ce qu'ils en peuvent avoir appris depuis leur commerce avec les Chrétiens.

71. Ils ne savent nommer que quatre couleurs, ausquelles ils rapportent toutes les autres: le *blanc*, le *noir*, le *jaune*, & le *rouge*.

72. Ils ne peuvent exprimer un plus grand nombre que *vint:* Et encore l'expriment ils plaisamment, étant obligez comme nous avons dit, à montrer tous les doits de leurs mains, & tous les orteils de leurs pieds.

73. Lors qu'ils veulent signifier un grand nombre, où leur conte ne peut atteindre, ou bien ils montrent leurs cheveus, ou le sable de la mer: Ou bien ils repetent plusieurs fois le mot de *mouche*, qui signifie *beaucoup*; Comme lors qu'ils disent en leur baragoin, *Moy mouche, mouche Lunes*, pour faire entendre qu'ils sont fort âgez.

74. Enfin, ils n'ont point de comparatifs ni de superlatifs. Mais au défaut de cela, lors qu'ils veulent comparer les choses entr'elles, & qu'ils en veulent élever une au dessus de toutes les autres, ils expriment leur sentiment par une démonstration assez naïve & assez plaisante. Ainsi quand ils ont dessein de representer ce qu'ils pensent des Nations Européenes dont ils ont la connoissance, ils disent de l'Espagnol & de l'Anglois, qu'ils ne sont point du tout bons: Du Hollandois, qu'il est bon comme la main, ou comme une coudée; Et du François, qu'il est comme les deus bras, qu'ils étendent en même tems pour en montrer la grandeur. Aussi est ce la Nation Chrétienne qu'ils aiment sur toutes les autres; Particulierement ceus des François qui ont été à la guerre avec eus. Car à ceus-là ils font part de tout leur butin. Et toutes les fois qu'ils retournent de la guerre, bien que ces gens-là n'ayent pas été de la partie, ils ne laissent pas de leur envoyer de leurs dépouilles.

CHAPITRE ONZIÉME.

Du Naturel des Caraïbes, & de leurs Mœurs.

LEs Caraïbes, dans leur naturel ſont d'un temperament triſte, réveuz & melancolique, la peſche, la fainéantiſe & la temperature de l'air contribuënt beaucoup à l'entretien de cette humeur: Mais ayant remarqué par leur propre experience, que cette fâcheuſe conſtitution altere leur ſanté, & que l'eſprit abbatu deſſéche les os, ils font pour la plupart une telle violence à leur inclination naturelle, qu'ils paroiſſent, gais agreables, & enjouëz en leur converſation, ſur tout lors qu'ils ont un peu de vin dans la teſte. Auſſi ont-ils de la peine, comme les Breſiliens, à ſouffrir la compagnie des melancoliques: Et ceus qui ont converſé ſouvent avec eus, les ont toujours reconnus fort facetieus, & fort ſoigneus de ne laiſſer écouler aucun ſujet de rire ſans en profiter; & même ils les ont veu ſouvent éclater en des occaſions, où les plus gais d'entre nous faiſoient à peine un ſouris.

De Lery chap. 12.

Leurs entretiens entre eus, ſont ordinairement de leur chaſſe, de leur peſche, de leur jardinage, ou de quelques autres ſujets fort innocens; Et lors qu'ils ſont en la compagnie des étrangers, ils ne ſe fâchent jamais des riſées qui ſe font en leur preſence, & ne les prenent pas comme ſi l'on avoit deſſein de ſe moquer d'eus. Toutefois, au lieu que les Soriquois, Nation de la Nouvelle France, ſe nomment eus mêmes, *Sauvages*, ne ſachant ce que cela ſignifie, ces peuples s'offencent fort, ſi on leur donne ce nom-là quand on leur parle. Car ils entendent ce mot, & diſent qu'il n'appartient qu'aus beſtes des bois. Ils ne veulent pas non plus être nommez *Cannibales*, bien qu'ils mangent la chair de leurs ennemis; Ce qu'ils font pour aſſouvir leur rage & leur vengeance, & non pour aucun goût qu'ils y trouvent plus delicieus que dans les autres viandes dont ils ſe nourriſſent: Mais on leur fait grand plaiſir de les appeller *Caraïbes*, parce que c'eſt un nom

nom qui leur ſemble glorieus, marquant leur courage & leur generoſité. Car en effet ce ne ſont pas ſeulement les Apalachites du milieu déquels ils ſont venus, qui par ce mot ſignifient un *belliqueus*, un *vaillant homme*, doué d'une force & d'une d'exterité particuliere au fait des armes. Les Aroüagues même, leurs Capitaus ennemis, ayant ſouvent experimenté leur valeur, entendent par là, la même choſe, bien qu'ils expriment auſſi par ce mot un *Cruel*, à cauſe des maus que les Caraïbes leur ont fait ſentir. Tant y a que nos ſauvages Antillois aiment ſi fort ce nom-là qu'il diſent perpetuellement à nos gens, *Toy François, moy Caraïbe*.

Leur naturel, au reſte, eſt dous & benin; Et ils ſont ſi ennemis de la ſeverité, que ſi les Nations qui les tiennent pour Eſclaves, comme font les Anglois, qui par ruſe en ont enlevé pluſieurs des lieus de leur naiſſance, les traittent avec rigueur, ils en meurent ſouvent de regret. Mais par la douceur on gagne tout ſur eus; tout au contraire des Négres, qui veulent être menez avec rudeſſe, autrement ils deviennent inſolens, pareſſeus, & infideles.

Ils nous reprochent ordinairement nôtre avarice & le ſoin dereglé que nous avons d'amaſſer des biens pour nous & pour nos enfans, puiſque la terre eſt ſi capable de donner la nourriture à tous les hommes, pourveu qu'ils veüillent prendre tant ſoit peu de peine à la cultiver. Auſſi quant à eus ils ſont entierement libres du ſoucy des choſes qui appartiennent à la vie, & incomparablement plus gras & plus diſpos que nous ne ſommes. En un mot, ils vivent ſans ambition, ſans chagrin, ſans inquiétude n'ayant aucun deſir d'aquerir des honneurs ni d'amaſſer des richeſſes: mépriſant l'or & largent, comme les anciens Lacedemoniens, & comme les Peruviens, & ſe contentant également & de ce que la nature les a fait être, & de ce que leur terre fournit pour leur entretien. Que s'ils vont à la chaſſe ou à la pêche, ou qu'ils abbatent des arbres pour faire un jardin, ou pour ſe bâtir des maiſons, qui ſont des occupations fort innocentes & fort convenables à la nature de l'homme, ils font tout cela ſans empreſſement, par maniere de divertiſſement & de recreation, & comme en ſe joüant.

Sur tout, ils s'étonnent quand ils voyent que nous estimons tant l'or, veu que nous avons le verre & le Cristal, qui, selon leur jugement, sont plut beaus, & par consequent plus à priser. Et à ce propos, Benzoni, Historien Milanois, nous recite en son Histoire du Nouveau Monde, que les Indiens detestant l'avarice demesurée des Espagnols qui les subjuguerent, prenoient une piece d'or, & disoient. Voicy le ,, Dieu des Chrétiens; Pour cecy ils viennent de Castille en ,, nôtre païs, pour cecy ils nous ont rendus esclaves, nous ,, ont bannis de nos demeures, & ont commis des choses ,, horribles contre nous: pour cecy ils se font la guerre en-,, tr'eus: pour cecy ils se tuënt les uns les autres: pour cecy ,, ils sont toûjours en inquietude, ils querellent, ils dérobent, ils maudissent, ils blasfement: En fin, pour cecy il n'y ,, a ni vilenie, ni méchanceté où ils ne se portent.

Pour nos Caraïbes, quand ils voyent les Chrétiens tristes & pleins d'ennuy, ils ont acoutumé de leur en faire doucement ,, la guerre en leur disant, Compere (car c'est un mot qu'ils ont appris, & dont ils se servent ordinairement pour témoigner leur bonne volonté, comme leurs femmes aussi appellent nos Européens *Commeres*, pour une marque ,, d'amitié) tu es bien miserable d'exposer ta personne à de si ,, longs & de si dangereus voyages, & de te laisser ronger à ,, tant de soucis & de craintes. La passion d'avoir des biens ,, te fait endurer toutes ces peines, & te donne tous ces fâ-,, cheus soins: Et tu n'es pas moins en inquiétude pour les ,, biens que tu as déja aquis, que pour ceus que tu recherches ,, encore. Tu appréhendes continuellement que quelcun ne ,, te vole en ton païs ou sur mer, ou que tes marchandises ne ,, fassent naufrage, & ne soient englouties dans les eaus. Ainsi ,, tu vieillis en peu de tems, tes cheveus en blanchissent, ton ,, front s'en ride, mille incommoditez travaillent ton corps, ,, mille chagrins te minent le cœur, & tu cours à grand' haste ,, vers le tombeau. Que n'es-tu content des biens que ton ,, païs te produit? Que ne méprises tu les richesses comme nous? Et à ce sujet, est remarquable le discours de quelques 3. part. chap. 16. Bresiliens à Vincent le Blanc, Ces richesses, disoient-ils, ,, que vous autres Chrétiens poursuivez à perte d'haleine

vous

„ vous mettent-elles plus avant en la grace de vôtre Dieu ?
„ Vous empêchent-elles de mourir ? Et s'emportent elles
„ avec que vous au tombeau ? Ils tenoient à peu prés le même discours à Jean de Lery, comme il le rapporte en son Histoire. *Chap. 13.*

Les Caraïbes savent aussi fort bien & fort emfatiquement reprocher aus Européens, comme une injustice manifeste,
„ l'usurpation de leur Terre natale. Tu m'as chassé, dit ce
„ pauvre peuple, de Saint Christofle, de Niéves, de Mont-
„ serrat, de Saint Martin, d'Antigoa, de la Gardeloupe, de
„ la Barboude, de Saint Eustache, &c. qui ne t'apparte-
„ noient pas, & où tu ne pouvois legitimement prétendre.
„ Et tu me menaces encore tous les jours de m'oster ce peu
„ de païs qui me reste. Que deviendra le miserable Caraïbe ?
„ Faudrat-il qu'il aille habiter la mer avec les poissons ? Ta
„ terre est, sans doute, bien mauvaise, puis-que tu la quittes
„ pour venir prendre la mienne : Ou tu as bien de la malice
„ de venir ainsi de gayeté de cœur me persecuter. Cette plainte n'a pas un air trop Sauvage.

Lycurgue ne permettoit pas à ses citoyens de voyager, craignant qu'ils ne prissent des mœurs étrangeres. Mais nos Sauvages auroient bien besoin de grand voyages, pour se débarbariser, s'il est permis de parler ainsi. Et cependant, ils ne sont pas seulement exems de cette convoitise insatiable qui fait entreprendre de si grans & si perilleus voyages aus Chrétiens, & traverser temerairement tant de terres & tant de mers : mais ils n'ont même nulle curiosité de voir les autres contrées du monde, aimant leur païs plus que tous ceus qu'on leur voudroit proposer. Et comme ils estiment que nous ne devrions pas être plus curieus, ni moins amateurs du nôtre, ils s'étonnent fort de nos voyages. En quoy, certes, ils ont l'honneur de ressembler à Socrate, à qui Platon rend ce témoignage, qu'il étoit moins sorty d'Athenes pour voyager, que les boiteus & les aveugles : & qu'il ne desira jamais de voir d'autres villes, ni de vivre sous d'autres loix ; N'étant pas en ce point, non plus que ces Caraïbes, de l'opinion des Perses, qui disent en commun proverbe, que celuy qui n'a point voyagé par le monde resemble à un Ours. *En son Criton.*

Les Antillois ne ſont pas ſeulement ſans aucun deſir de voyager ; ils ne veulent pas même ſouffrir que l'on enmene perſonne des leurs en une terre étrangere, ſi ce n'eſt que l'on promette expreſſement de le ramener bien-toſt. Mais s'il arrive par malheur qu'il meure en chemin, il ne faut pas faire état de retourner jamais parmy eus ; car ils vous prennent en une haine mortelle, & il n'y a point de reconciliation à eſperer.

Mais s'ils n'ont point de curioſité pour les choſes qui ſont éloignées, ils en ont beaucoup pour celles qui ſont proche d'eus ; juſques là que ſi on ouvre un coffre en leur preſence, il leur faut montrer tout ce qui eſt dedans, ou bien ils ſe tiendroient desobligez. Que s'ils agréent quelque choſe de ce qu'ils y voyent, encore qu'il ne ſoit que de tres-petite valeur, ils donneront ce qu'ils ont de plus beau & de plus précieus pour l'avoir, afin de contenter ainſi leur inclination.

Pour le trafic, il eſt vray que lors qu'ils ont paſſé l'envie de ſe dont ils ont traitté, & qu'ils ont reçeu en échange, ils s'en dediroient volontiers. Mais le ſecret pour leur faire tenir leur marché, eſt de leur dire qu'un marchand doit eſtre ferme en ſa parole. Quand on les pique ainſi d'honneur, & qu'on leur reproche qu'ils n'ont pas plus de conſtance que des enfans, ils ont honte de leur legereté.

Le larcin eſt tenu pour un grand crime parmy eus. En quoy veritablement ils ſe montrent plus raiſonnables que Lycurgue, qui nourriſſoit en ce vice les enfans de Lacedemone, comme en une occupation fort loüable, pourveu qu'on s'en aquitaſt finement & avec ſoupleſſe. Mais comme les Caraibes haïſſent naturellement ce peché, auſſi ne ſe voit-il point au milieu d'eus ; ce qui eſt aſſez rare chez les autres Sauvages : Car la plûpart ſont larrons ; Et de là vient que quelques unes de leurs Iles en portent le nom.

Plutarque en la vie de Lycurgue.

Les Iles des Larrons.

Pour les Caraïbes, comme ils ne ſont point enclins de leur nature à dérober, ils vivent ſans défiance les uns des autres. Tellement que leurs maiſons & leur heritages ſont à l'abandon, ſans portes ny clôtures, comme les Hiſtoriens le témoignent des grans Tartares. Que ſi on leur derobe la moindre choſe, comme pourroit être un petit couteau, avec

Voyage de Carpin en Tartarie.

avec quoy ils font mille petis ouvrages de menuyserie, ils estiment tant ce qui leur est utile, que cette perte est capable de les faire pleurer huit jours, & de les faire liguer avec leurs amis pour en tirer reparation, & pour se venger sur la personne qu'ils soupçonneroient de ce larçin. Et en effet, dans les Iles où ils ont leurs demeures prés des Chrétiens, ils ont souvent tiré vengeance de ceus qui leur avoient, à ce qu'ils disoient, pris quelques uns de leurs petis meubles. Aussi en ces lieus-là, lors qu'ils trouvent quelque chose de manque en leur maison, ils disent aussi tost, *Vn Chrétien est venu icy*. Et entre les griefs & les plaintes qu'ils font aus Gouverneurs de nôtre Nation, celle-cy est toujours en teste, *Compere Gouverneur*, *tes matelots* (ainsi nomment ils tous les habitans étrangers) *ont pris en ma case un couteau*, ou quelque autre menuë piece de pareille nature. Les Guinois ne formeroient pas de telles plaintez. Car s'ils perdent quelque chose, ils estiment qu'un de leurs parens trépassez s'en est venu saisir parce qu'il en avoit affaire en l'autre monde.

Tous les interests des Caraïbes sont communs entr'eus. Ils vivent en grande union & s'entr'aiment beaucoup les uns les autres: ne ressemblant pas aus Asiatiques de Java, qui ne parlent pas mêmes à leurs freres sans leur Poignard à la main, tant ils ont de défiance. Cette amour que nos Sauvages se portent naturellement l'un à l'autre fait, que l'on ne voit que fort peu de querelles & d'inimitiez entr'eus.

Mais s'ils ont été offensez ou d'un étranger ou de quelcun de leur compatriotes, ils ne pardonnent jamais, & poussent à toute extremité leur vengeance. Ainsi lors que quelcun de ces abuseurs qu'ils nomment *Boyez* leur fait accroire que l'un de ceus qu'ils estiment sorciers, est auteur du mal qui leur est arrivé, ils ne manquent pas de tascher à le tuer s'ils peuvent, disant *Yaraliatina*, il m'a ensorcelé. *Nebanebouïbatina*, je m'en vengeray. Et cette passion furieuse & desesperée de se venger, est celle qui les pousse, comme nous avons déja dit, à manger même à belles dens la chair de leurs ennemis, selon que nous en décrirons les particularitez en leur lieu. Cette animosité desordonnée, est le vice régnant universellement & tyranniquement parmy eus. Et il regne de même, pres-

que sans exception, chez tous les Sauvages Americains. La vengeance des Canadiens est quelquefois bien plaisante : car elles les porte jusques à manger leurs pous parce qu'ils en ont été mordus. Si les Bresiliens se heurtent à quelque pierre, ils la mordent à belles dens, comme pour s'en vanger. Et ainsi encore mordent ils les fléches dont ils sont atteints dans les combats.

De Lery chap. 11. & 14.

Sans avoir reçeu les loix de Lycurgue les Caraïbes, par une secrette loy de nature, portent un grand respect aus vieillards, & les écoutent parler avec attention, témoignant, & par leur geste, & par un petit son de voix, qu'ils ont leurs discours pour agreables : Et en toutes choses les jeunes deferent aus sentimens des Anciens, & se reglent sur leurs volontez. On dit qu'il en est de même au Bresil & en la Chine.

Linscot & Semedo.

Les jeunes hommes Antillois ne frequentent point de filles ni de femmes qu'ils ne soient mariez. Et l'on a remarqué que les hommes sont d'ordinaire moins amoureus en ce païs-là que les femmes, comme en divers autres lieus de la Zone Torride. Hommes & femmes Caraïbes sont naturellement chastes, qualité bien rare entre les Sauvages. Et quand nos gens les considerent trop curieusement, & se rient de leur nudité, ils ont accoutumé de leur dire, *Compere, il ne faut nous regarder qu'entre les deus yeus.* Vertu digne d'admiration en un peuple nud & barbare comme celuy-là.

On raconte du Capitaine Baron, qu'entre les diverses descentes qu'il a fait avec les siens, à plusieurs reprises, en l'Ile de Montserrat, tenuë par les Anglois, il fit une fois un grand dégât dans les habitations voisines de la mer, qu'il en enlevà un grand butin, & que parmy les prisonniers s'étant trouvé une belle Demoiselle, qui étoit femme de l'un des Officiers de l'Ile, il la fit conduire en l'une de ses maisons de la Dominique. Cette Demoiselle étant enceinte lors qu'elle fut enlevée, fut servie avec grand soin en ses couches, par les femmes des Sauvages de la même Ile. Et bien qu'aprés cela elle demeurât encore long tems parmy eus, ni le Capitaine Baron, ni aucun autre d'entr'eus, ne la touchérent jamais. Ce qui est sans doute une grande retenuë pour de telles gens.

Il est

Il est vray qu'une partie d'eus ont degeneré de cette chasteté, & de plusieurs autres vertus de leurs ancestres. Mais il est certain aussi, que les Européens par leur pernicieus exemples, & par le mauvais traitement dont ils ont usé envers eus, les trompant vilainement, faussant lachement en toute rencontre la foy promise, pillant & bruslant impitoyablement leurs maisons & leurs villages, & violant indignement leurs femmes & leurs filles, leur ont appris, à la perpetuelle infamie du nom Chrétien, la dissimulation, le mensonge, la trahison, la perfidie, la luxure, & plusieurs autres vices qui leur étoient presque inconnus, avant qu'ils eussent eu commerce avec eus.

Au reste, ces Sauvages, tout Sauvages qu'ils sont, ont de la civilité & de la courtoisie au delà de qu'on pourroit s'imaginer en des Sauvages; Ce n'est pas sans doute, qu'il n'y ait quelques Caraïbes fort déraisonnables & fort abbrutis. Mais au moins pour la plupart témoignent ils du jugement & de la docilité en beaucoup de rencontres, & ceus qui les ont pratiquez un lõg tems, ont remarqué en plusieurs divers traits d'honesteté & de reconnoissance, d'amitie & de generosité; Mais nous en parlerons plus particulierement au Chapitre de la réception qu'ils font aus étrangers qui leur vont rendre visite.

Ils ont aussi la propreté en si grande recommandation (chose bien extraordinaire encore entre les Sauvages) & ont si grande horreur des ordures, que si l'on en avoit fait en leurs jardins où sont plantez leur Manioc & leurs Patates, ils les abandonneroient aussi tost, & ne voudroient plus se servir des vivres qui y seroient. Nous verrons plus amplement leur propreté & sur ce sujet & sur quelques autres, aus Chapitres de leurs Habitations & de leurs Repas.

CHAPITRE DOUZIÉME.

De la simplicité naturelle des Caraïbes.

L'Admiration étant fille de l'ignorance, on ne doit pas trouver étrange que les Caraïbes qui ont si peu de lumiere & de connoissance de toutes les belles choses, que l'étude & l'experience ont renduës familieres parmy les Nations civilisées, soyent saisis d'un profond étonnement à la rencontre de tout ce dont ils ignorent la cause, & qu'ils soyent nourris dans une si grande simplicité, qu'on la prendroit en la plupart de ce pauvre peuple pour une stupidité brutale.

Cette simplicité paroist, entr'autres choses, dans l'extréme peur qu'ils ont des armes à feu, lesquelles ils considerent avec une extréme admiration. Sur tout, ils s'étonnent des fuzils: car encore pour les pieces d'artillerie & pour les mousquets, ils y voyent mettre le feu. Mais quant aus fuzils, ils ne peuvent concevoir d'où il est possible qu'ils prennent feu: & ils croyent que c'est *Maboya* qui fait cét office. Ainsi nomment ils l'Esprit malin. Mais cette peur & cét étonnement leur sont communs avec beaucoup d'autres Sauvages, qui n'ont rien trouvé de si étrange en leur rencontres avec les Européens, que ces armes qui jettent du feu, & qui de si loin percent & tuënt ceus qu'elles rencontrent en droite ligne. Ce fut-là, avec le prodige de voir des hommes combattre à Cheval, la principale cause qui fit que les Peruviens tinrent les Espagnols pour des Dieus, & qu'ils se soumirent à eus avec peu de resistence. On dit que les Arabes même qui courent le long des rivages du Jordain, & qui semblent devoir être plus aguerris, sont dans cette peur & dans cét étonnement.

Garcilasso en son Commentaire Royal l. 3. chap. 8.

Voyage de des Hayes au Levant.

Entre les marques de simplicite des Caraïbes en voicy encore deus bien considerables. Lors qu'il arrive une éclipse de Lune, ils croyent que *Maboya* la mange, & dansent toute la nuit, faisant sonner des calebasses où il y a de petis caillous.

Et quand ils ſentent quelque mauvaiſe odeur en un lieu, ils ont accoutumé de dire *Maboya Cayeu eu*, c'eſt à dire, le Diable eſt icy. *Caima Loary*, allons nous en à cauſe de lüy, ou ſauvons nous crainte de luy. Et même ils donnent le nom de *Maboya*, ou de Diable à de certaines plantes, à de certains champignons de mauvaiſe odeur, & à tout ce qui eſt capable de leur donner de la frayeur.

Il y a quelque tems que la plus grande partie des Caraïbes ſe perſuadoient que la poudre à Canon étoit la graine de quelque herbe: Et il s'en eſt trouvé qui en ont demandé pour en ſemer en leurs jardins. Et même quelques uns quoy qu'on leur en ait pû dire, en ont jetté en terre dans la creance qu'elle produiroit auſſi aiſément que de la graine de Chous: Imagination, toutefois, moins groſſiere que celles de ces brutaus de Guinée, qui, la premiere fois qu'ils virent des Européens, penſoient que les marchandiſes qu'on leur apportoit, comme toiles, couteaus, & armes à feu, croiſſoient ſur la terre ainſi preparées, de même que les fruits des Arbres, & qu'on n'avoit qu'à les cueillir. Cela n'eſt pas, ſans doute, à beaucoup prés, ſi pardonnable que la ſimplicité de nos Caraïbes. Et l'on peut encore alleguer, pour excuſer cette ſimplicité, ou du moins pour la faire trouver plus ſupportable, la ſtupidité de ces Americains, leſquels au commencement de la découverte du Nouveau Monde s'imaginoient que le Cheval & le Cavalier étoient une même choſe, comme les Centaures des Poëtes: Et de ces autres, qui aprés avoir été vaincus, venant demander paix & pardon aus hommes, & leur apporter de l'Or & des viandes, en allerent autant offrir aus chevaus, avec une Harangue toute pareille à celle qu'ils faiſoient aus hommes, prenant le hanniſſement de ces animaus pour un langage de compoſition & de tréve. Et pour faire la cloture de ces exemples, nous ajoûterons ſeulement la niaiſerie de ces mêmes Indiens de l'Amerique, qui croyoient tout franchement que les lettres miſſives que les Eſpagnols s'envoyoient les uns aus autres, étoient des couriers & des eſpions parlans & voyans, & declarans les actions les plus ſecrétes: Et dans cette croyance, redoutans un jour l'œil & la langue de l'une de ces lettres, ils la cacherent ſous une pierre pour

Garcilaſſo liv. 9. chap. 16.

Montagne en ſes eſſais liv. 1. chap. 8.

De Lery chap. 16. Garcilaſſo l. 9. c. 29.

manger en liberté quelques melons de leurs maitres. Enfin l'on n'aura pas ſujet de trouver ſi étrange que les Caraïbes ayent pris de la poudre à Canon qui leur étoit inconnuë, pour de la graine à ſemer, puis qu'il s'eſt même trouvé des gens en France, qui vivant éloignez des lieux où ſe fait le ſel, croyoient par une imagination toute ſemblable, qu'il ſe recueilloit dans les jardins. Il arriva auſſi il y a peu d'années, qu'une femme habitante de la Martinique ayant envoyé pluſieurs livres de Caret, & de Tabac à une marchande de Saint-Malo, comme cette femme eut vendu ſa marchandiſe, elle en donna avis à ſa correſpondante à la Martinique, & luy manda qu'elle luy conſeilloit de planter a l'avenir beaucoup de Caret en ſon jardin, plutôt que du Tabac, parce que ce Caret étoit beaucoup plus cher en France, & qu'il ne ſe pourriſſoit pas dans le navire comme le Tabac. Mais voyons ce qui ſe preſente encore à dire ſur la ſimplicité naturelle des Sauvages Antillois.

Caret eſt une eſpece décaille de Tortuë.

C'eſt une choſe plaiſante que ces pauvres gens ſont ſi ſimples, que bien qu'ils ayent chez eus force belles Salines, neantmoins ils n'oſeroient s'en ſervir dans leur ordinaire, eſtimans le Sel extrémement contraire à la ſanté & à la conſervation de la vie. Auſſi ne leur arrive-til jamais d'en manger ni d'en aſſaiſonner leurs viandes. Et quand ils voyent nos gens en uſer, ils leur diſent, par une compaſſion digne de compaſſion, *Compere, tu te fais mourir*. Mais au lieu de ſel, ils pimentent étrangement tous leurs mets.

Ils ne mangent point, non plus entr'eus de Pourceau, qu'ils nomment *Coincoin* & *Bouïrókou* : ni de Tortuë, qu'ils appelent *Catallou*, bien que ces animaus ſe trouvent en grande abondance en leur païs. Et ils s'en abſtiennent pour les plus niaiſes raiſons du monde. Car pour le Pourceau, ils apprehendent d'en goûter, de peur que leurs yeus n'en deviennent petis comme ceus de cette beſte. Or c'eſt, à leur avis, la plus grande de toutes les diformitez que d'avoir de petis yeus. Et cependant, il ny en a guéres d'entr'eus qui ne les ayent tels. Quant aus Tortuës, la raiſon n'en eſt pas moins ridicule. Ils ne s'en nourriſſent point, diſent-ils, de crainte que s'ils en mangeoient, ils ne participaſſent à la lourdiſe & à la ſtupidité de cét animal.

Les

Les peuples Sauvages sont ainsi remplis d'imaginations particulieres & grotesques, en matiere de repas. Pour exemple, les Canadiens s'abstiennent de Moules par une certaine fantaisie : mais ils sont si bestes qu'ils ne sauroient donner la raison de cette abstinence. Ils ne jettent point aus chiens les os de Castor, de peur que l'ame de cette beste ne l'aille dire aus autres Castors, & ne les fasse fuir du païs. On dit aussi qu'ils ne mangent point la moëlle de l'épine du dos d'aucun animal de peur d'avoir mal au dos. Les Bresiliens ne mangent point d'œufs de poule, estimant que c'est du poison. Ils ne mangẽt ponit non plus de Cannes, ni d'aucun autre animal qui marche lentement, ni de poissons qui ne nagent pas viste, de crainte d'aquerir la lenteur de ces bestes-là. Les Maldivois ne mangent point de Tortuë, non plus que les Caraibes, mais c'est à cause de la conformité qu'elles ont, à leur avis, avec l'homme. Les Calecutiens, & quelques autres Orientaus, ne gouftent jamais de chair de Buffle, de Vache, ni de Taureau, parce qu'ils croyent que les ames humaines, au sortir du corps, vont animer celuy de ces bestes. Enfin, certains Peruviens de la Province de Pastu ne mangent absolument d'aucune chair : Et si on les presse d'en gouter seulement, ils répondent qu'ils ne sont pas des chiens. Tous ces exemples sont mis en avant pour faire voir que l'apprehension des Caraibes de manger du Sel, du Pourceau & de la Tortuë, ne les doit pas faire estimer les plus bourrus & les plus extravagans de tous les Sauvages.

Paul. le jeune en ses Relations de la Nouvelle France.

De Lery chap. 11.

Pirard au Traitte des Animaus des Indes Orientales chap. 2. Vincent le Blanc. Garcilasso l. 8. ch. 7.

Outre les marques que nous avons déja produites de leur niaiserie & de leur simplicité, on trouve encore celle-cy. C'est qu'ils sont si grossiers, qu'ils ne savent pas conter un plus grand nombre que celuy des doigts de leurs mains, & des orteüils de leurs pieds, qu'ils montrent pour signifier ce nombre-là ; le surplus leur étant un nombre in nombrable. De sorte qu'ils n'auroient guarde d'estre propres à estre banquiers. Bien au contraire des Chinois, qui sont si savans à conter, qu'en un moment ils font des contes, sans faute, ou nous serions bien empeschez.

Voyage fait aus Indes Orientales en 1630.

Mais les Caraïbes ont le Privilege de n'estre pas la seule Nation du monde à qui l'on puisse reprocher cette igno-

rance. Car elle s'est trouvée aussi chez les Peuples de Madagascar & de Guinée, pour n'alléguer que ceus-là. Et même les Anciens Historiens nous disent, que certains Peuples ne savoient conter que jusqu'à cinq, & d'autres jusques à quatre.

Les Guinois ayant conté jusqu'à dix, avoient acoutumé de faire une marque & puis de recommencer. Certains Sauvages du Septentrion de l'Amerique, pour exprimer un grand nombre qu'il leur est impossible de nommer, se servent d'une demonstration bien facile, prenant leurs cheveus ou du sable à pleines mains; Comparaisons, qui se voyent en plusieurs endroits dans les Saintes Ecritures. Les Antillois ont aussi leur invention pour suppléer au defaut du conte: car quand il leur faut aller à la guerre & se trouver prests au rendez-vous general, à jour nommé, ils prenent chacun l'un aprés l'autre, un égal nombre de pois, en leur assemblée solennelle, comme trois ou quatre dizaines, & quelque nombre au dessous de dix, s'il en est besoin, selon qu'ils ont resolu d'avancer leur entreprise. Ils versent ces pois dans une petite Calebasse, & chaque matin ils en ostent un, & le jettent: lors qu'il n'y en reste plus, c'est à dire que le tems arresté pour leur partement est écheu, & qu'il se faut mettre en état de marcher le lendemain. Ou bien ils font chacun autant de nœuds en une petite corde, & en dénouënt un chaque jour: Et quand ils sont venus au dernier, ils se trouvent au rendez-vous. Quelquefois aussi ils prenent de petis morceaus de bois, sur léquels ils font autant de crans, qu'ils veulent employer de jours à leur preparation. Tous les jours ils coupent une de ces marques: & lors qu'ils ont la derniere, ils se vont rendre au lieu assigné.

Les Capitaines, les Boyez, les Vieillards ont l'esprit plus subtil que le commun, & par une longue experience jointe à la traditive de leurs ancestres ils ont acquis une grossiere connoissance de plusieurs astres, d'où vient qu'ils content les mois par Lunes, & les années par Poussiniéres prenant garde à cette constellation. Ainsi quelques Peruviens regloient leurs années sur les recoltes. Les Montagnars de Canada observent le nombre des nuits & des Hyvers, & les

Sori-

Soriquois content par Soleils. Mais bien que les plus judicieus parmy nos Caraïbes discernent les mois & les années, & qu'ils remarquent les differentes saisons, ils n'ont neantmoins aucuns monumens d'antiquité, & ne peuvent dire combien de tems il y a, que les premiers de leur Nation vinrent du Continent habiter les Iles : Mais seulement ils ont donné à entendre que ni eus, ni leurs peres, ni leurs grands peres, ne s'en souvenoient point. Ils ne sauroient dire non plus, ni quel âge ils ont, ni dépuis quand precisement les Espagnols sont arrivez en leur païs, ni beaucoup d'autres choses semblables. Car ils ne marquent rien de tout cela, & ils ne font nul état de ces connoissances.

CHAPITRE TREZIÉME.

De ce qu'on peut nommer Religion parmy les Caraïbes.

IL n'est point de Nation si Sauvage, ni de Peuple si Barbare qui n'ait quelque opinion & quelque croyance de la Divinité, disoit autrefois le Prince de l'Eloquence Romaine. Et ailleurs la nature même a imprimé la connoissance de la Divinité en l'Esprit de tous les hommes. Car quelle nation, ou qu'elle sorte d'hommes y a til, qui n'ait sans l'avoir appris d'aucun, un sentiment naturel de la Divinité ? On admire sans doute, avec juste raison, ces belles lumieres qui sortent de la bouche, d'un homme envelopé dans les tenebres du Paganisme. Mais il semble, qu'il est aujourd'huy bien malaisé de verifier les fameuses paroles de cet incomparable Orateur. Car les pauvres Sauvages de l'ancien peuple des Antes au Perou, & des deus Provinces des Chirhuanes ou Cheriganes ; Ceus de la plupart des païs de la Nouvelle France, de la nouvelle mexique, de la nouvelle Hollande, du Bresil, des nouveaus Païs-bas, de la Terre del Fuego, des Arouâgues, des Habitans du fleuve de Cayenne, des Iles des larrons & quelques autres, n'ont à ce que rapportent les Historiens, aucune espece de Religion & n'adorent nulle puissance souveraine.

Au Livre des Quest. Tusculo.

Ceus auſſi qui ont converſé parmy les Caraïbes Inſulaires, ſont contrains d'avoüer, qu'ils ont preſque étouffé par la violence de leurs brutales paſſions toute la connoiſſance que la nature leur donnoit de la Divinité, qu'ils ont rejetté toutes les adreſſes & les lumieres qui les y conduiſoient, & qu'en ſuitte par un juſte jugement de Dieu ils ſont demeurez dans une nuit ſi affreuſe, qu'on ne voit parmy eus, ni invocation, ni Ceremonies, ni ſacrifices, ni enfin exercice ou aſſemblée quelconque de devotion. Ils n'ont pas même de nom pour exprimer la Divinité, bien loin de la ſervir. De ſorte que quand on leur veut parler de Dieu, il leur faut dire. Celuy qui a crée le Monde, qui a tout fait, qui donne la vie & la nourriture à toutes les creatures vivantes, ou quelque choſe de ſemblable. Ainſi ſont ils aveuglez & abbrutis à tel point, qu'ils ne reconnoiſſent pas le Seigneur de la nature en cet admirable ouvrage de l'univers, où luy même a voulu ſe peindre de mille couleurs immortelles, & faire voir comme à l'œil ſon adorable puiſſance. Ainſi demeurent-ils ſourds à la vois d'une infinité de creatures qui leur prêchent continuellement un Createur. Ainſi uſent-ils tous les jours des biens de leur ſouverain Maitre, ſans penſer qu'il en eſt l'Auteur & ſans en rendre graces à ſa bonté, qui les leur communique ſi liberalement.

Ils diſent que la Terre eſt la bonne Mere qui leur donne toutes les choſes neceſſaires à la vie. Mais leur eſprit tout de terre ne s'éleve pas juſques à ce Pere Tout-puiſſant & Tout-miſericordieus qui de ſes propres mains à formé la Terre, & qui par une cōtinuelle influënce de ſa Divinité, luy donne tous les jours la vertu de porter leur nourriture. Que ſi on leur parle de cette Eſſence Divine, & qu'on les entretienne des myſteres de la Foy, ils écoutent fort patienment tout le diſcours: Mais aprés qu'on à achevé ils répondent comme par moquerie, *Compere tu es fort eloquent*, *tu es mouche manigat*, c'eſt à dire fort adroit, je voudrois auſſi bien parler que toy. Même ils diſent comme les Breſiliens, que s'ils ſe laiſſoient perſuader à de tels diſcours, leurs voiſins ſe moqueroient d'eus.

Quelcun d'entre les Caraïbes travaillant un jour de Dimanche

,, manche, Monsieur du Montel rapporte qu'il luy dit, celuy ,, qui a fait le Ciel & la Terre sera fâché contre toy de ce que ,, tu travailles aujourd'huy: Car il a ordonné ce jour pour ,, son service. Et moy luy répondit brusquement le Sauvage, je suis fâché contre luy: Car tu dis qu'il est le Maitre du Monde, & des saisons. C'est donc luy qui n'a pas envoyé la pluye en son tems, & qui a fait mourir mon Manioc & mes Patates par la grande séchéresse. Puis qu'il m'a si mal traitté, je veus travailler tous les Dimanches pour le fâcher. Voyez jusqu'où va la brutalité de ces miserables. Ce discours-là se rapporte à celuy de ces insensez de Toupinambous, qui sur ce qu'on leur avoit dit que Dieu étoit l'Auteur du tonnerre, argumentoient qu'il n'étoit pas bon puis qu'il se plaisoit à les épouvanter de la sorte. Retournons aus Caraïbes. *De Lery chap. 17.*

Ceus de cette même Nation qui habitent au Continent Meridional de l'Amerique n'ont aucune Religion non plus que ces Insulaires. Quelques uns d'entr'eus respectent bien le Soleil & la Lune qu'ils estiment estre animez. Mais pourtant ils ne les adorent pas, ni ne leur offrent ni sacrifient chose qui soit. Il est vray-semblable qu'ils ont encore retenu cette veneration pour ces deus grands luminaires, qu'ils l'ont dije retenuë des Apalachites, avec léquels leurs predecesseurs ont sejourné autréfois. Nos Insulaires n'ont pas même conservé cette traditive, mais voicy tout ce qu'on peut nommer Religion parmy eus, & qui en porte quelque grossiere Image.

Ils ont un sentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque puissance superieure & bienfaisante qui reside es Cieus, ils disent qu'elle se contente de joüyr en repos des douceurs de sa propre felicité sans s'offenser des mauvaises actions des hommes, & qu'elle est douée d'une si grande bonté, qu'elle ne tire aucune vengeance de ses ennemis, d'où vient qu'ils ne luy rendent ni honneur ni adoration, & qu'ils interpretent ces tresors de Clemence qu'elle déploye si liberalement envers eus, & cette longue patience dont elle les supporte, ou à une impuissance, ou à une indifference qu'elle a, pour la conduite des hommes.

Ils croyent donc deus ſortes d'Eſprits les uns bons, les autres mauvais. Ces bons Eſprits ſont leurs Dieus. Et ils les appellent en general *Akamboüé*, qui eſt le mot que diſent les hommes : Et *Opoyem*, qui eſt celuy des femmes. Il eſt vray que le mot *d'Akamboüé*, ſignifie ſimplement un Eſprit, & de la vient qu'il ſe dit auſſi de l'Eſprit d'un homme. Mais tant y a qu'ils ne l'appliquent point aus Eſprits malins. Ces bons Eſprits qui ſont leurs Dieus, ſont plus particulierement exprimez par les hommes ſous le mot *d'Icheïri*, & par les femmes, ſous celuy de *Chemÿn*, que nous ne pouvons tourner que par celuy de Dieu, & *Chemiignum*, les Dieus. Et chacun parlant de ſon Dieu en particulier, dit *Ichéïrikou*, qui eſt le mot des hommes, & *Nechemérakou*, qui eſt celuy des femmes. Mais les hommes & les femmes nomment le mauvais Eſprit, qui eſt leur Diable *Mapoya*, ou *Maboya*, comme diſent tous les François. Mais les Caraïbes prononcent icy le B, à l'allemande.

Ils croyent que ces bons Eſprits, ou ces Dieus ſont en grand nombre, & dans cette pluralité, chacun s'imagine en avoir un pour ſoy en particulier. Ils diſent donc que ces Dieus ont leur demeure au Ciel, mais ils ne ſavent ce qu'ils y font, & d'eus mêmes ils ne s'aviſent point de les reconnoitre comme les Createurs du monde, & des choſes qui y ſont. Mais ſeulement quand on leur dit, que le Dieu que nous adorons a fait le Ciel & la Terre, & que c'eſt luy qui fait produire à la terre nôtre nourriture, ils répondent, ouy, ton Dieu a fait le Ciel & la terre de France, & y fait venir ton blé. Mais nos Dieus ont fait nôtre païs, & font croitre nôtre Manioc.

Quelques-uns diſent qu'ils appellent leurs faus Dieus des *Rioches* ; Mais c'eſt un mot qui n'eſt pas de leur langue, il vient de l'Eſpagnol. Nos François le diſent aprés les Eſpagnols. Et ſi les Caraïbes s'en ſervent ce n'eſt pas entr'eus, mais ſeulement parmy les Etrangers. De tout ce que deſſus il appert, que bien que ces Barbares ayent un ſentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque puiſſance ſuperieure il eſt meſlé de tant d'extravagances, & enveloppé de ſi profondes tenebres, que l'on ne peut dire que ces pauvres gens

gens ayent connoiſſance de Dieu. En effet les Divinitez qu'ils reconnoiſſent, & auquelles ils rendent quelque hommage, ſont autant de Demons qui les ſeduiſent, & qui les tiennent enchainez ſous leur damnable ſervitude. Bien que quant à eus neantmoins, ils les diſtinguent d'avec les Eſprits malins.

Ils n'ont aucuns Temples ni Autels qui ſoyent particulierement dediez à ces pretenduës Divinitez qu'ils reconnoiſſent, ils ne font auſſi aucun Sacrifice à leur honneur de choſe qui ait eu vie ; Mais ils leur font ſeulement des offrandes de Caſſaue, & des primices de leurs fruits ; Sur tout quand ils croyent avoir eſté gueris par eus de quelque maladie, ils font un vin, ou un feſtin à leur honneur, & pour reconnoiſſance, ils leur offrent de la Caſſaue & du Ouïcou. Toutes ces offrandes ſont nommées par eus *Anacri*. Leurs maiſons étant faites en ovale, & le toit allant juſqu'à terre, ils mettent à l'un des bouts de la caſe leurs offrandes dans des vaiſſeaus, ſelon la nature de la choſe, ſur un ou ſur pluſieurs *Matoútous*, ou petites tables tiſſuës de jonc & de feüilles de Latanier. Chacun dans ſa caſe peut faire ces offrandes à ſon Dieu ; mais quand c'eſt pour l'evoquer il faut un Boyé : Toutes ces offrandes ne ſont accompagnées d'aucune adoration, ni d'aucunes prieres, & elles ne conſiſtent qu'en la preſentation même des ces dons.

Ils évoquent auſſi leurs faus Dieus, lors qu'ils ſouhaittent leur preſence. Mais cela ſe doit faire par l'intervention de leurs *Boyez*, c'eſt à dire de leurs Prêtres, ou pour mieus dire de leurs Magiciens, & ils font cela principalement en quatre occaſions. 1. Pour demander vengeance de quelcun qui leur a fait du mal, & attirer quelque punition ſur luy. 2. Pour être gueris de quelque maladie dont ils ſont affligez, & pour en ſavoir l'iſſuë. Et quand ils ont eſté gueris, ils font des Vins comme on les appelle aus Iles, c'eſt à dire des aſſemblées de réjouiſſance, & de débauches en leur honneur, comme pour reconnoiſſance. Et leurs Magiciens, font auſſi parmy eus l'office de Medicins : joignant enſemble la Diablerie & la Medecine, & ne faiſant point de cure, ni d'application de remedes, qui ne ſoit un acte de ſuperſtition. 3. Ils les conſultent

tent encore sur l'evenement de leurs guerres. 4. Enfin ils évoquent ces Esprits-là par leurs Boyez, pour obtenir d'eus qu'ils chassent le *Maboya*, ou l'Esprit malin. Mais jamais ils n'évoquent le *Maboya* luy même, comme quelques uns se sont imaginez.

Chaque Boyé, a son Dieu particulier, ou plutost son Diable familier, lequel il évoque par le chant de quelques paroles, accompagné de la fumée de Tabac; qu'ils font bruler devant ce Demon, comme un parfum qui luy est fort agreable, & dont l'odeur est capable de l'attirer.

Quand les Boyez évoquent leur Demon familier, c'est toujours pendant la nuit, & il faut bien prendre garde de ne porter aucune lumiere, ni aucun feu dans la place où ils exercent ces abominations, car ces Esprits de tenebres ont en horreur toute sorte de clarté. Et lors que plusieurs *Boyez* évoquent ensemble leurs Dieus, comme ils parlent, ces Dieus, ou plûtôt ces Demons s'injurient & querellent, s'attribuant l'un à l'autre la cause des maus de quelcun, & il semble qu'ils se battent.

Ces Demons se nichent souvent dans des os de mort, tirez du sepulcre, & envelopez de Coton, & rendent par là des oracles, disant que c'est l'ame du mort. Ils s'en servent pour ensorceler leurs ennemis, & pour cet effet les sorciers envelopent ces os, avec quelque chose qui soit à leur ennemy. Ces Diables entrent aussi quelquéfois dans les corps des femmes, & parlent par elles. Quand le *Boyé*, ou le Magicien a obligé par ses charmes le Diable qui luy est familier à comparoitre, il dit, qu'il luy apparoit sous des formes differentes, & ceus qui sont aus environs du lieu ou il prattique ses damnables superstitions, disent, qu'il répond clairement aus demandes qu'on luy fait, qu'il predit lissuë d'une guerre ou d'une maladie, & qu'aprés que le *Boyé* s'est retiré, que le Diable remuë les vaisseaus, & fait comme claquer des mâchoires, de sorte qu'il semble qu'il mange & qu'il boive les presens qu'on luy avoit preparez, léquels ils nomment *Anacri*; Mais que le lendemain on trouve qu'il n'y a pas touché. Ces Viandes profanes qui ont esté souillées par ces malheureus Esprits, sont reputées si saintes par ces Magiciens & par le peu-

peuple qu'ils ont abusé; qu'il n'y a que les vieillards, & les plus considerables d'entr'eus qui ayent la liberte d'en goûter: & même ils n'oseroient s'y ingerer, si ce n'est qu'ils ayent une certaine netteté de corps, qu'ils disent estre requise en tous ceus qui en veulent user.

Aussi tôt que ces pauvres Sauvages ont quelque mal ou quelque douleur, ils croyent que ce sont les Dieus de quelcun de leurs ennemis qui les leur ont envoyez: Et ont recours au *Boyé* qui consultant son Demon, leur apprend que c'est le Dieu d'un tel, ou d'un tel qui leur a causé ces maus-là. Et de là viennent des haines & des vengeances contre ceus, dont les Dieus les ont ainsi traittez.

Outre leurs *Boyez* ou Magiciens, qui sont grandement respectez & honorez parmy eus, ils ont des Sorciers, au moins les croyent ils tels, qui à ce qu'ils disent envoyent sur eus des charmes, & des sorts dangereus & funestes, & ceus qu'ils estiment tels, ils les tuent quand ils les peuvent attraper. C'est bien souvent un pretexte pour se défaire de leurs ennemis.

Les Caraïbes sont encore sujets à d'autres maus qu'ils disent venir du *Maboya*, & ils se plaignent souvent qu'il les bat. Il est vray que quelques Personnes de merite qui ont conversé quelque tems parmy ce pauvre Peuple, sont persuadez qu'ils ne sont ni poursuivis, ni battus effectivement par le Diable: & que toutes les plaintes & les recits épouvantables qu'ils font sur ce sujet, sont fondez sur ce qu'étans d'un naturel fort melancolique, & ayant pour la plupart la ratte grosse & enflée, ils font souvent des songes affreus & terribles, où ils s'imaginent que le Diable leur apparoit, & qu'il les bat à outrance. Ce qui les fait reveiller en sursaut, tout effrayez. Et à leur réveil ils disent que *Maboya* les a battus: En ayant l'imagination tellement blessée, qu'ils en croyent sentir la douleur.

Mais il est tres-constant par le témoignage de plusieurs autres personnes de condition, & d'un rare savoir, qui ont sejourné assez long tems en l'Ile de Saint Vincent, qui n'est habitée que de Caraïbes, & qui ont aussi veü ceus de la même Nation qui demeurent au Continent de l'Amerique Meri-

dionale : ques les Diables les battent effectivément, & qu'ils montrent souvent sur leurs corps les marques bien visibles des coups qu'ils en ont reçeu. Nous apprenons aussi par la relation de plusieurs des Habitans François de la Martinique, qu'étans allez au quartier de ces Sauvages qui demeurent dans la même Ile, Ils les ont souvent trouvez faisant d'horribles plaintes, de ce que *Maboya* les venoit de mal traitter, & disant qu'il étoit *Mouche fâche contre Caraïbes*, de sorte qu'ils estimoyent les François heureus de ce que leur *Maboya* ne les battoit point.

Monsieur Du Montel qui s'est souvent trouvé en leurs Assemblées & qui à conversé fort familierement & un long tems avec ceus de cette Nation qui habitent l'Ile de Saint Vincent, & même avec ceus du Continent Meridional, rend „ ce témoignage sur ce triste sujet. Dans l'ignorance & dans „ l'Irreligion où vivent nos Caraïbes, ils connoissent par ex„ perience, & craignent plus que la mort, l'Esprit malin, „ qu'ils nomment *Maboya* : car ce redoutable ennemy leur „ apparoit souvent en des formes tres-hydeuses. Sur tout „ cet impitoyable & sanguinaire bourreau, affamé de meur„ tres dés l'origine du monde, outrage & blesse cruellement „ ces miserables, lors qu'ils ne se disposent pas assez pronte„ ment à la guerre. De sorte, que quand on leur reproche la „ passion si ardente qui paroit en eus pour l'effusion du sang „ humain, ils répondent, qu'ils sont obligez à s'y porter mal„ gré qu'ils en ayent, & que *Maboya* les y contraint.

Ces pauvres gens, ne sont pas les seuls que l'ennemy du Genre humain traitte cōme ses esclaves. Divers autres Peuples Barbares portent tous les jours en leurs corps de sanglantes marques de ses cruautez. Et l'on dit que les Bresiliens fremissent & suënt d'horreur, dans le souvenir de ses apparitions, & m'eurent quelquéfois de la seule peur qu'ils ont du mauvais traittement qu'il leur fait. Aussi se trouve til quelques unes de ces Nations qui flattent ce vieus Dragon, & qui par adorations, par offrandes, & par Sacrifices, tâchent d'adoucir sa rage & d'appaiser sa fureur; Comme entre autres, pour ne point parler des Peuples de l'Orient, quelques Floridiens, & les Canadiens. Car c'est la raison qu'ils donnent

du

du ſervice qu'ils luy rendent. On aſſure, que les Juifs même ſe ſont portez à faire quelquéfois des offrandes à ce Demon, pour eſtre delivrez de ſes tentations & de ſes pieges. Et l'un de leurs Auteurs cite ce Proverbe comme uſité parmy eus : *Donnez un preſent à Samaël, au jour de l'expiation.*

Elie dans ſon Thisby.

Mais, quelque crainte que les Caraïbes puiſſent avoir de leur *Maboya*, & quelque rude traittement qu'ils en reçoivent, ils ne l'honorent ni d'offrandes, ni de prieres, ni d'adoration, ni de ſacrifices. Tout le remede dont ils uſent contre ſes cruelles vexations, c'eſt de former le mieus qu'ils peuvent de petites images de bois, ou de quelque autre matiere ſolide a l'imitation de la forme où ce eſprit malin leur eſt apparu. Ils pendent ces images à leur col, & diſent, qu'ils en éprouvent du ſoulagement : Et que *Maboya* les tourmente moins quand ils les portent. Quelquefois auſſi à l'imitation des Caraïbes du Continent ils ſe ſervent pour l'appaiſer, de l'entremiſe des *Boyez*, qui conſultent leurs Dieus ſur ce ſujet, de même qu'en ces rencontres, ceus du Continent ont recours à leurs Sorciers, qui ſont en grande recommandation parmy eus.

Car bien que les Caraïbes de ces quartiers-là ſoyent tous generalement aſſez ruſez, neantmoins, ils ont parmy eus certains Eſprits adroits, qui pour ſe donner plus d'autorité & de reputation parmy les autres : leur font accroire qu'ils ont des intelligences ſecrettes avec les Eſprits malins, qu'ils nomment *Maboya*, de même que nos Caraïbes Inſulaires, dont ils ſont tourmentez, & qu'ils apprenent d'eus les choſes les plus cachées. Ces gens ſont eſtimez parmy ces Peuples ſans connoiſſance de Dieu, comme des Oracles, & ils les conſultent en toutes choſes, & s'arrétent ſuperſtitieuſement à leurs réponſes : Ce qui entretient des inimitiés irreconciliables parmy eus, & qui eſt cauſe bien ſouvent, de pluſieurs meurtres. Car quand quelcun eſt mort, ſes parens & ſes alliez ont de coutume de conſulter le Sorcier pourquoy il eſt mort ? Que ſi le Sorcier répond, que celuy-cy ou celuy-là, en eſt la cauſe, ils n'auront jamais de repos tant qu'ils ayent fait mourir celuy que le *Piais* (ainſi nomment-ils le Sorcier en leur langue) aura marqué. Les Caraïbes des Iles imi-

tent aussi en cela, la coutume de leurs Confreres comme nous l'avons déja representé cy dessus.

Mais c'est une chose assurée, & que tous ces Sauvages, reconnoissent tous les jours eus-mêmes par experience., que le Malin n'a pas le pouvoir de les maltraitter en la Compagnie d'aucun des Chrétiens. Aussi dans les Iles où les Chrétiens sont meslez avec eus, ces malheureus étant persecutez par ce maudit adversaire, se sauvent à toute bride dans les plus prochaines maisons des Chrétiens, où ils trouvent un azile & une retraitte assurée, contre les violentes attaques de ce furieus Aggresseur.

C'est aussi une verite constante, & dont l'experience journaliere fait foy dans toute l'Amerique, que le Saint Sacrement du Batême étant conferé à ces Sauvages, le Diable ne les bat & ne les outrage plus tout le reste de leur vie. Il sembleroit aprés cela, que ces gens dévroient souhaitter avec passion d'embrasser le Christianisme, pour se tirer une bonne fois des griffes de ce Lyon rugissant. Et de vray, dans les momens qu'ils en sentent les cruelles pointes en leur chair, ils se souhaittent Chrétiens, & promettent de le devenir. Mais aussi-tost que la douleur est passée, ils se moquent de la Religion Chrétienne & de son Batême. La même brutalité se trouve parmy le peuple du Bresil.

De Lery chap. 16.

CHA-

CHAPITRE QUATORZIÉME.

Continuation de ce qu'on peut appeller Religion parmy les Caraïbes : de quelques unes de leurs Traditions : & du sentiment qu'ils ont de l'immortalité de l'ame.

NOus avons veu dans le Chapitre precedent, comment les Esprits de tenebres, épouvantent durant la nuit par des spectres hideus, & des representations effroyables les miserables Caraïbes, & comment pour les entretenir dans leur erreur, & dans une crainte servile de leur pretendu pouvoir, ils les chargent de coups s'ils n'acquiescent prontément à leurs malignes suggestions, & qu'ils charment leurs sens par des illusions, & des imaginations étranges, feignant d'avoir l'autorité de leur reveler les choses futures, de les guerir de leurs maladies, de les venger de leurs ennemis, & de les delivrer de tous les perils où ils se rencontrent. Aprés cela se faut il étonner, si ces Barbares qui n'ont point sçeu discerner ni reconnoître l'honneur que Dieu leur avoit fait, de se reveler à eus en tant de belles creatures qu'il a mises devant leurs yeus pour les conduire à la lumiere de leurs enseignemens, ont esté livrez en un sens reprouvé, s'ils sont encore à present destituez de toute intelligence pour appercevoir le vray chemin de vie, & s'ils sont demeurez sans esperance & sans Dieu au monde.

Nous avons aussi representé que quelque effort qu'ils ayent fait pour étoufer tous les sentimens de la Divine Justice, & de son droit, en leurs consciences ; ils n'ont neantmoins pû faire en sorte qu'il ne leur soit resté quelque étincelle de cette connoissance, qui les réveille, & leur donne de tems en tems de diverses craintes & apprehensions d'une main vangeresse de leurs crimes, mais au lieu d'elever les yeus au Ciel pour en implorer le secours, & fléchir par confiance & par amandement de vie, la Majesté Souveraine de vray Dieu qu'ils

qu'ils ont offenſe, ils deſcendent juſques au profond des enfers pour en évoquer les Demons par les ſacrileges ſuperſtitions de leur Magiciens, qui aprés leur avoir rendu ces funeſtes offices, les engagent par ces infames Liens, en la déplorable ſervitude de ces cruels tyrans.

Ces fureurs transportent ces pauvres Barbares juſques-là, que pour avoir quelque faveur de ces ennemis de tout bien, & apprivoiſer ces tygres, ils leur rendent pluſieurs menus ſervices. Car ils ne leur conſacrent pas ſeulement les primices de leurs fruit: Mais ils leur dreſſent auſſi les plus honorables tables de leurs feſtins; ils les couvrent de leurs viandes les plus delicates, & de leurs bruvages les plus delicieus; ils les conſultent en leurs affaires de plus grande importance, & ſe gouvernent par leurs funeſtes avis; ils attendent en leurs maladies la ſentence de leur vie ou de leur mort de ces deteſtables oracles, qu'ils leur rendent par l'entremiſe de ces marmouſets de Cotton, dans leſquels ils envelopent les os vermoulus de quelque malheureus cadaure qu'ils ont tiré de ſon ſepulcre; Et pour détourner de deſſus eüs la peſanteur de leurs coups, & divertir leur rage ils font fumer à leur honneur par le miniſtere des *Boyez* des feüilles de Tabac; ils peignent auſſi quelquéfois leurs hydeuſes figures au lieu le plus cōſiderable de leurs petis vaiſſeaus qu'ils appellent *Pyraugues*, ou ils portent panduë à leurs cous comme le collier de leur deſordre, une petite effigie relevée en boſſe, qui repreſente quelcun de ces maudits Eſprits, en la plus hydeuſe poſture quil leur eſt autréfois apparu, comme nous l'avons déja touché au Chapitre precedent.

On tient auſſi, que c'eſt dans le même deſſein qu'ils ont de ſe rendre ces monſtres favorables, qu'ils macerent ſouvent leurs corps par une infinité de ſanglantes inciſions, & de juſnes ſuperſtitieus, & qu'ils ont en ſinguliere veneration les Magiciens, qui ſont les infames miniſtres de ces furies d'enfer, & les executeurs de leurs paſſions enragées. Ces pauvres abuſez n'ont neantmoins aucunes loix qui determinent preciſement le tems de toutes ces damnables Ceremonies, mais le même Eſprit malin qui les y pouſſe, leur en fait naiſtre aſſez ſouvent l'envie; ou par le mauvais traittement qu'il

qu'il leur fait, ou par la curiosité qu'ils ont de savoir lévenement de quelque entreprise de guerre, ou le succés de quelque maladie, ou enfin pour chercher les moyens de se vanger de leurs ennemis.

Mais puis que ceus qui ont demeuré plusieurs années au milieu de cette nation, témoignent constamment qu'en leurs plus grandes détresses ils ne les ont jamais veus adorer ou invoquer aucun de ces Demons, nous sommes persuadez, que tous ces menus services que la crainte leur arrache plutôt que la reverence ou l'amour, ne peuvent point passer pour un vray culte, ou pour des actes de Religion, & que nous donnerons le vray nom à toutes ces singeries, si nous les appellons des superstitions, des enchantemens, des sortileges, & des honteuses productions d'une Magie autant noire, que le sont ces Esprits tenebreus que leurs *Boyez* consultent. Et nous tenons aussi, que le manger & le bruvage qu'ils presentent à ces fausses Divinitez, ne peuvent pas estre proprement appellez des Sacrifices, mais plutôt les pactes exprez dont les Diables sont convenus avec les Magiciens, pour se rendre presens à leur demande.

De sorte qu'il ne faut pas trouver étrange, si dans tous ces foibles sentimens qu'ont la plupart des Caraïbes de tout ce qui a quelque apparence de Religion, ils se moquent entr'eus de toutes les Ceremonies des Chrétiens, & s'ils tiennent pour suspects ceus de leur Nation qui témoignent quelque desir de se faire batiser. Aussi le plus seur pour ceus à qui Dieu auroit ouvert le cœur pour croire au Saint Euangile, seroit, de sortir de leur terre, & de leur parenté, & de se retirer aus Iles, qui sont seulement habitées de Chrétiens : Car encore qu'ils ne soyent pas si superstitieus que le Peuple du Royaume de Calecut, qui témoigne de l'horreur à toucher seulement une personne de Loy contraire à la leur, comme s'ils en étoient soüillez ; ni si rigoureus qu'au Royaume de Pegu, où quand un homme embrasse le Christianisme, la femme en celebre les funerailles comme s'il étoit mort, & luy dresse un tombeau, où elle fait ses lamentations, puis elle a la liberté de se remarier comme veuve : neantmoins celuy d'entre les Caraïbes, qui se seroit rangé au Christianisme, s'exposeroit

à mille réproches & injures, s'il perseveroit de faire sa demeure au milieu d'eus.

Lors qu'ils voyent les Assemblées & le Service des Chrétiens ils ont accoutumé de dire, que cela est beau & divertissant, mais que ce n'est pas la mode de leur païs : sans témoigner d'ailleurs en leur presence, ni haine ni aversion contre ces Ceremonies, comme faisoyent les pauvres Sauvages qui vivoyent en l'Ile Hispaniola, ou de Saint Domingue, & aus Iles Voisines, qui ne vouloyent pas se trouver au service des Espagnols, & encore moins embrasser leur Religion, à cause, disoient ils, qu'ils ne pouvoyent se persuader que des personnes si méchantes & si cruelles, dont ils avoyent tant experimenté la fureur & la Barbarie, pussent avoir une bonne creance.

Quelques Prestres & Religieus qui ont autréfois esté en ce païs-là, en ayant batizé quelques-uns un peu à la legere, avant que de les avoir bien instruits en ce mystere, ont esté cause que ce Sacrement n'a pas esté en telle reputation parmy ces Caraïbes, qu'il eut esté sans cela. Et parce que leurs Parreins leur donnoient de beaus habits & plusieurs menuës gentillesses au jour de leur Batéme, & qu'ils les traittoyent splendidement, huit jours aprés avoir reçeu ce Sacrement, ils le demandoyent de nouveau, afin d'avoir encore des presens, & dequoy faire bonne chere.

Il y a quelques années que quelqu'uns de ces Messieurs se chargerent d'un jeune Caraïbe leur Catecumene natif de la Dominique qui se nommoit *Ya Maraboüy*, Fils du Capitaine que nos François nommoyent *le Baron*, & les Indiens, *Orachora Caramiana*, à dessein de luy faire voir l'une des plus grandes & des plus magnifiques Villes du monde, Ils luy firent passer la mer, & aprés luy avoir montré toutes les somptuositez de cette cité incomparable, qui est la Capitale du plus Florissant Royaume de l'univers, il y fut batizé avec grande solemnité, à la veuë de plusieurs Grands Seigneurs, qui honorerent cette action de leur presence, il fut nomme Louïs. Et aprés quelque tems de sejour en ces quartiers-là, il fut renvoyé en son païs, étant chargé de beaucoup de presens à la verité, mais aussi peu Chrétien qu'il en étoit sorty, parce qu'il

qu'il n'avoit pas bien compris les Mysteres de la Religion Chrétienne. Et il n'eut pas si tóst mis le pied dans son Ile, que se moquant de tout ce qu'il avoit veu comme d'une farce, & disant que les Chrétiens ne se repaissoient que de folies, il retourna en la Compagnie des autres Sauvages, quitta ses habits, & se fit roucouër comme auparavant.

Pour preuve de l'inconstance & de la legereté des Indiens Caraïbes, en la Religion Chrétienne quand ils l'ont une fois embrassée, on raconte encore que du tems que Monsieur Auber étoit Gouverneur de l'Ile de la Gardeloupe, il étoit souvent visité d'un Sauvage de la Dominique, qui avoit demeuré un fort long tems à Seville en Espagne, où il avoit reçeu le Batéme. Mais étant de retour en son Ile, bien qu'il fit tant de signes de Croix qu'on en vouloit, & qu'il portat un grand Chapelet pendu à son col, il vivoit neantmoins à la Sauvage, alloit nud parmy les siens, & n'avoit rien retenu de ce qu'il avoit veu, & de ce qu'on luy avoit enseigné à Seville, hormis, qu'ils se couvroit d'un viel habit d'Espagnol pour se rendre plus recommandable, lors qu'il rendoit visite à Monsieur le Gouverneur.

Ils ont une Tradition fort ancienne parmy eus, qui montre que leurs Ayeuls ont eu quelque connoissance d'une Puissance Superieure, qui prenoit soin de leurs personnes, & dont ils avoyent senty le favorable secours. Mais c'est une lumiere que leurs brutaus enfans laissent éteindre, & qui par leur ignorance ne fait sur eus, nulle réflexion. Ils disent donc, que leurs ancestres étoyent de pauvres Sauvages, vivant comme bestes au milieu des bois, sans maisons, & sans couvert pour se retirer, & se nourrissant des herbes & des fruits que la terre leur produisoit d'elle même, sans estre aucunement cultivée. Comme ils étoyent en ce pitoyable état, un vieillard d'entr'eus extrémement ennuyé de cette brutale fasson de vivre, fondoit en larmes tres-ameres, & tout abbatu de douleur déploroit sa miserable condition. Mais sur cela un homme blanc s'apparut à luy descendant du Ciel, & s'étant approché, il consola ce vieillard desolé en luy disant; Qu'il étoit venu pour secourir luy & ses Compatriotes, & pour leur enseigner le moyen de mener à l'avenir une vie plus

douce & plus raisonable. Que si quelcun d'eus eut plutôt formé des plaintes & poussé vers le Ciel des gemissemens, ils eussent esté plus prontement soulagez. Que le rivage de la mer étoit couvert de pierres aiguës & tranchantes, dont ils pourroyent couper & tailler des arbres pour se faire des maisons. Et que les Palmiers portoyent des feüilles, qui seroient fort propres à couvrir leurs toits, contre les injures de l'air. Que pour leur témoigner le soin particulier qu'il avoit d'eus, & le singulier amour dont il favorisoit leur espece, sur toutes celles des animaus, il leur avoit apporté une racine excellẽte, qui leur serviroit à faire du pain, & que nulle beste n'oseroit toucher, quand elle seroit plantée; Et qu'il vouloit que desormais ce fut leur nourriture ordinaire. Les Caraïbes ajoutent, que la dessus ce Charitable Inconnu rompit en trois ou quatre morceaus un bâton qu'il avoit en main: & que les donnant au pauvre Vieillard, il luy commanda de les mettre en terre, l'assurant que peu aprés y foüissant, il y trouveroit une puissante raçine, & que le bois qu'elle auroit poussé dehors, auroit la vertu de produire la même plante. Il luy enseigna puis aprés comme on en dévoit user, disant qu'il falloit raper cette racine avec une pierre rude & picotée, qui se trouvoit au bord de la mer: exprimer soigneusement le jus de cette rappure, comme un poison dangereus; & du reste, à l'ayde du feu, en faire un pain qui leur seroit savoureus, & dont ils vivroient avec plaisir. Le vieillard fit ce qui luy avoit esté enjoint, & au bout de neuf Lunes, (comme ils disent) ayant la curiosité de savoir quel succés auroit eû la revelation, il fut visiter les bâtons qu'il avoit plantez en terre, & il trouva que chacun d'eus avoit produit plusieurs belles & grosses racines, d'ont il fit entierement comme il luy avoit esté ordonné. Ceus de la Dominique qui font le conte, disent de plus, que si le vieillard eut visité ces bâtons au bout de trois jours, au lieu de neuf Lunes, il auroit trouvé les racines creuës de même grosseur, & qu'elles auroient esté toujours produites en aussi peu de tems. Mais parce qu'il n'y foüilla qu'apres un si long terme, le Manioc demeure encore à present tout ce tems-là en terre, avant qu'il soit bon à faire la Cassaue.

C'est

C'eſt tout ce que porte la Tradition Caraïbe, & l'on pouvoit bien la coucher icy toute entiere, veu que c'eſt la ſeule qui ſe conte entre ce Peuple ignorant, qui ne ſe met point en peine de ſavoir le nom, & la qualité de cet aimable & celeſte Bienfaiteur, qui les a tant obligez, ni de luy rendre aucune reconnoiſſance, & aucun honneur. Les Payens étoient bien plus curieus d'honorer leur Cerés, dont ils diſoient tenir le froment, & l'invention d'en faire du pain. Et les Peruviens, quoy qu'ils ne connuſſent pas le grand *Pachacamac*, c'eſt à dire celuy qu'ils tenoient pour l'ame de l'univers, & le Souverain Auteur de leur vie & de tous leurs biens, ne laiſſoient pas de l'adorer en leur cœur avec beaucoup de reſpect & de veneration, & de luy rendre exterieurement par leurs geſtes & par leurs paroles, de grans témoignages de ſoumiſſion & d'humilité, comme au Dieu Inconnu. *Comment. Royal de Garcilaſſe liv. 2. c. 2.*

Les Caraïbes croyent qu'ils ont autant d'âmes chacun d'eus, comme ils ſentent en leurs corps de battemens d'arteres, outre celuy du cœur. Or de toutes ces ames la principale, à ce qu'ils diſent eſt au cœur, & aprés la mort elle s'en va au Ciel avec ſon *Icheïri*, ou ſon *Chemiin*, c'eſt à dire avec ſon Dieu, qui l'y mene pour y vivre en la compagnie des autres Dieus. Et ils s'imaginent qu'elle vit de la même vie que l'homme vit icy bas. C'eſt pourquoy ils tuent encore aujourd'huy des eſclaves ſur la tombe des morts, quand ils en peuvent attraper qui fuſſent au ſervice du défunt, pour l'aller ſervir en l'autre monde. Car il faut ſavoir ſur ce ſujet, qu'ils ne penſent pas que l'ame ſoit tellement immaterielle, qu'elle ſoit inviſible: Mais ils diſent qu'elle eſt ſubtile & deliée comme un corps épuré: Et ils n'ont qu'un même mot, pour ſignifier le cœur & l'ame.

Quant à leurs autres ames qui ne ſont point dans le cœur, ils croyent que les unes vont aprés la mort faire leur demeure ſur le bord de la mer, & que ce ſont elles qui font tourner les vaiſſeaus. Ils les appellent *Oumékou*. Les autres à ce qu'ils eſtiment vont demeurer dans les bois, & dans les forets, & ils les nomment des *Maboyas*.

Bien que la plûpart de ce pauvre Peuple croye l'immortalité de l'ame, comme nous venons de le dire: ils parlent ſi

confusément & avec tant d'incertitude, de l'état de leur ame separée du corps, qu'on auroit plutôt fait de dire qu'ils l'ignorent entierement que de rapporter leurs revéries. Les uns tiennent, que les plus vaillans de leur Nation sont portez aprés leur mort en des Iles fortunées, où ils ont toutes choses à souhait, & que les Arouâgues y sont leurs Esclaves. Qu'ils n'agent sans lassitude en de grans & larges fleuves, & qu'ils vivent delicieusement, & passent heureusement le tems en danses en jeus & en festins, en une terre qui produit en abondance toutes sortes de bons fruits sans estre cultivée. Et au contraire, ils tiennent que ceus qui ont esté lâches & craintifs d'aller à la guerre contre leurs ennemis, vont servir apres leur mort les Arouâgues, qui habitent des païs deserts & steriles qui sont au de-là des montagnes. Mais les autres, qui sont les plus brutaus, ne se mettent point en peine de leur état apres la mort : ils ny songent ni n'en parlent jamais. Que si on les interroge là dessus, ils ne savent que répondre, & se moquent des demandes qu'on leur fait.

Ils ont neantmoins tous eu autrefois quelque creance de l'immortalité des ames ; mais grossiere & bien obscure ce qui se peut recueïllir de ceremonies de leurs enterremens, & des prieres qu'ils font aus morts de vouloir retourner en vie, comme nous le representerons plus amplement au dernier Chapitre de cette Histoire : & de ce que les plus polis d'entr'eus vivent encore à present en cette persuasion, qu'aprés leur trépas ils iront au Ciel, où ils disent que leurs dévanciers sont déja arrivez : mais ils ne s'informent jamais du chemin qu'il faut tenir pour parvenir à ce bien-heureus sejour. Aussi quand leurs Boyez, qui contrefont les Medecins, desesperent de les pouvoir guerir de leurs maladies, & que les Diables leur ont predit par leur bouche qu'il ny à plus de vie à attendre pour eus ; Ils ajoutent pour les consoler, que leurs Dieus les veulent conduire au Ciel avec eus, où ils seront pour toujours à leur aise, sans crainte de maladie.

La creance des Calecutiens sur cet article, vaut encore moins que celle de nos Caraïbes, & c'est une extravagante inmortalité que leur Metempsicose : car ils croyent que leur ame au sortir de leur corps, se va loger en celüy d'un Buffle,

Voyage de Pirard 1. partie, chap. 27.

Buffle, ou de quelque autre beste. Les Bresiliens sont icy plus raisonnables : car ils estiment que les ames des méchans, vont aprés la mort avec le Diable, qui les bat & les tourmente : mais que les ames des bons vont danser & faire grand chere en de belles plaines, au delà des montagnes. Et c'est une chose plaisante & pitoyable tout ensemble, que la plupart des Sauvages Americains mettent dans la danse leur souveraine felicité de l'autre vie. *De Lery chap. 16.*

La resurrection des corps est parmy les Caraïbes une pure réverie ; leur Theologie est trop obscure, pour les éclairer d'une si belle lumiere. On admirera sans doute, dans les pauvres Virginiens un petit rayon qui s'y trouve de cette verité sacrée, veu que c'et une matiere, où les anciens Payens non plus que nos Caraïbes, n'ont veu goutte. Il en apparoit aussi quelque étincelle chez les Indiens du Perou, à ce que disent la plupart des Auteurs. *Voyez Garcilasso liv. 2. c. 7. Iean de Laet. l. 5. c. 7.*

Au reste, bien que les Caraïbes ayent si peu de connoissance & de crainte de Dieu, comme nous l'avons representé, ils ne laissent pas de redouter merveilleusement sa voix, c'est à dire le Tonnerre : Cette épouvantable voix qui gronde dans les nuées, qui jette des éclats de flammes de feu, qui ébranle les fondemens des montagnes, & qui fait trembler les Nerons & les Caligules même. Nos Sauvages donc aussitôt qu'ils apperçoivent les approches de la tempeste qui accompagne ordinairement cette voix, gagnent prontement leurs petites maisons, se rangent en leur cuisine, & se mettent sur leurs petis sieges auprés du feu, cachant leur visage & appuyant leur teste sur leurs mains, & sur leurs genous, & en cette posture, ils se prenent à pleurer, & disent en leur Baragoin, en se lamentant, *Maboya mouche fache contre Caraïbe*, c'est à dire que *Maboya* est fort en colere contre eus, & c'est ce qu'ils disent aussi lors qu'ils arrive un Ouragan. Ils ne quittent point ce triste exercice, que tout l'Oragan ne soit passé : Et ils ne se sauroient assez étonner que les Chrétiens ne témoignent point comme eus d'affliction ni de peur en ces rencontres. Ainsi les grands Tartares craignent tous merveilleusement le Tonnerre, & lors qu'ils l'entendent ils chassent de leurs maisons tous les étrangers, & s'envelopent dans *Rubriquo en son Voyage de Tartarie.*

des

des feutres, ou dans des draps noirs, où ils demeurent cachez tant que le bruit soit passé. Et divers autres peuples Barbares, ne sont pas moins épouvantez que les Antillois en de pareilles occasions. On dit même que les Peruviens, les Cumanois, les Chinois, & les Moluquois les imitent dans ces lamentations, & dans ces frayeurs, lors qu'il arrive une Eclipse.

Il est bien vray que dépuis que les Caraïbes ont eu la communication familiere des Chrétiens, il s'en trouve quelques-uns qui témoignent en apparence assez de constance & de resolution pour ne point craindre le Tonnerre. Car on en a veu qui ne faisoient que rire lors qu'il éclattoit le plus fortement, & qui en contrefaisoient le bruit disant par maniere de chant, & de raillerie, un mot que l'on à peine à écrire, & dont le son revient à peu prés à ces lettres *Trtrquetenni.* Mais il est aussi tres-constant qu'ils font une grande violence à leur inclination naturelle quand ils feignent de n'avoir point peur du Tonnerre, & que ce n'est qu'une pure vanité qui les pousse à contrefaire cette assurance, pour persuader à ceus qui les voyent, qu'en ces occurrences ils n'ont pas moins de generosité que les Chrétiens. Car quelques-uns des nos Habitans de la Martinique qui les ont surpris dans leur Quartier lors qu'il tonnoit & qu'il éclairoit, disent, qu'ils ont trouvé, même les plus resolus d'entr'eus, qui trembloient de frayeur dans leurs pauvres Cabanes.

Or ce trouble & ces épouvantemens qu'ils font paroitre à l'ouïe de cette voix celeste, ne sont ils pas un effet tout visible du sentiment d'une infinie & souveraine puissance, imprimé par la nature dans l'esprit de tous les hommes, & une preuve bien illustre, que bien que ces miserables s'éforcent de tout leur pouvoir à émousser les aiguillons de leur conscience, ils ne sauroient neantmoins les briser tellement, qu'ils ne les piquent & les tourmentent malgré qu'ils en ayent. Et cela ne peut il pas bien verifier le beau mot de Ciceron que nous avons mis à la teste du Chapitre precedent? Veu que si tous les hommes ne reconnoissent pas de bouche cette Divinité, au moins ils en sont convaincus en eus mêmes, par une secrette mais invincible main, qui d'un ongle de diamant

écrit cette premiere de toutes les veritez dans leurs cœurs. De sorte, que pour conclure, nous dirons avec ce grand homme, dont les paroles finiront excellenment ce discours, comme elles l'ont commencé, Qu'il est né, & comme gravé dans l'esprit de tous les hommes, qu'il y a une Divinité.

Au Livre second de la nature des Dieux.

CHAPITRE QUINZIÉME.

Des Habitations & du Ménage des Caraibes.

LEs Historiens recitent, qu'autrefois une partie des Anciens Habitans du Perou, vivoient épars sur les montagnes & par les plaines, comme des bestes Sauvages, sans avoir ni villes, ni maisons. Que d'autres se retiroient en des cavernes & en des lieus écartez & solitaires: & d'autres dans des fosses, & dans les creus des gros arbres. Mais l'état des Caraibes d'aujourd'huy se trouve bien eloigné de cette maniere de vivre si Sauvage & si brutale. Il est vray que nous n'aurons pas beaucoup de peine à décrire leurs logemens; car ils n'y font gueres de fasson: Et il ne leur faut qu'un arbre & une serpe, pour leur bâtir un logis.

Garcilasso en son Commentaire Royal. liv. 2. c. 12. & l. 6. c. 11.

Ils ont leurs demeures proche les unes des autres, & disposées en forme de village. Et pour la plupart ils recherchent pour leurs logemens la situation de quelque petite montagne, afin de respirer un meilleur air, & de se garantir de ces moucherons que nous avons nommez *Mousquites* & *Maringoins*, qui sont grandement importuns & dont la piquure est dangereuse aus lieus où les vens ne soufflent pas. C'est la même raison qui oblige les Floridiens, de delà la Baye de Carlos & des Tortugues, à se loger en partie à l'entrée de la mer, en des Huttes bâties sur pilotis. Les Antillois ne s'éloignent guere aussi des fontaines, des ruisseaus, & des rivieres, par ce que, comme nous l'avons dit, ils ont acoutumé de se laver le matin tout le corps, avant que de se rougir. Et c'est-pourquoy ils recherchent autant qu'il leur est possible un voisinage de cette nature pour leurs petis édifices.

Parmy-nous & parmy plusieurs autres Nations les Architectes se travaillent à faire des édifices si puissans & si superbes, qu'il semble qu'ils entreprenent de braver les siécles, & de faire disputer la durée de leurs ouvrages, avec celle du Monde. Les Chinois dans la nouvelle frequentation qu'ont euë les Chrétiens avec eus, en ont témoigné grand étonnement, & nous ont taxé de beaucoup de vanité. Pour eus, ils ne mesurent la durée de leurs edifices qu'à celle de la briéveté de leur vie. Mais nos Sauvages Antillois diminuënt encore beaucoup de cette durée, & ils edifient de telle sorte qu'il leur faut souvent edifier en leur vie. Leur petites Cases sont faites en ovale, de pieces de bois plantées en terre, sur léquelles ils élevent un couvert de feüilles de Palmes, ou de Cannes de Sucre, ou de quelque herbes, qu'ils savent si bien agencer & si proprement joindre les une sur les autres, que sous ce couvert, qui bat jusqu'à terre, ils s'y trouvent à l'épreuve des pluyes & des injures du tems. Et ce toit, tout foible, quil semble, dure bien trois ou quatre ans sans se rompre, pourveu qu'il n'y vienne point d'Ouragan. Pline dit que certains Peuples du Septentrion se servoient ainsi de roseaus pour la couverture de leurs maisons; & encore aujourd'huy l'on en voit plusieurs maisons couvertes dans les Païs-bas, & en quelques lieus champestres de la France. Les Caraïbes, employent aussi de petis roseaus entre-lassez pour faire des palissades, qui tiennent lieu de murailles à leurs logis. Sous chaque couvert ils font autant de separations qu'ils veulent de chambres. Une simple natte fait chez eus l'office de nos portes, de nos verrous; & de nos serrures. Leur plancher d'en haut est le toit même, & celuy d'en bas n'est que de terre battuë. Mais ils ont un tel soin de le tenir propre, qu'ils le balayent toutes les fois, qu'ils y apperçoivent la moindre ordure. Ce qui n'a lieu que dans leurs cases particulieres: Car ordinairement leur Carbet, ou leur maison publique, où ils font leurs réjouïssances, est fort sale. De sorte que souvent la place est pleine de Chiques.

Trigaut dans son Histoire de la Chine. c. 4.

Plin. l. 16. c. 38.

Outre un petit corps de logis où ils prenent leur repos, & où ils reçoivent leurs amis; chaque famille considerable a enco-

encore deus petis couverts. Dans l'un, ils font leur cuiſine & ils ſe ſervent de l'autre comme d'un magaſin, où ils conſervent leurs arcs, leurs fléches, & leurs boutous, qui ſont des Maſſuës de bois peſant & poly, dont ils ſe ſervent en guerre au lieu d'épée, lors qu'ils ont uſé toutes leurs fléches. Ils y tiennent encore leurs outils leurs paniers, leurs licts de reſerve, toutes les bagatelles, & tous les petis ornemens dont ils ſe ſervent en leurs réjoüiſſances publiques & aus jours de parade. Ils nomment toutes ces babioles des *Caconnes*.

Pour tous meubles, nos Sauvages n'ont que des licts branlans, qu'ils appellent *Amacs*, qui ſont de grandes couvertures de cotton, fort induſtrieuſement tiſſuës, qu'ils froncent par les bouts pour joindre enſemble les deus coins de la largeur. Puis ils attachent ces *Amacs* par ces deus bouts froncez, aus principaus piliers de leur edifice. Ceus qui n'ont point de lict de cotton, ſe ſervent d'un autre lict, que l'on appelle *Cabane*. Ce ſont pluſieurs bâtons tiſſus de long & de travers, ſur leſquels on met quantité de feüilles de Baliſier, ou de Bananier. Cette Cabane eſt ſuſpenduë & ſoutenuë par les quatre coins, avec de groſſes cordes de Mahot. Ils ont outre cela de petis ſieges, tout d'une piece, faits d'un bois de couleur rouge ou jaune, poly comme du marbre. Et l'on voit auſſi chez-eus de petites tables, qui ont quatre piliers de bois, & qui ſont tiſſuës de feüilles de cette eſpece de Palme qui ſe nomme *Latanier*.

Leur vaiſſelle, & leur batterie de cuiſine eſt toute de terre, comme celles des Maldivois : ou de certains fruits ſemblables à nos courges, mais qui ont l'écorce plus épaiſſe & plus dure, taillez & compoſez en diverſes figures, & qui ſont polis & peints auſſi delicatement qu'il ſe peut. Cela leur tient lieu de plats, d'écuelles, de baſſins, d'aſſiettes, de coupes, & de vaiſſeaus à boire. Ils nomment *Coïs* ou *Couïs*, toute cette vaiſſelle faite de fruits : Et c'et le même nom que les Breſiliens donnent à la leur, faite de ſemblable matiere. Ils ſe ſervent de leur vaiſelle de terre, comme nous nous ſervons de nos marmites & de nos chauderons de France. Ils en ont entre autres d'une faſſon qu'ils appellent *Canary*. On voit de ces Canaris qui ſont fort grands, & d'autres qui ſont fort petis.

Ce ragoust est fait avec des œufs & des entrailles de crabes, & du pyment.

Les petis ne servent qu'à faire des ragouts, que l'on appelle *Taumalis*; Mais les grands sont employez à faire le bruvage, qu'ils nomment *Ouïcou*. Les Caraïbes de la Martinique apportent fort souvent de ces petis *Canaris* au quartier des François, qui leur donnent en échange quelques *Caconès*, c'est à dire quelques petiques babioles qui leur plaisent. Nos gens font état de ces petits vaisseaus, parce qu'ils ne se cassent pas si aisément que nos pots de terre. Cette vaisselle que nous venons de décrire, quelque chetive qu'elle soit, est conservée & entretenuë par eus, avec autant de curiosité & de propreté que l'on puisse desirer.

Les Caraïbes ont même un lieu, loin de leurs maisons, destiné à leurs necessitez naturelles, où, lors qu'ils en ont besoin, ils se retirent, y portant un baston pointu avec lequel ils font un trou en terre, où ils mettent leur ordure, qu'ils couvrent de terre puis aprés. De sorte que jamais on ne voit de ces vilenies parmy eus. Et quoy que le sujet n'en soit pas fort agreable, cette coutume, neantmoins, merite d'estre remarquée, veu qu'elle se rapporte formellement à l'ordonnance que Dieu avoit faite au vint & troisiéme du Deuteronome, pour l'armée d'Israël, qui estant à la campagne ne pouvoit pas user de la propreté & de la commodité ordinaire dans ces necessitez. A cela se rapporte aussi la coutume des Turcs, qui lors qu'ils se trouvent dans ce besoin, font une fosse avec une pêle pour cacher leurs excremens. Ce qui rend leur Camp extremément propre, quand ils sont à la guerre. Un ancien Auteur nous dit que dans l'Inde Orientale, un certain Oiseau nommé le *Iuste*, fait quelque chose de semblable, en foüissant son ordure, & la couvrant en sorte qu'elle ne paroisse point. Ce qui seroit merveilleus, s'il tenoit autant de la verité, qu'il sent la fable. Les Tartares, à ce que l'on dit, ne voudroient pas même avoir fait de l'eau dans l'enclos de leurs logemens, tenant cela pour un peché. Repassons vers nos Sauvages.

Busbequius en ses Ambassades. l. 3.

Ctesias.

Carpin en son Voyage de Tartarie.

On voit dans l'enceinte de leurs maisons un grand nombre de Poulles communes, & de Poulles d'Indes qu'ils nourrissent, non tant pour l'entretien de leurs tables, que pour régaler leurs amis Chrétiens qui les vont visiter, ou pour échan-

échanger contre des ferpes, des coignées, des houës, & autres ferremens qui leur font neceffaires.

Ils ont encore aus environs de leurs logis plufieurs Orangers, Citroniers, Goyaviers, Figuiers, Bananiers, & autres arbres portant fruit: de ce petis Arbres qui portent le Pyman, & les Arbriffeaus ou les Simples dont ils ont la connoiffance, pour s'en fervir quand ils ont quelque incommodité. Et c'eft de tout cela qu'ils font les bordures de leurs jardins. Mais ces jardins fons remplis au dedans de Manioc, de Patates & de divers Légumes, comme de Pois de plufieurs efpeces, de Feves, de gros Mil appelle *Mais* de petit Mil & de quelques autres. Ils y cultivent auffi des Melons, de toutes fortes, des Citroüilles excellentes, & une efpece de Chous qu'on appelle *Chous Caraïbes*, qui font d'un goût delicat. Mais ils ont foin particulierement de la culture de l'Ananas, qu'ils cheriffent par deffus tous les autres fruits.

Au refte, bien qu'ils n'ayent point de villages, ni de maifons mobiles, & ambulatoires, comme l'on dit des Bedovins, pauvre peuple de l'Egypte, de certains Mores habitans au Midy de Tunis en Afrique, & des Nations de la grande Tartarie, neantmoins, ils changent affez fouvent de demeure, felon que les y porte leur caprice. Car auffi-tôt qu'une habitation leur déplaift le moins du monde, ils démenagent, & fe vont placer ailleurs. Et cela fe fait en moins de rien, & fans en demander la permiffion à leur Cacique, cõme étoient obligez de faire à leur Roy les Anciens Peruviens, en femblables rencontres. *Breves, Rubruquis, & Carpin.*

Entre les fujets de ce changement de demeure parmy les Antillois, fe trouve parfois la creance qu'ils ont d'être plus fainement placez ailleurs. Ce qui caufe bien fouvent un pareil remu-menage chez les Brefiliens. Parfois quelque faleté que l'on aura faite en leur logis, & qui leur donne de l'horreur. Et parfois auffi la mort de quelcun de la maifon, qui leur faifant apprehender d'y mourir de méme, les oblige à fe retirer ailleurs, comme fi la mort ne les y pouvoit ni trouver ni faifir avec la même facilité. Mais cette folle apprehenfion a bien plus la vogue encore chez les Caraïbes du Continent, qui ne manquent point en de pareilles occafions, de brûler la *De Lery chap. 19.*

case, & d'aller chercher un autre giste. Cette plaisante superstition se voit aussi chez les Indiens de l'Ile de Coraçao, bien que ces pauvres gens ayent reçeu le Saint Batême. Car Monsieur du Montel rapporte, qu'étant au grand village de ces Indiens nommé *l'Ascension*, & ayant remarqué en deus ou trois endroits, des maisons les unes desertes, quoy quelles fussent en leur entier, & les autres absolument ruinées, il demanda pourquoy ces maisons étoient ainsi abandonnées: Et le Cacique ou Capitaine, luy répondit, que c'étoit parce qu'il étoit mort quelques personnes en ces lieus-là. Les anciens Peruviens se mettoient même dans le tracas d'un tel démenagement, s'il arrivoit que leur logis vint à être frappé de la foudre. Car alors, ils l'avoïent en si grande abomination, qu'ils en muroient aussi-tôt la porte avec des pierres & de la bouë, afin qu'il n'y entrast jamais personne.

Garcilasso, liv. 2. c. 1.

On dit qu'autrefois les hommes de la Province de Quito au Perou, n'avoient point de honte de s'assujettir à faire tout le ménage, pendant que leurs femmes s'alloient promener: Et les anciens Egyptiens n'en faisoient pas moins, si nous en croyons Herodote. Il faut bien dire que le métier de faire la cuisine étoit estimé bien noble dans la vieille Grece. Car le bon homme Homere represente en son Iliade Achille faisant luy même un hachis, & mettant de la viande en broche, & tous ses Courtisans employez à la cuisine pour régaler les Ambassadeurs d'Agamemnon. Et pour le poisson, il a toujours eu ce privilege, comme il a encore aujourd'huy, que les personnes de qualité ne dédaignent pas de le savoir apprester.

Livre 2. *Livre 9.*

Mais parmy les Caraïbes, les hommes tiennent tous ces emplois & toutes ces occupations pour indignes d'eus. Ils sont d'ordinaire à la campagne. Mais leurs femmes gardent soigneusement la maison, & y travaillent. Ils abbatent, à la verité, le bois de haute futaye, necessaire pour leurs logemens: Ils bâtissent les maisons; Et ils ont soin d'entretenir l'edifice de reparations necessaires. Mais les femmes ont la charge de tout ce qu'il faut pour la subsistance de la famille: Ils vont bien à la chasse & à la pêsche, comme nous le dirons cy-aprés. Mais ce sont elles qui vont querir la venaison au

lieu

lieu où elle a été tuée, & le poiſſon ſur le bord de l'eau. Enfin, ce ſont elles qui ont la peine de chercher le Manioc, de preparer la Caſſaue, & le Ouïcou, qui eſt leur bruvage le plus ordinaire, de faire la cuiſine, de cultiver les jardins, & de tenir la maiſon nette & le ménage bien en ordre, ſans conter le ſoin qu'elles ont de peigner & de rocouër leurs maris, & de filer le cotton pour l'uſage de la famille. De ſorte qu'elles ſont en une occupation continuelle, & en un travail ſans relâche, pendant que leurs maris courent les chams & ſe divertiſſent: reſſemblant plutôt ainſi à des eſclaves, qu'à des compagnes.

Dans les Iles de Saint Vincent, & de la Dominique, il y a des Caraïbes qui ont pluſieurs Négres pour Eſclaves, à la façon des Eſpagnols & de quelques autres Nations. Ils les ont en partie pour les avoir enlevez de quelques terres des Anglois: ou de quelques navires Eſpagnols qui ſe ſont autrefois échovez à leur coſtes. Et ils les nomment *Tamons*, c'eſt à dire Eſclaves. Au reſte, ils ſe font ſervir par eus, en toutes les choſes où ils les employent avec autant d'obeiſſance, de promtitude, & de reſpect, que le pourroient faire les peuples les plus civiliſez.

Quelcun pourroit peut-être demander icy, ſur le ſujet de ce ménage des Caraïbes, ſi comme nous avons l'uſage des lampes, des chandelles, & des flambeaus, ils ne ſe ſervent point auſſi de quelque lumiere & de quelque artifice durant la nuit, pour ſupléer, dans le beſoin, au defaut de la lumiere du jour. Et de vray, ils ont appris des Chrétiens à ſe ſervir d'huÿle de poiſſon, & à mettre du Cotton dans des lampes, pour s'éclairer pendant les tenebres de la nuit. Mais la plupart n'ont point d'autres lumieres pour la nuit, qu'un bois fort ſuſceptible de feu qu'ils conſervent pour cét effet, & que les nôtres, à cauſe de celà, appellent *bois de chandelle*. En effet il eſt tout remply d'une gomme graſſe qui le fait brûler comme une chandelle: Et ce bois étant allumé rend une fort douce odeur. Ainſi les Madagaſcarois uſent la nuit, au lieu de flambeaus & de chandelles, de certaines gommes qui prenent aiſément feu, leſquelles ils mettent en des creuſets de terre, où elles font un feu beau & odorant. Que ſi le feu

des

des Caraïbes vient à s'éteindre. Ils savent le secret d'en exciter avec deus bois de Mahot, qu'ils frottent l'un contre l'autre: & par cette collision ils prenent feu, & éclairent en peu de tems. C'est ainsi qui les Bresiliens, au lieu de la pierre & du fuzil, dont ils ignorent l'usage, se servent de deus certaines especes de bois, dont l'un est presque aussi tendre que s'il étoit à demy pourry, & l'autre, au contraire, extremément dur: Et par la friction & l'agitation le feu s'y prend, & allume ce que l'on veut. On voit à Paris le même effet, en frappant l'un contre l'autre certains bois d'Inde, qui se trouvent dans les cabinets des curieus.

De Lery chap. 19.

Ceus qui ont voyagé vers l'embouchure de la Riviere des Amazones, raportent qu'ils y ont veu des Indiens tirer du feu avec deus bâtons, mais d'une fasson differente de celle de nos Caraïbes. Car en ce quartier-là, ils ont aussi deus morceaus de bois, l'un mol, qu'ils applatissent en forme de planchette, & l'autre qui est tres-dur, en forme de bâton pointu par le bout, qu'ils piquent dans celuy qui est mol, lequel ils tienent arresté contre terre sous leurs pieds. Et ils tournent l'autre avec les deus mains, d'une si grande vitesse qu'enfin le feu prend à celuy de dessous & il s'enflamme. Et comme il arrive souvent qu'une personne se lasse en cét exercice, une autre reprend prontement le bâton, & le tourne avec la même vitesse, jusques à ce qu'ils ayent allumé le feu. Au reste, bien que plusieurs estiment que ces fassons d'allumer le feu sont modernes, il s'en trouve neantmoins des marques dans l'antiquité, comme on le peut voir dans Theophraste.

Livre 7. de l'Hist. des plantes. c. 10.

CHA-

CHAPITRE SEIZIÉME.

Des Repas ordinaires des Caraïbes.

LA plupart des peuples Sauvages & Barbares sont goulus & sales en leurs repas. Les Bresiliens mangent & boivent & par excés, & fort salement, à toutes heures, & se levent même la nuit pour cét exercice. Les Canadiens sont gourmans jusqu'a crever, & ne se peuvent même résoudre à laisser perdre l'écume du pot. Jamais on ne les voit laver, ni leurs mains, ni leurs viandes. Ils ne savent non plus ce que c'est que de s'essuyer en mangeant, & ils n'ont point d'autres servietes que leurs cheveus & le poil de leurs chiens, ou la premiere chose qu'ils rencontrent. Les grands Tartares en font de même. Ils ne lavent jamais leurs écuelles, ni leurs marmites qu'avec le potage même, & commettent d'autres vilenies qui seroient trop horribles à réciter. Les petis Tartares ne leur cedent guere en saleté, & en gourmandise, humant leur boüillon avec le creus de la main, qui leur sert de cuillier pour en prendre: Et mangeant la chair des chevaus morts, sans se donner la peine de la faire cuire autrement, qu'en la laissant une heure ou deus entre la selle & le dos de leurs chevaus. Ainsi, pour sortir de ces vilains exemples, les Guinois, ceus du Cap de bonne Esperance, & certains autres Sauvages, devorent la chair crue & puante, avec poil & plumes, tripes & boyaus, comme pourroient faire des chiens. Mais il faut donner aus Caraïbes la loüange d'être sobres, & propres en leurs repas ordinaires, aussi bien que ceus du Continent, encore que quelques uns d'entr'eus ne meritent pas cét éloge, comme il n'y a point de regle si generale qui n'ait son exception. Monsieur du Montel, digne & fidele témoin, rend ce témoignage de sobrieté & de propreté à ceus qu'ils a veus à Saint Vincent, & ailleurs. Mais ils ne sont pas tous si retenus ni si propres. Et ceus qui les ont veus, entr'autres, à la Dominique, ne leur donnent pas cette qualité.

De Lery chap. 9.

Paul le Ieune en la Relation de la Nouvel. Franc.

Voyez Rubriques & Carpin.

Busbequius, des Hayes, & Bergeron.

Vincent le Blanc, & Garcilasse.

Ce peuple mange ſouvent enſemble en la maiſon publique, comme nous le verrons plus particulierement cy aprés, ou pour ſe divertir & faire la débauche, ou même pour s'entretenir de la guerre & des affaires du commun, comme autrefois les Lacedemoniens. Les femmes, comme en quelques autres païs des Barbares, ne mangent point que leurs maris n'ayent pris leur repas, & ils n'ont point d'heure reglée pour cét exercice. Leur eſtomac eſt leur Horloge. Ils endurent ſi patiemment la faim, que s'ils retournent de la péſche, ils auront la patience de faire roſtir le poiſſon à petit feu, ſur un gril de bois de la hauteur de deus pieds ou environ, ſous lequel ils allument un feu ſi petit, qu'il faut quelquefois une journée pour cuire le poiſſon comme ils le deſirent. Il y a de nos François qui en ayant mangé de leur façon, l'ont trouvé de fort bon goût, & cuit en perfection. Ils obſervent generalement en toutes les viandes qu'ils preparent de les faire ainſi cuire fort lentement & à petit feu.

Ils mangent d'ordinaire aſſis ſur de petis ſieges, & chacun d'eus a ſa petite table à part, qu'ils nomment *Matoutou*, comme Tacite témoigne qu'il ſe pratiquoit chez les anciens Allemans, & comme l'on dit qu'il ſe fait encore aujourd'huy dans le Japon. Par fois auſſi ils mangent à terre, accroupis ſur leurs genous, & en rond les uns auprés des autres. Pour nappes, ils n'ont point de linge comme nous, ni de peaus comme les Canadiens : ni de nattes ou de taffetas comme les Maldivois, ni de tapis comme les Turcs, & quelques autres peuples. mais de belles & amples feüilles de Bananier toutes fraiches, qui ſont tres-propres à ſervir de napes, étant de la grandeur que nous les avons repreſentées. Ce ſont auſſi leurs ſerviettes, & ils en mettent ſur eus pour s'y eſſuyer. Ils ſe lavent toujours ſoigneuſement les mains avant le repas. Et même dans leur cuiſine, ils ne touchent jamais rien de ce que l'on peut manger qu'ils n'ayent les mains nettes. Enfin, dans tous leurs repas ordinaires il paroit avec la ſobrieté, une propreté que l'on auroit peine à s'imaginer parmy des Sauvages.

Au livre des Mœurs des Anciens Allemans. Linſcot. chap. 26.

Nous avons déja dit cy-deſſus, que leur pain ordinaire eſt une certaine galette aſſez délicate, qu'ils appellent

lent *Cassave*, composée de la racine du Manioc. Elle se fait en cette sorte, que nous sommes obligez de d'ecrire icy, pour la perfection de nôtre Histoire, bien que d'autres l'ayent representée avant nous. La racine, bien qu'elle soit quelquefois de la grosseur de la cuisse, s'arrache aisément hors de terre. On la racle d'abord avec un couteau, pour emporter une petite peau dure qui la couvre, & puis on la rape ou grage (selon la frase du païs) avec une rape ou grage platte, de fer ou de cuivre, de bonne grandeur : & on presse la farine qui s'en forme dans un sac de toile, ou dans de longues chausses, ou poches, que l'on appelle aus Iles *Couleuvres*, industrieusement tissuës de jonc, ou de feüilles de Latanier, par la main des Caraïbes, pour en exprimer le Suc. Les Sauvages, avant qu'on leur eut porté de ces rapes, se servoient au lieu de cela, de certaines pierres dures & picotées, qui se trouvent sur leurs rivages. Elles sont semblables à nos pierres ponces. Quand l'humidité du Manioc est bien tirée, on passe la farine par un tamis, & sans la d'etremper avec aucune liqueur, on la jette sur une platine, qui n'est quelquefois que de terre, sous laquelle il y a du feu. Lors qu'elle est cuite d'un costé, on la tourne de l'autte. Et quand elle est achevée de cuire, on l'expose au Soleil pour la faire durcir davantage, & afin qu'elle se puisse mieux conserver. On ne la fait pas, pour l'ordinaire plus épaisse que d'un petit doit, & quelquefois moins, selon la fantaisie des Habitans. Elle se garde plusieurs mois. Mais pour la trouver meilleure, il la faut manger fraiche d'un jour ou deus. Il y en a qui ne la quitteroient pas pour nôtre pain ordinaire. Et c'est une merveille, que d'une racine si dangereuse de sa nature, l'on sache tirer par artifice une nourriture si excellente. Ainsi les Mores mettant sécher au Soleil de certains Abricots mortels qui croissent dans leur terre, & les faisant puis aprés boüillir au feu, avec d'autres ingrediens, en font un bruvage, dont on use sans aucun danger, & avec plaisir. *Voyage Bréves.*

Sur tout, la Cassave que font les Sauvages Antillois est extremément delicate. Car ils ont tant de patience à faire ce qu'ils entreprenent, qu'ils y reüssissent mieus que les François, qui se précipitent ordinairement en leurs ouvrages, &

qui n'ont pas si tôt commencé qu'ils voudroient avoir achevé. Mais nos Caraïbes travaillent à loisir, & ne considerent pas le tems qu'ils mettent en leurs occupations, pourveu que l'ouvrage soit bien fait.

Que si quelques Européens, qui ont usé de la Cassaue, se plaignent que cette nourriture n'est pas saine, quelle gâte l'estomac, qu'elle corrumpt le sang, qu'elle change la couleur, qu'elle débilite les nerfs, & qu'elle desséche le corps, il faut considerer que comme l'acoutumance est une seconde nature, si bien que plusieurs choses, quoy que mauvaises en elles mêmes, lors qu'on les a acoutumées, ne nuisent point à la santé, aussi à l'opposite, celles qui de leur nature sont bonnes & innocentes, voire les meilleures; si on ne les a point acoutumées, sont par fois préjudiciables & nuisibles. Et pour montrer cette verité, c'est que par cette faute d'acoutumance, en la même sorte que quelques uns de nos gens se plaignent de la Cassaue, les Historiens nous rapportent que les Bresiliens étant enfermez avec les Hollandois au Fort Sainte Marguerite, trouvoient étrange le pain & les viandes qu'on leur distribuoit comme aus soldats, & dont il leur falloit vivre; & se plaignoient qu'elles les rendoient malades, & les faisoient mourir. Et à ce propos, est encore extremément remarquable ce que nous lisons dans le Voyage de Monsieur des Hayes au Levant. C'est que ce personnage ayant à sa table quelques petis Tartares qui ne savoient ce que c'étoit que de pain, il leur en fit manger, dont ils penserent mourir deus heures aprés, que ce pain qu'ils avoient mangé commença à s'enfler, & à leur causer de grandes douleurs.

Moreau en la Relation de la guerre faite au Bresil entre les Hollandois & les Portugais.

On fait aussi, parmy les Antillois, une autre sorte de pain avec du bled d'Espagne, qu'on nomme *Mais*. Les Anglois qui habitent la Vermoude n'en usent point d'autre. Quelques uns mangent aussi au lieu de pain la racine appellée *Patate*, dont nous avons fait mention cy-devant.

Pour ce qui est des autres vivres dont usent les Caraïbes, leurs mets les plus communs, & dont se servent aussi les Caraïbes du Continent, sont les Lezards, le Poisson de toutes sortes, excepté la Tortuë; & les Legumes, comme les Chous, les Pois, & les Féves. Mais leur plus ordinaire manger

Voyage de François Cauches.

ger (bien au contraire des Madagaſcarois qui ont cette nourriture en horreur) eſt de Crabes bien n'etoyées de leurs Coques & fricaſſées avec leur propre graiſſe, & avec du jus de Citron & du Pyman, qu'ils aiment éperdument, & dont ils rempliſſent toutes leurs ſauces. Neantmoins quand ils reçoivent des François, ou d'autres Européens, ils n'en ſont pas ſi prodigues: & ils s'accommodent en cela à leur goût, par une complaiſance & une diſcretion qui n'eſt pas trop Sauvage. Ils appellent le dedans de la Crabe *Taumaly*: Et c'eſt de cela qu'ils font leur ragout le plus ordinaire avec de l'eau, de la mouchache, ou fine farine de Manioc, & force Pyman. Pour le deſſert ils uſent de fruits comme nous. Et d'ordinaire ils ſe contentent de Figues, de Bananes, ou d'Ananas. Que s'ils mangent de la chair, & des choſes ſalées, c'eſt ſeulement par complaiſance envers les Etrangers, pour n'être point importuns à ceus qui les reçoivent, & pour gratifier ceus qui les vont voir. Car alors, ils appreſtent la plupart des viandes ſelon leur goût. Et c'eſt à cela qu'il faut ajuſter ce que nous avons dit, qu'ils ne mangent jamais de Sel, de Pourceau, ni de Tortuë, ni de Lamantin.

Il eſt vray, qu'il ſe trouve parmy ce Peuple certains hommes extrémement pareſſeus & melancoliques qui menent une miſerable vie; Car ils ne ſe nourriſſent que de Burgaus, de Coquillages, de Crabes, de Soldats, & de ſemblables inſectes Ils ne mangent auſſi jamais de potage, ni de chair, ſi ce n'eſt de quelques Oiſeaus qu'ils boucanent, c'eſt à dire qu'ils font cuire ſur la braiſe, avec leur plume, & ſans les éventrer, & pour tout ragoût, ils ne ſe ſervent que d'eau de Manioc, qui perd ſa qualité venimeuſe étant boüillie, de fine farine de Manioc & de force Piman.

Ils aſſaiſonnent quelquefois leurs viandes d'un déteſtable aſſaiſonnement, c'eſt à dire de graiſſe d'Arouâgues, leurs ennemis irreconciliables. Mais cela n'a pas de lieu dans leurs repas ordinaires: C'eſt ſeulement en des jours ſolemnels de débauches, & de réjouïſſance.

Quant à leur boiſſon, tout ainſi qu'en pluſieurs endroits de l'Amerique, les mêmes grains de Maïs qui ſervent à faire du pain, ſont employez à la compoſition d'un bruvage qui tient

lieu de vin : & que parmy nous, des mêmes grains de blé qui composent nôtre pain, nous faisons aussi de la biere ; de même, en ces Iles, avec les racines des Patates & du Manioc, qui servent de pain, on compose deus bruvages, qui sont ordinaires dans le païs. Le premier & le plus commun, qui se fait des Patates boüillies avec de l'eau, s'appelle *Maby*. Il raffraichit & desaltere merveilleusement, & il a aussi une vertu apéritive qui fait évacuër tout le sable & toutes les viscositez des parties basses. D'où vient que l'on ne voit aucun de ceus qui s'en servent se plaindre de la gravelle. L'autre bruvage que l'on nomme *Ouïcou*, (d'un nom approchant du *Caouïn* des Bresiliens) se fait avec la Cassaue même, boüillie pareillement dans de l'eau. On le coule au travers du tamis que les Sauvages nomment *Hibichet*. Ce bruvage est plus excellent que le Maby & n'est guere different de la biere, en couleur, & en force. Les Indiens le rendent fort agreable, mais d'ailleurs d'une telle vertu, que si l'on en prend beaucoup, il enyvre comme du vin. Ils le font de Cassaue bien rissolée sur la platine, puis maschée par des femmes, & versée dans des vaisseaus pleins d'eau : où aprés avoir infusé & bouilly environ deus jours par sa propre vertu, sans feu, comme fait le vin nouveau, on coule en suite l'infusion par un tamis. Et le suc que l'on en tire étant conservé deus autres jours, se trouve dans sa perfection pour être bu. Au reste pour faire bouillir cette composition, on met dans le vaisseau deus ou trois racines de Patates, rapées bien menu. Et il est vray que cette coutume que les Sauvages observent, de mascher la Cassaue avant que de la jetter dans le vaisseau, est dégoutante au possible : Mais aussi est-il constant, que le bruvage qui est composé de cette sorte, est incomparablement meilleur que celuy qui est fait autrement.

On fait aussi le *Ouïcou* d'une autre fasson, sans racines de Patates. C'est qu'aprés que la Cassaue est tirée de dessus la platine, on la met quelque part dans la case, & on la couvre de feüilles de Manioc, & de quelques pierres pesantes, pour la faire échaufer. Ce qui se fait durant trois ou quatre jours. Aprés quoy on la met en plusieurs morceaus ; que l'on étend sur des feüilles de Bananier, & puis on les arrose d'eau legerement,

rement, & on les laiſſe à découvert. Quand la Caſſaue a demeuré une nuit ainſi, elle devient toute rouge : Et c'eſt alors qu'elle eſt bonne à faire le *Ouïcou*, & qu'elle fait boüillir ſon eau ſans racines de Patates. On la nomme *Caſſaue pourrie*.

Outre ces deus boiſſons qui ſont les plus ordinaires dans les Antilles, on y fait encore en divers endroits, pluſieurs vins delicieus. Les Négres, qui ſont eſclaves en ces Iles, font des inciſions aus Palmiſtes épineus, d'où il diſtille une certaine liqueur ſemblable à du vin blanc, laquelle ils recueillent dans pluſieurs petites Callebaſſes qu'ils attachēt aus ouvertures de ces arbres, qui en rendent chacun par jour deus pintes, & quelquefois davantage. Les plus anciens Auteurs nous apprennent, que parmy les Orientaus le vin de Palmes étoit fort en uſage, comme il y eſt encore aujourd'huy : L'on s'en ſert auſſi en quelques endrois de l'Afrique, comme en Monomotapa.

De plus, on fait aus Antilles, avec des Bananes, un autre bruvage qui ſe trouve auſſi ailleurs, & que quelques uns appellent *Couſcou*. Mais parce que ce vin, quoy que tres-agreable & plein de force, cauſe de grandes ventoſitez, il n'eſt guére en uſage.

Enfin, on tire en ces Iles un excellent vin de ces precieus roſeaus qui donnent le Sucre. Et c'eſt le bruvage le plus eſtimé qui ſe faſſe aus Antilles. On le nomme *Vin de Cannes* : & il y a un ſecret particulier pour le faire. Il s'en fait plus à Saint Chriſtofle qu'ailleurs, à cauſe de la quantité de Cannes qui y ſont plantées. Le ſuc de ces Roſeaus s'exprime dans un moulin dreſſé tout-exprés pour cét uſage. Et puis, on le purifie avec le féu, dans de grandes chaudieres. Il ſe peut conſerver long-tems en ſa bonté : Et il a une douceur & une certaine pointe, qui le feroient préſque paſſer pour du vin d'Eſpagne. On en fait auſſi de l'eau de vie, que l'on appelle *Eau de vie de Cannes*, & qui ſe garde mieus que le vin de ces mêmes Roſeaus.

Il n'y a rien dans la matiere de ces repas ordinaires de nos Antillois qui puiſſe ſembler tenir du Sauvage, qüe peut être les Lezards. Mais cela ne vaut-il pas bien les Grenouilles

& les Escargots dont quelques uns mangent en ces quartiers? Et qui ne sait qu'en Espagne il se mange force Asnons? Aprés tout, que l'on compare le vivre de nos Caraïbes avec celuy des Canadiens qui outre l'écume, dont nous avons dit qu'ils mangent, boivent d'ordinaire de vilaine & sale graisse, & preferent la chair de l'Ours à toute autre viande: Avec celuy des habitans de l'Ile de forte-aventure, l'une des Canaries, qui mangent du suif en abondance: Avec celuy des Tartares, des Perses, des Chinois, des Huancas, Nation du Perou, & des Négres d'Angole, qui vivent communement de chair de Cheval, de Chameau, de Mulet, de Loup, de Renard, d'Asne, de Chien, & du sang de ces Animaus en bruvage: Avec celuy des Indiens de l'Orient, qui trouvent la chair de Chauve-souris aussi delicieuse que celle de la Perdrix: Avec celuy des Bresiliens qui se nourrissent de Crapaus, de Rats, & de vers: Ou enfin, avec celuy des Tapuyes, & de quelques autres Barbares, qui mangent des cheveus d'écoupez fort menu, & meslez avec du miel Sauvages, & qui saupoudrent leurs viandes de la cendre des corps brûlez de leurs parens, & la paîtrissent avec de la farine; Ce qui cause de l'horreur seulement à le representer: Que l'on fasse, dis-je, une comparaison de tous ces infames ragoûts avec ceus de la Nation Caraïbe; Et l'on trouvera, que dans son manger ordinaire, elle n'a rien de barbare. Il ne faut pourtant pas dissimuler que quelques uns de nos François rapportent, qu'ils ont veu parfois les Caraïbes manger des pous & des chiques qu'ils avoient pris, comme on le dit des Mexicains & des Cumanois: Mais ils n'en font pas un ordinaire, & cela est particulier à quelques-uns d'eus, joint qu'ils ne le font pas pour aucun goût qu'ils trouvent en ces vermines: mais seulement pour se venger & rendre la pareille, à ce qui leur a fait du mal.

Les témoignages s'en peuvent voir en divers Auteurs.

Au reste, l'horreur que les Caraïbes avoient autrefois de manger du Pourceau, de la Tortuë, & du Lamantin, pour les plaisantes raisons que nous avons alleguées cy dessus, alloit jusqu'à tel point, que si quelcun des nôtres leur en avoit fait manger, par surprise, & qu'ils vinssent puis aprés à le savoir, ils s'en vengeoient assurement tost ou tard. Témoin ce qui arva à une personne de marque d'entre nos François. Ce personage

ſonage recevant viſite du Cacique, ou Capitaine des Sauvages de l'Ile où il étoit, le traitta par raillerie de Lamantin deguiſé en faſſon d'achis, le Cacique dans la défiance où il étoit de ce qui luy arriva, pria le Gentil-homme de ne le point tromper. Et ſur l'aſſurance qui luy en fut donnée, il ne fit point de difficulté de manger. Le diſner étant achevé nôtre Gentil-homme découvrit la fourbe au Cacique & à ſa compagnie, pour avoir le plaiſir de leurs diſcours & de leurs grimaces. Mais ils eurent aſſez de pouvoir ſur eus-même pour diſſimuler leur dépit. Et le Cacique ſe contenta de dire en riant, *He bien Compere nous n'en mourrons pas.* Quelque tems aprés, le Gentil-homme luy fut rendre la viſite. Il le reçeut avec toute ſorte de civilité, & luy fit grand chere. Mais il avoit donné ordre à ſes gens, de mettre dans toutes les ſauſſes de la graiſſe d'Arouâgue, dont les principaus Indiens ont toujours proviſion chez eus. Aprés que cét infame repas fut finy, le Cacique plein de joye, demanda au Gentil-homme & à ſa troupe, s'ils ſe trouvoient bien de ſon traittement. Eus s'en loüant fort, & luy en faiſant des remercimens, il leur apprit ſa malice, dont la plupart eurent tant de créve-cœur, & tant de bondiſſemens & de dévoyemens d'eſtomac, qu'ils en furent grandement malades. Mais l'Indien ſe moquant d'eus diſoit qu'il avoit ſa revanche.

Ceus qui ont frequenté dépuis peu les Caraïbes de la Dominique & de la Martinique, diſent qu'à preſent ils ne font pour la plupart aucune difficulté de manger du Lamantin, de la Tortüe, du Pourceau, & même de toutes les autres viandes qui ſont en uſage parmy nous, & qu'ils ſe rient de cette ſimplicité qui les obligeoit de s'en abſtenir, crainte de participer à la nature & aus qualitez de ces Animaus.

Ils ont auſſi beaucoup relâché de cette grande ſeverité, dont ils uſoient à l'endroit de leurs femmes, Car elles ne vont plus que rarement querir la peſche de leur mary. Et quand ils ont été à la peſche, le mary & la femme mangent enſemble. Elles vont auſſi plus ſouvent au Carbet pour participer au feſtin & à la rejouïſſance publique, qu'elles ne faiſoient avant que leurs marys euſſent eus la communication familiere des étrangers.

CHAPITRE DIXSETTIÉME.

Des Occupations & des Divertissemens des Caraibes.

Plut. en la vie de ce Prince. Vayage de des-Hayes au Levât. Commentaire Royal de Gardelasso, l. 5 c. 11. & l. 6. c. 35.

ALexandre le grand estimoit que le travail estoit une chose vrayment royale. Et l'on voit encore aujourd'huy dans le Serrail d'Andrinople des outils dont Amurat se servoit pour faire des fléches qu'il envoyoit à des principaus de sa Porte. Les Peruviens meritent aussi sur ce sujet-là, beaucoup de loüange. Car les Roys du Perou avoient fait des Loys & étably des Juges particuliers contre les Faineans & les Vagabonds. Jusques-là quil falloit que les enfans de cinq ans s'employassent à quelque travail qui fust conforme à leur âge: Et ils n'espargnoient pas même les aveugles, les boiteus, & les muëts. Les occupant à diverses choses, où l'on pouvoit travailler de la main. Mais il s'est trouvé des Peuples si lâches que de tenir l'Oisiveté pour une chose fort belle & fort honorable. Et les Historiens des Indes Occidentales nous parlent de certains stupides & brutaus Indiens de la Nouvelle Espagne & du Bresil, qui ronflent tout le long du jour en leurs cabanes, pendant que leurs femmes leur vont chercher des racines pour manger.

Herodote. liv. 5.

De Laet en son Histoire de l'Ameriq.

Nos Caraïbes ne ressemblent pas à ces Faineans. Car on les voit travailler & prendre plaisir à diverses sortes d'exercices. Les principaus & ceus qui leur sont les plus ordinaires, sont la chasse & la pesche, où ils employent une bonne partie de leur tems, mais particulierement à la pesche. On ne les voit gueres sortir de leurs maisons sans arc & sans fléches. Et ils sont admirablement adroits à s'en servir s'habituânt à cét exercice, comme les Turcs, des leur plus tendre jeunesse. Ce qui fait qu'avec le tems. ils se rendent si habiles & si assurez à tirer de l'Arc, que de cent pas ils mettroient dans un quart d'écu, sans jamais y manquer. Et même en s'enfuyant ils savent tirer adroitement sur leurs ennemis, comme faisoient autrefois les Parthes. Il y avoit encore plus de sujet d'admirer ces gauchers Benjamites qui frondoient à un cheveu, & n'y falloient point.

Au Livre des Juges chap. 20.

Lors

Lors que les Caraïbes sortent pour la chasse ou pour la pesche, ils ne menent pas avec eus leurs femmes, comme certains Bresiliens qui les font toujours marcher devant eus, tant ils sont jalous : Mais quand ils ont pris quelque chose, ils le laissent sur le lieu, & les femmes étoyent autréfois obligées à l'aller chercher, & à l'apporter au logis, comme nous l'avons déja touché. On dit que les Canadiens en font tout de même.

Il n'y a point chez les Antillois, non plus que parmy tous les autres Indiens Occidentaus, de distinction de qualité pour la chasse: & l'exercice en est aussi libre au plus petit d'entr'eus, qu'au plus grand.

Comme en leurs repas particuliers, ils ne se servent d'aucune chair, s'ils n'ont des Etrangers à leur table, aussi ne vont ils pour l'ordinaire qu'à la chasse de Lezards. Et s'ils font quelque autre chasse c'est en des occasions extraordinaires, lors qu'ils veulent traitter qu'elques-uns de leurs amis d'entre nos Européens : où bien lors qu'ils les vont voir, & qu'ils veulent tirer d'eus quelque marchandise en échange.

Ils sont merveilleusement subtils à pécher à l'hameçon & à tirer le poisson avec la fléche. Et l'on ne sauroit assez admirer leur patience en cét exercice. Car ils y demeureroient quelquefois un demy jour tout entier sans se lasser. Et lors qu'aprés avoir guetté long-tems le poisson, ils viennent enfin à en appercevoir quelque gros & puissant, qui soit à leur gré & bien à leur main, ils tirent dessus avec la fléche, de même que les Bresiliens. Et comme ils sont excellemment bons nageurs, ils se jettent à l'instant eus-mêmes à corps perdu aprés la fléche, pour se saisir de leur proye. Mais outre l'hameçon & la fléche avec quoy ils prennent le poisson, ils savent aussi heureusement plonger au prés des rochers, & le tirer des cavernes où il est caché : semblables en cela aus Floridiens, qui n'attendãt pas que le poisson vienne à se montrer, le vont chercher jusqu'au fond de l'eau, & l'y assomment à coups de massuë ; Si bien qu'on les voit remonter tenant d'une main la beste, & de l'autre la massuë. C'est une chose commune entre les Sauvages que d'estre ainsi grands nageurs ; Et l'on assure nommément des Bresiliens, des Maldivois, de quelques

Voyez sur tout Iean de Lery, chap. 12. Ioseph. Acosta l. 3. c. 15. & Franc. Pirard. 1. part. c. 2.

ques Peruviens, & des habitans des Iles des Larrons, qu'ils peuvent passer pour anfibies.

Que si les autres inventions pour la pesche viennent à manquer à nos Caraïbes, ils ont recours à un certain bois lequel ils battent, l'ayant coupé en morceaus. Puis ils le jettent dans les étangs, ou dans les lieus où la mer est coye. Et c'est comme une momie souveraine avec quoy ils prennent du poisson tant qu'ils veulent. Mais ils ont cette prudence de ne se point servir de ce dernier artifice, que dans la necessité, pour ne pas faire un trop grand dégast.

Aprés la chasse & la péche ils s'adonnent à plusieurs menus ouvrages, comme à faire des licts de cotton, fort bien tissus, & qu'ils nomment *Amacs*, Les femmes filent le cotton sur le genou, & ne se servent pour l'ordinaire, ni de fuseau, ni de quenoüille. Mais il y en a à la Martinique qui en ont appris l'usage de quelques Françoises. Elles le savent aussi parfaitement bien retordre : Mais dans quelques Iles les hommes font la tissure du lict. Ils font, outre cela, des paniers de joncs & d'herbes, de diverses couleurs : des siéges de bois poly, qui sont tout d'une piéce, de petites tables, qu'ils appellent *Matoutou*, tissuës de feüilles de Latanier, des tamis nommez *Hibichets*, des *Catolis*, qui sont de certaines hottes, plusieurs sortes de vases, & de vaisseaus, propres à servir à boire & à manger, qui sont polis peints & enjolivez de mille grotesques & enluminures agreables à la veuë. Ils font aussi quelques petis ornemens, comme les ceintures, les chappeaus & les couronnes de plumes, dont ils se parent les jours de leurs festes & de leurs rejouïssance publiques. Et les femmes font pour elles des demy-botines, ou des demy-chausses de cotton. Mais surtout, ils s'appliquent avec soin à façonner & à polir leurs armes, c'est a dire leurs arcs, leurs fléches, & leurs boutous ou massuës, qui se font de bois dur & poly, & qui par le manche sont curieusement ornez de bois & d'os de diverses couleurs.

Ils ne sont pas moins soigneus de travailler à leurs *Piraugues*, ou vaisseaus de mer, & à tout leur appareil de paix & de guerre. Ils les font d'un seul gros arbre, qu'ils creusent, rabottent, & polissent avec une dexterité nonpareille. Les gran-

grandes *Piraugues* sont par fois huvées, comme on parle, par haut, tout à l'entour, sur tout au derriere, de quelques planches ajoutées. Quelquesfois ils y peignent leur *Maboya*. Par fois des Sauvages, ou des grotesques. Ces chalouppes portent souvent jusqu'à cinquante hommes, avec leurs munitions de guerre. Avant qu'ils eussent communication avec les Chrétiens, qui leur ont fourny toutes sortes de coignées, & d'autres outils de charpenterie & de menuyserie, ils avoient mille peines à venir à bout de faire leurs vaisseaus. Car ils étoient obligez, comme les Virginiens & quelques autres Sauvages, à mettre le feu au pied des arbres, & à les environner de mousse moüillée vn peu au dessus du pied, pour empescher le feu de monter: Et ainsi ils minoient l'arbre peu à peu. Aprés, ils se servoient pour tailler le bois, de certaines pierres dures, aiguisées par le bout, avec lesquelles ils coupoient & creusoient leurs *Piraugues*. Mais c'étoit avec une longueur de tems si penible & si ennuyeuse, qu'ils reconnoissent aujourd'huy l'obligation qu'ils nous ont de les en avoir delivrez, & s'estiment heureus de la facilité qu'ils ont à present en leurs ouvrages, par le moyen de ferremens dont ils sont pourveus. Ainsi les Peruviens, tenoient pour un si grand bonheur ces outils que leur avoient apporté les Européens, que l'usage des ciseaus s'étant introduit dans le Perou par le moyen des Espagnols, il y eut un Indien de qualité qui n'en pouvant assez loüer l'invention, disoit à l'un d'eus, que quand les Espagnols n'auroient fait autre chose que leur apporter des rasoirs, des ciseaus, des peignes, & des miroirs, cela pouvoit suffire pour les obliger à leur donner liberalement tout ce qu'ils avoient d'or & d'argent.

Huvées c'est à dire rehaussées.

De Lery. chap. 13.

Garcilasso en son Commentaire Royal, l. 1. c. 11.

Les Caraïbes s'employent aussi a faire des pots de terre de toutes sortes, qu'ils savent cuire en des fourneaus comme nos potiers. Et avec cette même terre, ils forment des platines sur lequelles ils font cuire la Cassave.

L'adresse qu'ils ont à tous ces petis exercices que nous venons de décrire, témoigne assez qu'ils apprendroient aisément plusieurs métiers de nos artisans, si on leur en donnoit la connoissance. Ils se plaisent sur tout à manier les outils des charpentiers & des menuysiers: Et sans avoir appris

comme il s'en faut servir, ils en savent faire plusieurs ouvrages, depuis que nos gens les en ont acommodez. De quoy donc vraysemblablement ne seroient ils point capables, s'ils étoient instruits & exercez par de bons maistres, & qu'ils fissent leur aprentissage sous eus.

Comme ils aiment fort les divertissemens & la recreation, aussi recherchent ils avec passion tout ce qui peut les entretenir en bonne humeur, & chasser la melancolie. Pour cét effet, ils se plaisent à nourrir & à apprivoiser grand nombre de Perroquets & de petites Perriques, ou Arrats, ausquels ils aprennent à parler.

Pour se divertir ils font aussi plusieurs instrumens de Musique, si on les peut appeller ainsi, sur lesquels ils forment des accords. Comme entr'autres sur de certains Tambours faits d'un arbre creus, sur léquels ils étendent une peau d'un seul costé, à la façon des Tambours de Basque. On peut joindre à cét exemple une forme d'Orgues, qu'ils composent avec des Callebasses sur léquelles ils posent une corde faite d'un fil de roseau que l'on nomme *Pite*. Et cette corde étant touchée rend un son qui leur agrée fort. Le concert de beaucoup d'autres Sauvages ne vaut pas mieus que le leur, & n'est pas moins pitoyable & moins discordant à l'oreille des François. Ordinairement aussi, le matin à leur lever, ils se mettent à jouër de la flute. Ils en ont de diverses sortes, aussi bien polies que les nôtres : quelques unes faites des os de leurs ennemis. Et plusieurs d'entr'eus en savent jouër avec autant de grace que l'on pourroit s'imaginer pour des Sauvages, bien qu'en cela ils n'approchent pas des François. Pendant qu'ils jouënt ainsi de la flute, les femmes apprestent le déjeuner.

Ils passent encore le tems à chanter quelques airs qui ont des refreins assez agreables. Et avec ces chansons en la bouche, ils se divertissent quelquefois un demy jour, assis sur de petis siéges, à voir rôtir leur poisson. Ils mettent aussi des pois ou de minus caillous, comme les Virginiens, en des calebasses, par le milieu desquelles ils font passer un baston, qui leur sert de manche : Et puis ils les font sonner en les remuant. C'est ainsi qu'en ces quartiers les femmes appaisent
&

& divertiſſent les enfans avec des joüets & des ſonnettes. La plupart des chanſons des Caraïbes, qui ſont fort frequentes en leur bouche, ſont des railleries ſanglantes de leurs ennemis. Les autres ſont ſur des oiſeaus, ou ſur des poiſſons, ou ſur des femmes, & le plus communement ſur quelque badinerie. Et il y en a beaucoup qui n'ont ni rime ni raiſon.

Souvent auſſi nos Sauvages Antillois joingnent la danſe à leur Muſique: Mais cette danſe eſt auſſi belle & auſſi bien reglée que leur Muſique a de douceur & de juſteſſe. On voit une bonne partie de peuples Barbares s'adonner à cét exercice avec une paſſion démeſurée, comme pour exemple les Breſiliens, qui au raport de Jean de Lery, danſent jour & nuit. Et nous avons déja dit qu'il y en a beaucoup qui font même conſiſter en danſes leur imaginaire felicité de l'autre vie.

Mais les Caraïbes uſent particulierement de danſes dans leurs feſtins Solennels, en leur Carbet ou maiſon publique. Ces feſtins ſe font avec cét ordre. Quelques jours avant cette réjoüiſſance publique, le Capitaine en avertit toutes les maiſons, afin que chacun ait à ſe trouver au Carbet au jour aſſigné. Cependant, les femmes font une ſorte de boiſſon de Caſſaue rôtie, & mieus preparée que celle dont ils ſe ſervent à l'ordinaire. Et comme ils augmentent la doſe des ingrediens de cette boiſſon, elle a auſſi plus de force, & elle eſt capable d'ennyvrer auſſi facilement que le vin. Les hommes de leur coſté vont à la peſche, ou à la chaſſe des Lezards. Car pour les autres viandes, nous avons déja dit qu'ils n'en préparent point pour leur table, s'ils n'ont des étrangers à traitter. Au jour nommé, hommes & femmes ſe peignent le corps de diverſes couleurs & de diverſes figures, & ſe parent de leurs couronnes de plumes, de leurs plus belles chaines, & de leurs plus beaus pendans d'oreilles, colliers, bracelets, & autres ornemens. Les plus galans ſe frottent le corps d'une certaine gomme, & ſoufflent deſſus du duvet de divers oiſeaus. Enfin, ils ſe mettent tous ſur leur bonne mine, & s'efforcent de paroitre le plus qu'ils peuvent en cette ſolennité. Equippez de la ſorte, & ſe mirans en leurs plumes, ils viennent à l'aſſemblée. Les femmes y apportent le bruvage & les mets qu'elles ont preparez, & ſont extremément ſoigneuſes

neuses qu'il n'y manque rien qui puisse contribuër à la réjouïssance. Nos Caraïbes employent tout ce jour, & la meilleure partie de la nuit à faire bonne chere, à danser, à s'entretenir, & à rire. Et dans cette débauche, ils boivent beaucoup plus qu'à l'ordinaire : c'est à dire en un mot, qu'ils s'enyvrent : Les femmes même le font par galanterie. Lors qu'ils peuvent trouver du vin & de l'eau de vie pour mesler dans cette feste, ils ne s'y épargnent pas non plus, & s'en donnent au cœur joye. Si bien que ce que nous avons dit de leur sobrieté ordinaire n'a point de lieu dans ces rencontres, non plus que lors qu'ils se preparent à aller à la guerre ou qu'ils en retournent. Quoy qu'au fond ils n'aillent pas jusqu'à l'excés des Bresiliens, qui dans leur réjouïssance, boivent deus ou trois jours entiers sans cesser, & dans leur yvresse, se plongent en toutes sortes de vices.

Leur yvrognerie & leurs débauches sont fréquentes. Car ils en font. 1. Pour tenir leurs conseils de guerre. 2. Lors qu'ils retournent de leurs expeditions, soit qu'ils y ayent reussi ou non. 3. Pour la naissance de leurs premiers enfans masles. 4. Quand on coupe les cheveus à leurs enfans. 5. Quand ils sont en âge d'aller à la guerre : 6. Pour abatre un jardin selon leur stile, c'est à dire, pour couper des bois, découvrir & défricher la terre, & la preparer pour un jardin : 7. Quand ils trainent à la mer un Vaisseau neuf. 8. Et quand ils ont été gueris de quelque maladie. Ils nomment ces Assemblées *Ouïcou*, & dépuis qu'ils ont conversé avec les François *Vin*.

Mais à l'opposite aussi, tant leur humeur est en cela bizarre & contraire à soy même, ils font de grands & de ridicules jusneurs. Et 1. ils jusnent lors qu'ils entrent en adolescence. 2. Quand on les fait Capitaines. 3. A la mort de leurs Peres, ou de leurs Meres. 4. A la mort du Mary, ou de la Femme. 5. Lors qu'ils ont tué un Arouägue : jusne qui leur tourne a grand honneur.

CHAPITRE DIXHUITIÉME.

Du Traittement que les Caraïbes font à ceus qui les vont visiter.

C'Est icy où nos Caraïbes trionfent en matiere de civilité pour des Sauvages. Car ils reçoivent avec toute sorte de Courtoisie & de témoignages d'affection, les Etrangers qui abordent en leurs Iles, pour leur y rendre visite.

Ils ont des Sentinelles sur le bord de la mer, dans la plupart des Iles qu'ils possedent tous seuls. Ces Sentinelles sont placées sur les montagnes, ou sur les eminences qui découvrent loin en mer, & elles sont posées en telle sorte, qu'elles ont la veuë sur les lieus où il y a un bon moüillage pour les Navires, & une facile descente pour les hommes. Si tost que ces gens apperçoivent un Navire ou une Chalouppe venir à eus, ils en donnent avis à ceus des leurs qui leur sont les plus proches. Et en moins de rien, vous voyez parêtre plusieurs petis Canos ou vaisseaus, dans chacun desquels il n'y a au plus que trois hommes, qui sont députez pour venir reconnoitre qui vous étes, & qui vous crient de loin, que vous ayez à le declarer. Car ils ne se fient pas au pavillon, parce que souvent ils y ont été trompez: & ils reconnoissent à la voix si l'on est François, Espagnol, Anglois, ou Hollandois. Sur tout on dit qu'ils reconnoissent les Anglois. On assure que les Bresiliens & les Peruviens ont l'odorat si subtil, qu'au flair ils discernent un François d'avec un Espagnol.

Quand les Caraïbes ne sont pas bien assurez qui l'on est, & qu'on descend à eus les armes à la main, & en posture de leur malfaire, ils se mettent en défense, se saisissent des avenuës les plus étroites de leurs terres, mettent des embuscades dans les bois, & sans qu'ils soient apperceus, suivent de l'œil leurs ennemis, se reculant par les voyes égarées jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé leur avantage, & qu'ils ayent uny toutes leurs forces. Et alors, ils décochent une gresle de fléches sur ces

ennemis. Puis ils les environnent, viennent aus mains, & les assomment avec leurs massuës. Ils font en quelques unes des Iles un gros, qui est par fois de quinze cens hommes, & davantage, à ce qu'il paroist; car on ne peut pas savoir assurément leur nombre, veu qu'eus-mêmes ne sachant pas conter, n'en ont pas la connoissance. Que s'ils se sentent pressez de leurs ennemis, ils se cachent facilement, & se glissent parmy les buissons herissez d'épines extremément piquantes, se coulant adroitement par dessous: Ou bien ils grimpent des rochers inaccessibles à tous autres; Ou s'ils sont voisins de la mer, ils se jettent dedans, & plongent: puis vont sortir à cent, voire à deus cens pas loin du lieu où vous aviez la veuë. Et en suitte, ils se rallient ensemble aus rendez-vous qui leur sont connus, & viennent de nouveau à la charge, lors qu'on y pense le moins, & que l'on croit les avoir mis en déroute.

Mais quand ils reconnoissent que ceus qui abordent sont de leurs amis, qui les viennent visiter, comme si ce sont des François ou des Hollandois, aprés leur avoir crié qu'ils sont les tres-bien venus, ils vont en partie à la nage au devant d'eus, entrent dans leur vaisseau, & lors qu'il approche de terre s'offrent à les porter à bord sur leurs épaules, pour témoigner leur affection dés l'entrée. Cependant, le Capitaine luy même, ou son Lieutenant, vous attend sur le rivage. Et lors que vous mettez pied à terre, il vous reçoit au nom de toute l'Ile, & vous fait compliment sur vôtre arrivée. Vous étes aussi-tost conduits en bonne compagnie au Carbet, qui est la maison de Ville, où les habitans de l'Ile, chacun selon l'âge & selon le sexe de leurs nouveaus hostes, viennent faire la bien-venuë. Le vieillard complimente & caresse le vieillard: le jeune homme & la jeune fille font le même envers leurs semblables; & dans le visage de toute la trouppe, on peut lire clairement la satisfaction qu'ils ont de vous voir.

Mais le premier discours qu'ils vous tiennent, en vous abordant, & de vous demander vôtre nom, & puis, ils vous disent le leur. Et pour témoignage de grande affection, & d'amitié inviolable, ils se nomment eus-mêmes du nom de leurs hostes. Mais ils veulent pour la perfection de la ceremonie;
que

ue celuy qu'ils reçoivent se qualifie aussi de leur nom. Ainsi ils font un échange de noms; Et ils ont la memoire si heureuse à retenir les noms de leurs amis & comperes, qu'au bout de dix ans ils s'en souviendront sans aucune équivoque, & reciteront quelque circonstance de ce qui s'est passé de considerable en leur derniere entreveuë. Que si on leur a fait present de quelquec hose, ils ne manqueront pas de le ramentevoir pour témoigner leur reconnoissance. Et si la chose est encore en être, ils la montreront à celuy qui la leur avoit auparavant donnée.

Aprés tous ces complimens de Sauvages, qu'ils vous ont faits d'abord, ils vous presentent des licts suspendus, qui sont fort nets & fort blancs, & qu'ils tiennent en reserve pour de pareilles rencontres. Ils vous prient de vous y reposer, & en suite ils vous apportent des fruits; & pendant que les uns pourvoyent au festin, les autres se tiennent auprés de vous, pour vous entretenir, observant toûjours le rapport de l'âge & du sexe.

Cét accueil sera trouvé, sans doute, bien plus raisonnable que celuy des Caraïbes du Continent Meridional, qui reçoivent leurs hostes d'une façon fort bizarre, & qui est semblable à celle que pratiquent les Canadiens. Car le Cacique de ces Caraïbes conduit en la maison publique, sans parler aucunement, celuy qui les vient voir; puis, on luy presente un siege & du Tabac, & on le laisse ainsi quelque tems sans luy dire mot, jusques à ce qu'il se soit reposé, & même qu'il ait achevé de humer son Tabac. Alors le Cacique approche & luy demande s'il est venu? L'autre répondant qu'ouy, il se sied prés de luy, & l'entretient. Puis aprés ceus du commun viennent, luy demandant en la même sorte, s'il est venu? Et luy ayant presenté à manger ils s'entretiennent aussi fort agreablement. Or il est bien vray que nos Caraïbes Insulaires pratiquent dans la reception de leurs hostes, envers ceus de leur Nation qui sont étrangers de leurs Iles, la même chose que les Caraïbes du continent: Mais quand ils reçoivent des François, & d'autres Européens, qui ne savent pas garder le silence si long-temps, ils parlent à eus, & les entretiennent d'abord, comme nous avons dit, s'acommodant à leur hu-

meur, & contrevenant, pour leur complaire, aus regles de leurs propres ceremonies.

Mais le festin qu'ils leur veulent faire est desormais preparé. Voyons donc comme ils s'y gouvernent. Ils donnent à chacun sa petite table, & ses mets à part, comme les Chinois. *Trigaut l.1. c.7.* Les uns apportent des Lezards rotis, les autres des Crabes fricassées: quelques uns des legumes: & d'autres des fruits; & ainsi du reste. Pendant le repas, ils vous entretiennent, & vous servent avec un soin merveilleus. On ne leur sauroit faire plus de plaisir que de bien boire & de bien manger, & ils ne cessent de vous en conjurer fort amiablement, de vous verser à boire, & de prendre garde si chaque table est bien fournie. Il ne faut rien laisser dans le vaisseau en buvant, si vous ne voulez les mécontenter. Que si vous ne pouvez manger toute la Cassave qu'ils vous ont donnée, il faut prendre le reste sur vous, & l'emporter; autrement, vous les desobligeriez. *Busbequius, l.4.* Ainsi les Turcs, quand ils se trouvent aus tables de leurs amis, ont acoutumé de remplir leurs mouchoirs, & quelquefois les manches de leurs robes, de morceaux de viande & de pain, qu'ils emportent chez eus. *Voyage de Rubruquis en Tartarie.* Et parmy les grands Tartares, quand un convié ne peut achever toute la viande qui luy a été presentée, il faut qu'il donne le reste à son valet, pour le luy garder, ou bien qu'il l'emporte luy même en son escarcelle, où il serre aussi les os, quand il n'a pas eu le tems de les bien ronger, afin de les achever aprés, tout à son aise. Mais parmy les Chinois, quand le convié s'en retourne chez luy, les serviteurs du conviant portent avec luy les mets qui sont restez sur la table.

Aprés le repas, les Caraïbes vous ménent promener en leurs maisons particulieres, & en leurs jardins, vous montrent leurs armes, leurs curiositez, & leurs babioles, & vous font present de fruits, ou de quelques menus ouvrages de leur façon.

Que si l'on a envie de demeurer quelque tems avec eus, ils le tiennent à faveur & en sont ravis, & jamais ils ne cessent de vous faire bon visage, ni ne diminuënt leur bon traitement. Mais si l'on se veut retirer, ils témoignent de la tristesse de vôtre départ, & demandent si vous avez été mal-

traittez.

traittez, pour vous en aller si tost. Avec ce triste visage ils vous reconduisent en grande troupe jusque au bord de la mer, & même vous portent dans la chalouppe, si vous le voulez souffrir. Et dans cét adieu, vous recevez encore de leur main des presens de fruits, qu'ils vous pressent fort d'accepter, disant à ceus qui les veulent refuser, *Compere, si tu n'en as pas besoin pour toy-méme, tu les donneras à tes matelots.* Ils appellent ainsi tous les serviteurs & domestiques de ceus à qui ils parlent.

Ce mot de *Matelot*, est commun aussi entre les François habitans des Iles, pour signifier un Associé. Et lors que deus habitans ont acheté, ou defriché une habitation ensemble, on dit qu'ils se sont *enmatelotez.* On dit que les Bresiliens & les Canadiens font aussi quelques presens en de pareilles rencontres. Et Tacite nous rapporte, que les anciens Allemans régaloient de leurs liberalitez les étrangers qui les alloient visiter : Mais qu'ils demandoient reciproquement aussi quelque chose de leur part : En ceste occasion, les Caraïbes se montrent plus genereus : Car ils donnent sans rien demander.

Au Livre des Mœurs des Anciens Allemans.

Mais ce seroit une incivilité d'aller voir ces bonnes gens & de recevoir leurs courtoisies, sans leur faire aussi present de quelque chose. C'est pourquoy les étrangers qui les vont voir, ont toûjours quelques grains de Rassade ou de Crystal, quelques hameçons, éguilles, épingles, ou petis couteaus, & autres menuës bagatelles. Et à la fin du repas ils mettent sur la petite table, sur laquelle ils ont mangé, quelques unes de ces choses. Ceus qui ont preparé le festin, s'en tiennent recompensez au centuple, & en témoignent une grande satisfaction & une reconnoissance nompareille.

Jusques icy, nous avons representé le bon accueil & l'agreable traittement, que les Caraïbes ont fait autrefois à quelques uns de leurs amis, ou Comperes comme ils parlent, de la Nation Françoise, & Hollandoise, qui les ont visitez. Mais ils usent d'autres Ceremonies en la reception des Etrangers de leur même Nation, ou de leurs Confederez, qui arrivent dans leurs Iles. Il y a en chaque Carbet un Sauvage, qui a la Commission de recevoir les passans, & qui s'appelle *Nioüakaiti.* S'ils sont du commun, il leur presente des

ſiéges, & de ce qu'il à de propre à manger, & ſur tout une Caſſaue pliée en double, qui ſignifie qu'ils mangent ce qu'ils pourront, mais qu'il laiſſent le reſte.

Si ceus qui les vont voir, ou qui paſſent par occaſion, leur ſont plus conſidérables, comme parens, ou Capitaines, ils leur peignent les cheveus & en entrant & en ſortant, ils pendent des lits & les invitent à ſe repoſer, en leur diſant, *En Bouëkra*, voila ton lict. Ils leur preſentent auſſi des *Matoutou*, qui ſont de petites tables tiſſuës de jonc, ou de feüilles de Palme ou de Latanier, comme nous l'avons déja dit, ſur léquelles ils poſent des viandes & des Caſſaues non pliées en deus, mais étenduës. Les femmes les mettent à leurs pieds: Et les hommes ſe preſentant tout debout, font la civilité, & montrent ce qui a été apporté, en diſant, *En yérébali*, voila ton manger. Apres les femmes apportent des calebaſſes pleines de *Ouïcou*, & leur font boire à même. Puis les ayant poſées devant eus contre terre, le máry qui eſt derriere elles, fait encore civilité, en diſant *En bâtoni*, voila ton bruvage. Et l'autre répond à ces deus complimens *Yao*, c'eſt à dire, Bien, *ou grand mercy*. La Caſſaue dépliée veut dire, Mange ton ſoul, & emporte le reſte. A quoy ils ne manquent. Quand ils ont bien diſné ſans eſtre interrompus de perſonne, chacun les vient ſaluer l'un apres l'autre, en luy diſant *Halea-tibou*, c'eſt à dire ſois le bien venu. Mais les femmes ne ſe meſlent pas beaucoup dans cette ceremonie. Pour eus quand ils s'en veulent aller, ils vont dire adieu à tous en particulier: Ce qu'ils expriment par le mot de *Huichan*, en leur langage.

CHA-

CHAPITRE DIXNEUVIÉME.

De ce qui tient lieu de Police chez les Caraibes.

IL y a en chaque Ile des Antilles habitées par les Caraïbes plusieurs sortes de Capitaines. 1. Capitaine de Carbet, ou de Village, qu'ils nomment *Tiouboutouli hauthe* C'est quand un homme a une famille nombreuse, & qu'il se retire à lécart des autres avec elle, & bâtit des cases pour la loger, & un Carbet où elle s'assemble quelquefois toute pour se réjoüir, ou bien pour traitter des affaires qui touchent leur Communauté. Il est donc à cause de cela nommé Capitaine de Famille, ou de maisons. 2. Capitaine de Pirangue, c'est à dire ou celüy à qui appartient le vaisseau, ou celuy qui y commande quand on va en guerre, & ils sont nommez *Tiouboutouli Canaoa*. 3. Entre ceus qui commandent chaque vaisseau en particulier, ils ont encore un Amiral ou un General de mer, qui commande à toute la Flotte. Ils le nomment *Nhalené*. Enfin ils ont le grand Capitaine, qu'ils appellent *Ouboutou*, & au plurier *Ouboutounum* C'est le même que les Espagnols nomment *Cacique*, comme quelques autres Indiens, & quelquefois aussi nos Sauvages par imitation. Il est toute sa vie, depuis qu'il est éleu à cette charge, le General de leur armées, & on luy fait toûjours grand honneur. Il convoque les assemblées du Carbet, soit pour les rejouissances publiques, soit pour les deliberations de la guerre. Et il marche toujours accompagné de toute sa maison, & d'autres gens qui luy veulent faire honneur. Ceus qui ont le plus de suite sont les plus considerez. Si quelcun ne luy porte par le respect qu'il luy doit, il a droit de lever la main sur luy pour le frapper. Il n'y en a que deus au plus dans une Ile, comme à la Dominique. Ordinairement ils sont aussi les Amiraus quand la Flotte marche. Ou bien c'est quelque jeune homme qui pretend à la charge, & qui se veut signaler en cette occasion.

On

On parvient à cette charge par election. Et on ne peut être éleu que l'on nait tué plusieurs Arouâgues, ou pour le moins un Chef. Les fils ne succedent pas plutôt que les autres à la charge de leurs Peres, s'ils n'en sont dignes. Quand le Grand Capitaine parle, chacun fait silence. Et quand il entre au Carbet, chacun se retire pour luy faire place. Il a aussi toujours la premiere, & la meilleure part du festin. Le Lieutenant de ce Capitaine se nomme en Sauvage, *Ouboutou mali arici*, c'est à dire proprement la trace du Capitaine, ou ce qui paroit aprés luy.

Aucun de ces Chefs ne commande à toute la Nation, & n'a d'empire sur les autres Capitaines. Mais quand les Caraïbes vont à la guerre, ils choisissent de tous les Capitaines, un General d'Armée qui fait la premiere attaque : Et la Campagne étant finie, il n'a nulle autorité que dans son Ile. Il est bien vray, que s'il a genereusement réüssy dans son entreprise, il est toujours fort consideré dans toutes les Iles. Mais autrefois, avant que le commerce que les Caraïbes ont avec les étrangers eust alteré la plus grand' part de leur ancienne police, il y avoit bien du mystere, & bien des conditions pour obtenir ce degré d'honneur.

Il falloit premierement que celuy qu'on élevoit à cette Dignité, eust fait plusieurs campagnes à la guerre, & qu'au seû de toute l'Ile dont il devoit être éleû Capitaine, il s'y fust porté courageusement & vaillammant. Aprés cela il luy étoit necessaire d'être si agile & si leger à la course, qu'il surmontast en cét exercice tous les competiteurs qui s'y presentoient avecque luy. En troisiéme lieu, le prétendant au Generalat de l'Ile, devoit emporter l'avantage à nager & à plonger, sur tous les autres aspirans. Pour la quatriéme condition, il falloit qu'il portast un fardeau d'une telle pesanteur que tous ceus qui briguoient avecque luy, n'en pussent soutenir le poids. Enfin, il étoit obligé à donner de grandes preuves de sa constance. Car on luy déchiquetoit cruellement les épaules & les mammelles avec une dent d'Agouty. Même ses plus grands amis luy faisoient de tres-vives & profondes incisions en divers endroits du corps. Et le miserable qui vouloit obtenir cette charge devoit endurer tout cela sans

faire

faire parêtre le moindre ſigne de reſentiment & de douleur. Au contraire, il faloit qu'il montraſt un viſage ſatisfait & riant, comme s'il eût été le plus content & le plus aiſe du monde. On ne s'etonnera pas tant que ces Barbares ſouffriſſent un traitement ſi cruel, pour aquerir quelque dignité, lors qu'on ſe repreſentera que les Turcs ne ſe montrent quelquefois pas moins cruels envers eus-mêmes, par une pure galanterie, & comme pour un ſimple divertiſſement. Témoin ce que Busbequius nous rapporte au quatriéme livre de ſes Ambaſſades; Ce qui ſeroit trop long à reciter en cét endroit.

Pour revenir aus Antillois, cette ancienne ceremonie qu'ils obſervoient en l'élection de leurs Chefs, ſemblera ſans doute, comme elle l'eſt en effet étrange & Sauvage. Mais il ſe trouve parmy d'autres Nations quelque choſe de ſemblable. Car au Royaume de Chili, on élit pour Souverain Capitaine, celuy qui peut porter le plus long-tems un gros arbre ſur ſes épaules. Au païs de Wiapoco, vers la grande Riviere des Amazones, pour être fait Capitaine, il faut endurer, ſans crier, ſans faire la grimace; ni branler, neuf furieus coups de houſſine de chaque Capitaine, à trois diverſes fois. Mais ce n'eſt pas tout. Il faut encore ſouffrir d'être dans un lict de cotton au deſſus d'un feu de feüilles vertes, qui ne rend que de la fumée épaiſſe, laquelle montant en haut incommode beaucoup, comme l'on peut penſer, le miſerable qui eſt ſi sôt que de s'y expoſer. Et il eſt obligé à demeurer là, juſqu'à être évanouï & à demy-mort. C'eſt avoir une merveilleuſe envie d'être Capitaine. Autrefois méme, parmy les Perſes, on demandoit à ceus qui vouloient être admis dans la confrerie du Soleil, des preuves de leur conſtance, en quatrevints ſortes de tourmens. Les Breſiliens, ſans y faire tant de façon, éliſent pour leur General celuy qui a le plus pris, & le plus tué d'ennemis. Et à preſent auſſi, en quelques unes des Antilles, les Caraïbes ſe rient eus-mémes de leurs anciennes ceremonies, en l'élection de leur Capitaine. Et parce qu'ils ont remarqué que leurs voiſins tiennent pour ridicules ces façons de faire, ils ſe contentent de choiſir pour Chef celuy qui s'étant porté vaillamment dans les guerres,

Vincent le Blanc, 3. part. chap. 7.

Voyages de Moquet, l. 2.

De Lery chap. 14.

contre leurs ennemis, s'eſt aquis la reputation de brave & de courageus:

Dés que le Cacique eſt reçeu dans la charge, il ſe voit extrémement honoré de tous. On ne paroiſt devant luy qu'avec un grand reſpect. Et jamais perſonne ne parle, s'il ne l'interroge, ou ne le luy commande. Que s'il arrive à quelcun de ne pouvoir tenir ſa langue, on entend les autres luy crier à l'heure même, *Cala la Bocca*, qu'ils ont appris de l'Eſpagnol. Mais ce n'eſt pas tout que de ſe taire en la preſence de leur Chef. Ils ſont tous fort attentifs à ſon diſcours, le regardent quand il parle, & pour témoigner qu'ils approuvent ce qu'il dit, ils ont acoutumé de faire un soûris, acompagné d'un certain *Hun-hun*.

Voyez Pirard, Linſcot, Garcilaſſo, des Hayes, & autres.

Ces marques d'honneur n'ont rien du tout de Sauvage, & qui ne ſoit reçeu preſque par tout l'univers. Mais les Maldivois ont une façon d'honorér bien particuliere : Car comme ils eſtiment une action de mépris de paſſer derriere une perſonne, auſſi pour luy témoigner une grande déference, ils prennent leur paſſage devant ſes yeus, & ſe baiſſant le corps, diſent en paſſant, *Ne vous deplaiſe*. Les yuncas, peuples de l'empire du Perou, pour témoigner le reſpect qu'ils portoient à leur Dieu, entroient dans ſon Temple à reculons, & en ſortoient tout de même ; Tout au contraire de ce que nous pratiquons dans nos viſites & dans nos civilitez ordinaires. Les Turcs eſtiment la main gauche la plus honorable parmy les gens de guerre : les Javans croyent qu'on ne ſe peut ſoumettre & avilir davantage qu'en ſe couvrant la teſte ; Ce qui ne ſe raporte pas mal á ce que Saint Paul dit de l'homme qui fait oraiſon, ou qui profetiſe ayant la teſte couverte. Les Japonois tiennent pour une grande incivilité de recevoir étant debout ceus que l'on veut honorer. Ils s'aſſayent, & déchauſſent leurs souliers lors qu'ils veulent faire honneur à quelcun. Au Royaume de Gago en Afrique tous les ſujets parlent à genous au Roy, ayant en leurs mains un vaſe plein de ſable qu'ils ſe jettent ſur la teſte. Les Négres du païs d'Angole ſe couvrent ainſi de terre quand ils rencontrent leur Prince, comme pour témoigner qu'ils ne ſont devant luy que poudre & cendre. Les Maronites du Mont Liban

1 Cor. 11.

Liban rencontrant en face leur Patriarche, ſe proſternent à ſes pieds pour les baiſer. Mais luy les relevant auſſi-tôt leur preſente la main : Laquelle ils ſaiſiſſent à deus mains, & l'ayent baiſée, la portent ſur leur teſte. Mais ceus du détroit de Sunda ont une coutume tout à fait étrange. C'eſt que pour faire honneur à leurs Superieurs, ils leur prennent en main le pied gauche, & leur frottent doucement la jambe de puis le pied juſqu'au genou: Et en ſuite, ils leur frottent de même le viſage juſques par deſſus la teſte. Jugez ſi cette action-là ſeroit eſtimée fort reſpectuëuſe en ces quartiers. Tout cela montre que l'honneur mondain, qu'el qu'il puiſſe être, hors la vertu, ne conſiſte au fond, que dans l'opinion & dans la coutume, qui different, & qui bien ſouvent ſe choquent, ſelon la diverſité & la contrarieté du caprice des Nations.

Pour revenir au Capitaine de nos Caraïbes, ſon office eſt de prendre les reſolutions pour le tems de la guerre, d'en ordõner les preparatifs, & d'y aller à la teſte de ſes Compagnies. C'eſt auſſi luy qui convoque les aſſemblées de ſon Ile, & qui commande les reparations du Carbet, qui eſt la maiſon où l'on s'aſſemble pour prendre les reſolutions ſur toutes les affaires publiques. Enfin, c'eſt luy qui dans les occaſions, répond au nom de toute l'Ile, & qui preſcrit les jours de divertiſſement & de réjouïſſance, dont nous avons déja parlé.

La Juſtice, chez les Caraïbes, n'eſt point exercée par le Capitaine, ni par aucun Magiſtrat: Mais tout de même que parmy les Toupinambous, celuy qui ſe tient offenſé entr'eus, tire de ſon adverſaire telle ſatisfaction que bon luy ſemble, ſelon que la paſſion le luy dicte, & que ſa force le luy permet. Le public ne s'intereſſe point dans la recherche des crimes. Que ſi quelcun d'eus ſouffre un tort ou un affront, ſans s'en venger, il eſt m'epriſé de tous les autres, & tenu pour un lâche, & pour un homme ſans honneur. Mais, comme nous avons dit ailleurs, leurs diviſions & leurs querelles ſont fort rares.

Un Frere venge ſon Frere & ſa Sœur, un Mary ſa Femme, un Pere ſes enfans, les enfans leur Pere. Ainſi tuez, ils ſont

bien tuez, par ce que ça été pour tirer raison. Pour prevenir cela, si un Sauvage de quelque Ile a tué un autre Sauvage, crainte d'estre tué en revanche par les parens du mort, il se sauve dans une autre Ile, & s'y habituë. Ceus qu'ils croyent Sorciers, ne la fontpas longue parmy eus, quoy que bien souvent il y ait plus d'imagination que de verité.

Si les Caraïbes soubçonnent quelcun de leur avoir derobé quelque chose, ils taschent de l'attraper, & de luy faire des taillades, ou de couteau ou de dent d'Agouty, sur les épaules, pour marque de son crime & de leur vengeance. Ces dens d'Agouty font en plusieurs occasions chez les Caraïbes, l'office de nos rasoirs. Et en effet elle ne sont guére moins tranchantes & moins affilées. Ainsi les anciens Peruviens & les Canariens n'ayant pas encore l'invention de nos ferremens, se servoient de certaines pierres à feu, comme de ciseaus, de lancettes, & de rasoirs.

Le mary ne souffre point que sa femme viole impunément la foy conjugale: mais il s'en fait luy-même la justice, comme nous le dirons plus particulierement au Chapitre des Mariages. Mais ils ne savent ce que c'est que de punir publiquement, & par forme de justice. Et ils n'ont pas même de mot en leur langue pour signifier *Iustice* ou *Iugement*.

Plutarque en la vie de Solon.

CHA-

CHAPITRE VINTIÉME.

Des Guerres des Caraibes.

C'Est ordinairement dans leurs festins publics que les Caraïbes prennent leurs resolutions de faire la guerre. Ce qui n'est pas particulier à leur Nation : car les Bresiliens & les Canadiens en font de même. Et afin qu'on ne pense pas qu'il ne se trouve rien de tel que chez les Sauvages, Herodote & Strabon nous témoignent qu'autrefois les Perses consultoient de leurs affaires les plus importantes dans leurs banquets, & lors qu'ils avoient la teste pleine de vin. Et non seulement les Perses: mais plusieurs Nations Gréques tenoient leurs Conseils à table, si nous en croyons Plutarque. Ce que font encore aujourd'huy les Chinois, au rapport des Historiens. *Livre 1. & liv. 15.* *Livre 3. des propos de table, quest. 2.* *Teigand. liv. 1. c. 7.*

Mais pour venir au détail des Conseils de guerre de nos Caraïbes, quand ils commencent à avoir le cerveau échauffé de leur boisson, une Vieille entre dans leur assemblée avec une mine dolente & un maintien triste, & les larmes aus yeus; demande audience. Ce qui luy estant facilement accordé, à cause du respect & de la reverence que l'on porte à son âge : d'une vois plaintive & entre coupée de soupirs, elle represente les dommages que toute la Nation a receus des Aroüägues leurs anciens & capitaus ennemis. Et aprés avoir fait un denombrement des plus grandes cruautez, qu'ils ont autrefois exercées contre les Caraïbes, & des vaillans hommes qu'ils ont tuez ou pris captifs dans les batailles, qui se sont données entr'eus, elle descend en particulier, à céus qui de fraiche datte ont esté faits prisonniers, massacrez, & mangez, dans les dernieres rencontres; Et enfin, elle conclud, que ce seroit à leur Nation une lâcheté honteuse & insupportable, s'ils ne prenoient la vengeance de tous ces maus, imitant la generosité de leurs Predecesseurs, braves Caraïbes, qui n'ont rien eu en plus grande recommandation que de tirer raison de injures qu'ils avoient recuës: Et qui aprés avoir secoüé le joug

que les Tyrans leur vouloient imposer pour asservir leur ancienne liberté, ont porté tant de fois leurs armes victorieuses dans les terres de leurs ennemis, qu'ils ont poursuivis avec la fléche & le feu jusques sur leurs plus hautes montagnes, les ayant contraints de se retirer dans le creus le plus profond des Abymes, dans les ouvertures des rochers, & dans l'horreur des Forets les plus épaisses: avec tant d'heureus succés, que même à present, ils n'oseroient plus paroitre sur les costes de leurs Mers, & ne sauroient trouver de demeure si écartée où ils se puissent tenir à couvert contre les attaques des Caraïbes; la frayeur & l'épouvantement les ayant saisie aprés de si grandes victoires. Qu'il faut donc courageusement pour suivre cette pointe, & ne se point relâcher que cette race ennemie ne soit tout à fait exterminée.

Aussi-tost que le discours de la vieille est finy, le Capitaine harangue sur le même sujet pour émouvoir davantage les Esprits, aprés quoy, on voit tous l'assemblée applaudir unanimement à sa proposition, & donner toutes sortes de signes qu'ils reconnoissent la justice de la cause. Et dés ce moment, estant animez par les paroles qu'ils viennent d'entendre, ils ne respirent plus que le sang & le carnage. Le Capitaine, jugeant bien par l'applaudissement de toute l'assemblée, & par ses gestes & sa contenance, qu'elle conclud à la guerre, bien qu'elle ne le dise pas par ses paroles, il en fait, à l'heure même, l'ordonnance & limité le tems de l'entreprise par quelques-unes de leurs façons de conter, comme nous l'avons décrit dans le Chapitre de leur simplicite naturelle. Il faut remarquer icy qu'ils prennent ces resolutions sanglantes estant yvres; & aprés que le Diable les a tourmentez pour les y porter, comme nous l'avons touché cy dessus.

Dés le lendemain de cette assemblée, on ne voit & on n'entend en tous les quartiers de l'Ile que les preparatifs à la guerre. Les uns polissent leurs arcs: les autres mettent en état leurs massuës: les autres préparent, aiguisent, & envenimment leurs fléches: les autres, enfin, dressent & agencent leurs Piraugues. Les femmes de leur costé, travaillent à disposer & à amasser les vivres necessaires pour l'armée.

Et

Et au jour préfix chacun ſe trouve ſans manquer au bord de la mer, avec tout ſon équipage, pour l'embarquement.

Ils ſe fourniſſent tous d'un bon arc, & d'un gros trouſſeau de fléches qui ſont faites d'un certain petit roſeau poly, armé d'un fer par le bout, ou d'une os de queuë de raye, dentelé & extrémement piquant. C'eſt auſſi de cela que les fléches des Breſiliens ſont armées. Mais les Caraïbes ajoûtent aus leurs, pour les rendre plus redoutables, un poiſon ſouverainement mortel, compoſé de jus de Mancenilles, & d'autres venins, la moindre égratignure qu'elles font, eſt une bleſſure mortelle. Il a eſté juſques icy impoſſible de tirer d'eus le ſecret de cette compoſition. Ils portent auſſi chacun cette épée de bois qu'ils nomment *Boutóu*, ou pour mieus dire, cette maſſuë puiſſante qui leur tient lieu d'épée, & dont ils s'eſeriment à merveilles. Ce ſont-là toutes leurs armes : car ils ne ſe couvrent point de Rondaches, comme les Taupinambous ; mais leurs corps demeurent tout à nud. *De Lery chap. 14.*

Aprés le ſoin de leurs armes, ils prennent celuy de leurs munitions de bouche, & portent en leurs vaiſſeaus de la Caſſaue, du poiſſon roſty, des fruits, & particulierement des Bananes, qui ſe gardent long-tems, & de la farine de Manioc. Les Icaques dans leur guerre ne ſe donnent pas cette peine. Et ce qu'ils pratiquent en ce point, leur eſt tout particulier, & merite que l'on en parle. Car ils ſe paſſent de ſi peu de choſe pour leur nourriture, & ſe plaiſent ſi fort à vivre de certaines prunes qui croiſſent en abondance en leurs quartiers, & dont ils portent même le nom *d'Icaques*, que quand ils vont à la guerre, on ne les voit jamais porter de proviſion de bouche avec eus.

Nos Sauvages Antillois, auſſi bien que ceus du Breſil, menent à la guerre quelques femmes avec eus, pour faire leur cuiſine & pour garder leurs Piraugues ou vaiſſeaus de mer, quand ils ont fait leur deſcente. Ils attachent fermement à ces Piraugues leurs armes & leurs munitions de bouche. De ſorte que ſi le vaiſſeau vient à renverſer, ce qui arrive aſſez ſouvent, ils le remettent ſur ſon aſſiette ſans rien perdre de ce qui eſt dedans. Et dans ces rencontres, eſtant ſi bons nageurs que nous les avons reprenſentez, ils ne ſe trouvent *De Lery chap. 14.* *Chap. 13.*

point

point en peine de leurs personnes ; & ils se sont quelquefois moquez des Chrestiens, qui se rencontrant prés d'eus en ces occasions, se mettoient en devoir de les secourir. C'est ainsi
Chap. 12. que les Toupinambous se rioient un jour de nos François en une semblable aventure, comme le recite Jean de Lery. Les voiles des vaisseaus des Caraïbes sont de toile de cotton, ou d'une espece de natte tissuë avec des feüilles de Palme. Ils savent admirablement bien ramer avec de certains petis avirons, qu'ils poussent d'une vitesse nonpareille. Ils menent aussi quelques Canots, qui sont leurs plus petis vaisseaus, pour accompagner leurs Piraugues.

Leur coutume est de marcher d'Ile en Ile pour s'y raffraichir, & ils ont à cét effet des jardins, en celles là même qui sont desertes & inhabitées. Ils descendent aussi dans les Iles de leur Nation, pour joindre â leurs trouppes, en chemin faisans, tous ceus qui sont en état de les accompagner. Et ainsi ils grossissent leur armée, & avec cét équipage, ils se vont rendre sans bruit, sur les Frontieres.

Lors qu'ils marchent le long des costes, & que le soir est venu, ils mettent leur vaisseau sur le sable, & font en une demye heure leur logement sous quelque arbre, avec des feüilles de Balisier ou de Latanier, qu'ils attachent ensemble sur des gaules, ou sur des roseaus, soutenus par quelques fourches plantées en terre, & pour servir de fondement à ce petit couvert, & pour suspendre leurs lits. Ils appellent ces logemens faits à la haste, *Aioupa*.

Plutarque en la vie de Lycurgue. Le Legislateur de Lacedemone avoit defendu, entre autres choses, de faire souvent la guerre contre mêmes ennemis, de peur de les aguerrir. Mais les Caraïbes ne suivent pas ces maximes, & n'apprehendent pas un pareil inconvenient. Car ils font toujours la guerre à la même Nation. Leur anciens & irreconciliables ennemis, ce sont les *Aroüacas*, *Aroüaques*, ou *Aroüagues*, qui est le nom qu'on leur donne le plus communement dans les Iles, bien que quant aus Caraïbes, ils les appellent *Aloüagues* : lésquels demeurent en cette partie de l'Amerique Meridionale qui est connuë dans les Cartes sous le nom de Province de *Guyana* ou *Guayana*, guére loin des bords des rivieres, qui descendent de cette Province pour

se

se rendre en la mer. Le sujet de l'inimitié immortelle de nos Caraïbes Insulaires contres ces Peuples, a esté déja touché au Chapitre de l'Origine des Caraïbes, assavoir que ces Arouägues ont cruellement persecuté les Caraïbes du Continent leurs voisins, Confreres de nos Insulaires ; & de la même Nation qu'eus. Et qu'ils leur ont livré continuellement des guerres sanglantes pour les exterminer, ou, tout au moins, pour les chasser de leurs demeures. Ce sont donc ces Arouägues que nos Antillois vont chercher en leur païs ordinairement une fois ou deus par an, pour en tirer toute la vengeance que leur fureur est capable de leur dicter. Et il faut remarquer que de leur costé, les Aroüagues ne vont jamais attaquer les Caraïbes Insulaires dans leurs Iles, mais qu'ils se tiennent sur la simple defensive ; Au lieu qu'ils sont assurez de voir plus souvent chez eus nos Sauvages qu'ils n'auroient à souhaiter, bien que de la derniere des Antilles qui est Sainte Croix, en côtoyant, comme ils ont coutume de faire, toutes les autres Iles, dans léquelles ils ont des jardins ou des Colonies, jusques aus terres de Arouâgues, il y ait environ trois cens lieuës de chemin.

La grande generosité du grand Alexandre le portoit à dire, qu'il ne falloit pas dérobber la victoire : Mais Filippe, d'une autre humeur que son fils, estimoit qu'il n'y avoit jamais de honte à vaincre, de quelque fasson que ce pust estre. Nos Caraïbes, avec la plupart des Ameriquains, se trouvent dans le même sentiment. Car ils font toutes leurs guerres par surprise, & ne tiennent pas à deshonneur de s'y servir de la faveur des tenebres. Bien au contraire des Icaques, qui s'estimeroient flétris en leur reputation, si lors qu'ils arrivent dans les terres de leurs ennemis, ils ne les envoyoient avertir de leur venuë & sommer de se mettre sous les armes pour les recevoir. Les Arraucains qui sont voisins du gouvernement de Chili, Peuple belliqueus, & que l'Espagnol n'a pû domter jusques icy, en ayant esté même souvent vaincu, font encore bien davantage. Car quand ils veulent combatre cét ennemy, ils luy font denoncer la guerre par des Héraus & luy envoyent dire, « Nous t'irons trouver dans tant de Lunes : « Tien toy prest. Et ainsi les Yncas, Rois du Perou, n'entre-

Arrian & Quinte Curse Iustin l. 9.

Garcilasso l. 5. c. 12.

prenoient aucune guerre, qu'au paravant ils n'en avertissent leurs ennemis, & ne la leur declarassent par deus ou trois fois. Ce qui fera voir, en passant, que Lescarbot s'est trompé dans son Histoire de la Nouvelle France, lors qu'il a dit que tous les Indiens Occidentaus universellement, font leurs guerres par surprise.

Livre 3. c. 25.

Les Caraïbes ont cette imagination, que la guerre qu'ils commenceroient ouvertement ne leur reüssiroit pas. De sorte qu'aprés avoir fait leur descente chez les Aroüagues, s'ils sont découverts, avant que de donner le premier choc, ou qu'un chien, par maniere de dire, ait abbayé contr'eus, tenant cela pour mauvais augure, ils remontent tout froidement dans leurs vaisseaus, & retournent en leurs Iles, remettant la partie à une autre fois.

Mais s'ils ne sont point apperceus, ils donnent vivement sur leurs ennemis, & les vont chercher en leurs Cabanes. Que s'ils ne les peuvent pas aisément aborder, & qu'ils les trouvent trop bien retranchez & fortifiez dans quelques maisons munies de bonnes palissades, d'où ils décochent leurs fléches avec avantage, ils ont acoutumé de les contraindre d'en sortir, en y jettant le feu avec leurs fléches, au bout déquelles ils attachent du cotton allumé. Et ces fléches estant poussées sur les toits, qui ne sont que d'herbes, ou de feüilles de Palme, les enflamment aussi-tost. Ainsi les Aroüagues sont obligez de sortir de leurs tanieres, & de rendre combat en plene campagne; ou bien de prendre la fuite, si leur courage ne leur permet pas de faire teste aus ennemis. Quand nos Sauvages les ont de cette sorte attirez au champ de bataille, ils tirent premierement contr'eus toutes leurs fléches. Et aprés avoir épuisé leurs Carquois, ils ont recours au Boutou, & font d'étranges effets avec cette épecé de bois, ou plutost avec cette massuë: Ils ne font que sauteler en combattant, pour donner moins de loisir à l'ennemy de les mirer. Les armes à feu, particulierement les canons, qui font tant de bruit & tant d'effet, sur tout lors qu'ils sont chargez de clous, de chaines, & d'autres ferrailles, leur ont abbatu le courage, quand ils ont affaire avec nous, & leur font apprehender l'approche de nos navires & de nos forts. Mais bien qu'ils ne prenent

pas

pas d'Opium, pour ofter le fentiment, avant que d'aller au combat, comme les Turcs & les Indiens Orientaus de Cananor: & qu'ils ne fe nourriffent pas de Tygres ni de Lions, pour fe rendre plus courageus, comme le Peuple du Royaume de Narfinque vers Malabar, toutefois quand ils combattent armes égales contre les Aroüagues, & qu'ils ont commencé la bataille, principalement s'ils font animez par quelque heureus fuccés, ils font hardis comme des Lions, & rien n'eft capable de leur faire lâcher le pied: mais ils veulent vaincre ou mourir. Ainfi en faifoient les Sauvages belliqueus du païs de Cartagene eftant attaquez par les Efpagnols. Car ils fe precipitoient au combat de telle furie, hommes & femmes, qu'une de leurs filles, coucha plufieurs Efpagnols fur la place avant que d'être tuée. On dit auffi que les Mexicains & les Canadiens fe font plutoft tailler en pieces, que de fe laiffer prendre au combat.

Voyages de Villamont l. 2. Paludanus chez Linfcot, chap. 76. & Vincent le Blanc.

Linfcot & de Laet. Acofta & le Ieune.

Si les Antillois peuvent avoir en vie quelcun de leurs ennemis, ils le lient & l'en-ménent captif en leurs Iles. Que fi quelcun de leurs gens tombe mort ou bleffé dans le champ de bataille, ce leur feroit un reproche eternel & infupportable, de le laiffer au pouvoir de l'ennemy. Et c'eft-pourquoy ils fe jettent de furie au milieu des plus grands dangers, & tefte-baiffée percent d'un commun effort tout ce qui leur fait refiftance, pour enlever les corps de leurs camarades, & les ayant arrachez par force d'entre les mains des ennemis, les porter en leurs vaiffeaus.

Aprés que la bataille eft finie, nos Sauvages fe retirent au bord de la mer, ou dans quelque Ile voifine. Et s'ils ont reçeu quelque notable perte par la mort de quelques uns de leurs Chefs, ou de leurs plus vaillans foldats, ils font retentir l'air de hurlemens & de cris épouvantables, avant que de remonter en leurs vaiffeaus: Et meflant une infinité de larmes au fang de leurs morts, ils les couchent pitoyablement en leurs Piraugues, & les accompagnent de leurs regrets & de leurs foupirs jufques aus premieres de leurs terres.

Que s'ils ont eu la victoire, ils ne s'amufent pas à couper les teftes de leurs ennemis tuez, à les porter en trofée, & à depoüiller ces pauvres corps de leur peau pour la faire fervir

d'étendart à leurs triomfes, comme font les Canadiens: & comme le pratiquoient autrefois les Scythes, sur le témoignage d'Herodote, & même nos vieus Gaulois, si nous en croyons Tite Live. Les Caraïbes se contentent de jetter des cris de joye sur les corps des Aroüagues, & de faire éclatter sur leurs rivages des tons d'alégresse, comme pour insulter à cette terre ennemie, avant que de la quitter. Mais aprés qu'ils ont répandu sur ce païs étranger une partie de leurs chansons triomfales, ils remontent en diligence dans leurs vaisseaus, pour porter le reste dans le sein de leur patrie. Et ils emmenent bien garottez les pauvres Aroüagues qu'ils ont pris en vie, pour en faire chez eus la curée, que le Chapitre suivant va representer.

Liv. 4. *liv. 10.*

Le but qu'ils ont en cette guerre, n'est pas de se rendre maitres d'un nouveau païs, ou de se charger des dépoüilles de leurs ennemis: Mais ils ne se proposent que la seule gloire de les vaincre & d'en triomfer, & le plaisir d'assouvir sur eus la vengeance qu'ils respirent, des torts qu'ils en ont reçeus.

Nos Caraïbes n'ont, aprés les Aroüagues, qu'ils nomment simplement *Etoútou*, c'est à dire *Ennemis*, aucuns plus grands ennemis que les Anglois, qu'ils appellent *Etoútou Noubi*, c'est à dire *Ennemis contrefaits*, à cause qu'ils sont vétus. Cette inimitié a pris son origine de ce que les Anglois, sous le pavillon des autres Nations, ayant attiré plusieurs des Caraïbes dans leurs vaisseaus, où au commencement ils les avoient amadouëz & alléchez par mille caresses & petis presens & sur tout avec de l'eau de vie, qu'ils ayment extremement, lors qu'ils virent que leur vaisseau étoit remply de ces pauvres gens, qui ne pensoient à rien moins qu'à une pareille perfidie, ils levérent l'ancre, & porterent les Caraïbes, hommes, femmes, & enfans, en leurs terres, où jusqu'à present ils les tiennent esclaves. On dit qu'à limitation des Espagnols, ils ont fait ce lâche trait en plusieurs Iles. C'est ce qui est cause qu'ils haïssent à mort les Anglois, & qu'ils ne peuvent seulement ouïr parler leur langue. Jusques là même, que si un François se sert de quelques termes Anglois en son discours, il atire sur soy leur immitié. Aussi à leur tour, &

par

par droit de represailles, ils ont fait souvent des descentes dans les Iles de Montserrat, d'Antigoa, & en d'autres qui sont occupées par les Anglois. Et aprés avoir brûlé quelques maisons, & pillé quelques meubles, ils ont enlevé des hommes, des femmes, & des enfans, qu'ils ont conduit à la Dominique & à Saint Vincent. Mais on n'apprend point qu'ils en ayent mangé aucun. Ils reservent cette cruauté pour les Aroüagues. Et même avant que les Caraïbes fussent en guerre avec les Habitans de la Martinique, quand les Parens ou amis des Anglois qui avoyent été emmenez prisonniers de guerre par ces Caraïbes, employoient l'intercession & l'entremise des François, ils étoyent aisément élargis, & remis entre les mains des François, qui donnoient en échange aus Caraïbes, quelques unes de ces bagatelles dont ils font cas; ou une coignée & quelque semblable outil qui leur est necessaire. On a même recou de leurs mains des Aroüagues destinez à être mangez, en leur presentant aussi en échange quelques unes de ces choses. Ils ont encore à present en l'Ile de Saint Vincent, des garçons & des filles de la Nation Angloise, qui pour avoir été enlevez fort jeunes, ont oublié tout à fait leurs parens, & ne voudroient pas même retourner avec eus, tant ils sont façonnez à l'humeur des Caraïbes, qui les traittent aussi de leur part fort doucement comme s'ils étoient de leur Nation. Aujourd'huy, on ne les reconnoist qu'aus cheveus qui sont blons, au lieu que les Caraïbes les ont tous universellement noirs.

Quant aus Espagnols, au commencement de la découverte de l'Amerique, les Caraïbes qui possedoient toutes les Antilles furent rudement traittez par eus. Ils les persecutoient avec le fer & le feu, & les poursuivoient parmy les bois, comme des bestes fauves, pour les emmener captifs travailler aus mines. Ce qui contraignit ce peuple, qui est vaillant & genereus, à repousser la violence, & à dresser aussi des embûches à leurs ennemis; Et même à les assailler à guerre ouverte en leurs vaisseaus qui étoient à leurs rades, léquels ils abordoient sans crainte des armes à feu, & au travers des épées & des piques. Ce qui leur réüssit à diverses fois, si avantageusement, qu'ils se rendirent maitres de plusieurs Navires ri-

chement chargez, faiſant main-baſſe par tout, enlevant tout le butin, & puis brûlant les vaiſſeaus. Il eſt vray qu'ils pardonnoient aus eſclaves Négres qu'ils y rencontroient, & qu'ils les conduyſoient à terre, pour les faire travailler en leurs habitations. Et c'eſt de là que ſont venus les Négres qu'ils ont à preſent en l'Ile de Saint Vincent, & en quelques autres.

Les Eſpagnols ayant reſſenty ces pertes, & voyant qu'ils avoient à faire à forte partie, & que quand ils auroient ruiné cette Nation, il ne leur en reviendroit aucun avantage: conſiderant auſſi que les Iles qu'ils habitoient étoient neceſſaires à leurs vaiſſeaus qui venoient d'un long voyage, pour y prendre des raffraichiſſemens, de l'eau, du bois, & même des vivres, au beſoin, & pour y laiſſer dans la neceſſité les malades qui étoient en leur Flotte, ils ſe reſolurent de traitter plus humainement les Caraïbes: & aprés avoir donné la liberté à quelques uns de ceus qu'ils tenoient captifs, & les avoir amadouëz & renvoyez en leurs terres avec preſens, ils ſe ſervirent de leur entremiſe pour traitter une forme de paix avec ce Peuple, laquelle ayant été acceptée de quelques Iles, ils y jetterent les pourceaus qu'ils avoient amenez de l'Europe: & depuis, ils y laiſſoient en paſſant les malades qu'ils avoient en leurs Navires, pour les reprendre au retour étant gueris. Mais les Caraïbes de Saint Vincent, & ceus qui demeuroient à la Dominique, ne voulurent point conſentir à cét accord, & ont conſervé toujours juſqu'à preſent, leur averſion contre les Eſpagnols, & le deſir de ſe venger d'eus.

Au reſte, pour ce qui eſt particulierement de leurs guerres défenſives, ils ont appris par la hantiſe & la frequentation des Chrétiens, & par les démeſlez qu'ils ont eu avec eus en diverſes rencontres, à tenir leurs rangs, à ſe camper en des lieus avantageus, à ſe Gabionner, & à ſe ſervir de formes de retranchemens à leur imitation. Nos François le reconnurent & l'éprouverent ces dernieres années, en la priſe de l'Ile de la Grenade. Ils s'étoient imaginez que les Caraïbes ne feroient nulle reſiſtance: Mais ils les trouverent en défenſe, pour leur empêcher la deſcente, & leur conteſter la demeure en cette terre; Car outre qu'ils leur firent eſſuyer la greſle

d'une

d'une infinité de fléches, & qu'ayant mis des barricades aus avenues, ils s'opposerent courageusement à leur débarquement, & les escarmoucherent par plusieurs fois : quand ils virent que les nôtres, nonobstant leur resistance ne faisoient point volte-face, mais qu'ils les repoussoient vertement dans les bois, ils se rallierent sur une éminence laquelle ils avoient fortifiée. Et comme elle étoit escarpée de tous côtez, hors-mis d'un seul qui avoit une spacieuse avenuë, ils avoient coupé des arbres, du tronc desquels ils avoient composé de longs rouleaus, qui étant attachez & retenus fort legerement au plus haut de la montagne, pouvoient être roulez le long de la pante, & poussez avec force & violence contre les nôtres, s'ils eussent voulu aller à l'assaut. Ils firent aussi, à plusieurs reprises, des sorties de ce fort-là sur nos gens, qui étoient occupez à en bastir un, où ils pussent attendre en seureté le secours qui leur devoit être envoyé de la Martinique : Et ils les tinrent investis quelques jours ; Pendant léquels ils avoient fait des creus en terre, où ils étoient à couvert du mousquet des François : Et de là, montrant seulement la teste, ils décochoient des fléches contre ceus qui avoient l'assurance de sortir du retranchement. Ils pousserent même, à la faveur de la nuit, un pot remply de braise ardente, sur laquelle ils avoient jetté üne poigné de grains de Pyman, en la Cabane que les François avoient dressée de leur arrivée en l'Ile, afin de les étouffer, s'ils eussent pû, par la fumée dangereuse & la vapeur étourdissante du Pyman. Mais leur ruse fut découverte : Et quelque tems aprés, le secours étant survenu aus nôtres, les Caraïbes traitterent avec eus, & leur laisserent la libre possession de cette terre. Mais les querelles qu'ils ont euës dépuis avec les François de la Martinique, ont allumé une autre guerre qui dure encore à present.

CHA-

CHAPITRE VINT-ET-UNIÉME.

Du Traitement que les Caraibes font à leurs prisonniers de Guerre.

NOus allons tremper nôtre plume dans le sang & faire un Tableau qui donnera de l'horreur. Il n'y paroistra que de l'inhumanité, de la barbarie & de la rage. On verra des creatures raisonnables y dévorer cruellement leurs semblables, & se remplir de leur chair & de leur sang, aprés avoir dépoüillé la nature humaine, & revétu celle des plus sanguinaires & des plus furieuses bestes. Chose que les Payens même, au milieu de leurs tenebres, ont autréfois trouvée si pleine d'execration, qu'ils ont feint que le Soleil s'étoit retiré, pour ne point éclairer de tels repas.

Lors que les Cannibales, ou *Antropofages*, c'est à dire *Mangeurs* d'hommes: car c'est icy proprement qu'il les faut appeller de ce nom, qui leur est commun avec celuy de Caraïbes: lors dis-je, qu'ils ramenent quelque prisonnier de guerre d'entre les Arouâgues, il appartient de droit à celuy qui s'en est saisy dans le combat, ou qui l'a pris à la course. De sorte qu'étant arrivé en son Ile, il le garde en sa maison, & afin qu'il ne puisse prendre la fuite pendant la nuit, il le lie dans un Amac, qu'il suspend présque au faiste de sa case, & aprés l'avoir fait jusner quatre ou cinq jours, il le produit en un jour de débauche solemnelle, pour servir de victime publique, à la haine immortelle des ses Compatriotes contre cette Nation.

S'il y a de leurs ennemis morts sur la place, ils les mangent sur le lieu même. Ils ne destinent qu'à l'esclavage les filles & les femmes prises en guerre. Ils ne mangent point les enfans de leurs prisonnieres, moins encore les enfans qu'ils ont eus d'elles: mais ils les élevent avec leurs autres enfans. Ils ont goûté autrefois de toutes les Nations qui les frequentent, & disent que les François sont les plus delicats, & les Espagnols les plus durs. Maintenant ils ne mangent plus de Chrétiens. Ils

Ils s'abſtiennent auſſi de pluſieurs cruautez qu'ils avoyent acoutumé de faire avant que de tuer leurs ennemis : Car au lieu qu'à preſent ils ſe contentent de les aſſommer d'un coup de maſſuë, & en ſuitte de les mettre en quartiers, & de les faire rôtir & de les dévorer : ils leur faiſoyent autrefois ſouffrir beaucoup de tourmens avant que le leur donner le coup mortel. Voicy donc une partie des inhumanitez qu'ils exerçoient en ces funeſtes rencontres, comme eus-même les ont racontées à ceus qui ont eu la curioſité de s'en informer ſur les lieus, & qui les ont appriſes de leur bouche.

Le priſonnier de guerre, qui avoit eſté ſi malheureus que de tomber entre leurs mains. & qui n'ignoroit pas qu'il ne fut deſtiné à recevoir tout le mauvais & le cruel traitement que la rage leur pourroit ſuggérer, s'armoit de conſtance, & pour témoigner la generoſité du peuple Aroüague, marchoit de luy même alaigrement au lieu du ſuplice, ſans ſe faire lier ni traiſner, & ſe preſentoit avec un viſage riant & aſſuré au milieu de l'aſſemblée, qu'il ſavoit ne reſpirer autre choſe que ſa mort.

A peine avoit il apperceu ces gens qui témoignoient tant de joye, voyant approcher celuy qui devoit eſtre le mets de leur abominable feſtin, que ſans attendre leurs diſcours, & leurs ſanglantes moqueries, il les prevenoit en ces termes. Je ſay ,, fort bien le deſſein pour lequel vous m'appellez en ce lieu. ,, Je ne doute nùllement que vous n'ayez envie de vous raſ- ,, ſaſier de mon ſang : & que vous ne bruliez d'impatience de ,, faire curée de mon corps. Mais vous n'avez pas ſujet de ,, vous glorifier de me voir en cet état, ni moy de m'en affli- ,, ger. Mes Compatriotes ont fait ſouffrir à vos predeceſ- ,, ſeurs beaucoup plus de maus que vous ne ſauriez en in- ,, venter preſentement contre moy. Et j'ay moy même avec ,, eus, bourrelé maſſacré, mangé de vos gens, de vos amis, de ,, vos peres. Outre que j'ay des parens qui ne manqueront ,, pas de ſe venger avec avantage ſur vous, & ſur vos enfans, ,, du traitement le plus inhumain que vous meditiez contre ,, moy. Ouy, tout ce que la cruauté la plus ingenieuſe vous ,, pourra dicter de tourmens pour m'oſter la vie, n'eſt rien en ,, comparaiſon des ſupplices que ma Nation genereuſe vous

„ prepare pour échange. Employez donc sans feindre, & „ sans plus tarder, tout ce que vous avez de plus cruel, & de „ plus sensible, & croyez que je le meprise, & que je m'en „ moque. A quoy se rapporte fort bien cette bravade sanglante & enjouée qui se lit d'un prisonnier Bresilien, prest à „ être devoré par ses ennemis. Venez tous hardiment leur „ disoit-il, & vous assemblez pour disner de moy. Car vous „ mangerez quant & quant vos Peres & vos Ayeuls, qui ont „ servy d'aliment & de nourriture à mon corps. Ces muscles, „ cette chair & ces veines, ce sont les vôtres, pauvres fous „ que vous étes. Vous ne reconnoissez pas que la substance „ des menbres de vos ancestres s'y tient encore. Savourez „ les bien, vous y trouverez le goût de vôtre propre chair. Revenons à nos Aroüagues.

Essais de Montagne liv.1.c.30.

Son cœur n'étoit pas seulement sur le bord de ses levres; il se montroit aussi dans les effets qui suivoient sa bravade. Car aprés que la Compagnie avoit enduré quelque tems, ses fieres ménaces, & ses défis arrogans sans le toucher: un de la troupe luy venoit brûler les costez avec un tison flambant. L'autre luy faisoit des taillades vives & profondes, qui penetroient jusques aus os, sur les épaules, & par tout le corps; Et ils jettoient dans ses douloureuses playes cette épicerie piquante, que les Antillois nomment *Pyman*. D'autres se divertissoient à percer de fléches le pauvre patient: Et chacun travailloit avec plaisir à le tourmenter. Mais luy souffroit avec le même visage, & sans témoigner le moindre sentiment de douleur. Aprés qu'ils s'étoyent ainsi jouëz bien long tems de ce miserable, enfin, s'ennuyant de ces insultes qui ne cessoient point, & de sa constance, qui paroissoit toujours égale, l'un d'eus s'approchant l'assommoit d'un furieus coup de massuë, qu'il luy dechargeoit sur la teste. Voila le traitement que nos Cannibales faisoyent autréfois à leurs prisonniers de guerre: mais à present ils se contentent de les assommer, ainsi que nous l'avons déja representé.

Si tost que ce malheureus est renversé mort sur la place, les jeunes gens prennent le corps, & l'ayant lavé le mettent en pieces: puis ils en font boüillir une partie, & rôtir l'autre sur des grilles de bois destinées à cet usage. Quand ce dete-

deteſtable mets eſt cuit & aſſaiſonné comme le deſire leur infame goſier, ils le diviſent en autant de parts qu'ils ſont de perſonnes: Et aſſouviſſant avec avidité leur barbarie, ils le devorent cruellement, & s'en repaiſſent pleins de joye: ne croyant pas qu'il ſe puiſſe faire au monde de repas ſi delicieus. Les femmes, léchent même les bâtons où la graiſſe de l'Aroüague a coulé. Ce qui ne vient pas tant de l'agrément, que trouve leur palais au gout de cette viande, & de cette graiſſe, que du plaiſir exceſſif qu'ils ont de ſe venger de la ſorte de leurs capitaus ennemis.

Mais comme ils ſeroient bien marris que la haine enragée qu'ils portent aus Aroüagues prit jamais de fin, auſſi travaillent ils à luy donner le moyen de s'entretenir. Et c'eſt pour cela qu'en faiſant cuire ce pauvre corps, ils en recueillent & amaſſent fort curieuſement toute la graiſſe. Car ce n'eſt pas à deſſein d'en compoſer des medicamens, comme les Chirurgiens en font quelquefois, ou d'en faire du feu Grégeois pour embraſer les maiſons de leurs ennemis, comme les Tartares: *Voyage de Carpin en Tartarie.* mais ils recueillent cette graiſſe pour la diſtribuer aus principaus, qui la reçoivent & la conſervent avec ſoin, dans de petites calebaſſes, pour en verſer quelques gouttes dans les ſauſſes de leurs feſtins ſolennels, & perpetuer ainſi autant qu'il leur eſt poſſible, la nourriture de leur vengeance.

J'avouë que le Soleil auroit raiſon d'abandonner ces Barbares, plutoſt que d'aſſiſter à de ſi deteſtables ſolennitez. Mais il faudroit en même tems qu'il ſe retiraſt de la plupart des païs de l'Amerique, & même de quelques Terres de l'Afrique & de l'Aſie, où de ſemblables & de pires cruautez s'exercent journellement. Pour exemple, les Toupinambous font, à peu prés, à leurs priſonniers de guerre le même traitement que les Caraïbes font aus leurs. Mais ils y ajoûtent divers traits de barbarie qui ne ſe voyent point aus Antilles. Ils *De Lery chap. 15.* frottent le corps de leurs enfans du ſang de ces miſerables victimes, pour les animer au carnage. Celuy qui a fait l'exe- *Chap. 8.* cution du captif, ſe fait déchiqueter & taillader en divers endroits du corps, pour un trofée de vaillance, & une marque de gloire. Et ce qui eſt entierement étrange, c'eſt que ces Barbares donnant de leurs filles pour femmes à ces ennemis,

aussi-tost qu'ils les ont en leur puissance, quand ils viennent à les mettre en pieces, la femme elle même mange la premiere, s'il luy est possible, de la chair de son mary. Et s'il arrive qu'elle ait quelque enfans de luy, il ne manque pas à estre assommé, rôty, & mangé, quelquefois à l'heure même qu'il entre au monde. Une pareille Barbarie s'est veuë autrefois en plusieurs Provinces du Perou.

Garcilasso Livre 1. c. 12.

Divers autres Peuples Barbares, surpassent aussi les Caraïbes en leur inhumanité. Mais sur tout, les habitans du païs d'Antis sont plus cruels que les Tygres. S'il arrive que par droit de guerre ou autrement ils fassent un prisonnier, & qu'ils le connoissent pour être un homme de peu, ils l'écartellent incontinent, & en donnent les membres à leurs amis, ou à leurs valets, afin de les manger s'ils veulent, ou de les vendre à la Boucherie. Mais si c'est un homme de condition, les principaus s'assemblent entr'eus, avec leurs femmes & leurs enfans, pour assister à sa mort. Alors, ces impitoyables, l'ayant dépoüillé, l'atachent tout-nud à un gros pieu, & le découpent par tout le corps à coups de rasoirs & de couteaus, faits d'un certain caillou fort tranchant, & qui est une espece de pierre à feu. En cette cruelle exécution, ils ne le démembrent pas d'abord, mais ils ostent seulement la chair des parties, qui en ont le plus, comme du gras de la jambe, des cuisses, des fesses, & des bras. Aprés cela, tous pesle-mesle, hommes, femmes, & enfans, se teignent du sang de ce malheureus: Et sans attendre que la chair qu'ils en ont tirée, soit ou boüillie, ou rôtie, ils la mangent goulument, ou, pour mieus dire, ils l'engloutissent sans la mâcher. Ainsi ce miserable se voit mangé tout en vie, & ensevely dans le ventre de ses ennemis. Les femmes ajoutant encore quelque chose à la cruauté des hommes, bien qu'excessivement Barbare & inhumaine, se frottent le bout des mammelles du sang de ce patiët, afin de le faire succer à leurs enfans, avec le lait qu'elles leur donnent. Que si ces inhumains ont pris garde que dans les langueurs & les supplices qu'ils ont fait souffrir au miserable défunt, il ait témoigné le moindre sentiment de douleur, ou en son visage, ou aus moindres parties de son corps: ou même qu'il luy soit échappé quelque gemissement, ou quelque sou-

Garcilasso l. 1. c. 12.

ſoupir, alors ils briſent ſes os, aprés en avoir mangé la chair, & les jettent à la voirie, ou dans la riviere avec un mépris extréme.

C'eſt ainſi que pluſieurs autres Nations inſultent cruellement ſur les miſerables reſtes de leurs ennemis tuez, & font paroitre leur inhumaine vengeance, & leur animoſité Barbare ſur ce qui n'a plus de ſentiment. Ainſi quelques Peuples de la Floride, pour aſſouvir leur brutalité, pendent en leurs maiſons, & portent ſur eus, la peau & la chevelure de leurs ennemis. Les Virginiens en attachent à leur col une main ſeche. Quelques Sauvages de la Nouvelle Eſpagne pendent ſur leur corps, en forme de médaille un petit morceau de la chair de ceus qu'ils ont maſſacrez. Les Seigneurs de Belle-Ile, proche de la Chine, portent une couronne façonnée de teſtes de morts hideüſement arrangées & entre-lacées avec des cordons de ſoye. Les Chilois font des vaiſſeaus à boire, du teſt des Eſpagnols qu'ils ont aſſommez, comme le pratiquoient autrefois les Scythes envers leurs ennemis, ſelon le rapport d'Herodote. Les Canadiens & les Mexicains danſent en leurs feſtes, portant ſur eus la peau de ceus qu'ils ont écorchez & mangez. Les Huancas, ancienne Nation du Perou, faiſoient des Tambours de telles peaus, diſant que ces caiſſes, lors qu'on venoit à les battre, avoient une ſecrette vertu pour mettre en fuite ceus qu'ils combatoient.

De Laet en ſon Hiſtoire de l'Amerique.

Somedoen ſon Hiſtoire de la Chine, premiere partie, c. 2.

Livre 4.

Garcilaſſo l. 6. c. 10.

Tout cela fait voir, juſqu'à quel degré de rage & de fureur peut monter la haine & l'appetit de vengeance. Et dans ces exemples, on peut reconnoitre beaucoup de traits plus ſanglans, & de marques plus deteſtables de cruauté & de barbarie, que dans le traitement que nos Cannibales font à leurs priſonniers de guerre Aroüagues.

Mais pour faire trouver ce traitement encore un peu moins horrible, il ſeroit aiſé de produire icy ſur le theatre divers Peuples, léquels outre cette animoſité furieuſe, & cette ardeur deſeſperée à ſe venger, témoignent de plus, une gourmandiſe barbare & inſatiable, & une paſſion tout à fait brutale & feroce de ſe repaitre de chair humaine.

Et premierement, au lieu que les Cannibales ne mangent pour l'ordinaire que des Aroüagues, leurs ennemis irreconciables,

ciable, épargnant les prisonniers qu'ils ont de toute autre Nation, quelques Floridiens voisins du d'étroit de Bahama, dévorent cruellement tous les Etrangers qu'ils peuvent attraper, de quelque Nation qu'ils soient. De sorte que si vous descendez en leurs terres, & qu'ils se trouvent plus forts que vous, il est infaillible que vous leur servirez de curée. La chair humaine leur semble extrémement delicate, de quelqu'endroit du corps qu'elle puisse être. Mais ils disent que la plante du pied est le plus friand morceau de tous. Aussi le servent-ils ordinairement à leur Carlin, qui est leur Seigneur; au lieu qu'anciennement, les Tartares coupoient les mammelles aus jeunes filles, & les reservoient pour leurs Chefs qui se repaissoient de cette chair. Il faut joindre à ces Barbares ceus de la Province de Hascala & de la Region de la ville de Darien en la Nouvelle Espagne, qui ne mangeoient pas seulement la chair de leurs ennemis, mais celle de leurs compatriotes mêmes. Et les Historiens nous rapportent, que les Yncas Roys du Perou conquirent plusieurs Provinces, dont les habitans ne trouverent point de loy si facheuse & si insupportable, entre toutes celles que leur imposerent ces Princes vainqueurs, que la défense de manger de la chair humaine, tant ils étoient affamez de cette exécrable viande. Car sans attendre que celuy qu'ils avoient blessé à mort eust rendu l'esprit, ils beuvoient le sang qui sortoit de sa playe: Et ils en faisoient de même lors qu'ils le coupoient par quartiers le suççant avidement, de peur qu'il ne s'en perdist quelque goutte. Ils avoient des boucheries publiques de chair humaine, dont ils prenoient des morceaux qu'ils hachoient menu, & des boyaus ils faisoient des boudins & des saucisses. Particulierement les Cheriganes, ou Chirhuanes, Montagnars, avoient un appetit si étrange & si insatiable de chair humaine, qu'ils la mangeoient gloutonnement toute cruë, n'épargnant pas même dans leur Barbarie, leurs plus proches parens quand ils mouroient. Ce qui se voit encore aujourd'huy chez les Tapuyes & chez quelque Nation de l'Orient, & qu'Herodote nous assure s'être aussi trouvé dans son siecle. On dit même que les peuples de Java sont si Barbares, & si frians de cette abominable nourriture, que pour satisfaire

Bergeron en son Traité des Tartares. Garcilasso de Laet, & Linscot.

Garcil. en son Commentaire Royal.

Garcilasso liv.7.c.17 Roulox Baro & Rubruquis en leurs Voyages, Vincent le Blanc, 1. part. c.15. & 25. Herod. livre 3. Le Blanc, 1. part. c.24.

faire à leur damnable appetit, ils oftent la vie à leurs parens, & jouënt à la paume des morceaus de cette chair, à qui la gagnera par fon adreffe. Les Aymures peuple du Brefil, font encore plus in humains & plus déteftables. Et il ne faut plus feindre des Saturnes qui dévorent leurs enfans. Car, fi nous en croyons les Hiftoriens, ces Barbares mangent en effet leurs propres enfans, menbre aprés menbre, & quelquéfois même ouvrant le ventre des femmes groffes, ils en tirent le fruit qu'ils devorent auffi-tôt, affamez à un tel point de la chair de leurs femblables, qu'ils vont à la chaffe des hommes comme à celle des beftes, & les ayant pris, les déchirent & les engloutiffent d'une façon cruelle & impitoyable.

De Laet en fon Hiftoire de l'Amerique.

Par ces exemples, il paroit affez que nos Cannibales, ne font pas tant *Cannibales*, c'eft à dire *Mangeurs d'hommes*, bien qu'ils en portent particulierement le nom, que beaucoup d'autres Nations Sauvages. Et il feroit facile de trouver encore ailleurs des preuves d'une Barbarie, qui répond à celle de nos Cannibales Caraïbes, & même qui les furpaffe de bien loin. Mais c'en eft trop. Tirons le rideau fur ces horreurs, & laiffant les Cannibales de toutes les autres Nations, repaffons vers ceus des Antilles, pour divertir en la confideration de leurs Mariages, nos yeus laffez du fpectacle de tant d'inhumaines & fanglantes tragedies.

CHA-

CHAPITRE VINT-DEUSIÉME.

Des Mariages des Caraibes

IL ſe voit en l'Amerique des Sauvages ſi Sauvages & ſi brutaus, qu'ils ne ſavent ce que c'eſt que du mariage, mais ſe meſlent indifferemment comme des beſtes. Ce que l'on aſſure entr'autres des anciens Peruviens, & des habitans des Iles des larrons. Mais les Caraïbes avec toute leur barbarie, s'aſuietiſſent aus loix de cette étroite alliance.

Garcilaſſo l.1.c.14. & 15. & l.7.c.17.

Ils n'ont point de tems préfix pour leur Mariage, comme les Perſes qui ſe marient ordinairement au Printems. Ni d'âge, comme pluſieurs autres Sauvages, dont les uns ſe marient ordinairement à [a] neuf ans ; les autres à [b] douze ; quelque uns à [c] vint-quatre, & d'autres, à [d] quarante ſeulement. Ce ne ſont pas auſſi chez les Caraïbes, comme preſque chez toutes les Nations, les jeunes hommes qui choiſiſſent ordinairement les filles à leur gré, & ſelon leur inclination : ni à l'oppoſite ce ne ſont pas les filles qui choiſiſſent leurs Maris, comme font celles de la Province de Nicaragua dans les feſtins & les aſſemblées publiques : Et comme il ſe faiſoit autrefois auſſi dans la Candie au rapport des Hiſtoriens.

Strabon liv. 11.

a En Orient. b En Madagaſcar. c Les Peruvins. d Les Floridiens.

Mais quand nos Sauvages deſirent de ſe marier ils ont droit de prendre toutes leurs Couſines germaines, & n'ont qu'à dire qu'ils les prenent pour leurs femmes, elles leur ſont naturellement aquiſes, & ils les peuvent enmener en leurs maiſons ſans autre ceremonie, & pour lors elles ſont tenuës pour leurs femmes legitimes. Ils ont tous autant de femmes qu'il leur plait : Sur tout les Capitaines font gloire d'en avoir pluſieurs. Ils bâtiſſent à chaque femme une caſe particuliere. Ils demeurent autant de tems qu'ils veulent avec celle qui leur agrée davantage, ſans que les autres en ſoyent jalouſes. Celle avec laquelle ils ſont, les ſert avec un ſoin & une affection nonpareille. Elle leur fait de la Caſſaue, les peigne, les rougit & les accompagne en leurs voyages.

Leurs maris les ayment fort : Mais cet amour eſt comme

un

un feu de paille, veu que souvent ils les laissent aussi aisé-ment qu'ils les prenent. Ils quittent pourtant fort rarement leurs premieres femmes, notamment quand ils en ont eu des enfans.

Lors qu'ils ont quelques prisonnieres de guerre qui leur agréent, ils les prenent à femme. Mais bien que les enfans qui en naissent soyent libres : elles sont toujours tenuës pour esclaves quant à elles. Toutes les femmes parlent avec qui elles veulent : Mais le mary n'ose s'entretenir avec les parens de sa femme, qu'en des occasions extraordinaires.

Quand il arrive que quelcun d'entr'eus n'a point de Cousines Germaines, ou que pour avoir trop tardé à les prendre en mariage, leurs parens les ont données à d'autres, ils peuvent à present épouser des filles qui ne sont point leurs parentes ; mais il faut qu'ils les demandent à leurs Peres & Meres, & aussi tost que le Pere, ou la Mere les ont accordées, elles sont leurs femmes, & ils les enménent chez eus.

Avant qu'ils eussent alteré une partie de leurs anciennes coutumes par le commerce qu'ils ont avec les Chrétiens, ils ne prenoient pour femmes legitimes que leurs Cousines, qui leur étoyent aquises de droit naturel, comme nous venons de le dire, ou les filles que les Peres & les Meres leur offroyent de leur bon gré, quand ils étoyent de retour de la guerre. Cette vieille pratique a beaucoup de particularitez qui sont dignes de nos remarques, c'est pourquoy nous la deduirons icy tout au long & toute telle que nous la tenons des plus anciens de cette Nation, qui l'ont racontée, comme une preuve des grands changemens qui se sont glissez dans leurs mœurs & leurs façons de faire, depuis qu'ils ont eu la connoissance des étrangers.

Quand les Caraïbes étoient retournez heureusement de leurs guerres, & qu'on leur avoit fait en leurs Iles une reception solemnelle, & un grand festin dans leur Carbet. Aprés cette rejouissance qui se pratique encore parmy eus, le Capitaine se mettoit à reciter le succés de leur voyage, & à donner des éloges à la generosité de ceus qui s'étoyent portez le plus vaillamment. Mais il s'étendoit en particulier sur la valeur des jeunes hommes, pour les animer à témoigner toûjours le

même cœur en de ſemblables rencontres. Et c'eſtoit ordinairement à la fin de ce diſcours que les Peres de famille, qui avoient des filles en âge d'eſtre mariées, prenoient occaſion de les preſenter pour femmes à ceus d'entre les jeunes hommes, dont ils avoient oüi priſer les belles & loüables qualitez, & exalter le courage & la hardieſſe dans les combats. Ils s'empreſſoient à faire l'aquiſition de tels gendres. Et celuy qui avoit tué le plus d'ennemis, avoit bien de la péne à ne recevoir en ce jour-la qu'une femme, tant il y en avoit qui le ſouhaittoyent. Mais les poltrons & les lâches ne trouvoient perſonne qui voulut d'eus, de ſorte que ſi l'on avoit envie de ſe marier parmy eus, il falloit neceſſairement avoir du courage : Car une femme chez cette Nation, étoit alors un prix qui ne ſe donnoit qu'à la generoſité. Ainſi chez les Breſiliens, les jeunes hommes ne ſe peuvent marier qu'ils n'ayent tué quelque ennemy. Et en une ville de la grande Tartarie, nommée Palimbrote, ceus de la plus haute condition ne ſauroient avoir de femme qu'ils n'ayent bien verifié avoir fait mourir trois ennemis de leur Prince. On dit auſſi qu'autrefois en la Carmanie, il falloit apporter au Roy la teſte d'un ennemy, ſi l'on vouloit être marié. Il en étoit à peu prés de même chez un Peuple proche de la mer Caſpienne. Et qui ne ſait que le Roy Saül demanda la mort de cent Filiſtins à David, pour le doüaire de ſa fille, avant que de la luy donner en Mariage ?

Vincent le Blanc, 1. part. chap. 30. Alexandre d'Alexandre, l. 1. c. 24.

Au reſte, heureus étoit le Pere chez nos Caraïbes, qui le premier approchoit & ſaiſiſoit au corps quelcun de ces gendres valeureus que le Capitaine avoit loüëz. Car il n'y avoit rien à attendre pour ce coup-là, pour celuy qui venoit aprés : & le Mariage étoit fait auſſi toſt que l'autre avoit dit au jeune homme, je te donne ma fille pour femme. Un pareil mot de la Mere ſuffiſoit même à cela. Et le jeune homme n'oſoit refuſer la fille, quand elle luy étoit ainſi preſentée : Mais il falloit que belle ou laide, il la reçeut dés-lors pour ſa femme. Ainſi nos Caraïbes ne ſe marioyent point par amourettes.

Que ſi les jeunes hommes Caraïbes aprés être mariez continuoient à ſe porter vaillanmant dans les guerres ſuivantes, on leur donnoit encore d'autres femmes à leur retour. Cette Poligamie eſt encore en uſage chez nos Antillois; Elle eſt

auſſi

aussi commune parmy les autres Peuples Barbares. Les Chilois habitans de l'Ile de la Mocha, n'y font point d'autre façon, sinon que toutes les fois qu'il leur prend envie d'avoir une nouvelle femme, ils en achetent une pour un bœuf, pour une brebis, ou pour quelque autre marchandise. Et il y a tel endroit où le nombre des femmes d'un seul mary est prodigieus, comme au Royaume de Bennin, où l'on voit par fois au Roy sept cens que femmes que concubines : Et où les simples sujets, aussi bien qu'en la Mexique, ont jusqu'à cent, & jusqu'à cent cinquante femmes chacun. Et d'autre costé il se trouve quelques lieus, où l'on permet à chaque femme d'avoir aussi plusieurs marys, comme chez les Pehuares Nation du Bresil, au Royaume de Calecut, & autrefois en quelques unes des Canaries.

Hist. de Laet.

Relation des Hollandois.

Les jeunes hommes parmy les Caraïbes, ne frequentent point encore à present de filles ni de femmes qu'ils ne soyent mariez. En quoy certes ils sont bien éloignez de Peguans, amoureus si passionez, que pour faire voir que la violence du feu secret qui les dévore, éteint en eus le sentiment de toutes les autres ardeurs, ils se brûlent eus-même les bras en presence de leurs Maitresses, avec un flambeau allumé ; où bien ils laissent mourir & consumer sur leur chair, un linge flambant & trempé en huile. Et pour montrer qu'étant navrez à mort, toute playe desormais ne leur peut estre que legere, ils se tailladent le corps, & le percent de coups de poignard. Les Turcs les imitent en cela, au rapport de Villamont. Car en semblables occasions ils se font plusieurs taillades & de grandes playes, avec leurs couteaus, sur diverses parties du corps.

De Laet en son hist. Pyrard. 1. part. chap. 27. Conqueste des Canaries par Betencourt. Vincent le Blanc, 1. part. chap. 3. Livre 3.

Le nombre des femmes de nos Caraïbes n'est point limité comme parmy les Maldivois, où l'on n'en peut avoir que trois à la fois. Mais comme ce nombre étoit autrefois proportioné à leur courage & à leur valeur ; Car à chaque fois qu'ils retournoient de la guerre avec un éloge, de hardiesse & de generosité ils pouvoyent pretendre & esperer une nouvelle femme, aussi encore á present, ils en ont autant qu'ils en desirent & qu'ils en peuvent obtenir. De sorte que chez eus, comme parmy les Toupinambous, celuy qui a le plus de femmes

Pyrard, 1. part. chap. 12.

De Lery chap. 17.

mes eſt eſtimé le plus vaillant & le plus conſiderable de toute l'Ile. Et au lieu qu'en l'Ile Eſpagnole toutes les femmes couchoient dans une même chambre avec leur mary, les Caraïbes, comme nous l'avons déja touché, pour éviter toute ſorte de querelles & de jalouſies, tiennent leurs femmes, de même que font les Turcs & les Tartares, en des demeures ſeparées. Même quelquefois ils les mettent en diverſes Iles: Ou bien ils font cette ſeparation & cet éloignement de leurs femmes l'une de l'autre, afin qu'elles ſe puiſſent plus commodement adonner à la culture de leurs jardinages, qui ſont épars en divers lieus. Et c'eſt pour cela même que l'on aſſure que les Caraïbes du Continent pratiquent le ſemblable, leurs femmes ayant la loüange de ne ſe point laiſſer piquer à la jalouſie. Nos Sauvages Inſulaires, ont ſoin s'ils n'ont qu'une femme de ne s'éloigner pas beaucoup d'elle, & s'ils en ont pluſieurs ils les viſitent les unes aprés les autres. Mais ils obſervent tous, comme les Floridiens, de ne point toucher celles qui ſont groſſes.

Hiſtoir. de Lopez.

On ne ſauroit ſuffiſamment s'étonner que Lycurgue & Solon, ces lumieres de la Grece, ſe ſoyent montrez ſi aveugles, & ſi peu honnêtes gens, que d'ouvrir la porte à l'adultere, & de trouver bon qu'il entraſt chez leurs Citoyens. Car à péne y a til aucune des Nations les plus Barbares & les plus Sauvages, qui n'ait en ſoy-même aſſez de lumiere, pour y lire cette loy, tracée de la main de la nature: Que l'adultere eſt un crime, & qu'il doit être en horreur: & qui auſſi ne témoigne qu'elle l'a en deteſtation, & ne le chatie ſevérement lors qu'il s'introduit chez elle. La punition de l'adultere n'eſt que plaiſante chez les Guinois. C'eſt que la femme ſi elle ne veut être chaſſée, paye pour amende à ſon mary quelques onces d'or. Mais il n'y a pas dequoy rire chez les Orientaus de Bengala, & chez les Mexicains, qui coupent le nez & les oreilles à leurs femmes en pareils cas. Divers autres Pèuples Barbares, les puniſſent même de mort. Et les Peguans ſont ſi rigoureus en ces rencontres, & ont tant d'horreur pour ce crime, que chez eus les adulteres ſont enterrez vifs, hommes & femmes.

Plutarque dans les vies, de Lycurgue & de Solon.

Relation des Hollandois.

Linſcot, chap. 16.

Vincent le Blanc, 1. part. chap. 32.

Les Caraïbes ne ſont pas icy des plus indulgens, & des moins

moins jalous de leur honneur. Ils ne ſavoient point autrefois punir ce crime, par ce qu'il ne regnoit point entr'eus, avant leur communication avec les Chrétiens. Mais aujourd'huy, ſi le mary ſurprend ſa femme s'abandonnant à quelque autre homme, ou que d'ailleurs il en ait une connoiſſance aſſurée, il s'en fait luy même la juſtice, & ne luy pardonne gueres, mais il la tuë, par fois d'un coup de Boutou, par fois en luy fendant le ventre du haut en bas, avec un raſoir, ou une dent d'Agouty, qui ne tranche guére moins ſubtilement.

Cette execution-là étant faite, le mary s'en va trouver „ ſon Beau-pere, & luy dit tout froidement, J'ay tuë ta fille „ par ce qu'elle ne m'avoit pas eſté fidelle. Le Pere trouve l'action ſi juſte, que bien l'oin d'en être fâché contre ſon „ gendre, il l'en louë & luy en ſait gré. Tu as bien fait luy „ répond-il: Elle le meritoit bien. Et même s'il luy reſte encore des filles à marier, il luy en offre une dés lors, & promet de la luy donner à la premiere occaſion.

Le Pere n'épouſe pas ſa fille, comme quelques uns ont voulu dire. Ils ont en horreur ce crime, & s'il y a eu parmy eus des Peres inceſtueus, ils ont eſté contrains de s'abſenter, car s'ils avoient eſté attrapez des autres, ils les auroient brulez vifs, ou bien ils les auroient déchirez en mille pieces.

CHAPITRE VINT-TROISIÉME.

De la Naissance & de l'Education des Enfans des Caraibes.

ON ne voit guére parmy ces pauvres Indiens de coutume plus brutale que celle dont ils se servent à la Naissance de leurs enfans. Leurs femmes acouchent sans beaucoup de péine, & si elles sentent quelque difficulté, elles ont recours à la racine d'une espece de jonc, de laquelle elles expriment le Suc, & layant bu, elles sont incontinent delivrées. Quelquefois dés le jour même de leur acouchement, elles se vont laver avec leur enfant, à la plus prochaine Riviere ou fontaine, & se remettent au travail ordinaire du ménage. Les Peruviennes, les Japonnoises, & les Bresiliennes en font de même : Et il étoit ordinaire aus Indiens de l'Ile Espagnole, & méme aus anciens Lacedemoniens, de laver ainsi leurs enfans dans l'eau froide, pour leur endurcir la peau incontinent aprés leur naissance. Les Maldivois lavent les leurs durant plusieurs jours. Et l'on nous veut faire croire, que les Cimbres mettoient autrefois dans la neige ces petites creatures nouvellement nées, pour les acoutumer au froid & à la fatigue, & leur renforcer les menbres.

Garcilasso Linscot, & de Laet. Pyrard.

Ils ne font point de festin à la naissance de leurs enfans, que pour le premier qui leur vient; & ils n'ont point de tems prefix pour cette rejoüissance, cela dépend de leur caprice: mais quand ils assemblent leurs amys pour se rejouïr avec eus sur la naissance de leur premier-né, ils tâchent de ne rien épargner de ce qui peut contribuer au bon traitement & à la joye des cõviez; au lieu qu'autrefois les Thraces, accompagnoient de leurs pleurs les cris de ceus qui venoient au monde, se remettant devant les yeus, toutes les miseres qu'il faut souffrir en cette vie.

Herodote, liv. 5.

Mais voicy la brutalité de nos Sauvages, dans leur réjouissance pour l'acroissement de leur famille. C'est qu'au même tems que la femme est delivrée le mary se met au lit, pour s'y plain-

plaindre & y faire l'acouchée: coutume, qui bien que Sauvage & ridicule, se trouve neantmoins à ce que l'on dit, parmy les paysans d'une certaine Province de France. Et ils appellent cela *faire la couvade*. Mais ce qui est de fâcheus pour le pauvre Caraïbe, qui s'est mis au lit au lieu de l'acouchée, c'est qu'on luy fait faire diéte dix ou douze jours de suite, ne luy donnant rien par jour, qu'un petit morceau de Cassaue, & un peu d'eau, dans laquelle on a aussi fait boüillir un peu de ce pain de racine. Aprés il mange un peu plus: mais il n'entame la Cassaue qui luy est presentée, que par le milieu durant quelques quarante jours, en laissant les bords entiers qu'il pend à sa case, pour servir au festin qu'il fait ordinairement en suite à tous ses amis. Et même il s'abstient aprés cela, quelquefois dix mois, ou un an entier, de plusieurs viandes, comme de Lamantin, de Tortuë, de Pourceau, de Poules, de Poisson, & de choses delicates: Craignant par une pitoyable folie, que cela ne nuise à l'enfant. Mais ils ne font ce grand jusne qu'à la naissance de leur premier enfant. Car a celle des autres, leurs jusnes sont beaucoup moins austeres, & beaucoup plus courts, n'étant d'ordinaire que de quatre ou cinq jours au plus.

On trouve bien chez les Bresiliens, & les Japponois des maris assez insenses pour faire ainsi l'acouchée: mais ils ne sont pas si sots que de jeusner dans leur lit. Au contraire ils s'y font traiter delicatement & en abondance. On dit qu'autrefois la même chose s'est veuë chez les Tibariens, voisins à la Cappadoce, & chez quelque autre peuples. Mais les Habitans naturels de Madagascar imitent ce jusne des Caraïbes, lors qu'ils veulent faire circoncir leurs enfans. *De Laet et Maffée.* *Alexand. d'Alexandre.* *François Cauche.*

Quelques uns de nos Caraïbes ont encore une autre folie: Et c'est bien pis que tout le reste pour le pauvre pere à qui il est né un enfant, car à la fin du jeusne, on luy scarifie vivement les Epaules avec une dent d'Agouty. Et il faut que ce miserable, non seulement se laisse ainsi accommoder, mais que même il le souffre sans témoigner le moindre sentiment de douleur. Ils croyent que plus la patience du Pere aura parù grande dans ces épreuves, plus recommandable aussi sera la vaillance du fils: Mais il ne faut pas laisser tomber à terre ce

le

noble sang, dont l'effusion fait ainsi germer le courage. Aussi le recueillent ils en diligence pour en frotter le visage de l'enfant, estimant que cela sert encore beaucoup à le rendre genereus. Et cela se pratique même en quelques endroits envers les filles : car bien qu'elles n'ayent pas à se trouver dans les combats, comme autrefois les Amazones, neantmoins, elle ne laissent pas d'aller à la guerre avec leurs maris, pour leur apprester à manger, & pour garder leurs vaisseaus, tandis qu'ils sont aus mains avec l'ennemy.

Dés que les enfans sont nez, les Meres leur applatissent le front, & le pressent en telle sorte qu'il panche un peu en arriere, car outre que cette forme est l'un des principaus traits de la beauté qui est estimée parmy eus, ils disent qu'elle sert pour pouvoir mieus décocher leurs fléches au dessus d'un arbre, en se tenant au pied, à quoy ils sont extremement adroits, y étans façonnez dés leur jeunesse.

Ils n'emmaillotent point leurs enfans : mais ils leur laissent la liberté de se remuër à leur aise dans leurs petis Amacs ou lits de Cotton, ou sur de petites couches de feüilles de Bananier, qui sont étenduës sur la terre, à un coin de leurs cases: Et neantmoins leurs menbres n'en deviennent point contrefaits; mais tout leur corps se voit parfaitement bien formé. Ceus qui ont sejourné chez les Maldivois, & chez les Taupinambous, en disent autant des enfans de ces Peuples-là, bien que jamais on ne les enferme, non plus que les petis Caraïbes, dans des couches & des langes. Les Lacedemoniens en faisoient de même autrefois.

Pyrard 1. partie. De Lery chap. 17.

Plutarque en la vie de Lycurgue.

Ils ne donnent pas les noms aus enfans, aussi tôt aprés leur naissance: mais ils laissent écouler douze ou quinze jours, & alors on appelle un homme & une femme, qui tienent lieu de parrein & de marreine, & qui percent à l'enfant les oreilles, la levre de désous, & l'entre-deus des narines & y passent un fil, afin que l'ouverture soit faite pour y attacher des pendans. Ils ont neantmoins la discretion, de differer cette ceremonie, si les enfans sont trop foibles pour souffrir ces perçures, jusques à ce qu'ils soyent plus robustes.

La plupart des noms que les Caraïbes imposent à leurs enfans, sont pris de leurs devanciers, ou de divers Arbres qui

croif-

croiſſent en leurs Iles; ou bien de quelque rencontre qui ſera ſurvenuë au Pere pendant la groſſeſſe de ſa femme, ou pendant ſes couches. Ainſi à la Dominique une fille fut appellée *Ouliem-banna*, c'eſt à dire feüille de Raiſinier, qui eſt ün arbre dont nous avons donné la deſcription en ſon lieu. Un autre de la même Ile, ayant eſté à Saint Chriſtofle pendant que ſa femme étoit enceinte, & y ayant veu Monſieur le General de nôtre Nation, il nomma l'enfant que ſa femme eut à ſon retour, *General*; en memoire du bon traitement que ce Seigneur luy avoit fait.

On trouve quelque choſe de ſemblable chez les autres Nations. Par exemple les Canadiens empruntent les noms de poiſſons & de rivieres. Les Virginiens & les Breſiliens ſe ſervent de ceus de la premiere choſe qui leur vient en la penſée, comme d'arc de fléches, d'animaus, d'arbres, de plantes. Les grands Seigneurs de Turquie ont acoutumé de donner aus Eunuques qui gardent leurs femmes, les noms des plus belles fleurs, afin que ces femmes les appellant par ces noms, il ne ſorte rien de leur bouche qui ne ſoit honneſte, & agreable. Les Romains, comme il ſe voit chez Plutarque, prenoient quelquefois leurs noms des Poiſſons, quelquefois de leurs plaiſirs ruſtiques: quelquefois des imperfections de leurs corps, & par fois de leurs belles actions à l'imitation des Grecs. Les Saintes Ecritures méme, nous fourniſſent des exemples de quantité de noms pris de diverſes rencontres, comme entre autres des Benoni, des Fares, des Icabod, & autres ſemblables.

Leſcarbot.

Les noms que les Caraïbes impoſent à leurs enfans mâles un peu aprés leur naiſſance, ne ſont pas pour toute leur vie. Car ils changent de nom quand ils ſont en âge d'eſtre reçeus au nombre de leurs ſoldats; Et quand ils ſe ſont portez vaillamment à la guerre, & qu'ils ont tué un Chef des Arouägues, ils prenent ſon nom pour marque d'honneur. Ce qui a quelque raport, à ce que pratiquoient les Romains aprés leurs victoires, prenant en effet les noms des Peuples qu'ils avoient vaincus. Témoin Scipion l'Africain, & tant d'autres qu'il n'eſt pas beſoin d'alléguer. Ces Caraïbes victorieus, ont auſſi dans leurs vins, ou dans leurs réjouiſſances publiques, quel-

cun choisy pour leur donner un nouveau nom, auquel ils disent aprés qu'ils ont bien beu, *Yéticlée yatec*, c'est à dire, *Ie veus estre nommé, nomme moy*. A quoy l'autre satisfait aussi-tôt. Et en recompense il reçoit quelque present, ou d'un couteau, ou d'un grain de Cristal, ou de quelque autre menuës bagatelles qui sont en estime parmy-eus.

Les femmes Caraïbes alaitent elles méme leurs enfans, & sont tres-bonnes nourrices, & tres tendres Meres, ayant tous les soins imaginables de les bien nourrir. Et méme leurs soins s'étendent aus enfans de leurs voisines, quand elles sont à la guerre. Toutes les Peruviennes, & les Canadiennes, & presque toutes les autres Indiennes de l'Occident, sont aussi nourrices. Et dans les Indes Orientales, au Royaume de Transiane, & aus Maldives, les femmes de quelque qualité qu'elles soient, sont obligées à donner la mammelle à leurs enfans. Ainsi Tacite nous témoigne, que chaque Mere allaitoit elle méme ses enfans, parmy les anciens Peuples de l'Alemagne. On dit qu'autrefois les Reynes mémes du Perou, prenoient bien la peine de nourrir leurs enfans. Et nous avons l'exemple de quelques Reynes de France, qui n'ont pas dédaigné cet office maternel. Bien au contraire de ces femmes Canariennes, qui faisoient ordinairement alaiter leurs enfans par des Chévres. Comme faisoient aussi quelques villageoises de Guyenne, au tems de Michel de Montaigne.

Garcilasso, & Lescarbot.

Le Blanc, & Pyrard.

Au livre des Mœurs des Anciens Alemands.

Bergeron en son Traité des Naviga.

Essais de Montaigne l.2. c.8.

Les Meres de nos petis Caraïbes, ne leur donnent pas seulement la mammelle, mais aussi-tôt qu'ils ont pris un peu de force, elles mâchent les Patates, les Bananes, & les autres fruits qu'elles leur donnent. Encore qu'elles laissent quelquéfois leurs petis enfans se rouler tous nuds sur la terre, & que bien souvent ils mangent de la poussiere, & mille ordures qu'ils portent à leur bouche, ils croissent neantmoins merveilleusement bien, & la plupart deviennent si robustes, qu'on en a veu qui pouvoient à six mois marcher sans appuy.

On leur coupe les cheveus à l'âge de quelque deus ans: & pour cela on fait un festin à toute la famille. Il y a quelques Caraïbes qui different jusques à cet âge-là, de faire percer les oreilles, les levres, & l'entre-deus des narines de leurs

leurs enfans : toutefois cela n'eſt pas beaucoup en uſage, ſi ce n'eſt lors que la foibleſſe de l'enfant n'a pas permis de le faire plutôt. Quand ils ſont parvenus en un âge plus avancé, les garçons mangent avec leurs Peres, & les filles avec leurs Meres. Ils appellent Peres, leurs beaus-peres, & tous ceus qui ſont dans la ligne collaterale, avec leurs vrais peres.

Bien que les enfans des Caraïbes ne ſoient point inſtruits à rendre quelque reverence à leurs parens, ni à leur temoigner par quelques geſtes du corps le reſpect & l'honneur qu'ils leur doivent. Ils les ayment neantmoins tous naturellement, & ſi on leur a fait quelque injure, ils épouſent incontinent leurs querelles, & tâchent par tous moyens d'en tirer vengeance. Témoin celuy qui voyant qu'un de nos François de la Gardeloupe, avoit coupé les [a] rabans, de l'Amac dans lequel étoit couché ſon beau-pere, de ſorte qu'étant tombé à terre il s'étoit demis une épaule, aſſembla en même tems quelques jeunes gens, qui firent une deſcente dans l'Ile de Marigualante, & y maſſacrerent les François, qui commençoient de s'y habituer.

[a] *Ce ſont les cordelettes qui le tiennent froncé & ſuſpandu en l'air.*

Mais le principal ſoin que témoignent les Caraïbes en l'education de leurs enfans : c'eſt de les rendre extremement adroits à tirer de l'arc. Et pour les y faſſonner de bonne heure, à péne s'avent-ils bien marcher, que leurs Peres & Meres ont cette coutume d'attacher leur déjunér à une branche d'arbre, d'où il faut que ces petis l'abbatent avec la fléche s'ils ont envie de manger. Car il n'y a point de miſericorde. Et à meſure que ces enfans croiſſent, on leur ſuſpend plus haut leur portion. Ils coupent auſſi par fois un Bananier, & le poſent en terre, comme en butte, pour apprendre à leurs enfans à tirer au fruit. Ce qui fait qu'avec le tems, ils ſe rendent parfaits en cet exercice. Les anciennes Hiſtoires nous rapportent ; que certains Peuples, approchant icy de la coutume des Caraïbes, obligeoient leurs enfans à abbatre leur manger avec la fronde.

Ils deſtinent ordinairement tous leurs fils à porter les armes, & a ſe venger de leurs ennemis à l'imitation de leurs dévanciers. Mais avant qu'ils ſoyent mis au rang de ceus qui peuvent aller à la guerre, ils doivent eſtre declarez ſol-

dats en presence de tous les parens & amis qui sont conviez d'assister à une si solemnelle Ceremonie. Voicy donc l'ordre qu'ils observent en ces occasions. Le Pere qui a auparavant convoqué l'assemblée fait seoir son fils sur un petit siege, qui est posé au milieu de sa case, ou du Carbet ; & aprés luy avoir remontré en peu de paroles, tout le dévoir d'un genereus soldat Caraïbe, & luy avoir fait promettre, qu'il ne fera jamais rien qui puisse flétrir la gloire de ses prestecesseurs, & qu'il vengera de toutes ses forces l'ancienne querelle de leur Nation. Il saisit par les pieds un certain oyseau de proye, qu'ils appellent *Mansfenis* en leur langue, & qui a été preparé longtems auparavant pour estre employé à cet usage, & il en décharge plusieurs coups sur son fils, jusques à ce que l'oiseau soit mort, & que sa teste soit entierement écrasée. Aprés ce rude traitement qui rend le jeune homme tout étourdy, il luy scarifie tout le corps avec une dent d'Agouty, & pour guerir les Cicatrices qu'il a faites, il trempe l'oiseau dans une infusion de grains de Pyman, & il en frotte rudement toutes ses blessures, ce qui cause au pauvre patient une douleur tres-aiguë, & tres-cuisante : mais il faut qu'il souffre tout cela gayément, sans faire la moindre grimace, & sans témoigner aucun sentiment de douleur. On luy fait manger en suitte le cœur de cet oiseau. Et pour la clôture de l'action, on le couche dans un lit branlant, ou il doit demeurer étendu de son long, jusques à ce que ses forces soyent presque toutes épuisées à force de jusner. Aprés cela, il est reconnu de tous pour soldat, il se peut trouver à toutes les assemblés du Carbet, & suivre les autres dans toutes les guerres, qu'ils entreprenent contre leurs ennemis.

Outre les exercices de la guerre, qui sont communs à tous les jeunes Caraïbes, qui veulent vivre en quelque estime parmy les Braves de leur Nation ; Leurs Peres les destinent souvent à étre *Boyez*, c'est à dire Magiciens & Medecins. Ils les envoyẽt pour cet effet à quelqu'un des plus entendus en cette detestable profession, c'est à dire qui soit en grande reputation de savoir evoquer les Esprits malins, de donner des sorts pour se venger de ses ennemis, & de guerir diverses maladies ausquelles ceus de cette Nation sont sujets. Mais il faut que le jeune

jeune homme qui eſt preſenté au Boyé pour eſtre inſtruit en ſon art, y ait eſté conſacré dés ſa plus tendre jeuneſſe par l'abſtinence de pluſieurs ſortes de viandes, par des jeunes rigoureus & que pour commencer ſon apprentiſſage, on luy tire du ſang de toutes les parties de ſon corps avec une dent d'Agouty, de même qu'on le pratique envers ceus qui ſont receus ſoldats.

Les Caraïbes apprennent auſſi avec ſoin leurs enfans à peſcher, à nager, & à faire quelques ouvrages, comme des paniers, des boutous, des arcs, des fléches, des ceintures, des lits de coton, & des Piraugues. Mais d'avoir nul ſoin de former & de cultiver leur eſprit, & de leur apprendre ni honneur, ni civilité, ni vertu : c'eſt ce que l'on ne doit pas attendre de ces pauvres Sauvages, qùi n'ont point d'autre guide, ni d'autre lumiere, pour une telle education, que leur entendement aveugle & remply d'épaiſſes tenebres, ni d'autre regle dans toutes les actions de leur vie, que le dereglement & le deſordre pitoyable de leur Nature vicieuſe & corrompuë.

CHAPITRE VINT-QUATRIÉME.

De l'Age ordinaire des Caraibes, de leurs Maladies, des Remedes dont ils se servent pour rècouvrer la santé, de leur Mort, & de leurs funerailles.

LEs Caraïbes estant de leur nature d'un tres-bon temperament, & passant leur vie avec douceur & repos d'esprit, sans chagrin & sans inquiétude; Joint aussi la sobrieté ordinaire dont ils usent en la conduite de leur vie, ce n'est pas de merveille s'ils sont exents d'une infinité d'incommoditez & de maladies, qui travaillent d'autres Nations, & s'ils arrivent beaucoup plus tard au tombeau, que la plus grande partie des autres Peuples. Les bon air dont ils joüissent, contribuë encore à leur santé & à la longueur de leurs jours.

On ne trouve guére parmy-eus des ces âges abrégez dont il se voit si grand nombre parmy-nous: mais s'ils ne meurent de mort violente, ils meurent fort vieus presque tous. Leur vieillesse est extrémement vigoureuse: & à quatre-vints dix ans les hommes engendrent encore. Il s'en voit grand nombre d'entr'eus, qui ont plus de cent ans, & qui n'ont pas un poil blanc. Jean de Lery, digne d'estre creu, nous assure qu'il n'avoit apperçeu presque point de cheveus blancs en la teste des Taupinambous de pareil âge. D'autres Historiens nous assurent, que les femmes de ces Sauvages-là, gardent leur fécondité jusques à quatre-vints ans. Et les François ont connu au païs de Canada un Sauvage, qui avoit encore les cheveus noirs, & meilleure veuë qu'eus tous, bien qu'il fust à l'âge de cent ans.

Chap. 8.

De Laet en son Histoire de l'Amerique.

Lescarbot l. 3. c. 10.

La vie ordinaire de nos Caraïbes est de cent cinquante ans, & quelquefois plus. Car bien qu'ils ne sachent pas conter leurs années, on ne laisse pas d'en recueillir le nombre, par les marques qu'ils en donnent. Et entr'autres, ils avoient encore, il y a peu de tems au milieu d'eus des personnes vivantes

vantes qui se souvenoient d'avoir veu les premiers Espagnols qui avoient abordé en l'Amerique. D'où l'on conclud qu'ils devoient estre âgez de cent-soixante ans au moins. Et en effet, ce sont des gens qui peuvent passer pour l'ombre d'un corps, & qui n'ont presque plus que le cœur en vie, estant couchez dans un lit, immobiles & décharnez comme des squelettes. Ils ont, toutefois, encore de la santé. Et il paroit bien que leur langue, non plus que leur cœur, n'est pas morte, & que leur raison respire encore. Car non seulement ils parlent avec facilité, mais la memoire & le jugement accompagnent leurs paroles.

Cette mort si reculée qui se voit chez les Caraïbes, ne doit pas sembler étrange, ni estre prise pour un fantôme. Car pour laisser maintenant les grands âges des premiers siecles & ceus dont les Ctesias, les Herodotes & les Plines font mention, les Historiens modernes nous fournissent assez d'exemples pour confirmer cette verité. Et entr'autres les Hollandois qui ont trafiqué aus Moluques nous assurent que la vie en ce païs-là est bornée d'ordinaire à cent trente ans. Vincent le Blanc dit qu'en Sumatra, en Java, & aus Iles voisines, elle va jusqu'à cent quarante, comme elle fait aussi chez les Canadiens. Et qu'au Royaume de Casuby elle atteint la cent cinquantiéme année. François Pirard, & quelques autres, nous témoignent que les Bresiliens ne vivent pas moins, & qu'ils vont jusqu'à cent soixante ans, & au delà même. Et dans la Floride & en Jucatan, il s'est trouvé des hommes qui passoient cét âge-là. En effet, on recite que les François, au voyage de Laudoniere en la Floride, en 1564. Virent-là un vieillard, qui se disoit âgé de trois cens ans, & Pere de cinq Generations. Et en fin au rapport de Mafée, un Bengalois en Orient l'an 1557. se vantoit d'avoir trois cens trente-cinq ans. Aprés tout cela, la longueur de jours de nos Caraïbes ne sauroit passer pour un prodige, ni une chose incroyable.

Livre 3. liv. 4. chap. 12. & 7. 2. & 7. 48.
Relation des Hollandois. 1. part. chap. 24.
Lescarbot.
Vincent le Blanc. 1. part. chap. 34.
1. part. chap. 26.
Bergeron au Traité des Navigations.
Lescarbot, & de Laet.
Bergeron au Traité des Navigations. Liv. 11.

Asclepiade, au rapport de Plutarque, estimoit que generalement les habitans des païs froids vivoient plus que ceus des regions chaudes par ce, disoit-il, que le froid retient au dedans la chaleur naturelle, & serre les pores pour la garder, au lieu que cette chaleur se dissipe facilement dans les climats

Au li. 5. des Opinions des Filisofes, chap. 30.

mats ou les Pores ſont élargis & ouverts par la chaleur du Soleil. Mais l'experience des Caraïbes, & de tant d'autres Peuples de la Zone torride qui vivent d'ordinaire un ſi grand âge, pendant que nos Européens ſont veus communément mourir jeunes, eſt contraire à ce raiſonnement naturel.

Lors qu'il arrive, comme il ne ſe peut autrement, que nos Caraïbes ſont attaquez de quelque mal, ils ont la connoiſſance de quantité d'herbes, de fruits, de racines, d'huyles & de gommes, par l'ayde déquelles ils retournent bien-toſt en convaleſcence, ſi le mal n'eſt pas incurable. Ils ont encore un ſecret aſſuré pour guerir la morſure des Couleuvres, pourveu qu'elles n'ayent point percé la veine. Car alors il n'y a point de remede. C'eſt le jus d'une herbe qu'ils appliquent ſur la playe, & dans vint-quatre heures ils ſont infailliblement gueris.

Le mauvais aliment de Crabes & d'autres Inſectes dont ils ſe nourriſſent ordinairement, eſt cauſe qu'ils ſont preſque tous ſujets à une fâcheuſe maladie qu'ils nomment *Pyans* en leur langue, comme les François à la petite verole. Quand ceus qui ſont entachez de cette ſale maladie, mangent de la Tortuë franche, ou du Lamantin, ou du Caret, qui eſt une autre eſpece de Tortuë, ils ſont incontinent aprés tous boutonnez, parce que ces viandes font ſortir cé mal en dehors. Ils ont auſſi ſouvent de groſſes Apoſtumes, des clous, & des charbons en divers endroits du corps. Pour guerir ces maus qui proviennent la plupart de la mauvaiſe nourriture dont ils uſent; Ils ont une écorce d'arbre appellée *Chipiou*, amere comme ſuye, laquelle ils font tremper dans de l'eau, & ayant rapé dans cette infuſion le fonds d'un certain gros Coquillage qu'on nomme *Lambys*, ils avalent cette Medecine. Ils preſſent auſſi quelquefois, lécorce fraichément levée de quelques arbres de *Miby*, ou d'autres Vimes qui rampent ſur la térre, ou qui s'acrochent aus arbres, & boivent le jus qu'ils en ont exprimé: mais ils ne ſe ſervent pas volontiers de ce remede, que quand les arbres ſont en leur plus grande ſéve.

Outre ces Medecines avec léquelles ils purgent les mauvaiſes humeurs du dedans; ils appliquent encore au dehors

cer-

certains onguents, & linimens, qui ont une vertu tres-particuliere pour nettoyer toutes les pustules qui restent ordinairement sur le corps de ceus qui sont travaillez des *Pyans*. Ils composent ces remedes avec de la cendre de roseaus brulez, laquelle ils démeslent avec de l'eau qu'ils recueillent des feüilles de la tige du *Balisier*. Ils usent aussi pour le même dessein, du jus du fruit de *Iunipa*, & ils appliquent sur les boutons le marc de ce même fruit, à cause qu'il à la vertu d'attirer tout le pus des playes, & de refermer les levres des ulceres. Ils n'ont point l'usage de la saignée par l'ouverture de la veïne, mais ils usent de scarifications sur la partie douloureuse, en l'égratinant avec une dent d'Agouty, & la faisant quelque peu saigner. Et afin de diminuer l'étonnement que pourroit causer ce que nous avons déja representé ailleurs, de tant d'incisions que ces Barbares se font pour divers sujets, & qui donneroient lieu de se figurer en leurs personnes des corps toujours sanglans, & couverts de playes, il faut savoir qu'ils ont aussi des secrets & des remedes infaillibles pour se guerir prontement, & pour fermer leurs blessures, & consolider si nettement leurs playes, qu'à peine peut on remarquer sur leurs corps, la moindre cicatrice.

Ils se servent aussi de bains artificiels, & provoquent les sueurs par une espece de poële où ils enferment le patient, qui reçoit par ce remede son entiere guerison. Les Soriquois font aussi suer leurs malades: mais quelquefois ils les humectent de leur haleine. Et pour la cure des playes eus & les Floridiens en succent le sang, comme les anciens Medicins le pratiquoient, quand quelcun avoit été mordu d'une beste venimeuse, faisans preparer pour cela celuy qui en faisoit l'office. On dit aussi que nos Caraïbes, lors qu'ils ont été piqués d'un serpent dangereus, se font succer la playe par leurs femmes, aprés qu'elles ont pris un bruvage, qui a la vertu de rabatre la force du venin. Les Taupinambous succent même les parties malades, bien qu'il n'y ait point de playe. Ce qui se fait aussi quelquefois en la Floride. Et les Turcs lors qu'il leur survient quelque défluction, & quelque douleur, ou à la teste ou sur quelque autre partie du corps, brulenr la partie qui souffre.

Lescarbot, & de Laet.

De Lery chap. 20.
Linscot. chap. 1.
Voyagi de Villamont liv. 3.

Quelques uns des Peuples Barbares, ont de bien plus étranges remedes dans leurs maladies, comme il se peut voir chez les Historiens. Ainsi on dit que les Indiens de Mechoacham & de Tabasco en la nouvelle Espagne, pour se guerir de la fievre, se jettent tous nuds dans la riviere pensant y noyer cette maladie. En quoy pour l'ordinaire ils reüssissent fort mal. Une action à peu prés semblable s'est veuë chez les Caraïbes. Car Monsieur du Montel y trouva un jour un vieillard qui se l'avoit la teste à une fontaine extremement froide. Et luy en ayant demandé la cause, le bon homme luy ,, répondit : Compere, c'est pour me guérir : car ie suis ,, *mouche* c'est à dire beaucoup en rhumé. Le Gentil-homme ne se put empescher d'en rire : mais plutôt il en eut pitié, croyant qu'il y en avoit assez pour perdre le pauvre vieillard. Et cependant contre toutes les régles de nôtre Medicine, cét étrange remede luy succeda heureusement. Car nôtre Gentil-homme le rencontra le lendemain, gaillard & dispos, & délivré tout à fait de son rhume. Et le Sauvage ne manqua pas de s'en vanter, & de railler nôtre François de sa vaine pitié du jour précedent.

Les Caraïbes sont extrémement jalous de leurs secrets en la Medecine, sur tout leurs femmes qui sont fort intelligentes en toutes ces cures : & pour quoy que ce pust estre, ils n'ont encore voulu communiquer aus Chrétiens les remedes souverains qu'ils ont contre la blessure des fléches enpoisonnées. Mais ils ne refusent pas de les visiter & de les traiter quand ils ont besoin de leur secours : au contraire ils s'y portent alégrement, & de tres-franche volonté. Ainsi un personnage de qualité d'entre nos François ayant été mordu dangereusement par un serpent, en a été heureusement guery par leur moyen. En quoy certes ils sont bien differens de ces brutaus de Guinois & du Sumatrans, qui n'ont aucune compassion de leurs propres malades, les abondonnant comme de pauvres bestes. Mais l'ancien Peuple de la Province de Babylone prenoit un interest si particulier dans toutes les maladies, que les malades y étoient mis en place publique, & chacun leur dévoit enseigner le remede, dont il avoit fait l'experience sur luy-même. Ceus qui ont fait voyage à Cam-

Relation des Holland. & de Vincent le Blanc. 1. part. chap. 24.

Herodote liv. 1.

Cambaya, diſent, qu'il y a même un Hoſpital pour traiter les oiſeaus malades. *Voyage des Drac, 2. partie.*

Quand les remedes ordinaires dont ſe ſervent nos Caraïbes en leur neceſſité, n'ont pas eu un tel ſuccés qu'ils s'étoyent promis, pour lors ils ont recours à leurs Boyez, c'eſt à dire â leurs Magiciens, qui contrefont auſſi les Medecins : & les ayant conviez de les venir viſiter, ils les conſultent ſur l'evenément de leurs maladies. Ces malheureus ſupports de l'Eſprit malin, ſe ſont aquis par leurs enchantemens, un tel credit parmy ces pauvres abuſez, qu'ils ſont reputez comme les arbitres de la vie & de la mort, & tellement redoutez à cauſe de leurs ſortileges, & de la vangeance qu'ils tirent de ceus qui les mépriſent, qu'il n'y a aucun de ce miſerable Peuple, qui ne tienne à gloire de rendre une deference & une obeïſſance aveugle à tous leurs avis.

Pour ce qui eſt des Ceremonies qu'ils obſervent en ces rencontres, nous les avons déja touchées en partie au Chapitre de leur Religion. Il faut avant toutes autres choſes, que la caſe en laquelle le Boyé doit entrer ſoit bien nettement preparée : que la petite table qu'ils nomment *Matoutou*, ſoit chargée de l'*Anakri* pour *Maboya*, c'eſt à dire d'une offrande de Caſſaue & d'Ouycou pour l'Eſprit malin : & même des premices de leurs jardins, ſi c'eſt la ſaiſon des fruits. Il faut auſſi qu'il y ait à l'un des bouts de la caſe, autant de petis ſieges, qu'il ſe doit trouver de perſonnes à cette deteſtable action.

Aprés ces preparatifs, le Boyé, qui ne fait jamais cette œuvre de tenebres que pendant la nuit, ayant fait ſoigneuſement éteindre tout le feu de la Caſe & des environs, entre dans cette obſcurité, & ayant trouvé ſa place à l'ayde de la foible lueur d'un bou de Tabac allumé qu'il tient en ſa main; il pronõce d'abord quelques paroles Barbares: il frappe en ſuitte de ſon pied gauche la terre à pluſieurs repriſes, & ayant mis en ſa bouche le bout de Tabac qu'il portoit en ſa main, il ſouffle cinq ou ſix fois en haut la fumée qui en ſort, puis froiſſant entre ſes main le bout de Tabac, il l'eparpille en l'air. Et alors le Diable qu'il a evoqué par ces ſingeries, ébranlant d'une furieuſe ſecouſſe le faiſte de la Caſe, ou excitant quelque autre

bruit épouvantable, comparoit aussi-tôt, & répond distinctement à toutes les demandes, qui luy sont faites par le Boyé.

Si le Diable assure, que la maladie de celuy pour lequel il est consulté; n'est pas mortelle: pour lors le Boyé & le Fantôme qui l'accompagne, s'approchent du malade pour l'assurer qu'il sera bien-tôt guery: & pour l'entretenir dans cette esperance, ils touchent doucement les parties les plus douloureuses de son corps, & les ayant un peu pressées, ils feignent d'en faire sortir des épines, des os brisez, des éclats de bois & de pierre, qui étoyent, à ce que disent ces malheureus Medecins, la cause de son mal. Ils humectent aussi quelquefois de leur haleine la partie debile, & l'ayant succée à plusieurs reprises, ils persuadent au patient, qu'ils ont par ce moyen attiré tout le venin qui étoit en son corps, & qui le tenoit en langueur: Enfin pour la clôture de tout cet abominable mystere, ils frottent tout le corps du malade avec le suc du fruit de *Iunipa*, qui le teint d'un brun fort obscur, qui est comme la marque & le seau de sa guerison.

Celuy qui croit d'avoir été guery par un si damnable moyen, a coûtume de faire en reconnoissance un grande festin, auquel le Boyé tient le premier rang entre les conviez. Il ne doit pas aussi oublier *l'Anakri* pour le Diable, qui ne manque pas de s'y trouver. Mais si le Boyé a reçueilly de la communication qu'il a eu avec son Demon, que la maladie est à la mort, il se contente de consoler le malade, en luy disant, que son Dieu, ou pour mieus dire son Diable familier, ayant pitie de luy, le veut emmener en sa Compagnie, pour estre delivré de toutes ses infirmités.

Elian, l.3. c.38. Certains Peuples, ne pouvans supporter l'ennuy & les incommoditez d'une trop caduque vieillesse, avoient acoutumé de chasser avec un verre de Ciguë leur ame qui croupissoit trop long tems à leur gré, dans leur miserable corps. Et quelques autres au rapport de Pline, étant las de vivre, se precipitoient en la mer. Mais en d'autres pais, les enfans n'attendoient pas que leurs Peres étant parvenus à un grand âge, fissent cette execution. Car on dit que par une Loy publique, ils en étoient les parricides & les bourreaux. Et le Soleil éclaire

Liv.4. chap.12. Elian, l.4. c.1.

éclaire encore aujourdh'uy dans quelques Provinces de la Floride, des maudites creatures, qui par une espece de religion & de pieté, assomment leurs Peres parvenus à la caducité, comme des personnes inutiles en ce monde, & qui sont à charge à eus-mêmes.

Mais quelque avancée que puisse estre la vieillesse chez nos Caraïbes, les enfans ne s'ennuyent pas de voir leur Peres & leurs Meres en cet état. Il est vray, que quelques Caraïbes ont autrefois avancé la mort de leurs parens, & ont tué leurs Peres & leurs Meres, croyant faire une bonne œuvre, & leur rendre un office charitable, en les delivrant de beaucoup d'incommoditez & d'ennuis, que traine aprés soy la vieillesse. Un vieus Capitaine que nos François nommoient *le Pilote*, se glorifioit d'avoir rendu ce detestable service à plusieurs de ses ancêtres. Mais premierement les Caraïbes ne pratiquoient cette inhumanité qu'envers ceus qui le desiroient ainsi pour être delivrez des miseres de cette vie: & ce n'étoit, que pour aquiescer aus prieres instantes de ceus qui étoient las de vivre, qu'ils en usoient de la sorte. De plus, cette Barbarie n'a jamais été universellement reçeuë parmy eus: & les plus sages l'ont à present en detestation, & entretiennent leurs Peres & leurs Meres jusques au dernier periode de leur vie, avec tous les soins, & tous les témoignages d'amitie, d'honneur & de respect que l'on pourroit attendre d'une nation, qui n'a point d'autre lumiere pour se conduire que celle d'une nature corrompuë. Ils supportent patiemment leurs defauts & les chagrins de leur vieillesse: ne se lassent point de les servir, & le plus qu'il leur est possible, se tiennent prés d'eus pour les divertir comme nos François l'ont veu en quelques unes de leurs Iles. Ce qui ne merite pas une petite loüange, si l'on considere que cela se fait chez des Barbares. Que si quelques uns d'entr'eus n'honorent pas ainsi leurs Peres & leurs Meres, ils ont degeneré de la vertu de leurs Ancêtres.

Mais quand aprés tous leurs soins & toutes leurs peines, ils viennent à perdre quelcun de leurs proches ou de leurs amis, ils font de grands cris & de grandes lamentations sur sa mort; Bien au contraire des anciens Traces, & des Habi-

Herodote, Liv. 5. & Filostrate en la vie d'Apollonius, li. 5. c. 1.

tans des Iles fortunées qui ensevelissoient leurs morts avec joye, danses & chansons, comme des personnes delivrées des miseres de la vie humaine. Aprés que les Caraïbes ont arrosé le corps mort de leurs l'armes, ils le lavent, le rougissent, luy frottent la teste d'huile, luy peignent les cheveus, luy plient les jambes contre les cuisses, les coudes entre les jambes, & ils courbent le visage sur les mains, de sorte que tout le corps est à peu prés en la même posture, que l'enfant est dans le ventre de sa Mere, & ils l'envelopent dans un lict neuf, attendant qu'ils le mettent en terre.

Voyage de Drac, 2. partie. Il s'est trouvé des Nations qui donnoient les rivieres aus corps morts, pour sepulture ordinaire, comme quelques Ethiopiens. D'autres les jettoient aus oiseaus & aus chiens, comme les Parthes, les Hircaniens & leurs semblables aussi honnestes gens que Diogene le Cynique. Quelques autres Peuples un peu moins insensez, les couvroient d'un monceau de pierres. On dit que quelques Africains les mettent en des vaisseaus de terre: & que d'autres les logent dans du verre. Heraclite, qui tenoit le feu pour le principe de toutes choses, vouloit qu'on brulast les corps, afin qu'ils retournassent à leur origine. Et cette coutume observée par les Romains durant plusieurs Siecles, se pratique encore aujourd'huy chez divers Peuples de l'Orient. *Xenofon en sa Cyropedie, liv. 8. Pline, l. 7. chap. 54.* Mais Cyrus disoit en mourant, qu'il n'y avoit rien de plus heureus, que d'estre au sein de la terre, la Mere commune de tous les humains. Les premiers Romains étoient de cette opinion: car ils enterroiēt leurs morts. Et c'est aussi de tant de pratiques differentes sur ce sujet, celle que l'on trouve en usage chez les Caraïbes. Ils ne font pas leurs fosses selon nôtre mode, mais semblables à celles des Turcs, des Bresiliens, & des Canadiens; c'est à dire de la profondeur de quatre ou cinq pieds, ou environ de figure ronde, de la forme d'un tonneau: Et au bas ils mettent un petit siege, sur lequel les parens & les amis du défunt asséent le corps, le laissant en la même posture qu'il luy ont donné incontinent aprés sa mort.

Ils font ordinairement la fosse dans la case du defunt, ou s'ils l'enterrent ailleurs, ils font toujours un petit couvert sur l'endroit ou le corps doit reposer, & apres l'avoir dévalé dans cette

cette fosse, & l'avoir envelopé de son Amac, ils font un grand feu à l'entour, & tous les plus anciens tant hommes que femmes s'acroupissent sur leurs genous. Les hommes se placent derriere les femmes, & de tems en tems ils leur passent la main sur les bras pour les inciter à pleurer. Puis en chantant & pleurant ils disent tous d'une vois piteuse & la-
,, mentable. Hé pourquoy es tu mort? Tu avois tant de bon
,, Manioc, de bonnes Patates, de bonnes Bananes, de bons
,, Ananas. Tu étois aimé dans ta Famille, & l'on avoit tant
,, de soin de ta personne. Hé pourquoy donc es tu mort?
,, Pourquoy es tu mort? Si c'est un homme ils ajoutent. Tu
,, étois si vaillant & si génereus. Tu as renversé tant d'enne-
,, mis; tu tés signalé en tant de combats: Tu nous as fait
,, manger tant d'Arouâgues: Hélas! qui nous defendra
,, maintenant contre les Arouâgues? Hé pourquoy donc es
,, tu mort? Pourquoy es tu mort. Et ils recommencent plusieurs fois la même chanson.

Les Toupinambous font à peu prés les mêmes lamenta-
,, tions sur les Tombeaus de leurs morts. Il est mort, disent *De Lery chap. 5.*
,, ils, ce bon chasseur, & excellent pescheur, ce vaillant guer-
,, rier, ce brave mangeur de prisonniers, ce grand assom-
,, meur de Portugais, & de Margaiats, ce genereus defenseur
,, de nôtre païs. Il est mort. Et ils repetent souvent le méme refrein. Les Guinois demandent aussi à leurs morts, ce *Relation des Hollandois. Livre I.* qui les a obligez à mourir, & leur frottent le visage avec un bouchon de paille pour les réveiller. Et Busbequius, dans la Relation de ses Ambassades en Turquie recite, que passant par un bourg de la Servie, nomme Yagodena, il entendit des femmes & des filles qui lamentant auprés d'un mort, luy disoient dans leurs chants funebres, comme s'il eut esté capa-
,, ble de les entendre. Qu'avons nous merité & qu'avons
,, nous manqué de faire pour ton service, & poùr ta conso-
,, lation? Quel sujet de mécontentement as tu jamais eu con-
,, tre nous, qui t'ait obligé de nous quiter, & de nous laisser
,, ainsi miserables & desolées? Ce qui se rapporte en partie aus plaintes funebres de nos Caraïbes.

Le Vacarme, & les Hurlemens des Toupinambous & des Virginiens en semblables occasions dure ordinairement un

mois. Les Peuples d'Egipte, faisoient durer leurs larmes soixante & dix jours. Et quelques Floridiens employent des vieilles pour pleurer le mort six mois entiers. Mais Lycurgue avoit limité le deüil à onze jours, & c'est à peu prés le tems que prenoient autrefois nos Caraïbes pour pleurer le defunt, avant que de le couvrir de terre. Car durant l'espace de dix jours, ou environ, deus fois chaque jour les parens, & même les plus intimes amys venoient visiter le mort à sa fosse. Et ils aportoient toujours à boire & a manger à ce mort, luy ,, disant à chaque fois. Hé pourquoy es tu mort? Pourquoy ,, ne veus tu pas retourner en vie? Ne dis pas au moins ,, que nous t'ayons refusé dequoy vivre. Car nous t'appor- ,, tons à boire, & à manger. Et aprés qu'ils luy avoient fait cette belle exhortation, comme s'il l'eut dû entendre, ils luy laissoient sur le bord de la fosse les viandes & le bruvage jusques à l'autre visite, qu'ils les poussoient sur sa teste, puis qu'il ne daignoit pas avancer sa main pour en prendre.

Plutarque en la vie de Lycurgue.

Les Peruviens, les Bresiliens, les Canadiens, les Madagascarois, les Canariens, les Tartares, les Chinois, accompagnent aussi de quelques mets, les tombeaus où ils enterrent leurs proches. Et sans aller si loin, ne se fait il pas quelque chose de semblable parmy nous? Car on sert durant quelques jours les effigies de nos Roys & de nos Princes nouvellement morts, & on leur presente à boire & à manger comme si elles étoient vivantes: même jusqu'à faire devant elles, l'essay des viandes & du bruvage.

Voyez Acosta, de Lery Paul le Ieune, François Cauche, Thomas Nicole, chez Bergeron, Carpin & Trigaut.

Les Caraïbes de quelques Iles posent encore à present des viandes prés de la fosse du mort, mais ils ne le laissent pas un si long tems qu'ils faisoient autrefois sans le couvrir de terre. Car aprés que la chanson funebre est finie & que les femmes ont épuisé toutes leurs larmes, l'un des amis du defunt luy met une planche sur la teste, & les autres poussent peu à peu la terre avec les mains & remplissent la fosse. On brule aprés cela, tout ce qui apartenoit au mort.

Ils tuënt aussi quelquefois des Esclaves pour accompagner les Manes de leurs morts, & les aller servir en l'autre monde. Mais ces pauvres miserables, gagnent au pied quand leur maistre meurt, & se sauvent en quelque autre Ile. On con-

Acosta Histoire de la Chine, de Laet Garcilasso Pirard, Linscot & d'autres.

çoit

çoit une juste horreur au récit de ces inhumaines & Barbares funerailles, qui sont arrosées du sang des Esclaves, & de diverses autres personnes: & qui exposent en veuë de pauvres femmes égorgées, brulées, & enterrées toutes vives, pour aller en l'autre monde tenir compagnie à leurs maris, comme il s'en trouve des exemples chez diverses Nations. Mais nos Caraïbes se contentent en ces rencontres, de tuer les Esclaves du defunt, s'ils les peuvent atraper.

Il étoit defendu aus Lacedemoniens de rien enterrer avec les morts: mais le contraire s'est pratiqué, & se pratique encore aujourd'huy chez diverses Nations. Car sans parler de tant de choses precieuses que l'on faisoit consumer avec les corps qui passoient par le feu aprés leur mort, chez les anciens Romains, Macedoniens, Allemands, & autres Peuples: Nous lisons en l'Histoire de Josefe que le Roy Salomon enferma de grandes richesses avec le corps de David son Pere: Ainsi les Tartares mettent dans la tombe avec le mort, tout son or & son argent. Et les Bresiliens, les Virginiens, les Canadiens & plusieurs autres Sauvages enterrent avec les corps les habits, les hardes & tout léquipage des defunts.

Virgile, Arrian, Tacite.

l 7, c. 12.

Carpin.

De Lery, Relation des Hollandois. De Laet, & le Ieune.

C'est aussi ce que les Caraïbes pratiquoient en leurs funerailles, avant qu'ils eussent communiqué avec les Chrétiens. Car à la derniere visite qu'ils venoient rendre au mort, ils aportoient tous les meubles qui luy avoient servy durant sa vie, assavoir, l'arc & les fléches, le Boutou, ou la Massuë, les Couronnes de plume, les pendans d'oreilles, les Colliers, les Bagues, les Brasselets, les paniers, les vaisseaus, & les autres choses qui étoient à son usage, ils enterroient le tout avec le mort, ou ils le brûloient sur la fosse. Mais à present ils sont devenus meilleurs menagers: Car les parens du defunt reservent tout cela, pour leur usage, ou bien ils en font present aus assistans, qui les conservent en memoire du defunt.

Apres que le corps est couvert de terre, les plus proches parens se coupent les cheveus, & jusnent rigoureusement, croyant que par là, ils en vivront & plus long tems & plus heureus. D'autres, quittent les Cases & la place où ils ont

enterré quelcun de leurs parens, & vont demeurer ailleurs. Quand le corps est à peu pres pourry, ils font encore une assemblée, & aprés avoir visité & foulé aus pieds le sepulcre en soupirant, ils vont faire la débauche, & noyer leur douleur dans le Ouïcou. Ainsi la Ceremonie est achevée & l'on ne vient plus tourmenter ce pauvre corps.

Fin du second & dernier Livre de l'Histoire des Antilles.



VOCA-

VOCABULAIRE CARAÏBE.

Avertissement.

1. NOus marquons par des accens aigus les syllabes longues, & sur léquelles il faut appuyer. Et nous mettons de ces points sur plusieurs lettres, pour faire connoitre que celle qui précéde appartient à la syllabe d'auparavant, & ne se doit point du tout joindre en la prononciation avec la suivante. Comme lors qu'en Francois nous mettons deus points sur *loüange*, sur *louër*, & sur quelques mots semblables.

2. Lors que le mot que nous couchons est celuy des hommes, nous le désignons par une H. Et lors que c'est celuy des femmes, nous le distinguons par une F.

3. Enfin, comme les mots de cette Langue sont difficiles à imprimer correctement, à ceus qui n'en ont pas la connoissance par eus mémes, les Lecteurs sont suppliez d'attribuër à l'Imprimeur les fautes qui peut estre se trouveront icy en quelques endroits, comme il est presque impossible autrement.

I. LES PARTIES du CORPS HUMAIN.

MOn corps, *Nókobou.*
La graiſſe, *Takellé.*
Ma peau, *Nóra.* Cela ſignifie en général tout ce qui ſert de couverture.
Mes os, *Nábo.* Cela ſignifie auſſi un *tendron.*
Les Caraïbes ne diſtinguent point les veines d'avec les nerfs; & ils les expriment par le mot de *Nillagra,* qui ſignifie, mes nerfs ou mes veines: comme *Lillagra* ſes nerfs ou ſes veines. Ils appellent encore ainſi les racines des arbres.
Mon ſang, H. *Nitta.* F. *Nimoinalou.*
Mon poil, mes cheveus, *Nitibouri.*
Ma teſte, *Nicheucke.*
Mes yeus, *Nákou.*
Ma prunelle, *Nákou-euke.* C'eſt à dire proprement, *Le noyau de mon œil.*
Ma paupiére, *Nakou-ora* C'eſt à dire, *La peau de mon œil.*
Mon ſourcil, *Nichikouchi.* Proprement, *Piéce d'œil.*
Mes cils, *Nákou-ïou.* proprement, *le poil de l'œil.*
Mon front, *Nérébé.*
Mon viſage, *Nichibou.*
Mon nez, *Nichiri.*
Ma bouche, *Nióuma.*
Ma lévre, *Nioumárou.*
Ma dent, *Nári.*
Ma dent macheliére, *Nackeüke.*
Mes gencives, *Nári-aregrik.* proprement, *ce qui eſt contre mes dents.*
Mon oreille, *Narikaë.*
Mes temples, *Nouboyoubou.*
Mes jouës, *Nitigné.*
Ma langue, *Ninigné.*
Mon menton, *Náriona.*
Ma mammelle, *Nouri.*
Ma poitrine, *Nárokou.*
mon épaule, *néché.*
mon bras, *narreuna.* Il ſignifie auſſi une *aile.*
mon coude, *neugueumeuke.*
mes mains, *nóucabo.*
mes doits, *nóucabo-raün,* comme ſi vous deſiez, *les petis, ou les enfans de ma main.*
mon pouce, *noucabo-iteignum.* Proprement, *ce qui eſt oppoſé aus doits.*
Le pouls, *Lóucabo ánichi,* c'eſt â dire proprement, *l'ame de la main.*
mon ongle, *nóubara.*
mon eſtomac, *nanichirokou.*
mon cœur, H. *niouânni.* F. *nánichi.* Ce mot ſignifie auſſi, *mon ame.*
mon poulmon, *noara.*
mon foye, *noubana.*
mes entrailles, *noulakaë.* Cela ſigni-

signifie aussi le *ventre*.
mes reins, *nanagané*.
mon costé, *nauba*.
La ratte, *eouëmata*.
La vessie, *Ichikoulou akaë*.
mon nombril, *nárioma*.
Les parties naturelles de l'hôme, H. *Yaloukouli*; F. *Nehuera*.
Les parties naturelles de la femme, *Touloukou*.
mon derriere, *nárioma-rokou*.
ma fesse, *niatta*.
ma cuisse, *nebouïk*.
mon genou, *nagagirik*.
mon jarret, *nichaouâ-chaouá*.
ma jambe, *nourna*.
ma gréve, *nourna-aboulougou*.
ma jointure, *napataragoune*, c'est à dire, *une chose ajoutée*. Ce qu'ils appliquent aussi à une piéce que l'on met sur un habit.
ma cheville du pied, *noumourgouti*.
mon pied, *nougouti*.
mon talon, *nougouti-ona*.
mes orteils, *nougouti-raïm*. C'est à dire proprement, *les petis du pied*.
La plante de mon pied, *nougouti-rokou*, proprement, *le dedans du pied*.
Comme ils ne disent presque jamais les noms indéfinis, sur tout des parties du corps; mais qu'ils les restreignent à l'une des trois personnes, nous les avons mis icy à la premiére. Qui les voudra mettre aus autres, n'aura qu'à changer la premiére lettre à chaque mot : comme on le peut apprendre du Chapitre du Langage.

II. PARENTÉ & ALLIANCE.

Mon parent, H. *Nioumoulikou*, F. *Nitoucke*.
Mon mariage, *Youëlleteli*.
Mon mary, *Niraiti*.
Mon Pére. En parlant à luy, H. & F. *Bába*.
En parlant de luy, H. *Youmáan*, F. *noukóuchili*.
mon grand Pére, H. *Itámoulou*, F. *nárgouti*.
Mon Oncle paternel. On l'apelle Pére, *Bába*. Et pour signifier le vray & propre Pére, quand on le veut distinguer expressément, on fait quelquefois cette addition, *Baba tinnaka*.
L'oncle maternel, H. *Yáo*, F. *Akátobou*.
mon fils, H. *Imákou*, *Imoulou*, *Yamoinri*, F. *Niráheu*.
mon petit fils, *Hibáli*. Lors qu'il n'y en a qu'un. Mais lors qu'il y en a plusieurs, *Nibágnem*.

Mon frére ainé, H. *Hanhin*. F. *Niboukayem*.

Mon cadet, H. *Ouânöuë*, & *Ibiri*. C'est à dire proprement, *ma moitié*, F. *Namoulléem*.

Mon beau-frére, & mõ Cousin de mére, H. *Ibámouï*, F. *Nikeliri*.

Le Cousin non marié à la Cousine, *Yapataganum*.

Mon Neveu, *Yanantigané*.

Mon gendre, *Hibáli moukou*. C'est à dire, *qui fait des petis enfans*.

Ma femme, H. *Yenénery*. Les femmes disent, *Liáni*, sa femme.

Ma Mére, en parlant à elle, H. & F. *Bîbi*, c'est aussi une exclamation.

En parlant d'elle; H. *Ichánum*. F. *Noukoúchourou*.

Ma Belle-mére du second lit, *Noukóuchouroutcni*.

Ma Belle-mére dõt j'ay épousé la fille, *Imenouti*.

Ma grand'mére, H. *Innouti*. F. *Naguette*:

La tante maternelle s'apelle Mére, *Bíbi*.

La paternelle, *Naheupouli*.

Ma fille, H. *Niananti*, F. *Nirahеu*.

Ma Soeur, *Nitou*.

L'ainée, *Bíbi-Ouânöuân*.

La cadette, *Tamouléloua͂*.

Bru, belle fille, & Niéce, *Nibaché*.

Ma Cousine, H. *Youëlléri*, c'est à dire, *Ma femelle*, ou *ma promise*; parce que naturelment elles sont deuës pour femmes à leurs cousins. Les femmes disent *Youëllou*.

Les enfans des deus fréres, s'apellent *fréres* & *sœurs*: les enfans des deus sœurs, tout de même.

III. CONDITIONS & QUALITEZ.

Un homme, ou un masle, H. *Ouëkelli*: au pluriel, *Ouëkliem*, F. *Eyéri*: au pluriel, *Eyérium*.

Une femme, ou une femelle, H. *Ouëlle*: au pluriel, F. *Ouliem Inärou*: au pluriel, *Innöyum*.

Un enfant, *Niankeïli*.

Un garçon, *Moulèke*.

Une fille, *Niankeïrou*.

Un petit garçon, *Ouëkelli raeu*. Proprement, *Vn petit masle*.

Une petite fille, *Ouëlle raeu*, Proprement, *Vne petite femelle*.

Un vieillard, *Ouäïáli*.

Un Pére de famille, *Tiouboutouli authe*,

Un veuf & une veuve, *Moincha*.

Un camarade, *banaré*.

Un

Un amy, H. *Ibaouänale*, F. *Nitignon.*

Un ennemy, H. *Etóutou*, F. *Akani.*

Un ennemy contrefait, *Etóutou noubi.* Ainſi nomment ils tous ceus de leurs ennemis qui ſont vétus.

Sauvage, *Maron.* Les Caraïbes ne donnent ce nõ qu'aus animaus & aus fruits Sauvages.

Habitant, *bonon.*

Inſulaire, ou Habitant d'une Ile, *Oubao-bonon.*

Habitant de la terre ferme, *balouë-bonon.*

Homme de Mer, *balanaglé.* C'eſt ainſi qu'ils apellent les Chrétiens, parce qu'ils viennent de ſi loin par mer en leur païs.

Général d'armee navale, ou Amiral, *Nhalèné.*

Capitaine de vaiſſeau, *Tiouboutouli canaouä.*

Grand Capitaine, ou Général, *Ouboutou*, au pluriel, *Ouboutounum.*

Lieutenant, *Tiouboutoumali arici.* C'eſt à dire proprement, *la trace du Capitaine,* ou *ce qui paroit aprés luy.*

Soldat, ou guerrier, *Netoukouïti.*

Sentinelle, Eſpion, *Arikouti, Nábara:*

Mon priſonnier de guerre, *Niouïtouli, Niouëmakali.*

Celuy qui a la charge de recevoir les hôtes, *Niouäkaiti.*

Mon ſerviteur à gage, tel que les Chrétiens en ont, *Nabouyou.*

Serviteur eſclave, *Tamon.*

Un chaſſeur *Ekerouti.*

Gras, *Tibouléli.*

Maigre, *Touléëli.*

Grand, *Mouchipééli.*

Gros, *Ouboutonti.*

Petit, *Nianti, Raeü.*

Chétif, *Pikenine.* En langage bâtard.

Haut, *Inöuti.*

Bas, *Onabouti.*

Profond, *Oulíliti, Anianliti.*

Large, *Taboubéreti.*

Long, *Mouchinagouti.*

Rond, *Chiririti.*

Quarré, *Patagouti.*

Beau, *Bouïtouti.*

Laid, *Nianti ichibou.*

Mol, *Nioulouti.*

Dur, *Téleti.*

Sec, *Ouärrou, Ouärrouti.*

Humide, *Kouchakouäli.*

Le chaud & le froid ſont exprimez au titre IX.

Blanc, *Alouti.*

Noir, *Oúliti.*

Jaune, *Houëreti.*

Rouge, *Ponáti.*

Ils ne ſavent nommer que ces quatre couleurs-là, & ils y rapportent toutes les autres.

Lar-

Larron, *Youâlouti.*
Inceftueus, *Kakouyoukouâtiti.*
Adultére, *Oulimateti.*
Paillard, *Huèreti.*
Querelleus, *Oulibimekoali, Koaauäiti.*
Traitre, *Nirobouteïti.*
Mauvais, *Oulibati, Nianôuänti.*
Bon, *Iroponti.*
Sage, *Kanichicoti.*
Adroit, *Manigat.*
Fol, *Leuleuti ao*, ou, *Talouali aô.* C'eft à dire proprement, *Qui n'a point de lumiere.*
Vaillant, *Ballinumpti.*
Poltron, *Abaouâti.*
Joyeus, *Aouërekoua liouani.*
Trifte, *Imouëmeti.*
Yvre, *Nitimaïnti.*
Riche, *Katakobaïti.*
Pauvre, *Matakobaïti.*
Piquant, *Chouchouti.*
Mort, *Neketali.*

IV. ACTIONS. & PASSIONS.

IL fe fie en luy, *Moingatteti lonè.*
Atten moy, *Iacaba, Noubara.*
Efpére. atten, *Allirè.*
Efpére en luy, *Emenichiraba.*
Efpérance, *Ementchira.*
Mon efpérance, *Nemenichiraeu.*
Ma crainte, *Ninonnoubouli.*
Ma joye, H. *Naouëregon*, F. *Niouänni.*
Ma trifteffe, *Nitikabouë.*
Il eft né, *Emeïgnouäli.*
Sois le bien venu, *Halea tibou.*
J'ay faim, *Lamanatina.*
J'ay foif, *Nacrabatina.*
Donne moy à manger, ou, donne moy du pain, H. *Yerebali üm boman*, F. *Nouboute üm boman.*
Donne moy à boire, *Natoni boman.*
Mange, à l'imperatif, *Baika.*
Manger, à l'infinitif, ce qui eft peu en ufage, *Aika.*
Je mange, *Naikiem.*
Boy, *Kouràba.*
Je bois, *Natiem, Natakayem.*
Je fuis échauffé de boire, *Nacharouätina.*
Vien icy, *Hac-yetè.*
Va t'en, *bayouboukaa.*
Parle, *Ariangaba.*
Je parle, *Nanangayem.*
Tay toy, *Maniba.*
Affieds toy, *Niouróuba.*
Couche toy par terre, *Ráoignaba.*
Léve toy, *Aganekaba.*
Tien toy debout, *Raramaba.*
Regarde, *Arikaba.*
Ecoute, *Akambabaë.*
Flaire, *Irimichaba.*
Goutes-en, *Aöchabaë.*
Touche le, *Kourouäbaë.*
Marche, *bayoubaka.*

Je

Je marche, *Nayoubákayem.*
Proméne toy, *Babáchiaka.*
Cours, *Hebemba.*
Danſe, *babénaka.*
Je danſe, *Nabinakayem.*
Saute, *Choubakouäba.*
Je vay ſauter, *Choubakouä niabou.*
Ry, *béérraka.*
Je ris, ou je me réjouïs, *Naouërékoyem.*
Pleure, *Ayakouäba.*
Dors, *baronka.*
Réveille toy, *Akakotouäba.*
Veille, *Aromankaba.*
Travail, H. *Youätegmali.* F. *Noumaniklé.*
Repos, *Nemervoni.*
Combat, *Tibouikenoumali.*
Guerre, H. *Nainkoa.* F. *Nihuctoukouli.*
Paix, *Niuëmboulouli.*
Il eſt défait, *Niouëllemaintj.*
Il eſt vaincu, *Enèpáli.*
Reſpire, *Aouraba banichi.* Cela veut dire proprement, *Raffraichy ton cœur.*
Souffle, *Phoubaë.*
Crache, *Chouëba.*
Touſſe, *Hymba.*
Mouche toy, *Naïnraba.*
Excrémenter, *Houmoura.*
Lave toy, *Chibába.*
Arroſe, *Touba boubara.*
Va baigner, *Akao bouka.*
Je nage, *Napoulöukayem.*
Il nage bien, *Kapouloukatiti.*
Il a été noyé, *Chalalaali.*
Il a été étouffé, *Niarakouäli.*
Ouvre, *Talaba.*
Ferme, *Tába.*
Cherche, *Aloukaba.*
Trouve, *Ibikouäbaë.*
Vole, *Hamamba.*
Tu tombes, *bátikeroyen.*
Perds le, *Aboulekouäbaë.*
Ven le, *Kebeciketabaë.*
Achéte, *Amouliakaba.*
Il traitte ou trafique, *baouânemeti.*
Va à la chaſſe, *Ekrekabouka.*
Ma chaſſe, *Nékeren.*
Il tire bien de l'arc, *Kachienratiti, boukatiti.*
Il tire bien de l'arquebuſe, *Katouratiti.*
Va peſcher du poiſſon, *Tikabouka authe.*
Je peſche, *Natiakayem.*
Ma peſche, *Natiakani.*
Il eſt arrivé au port, *Abourrikaali.*
Je chante en l'Egliſe, *Nallalakayem.*
Je chante une chanſon, *Naromankayem.*
Il eſt amoureus d'elle, il la careſſe, *Ichoatoati tao.*
Baiſe-moy, *Chouba nioumoulougou.*
Je veus eſtre nommé : nomme moy, *Yetikleé yatek.*
Il l'aime, *Kinchinti loné, Tibouinati.*
Il le hait, *Yerekati lonè.*
Querelle, *Liouëlébouli.*

Yvrognerie, *Liuëtimali.*
Frappe, fouëtte, *Baikoába.*
Fouët, *Abaïchaglé.*
Bats-le, *Apparabaë.*
Egratigne, *Kiomba.*
Tuë le, *Chiouïbaé.*
Il se porte bien, *Atouattienli.*
Il est malade, *Nanégaëti*, *Nannêteïti.*
Maladie, *Anek.*
Je m'a desorcelé, *Naraliatina.*
Je me vengeray, *Nibanébouïbatina.*
Vengeance, *Nayouïbanabouli.*
Il l'a mordu, K*errélialo.*
Il est blessé, *Niboukabouâli.*
Il vit encore, H. *Noulouke'ili*, F. K*akékeïli.*
La vie, *Lakákechoni.*
Il est mort, H. *Aouééli*, *Nikotamaináli*, F. *Hilaali.*
La mort, *Lalouëne.*
Enterre le; ce qui ne se dit, pas seulement de l'homme, mais en général de tout ce que l'on met en terre, comme d'une plante, *Bonambaë.*
Enterrement, *Tonamouli.*

V. MENAGE & TRAFIC.

UN Village, *Authe.*
Une maison publique, K*arbet.*
Une maison, H. *Toubana*, F. *Touhonoko.*
Un appenty, un couvert, ou un auvent, *Aïoupa.*
Un Jardin, *Maina.*
Mon jardin, H. *Imaïnali.* F. *Nicháli.*
Fosse à manioc, *Tomonak.*
Le toict, *Toubana ora.* Proprement, *Couverture de maison* ou *de case.*
Muraille ou palissade, K*oúrara.*
Plancher. Ils n'en ont point.
Planche, *Iboutou.*
Porte, *Béna.*
Fenétre, *Toullepen*. proprement, *un trou.*
Lict, H. *Amak* & *Akat*. F. *Nêkera.*
Table, *Matóutou.*
Siége, *Haláheu.*
Cage, *Tonoulou-banna.*
Vaisseau, *Takaë.* Ce qui s'applique à tout.
Vaisselle de calabasse, *Couï.*
Moitié de Couï qui sert de plat, *Tauba.* Ce mot signifie proprement un *costê.*
Tasse à boire, *Ritta.*
Verre, flaçon, bouteille, *boutella*, de l'Espagnol.
Gril de bois, que d'autres Sauvages appellent Boucan, *Youla.*
Pot de fer, ou marmite, *touraë*,
Pot de terre; *Taumali akaë*, & *Canary.*
Chandelier, ou ce qui tient quel-

quelque chose, *Taketaklé*.
Chandelle, lampe, flambeau, *Touli*, c'est du sandal qui rend une gomme.
Mouchette, *Tachackoutazlé*.
Hameçon, *Keouë*.
Aiguilles, *Akoucha*.
Epingle, *Alopholer*.
Coffre, *Arka*.
Hotte, *Aláouäta*, *Catolï*.
Tamis, pour passer la farine du Manioc, & pour couler le Ouïcou, *Hibichet*.
Fine farine de Manioc, *Mouchache*.
Viande, chair *Tékeric*.
Du roty, *Aribelet*, *Achérouti*.
Une sauffe, *Taomali*, ou *Taumali*.
Un hachis, *Nátara*.
Un festin, *Nátoni*, *Laupali*, *Eletoak*.
Du poison, H. *Tiboukoulou*, F. *Tibaukoura*.
Marchandise, *Eberitina*.
Marchand, *Baouänemoukou*.
Piraugue, ou grand vaisseau de Sauvages, *Canaouä*.
Petit vaisseau de Sauvages, que nous appellons Canot, *Couliala*.
Navire, *Kanabire*. Cela vient sans doute de notre mot François.
Corde, *Ibitarrou*.
Cable, *Kaboya*. C'est un mot qui sent le baragoin et qu'ils ont formé, sans doute, depuis qu'ils ont fréquenté avec les étrangers; comme quelques uns des suivans.
Ancre, *Tichibani* & *Ankouroute*.
Couteau, *Couchique*.
Ciseaus, *Chirachi*.
Beaucoup, *Mouche*. Mot du langage corrompu.
Dix, *Chonnoúcabo raïm*, c'est à dire, *tous les doits de la main*.
Vint, *Chonnoucabo raïm*. *Chonnougouci raïm*, c'est à dire, *tous les doits de la main, & tous les orteils des pieds*. Ils ne savent pas conter plus avant.
Voila ton lict, *bouëkra*.
Voila ton manger, *En yèrébali*.
Voila ton bruvage, *en batoni*:
Grand mercy, ou bien, *Tao*.
Ouy, *Anhan*.
Non, *Ouä*.
Demain, *Alouka*.
Bon jour, *Mabouë*.
Adieu, *Huichan*.

VI. ORNEMENS & ARMES.

Babioles ou bagatelles en général; *Cacones*.
Couronne, *Tiamataboni*.
Bague, *Toukábouri*.
Collier, *Eneka*.
Mon collier, *Yenekali*.
Braceler, *Noúrnari*.

Pendant d'oreille, *Narikaëla.*

Ceinture, *Ieconti*, ou *Niranvary.*

Brodequin, *Tichepoulou.*

Peigne de France, *baïna.* C'eſt nôtre mot en Baragoin.

Peigne de roſeaus, *boulèra.*

Mouchoir, *Naïnraglé.*

Miroir, *Chibouchi.*

Epée, *Echoubára.*

Arquebuſe, mouſquet, *Rakábouchou.*

Piſtolet, *Rakábouchou raeu* Proprement, *petite arquebuſe*, ou *petit mouſquet.*

Canon, *Kaloon.*

Pique, Halebarde, *Ranicha.*

La pointe, H. *Lichibau*, F. *Laboulougou.*

Le milieu, *Lírana.*

Le bout, *Tíona.*

Un arc, H. *Oullaba*, F. *Chimala.* Ces deus mots ſignifient auſſi un *Arbre.*

La corde de l'arc, *Ibitarrou.*

Des fléches, *Alouäni, bouleouä, Hippé.*

Maſſuë d'armes, dont les Sauvages ſe ſervent dans leurs combats au lieu d'épée, *bouttou.*

VII. ANIMAUS de terre, d'eau, ET D'AIR.

CHien, *Anly.*

Chienne, *Ouëllé anly.* Proprement, *femelle de chien.*

Pourceau, *bouïrokou.* Ils le nomment quelquefois auſſi, *Coincoin.*

Guenon, ou barbuë, *Alouäta.*

Tortuë, *Catallou:* & en Baragoin, *Tortille.*

Gros lezard, *Ouâyamaka*, c'eſt le même que d'autres Indiens apellent *Iganas.*

Petit lezard, ou Gobe mouche, *Oulleouma.*

Rat, *Karattoni.*

Chat, *Méchou.*

Soldat ou eſcargot, *Makeré.*

Fourmis, *Hague.*

Araignée, *Koulaëlé.*

Serpent, *Héhué.*

Couleuvre, *Couloubéra.* De l'Eſagnol.

Scorpion, *Akourou.*

Poiſſon, *Authe.* Et en langage corrompu, *Pisket.*

Coquillage, Vignotage. Ils diſent le poiſſon, & ils ajoutent, *Ora*; Comme qui diroit, *la coque*, ou *la couverture du poiſſon.* Ainſi, *Ouattabo-*

tabouï ora, c'eſt ce que nous apellons communément un *Lambis*.

Mouſquite, ou eſpece de moucheron, *Aëtera*.

Autre eſpéce de moucherons, nommez communément *Maringoins*, & connus ſous ce nom-lâ, *Malü Kalábala*. Qui ont les pieds blancs.

Mouche, *Huërê-huëré*.

Mouche luiſante, *Cogouyou*, cela ſe rapporte au *Cocuyos* d'autres Indiens.

Oiſeau, *Tónoulou*.

Coq-d'Inde, *Ouekelli pikaka*.

Poule d'Inde, *Ouëllé pikaka*.

Poule commune, K*ayou*

Canne, K*anarou*.

Oiſon, *Iriria*.

Perroquet, K*ouléhuec*.

Pigeon, *Ouäkoukouä*.

Tourte, *Oulleou*.

Perdrix, *Ouällami*.

Plume, *Toubanna*. C'eſt auſſi une feüille.

Aile, ou bras, *Tarreunâ*.

Bec, ou bouche, *Tiouma*.

Pied ou patte, *Tôugouti*.

VIII. ARBRES & PLANTES.

ARbre, *Huëhuë*.

Plante, *Ninânteli*.

Fleur, *Illehuë*.

Fruit, ou graine, *Tün*.

Feüille, *Toubanna*. C'eſt auſſi une *plume*.

Branche, *Touribouri*.

Epine, ſcion, *Huëhuë you*. Proprement, *le poil de l'arbre*, ou, *Huëhuë akou* : comme ſi vous diſiez, *Les yeus de l'arbre*.

Une Foreſt, *Arabou*.

Figues, *Backôukou*.

Ils nomment les Oranges & les Citrons comme nous, parce que ces fruits leur ſont venus de l'Europe.

Caſſier, ou Canificier, *Malimali*.

Cotton, *Manöulou*.

Cottonier, *Manöulou akecha*.

Raiſinier, *Ouliem*.

Raquette, fruit ainſi nommé par les François, *Batta*.

Gros chardon, nommé Torche ou Cierge, *Akoulerou*.

Tabac, *Youli*.

Melon, *Battia*.

Pois ou féve, *Manconti*.

Canne, ou roſeau, en général, *Mamboulou*, *Tikasket*.

Canne de Sucre, K*aniche*.

Jus de Cannes, ou vin de Cannes, K*anichira*.

Sucre, *Choucre*. C'eſt nôtre mot même, en Baragoin.

Une herbe, K*alao*.

Racine à manger, *Torolé*.

IX. CHOSES ELEmentairés & inanimées.

LE Ciel, & une Neë, *Oubékou*.
Nuage blanc, *Allirou*.
Nuage noir, *Ouällïon*.
Brouillart, *Kemerei*.
Etoille, *Ouäloukouma*.
Soleil, H. *Huyeyou*, F. K*áchi*.
Lune, H. *Nonum*, ce qui signifie aussi la terre, F. *Káti*.
Journée, *Lihuyeouli*.
Clarté & resplendeur, *Lalloukone*.
Lumiére, *Laguenani*.
Nuit, *Ariábou*.
Ténébres, *bourreli*.
Il est jour, *Haloukaali*.
Il est nuit, *boureokaali*.
Air, *Naouäraglé*.
Vent, *bebeité*, il signifie aussi *l'air* quelquefois.
Feu, *Ouättou*.
Cendre, *ballissi*.
Pluye, K*onôboui*.
Gresle, glace, neige. Ils ne les connoissent pas.
Hyver, leur est inconnu tout de même.
Eté, *Liromouli*.
Le froid, *Lamoyenli*.
Le chaud, *Loubacha*.
Le beau-tems, *Ieromonmééli*. ils l'appellent aussi du nom de l'Eté.
Il fait beau-tems, *Hueômeti*.
Il fait mauvais-tems, *Yeheuméti*.
Tonnerre, *Ouälou ouyoulou*.
Le bruit du tonnerre, *Trtrguetenni*.
Tempeste, *Youällou, bointara, Ourogan*: qui est le nom le plus commun.
Arc-en-ciel, *Alamoulou*, ou *Youlòuca*; comme qui diroit, *Plume*; ou *pannache de Dieu*.
Une montagne, *Ouëbo*.
Une vallée, *Taralironne*.
Le montant, *Tagreguin*.
Une plaine, *Liromonobou*.
Eau, riviére, *Tôna*.
Etang, *Taônaba*.
Source, fontaine, *Taboulikani*.
Puits, *Chiekáti*.
Ruisseau, *Tipouliri*.
Mer, H. *Balanna*, F. *Balaouâ*:
Terre, H. *Nonum*. Cela signifie aussi la Lune, F. *Monä*.
Excrément, *Itika*.
Sable, *Sáccao*.
Chemin, *Ema*.
Pierre, *Tèbou*.
Rocher, *Emétali*.
Ile, *Oubao*.
Terre ferme, on Continent, *balouë*.
Du bois, *Huéhué*, il signifie aussi un *Arbre*.
Du fer, *Crábou*.
De l'or & de l'argent, *boulâta*.
De l'airin, *Tialapirou*.
Du letton, K*aouänam*.
Un trou, *Toullepen*, cela signifie aussi une *fenétre*.
Une rade, *beya*, c'est le mot de *baye* un peu changé.

X. CHO-

X. CHOSES SPIRI-tuelles, ou de Religion.

L'Ame eſt exprimée par le même mot qui ſignifie le *cœur*. Voyez au titre des parties du corps humain.

Un Eſprit, H. *Akamboüe*, F. *Opoyem*. Ces noms ſont géneraus. C'eſt pourquoy ils s'appliquent parfois à l'Eſprit de l'homme. Mais ils ſont donnez en particulier aus bons eſprits ; au moins que les Caraïbes eſtiment tels, & qui leur tiennent lieu de Dieus.

Bon eſprit, qu'ils tiennent pour une Divinité, & dont chacun d'eus a le ſien pour ſon Dieu en particulier, eſt auſſi nommé, *Icheïri*, qui eſt le mot des hommes ; & *Chemün*, qui eſt celuy des femmes, & dont le pluriel eſt *Chemignum*. De ſorte que ces mots répondent à celuy de *Dieu*, & des *Dieus*.

Mon bon eſprit, ou, mon Dieu, H. *Icheïrikou*, F. *Néchèmérakou*.

Eſprit malin, ou Diable. Hõmes & femmes l'appellent, *Maboya*, comme prononcent tous nos François : Mais les Caraïbes prononcent icy le B. un peu à l'Allemande, cõme ſi nous écrivions, *Mapoya*.

Ils donnent auſſi le nom de *Maboya* à de certains champignons, & à de certaines plantes de mavaiſe odeur.

Le Diable ou l'eſprit malin eſt icy: Sauvons nous crainte de luy, *Maboya Kayeu-eu : Kaima loari*. Ils ont accoutumé de dire cela, lors qu'ils ſentẽt une mauvaiſe odeur.

Offrandes qu'ils font aus faus Dieus, ou aus Demons, *Anacri*.

Invocation, priére, cérémonie, adoration. Ils ne ſavent ce que c'eſt.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES & DES ARTICLES,

Du premier Livre de cette Hiſtoire des Antilles.

CHAPITRE PREMIER.

De la ſituation des Antilles en general: de la Temperature de l'air ; de la nature du païs & des Peuples qui y habitent. Pag. 1

CHAPITRE II.

De chacune des Antilles en particulier. pag. 7

Article premier, de l'Ile de *Tabago.* 7
Article ſecond, de l'Ile de la *Grenade.* 9
Article troiſiéme, de l'Ile de *Bekia.* 10
Article quatriéme, de l'Ile de *Saint Vincent.* 10
Article cinquiéme, de l'Ile de *la Barboude.* 11
Article ſixiéme, de l'Ile de *Sainte Lucie.* 12
Article ſettiéme, de l'Ile de *la Martinique.* 13

CHAPITRE III.

Des Iles Antilles qui s'étendent vers le Nord. pag. 20

Article premier, de l'Ile de *la Dominique.* 20
Article ſecond, de l'Ile de *Marigalante.* 21
Article troſiéme, des Iles des *Saintes & des Oiſeaus.* 22
Article quatriéme, de l'Ile de *la Deſirade.* 23
Article cinquiéme, de l'Ile de *la Gardeloupe.* 23
Article ſixiéme, de l'Ile *d'Antigoa.* 26
Article ſettiéme, de l'Ile de *Mont-ſerrat.* 27
Article huitiéme, de l'Ile de *la Barbade*, & de *la Redonde.* 27
Article neufiéme, de l'Ile de *Nieves.* 28

CHA-

CHAPITRE IV.

De l'Ile de Saint Christofle en particulier. pag. 30

CHAPITRE V.

Des Iles de dessous le Vent. pag. 40

Article premier, de l'Ile de *Saint Eustache.* Pag. 40
Article second, de l'Ile de *Saint Bartelemy.* 42
Article troisiéme, de l'Ile de *Saba.* 43
Article quatriéme, de l'Ile de *Saint Martin.* 43
Article cinquiéme, de l'Ile de *l'Anguille.* 45
Article sixiéme, de l'Ile de *Sombrere, d'Anegade & des Vierges.* 45
Article settiéme, de l'Ile de *Sainte Croix:* 46

CHAPITRE VI.

Des Arbres qui croissent en ces Iles dont on peut manger le fruit. pag. 47

Article premier, *Des Orangers Grenadiers & Citroniers:* 47
Article second, *Du Goyauier.* 48
Article trosiéme, *Du Papayer.* 49
Article quatriéme, *Du Momin.* 51
Article cinquiéme, *Du Iunipa.* 52
Article sixiéme, *Du Raisinier.* 53
Article settiéme, *De l'Acajou.* 54
Article huitiéme, *Des prunes d'Icaque.* 56
Article neufiéme, *Des Prunes de Monbain.* 57
Article dixiéme, *Du Courbary.* 58
Article onziéme, *Du Figuier d'Inde.* 58
Article douziéme, *Du Cormier.* 59
Article treiziéme, *Du Palmiste Epineus.* 60
Article quatorziéme, *Du Halmiste franc.* 61
Article quinziéme, *Du Latanier.* 64
Article seiziéme, *Du Cocos & du Cacao.* 65

CHAPITRE VII.

Des Arbres qui sont propres a bâtir : où qui servent à la Menuyserie : ou a la Teinture. pag. 67

Article premier, *De deus sortes d'Acajou.* 67
Article second, *De l'Acomas.* 69
Article trosiéme, *Du bois de Rose:* 69
Article quatriéme, *Du bois d'Inde.* 71
Article cinquiéme, *De plusieurs bois rouges qui sont propres à bâtir, & des bois de fer.* 72
Article sixiéme, *De plusieurs Arbres dont le bois est propre à la Teinture.* 73
Article settiéme, *Du Roucou.* 74

CHAPITRE VIII.

Des Arbres qui sont utiles à la Medecine. Et de quelques autres dont les Habitans des Antilles peuvent tirer de grands avantages. pag. 76

Article premic, *Du Caßier ou Canificier.* 77
Article second, *Des nois de Medecine.* 79
Article troisiéme, *Du bois de Canelle.* 80
Article quatriéme, *Du Cottonnier.* 81
Article cinquiéme, *Du Savonnier.* 82
Article sixiéme, *Du Paretuvier.* 82
Article settiéme, *Du Calebaßier.* 83
Article huitiéme, *Du Mahot.* 85

CHAPITRE IX.

Des Arbrisseaus du païs qui portent des fruits, ou qui poussent des racines qui sont propres à la nourriture des Habitans, ou qui servent à d'autres usages. pag. 87

Article premier, *Du Manioc.* 88
Articles second, *Du Ricinus ou Palma Christi.* 90
Article troisiéme, *Des Bananiers & Figuiers.* 90

Arti-

Article quatriéme, *Du bois de Coral.* 93
Article cinquiéme, *Du Iasmin & du bois de chandelle.* 94

CHAPITRE X.

Des Plantes, Herbages, & Racines de la terres de Antilles. 94

Article premier, *De trois sorte des Pyman.* 95
Article second, *Du Tabac.* 96
Article troisiéme, *De l'Indigo.* 98
Article quatriéme, *Du Gingembre.* 99
Article cinquiéme, *Des Patates.* 100
Article sixiéme, *De l'Ananas.* 102
Article settiéme, *Des Cannes de Sucre.* 105

CHAPITRE XI.

De quelques autres rares productions de la terre des Antilles, & de plusieurs sortes de legumes, & de Fleurs qui y croissent. pag. 107

Article premier, *Des Raquettes.* 107
Article second, *Du Cierge.* 109
Article troisiéme, *De plusieurs sorte de Lienes.* 109
Article quatriéme, *Des Herbes toujours vives.* 110
Article cinquiéme, *Des plantes sensibles.* 110
Article sixiéme, *De plusieurs sortes de Pois.* 112
Article settiéme, *Des Féves & Faseoles.* 113
Article huitiéme, *Des Plantes & Herbes qui peuvent avoir leur usage en la Medecine ou au menage.* 114
Article neufiéme, *Des Melous d'eau.* 115
Article dixiéme, *Des Lys des Antilles.* 116
Article onziéme, *De deus sortes de Fleurs de la Paßion.* 117
Article douziéme, *De l'Herbe de Musc.* 120

CHAPIRTE XII.

De cinq sortes de bestes à quatre pieds, qu'on a trouvé dans ces Iles. pag. 121

Article premier, *De l'Opassum.* 121
Article second, *Du Iavaris.* 122

Article troisiéme, *Du Tatou:* 123
Article quatriéme, *De l'Agouty.* 123
Article cinquiéme, *Des Rats musquez.* 124

CHAPITRE XIII.

Des Reptiles qui se voyent en ces Iles. pag. 126

Article premier, *De plusieurs especes de Serpens & des Couleuvres.* 126
Article second, *Des Lezars.* 128
Article troisiéme, *Des Anolis.* 130
Article quatriéme, *Des Roquets.* 131
Article cinquiéme, *Des Mabouias.* 131
Article sixiéme, *Des Goubes Mouches.* 132
Article settiéme. *Des Brochets de terre.* 133
Article huitiéme, *Des Scorpions & d'une autre espece de dangereus Reptiles.* 134

CHAPITRE XIV.

Des Insectes qui sont communs aus Antilles. pag. 136

Article premier, *Des Soldats & des Limaçons.* 136
Article second, *Des Mouches Lumineuses.* 138
Article troisiéme, *Des Falanges.* 141
Article quatriéme, *Des Millepieds.* 143
Article cinquiéme, *Des Araignées.* 143
Article sixiéme, *Du Tigre volant.* 144
Article settiéme, *Des Abeilles & de quelques autres Insectes.* 145

CHAPIRTE XV.

Des Oiseaus les plus considerables des Antilles. pag. 147

Article premier, *Des Fregates.* 147
Articles second, *Des Fauves.* 148
Article troisiéme, *Des Aigrettes & de plusieurs autres Oiseaus de Mer & de Riviere.* 149
Article quatriéme, *Du Grand Gosier.* 149
Article cinquiéme, *Des Poules d'eau.* 150

Article sixiéme, *Des Flammans,* 151
Article settiéme, *De l'Hirondelle de l'Amerique.* 152
Article huitiéme, *De plusieurs Oiseaus de Terre.* 153
Article neufiéme, *Des Arras.* 154
Article dixiéme, *Des Canides.* 155
Article onziéme, D*es Perroquets.* 157
Article douziéme, *Des Perriques.* 157
Article treiziéme, D*u Tremblo.* 158
Article quatorziéme, D*u Passereau de l'Amerique.* 158
Article quinziéme, D*e l'Aigle d'Orinoque.* 159
Article seiziéme, D*u Mansfeny.* 159
Article dixsettiéme, D*u Colibry.* 160

CHAPITRE XVI.

D*es Poissons de la Mer, & des Rivieres des Antilles.* pag. 167

Article premier, D*es Poissons volans.* 167
article second, D*es Perroquets de Mer.* 169
article troisiéme, D*e la* D*orade.* 170
article quatriéme, D*e la Bonite.* 171
article cinquiéme, D*e l'Aiguille de Mer.* 171
article sixiéme, D*e plusieurs autres poissons de la Mer & des Rivieres.* 172

CHAPITRE XVII.

D*es Monstres Marins qui se trouvent en ces quartiers.* pag. 174

article premier, D*e l'Espadon.* 174
article second, D*es Marsouïns:* 175
article troisiéme, D*u Requiem.* 175
article quatriéme, D*e la Remoro.* 177
article cinquiéme, D*u Lamantin.* 178
article sixiéme, D*es Baleines & autres monstres de mer,* 179
article settiéme, *Des Diables de Mer.* 180
article huitiéme, *De la Becune.* 181
article neufiéme, *De la Becasse de Mer.* 182
article dixiéme, *De l'Herisson de Mer.* 182

CHAPITRE XVIII.

Description particuliere d'une Licorne de Mer, qui s'échoua à la rade de l'Ile de la Tortuë en l'an 1644. *Avec un recit curieus par forme de comparaison & de digression agreable, touchant plusieurs belles & rares cornes qu'on a apportées, depuis peu du d'ètroit de Davis : Et de la qualité de la Terre, & des Meurs des Peuples, qui y habitent.* pag. 184

CHAPITRE XIX.

Des Poissons *couverts de Croutes Dures, au lieu de* Peau, *& d'écailles : de plusieurs rares Coquillages : & de quelques autres belles productions de la Mer, qui se trouvent aus costes des Antilles.* pag. 205

article premier, *Des Homars.* 206
article second, *De l'Araignée de mer.* 206
article trosiéme, *Des Cancres.* 207
article quatriéme, D*u Burgau.* 207
article cinquiéme, D*u Casque.* 208
article sixiéme, D*u Lambis,* 208
article settiéme, Des *Porcelaines.* 209
article huitiéme, Des *Cornets de Mer.* 210
article neufiéme, Des *nacres de* Perles. 211
article dixiéme, De *plusieurs autres sortes de Coquillages.* 2 3
article onziéme, D'*un Coquillage couvert de notes de musique.* 214
article douziéme, *Des Pierres aus yeux.* 215
article treiziéme, *Des* Pommes *de Mer.* 217
article quatorziéme, *Des Etoiles de mer.* 117

arti-

article quinziéme, Des *Arbres de mer.* 218
article seiziéme, Des P*annaches de mer:* 218

CHAPITRE XX.

De *l'Ambre-gris : de son Origine & des marques de celuy qui est bon & sans mélange.* pag. 220

CHAPITRE XXI.

De *quelques Animaus Amfibies qui sont communs en ces Iles.* pag. 225

article premier, Du *Crocodille.* 225
article second, Des *Tortuës franches.* 228
article troisiéme, Des *Tortuës qu'on appelle Caoüannes.* 231
article quatriéme, Des *Tortuës qu'on appelle Carets.* 231
article cinquiéme, De *la fasson qu'on pesche les Tortuës, & tous les autres gros* Poi*ssons des Antilles.* 232
article sixiéme, Des *Tortuës de terre & d'eau douce.* 234

CHAPITRE XXII.

Contenant les descriptions particulieres de plusieurs sortes de Crabes qui se trouvent communement sur la terre des Antilles. pag. 237

article premier, Des *Crabes qu'on nomme Tourlourou.* 237
article second, Des *Crabes blanches.* 258
article troisiéme, Des *Crabes peintes.* 258

CHA-

CHAPITRE XXIII.

Des Tonnerres : des Tremblemens de Terre ; & des Tempestes qui arrivent souvent en ces Iles. pag. 242

article premier, *Des Tonnerres.* 243
article second, *Des Tremblemens de terre.* 243
article troisiéme, *D'une Tempeste que les Insulaires appellent Ouragan.* 243

CHAPITRE XXIV.

De quelques autres incommoditéz du païs, & des remedes qu'on y peut apporter. pag. 249

article premier, *Des Moustiques, & des Maringoins.* 249
article second, *Des Guespes & des Scorpions.* 250
article trosiéme, Des *Arbres de Mancenille.* 251
article quatriéme, Des *Pous de bois.* 254
article cinquiéme, Des *Ravets.* 255
article sixiéme, Des *Chiques.* 256
article settiéme, *Remedes contre la morsure des Serpens venimeus, & contre les autres poisons tant de la terre que de la mer des Antilles.* 258
article huitiéme, De *l'Ecume de mer.* 261
article neufiéme, Des *Rats qui sont communs en ces Iles.* 261

TABLE

Des Chapitres du ſecond Livre de cette Hiſtoire.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Etabliſſement des Habitans Etrangers dans les Iles de Saint Chriſtofle, de Niéves de la Gardeloupe, de la Martinique, & autres Iles Antilles. pag. 265

CHAPITRE II.

De l'Etabliſſement des François dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix. 284

CHAPITRE III.

De l'affermiſſement de la Colonie Françoiſe de la Gardeloupe, par la paix qui fut faite avec les Caraïbes de la Dominique en l'an 1640. 291

CHAPITRE IV

Du Trafic & des occupations des Habitans Etrangers du païs: Et premierement de la culture & de la preparation du Tabac. 303

CHAPITRE V.

De la maniere de faire le Sucre, & de preparer le Gingembre, l'Indigo & le Cotton. 311

CHAPITRE VI.

Des Emplois les plus honorables des Habitans Etrangers des Antilles: de leurs Eſclaves, & de leur Gouvernement. 318

CHAPITRE VII.

De l'Origine des Caraïbes Habitans naturels du Païs. 324

CHAPITRE VIII.

Digreßion de la Nature du Païs des Apalachites, de leurs mœurs, & de leur Religion ancienne & nouvelle. pag. 353

CHAPITRE IX.

Du Corps des Caraïbes & de leurs Ornemens. 380

CHAPITRE X.

Remarques sur la langue des Caraïbes. 392

CHAPITRE XI.

Du Naturel des Caraïbes, & de leurs mœurs. 400

CHAPIRTE XII.

De la simplicité naturelle des Caraïbes. 408

CHAPITRE XIII.

De ce qu'on peut nommer Religion parmy les Caraïbes. 413

CHAPITRE XIV.

Continuation de ce qu'on peut appeller Religion parmy les Caraïbes : de quelques unes de leurs Traditions : & du sentiment qu'ils ont de l'immortalité de l'ame. 423

CHAPITRE XV.

Des Habitations & du Ménage des Caraïbes. 433

CHAPITRE XVI.

Des Repas ordinaires des Caraibas. 441

CHAPITRE XVII.

Des Occupations & des Divertissemens des Caraïbes. 450

CHAPITRE XVIII.

Du Traittement que les Caraïbes font à ceux qui les vont visiter. pag. 457

CHAPITRE XIX.

De ce qui tient lieu de Police chez les Caraïbes. 463

CHAPITRE XX.

Des Guerres des Caraïbes. 469

CHAPITRE XXI.

Du Traittement que les Caraibes font à leurs prisonniers de guerre. 480

CHAPITRE XXII.

Des Mariages des Caraïbes. 488

CHAPITRE XXIII.

De la Naissance & de l'Education des Enfans des Caraïbes. 494

CHAPITRE XXIV.

De l'Age ordinaire des Caraïbes, de leurs maladies, des Remedes dont ils se servent pour recouvrer la santé, de leur mort, & de leurs funerailles. 502

Fin de la Table des Chapitres de cette Histoire.



Des
Iles
Antilles
1658